

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CXV

2010-2011

Édité avec l'aide de la
Communauté française de Belgique
et de la
Région wallonne

Liège
Grand Curtius
– 2011 –

NOUVELLE INTERPRÉTATION CHRONOLOGIQUE DU MOBILIER CÉRAMIQUE ET DE LA VERRERIE DU « MAGASIN » DE BRAIVES (PROVINCE DE LIÈGE) : UN ENSEMBLE EXCEPTIONNEL D'UNE SURPRENANTE DIVERSITÉ

par

Frédéric HANUT¹, Jean-Luc SCHÜTZ² et Jean-Noël ANSLIJN³

INTRODUCTION

Le matériel mis au jour en 1960-1961 par le Cercle archéologique Hesbaye-Condroz appartient à l'importante collection du Fonds J. Willems conservé dans les réserves du Musée Curtius à Liège. Ce matériel fit l'objet en 1963 d'une publication dans la revue du cercle (Willems *et alii*, 1963). En raison des progrès importants enregistrés ces vingt dernières années dans l'étude des céramiques gallo-romaines, du recours systématique aux méthodes d'analyses quantitatives et de la parution de publications majeures sur les différentes catégories céramiques, il nous a semblé utile de reprendre l'examen de cet assemblage afin d'en préciser l'identification de ses composantes, le spectre des provenances et surtout la chronologie. L'ensemble du « Magasin » a été découvert à une époque où nos connaissances sur le *vicus* de Braives demeuraient encore fort limitées. Les choses évolueront considérablement durant les années 1970 et 1980. Les fouilles programmées du Centre de Recherches d'Archéologie nationale de l'Université catholique de Louvain, en collaboration avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Waremme, vont dévoiler le plan général d'occupation de cette modeste bourgade fondée le long de la chaussée Bavay-Tongres (cartes 2 et 3). Les fouilles systématiques révéleront notamment des parcelles d'habitat complètes avec maisons allongées construites perpendiculairement à la voirie principale (« village-rue »), une officine de potiers du milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. et un fortin

¹ Attaché - Service public de Wallonie (DGO4 - Direction de l'Archéologie).

² Conservateur - Département d'Archéologie, Grand Curtius.

³ Attaché - Service public de Wallonie (DGO4 - Direction de l'Archéologie).

de l'Antiquité tardive. Bien que le *vicus* n'ait plus fait l'objet de fouilles depuis une quinzaine d'années, il nous semblait utile de mener une analyse détaillée du mobilier de ce dépôt exceptionnel, à la lumière de tous les travaux consacrés à Braives des années 1960 à nos jours (*Braives I-V* ; Vilvorder et Charlier, 1993 ; Brulet, 1994 ; Brulet et Vilvorder, 1997 ; Brulet et Vilvorder, 2008). L'étude des céramiques et de la verrerie a été menée au cours des années 1998-2000, dans le cadre d'une thèse de doctorat sur les horizons chronologiques du Haut-Empire dans le nord de la Gaule (Hanut, 2004). Nous tenons à remercier chaleureusement Monsieur Jacques Willems, l'heureux inventeur de cette découverte. Nous saluons également la mémoire de l'ancienne conservatrice Madame Marie-Claire Gueury, qui nous a confié la garde temporaire du matériel et nous a encouragés dans son étude.

Nous remercions Mademoiselle Martine Jacobs du CRAN-UCL pour la réalisation et la mise au net de tous les dessins ainsi que Monsieur Marc Verpoorten, photographe de la Ville de Liège, pour les clichés du matériel archéologique.

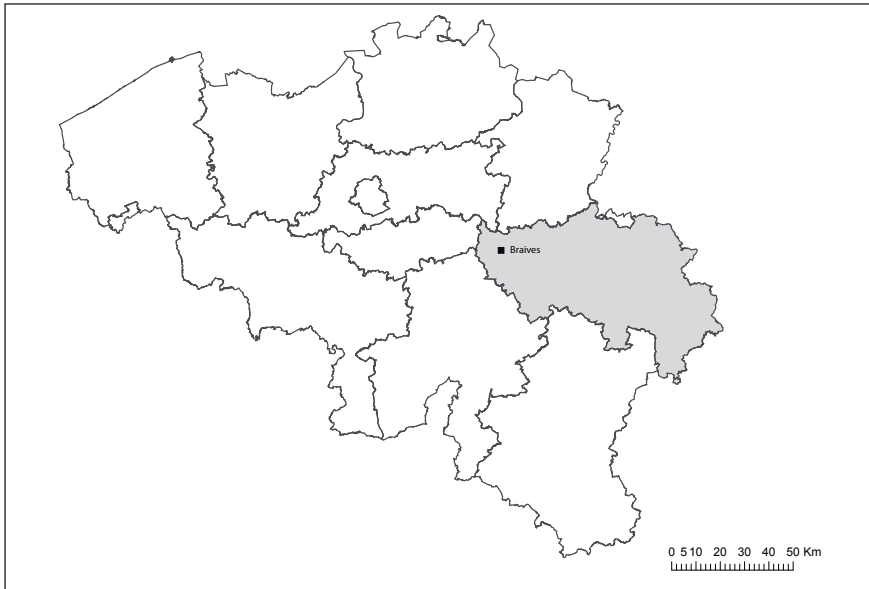
1. LE *VICUS* DE BRAIVES/*PERNICIACUM*

D'après les recueils antiques, le *vicus* de *Perniciacum/Pernaco* était la première étape relais située à l'ouest d'*Atuatuca Tungrorum*, chef-lieu de la cité des Tongres. Il est localisé en Hesbaye médiane, dans la partie occidentale de la province de Liège (carte 1) (photo 1).

Des campagnes de fouilles programmées menées entre 1973 et 1992⁴ au lieu-dit les Sarrasins à Braives, ont peu à peu révélé l'existence d'une bourgade gallo-romaine modeste, implantée de part et d'autre de la chaussée Bavay-Tongres (carte 2). Bien qu'aucune inscription gravée au nom du *vicus* n'ait été découverte *in situ*, ce site archéologique est identifié – de manière hypothétique – à l'antique *Perniciacum/Pernaco* vu l'ampleur des vestiges découverts.

Les substructions les plus anciennes remontent à l'époque augustéenne (27 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.), période durant laquelle se met en place le réseau viaire reliant Boulogne-sur-Mer à Cologne et la Mer du Nord au

⁴ Fouilles conjointes du Centre de Recherches d'Archéologie nationale de l'Université catholique de Louvain et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Waremme.



Carte 1 - Situation de Braives dans la province de Liège
(cartographie © SPW – DGO4).

Rhin. La traversée de l'entité de Braives fut sans doute à l'origine de la fondation d'un relais routier se transformant progressivement en une agglomération de type « village-rue » (carte 3).

L'essor économique du *vicus* est attesté dès l'époque claudio-néronienne (41-68 apr. J.-C.) par la présence d'une officine de potiers installée en bordure occidentale de la zone d'habitat (Brulet, 1994, p. 50, fig. 41, n° 2), en activité sur une courte durée. Seize fours ont été dégagés, livrant notamment des rebuts de cuisson de cruches et de céramiques belges de type *terra rubra* et *terra nigra* décorés de guillochis et de motifs gaufrés. Le pot⁵ de type Deru P13, en *terra rubra* fut la catégorie de vaisselle la plus reproduite dans l'atelier de Braives (*Braives II*, p. 145).

En 1979/1980, l'exploration de la fosse J47 permit la découverte d'un lot considérable de tessons de céramique à couverture dorée laissant supposer la présence d'une seconde officine de potiers en activité durant l'époque flavienne, vers 80 apr. J.-C. (*Braives III*, p. 72). Des études récentes mettent cette hypothèse en doute et tendent à prouver qu'il s'agirait d'une

⁵ Type de pot également connu sous l'appellation d'urne tonnelet.



Photo 1 - Le site du *vicus* de Braives avec le tumulus d'Avennes ; vues depuis la chaussée romaine (juillet 2010). Photos F. Hanut © SPW – DGO4.

production issue de l'atelier des « Quatre-Bornes », aux Rues-des-Vignes (Département du Nord, au sud de Cambrai) (Deru, 2005). Le répertoire des formes comprend essentiellement des bols à collerette, des bols à marli horizontal, des bols tripodes et des pots globulaires à lèvre oblique et panse décorée de bossettes du groupe de pâtes septentrional.

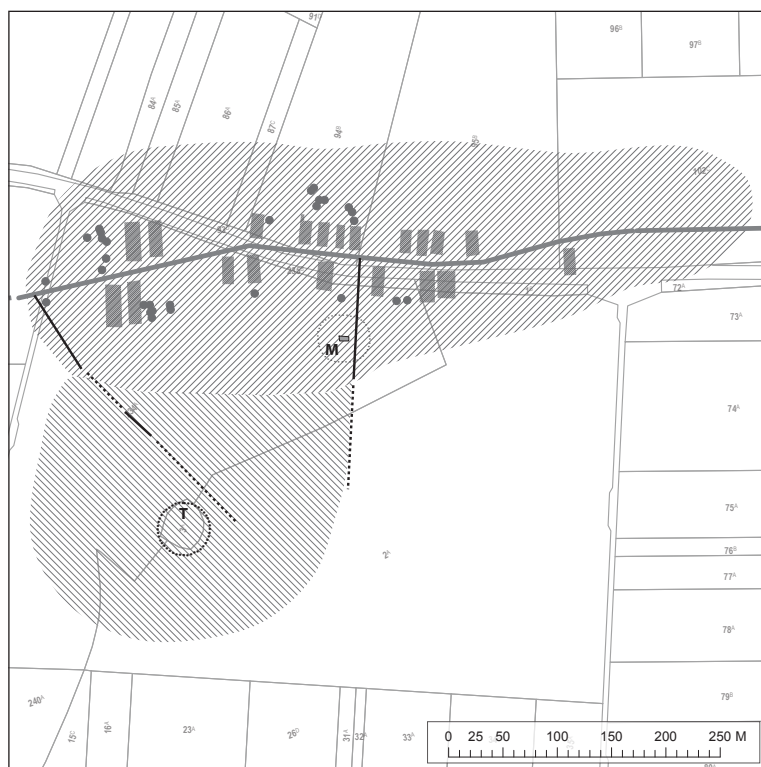
Quatre bols tripodes et deux pots globulaires décorés de bossettes, en céramique dorée, avaient déjà été mis au jour un siècle plus tôt (en 1873) au lieu-dit Campagne de la Tombe, lors de l'exploration du tumulus de Braives par le comte G. de Looz. Cette tombe sous tertre, également connue sous le nom de Tombe d'Avennes, livra un mobilier funéraire d'une grande richesse (Gueury et Vanderhoeven, 1994), reflet d'une classe sociale aisée constituée de grands propriétaires terriens (photo 1). La vaisselle en



Carte 2 - Extension maximale du *vicus* de Braives et le réseau routier romain.
1 : chaussée Bavay-Tongres ; 2 : diverticules ou routes secondaires ;
3 : zone d'habitat avec activités artisanales (fours de potiers, métallurgie)
périphériques ; 4 : secteur funéraire ; M : Magasin ; T : tumulus d'Avennes.
Informations archéologiques d'après BRULET, 1994, p. 49, fig. 40 et p. 50, fig. 41
(photographie aérienne 2006-2007 © SPW – DGO4).

céramique fine comprend notamment trois assiettes à vernis rouge pompéien, des plats/assiettes Drag. 18 et des tasses bilobées Drag. 27 en sigillée lisse à vernis rouge brillant⁶. Le répertoire morphologique des verres est particulièrement varié : balsamaire Isings 28b, bouteilles cylindriques Isings 51a et 51b, cruches Isings 55, vase côtelé Isings 67c remployé comme urne cinéraire, entonnoir Isings 74 et bol cylindrique apparenté au type Isings 85b. Des objets en métal faisaient également partie des offrandes funéraires déposées : bouilloire en bronze de type

⁶ Sur les huit tasses Drag. 27 découvertes en 1873, seule une est manquante. Six individus portent une estampille faisant référence aux officines de La Graufesenque.



Carte 3 - Plan de localisation informatique (© SPW 2010) avec l'emplacement de la découverte (M : Magasin) et sa situation par rapport aux unités d'habitat du vicus, révélées par les travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Waremme et du Centre de Recherches d'Archéologie nationale de l'Université catholique de Louvain.

Informations archéologiques d'après BRULET, 1994, p. 49, fig. 40 et p. 50, fig. 41.

« Blechkanne », siège pliant en fer, outils, ainsi qu'un as de Vespasien frappé à Lyon en 71 apr. J.-C.

De cette époque flavienne sont également datées des fosses oblongues localisées au sud de la voie romaine (*Braives I*, p. 212, fig. 80), interprétées comme des fosses d'extraction d'argile⁷. Des fragments de torchis (Brulet, 1994, p. 53, fig. 43) ont été mis au jour, témoignant de l'existence, au I^{er} siècle de notre ère, d'habitations faites en matériaux légers.

⁷ Fosses réutilisées comme dépotoirs.

Le réaménagement du parcellaire, dès la première moitié du II^e siècle changea profondément la physionomie de la bourgade romaine. Des substructions de maisons standardisées ont été mises au jour perpendiculairement à l'axe routier⁸ (carte 3). Ces demeures non mitoyennes, construites sur des fondations en pierre, comprenaient une cave à coffrage de bois (pour les bâtisses les plus anciennes) ou une cave maçonnée faite de moellons de schiste (phyllade) disposés en appareil régulier (Brulet, 1994, p. 53-59). Des niches à voûte en plein cintre, à claveaux alternés (schiste et tuf) étaient parfois aménagées dans les murs. À l'arrière des habitations, les espaces de jardins comprenaient souvent un puits à eau et un silo.

La mise au jour de creusets en terre cuite et de scories a permis de localiser, en divers endroits du *vicus*, des secteurs d'activités métallurgiques polymétalliques. Une forge et des ateliers de bronziers ont ainsi pu être identifiés, en activité au cours du II^e siècle. La petite dimension des creusets permet de conclure que seuls de menus objets de bronze y auraient été manufacturés (Brulet, 1994, p. 76).

Au milieu du III^e siècle, les incursions franques et alamannes conduisirent au démantèlement du *limes* rhénan. Un réseau de fortifications se mit en place au Bas-Empire, le long des axes de pénétration majeurs. À Braives, les vestiges d'une place forte – tour de garde dans son état final – entourée d'un fossé et de murs de terre ont été découverts au nord de la voie romaine. L'abandon de la fortification suite à un incendie survenu au milieu du IV^e siècle entérina le déclin de la bourgade romaine de Braives.

En janvier 2009, les collections d'archéologie du Grand Curtius se sont enrichies de 71 objets issus des fouilles programmées du *vicus* (1973-1992). Les pièces les plus remarquables sont les suivantes :

- Urne tonnelet en terra rubra **Deru P 13** décorée de deux bandes guillochées. Milieu du I^{er} siècle. Engobe rouge brun ; pâte orangée (Inv. BR.81A.820).

⁸ Maisons rectangulaires mesurant 26 ou 30 mètres de longueur : BRULET, 1994 p. 53.

- Bol **Drag. 37** en terre sigillée moulée d'Argonne orné de lions inscrits dans des panneaux. Exemplaire signé TOCCA. Milieu du II^e siècle. Pâte orange rouge (TS-AR) (Inv. BR.82A.118).

- Gobelet en céramique engobée de Cologne décoré d'une scène de chasse à la barbotine : un molosse poursuivant un lièvre, un cerf et une biche. Production de la fin du II^e siècle ; contexte de découverte : III^e siècle. Engobe mat noir brun ; pâte blanche (Inv. 87.BR.600).

- Bouteille en forme de toupie, en *terra nigra* **Deru BT 8**. L'épaule est ornée de traits incisés. Production du II^e siècle ; contexte de découverte : III^e siècle. Surface noire brillante ; pâte grise (Inv. 87.BR.601).

- Spatule de potier à soie, employée pour le façonnage des céramiques. La palette courbe est brisée. Outil de potier découvert dans un four. Fer (Inv. 81.BR.743).

- Enclume de cordonnier dotée d'une face plane épousant la forme d'une semelle de chaussure. Le fût se termine en pointe. Milieu du I^{er} siècle. Fer (Inv. 91.BR.C13.5.16).

- Semelle de galoche. Des rivets de fer assuraient la fixation de la sangle en cuir sur la semelle. Contexte de découverte : III^e siècle. Bois (Inv. 91.C13.6.10).

Ce dépôt exceptionnel consenti par le Centre de Recherches d'Archéologie nationale de l'Université catholique de Louvain et la Société d'Archéologie et d'Histoire de Waremme donne aux visiteurs du musée un bon aperçu de la vie quotidienne au sein de la bourgade entre le I^{er} et le IV^e siècle apr. J.-C.

2. CONTEXTE DE DÉCOUVERTE DU « MAGASIN »

Nos informations concernant le contexte archéologique du « Magasin » sont très limitées. La publication de 1963 nous apprend que le matériel a été retrouvé dans une structure excavée de forme quadrangulaire apparentée à une cave au fond plat, orientée est-ouest⁹ et identifiée comme le contexte E 7. Ce dernier se situait au sud de la chaussée Bavay-Cologne, dans la zone d'habitat du *vicus* (carte 2). Son emplacement fut indiqué au n^o 4 sur le plan général reprenant les différents points de découvertes révélés lors des fouilles de 1959 à 1961 (Willems, 1967). Nous ignorons la position exacte du contexte E 7 par rapport au diverticule partant perpendiculairement à la chaussée, depuis le centre de l'agglomération en direction du sud et de la zone funéraire qui devait s'étendre dans le secteur du tumulus d'Avennes

⁹ Cette cave faisait 10 m. sur 5 m. avec une profondeur de 1,60 m. sous le niveau actuel de circulation : WILLEMS *et alii*, 1963, p. 11 et 12.

(Brulet, 1994, p. 50, fig. 41 ; *Braives I*, p. 212, fig. 80). Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il se situe vraisemblablement dans le secteur D, à gauche du diverticule. Nous ne savons pas s'il appartenait à un complexe d'habitat et nous ne disposons d'aucune information sur l'aménagement en élévation du bâtiment. Aucune stratigraphie des couches de remplissage de cette cave ne fut publiée, les fouilleurs nous informent néanmoins de l'existence de deux niveaux distincts séparés par une couche de limon (Willems *et alii*, 1963, p. 12) : le premier renfermait des fragments de tuiles et d'amphores mêlés à d'importantes traces de charbon de bois tandis que le second reposait sur l'argile en place et comprenait la plus grande partie du mobilier. Ce bâtiment aurait brûlé et les structures en élévation auraient écrasé le matériel de la cave en le scellant sous une importante couche de débris. D'après les renseignements récoltés au cours de la fouille, certains objets devaient reposer sur le fond tandis que la majorité des pièces étaient mélangées dans la couche inférieure. Nous aurions donc à faire à un ensemble parfaitement complet dont le matériel fut brutalement « fossilisé » par une destruction vraisemblablement accidentelle. Nous devons donc espérer rencontrer des céramiques appartenant à une même fourchette chronologique ; il s'agit par conséquent d'un dépôt primaire homogène, qui ne fut pas perturbé par des aménagements postérieurs et qui resta à l'abri de toute contamination. Il existe de fortes présomptions pour qu'une grande partie des vases de la cave de Braives, les cruches par exemple, aient été disposées sur des étagères en bois placées le long des grands murs ; la présence d'un grand nombre de clous oxydés, parfois collés sur la panse de certains vases, et destinés à lier entre elles les planches des étagères, milite en faveur de cette hypothèse. En dépit du haut degré de fragmentation des céramiques, nous avons pu restituer plusieurs profils complets. Un nombre très limité de vases présentait des coups de feu dus à l'incendie. Après la destruction du bâtiment, l'emplacement n'a plus été occupé puisque le premier niveau de destruction repose directement sous la couche arable.

Outre les motifs évoqués plus haut, d'autres raisons nous incitèrent à reprendre l'étude archéologique du « Magasin » : il s'agit d'un ensemble fermé homogène et il est rare de pouvoir disposer de contextes de cette valeur en site d'habitat ; l'abondance des céramiques offre un éventail très large et représentatif des céramiques importées et des vases de production régionale, en circulation dans la cité des Tongres au moment de la destruction du dépôt ; il représente presque en lui-même un horizon chronologique pour la Hesbaye. Comme nous le verrons plus loin, ce

contexte daté aux alentours de 150 apr. J.-C. se révèle particulièrement précieux pour l'étude du mobilier céramique de cette époque. En effet, les fouilles en secteur d'habitat mettent rarement au jour des assemblages du II^e siècle ; le matériel de cette période figure souvent dans des remblais postérieurs où il est peu utile à la datation.

Cette étude se fonde sur un comptage exhaustif de toutes les catégories présentes ; elles furent discriminées sur base de critères pétrographiques et typologiques à l'intérieur de fabriques identifiées à l'aide de codes. D'emblée nous pouvons affirmer que l'analyse des verres ne nous permet pas de donner une fourchette chronologique précise. En effet, la plupart des formes en verre ont des datations trop larges. Quant à la série des neuf monnaies du « Magasin », elle commence avec un as de Néron et se termine par un *dupondius* d'Antonin le Pieux, frappé entre 145 et 161 apr. J.-C. Cette dernière monnaie fournit un *terminus post quem* précis, parfaitement validé par l'étude céramologique.

Dans la conclusion, nous nous intéresserons à la fonction d'un tel assemblage. En effet, le nombre élevé de vases en sigillée, de cruches et de pots à provisions ainsi que la grande diversité de provenance du matériel amphorique suscitent une série d'interrogations. Les fouilleurs présentèrent le contexte comme un entrepôt de poteries destinées à la vente et le qualifièrent de « Magasin ». Nous reviendrons sur cette interprétation et nous tenterons d'isoler dans le monde gallo-romain d'autres exemples de boutiques où semble s'être pratiqué le commerce de céramiques.

3. LA VERRERIE

Les fouilles livrèrent plusieurs fragments de différentes formes de vases en verre où dominent presque exclusivement les pièces de teinte naturelle vert bleu. Bien que tous ces vases soient très fragmentaires, leur nombre est inhabituellement élevé¹⁰ pour un contexte d'habitat. La datation finale ne s'appuiera pas sur les informations issues de l'étude de la verrerie car les formes décrites ci-dessous ne nous fournissent qu'une datation imprécise.

¹⁰ Le nombre total de pièces en présence s'élève à quinze-seize individus différents.

**3.1. LES BOLS HÉMISPHERIQUES À MOULURES EXTERNES DITS
RIPPENSCHALEN OU PILLAR MOULDED BOWLS (FIG. 1, 1 À 4)
(PHOTO 2)**

Ils correspondent aux types Isings 3 et Goethert-Polaschek 3. On distingue en effet toujours deux variantes sur base de la hauteur des parois : des bols peu profonds et plus évasés (Isings 3a / Goethert-Polaschek 3a) et d'autres plus hauts (Isings 3b / Goethert-Polaschek 3b).

Nous comptons ici sept fragments de bords non jointifs ainsi qu'un profil complet ; ils appartiennent tous à la variante Isings 3 b / Goethert-Polaschek 3 b. C'est le groupe le mieux représenté. Les bols ont été moulés dans un verre monochrome de teinte vert bleu translucide. On observe cependant des différences dans leur diamètre d'ouverture, l'épaisseur de leurs parois et des côtes et dans le profil des bords. Les côtes saillantes partent du haut de la paroi et s'amincissent progressivement vers le bas. La lèvre est toujours haute et lisse, son profil est souvent légèrement rentrant et suit la courbe prise par la panse.

Ce type de verre est un des plus répandus en Gaule romaine durant les I^{er} et II^e siècles de notre ère ; on le retrouve fréquemment en contexte d'habitat, peu en contexte funéraire. Les bols Isings 3 apparaissent dès l'époque augustéenne précoce mais ne pénètrent le nord de la Gaule qu'à la fin du règne d'Auguste et sous Tibère¹¹. Il semble que les sous-types 3a et 3b soient contemporains. Les *Rippenschalen* sont particulièrement répandus dans nos régions sous les règnes de Claude et Néron¹² et durant toute la seconde moitié du I^{er} siècle. Ce type de bol cesserait d'être produit dans le courant du II^e siècle apr. J.-C. À Augst et Kaiseraugst, les contextes stratifiés permettent de suivre leur évolution quantitative (Rütti, 1991). Durant la période 70 à 130 apr. J.-C., les *Rippenschalen* représentent avec près de 30 % le groupe le plus important des récipients en verre mais leur nombre diminue progressivement de la seconde moitié du I^{er} au II^e siècles. Dès les années 125-150, le pourcentage tombe sous la barre des 10 % (Rütti, 1991, p. 79 et 80). Néanmoins, nous constatons leur présence sur plusieurs sites au II^e siècle. La forme devient de plus en plus rare après

¹¹ C. Isings signale sa présence dans le camp de Haltern et la sépulture tibérienne n° 859 de la nécropole de Saint-Matthias à Trèves renfermant un exemplaire en verre marbré : ISINGS, p. 18-20.

¹² Dans le camp de Hofheim I (*castellum* de terre et de bois : env. 40-70 apr. J.-C.), ils correspondent au type *Ritterling* 9 : RITTERLING, 1913.

150 apr. J.-C.¹³ C'est pourquoi nous pouvons considérer les pièces du « Magasin » comme des productions de la première moitié du II^e siècle au plus tard. Cette période coïncide habituellement avec la disparition de ces verres.

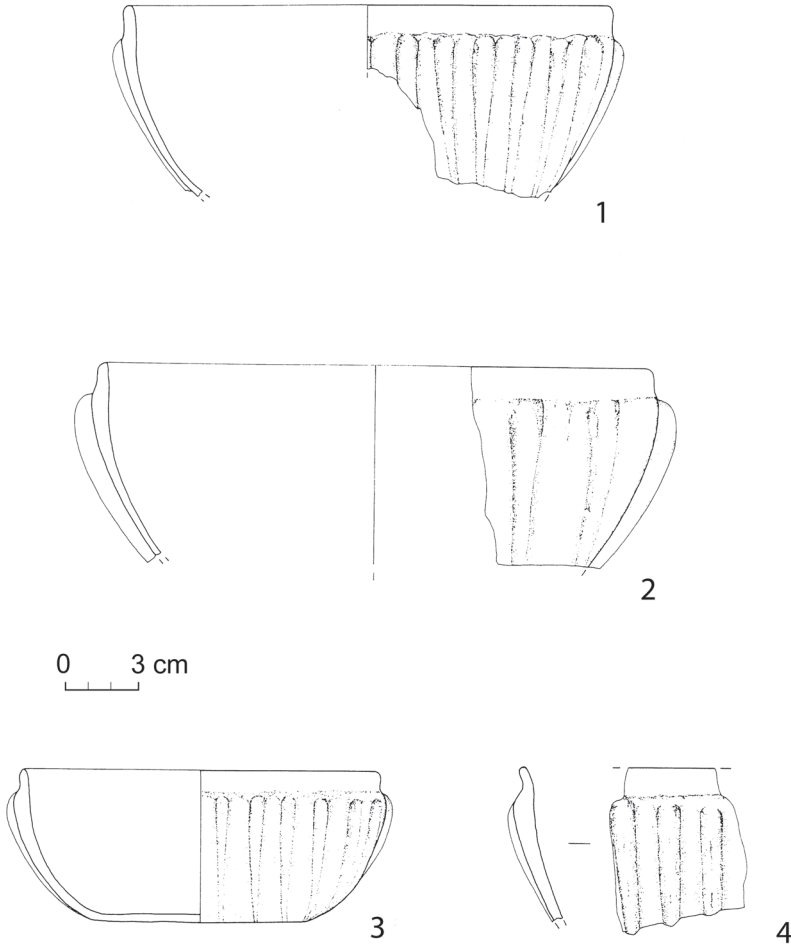


Fig. 1 - Verres : bols hémisphériques à moulures externes (1 à 4).
Dessins M. Jacobs.

¹³ Il y a fort à parier que les fragments de *Rippenschalen* retrouvés dans des contextes de la Période 6 (178 ?-260) à Valkenburg soient résiduels : VAN LITH, 1978-1979, p. 1-150.



Photo 2 - Bols hémisphériques côtelés en verre moulé vert bleu (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

- Fragment du bord et de la paroi d'un bol (diam. 18 cm). Bord lisse et légèrement rentrant. Verre translucide de teinte vert bleu (Pantone 310¹⁴) (Inv. E7.384) (fig. 1, 1).

- Fragment du bord et de la paroi d'un bol (diam. 19 cm). Les parois sont épaisses ; bord lisse et légèrement rentrant. Verre translucide de teinte vert bleu (Pantone 310) (Inv. E7.366) (fig. 1, 2).

- Bol dont le profil est complet. L'ouverture est conservée à plus de 60 % (diam. 13 cm). Bord lisse et légèrement rentrant. Verre translucide de teinte vert bleu (Pantone 310) (Inv. E7.383) (fig. 1, 3).

- Petit fragment du bord et de la paroi d'un bol (diam. 20 cm). Les parois sont épaisses mais la lèvre est beaucoup plus fine. Bord lisse de profil vertical. Verre translucide de teinte vert bleu (Pantone 310) (Inv. E7.367) (fig. 1, 4).

3.2. CRUCHE PANSUE À UNE ANSE (FIG. 2, 1)

Nous possédons plusieurs fragments de panse, fond, anse et col d'une cruche à une anse piriforme apparentée au type Isings 52 c mais qui apparaît comme « hybride », située à cheval entre les types Isings 52 et 55. En effet, notre exemplaire offre le profil arrondi des cruches Isings 52 mais possède un étrange petit bandeau tubulaire et saillant, appliqué au corps du vase et enserrant le bas de la panse. Cette originalité ne trouve aucun

¹⁴ Nous utiliserons pour déterminer la couleur des récipients en verre les codes numériques de la charte de PANTONE-Color Paper/Uncoated Selector by Letraset.

parallèle morphologique auprès des cruches Isings 52 mais rappelle le profil caréné de certaines cruches Isings 55¹⁵. En outre, l'anse se termine par l'ornementation de plis en escalier, un trait décoratif plutôt caractéristique des cruches Isings 55.

Les cruches Isings 52 se rencontrent dans des contextes de la seconde moitié du I^{er} siècle et du début du siècle suivant. Les dernières cruches Isings 52 furent utilisées dans la seconde moitié du II^e siècle ; la partie supérieure d'une cruche proche de celle du « Magasin » fut notamment retrouvée dans une couche à Augst en association avec de la céramique des années 150-200 apr. J.-C. (Rütti, 1991, p. 354, pl. 142, n° 3646). La riche sépulture d'Arsimont, datée des années 140-170 apr. J.-C., a livré une cruche dotée d'une panse piriforme, à la transition entre les types Isings 52 et Isings 55 (Mariën, 1983, p. 8, n° 15).

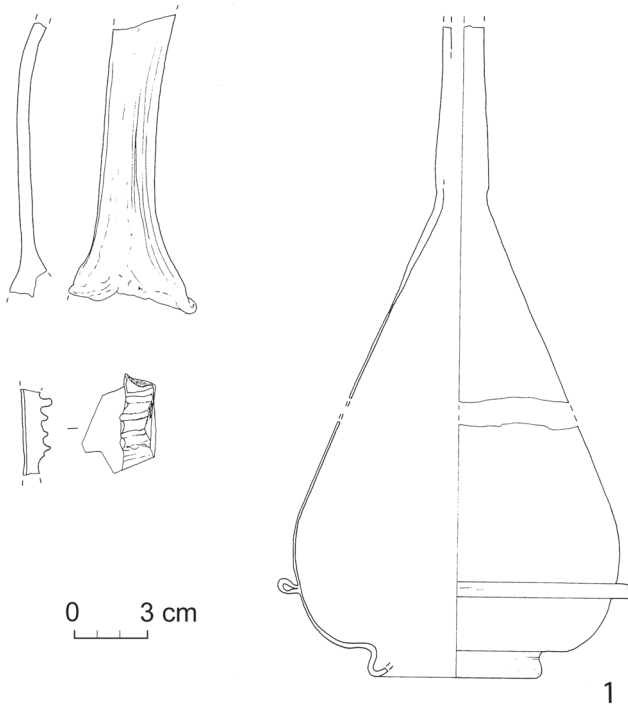


Fig. 2 - Verres : fragments d'une cruche pansue à une anse (1).
Dessins M. Jacobs.

¹⁵ Une cruche de cette forme fut notamment mise au jour en association avec une cruche Isings 52 b dans le tumulus de Bléhen daté de la fin du I^{er} siècle : GUEURY et VANDERHOEVEN, 1992.

- Fragments de col, paroi, anse et fond d'une cruche à une anse de profil piriforme. Le bord n'a pas été conservé. Col étroit et cylindrique resserré à sa base. L'anse se termine par une série de plis descendant en escaliers. Paroi très mince. Un bandeau creux appliqué après coup et large d'1 cm enserre la panse au niveau de son plus grand diamètre (environ 10,5 cm). Base annulaire et concave (diam. 7 cm). Verre translucide de teinte vert bleu (Pantone 310). **Isings 52 c** (Inv. E7.382) (fig. 2, 1).

3.3. LES BOUTEILLES CARRÉES (FIG. 3, 1 ET 2)

Il s'agit du type Isings 50 subdivisé en deux variantes sur base de la hauteur : des exemplaires petits et trapus (Isings 50 a), et des grandes bouteilles allongées (Isings 50 b). K. Goethert-Polaschek attribua le type 114 au petit module et le type 119 au grand.

Nous comptons les fragments de deux bouteilles prismatiques, soufflées dans un moule creux et appartenant à la catégorie des *mould-blown bottles* (Isings, 1957, p. 63 et 64). La lèvre est épaissie en bourrelet et rabattue vers l'extérieur. Les anses sont coudées en angle aigu et ornées de nervures sur leur face externe. Les quatre côtés de la panse sont lisses et le fond, légèrement concave, offre un décor en relief qui s'apparente à des marques de production. On présente généralement Cologne comme le principal centre producteur de ces bouteilles dans le nord de la Gaule comme en témoigne la quantité importante de bouteilles retrouvées dans cette ville, les marques abrégées CCAA et CCPC très répandues en Germanie inférieure¹⁶ et la mise au jour à Cologne de deux fonds de moule, en terre cuite et en marbre (Fremersdorf, 1965-1966, p. 29-32 ; Rottloff, 1999, p. 42-43).

La forme carrée se prêtait admirablement à l'emballage et au transport en caisse. Cet usage particulier fut notamment confirmé par la découverte de bouteilles Isings 50 à l'intérieur de caisses en bois dans la Maison de Ménandre à Pompéi (Maiuri, 1932, p. 458, fig. 181) ainsi que dans le tumulus de Penteville, en province de Namur (Plumier, 1986, p. 85). La bouteille prismatique est un des récipients en verre les plus répandus dans tout le nord de la Gaule. Cette forme apparaît dans le courant de la première moitié du 1^{er} siècle apr. J.-C. ; on la date habituellement entre 40 et

¹⁶ Les caractères CC désigneraient la ville de Cologne (*Colonia Claudia*). Les lettres AA donnent le nom complet de la ville (*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*). Par contre, on ignore encore la signification des lettres PC.

200 apr. J.-C. À Augst, où la forme correspond au type *Augusta Rauricorum* 156, 285 exemplaires ont pu être identifiés (Rütti, 1991, p. 64 et 65). Les contextes stratifiés nous montrent qu'elle est particulièrement abondante entre 30 et 110 apr. J.-C. Dès l'époque flavienne, le pourcentage de ces bouteilles diminue mais la forme compte encore parmi les verreries

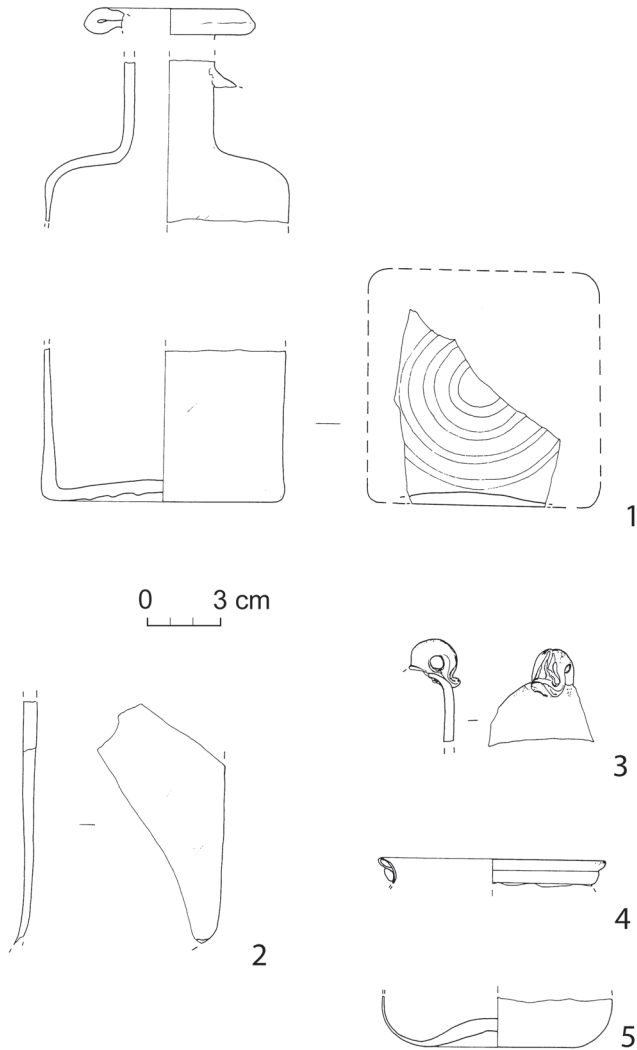


Fig. 3 - Verres : bouteilles prismatiques (1,2), aryballe (3), jarre (4), fond de vase indéterminé (5). Dessins M. Jacobs.

les plus fréquentes sur le site durant tout le II^e siècle et la première moitié du III^e siècle. À Valkenburg, on dénombre pas moins de 33 bouteilles prismatiques ; elles y apparaissent de la période 2/3 à la période 6, soit de 47 à environ 260 (van Lith, 1978-1979, p. 74-77).

- Fragments du col, de l'épaule, du fond et de l'anse d'une petite bouteille prismatique. Goulot court, étroit et cylindrique. L'anse, de section plate, est ornée de dix nervures. Le fond, légèrement concave, est décoré de quatre cercles concentriques en relief (diam. 9 cm). Verre épais, translucide, de teinte vert bleu (Pantone 310). **Isings 50 a / Goethert-Polaschek 114** (Inv. E7.390) (fig. 3, 1).

- Fragment de la panse d'une bouteille prismatique. Verre translucide de teinte vert bleu (Pantone 310). **Isings 50 b** (Inv. E7.391) (fig. 3, 2).

Outre les pièces décrites ci-dessus, nous rencontrons une série de fragments isolés d'anse, de fond et de bord, difficiles à attribuer à un type précis.

- Fragment de paroi pourvu d'une petite anse delphiniforme d'un aryballe en verre translucide, de teinte vert bleu (Pantone 310). **Isings 61 / Goethert-Polaschek 135** (Inv. E7.393) (fig. 3, 3).

- Fragment du bord oblique et tubulaire d'un petit pot ou jarre (diam. 9 cm). Verre translucide de teinte vert bleu (Pantone 310). **Isings 62 ou 67 b/c** (Inv. E7.395) (fig. 3, 4).

- Fond plat fragmentaire concave appartenant à un vase à paroi très fine et arrondie. Verre translucide de teinte vert bleu (Pantone 310). Il pourrait s'agir d'un balsamaire des types Isings 16, 28 ou 101 (Inv. E7.394) (fig. 3, 5).

4. LA CÉRAMIQUE

Nous sommes impressionnés par le grand nombre de vases de ce contexte, 715 individus sur un total de 5.434 tessons ; seuls 86 vases ont un profil complet. Le matériel a été compté selon la méthode du Nombre Minimum d'Individus ou NMI. Pour l'ensemble des catégories, cette valeur est calculée au départ du nombre de bords après remontage. Nous sommes également surpris par la diversité des catégories représentées. Si certaines ne comptent que quelques exemplaires, d'autres rassemblent une quantité importante de vases. Avec les céramiques sigillées, les vases engobés, une grande partie des amphores, quelques pots à provisions et les petits couvercles d'amphores d'origine méditerranéenne, les importations extra-régionales occupent une place non négligeable. Toutes les fonctions de la

céramique sont illustrées : nombreux récipients destinés à verser des liquides (cruches, pichets), d'autres voués au conditionnement de denrées (pots en fine claire, pots à provisions, cruches, pichets, amphores et leurs couvercles, *dolia*, céramiques modelées), d'autres encore servant à la préparation et à la cuisson des aliments (mortiers, céramiques modelées et communes culinaires). Un nombre important de vases sont liés au service de la table (terre sigillée, vases engobés, céramiques fumée, fine claire et fine sombre). Nous rencontrons enfin des récipients de transport, issus du grand commerce comme les amphores et certains pots à provisions.

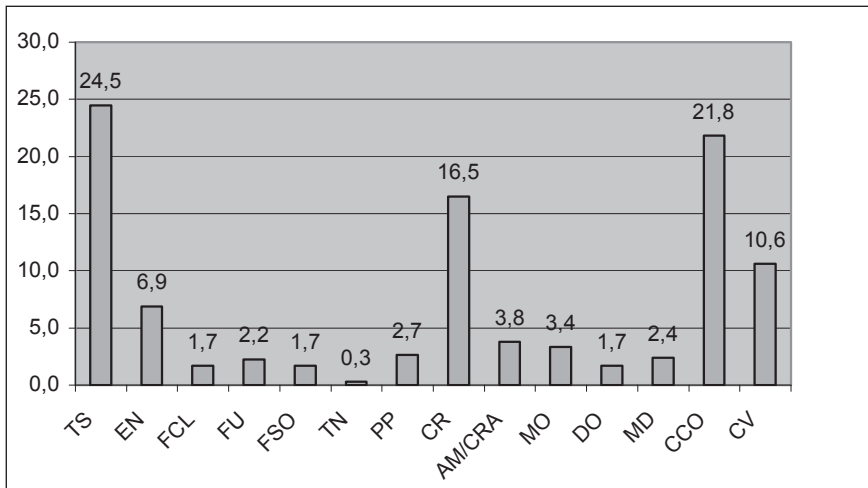


Tableau I - Pourcentage de chaque catégorie au départ de sa valeur en NMI.

La terre sigillée TS représente près du quart (24,5 % - 175 NMI) des céramiques. Suivent les vases en commune culinaire CCO avec 21,8 % - 156 NMI, les cruches CR (16,1 % - 115 NMI) et, dans une moindre mesure, les petits couvercles d'amphores CV (10,6 % - 76 NMI) ainsi que les gobelets et coupes engobés EN (6,9 % - 49 NMI). Chacune des autres catégories totalise moins de 5 % et leur NMI ne dépasse jamais 30 exemplaires.

Les céramiques ont été identifiées grâce à un système de codes mis au point par le Centre de Recherches d'Archéologie nationale¹⁷. Ces codes se

¹⁷ La méthodologie suivie par le CRAN pour classer et compter la céramique est en partie

présentent sous la forme d’initiales qui nous donnent la catégorie céramologique (ex. TS, DO, AM), et le groupe de pâtes (ex. SG, CO, BT) ; ces deux concepts s’unissent pour donner la fabrique (ex. DO-TIRL pour les « *dolia* en pâte de Tirlemont » ou AM-BT pour les « amphores de Bétique »). Le tableau ci-dessous reprend les différents codes des catégories techniques et des groupes de pâtes du « Magasin ». Les groupes de pâtes ont été identifiés par observation macroscopique à la loupe binoculaire, la couleur des surfaces et de l’argile fut déterminée à l’aide du guide des couleurs.

| LISTE DES CATÉGORIES TECHNIQUES DU « MAGASIN » | |
|--|---|
| AM | Amphore |
| CCO, elle regroupe : <input type="checkbox"/> CCL <input type="checkbox"/> CEN <input type="checkbox"/> CFU <input type="checkbox"/> CSO | Céramique Commune Culinaire : Commune Claire Commune Engobée Commune Fumée Commune Sombre |
| CR | Cruche |
| CRA | Cruche-Amphore |
| CV | Petit Couvercle d’amphore |
| DO | <i>Dolium</i> |
| EN | Céramique Engobée |
| FCL | Céramique Fine Claire |
| FSO | Céramique Fine Sombre |
| FU | Céramique Fumée |
| MD | Céramique Modelée |
| MO | Mortier |
| PP | Pot à Provisions |
| TN | <i>Terra Nigra</i> |
| TS | Terre Sigillée |

| GROUPE DE PÂTES DES CÉRAMIQUES IMPORTÉES | |
|--|---|
| AR | Groupe de pâtes d'Argonne |
| BT | Groupe de pâtes de Bétique |
| CG | Groupe de pâtes du Centre de la Gaule |
| OR | Groupe de pâtes Oriental |
| CO | Groupe de pâtes de Cologne |
| EG | Groupe de pâtes de l'Est de la Gaule |
| IT | Groupe de pâtes de l'Italie centrale et de Campanie |
| LX | Groupe de pâtes de Lezoux |
| LY | Groupe de pâtes de Lyon |
| SG | Groupe de pâtes du Sud de la Gaule |
| IND | Groupe de pâtes Indéterminé |
| GROUPES DE PÂTES DES CÉRAMIQUES RÉGIONALES | |
| DECA | Groupe de pâtes à Dégraissant Calcaire |
| DEGR | Groupe de pâtes à Dégraissant Grossier |
| TIRL | Groupe de pâtes de Tirlemont |
| MOSA | Groupe de pâtes Mosan |
| BAVY | Groupe de pâtes de Bavay |
| SAVO | Groupe de pâtes Savonneux |
| SEPT | Groupe de pâtes Septentrional |
| SCAL | Groupe de pâtes Scaldien |
| IND | Groupe de pâtes Indéterminé |

Le matériel étant très fragmentaire, il est difficile d'accorder une même valeur dans les comptages aux individus complets et aux petits tessons de bord. C'est pourquoi nous distinguerons dans chaque catégorie le nombre d'individus au profil complet du nombre de vases fragmentaires afin d'isoler, si nécessaire, toute céramique résiduelle.

4.1. LA TERRE SIGILLÉE (AVEC LA COLLABORATION DE PHILIPPE BET¹⁸)

Sur un total de 469 tessons, nous distinguons 175 vases dont 41, soit près d'un quart, possèdent un profil complet. Parmi les profils entiers ne figure aucune production d'Argonne ni du Sud de la Gaule. Le lot est très homogène au niveau chronologique : la proportion de tessons résiduels ou intrusifs est faible ; l'ensemble, comme le confirme l'étude des poinçons des bols moulés et des noms de potiers estampillés, indique le second quart et le milieu du II^e siècle apr. J.-C. Très peu d'éléments nous permettent de proposer une datation postérieure à 150 apr. J.-C. La plus grande partie est constituée de vases lisses, nous comptons néanmoins vingt bols moulés du type Drag. 37. Les 49 individus estampillés sont essentiellement des tasses bilobées Drag. 27 et des assiettes Drag. 18/31, mais aussi deux tasses Drag. 33 et un plat Drag. 18/31R. La majorité des estampilles est littérale et correspond à un nom de potier au nominatif ou au génitif, suivi ou non par les mentions F ou FE pour *fecit*, M pour *manu* et OF pour *officina*. Seuls neuf timbres se composent de caractères indéchiffrables exécutés par des potiers analphabètes. Il s'agit pour la plupart d'une juxtaposition plus ou moins ordonnée de X, de I et de V, parfois suivie de la lettre S ou de la mention M pour MANV (Bet, 1988b). Certains potiers de Lezoux apparaissent plusieurs fois sur Drag. 27 : BITVRIX (5x), ILLIXO (3x), PAVLLVS (2x) et l'estampille fragmentaire SILV[(2x). Le potier PECVLIARIS se retrouve sur une assiette Drag. 18/31 et une tasse Drag. 27 tandis que le potier PATER apparaît sur une tasse Drag. 27 et une assiette Drag. 18/31.

¹⁸ Archéologue INRAP, U.M.R. 163-3 du CNRS ; Centre archéologique de Lezoux (Puy-de-Dôme) - 63190 France.

| Provenance | Drag. 27 | Drag. 18/31 - Bet 55 | Drag. 33 | Drag. 18/31R - Bet 55 |
|--------------|---|---|--------------|--------------------------|
| Argonne | SECCO F (1X) | | | |
| Est Gaule | PERPETVI (1X) | NASSO-I-S-F (1X) TOCCIUS FEC (1X) | | |
| Centre Gaule |]MATIVS FIIC (1X) | | | |
| Lezoux | BITVRIX·F (5X) GNATIVS (1X) ·ILLIXO·(3X) ISOV/VOSI (1X) MAIVDILVS (1X) PATER·F (1X) PAVLLI M (2X) PECVLIAR·F (1X) SECVNDI (1X) SEVERVS F (1X) SVOBNI#M (1X) BAN[(1X) C(...)S (1X) MVX[(1X) SILV[(2X)]ERTVLLI (1X)]LVS (1X) | CO(..)M (1X) IANVARIOF (1X) PATER (1X) PECVLIAR·F (1X) RENTI·OF (1X) SACRI·OF (1X) | CVCALIM (1X) | ·PATER[(1X) |
| Sud Gaule |]ACA#OF (1X) | | | |
| Indéterminé | | ANNI[(1X) | | |

Tableau II - Classement des estampilles littérales d'après leur provenance et leur appartenance typologique.

La tasse bilobée Drag. 27 est la forme la plus récurrente, elle totalise 109 individus ce qui équivaut à 62 % du total des vases en sigillée (photo 3). Dans les ateliers de Lezoux au II^e siècle, sa fabrication répond à des critères très stricts : une lèvre en fort bourrelet, parcourue d'un sillon à son revers, un pied de section angulaire et une estampille au centre du fond, recoupée par un petit cercle.

Loin derrière les Drag. 27, les assiettes Drag. 18/31 représentent la deuxième forme, avec un NMI de 22 (photo 3). Dans la nouvelle typologie de la sigillée lisse de Lezoux (Bet *et alii*, 1989 ; Bet et Delor, 2000), cette assiette correspond au type Bet 55. Sa production au II^e siècle répond



Photo 3 - Tasses bilobées Drag. 27 et assiettes Drag. 18/31 en terre sigillée du Centre de la Gaule (coll. Grand Curtius, Liège).
Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

également à des critères morphologiques respectés d'un atelier à l'autre¹⁹. Les assiettes Drag. 18/31 du Centre de la Gaule sont principalement datées des années 120-150 apr. J.-C. (Webster, 1996, p. 35) mais ont été produites à Lezoux jusqu'à la fin du II^e siècle. Apparentés à cette forme, nous comptons quatre plats Drag. 18/31R - Bet 56, également originaires de Lezoux. Ils se distinguent par un gabarit supérieur, un profil plus évasé et la présence régulière d'un grand cercle de guillochis réalisé à la molette sur la face interne du fond.

¹⁹ Selon P. Bet, cette volonté de standardisation des sigillées lisses est propre aux grands centres de fabrication et d'exportation qui veillaient de près à la qualité du matériel destiné aux exportations à longue distance. Par l'intermédiaire des *negotiatores artis cretariae*, les clients des différentes cités de Gaule devaient passer auprès des industries de production des commandes de vases précises, notamment en ce qui concerne la forme souhaitée des céramiques. L'application de critères de fabrication standardisés permettait de répondre à la forte demande de vases pour l'exportation.

À l'exception des vingt bols moulés Drag. 37, les autres formes comportent chacune moins de dix individus. Nous retiendrons surtout quatre gobelets Drag. 54 / Déchelette 72 dont l'apparition est datée du milieu du II^e siècle. Ils sont très rares sur les sites de consommation et apparaissent surtout dans des contextes de la seconde moitié du II^e siècle et de la première moitié du siècle suivant. Tout aussi rares en sites de consommation sont les trois bols Curle 11 à collerette ornée de feuilles en barbotine. Ce vase apparu à la période flavienne est généralement absent de la seconde moitié du II^e siècle (Webster, 1996, p. 50). Signalons encore une tasse Drag. 35 et une assiette Drag. 36. L'absence de mortiers Drag. 45, de tasses Drag. 40, d'assiettes Drag. 32 et la faible quantité de tasses Drag. 33 militent en faveur d'une datation antérieure au troisième quart du II^e siècle.

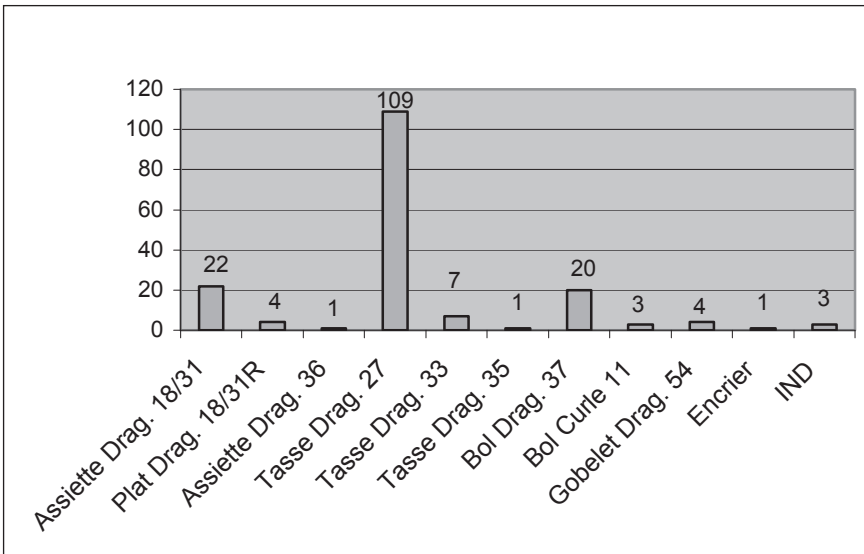


Tableau III - Répartition des formes de sigillées en NMI.

Du point de vue de la fonction, les tasses dominant largement, suivies des plats/assiettes, des bols et des gobelets.

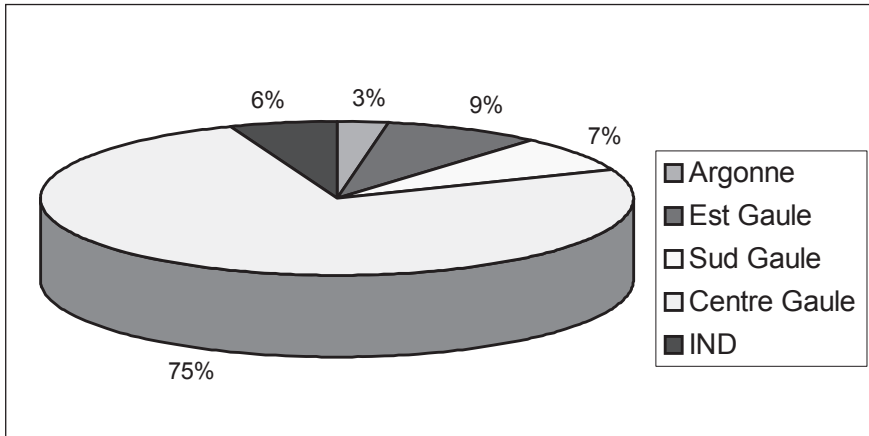


Tableau IV - Pourcentage de chaque groupe de pâtes.

L'observation macroscopique des pâtes et des vernis a permis de classer le mobilier suivant différentes provenances. Près de 75 % des vases semblent originaires de Lezoux en Gaule centrale, ils sont caractéristiques de la phase 5 qui correspond à la première moitié du II^e siècle²⁰. Nous rencontrons trois ou quatre fragments qui pourraient appartenir à la phase 6, datable du milieu du II^e siècle. Les sigillées de Lezoux sont surtout attribuables aux années 125-150 apr. J.-C. D'un point de vue technologique, la phase 5 se distingue par une meilleure vitrification des vases, désormais produits dans une pâte fortement calcaire ; elle consacre le succès des vases lézoviens en Gaule. Le matériel du « Magasin » est donc contemporain de l'apogée des exportations de Lezoux vers les agglomérations de la Bavay-Cologne, sous Hadrien et au début du règne d'Antonin le Pieux. À cette époque, les ateliers de l'Allier ne sont pratiquement plus concurrencés par les ateliers du Sud de la Gaule²¹ ; l'arrivée des productions de l'Est et d'Argonne est encore timide et ne décollera véritablement qu'après 150 apr. J.-C.²² Les ateliers du Centre jouissent presque d'un quasi

²⁰ En ce qui concerne la sériation des pâtes des sigillées de Lezoux en phases chronologiques, voir : BET *et alii*, 1989. Nous remercions P. Bet pour l'aide précieuse apportée dans la reconnaissance pétrographique et la datation des sigillées du Centre de la Gaule.

²¹ « La fin du I^{er} siècle et le début du II^e siècle marquent le retrait progressif des productions de Millau des marchés à longue distance » : DELAGE, 1998, p. 284. Elles circulent cependant encore sur les marchés jusque 110/120 apr. J.-C.

²² Le second quart du II^e siècle voit la création d'une série de nouvelles officines dans le nord-est du territoire gaulois afin de répondre à la demande croissante du marché militaire rhénan et des cités de Gaule du Nord, enrichies par la mise en valeur intensive de leur terroir agricole : BÉMONT et JACOB, 1996, p. 199.

monopole en Gaule Belgique et dans la cité des Tongres à la fin de la première moitié du II^e siècle (Delage, 2002, p. 106 et 107 ; Leblois, 2008, p. 134-138).

La part des productions du Sud de la Gaule, d'Argonne et des ateliers de l'Est est extrêmement réduite. Avec un pourcentage de 7 %, nous constatons que les sigillées de Gaule méridionale demeurent en usage jusqu'à la fin de la première moitié du II^e siècle. Ces vases ne sont pas résiduels mais correspondent aux productions tardives des ateliers de Gaule méridionale qui pénètrent encore chez nous en faible quantité jusque 130/140 apr. J.-C. Après cette date, les sigillées du Sud de la Gaule deviennent résiduelles dans nos régions.

La terre sigillée d'Argonne : TS-AR (fig. 4, 1 à 3)

Cette fabrique ne compte que cinq individus : deux tasses Drag. 27 dont une estampillée SECCO F, une tasse Drag. 33 et deux Drag. 37. Un des Drag. 37 (fig. 4, 1) n'est représenté que par un fragment de panse dont la mauvaise qualité du vernis rappelle les productions tardives d'Argonne ; ce tesson pourrait donc être intrusif. Elles se caractérisent par l'aspect très orangé de leur pâte. Contrairement aux sigillées d'Argonne importées dans nos régions au III^e siècle, le vernis est généralement bien conservé.

a. La terre sigillée moulée

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Relief peu accusé des poinçons. Frise décorative avec deux médaillons cordés. Lavoye, style proche de celui d'AMENVS (Bémont et Jacob, 1986, p. 198, fig. 2, n° 13 et 14), daté du règne d'Antonin et contemporain de GESATVS (Hofmann, 1968, p. 276). Vernis de mauvaise qualité. Surface à éclat mat, de teinte orange rouge ; pâte orange rouge (TS-AR) (Inv. E7.60/W52.25) (fig. 4, 1).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Le vernis et le relief du décor sont de bonne qualité, il doit s'agir d'une production précoce. Partie inférieure de la frise. Feuille naturelle Hofmann, 1968 349 (TRIBVNVS ; Lavoye, four J 3) encadrée par deux cordons tremblés. Guirlande de trifides Hofmann 388 (poinçon très fréquent à Lavoye-TRIBVNVS) disposés horizontalement en quinconce. Style de TRIBVNVS qui, selon B. Hofmann, travailla à Lavoye entre 140 et 170 apr. J.-C. (Hofmann, 1968, p. 274 et 275). La décoration rappelle celle du moule M 5 retrouvé dans le four C de Lavoye (Chenet et Gaudron, 1955, p. 215, fig. 56-C) et attribué à TRIBVNVS et celle du moule M 11 trouvé dans le four C 2 (Chenet et Gaudron, 1955, p. 219, fig. 58-K ; Bémont et Jacob, 1986, p. 197, fig. 1, n° 2). Le four C

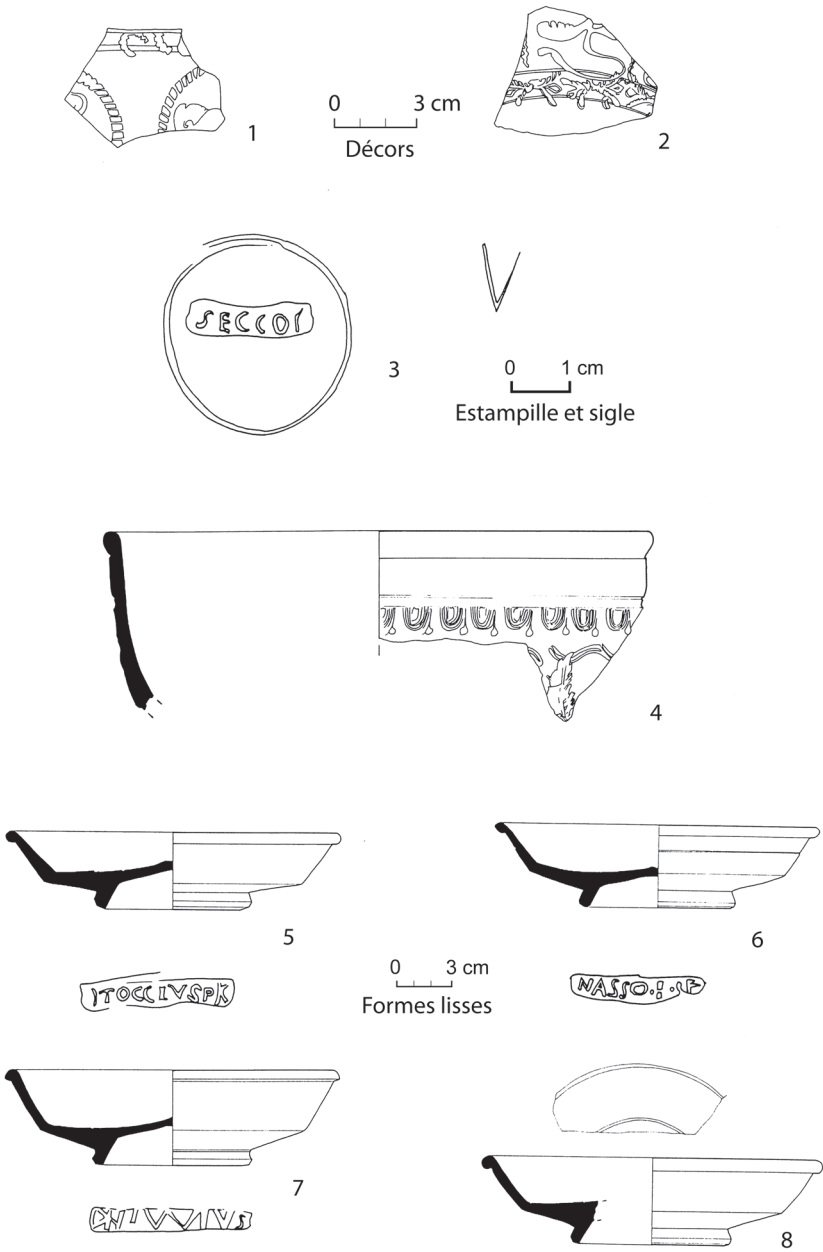


Fig. 4 - Terre sigillée d'Argonne : vases décorés (1, 2), sigle et graffiti (3).
Terre sigillée d'Argonne ou de l'Est de la Gaule : vase décoré (4),
assiettes (5 à 8). Dessins M. Jacobs.

est le plus ancien mis au jour. TRIBINVS avec TOCCIVS et TOCCA appartient aux décorateurs les plus anciens. Surface à faible éclat, de teinte rouge jaune sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-AR) (Inv. E7.59/W52.13) (fig. 4, 2).

b. Les sigles

- SECCO F sur le fond d'une tasse Drag. 27. SECCO de Lavoye. Domitien-Hadrien ou 140-180 apr. J.-C. (Oswald, p. 286 ; Hofmann, p. 21). Des timbres de graphie comparable figurent à Liberchies (*Liberchies I*, p. 99, fig. 42, n° 29) et Tongres (Vanderhoeven, 1975, p. 120, n° 655). La lettre V a été gravée *post cocturam* sur la paroi externe du fond (diam. 6 cm). Surface mate, de teinte rouge vermillon sombre à brun rouge moyen ; pâte orange rouge (Inv. E7.15/W79.13) (fig. 4, 3).

La terre sigillée de l'Est de la Gaule : TS-EG (fig. 4, 4 à 8 et fig. 5, 1 à 5)

Nous comptons quinze individus : quatre assiettes Drag. 18/31 dont une estampillée NASSO·I·S·F, une deuxième portant la marque TOCCIVS FEC et une troisième au timbre inintelligible, quatre tasses Drag. 27 dont une estampillée PERPETVI, deux tasses Drag. 33, deux bols Curle 11, un bol moulé Drag. 37, un gobelet Drag. 54 et un petit fragment de bord indéterminé.

Nous ne pouvons pas attribuer la plupart de ces vases à un atelier déterminé à l'exception de la tasse estampillée PERPETVI, originaire de Rheinzabern, de l'assiette NASSO I S F, probablement produite à Lavoye et de l'exemplaire signé TOCCIVS FEC, certainement issu de la même officine. Les vases de cette fabrique se distinguent des productions lézoviennes par des pâtes légèrement plus orangées, faiblement calcaires et contenant peu ou pas d'inclusions de micas. Certains détails morphologiques dans le façonnage des assiettes Drag. 18/31 et des tasses Drag. 27 sont étrangers aux pièces parfaitement standardisées de Lezoux. Néanmoins, le vernis est d'une très bonne qualité et d'une teinte proche de celle des vases de la phase 5. Il est possible que durant cette période d'expansion des sigillées de Gaule centrale certains ateliers de l'Est aient cherché à reproduire la manière de travailler des potiers de Lezoux et la qualité de leurs céramiques. Nous remarquerons que les assiettes Drag. 18/31 ont des dimensions parfaitement homogènes avec un diamètre d'ouverture de 16 cm et un fond d'un diamètre de 8 cm, soit exactement la moitié du

diamètre supérieur. Le profil des deux Drag. 33 est celui des exemplaires en usage au II^e siècle.

Il est probable que dans le lot des sigillées attribuées à l'Est de la Gaule figurent d'authentiques productions argonnaises. C'est probablement le cas des assiettes estampillées NASSO I S F et TOCCIVS FEC. Cependant, leur pâte n'est pas exactement comparable à celle des sigillées argonnaises et leur qualité est supérieure. Il pourrait s'agir de productions très précoces de Lavoye, antérieures aux années 150-160 apr. J.-C.

a. La terre sigillée moulée

- Fragment de la partie supérieure d'un bol **Drag. 37**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 18 cm). Une gorge profonde délimite le décor moulé à son sommet. Rangée d'oves à orle double et dard simple, terminé par une masse et disposé à droite. Cette rangée n'est soulignée par aucun motif de démarcation²³. Frise à décor végétal. Arbuste élané et légèrement courbé vers la droite Ludowici P 33. Dans la partie supérieure du décor, godrons en S disposés horizontalement Ludowici O 173. Rheinzabern, milieu du II^e siècle. Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre, de même couleur que la pâte (TS-EG) (Inv. E7.49/W79.45, 47 et 48) (fig. 4, 4).

b. La terre sigillée lisse

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31** estampillée TOCCIVS FEC. Le bord est conservé à 55 % (diam. 16 cm). Deux sillons concentriques ornent la surface interne du fond. Le pied est conservé à 50 % (diam. 8 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre, de même couleur que la pâte (Inv. E7.2/W79.20 et 80) (fig. 4, 5).

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31** estampillée NASSO-I-S-F. Le bord est conservé à 45 % (diam. 16 cm). Un sillon court à mi-panse sur la paroi externe et un autre entoure l'estampille sur la face interne du fond. Le pied est conservé à 80 % (diam. 8 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre, de même couleur que la pâte (Inv. E7.62/W79.84, 116 et 119) (fig. 4, 6).

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31** portant une estampille inintelligible. Le bord est conservé à 25 % (diam. 16 cm). Un sillon entoure l'estampille sur la face interne du fond. Le pied est entièrement conservé (diam. 8 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (Inv. E7.63/W79. 40 et 85) (fig. 4, 7).

²³ L'absence de bordure sous la rangée d'oves est caractéristique des officines de Rheinzabern : WEBSTER, 1996, p. 88 et 89.

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 16 cm). Un sillon orne la surface interne du fond. Le pied est conservé à 15 % (diam. 8 cm). Surface mate, de teinte brun rouge moyen ; pâte rouge vermillon sombre (Inv. E7.88/W52.38) (fig. 4, 8).

- Tasse fragmentaire **Drag. 27** (h. 5,8 cm). Le bord est conservé à 40 % (diam. 12 cm). Un sillon concentrique orne le centre de la surface interne du fond, conservé à 45 % (diam. 5 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte de teinte orange rouge sombre (Inv. E7.99/W52.41) (fig. 5, 1).

- Partie inférieure d'une tasse **Drag. 27** estampillée PERPETVI. Le fond est conservé à 45 % (diam. 5 cm). Un cercle concentrique recoupe l'estampille au centre de la face interne du fond. Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (Inv. E7.9/W79.31) (fig. 5, 2).

- Fragments du bord et du fond d'une petite tasse **Drag. 33** portant une estampille C(?)(...)I M pratiquement illisible (h. 4 cm). Le bord est conservé à 20 % (diam. 11 cm). Un sillon court au milieu de la paroi externe au profil légèrement concave. Ces deux détails morphologiques sont ceux des Drag. 33 du II^e siècle (Webster, 1996, p. 45). Un petit sillon concentrique recoupe l'estampille au centre de la face interne du fond. Le pied est complet mais usé (diam. 4,5 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge vif (Inv. E7.76/W52.2, 5 et 33) (fig. 5, 3).

- Fragment de la partie supérieure d'une petite tasse **Drag. 33**. Le bord est conservé à 15 % (diam. 9 cm). Un sillon court au centre de la paroi externe au profil légèrement concave. Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge (Inv. E7.77/W52. 4 et 6 et W53.89) (fig. 5, 4).

- Bol à collerette horizontale²⁴ ornée de motifs de feuilles à la barbotine **Curle 11** dont le pied a disparu. Le bord est conservé à 40 % (diam. 12 cm). Surface à faible éclat, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (Inv. W52.39 et 46) (fig. 5, 5).

c. Les sigles

- NASSO I S F sur Drag. 18/31. Potier connu à Lavoye (Argonne). Trajan à Antonin ou 140-180 apr. J.-C. (Oswald, p. 216 ; Hofmann, p. 21). Un potier NASSO aurait également travaillé au milieu du II^e siècle à Sinzig (Fischer, 1969, p. 45 et 46). Une estampille NASSO I S F fut retrouvée dans le fossé du *Erdkastell* de Saalburg comblé, selon H. Schönberger et H.-G. Simon, vers 125/128 apr. J.-C. (Schönberger et Simon, 1966, p. 10). Ils datent ce potier du deuxième quart du II^e siècle (Inv. E7.62/W79.84, 116 et 119).

- PERPETVI sur Drag. 27. PERPETVS de Rheinzabern. Hadrien à Antonin ou 150-190 apr. J.-C. (Oswald, p. 238 et 239 ; Hofmann, p. 35) (Inv. E7.9/W79.31).

²⁴ Un tel profil caractérise habituellement les productions flaviennes précoces du type Ritterling 12 : WEBSTER, 1996, p. 50. Il s'agit d'une forme ancienne pour le II^e siècle.

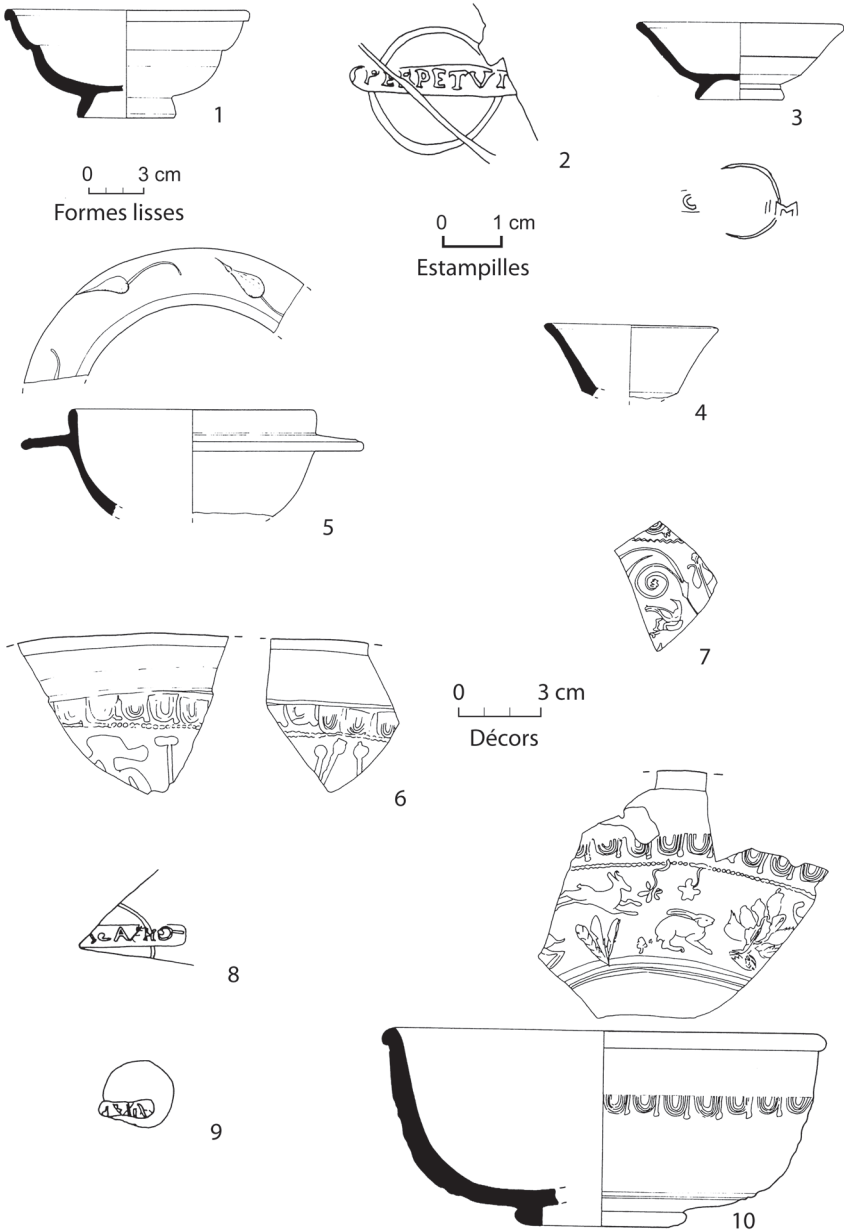


Fig. 5 - Terre sigillée d'Argonne ou de l'Est de la Gaule : tasses (1 à 4), bol (5).
Terre sigillée du Sud de la Gaule : vases décorés (6, 7), sigles (8, 9).
Terre sigillée de Gaule centrale : vase décoré (10). Dessins M. Jacobs.

- TOCCIVS FEC (E et C ligaturés) sur Drag. 18/31. Lavoye (Argonne). Hadrien ou 120-160 apr. J.-C. (Oswald, p. 319 ; Hofmann, p. 21). Avec *Tribunus* et *Tocca*, *Toccus* appartient aux décorateurs les plus anciens de Lavoye ; ils utilisèrent des poinçons-matrices identiques à ceux des artisans de Gaule centrale (Bémont et Jacob, 1986, p. 199), leur activité correspond au début de la production de sigillée à Lavoye, soit entre 130 et 140 apr. J.-C. J. K. Haalebos date ce potier des années 130-160 apr. J.-C. (Haalebos, 1990, p. 135) (Inv. E7.2/W79.20 et 80).

- Estampille inintelligible sur Drag. 18/31 composée de barres verticales et obliques se terminant par un S boulé (Inv. E7.63/W79. 40 et 85)²⁵.

- C(?)..I M sur Drag. 33. Estampille mal imprimée et presque totalement effacée (Inv. E7.76/W52.2, 5 et 33).

La terre sigillée du Sud de la Gaule : TS-SG (fig. 5, 6 à 9)

Cette fabrique comprend treize individus : dix tasses Drag. 27 dont un exemplaire estampillé]ACA#OF et un autre portant une estampille inintelligible, deux bols moulés Drag. 37 et une tasse Drag. 33. Comme pour les sigillées de Gaule centrale, les Drag. 27 sont majoritaires. Il s'agit de productions tardives ; la qualité du vernis, la finition des vases et les poinçons des deux bols moulés sont très éloignés des céramiques soignées du 1^{er} siècle apr. J.-C. Le vernis, de teinte sombre, est dépourvu d'éclat et les motifs moulés sont lourds, ils appartiennent à la période de décadence de l'industrie de la sigillée moulée à Millau (80-120 apr. J.-C.) (Bémont *et alii*, 1987, p. 40). Les Drag. 27 y ont été produits jusque 120 apr. J.-C., au plus tard.

a. La terre sigillée moulée

- Deux fragments de la partie supérieure d'un bol **Drag. 37**. Le bord est conservé à 18 % (diam. 16 cm). Mauvaise qualité du décor, poinçons empâtés. Rangée d'oves à orle double et dard collé à droite et terminé par une masse ronde. Cette rangée est soulignée d'un cordon perlé irrégulier. La frise décorative est peut-être organisée en métopes. Sur le premier fragment, gladiateur tourné vers la gauche aux traits peu distincts Oswald* 1008 (La Graufesenque, Rozier et Banassac ; époque flavienne) ; il fait probablement face à un second gladiateur Oswald* 1007. Motif de démarcation vertical surmonté d'un astragale à son sommet. Sur le second fragment, deux tiges obliques plus ou moins parallèles et une troisième tige disposée verticalement, elles sont toutes terminées par une petite boule.

²⁵ Le S dont les extrémités se terminent par une petite boule est un trait caractéristique des estampilles du 1^{er} siècle.

Surface à éclat mat, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange moyen (TS-SG) (Inv. E7.51 et 56/W52.15 et 31) (fig. 5, 6).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Rangée d'oves à orle double et dard à tête étoilée disposé à droite. Cette rangée est soulignée par une ligne tremblée. Frise décorative organisée en rinceaux. Petit oiseau tourné vers la droite et regardant en arrière Oswald* 2249 (La Graufesenque ; Néron-Vespasien). Ce décor s'inscrit dans la période de transition (60-80 apr. J.-C.) des sigillées de Millau, ce tesson est probablement résiduel. Il pourrait s'agir d'une production de CAL(V)VS, datée entre 60 et 80/85 apr. J.-C. (Mees, 1995, p. 72). Surface à éclat mat, de teinte rouge vermillon sombre à brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (TS-SG) (Inv. E7.58/W52.14) (fig. 5, 7).

b. Les sigles

-]ACA#OF (une palme est intercalée entre le nom du potier et OF) sur Drag. 27. Le pied est conservé à 10 % (diam. 4 cm). Un sillon concentrique orne le centre du fond et recoupe l'estampille. Surface mate, de teinte rouge sombre ; pâte orange rouge moyen (Inv. W79.119/E7.38) (fig. 5, 8). Le début de l'estampille n'a pas été conservé.

- Petite estampille inintelligible sur Drag. 27. Le pied est complet (diam. 4 cm). Un sillon irrégulier orne le centre du fond et recoupe l'estampille. Surface mate, de teinte brun rouge moyen à rouge sombre ; pâte orange clair (Inv. E7.34/W79.121) (fig. 5, 9).

La terre sigillée de Gaule centrale : TS-CG et TS-LX (fig. 5, 10, fig. 6 à fig. 12 et fig. 13, 1 à 9) (photo 3)

Cette fabrique regroupe 132 individus dont la grande majorité a été produite à Lezoux, seules deux tasses Drag. 27, dont une estampillée]MATIVS FIIC, pourraient avoir été fabriquées dans un autre centre de production de Gaule centrale (Les Martres-de-Veyre ?, Toulon-sur-Allier ?, etc.).

Presque toutes les sigillées de Lezoux appartiennent à la phase 5, nous mentionnerons néanmoins la présence du fragment résiduel d'une assiette précoce non grésée de la phase 2 ou de la phase 3, d'une assiette Drag. 18/31 et d'un plat Drag. 18/31R d'une phase intermédiaire entre les phases 5 et 6 et d'au moins un bol moulé Drag. 37 de la phase 6. La presque totalité des sigillées de Lezoux a donc été produite durant la première moitié du II^e siècle apr. J.-C.

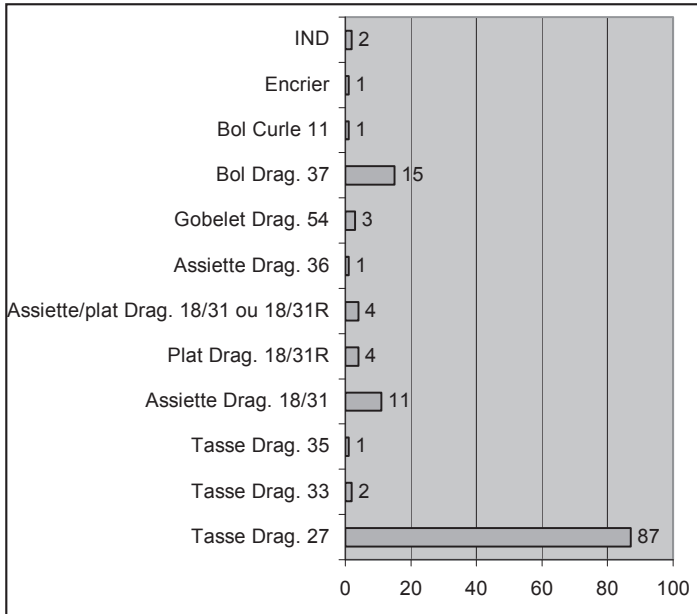


Tableau V - Répartition en NMI des différentes formes de sigillée de Gaule centrale.

Les assiettes Drag. 18/31 ont toutes le même gabarit : un diamètre d'ouverture de 16 cm et un pied d'un diamètre de 8 cm (photo 3). Les tasses Drag. 27 (photo 3) peuvent être rangées dans deux grands modules : le premier, le plus fréquent, regroupe des petites tasses de 4 à 4,5 cm de haut, avec un diamètre d'ouverture de 9 à 10 cm et un pied d'un diamètre compris entre 4 et 4,5 cm. Le second rassemble des grandes tasses, de 5,5 à 6 cm de haut, avec un diamètre d'ouverture de 12 cm et un pied d'un diamètre de 5 cm. Les trois tasses Drag. 27 estampillées ·ILLIXO· appartiennent au petit module.

Ce lot impressionnant produit dans un même fourchette chronologique pourrait appartenir à une importante commande acheminée vers Braives/*Perniciacum* lors du second quart du II^e siècle apr. J.-C. L'intérêt presque exclusif apporté aux Drag. 27 surprend. En outre, nous constatons que plusieurs tasses Drag. 27 et assiettes Drag. 18/31 présentent des défauts de fabrication et sont donc des seconds choix. En effet, le profil du bord est parfois déformé, le vernis de qualité moindre, des fissures sont visibles sur quelques fonds d'assiettes et des boursouflures ou des excédents d'argile

apparaissent en surface. Nous comptons de plus quelques vases surcuits et même des ratés de cuisson dont l'origine ne peut plus être déterminée.

a. La terre sigillée moulée

- Fragments d'un petit bol **Drag. 37** (h. 7 cm). Le bord est conservé à 35 % (diam. 14 cm) et le pied à 15 % (diam. 6 cm). Rangée d'oves à orle double et dard droit terminé par une masse (Rogers B 229) ; cette rangée est soulignée par un cordon perlé (Rogers A 2). Frise décorative en style libre. Cervidé bondissant vers la droite Oswald* 1732 (Lezoux et Vichy ; Trajan-Antonin). Lièvre assis tourné vers la droite Oswald* 2061 (Lezoux ; Trajan-Antonin). Arbuste touffu (Rogers N 14). Trifide. Du cordon perlé, en haut de la frise, descendent des tiges végétales (Rogers J 64 et J 143). La frise est soulignée par deux sillons. Style de AVSTRVS ou SECVNDINVS II. Datation : 125-150 apr. J.-C. Selon G. B. Rogers, ces deux décorateurs travaillaient dans le même atelier et ont utilisé les mêmes types de poinçons (Rogers, 1999, p. 28). Les vases du style de SECVNDINVS II et d'AVSTRUS furent produits dans le groupe de Ligonnes, révélé par les fouilles sur le secteur du Rincé (Bet et Chuniaud, 1995). Les potiers de ce groupe abandonnèrent leurs activités en Gaule centrale vers 130/140 apr. J.-C. et partirent s'installer dans le nord-est, notamment à Blickweiler (Delage, 1998, p. 281). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.41/W52.11, 24, 28 et 32) (fig. 5, 10).

- Grand bol fragmentaire **Drag. 37** (h. 10,3 cm). Le bord est conservé à 85 % (diam. 21 cm) et le pied est complet (diam. 8 cm). Signature en cursive CRICIRO infradécorative *in forma*²⁶. Rangée d'oves à orle simple et dard disposé à gauche, de structure perlée et terminé par une masse. Cette rangée est soulignée par un cordon perlé (Rogers A 2). Frise décorative complète en style libre : scène de chasse. Deux types de cavaliers au galop vers la droite et alternés (chaque poinçon est repris deux fois dans la frise) : Oswald* 249 (Lezoux ; Antonin) et Oswald* 245 (Lezoux ; Trajan-Antonin). Lion bondissant vers la gauche Oswald* 1497J (Lezoux ; Hadrien) repris deux fois dans la frise. Grand ours bondissant vers la droite repris deux fois. Petit ours courant vers la gauche dans le registre supérieur de la frise Oswald* 1627 (Lezoux ; Hadrien-Antonin) repris deux fois. Panthère courant vers la gauche, tête tournée vers l'arrière Oswald* 1537 (Lezoux ; Trajan-Antonin) reprise quatre fois dans le bas de la frise. Motifs de serpent et rocher répartis dans le champ Oswald* 2155 (Lezoux ; Trajan-Hadrien). Une moulure sépare la frise du pied. Style de CRICIRO I daté de 150 à 170 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 107-109). Vernis à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge vif (TS-LX, fin de la phase 5) (Inv. E7.44/W79.90) (fig. 6, 1).

- Bol fragmentaire **Drag. 37** (h. 7,5 cm). Le bord est conservé à 65 % (diam. 16 cm) et le pied est complet (diam. 7 cm). Signature en cursive infradécorative *in forma* O.AC ou CA.O (?). Rangée d'oves à orle double et dard orné d'entailles horizontales et disposé à droite (Rogers B 161). Cette rangée est soulignée d'un cordon perlé (Rogers A 2). Frise décorative complète organisée en métopes délimitées par des cordons perlés verticaux dont les

²⁶ Nous entendons par ce terme « une signature apposée dans le moule, en dessous de la ligne basse de fin de décor, avant sa cuisson » ; elle diffère de la signature infradécorative *extra formam* : BET et DELAGE, 1991, p. 198.

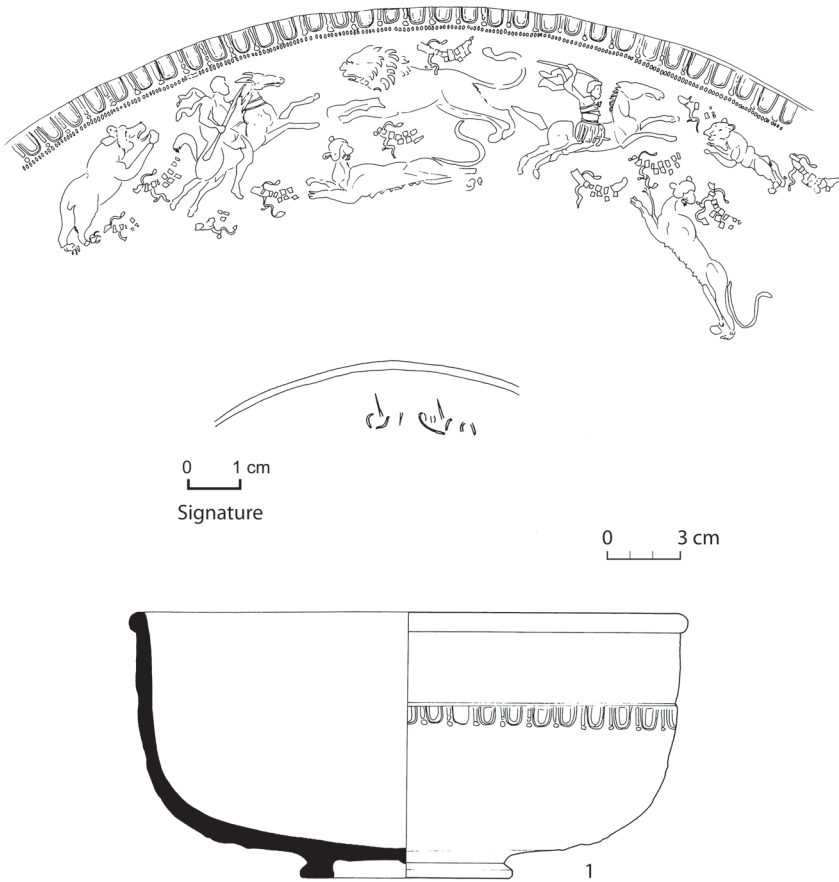


Fig. 6 - Terre sigillée de Gaule centrale : vase décoré et signature en cursive (1).
Dessins M. Jacobs.

extrémités se terminent par une boule. Dans une métope, sanglier galopant vers la gauche Oswald* 1666 (Lezoux ; Hadrien-Antonin) terrassant un petit gladiateur couché Oswald* 1059 (Lezoux et Lubié ; Trajan-Antonin). Dans le champ, nous trouvons quatre boules disposées l'une en regard de l'autre. Dans la seconde métope, petit griffon (?) tourné vers la droite inscrit dans un médaillon double. Sous le médaillon, feuille stylisée à trois lobes (Rogers K 10). Entre les deux panneaux, trois cercles surplombent un astragale vertical (Rogers R 6). Une moulure sépare la frise du pied. Style précoce de CINNAMVS ou CINNAMVS A, daté de 135 à 145 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 97 et 98). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.43/W79.81 et 123) (fig. 7, 1).

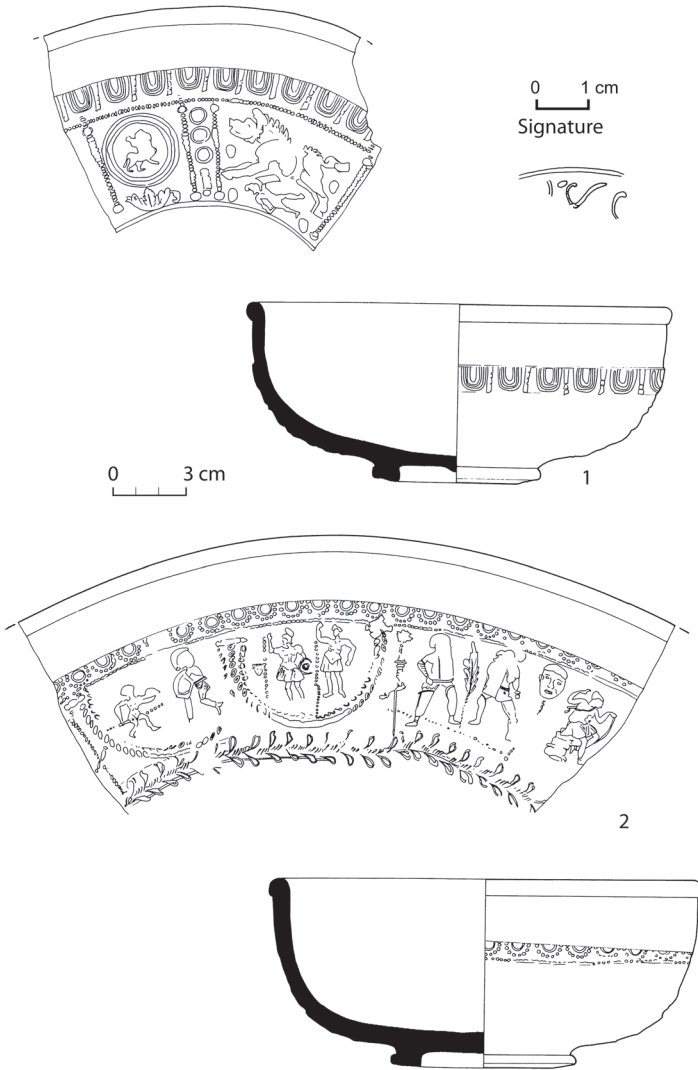


Fig. 7 - Terre sigillée de Gaule centrale : vases décorés (1, 2). Dessins M. Jacobs.

- Bol fragmentaire **Drag. 37** (h. 7,3 cm). Le bord est conservé à 60 % (diam. 16 cm) et le pied est complet (diam. 7 cm). Rangée de rosettes ou de cercles entourés de perles (Rogers C 8) coupée au démoulage et soulignée par un cordon perlé (Rogers A 2). Frise décorative organisée en festons (Rogers F 14) attachés entre eux par un astragale horizontal. À l'intérieur d'un feston, petit gladiateur à bouclier rond Oswald* 202 A (Lezoux ; Hadrien) affrontant un gladiateur agenouillé Oswald* 1027 (Lezoux ; Trajan). À l'intérieur d'un

second feston, un guerrier de face portant un casque et un bouclier rond Oswald* 163 (Lezoux) et un second guerrier nu-tête Oswald* 157 (Lezoux ; Trajan-Antonin). Ensuite panneau délimité par des cordons perlés auxquels se rattachent trois astragales disposés en oblique. De gauche à droite, nous avons deux gladiateurs face à face Oswald* 1001 et 1002 (Lezoux ; Trajan-Antonin) séparés par une palme élançée. Tête masculine de face Oswald* 1294 A (Lezoux ; Trajan) et Diane assise sur un rocher et tournée vers la droite Oswald* 111 (Lezoux ; Trajan-Antonin). En dessous de la frise, guirlande constituée de trifides s'emboîtant horizontalement (Stanfield et Simpson 1990, p. 75, fig. 4, n° 8). Style de DRVSVS I (X-3), daté de 100-120 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 119 et 120). Surface à éclat brillant, de teinte rouge orange ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.42/W79.96) (fig. 7, 2).

- Fragments de la partie supérieure d'un bol **Drag. 37**. Le bord est conservé à 17 % (diam. 17 cm). Rangée d'oves à orle double et dard disposé à droite et terminé par une masse percée d'un trou (Rogers B 106). Cette rangée est soulignée par un cordon perlé (Rogers A 2). La frise décorative est organisée en deux registres horizontaux superposés et séparés par un cordon perlé (Rogers A 2). Le premier se compose d'une succession de festons s'entrecroisant à leur extrémité et renfermant chacun une rosette perlée (Rogers C 280). Le second est en style libre et figure probablement une scène de chasse, malheureusement incomplète. Lièvre courant vers la gauche Oswald* 2134 A. Chien courant vers la gauche Oswald* 1981 ou 1982. Les deux animaux sont séparés par une feuille naturelle (Rogers H 152). De petits bifides (Rogers G 287 ; Stanfield et Simpson 1990, p. 179, fig. 14, n° 3) figurent des brins d'herbe au bas de la frise, soulignée par un cordon divisé en petits carrés. L'emploi du décor en registres n'est pas courant à Lezoux. Lezoux, première moitié du II^e siècle. Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.45 et 55/W52.17 et 19) (fig. 8, 1).

- Fragment de la partie supérieure d'un bol **Drag. 37**. Le bord est conservé à 10 % (diam. 17 cm). Le décor est mal imprimé. Rangée d'oves à orle double et dard droit terminé par une masse et disposé à droite (Rogers B 107). Cette rangée est soulignée par un cordon perlé (Rogers A 2). La frise décorative est organisée en métopes délimitées par des cordons perlés (Rogers A 2) verticaux et horizontaux auxquels se rattachent une rosette (Rogers C 165) et une petite torsade horizontale (Rogers U 286). De gauche à droite, nous avons une partie de trifide (Rogers G 44), une moitié de feston (Rogers F 47) et, en dessous, un oiseau tourné vers la gauche, tête regardant en arrière Oswald* 2295 A (Lezoux ; Trajan-Antonin). Lezoux, première moitié du II^e siècle. Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.46/W52.34) (fig. 8, 2).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Rangée d'oves à orle double et dard légèrement dentelé, terminé par une masse ronde et disposé à droite. Cette rangée est soulignée par un cordon perlé (Rogers A 2). La frise décorative est organisée en métopes délimitées par des cordons perlés obliques, horizontaux et verticaux (Rogers A 2) auxquels se rattachent des rosettes (Rogers C 123). De gauche à droite, trifide élançé (Rogers G 67 ; Stanfield et Simpson 1990, p. 293, fig. 44, n° 25), torsade oblique et élançée (Rogers U 287) et tige végétale terminée par une feuille stylisée (Rogers G 138 ; Stanfield et Simpson 1990, p. 306, fig. 47, n° 8). Dans un panneau supérieur, oiseau tourné vers la droite et regardant en arrière Oswald* 2251 (Lezoux ; Trajan-Antonin) inscrit dans un médaillon double. Dans

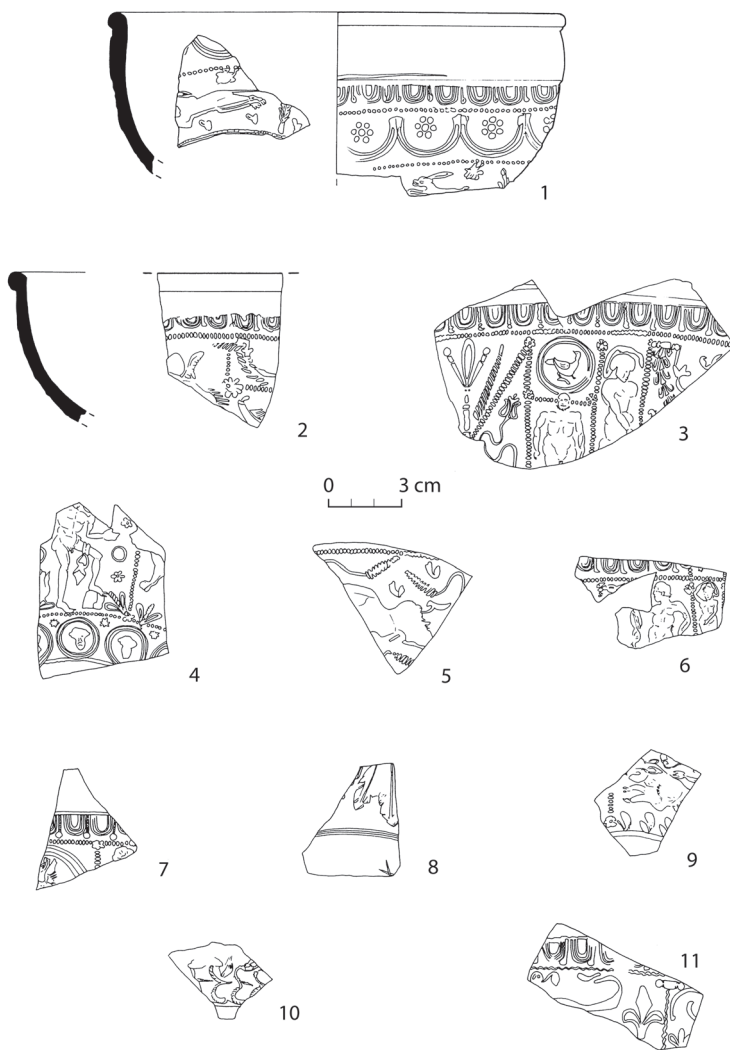


Fig. 8 - Terre sigillée de Gaule centrale : vases décorés (1 à 11).
Dessins M. Jacobs.

le panneau inférieur, homme nu corpulent disposé de face Oswald* 637 (Lezoux ; Hadrien). Caryatide masculine placée de trois-quarts face Oswald* 1207 A (Lezoux ; Hadrien-Antonin). Feston (Rogers F 16) rattaché à son extrémité à un astragale horizontal

(Rogers R 3). Le feston renfermerait un cheval marin tourné vers la droite²⁷. Cette organisation du décor en métopes avec caryatide et/ou feston et/ou médaillon s'observe chez les décorateurs suivants : CENSORINVS, CINNAMVS, CRICIRO, DOECCVS, DIVIXTVS, QVINTILIANVS I et PATERNVS II. Le poinçon Oswald* 1207 A fut employé par les décorateurs DIVIXTVS (DIVIXTL.F) (Stanfield et Simpson, 1990, p. 390, pl. 115, fig. 1 et 7 et p. 391, pl. 116, fig. 13 et 15) et CRICIRO (Stanfield et Simpson, 1990, p. 392, pl. 117, fig. 11 ; Rogers, 1999, p. 376, pl. 38, fig. 4, 5 et 8). Style de CRICIRO, daté de 150 à 170 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 107-109). Un tessou au décor comparable fut publié par G. B. Rogers (Rogers, 1999, p. 376, pl. 38, fig. 8) et un autre fut mis au jour à Tongres (Vanvinckenroye, 1989, pl. 8, fig. 76). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.135/W52.26) (fig. 8, 3).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Frise décorative organisée en métopes délimitées par des cordons perlés (Rogers A 2). Dans une première métope, Neptune tourné vers la droite, le pied posé sur un rocher Oswald* 13 (Lezoux ; Hadrien-Antonin) et dans le champ nous trouvons deux cercles simples, deux rosettes perlées (Rogers C 280) ainsi qu'un trifide placé en oblique (Rogers G 159). Dans une seconde métope, trifide (Rogers G 159) et la patte antérieure d'un lion ou d'un griffon (?). Sous les deux métopes court un registre de médaillons doubles avec masque masculin Oswald* 1260 (Lezoux ; Trajan). Entre chaque médaillon, rosette (Rogers C 142). Lezoux, première moitié du II^e siècle. Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.136/W52.3) (fig. 8, 4).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. La frise est délimitée à son sommet par un cordon perlé (Rogers A 2). Sanglier galopant vers la gauche Oswald* 1668 (Lezoux ; Trajan). En haut et en bas de la frise, tiges sinueuses terminées par une spirale (Rogers U 286). Dans le champ, petits bifides (Rogers G 300). Lezoux, première moitié du II^e siècle. Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.53/W52.18) (fig. 8, 5).

- Fragment du haut de la panse d'un bol **Drag. 37**. Rangée d'oves à orle double et dard terminé par une masse et disposé à droite (Rogers B 107). Cette rangée est soulignée par un cordon perlé (Rogers A 2). La frise est organisée en métopes délimitées par des cordons perlés (Rogers A 2) auxquels se rattachent des rosettes (Rogers C 125). Dans la première métope, Apollon tourné vers la gauche Oswald* 92 (?) (Lezoux ; Trajan-Antonin). Dans une seconde métope plus étroite, petite caryatide féminine présentée de face Oswald* 1199 (Lezoux ; Trajan-Antonin). Le décor rappelle le style de DIVIXTVS, daté de 140-160 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 112 et 113). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.47/W52.35, 36 et 37) (fig. 8, 6).

- Fragment du haut de la panse d'un bol **Drag. 37**. Rangée d'oves à orle double et dard cordé terminé par une masse ronde et disposé à droite (Rogers B 115). Cette rangée est soulignée par un cordon perlé (Rogers A 2). La frise décorative est organisée en métopes délimitées par des cordons perlés (Rogers A 2) surmontés d'une rosette (Rogers C 125). Médaillon double renfermant un oiseau, ailes déployées, tourné vers la gauche Oswald* 2326

²⁷ On retrouve un motif comparable chez le décorateur AVSTRVS : STANFIELD et SIMPSON, 1990, p. 370, pl. 95, fig. 19.

(Lezoux ; Trajan). Lezoux, première moitié du II^e siècle. Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.50/W52.20) (fig. 8, 7).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Partie inférieure de la frise avec une grande feuille naturelle caractéristique des sigillées de Lezoux. Lezoux, première moitié du II^e siècle. Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.52/W52.21) (fig. 8, 8).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Partie inférieure d'une frise organisée en métopes délimitées par des cordons perlés (Rogers A 2) se terminant à leurs extrémités par une rosette (Rogers C 120). Sanglier attaqué par un ours ou sanglier attaqué par un lion. Dans la première hypothèse, le sanglier est comparable à celui du poinçon Oswald* 1491 (Lezoux ; Trajan-Antonin) alors que l'ours appartient aux nouveaux poinçons figurés de Gaule centrale publiés par G. B. Rogers (Rogers 1999, p. 496, n° 4026). Le thème du sanglier attaqué par un ours se retrouve chez ACAVNISSA, daté de 125 à 150 apr. J.-C. (Stanfield et Simpson, 1990, p. 356, pl. 81, fig. 22). Dans la seconde hypothèse, il s'agirait du poinçon Oswald* 491. Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.48/W52.23) (fig. 8, 9).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Partie inférieure d'une frise figurant une guirlande constituée de bifides (Rogers G 370) disposés horizontalement. Ce type de guirlande fut employé par le potier X-2 (Stanfield et Simpson 1990, p. 68, fig. 3) ainsi que par X-3/DONNACVS (Stanfield et Simpson 1990, p. 99, fig. 11, n° 4). Lezoux, première moitié du II^e siècle. Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.57/W52.16) (fig. 8, 10).

- Fragment de la panse d'un bol **Drag. 37**. Rangée d'oves à orle double et dard collé à droite et terminé par une masse ronde (Rogers B 263). Cette rangée est soulignée par un cordon tremblé (Rogers A 23). La frise décorative est organisée en métopes délimitées par des cordons tremblés (Rogers A 23) surmontés d'un astragale (Rogers R 73). Dans la première métope, nous avons un petit bifide, la queue d'un animal se déplaçant vers la gauche (lion ?) et un trifide (Rogers G 88). Dans la seconde métope, petit trifide (Rogers G 97). Il pourrait s'agir du style de LAXTVCISSA, daté de 145 à 170 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 145 et 146) ou celui de SILVIO II / X 5, daté de 120 à 145 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 242 et 243) ou encore celui de CETTVS des Martres-de-Veyre, daté de 135 à 160 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 95 et 96). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 6 / TS-CG ?) (Inv. E7.54/W52.22) (fig. 8, 11).

b. La terre sigillée lisse

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31 - Bet 55** estampillée IANVARIOF. Le bord est conservé à 42 % (diam. 16 cm), son profil est légèrement déformé. Le pied est conservé à 50 % (diam. 8 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.4/W79.88) (fig. 9, 1).

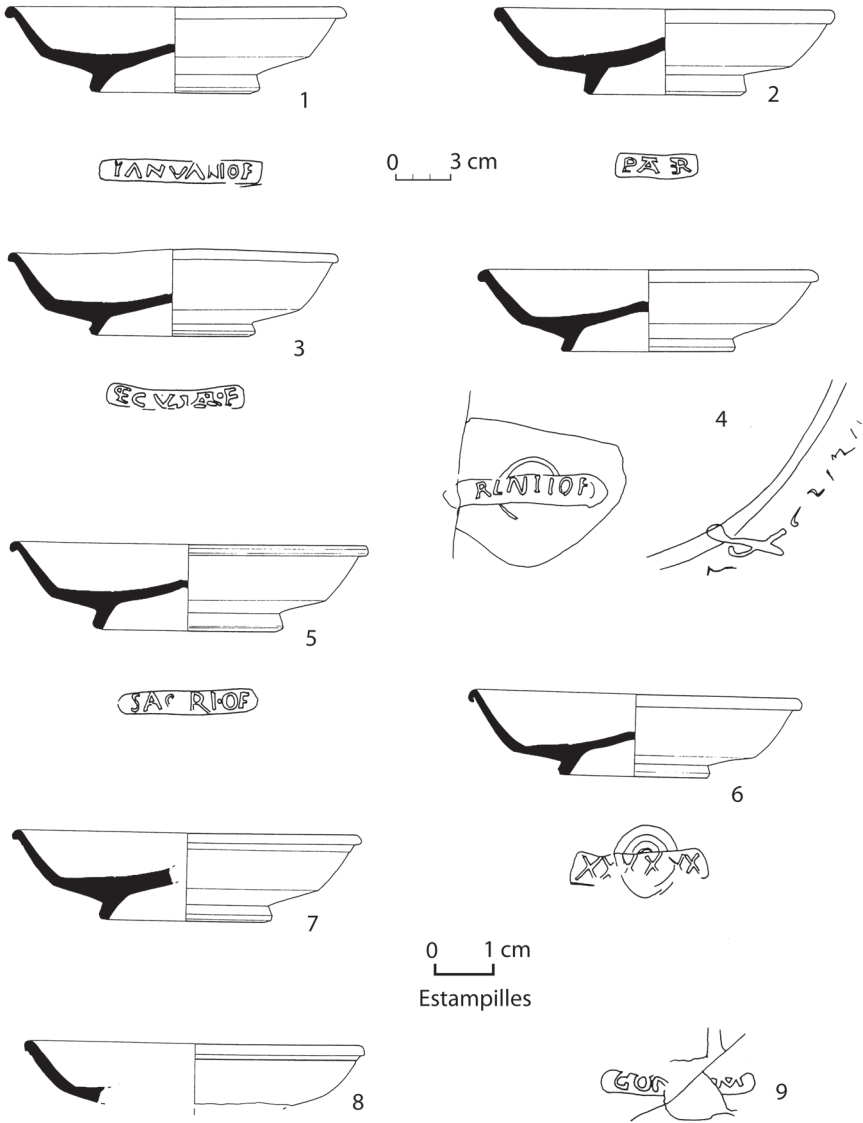


Fig. 9 - Terre sigillée de Gaule centrale : assiettes (1 à 9). Dessins M. Jacobs.

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31 - Bet 55** estampillée PATER. Le bord est conservé à 10 % (diam. 16 cm). Le pied est conservé à 55 % (diam. 8 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.5/W79.125) (fig. 9, 2).

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31 - Bet 55** estampillée PECVLIAR F. Le bord au profil déformé est conservé à 60 % (diam. 16 cm). Une fissure apparaît sur la face interne du fond, due à l'empilement des vases dans le laboratoire du four. Le pied est complet (diam. 8 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre. Pièce surcuite (TS-LX) (Inv. E7.1/W79.87) (fig. 9, 3).

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31 - Bet 55** estampillée RENTI OF. Le bord est conservé à 27 % (diam. 16 cm). Une indication en écriture cursive (?) a été gravée *ante cocturam* à la base de la paroi, juste au-dessus du pied conservé à 30 % (diam. 8 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.64/W79.4 et 76) (fig. 9, 4).

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31 - Bet 55** estampillée SACRI OF. Le bord est conservé à 45 % (diam. 16 cm). Une fissure circulaire apparaît sur la face interne du fond. Le pied est complet (diam. 8 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.3/W79.29, 42, 57 et 78) (fig. 9, 5).

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31 - Bet 55** portant une estampille inintelligible. Le bord est conservé à 50 % (diam. 16 cm). Le pied est complet (diam. 8 cm). Surface mate, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge moyen (TS-LX, phase 5-6) (Inv. E7.61/W79.83) (fig. 9, 6).

- Assiette fragmentaire **Drag. 18/31 - Bet 55**. Le bord est conservé à 40 % (diam. 16 cm). Le pied est conservé à 30 % (diam. 8 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. W52.42/E7.87) (fig. 9, 7).

- Fond d'une assiette **Drag. 18/31 - Bet 55** estampillée GO(...)M ou CO(...)M. Le pied est complet (diam. 8 cm). Surface à éclat brillant, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.85/W79.77) (fig. 9, 8).

- Fragment de la partie supérieure d'une assiette **Drag. 18/31 - Bet 55**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 16 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge vif (Inv. E7.92/W79.38) (fig. 9, 9).

- Plat fragmentaire **Drag. 18/31R - Bet 56** estampillé PATER[. Le bord, conservé à 80 %, est un peu déformé (diam. 28 cm). Une bande d'un fin décor à la molette, délimitée de chaque côté par un sillon, orne le centre de la face interne du fond. Le pied est conservé à 80 % (diam. 12 cm). Surface mate, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5-6) (Inv. E7.67/W79.89, 91, 95 et 120) (fig. 10, 1).

- Plat fragmentaire **Drag. 18/31R - Bet 56**. Le bord est conservé à 7 % (diam. 19 cm). Une bande de décor à la molette, délimitée de chaque côté par un sillon, orne la face interne du fond. Le pied est conservé à 10 % (diam. 10 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.89/W52.44) (fig. 10, 2).

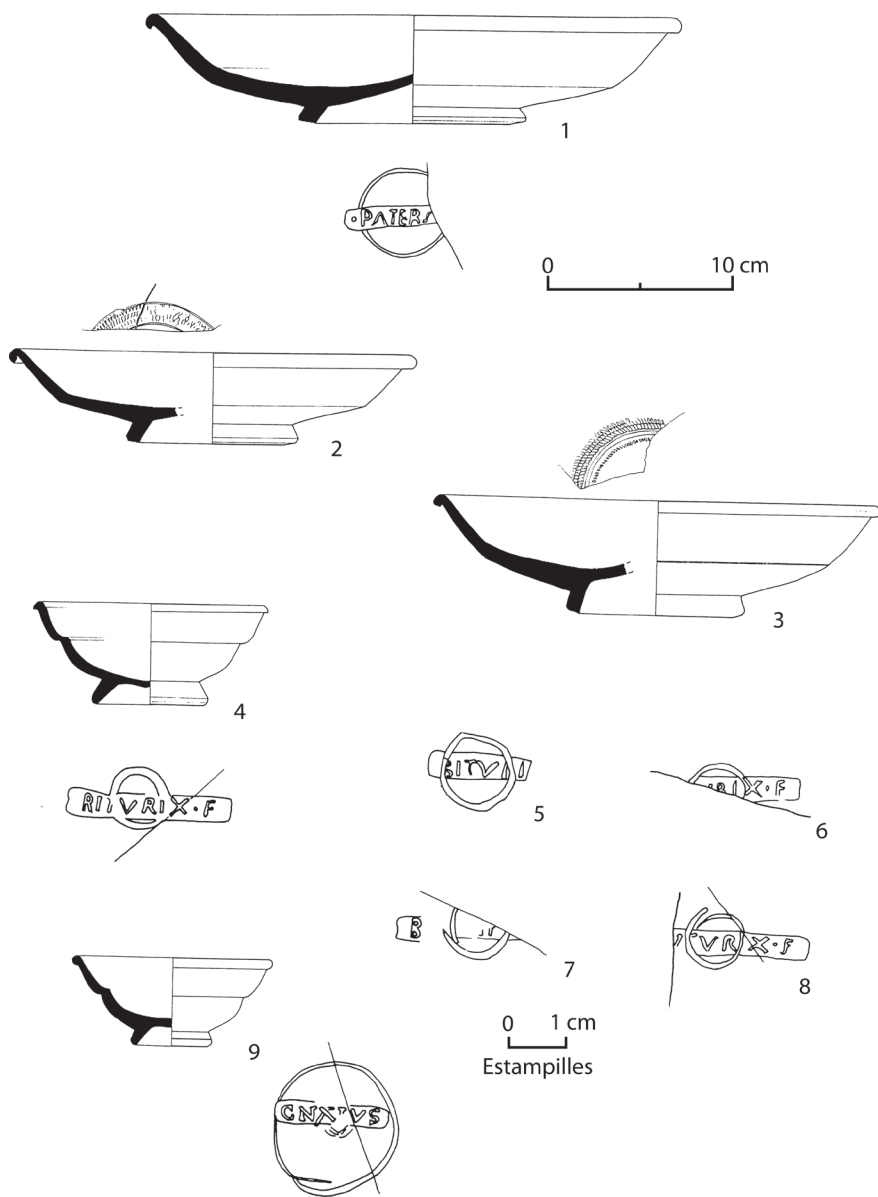


Fig. 10 - Terre sigillée de Gaule centrale : plats (1 à 3), tasses (4 à 9).
Dessins M. Jacobs.

- Plat fragmentaire **Drag. 18/31R - Bet 56**. Le bord est conservé à 7 % (diam. 19 cm). Une bande de décor à la molette orne la surface interne du fond. Le pied est conservé à 50 % (diam. 8 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge vif (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.86 et 91/W52.1 et 40 et W79.25) (fig. 10, 3).

- Grande tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée BITVRIX F (h. 5,3 cm). Le bord est conservé à 60 % (diam. 12 cm). Le pied est conservé à 75 % (diam. 5 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.11/W79.11) (fig. 10, 4).

- Fragment de la partie inférieure d'une petite tasse **Drag. 27** estampillée BITVRI(X·F). Le pied est conservé à 85 % (diam. 4,5 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.18/W79.5) (fig. 10, 5).

- Fragment de la partie inférieure d'une petite tasse **Drag. 27** estampillée (BIT)VRIX F. Le pied est conservé à 35 % (diam. 4 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.27/W79.61) (fig. 10, 6).

- Fragment de la partie inférieure d'une petite tasse **Drag. 27** estampillée B(I)TV(RIX F). Le pied est conservé à 45 % (diam. 4 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge orange ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.28/W79.60) (fig. 10, 7).

- Fragment de la partie inférieure d'une petite tasse **Drag. 27** estampillée (B)ITVRIX F. Le pied est conservé à 15 % (diam. 4 cm). Surface à éclat brillant, de teinte brun rouge moyen à rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.26/W79.64) (fig. 10, 8).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée GNATIVS (h. 4,8 cm). Le bord est conservé à 60 % (diam. 10 cm). Le pied est complet (diam. 4 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre à brun rouge moyen ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.97/W79.1 et 8) (fig. 10, 9).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée·ILLIXO(·) (h. 4,5 cm). Le bord est conservé à 45 % (diam. 9,5 cm). Le pied est conservé à 50 % (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre à orange rouge sombre ; pâte orange rouge moyen (TS-LX, phase 5) (Inv. W79.44) (fig. 11, 1).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée·ILLIXO□(h. 4,3 cm). Le bord est conservé à 5 % (diam. 9 cm). Le pied est complet (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge moyen (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.17/W79.59 et 64) (fig. 11, 2).

- Partie inférieure d'une petite tasse **Drag. 27** estampillée·ILLIXO·. Le pied est complet (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.12/W79.12) (fig. 11, 3).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée MAIVDILVS (h. 4,2 cm). Le bord est conservé à 35 % (diam. 9,5 cm). Le pied est conservé à 50 % (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre à orange rouge sombre ; pâte orange sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.13/W79.54) (fig. 11, 4).

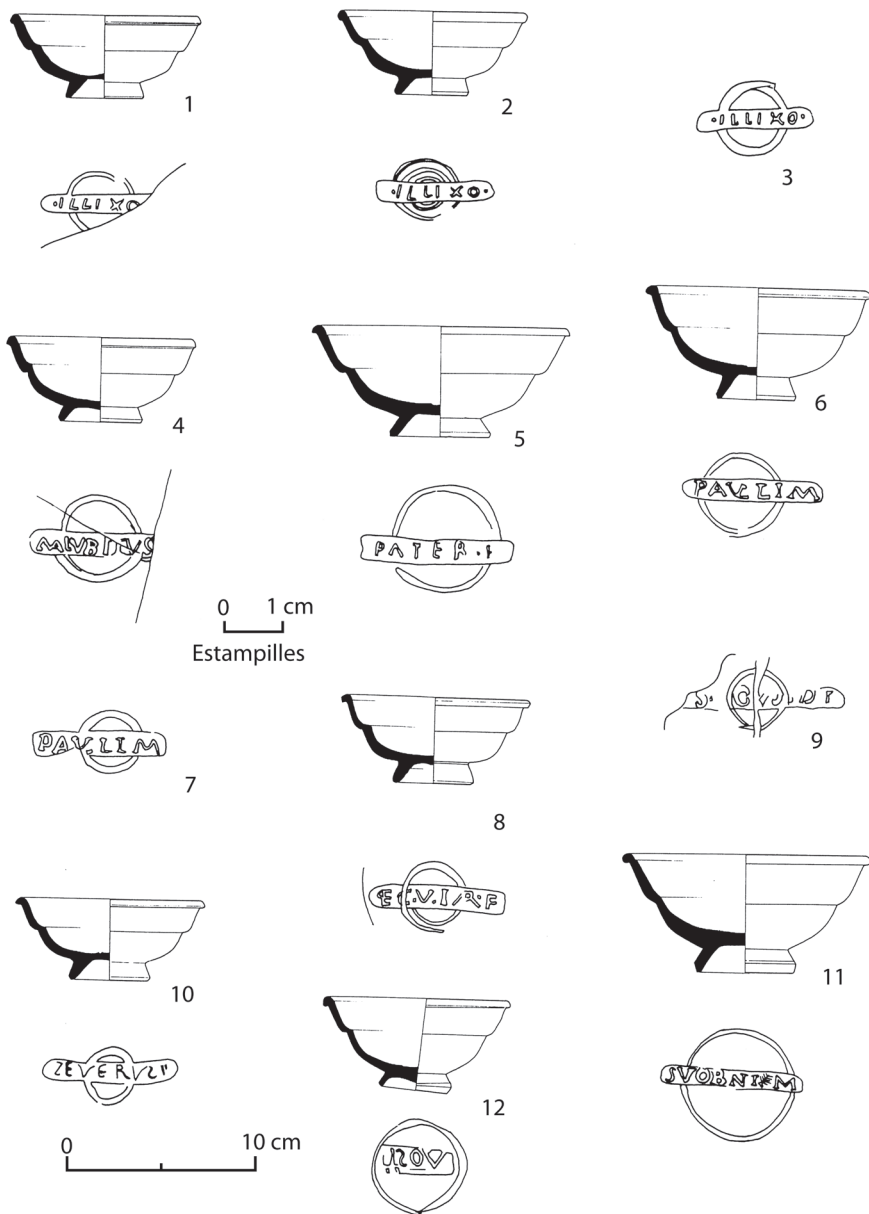


Fig. 11 - Terre sigillée de Gaule centrale : tasses (1 à 12).
Dessins M. Jacobs.

- Grande tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée PATER·F (h. 6 cm). Le bord est conservé à 60 % (diam. 12,5 cm). Le pied est complet (diam. 5 cm). Surface mate, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.7/W79.7 et 37) (fig. 11, 5).

- Grande tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée PAVLLI M (h. 5,5 cm). Le bord est conservé à 35 % (diam. 12 cm). Le pied est complet (diam. 5 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre à brun rouge moyen ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.19/W79.10, 43 et 55) (fig. 11, 6).

- Partie inférieure d'une petite tasse **Drag. 27** estampillée PAVLLI M. Le pied est complet (diam. 4 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.25/W79.36) (fig. 11, 7).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée PECVLIAR F (h. 4,5 cm). Le bord est conservé à 40 % (diam. 9 cm). Le pied est complet (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.14/W79.14) (fig. 11, 8).

- Partie inférieure d'une tasse **Drag. 27** estampillée S(E ou II)CVNDI. Le pied est conservé à 70 % (diam. 4,5 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.39/W79.46) (fig. 11, 9).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée SEVERVS F (h. 4,4 cm). Le bord est conservé à 20 % (diam. 10 cm). Le pied est complet (diam. 4 cm). Surface à éclat mat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.10/W79.6) (fig. 11, 10).

- Grande tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée SVOBNI#M (h. 6,2 cm). Le bord est conservé à 45 % (diam. 12,5 cm). Le pied est complet (diam. 5 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge vif (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.81/W79.4 et 113) (fig. 11, 11).

- Petite tasse fragmentaire du type **Drag. 27** estampillée ISOV ou VOSI (h. 4,5 cm). Le bord est conservé à 40 % (diam. 9 cm). Le profil général est déformé. Le pied est complet (diam. 4 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge vif (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.23/W79.54) (fig. 11, 12).

- Fragment de la partie supérieure d'une grande tasse **Drag. 27** estampillée BAN[(h. conservée : 4,5 cm). Le bord est conservé à 50 % (diam. 11,5 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre à brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.20/W53.57 et W79.2) (fig. 12, 1).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée MVX[(h. 4 cm). Le bord est conservé à 15 % (diam. 9 cm). Le pied est conservé à 15 % (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.33/W79.60 et 63) (fig. 12, 2).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée SILV[(h. 4,3 cm). Le bord est conservé à 15 % (diam. 9 cm), le pied à 5 % (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge vif (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.40/W79.9) (fig. 12, 3).

- Partie inférieure d'une tasse **Drag. 27** estampillée SILV[. Le pied est conservé à 25 % (diam. 4 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.37/W79.41) (fig. 12, 4).

- Partie inférieure d'une petite tasse **Drag. 27** estampillée JERTVLLI. Le pied est conservé à 15 % (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.24/W79.58) (fig. 12, 5).

- Partie inférieure d'une tasse **Drag. 27** estampillée JLV[S. Le pied est conservé à 30 % (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange clair (TS-LX, phase 5) (Inv. W79.69) (fig. 12, 6).

- Tasse fragmentaire **Drag. 27** estampillée JMATIVS FIIC (h. 5,5 cm). Le bord est conservé à 30 % (diam. 12 cm). Paroi épaisse et façonnage grossier. Le pied est complet (diam. 5,5 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-CG) (Inv. E7.32/W79.3) (fig. 12, 7).

- Partie inférieure d'une tasse **Drag. 27** estampillée C(...)S. Le pied est complet (diam. 5 cm). Surface à éclat brillant, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.35/W79.49 et 93) (fig. 12, 8).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** portant une estampille inintelligible (h. 4,5 cm). Le bord est conservé à 75 % (diam. 8 cm). Le pied est complet (diam. 3,5 cm). Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.31/W79.18) (fig. 12, 9).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** portant un timbre inintelligible +X·I#I·X+ (h. 4,4 cm). Le bord est conservé à 40 % (diam. 9 cm). Le pied est complet (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.8/W79.98) (fig. 12, 10).

- Partie inférieure d'une tasse **Drag. 27** portant un timbre inintelligible. Le pied est conservé à 60 % (diam. 5 cm). Surface à éclat mat, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange moyen (TS-CG) (Inv. E7.22/W79.111) (fig. 12, 11).

- Grande tasse fragmentaire **Drag. 27** (h. 6 cm). Le bord est conservé à 35 % (diam. 12 cm), le pied à 30 % (diam. 5 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.98/W52.45) (fig. 12, 12).

- Petite tasse fragmentaire **Drag. 27** (h. 4,4 cm). Le bord est conservé à 25 % (diam. 10 cm), le pied à 35 % (diam. 4 cm). Surface à faible éclat, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.94/W52.8) (fig. 12, 13).

- Fragments du bord et du fond d'une tasse **Drag. 33** estampillée CVCALIM. Le bord est conservé à 57 % (diam. 10 cm). Le pied est complet (diam. 4,5 cm). Surface à faible éclat,

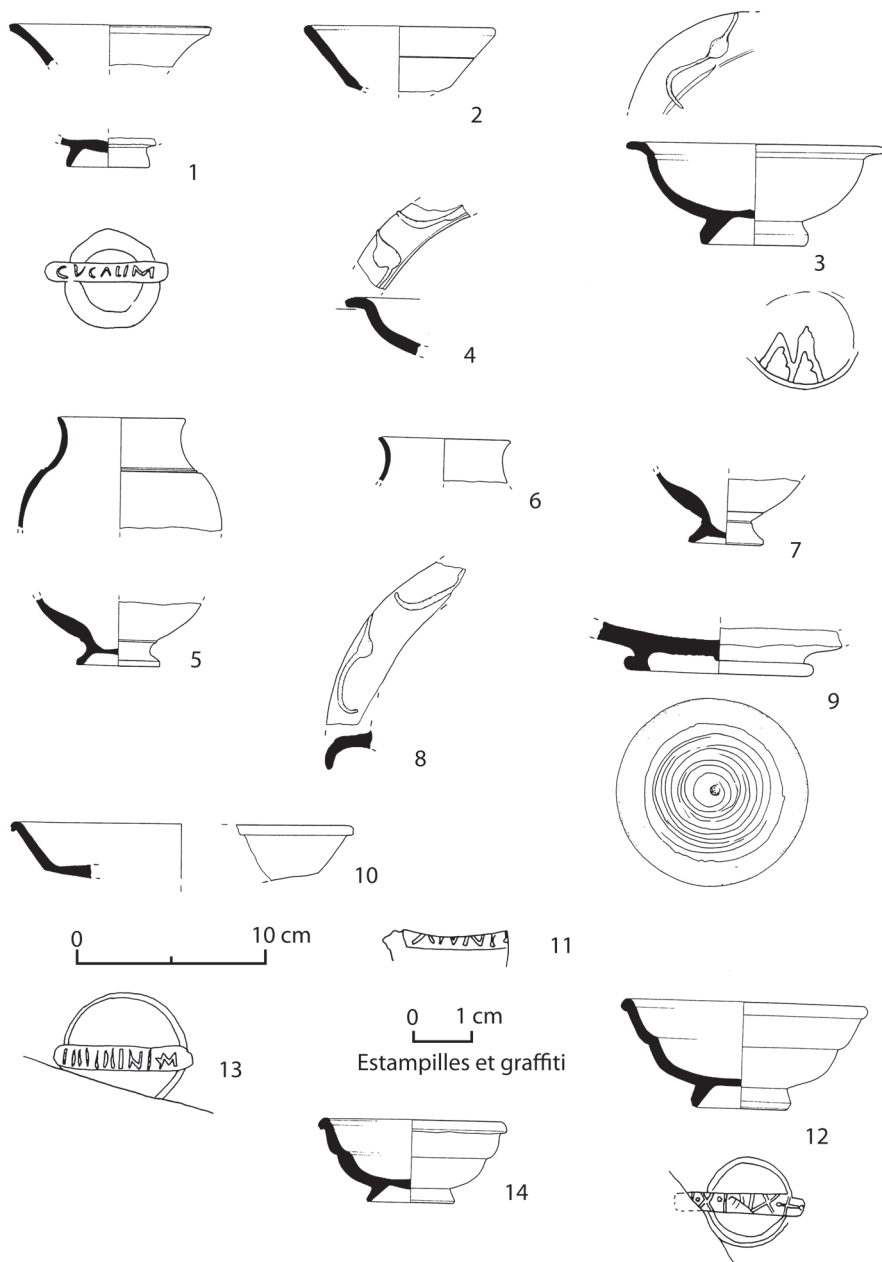


Fig. 13 - Terre sigillée de Gaule centrale : tasses (1 à 3), assiette (4), gobelets (5 à 7), bols (8, 9). Terre sigillée de provenance indéterminée : assiettes (10, 11), tasses (12 à 14). Dessins M. Jacobs.

de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.70 et 80/W52.7 et W79.30) (fig. 13, 1).

- Fragment du bord d'une petite tasse **Drag. 33**. Le bord est conservé à 15 % (diam. 9 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.78/W52.9) (fig. 13, 2).

- Coupe fragmentaire **Drag. 35** (h. 5,5 cm). Le bord est conservé à 50 % (diam. 11 cm). La lèvre évasée est ornée de feuilles à la barbotine. Le pied est complet (diam. 5 cm), un M a été gravé *post cocturam* sur sa face externe. Surface mate, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.82/W79.38, 56, 30 et 34) (fig. 13, 3).

- Fragment du bord d'une assiette **Drag. 36**. Le bord est conservé à 10 %. La lèvre est ornée à son sommet de feuilles à la barbotine. Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.69/W52.27) (fig. 13, 4).

- Fragments du bord et du fond d'un gobelet **Drag. 54**. Le bord évasé est conservé à 75 % (diam. 6 cm). Le pied est conservé à 85 % (diam. 4,5 cm). Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge (TS-LX, fin de la phase 5) (Inv. E7.73 et 75/W79.32, 82, 97 et 105) (fig. 13, 5).

- Fragment du col concave d'un gobelet **Drag. 54**. Le bord évasé est conservé à 15 % (diam. 7 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. W79.102) (fig. 13, 6).

- Partie inférieure d'un gobelet **Drag. 54**. Le pied est complet (diam. 4,5 cm). Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge (Inv. W79.39) (fig. 13, 7).

- Fragment de la collerette ornée de feuilles à la barbotine d'un bol **Curle 11**. Surface à faible éclat, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 5) (Inv. E7.71/W79.52) (fig. 13, 8).

- Fond d'un bol **Drag. 37**. Le pied est complet (diam. 10 cm). Surface à faible éclat, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (TS-LX, phase 6) (Inv. E7.83/W79.28) (fig. 13, 9).

c. Les sigles

- BITVRIX·F sur Drag. 27. Lezoux ; estampille n° 141-1 (Bet, 1988a, p. 51). Hadrien à Commode ou 125-150 apr. J.-C. (Oswald, p. 45 ; Hartley et Dickinson, 2008b, p. 89-91) (Inv. E7.11/W79.11).

La typologie de la sigillée lisse signée par ce potier (surtout des assiettes Drag. 18/31 et des tasses Drag. 27 et Drag. 33) et la présence de quelques marques dans les fortifications rhénanes datent l'activité de ce potier dans la première moitié du II^e siècle apr. J.-C. (Hartley et Dickinson, 2008b, p. 91).

- BITVRI(X·F) sur Drag. 27. Idem (Inv. E7.18/W79.5).

- (BIT)VRIX F sur Drag. 27. Idem (Inv. E7.27/W79.61).

- B(I)TV(RIX F) sur Drag. 27. Idem (Inv. E7.28/W79.60).

- (B)ITVRIX F sur Drag. 27. Idem (Inv. E7.26/W79.64).

- CVCALIM sur Drag. 33. Potier CVCALVS de Lezoux ; estampille n° 320-2 attestée dans le groupe des ateliers de la route de Maringues (Bet, 1988a, p. 100). Hadrien à Antonin ou 140-170 apr. J.-C. (Oswald, p. 99 ; Hartley et Dickinson, 2008c, p. 213-214) (Inv. E7.70 et 80/W52.7et W79.30).

La typologie des vases signés Cucalus se compose de formes (Drag. 27, 18/31, 18/31R et 42) caractéristiques d'une période d'activité antérieure à 160 apr. J.-C. Les timbres Cucalus se retrouvent dans des fortifications du début de la période antonine en Écosse (Hartley et Dickinson, 2008c, p. 214).

- GNATIVS (le A et le T sont ligaturés) sur Drag. 27. Potier GNATVS ii (Gnatos, Gnatus) de Lezoux et des Martres-de-Veyre ; estampille n° 427-2 (Bet, 1988a, p. 133 et 134). 125-155 apr. J.-C. (Hartley et Dickinson, 2009a, p. 212-214). Oswald ignore l'existence d'un potier de ce nom à Lezoux mais attribue un GNATIVS à l'atelier de La Madeleine (Oswald, p. 138), il s'agit en réalité d'une confusion avec le potier Gatus ii de Trèves et de La Madeleine (Inv. E7.97/W79.1 et 8).

Gnatus ii semble avoir utilisé différentes orthographes pour ses signatures (Gnatos, Gnatus et Gnatus) ; il pourrait avoir débuté son activité aux Martres-de-Veyre avant de déménager sa production à Lezoux vers 140 apr. J.-C. ou peu de temps après (Hartley et Dickinson, 2009a, p. 214). Le timbre GNATIVS, avec ligature du A et du T, est attesté sur une assiette Drag. 18/31 d'un four des Martres-de-Veyre (Romeuf, 2001, p. 45 et pl. 35, cat. n° 84).

- IANVARIOF sur Drag. 18/31. Potier IANVARIVS ii de Lezoux ; estampille n° 441-2 attestée dans le groupe des ateliers de la route de Maringues (Bet, 1988a, p. 138). Il ne faut pas confondre cette marque avec celles des potiers Ianuaris (Ianuaris i, ii et iii) également originaires de Lezoux (Hartley et Dickinson, 2009a, p. 241-243). On situe l'activité de Ianuaris ii entre 130 et 160 apr. J.-C. (Hartley et Dickinson, 2009a, p. 243-244) (Inv. E7.4/W79.88).

La typologie de la sigillée lisse de ce potier (Drag. 18/31, 18/31R, 37, 31 et 42) indique clairement le règne d'Hadrien et celui d'Antonin le Pieux (Hartley et Dickinson, 2009a, p. 244).

- ·ILLIXO(·) sur Drag. 27. Potier ILLIXO des Martres-de-Veyre et de Lezoux ; estampille n° 450-1 attestée dans le groupe des ateliers de la route de Maringues (Bet, 1988a, p. 140). Trajan à Antonin ou 140-190 apr. J.-C. (Oswald, p. 144 ; Hofmann, p. 29). Le nouveau corpus des estampilles sur sigillée propose une datation entre 145 et 165 apr. J.-C. (Hartley et Dickinson, 2009a, p. 266-268) (Inv. W79.44).

Il existe de fortes présomptions pour situer le début de sa production aux Martres-de-Veyre (Romeuf, 2001, p. 45). Le nombre très élevé de tasses Drag. 27 signées par ce potier montre qu'il n'a pas travaillé longtemps après le milieu du II^e siècle (Hartley et Dickinson, 2009a, p. 268).

- ·ILLIXO· sur Drag. 27. Idem (Inv. E7.17/W79.59 et 64).

- ·ILLIXO· sur Drag. 27. Idem (Inv. E7.12/W79.12).
- MAIVDILVS (D barré, M et A ligaturés) sur Drag. 27. Potier MAIVDILVS de Lezoux. Le nouveau corpus des estampilles sur sigillée date sa production entre 130 et 155 apr. J.-C. (Hartley et Dickinson, 2009b, p. 221-222) (Inv. E7.13/W79.54).
Des assiettes Drag. 18/31 portant la même marque, avec le D barré et la ligature du M et du A, ont été mises au jour dans une boutique de céramiques du *vicus* attenant au fort de Castleford (Yorkshire) ; ce magasin aurait été détruit par un incendie vers 140-150 apr. J.-C. (Hartley et Dickinson, 2009b, p. 222).
- PATER (A et T, E et R ligaturés) sur Drag. 18/31. Potier PATER de Lezoux. Cette estampille n'a pas encore été retrouvée à Lezoux. Hadrien à Antonin ou 120-170 apr. J.-C. (Oswald, p. 230 ; Hofmann, p. 31) (Inv. E7.5/W79.125).
- PATER F sur Drag. 27. Potier PATER de Lezoux ; estampille n° 655-1 attestée dans le groupe des ateliers de la rue Saint-Taurin (Bet, 1988a, p. 202). Hadrien à Antonin ou 120-170 apr. J.-C. (Oswald, p. 230 ; Hofmann, p. 31) (Inv. E7.E7.7/W79.7 et 37).
- ·PATER[sur Drag. 18/31R. Potier PATER ou PATERNVS de Lezoux. Oswald date PATER sous les règnes d'Hadrien et Antonin le Pieux et PATERNVS de Trajan à Antonin le Pieux (Oswald, p. 230 et 231). Cette estampille n'a pas encore été retrouvée à Lezoux (Inv. E7.67/W79.89, 91, 95 et 120).
- PAVLLI M (V et L ligaturés) sur Drag. 27. Potier PAVLLVS de Lezoux ; forme d'estampille non encore retrouvée à Lezoux. Hadrien à Antonin ou 140-190 apr. J.-C. (Oswald, p. 236 ; Hofmann, p. 30) (Inv. E7.19/W79.10, 43 et 55).
- PAVLLI M (V et L ligaturés) sur Drag. 27. Idem (Inv. E7.25/W79.36).
- PECVLIAR F (P et E, V et L ainsi que A et R sont ligaturés) sur Drag. 18/31. Potier PECVLIARIS de Lezoux, estampille n° 667-2 attestée dans le groupe des ateliers de la rue Saint-Taurin et dans celui de Saint-Jean (Bet, 1988a, p. 206). Domitien à Antonin ou 120-170 apr. J.-C. (Oswald, p. 237 ; Hofmann, p. 31) (Inv. E7.1/W79.87).
- PECVLIAR F (P et E, V et L ainsi que A et R sont ligaturés) sur Drag. 27. Potier PECVLIARIS de Lezoux ; idem (Inv. E7.17/W79.14).
- RENTI OF sur Drag. 18/31. Potier RENTVS de Lezoux ; estampille n° 730-1 attestée dans le groupe des ateliers de Ligennes (Bet, 1988a, p. 227). Hadrien à Antonin (Oswald, p. 263). Il correspond au potier RENTVS de la sigillée moulée, daté entre 120 et 140 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 213 et 214) (Inv. E7.64/W79.4 et 76).
- SACRI OF sur Drag. 18/31. Potier SACER de Lezoux ; estampille n° 760-2 attestée dans le groupe des ateliers de la rue Saint-Taurin (Bet, 1988a, p. 236). Trajan à Antonin ou 100-150 apr. J.-C. (Oswald, p. 274 ; Hofmann, p. 30). Il correspond au potier SACER II de la sigillée moulée, daté entre 125 et 145 apr. J.-C. (Rogers, 1999, p. 220 et 221) (Inv. E7.3/W79.29, 42, 57 et 78).
- S(E ou II)CVNDI sur Drag. 27. Potier SECVNDVS de Lezoux ; Flaviens ou 100-150 apr. J.-C. (Oswald, p. 289 ; Hofmann, p. 30) (Inv. E7.39/W79.46).

- SEVERVS F (les deux S sont rétrogrades) sur Drag. 27. Potier SEVERVS de Lezoux. Trajan à Antonin (Oswald, p. 419). Il semblerait qu'un potier SEVERVS ait travaillé à la phase 5 et un homonyme à la phase 7 (Bet, 1988a, p. 256) (Inv. E7.10/W79.6).

- SVOBNI#M (une palme est intercalée entre le I et le M) sur Drag. 27. Potier SVOBNVS de Lezoux ; estampille n° 855-1, attestée dans le groupe des ateliers de la route de Maringues (Bet, 1988a, p. 264). Trajan à Antonin (Oswald, p. 309) (Inv. E7.81/W79.4 et 113).

- ISOV ou VOSI sur Drag. 27. Nom de potier inconnu à Lezoux et non répertorié dans Oswald. Lecture incertaine. La marque a été dédoublée, le fond fut estampillé deux fois (Inv. E7.23/W79.54).

- BAN[sur Drag. 27. Il pourrait s'agir d'un des potiers suivants : BANOLVCCVS, BANVILLVS ou BANVVS qui ont tous les trois travaillé à Lezoux sous Hadrien et/ou Antonin le Pieux (Oswald, p. 38) (Inv. E7.20/W53.57 et W79.2).

- MVX[sur Drag. 27. Potiers MVXTVLLVS ou MVXVS (Bet, 1988a, p. 188) de Lezoux. Oswald ignore l'existence d'un MVXVS à Lezoux et date l'activité de MVXTVLLVS sous les règnes d'Hadrien et Antonin (Inv. E7.33/W79.60 et 63).

- SILV[sur Drag. 27. Potier SILVINVS ou, plus vraisemblablement, le potier SILVANVS de Lezoux. Oswald date l'activité de SILVINVS sous les règnes de Vespasien à Antonin le Pieux (Oswald, p. 302) et ne mentionne pas de potier SILVANVS à Lezoux, il est pourtant attesté dans ce centre aux phases 4 et 5 (Bet, 1988a, p. 258). Les caractères de l'estampille sont d'une exécution remarquable (Inv. E7.40/W79.9).

- SILV[sur Drag. 27. Potier SILVINVS ou SILVANVS de Lezoux ; idem (Inv. E7.37/W79.41).

-]ERTVLLI sur Drag. 27. Probablement TERTVLLVS de Lezoux. Hadrien (Oswald, p. 315) (Inv. E7.24/W79.58).

-]LVS sur Drag. 27 (Inv. W79.69).

-]MATIVS FIIC sur Drag. 27. Il pourrait s'agir du potier MATTIVS de Lezoux, Hadrien à Antonin (Oswald, p. 196) mais la pâte n'est pas caractéristique des sigillées lézoviennes (Inv. E7.32/W79.3).

- GO(...)M ou CO(...)M sur Drag. 18/31. Il s'agit peut-être des potiers CONGIVS ou GONGIVS (Bet, 1988a, p. 134) de Lezoux. Oswald date l'activité de CONGIVS sous les règnes d'Hadrien et Antonin le Pieux mais ne recense pas de potier GONGIVS (Inv. E7.85/W79.77).

- C(...)S sur Drag. 27. Estampille mal imprimée dont la majorité des caractères sont illisibles (Inv. E7.35/W79.49).

- XXXXXX sur Drag. 18/31-Bet 55. Estampille d'analphabète non encore attestée à Lezoux (Inv. E7.61/W79.83).

- +X·I#I·X+ (une palme stylisée est intercalée entre les deux barres verticales I) sur Drag. 27 ; cette estampille n'a pas encore été retrouvée à Lezoux (Inv. E7.8/W79.98).

- Estampille inintelligible sur Drag. 27. Le début est effacé (Inv. E7.31/W79.18).

- Estampille inintelligible sur Drag. 27 dont le début a disparu (Inv. E7.22/W79.111).

La terre sigillée d'origine indéterminée : TS-IND (fig. 13, 10 à 14)

Les comptages révélèrent dix pièces d'origine indéterminée : trois assiettes Drag. 18/31, dont une estampillée ANNI[, six tasses Drag. 27, dont deux portant un timbre inintelligible, et une tasse Drag. 33.

a. Le terre sigillée lisse

- Fragment de la partie supérieure d'une assiette **Drag. 18/31**. Le bord est conservé à 25 % (diam. 16 cm). Pièce surcuite. Surface à éclat brillant, de teinte orange rouge sombre ; pâte orange rouge sombre (TS-IND) (Inv. E7.93/W79.35) (fig. 13, 10).

- Fragment du fond d'une assiette **Drag. 18/31** estampillée ANNI[. Surface à éclat brillant, de teinte rouge vermillon sombre ; pâte brun rouge moyen (TS-IND) (Inv. W79.72) (fig. 13, 11).

- Tasse fragmentaire **Drag. 27** portant un timbre inintelligible (h. 5,5 cm). Le bord est conservé à 57 % (diam. 12 cm). Le pied est conservé à 55 % (diam. 5 cm). Raté de cuisson. Surface à éclat argenté, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange clair (TS-IND) (Inv. E7.6/W79.109) (fig. 13, 12).

- Partie inférieure d'une tasse **Drag. 27** portant un timbre inintelligible IIIIIINI·M. Le pied est conservé à 52 % (diam. 5 cm). Surface à faible éclat, de teinte brun rouge moyen ; pâte orange rouge sombre (TS-IND) (Inv. E7.21/W79.21) (fig. 13, 13).

- Tasse fragmentaire **Drag. 27** (h. 4,5 cm). Le bord est conservé à 25 % (diam. 10 cm). Les parois sont épaisses. Le pied est complet (diam. 4 cm). Raté de cuisson. Surface à éclat argenté, de teinte brun rouge moyen ; pâte jaune chrome clair (TS-IND) (Inv. E7.29/W79.22) (fig. 13, 14).

b. Les sigles

- ANNI[sur Drag. 18/31. Il pourrait s'agir du potier ANNIVS ii de Lezoux et des Martres-de-Veyre dont l'activité est datée sous les règnes de Trajan et Hadrien ou entre 110 et 145 apr. J.-C. (Oswald, p. 17 et 18 ; Hartley et Dickinson, 2008a, p. 203-205) (Inv. W79.72).

- Estampille inintelligible]X·I#I·X·+ (une palme est intercalée entre les deux barres verticales I) sur Drag. 27. Le début de l'estampille a disparu (Inv. E7.6/W79.109).

- IIIIIIIINI M sur Drag. 27 (Inv. E7.21/W79.21).

4.2. LES VASES ENGOBÉS

Ces céramiques, toutes originaires de Cologne, représentent un lot important de 49 individus. En dehors de trois bols hémisphériques, cet ensemble ne compte que des gobelets. La vaisselle engobée de Cologne constitue la seconde catégorie de céramique fine du « Magasin ». La production de vases engobés est attestée dans plusieurs ateliers *extramuros* (*Bahnhofvorplatz*, *Mauritiuswal 20*, *Rudolphplatz*, *Aachener Straße*, *Achterstraße 75 / Severinstraße*, etc.) de la ville antique de Cologne. Le cœur de cette production au II^e siècle s'est concentré à l'ouest de la colonie, le long de la chaussée Cologne-Tongres, dans le secteur de l'actuelle *Rudolphplatz*. Dans ce *suburbium*, éloigné de 300 m de la porte occidentale du *decumanus maximus*, les recherches ont révélé une concentration remarquable d'unités de production constituant un gigantesque complexe de potiers (Binsfeld, 1964 ; Höpken, 2005). Les officines coloniales furent actives depuis les années 60-70 apr. J.-C. jusque dans le courant de la première moitié du III^e siècle apr. J.-C. (Vilvorder et Bocquet, 1994 ; Vilvorder, 1999, p. 105-110). Le gobelet à lèvres en corniche *Hees 2* fut très certainement la forme la plus fréquemment fabriquée, elle deviendra le gobelet à boire du II^e siècle apr. J.-C., diffusé dans tout le nord de la Gaule et en Grande-Bretagne. Un décor sablé de projections argileuses couvre la plus grande partie de la surface externe de la panse²⁸. Sur les sites rhénans, le type *Hees 2* semble apparaître durant les deux dernières décennies du I^{er} siècle²⁹ ; il disparaît durant le dernier quart du II^e siècle³⁰ mais il est parfois encore présent sur les sites de l'intérieur au début du III^e siècle. Si les ateliers de Cologne cessent de fabriquer cette forme à la fin du II^e siècle, dans d'autres régions, notamment en territoire trévire, elle sera encore produite durant la première moitié du III^e siècle. Le gobelet pansu à lèvres incurvées vers l'extérieur *Hees 4* apparaît aux côtés du type *Hees 2* dans le

²⁸ Nous trouvons cependant des gobelets *Hees 2* lisses, décorés d'écaillés en barbotine, de rinceaux en barbotine, de motifs incisés, de scènes de chasse en barbotine, de guillochis.

²⁹ Dans la nécropole de Nimègue-Hatert, ce vase apparaît en phase 4 (90-120 apr. J.-C.) mais est surtout abondant aux phases 5, 6 et 7, soit de 110 à 180 apr. J.-C. : HAALBOS, 1990, p. 138-141. Dans la nécropole d'Asberg, il est déjà présent en phase 3 (60-90 apr. J.-C.) : RASBACH, 1997, p. 47.

³⁰ Ce gobelet est absent de l'horizon de Niederbieber (180/190-250/260 apr. J.-C.).

courant de la première moitié du II^e siècle et semble également sortir de la circulation dans le dernier quart du II^e siècle.

Parmi les ornements observés sur les gobelets engobés de Cologne, le décor sablé fut le plus abondamment utilisé. Le décor d'écailles en barbotine se raréfie après le milieu du II^e siècle et les scènes de chasse à la barbotine apparaissent vers le milieu du II^e siècle (Oenbrink, 1998). Les vases engobés de Cologne sont cuits en atmosphère oxydante. Nos exemplaires portent sur leurs surfaces interne et externe un engobe mat, de teinte sombre, brun moyen, brun gris, gris noir, noir brun, noir gris à noire. L'engobe a souvent une teinte irrégulière avec une coloration orange par endroits, elle résulte « d'une fluctuation de l'atmosphère oxydante lors de la post-cuisson » (Vilvorder et Bocquet, 1994, p. 99). La pâte est blanche, bien cuite et remarquablement fine. Le dégraissant se compose de très petites inclusions incolores de quartz et de quelques oxydes de fer rouge orange³¹.

Le répertoire typologique révèle une majorité de gobelets à lèvres en corniche *Hees 2*, soit près de 65 % des vases engobés du contexte. À leur côté figurent des gobelets *Hees 4*, des bols hémisphériques *Hees 25 / Tongeren 166*, un gobelet au profil concave *Hees 12* et le fond d'un gobelet en forme de petit tonnelet rainuré *Hees 9* (non illustré). L'éventail des céramiques fines engobées du « Magasin » reflète les formes en circulation vers le milieu du II^e siècle. Nous trouvons un assemblage comparable dans une série de contextes contemporains mais le nombre de céramiques engobées dans ces ensembles est nettement inférieur. Ainsi, dans le tumulus de Riemst, nous rencontrons un ensemble associant bols hémisphériques à décor sablé ou guilloché *Hees 25*, gobelets à lèvres en corniche et décor sablé *Hees 2*, un gobelet *Hees 2* avec scène de chasse à la barbotine et un gobelet à lèvres incurvées et décor sablé *Hees 4* (Vanderhoeven, 1975, p. 21, fig. 4, n° 15-17 et p. 22, fig. 5, n° 18-22). Dans le tumulus de Gors-Opleeuw, deux gobelets sablés *Hees 2* côtoient un gobelet sablé *Hees 4* et un bol hémisphérique *Hees 25* (Lux et Roosens, 1971, p. 26, fig. 19, n° 11 et 12, p. 31, fig. 22, n° 24 et p. 32, fig. 23, n° 34). Seuls deux vases ont un profil complet, le reste est fragmentaire.

³¹ Une recherche doctorale en géochimie et minéralogie ayant pour thème « la caractérisation physico-chimique des céramiques fines engobées et métallescentes du nord de la Gaule » fut menée par A. Bocquet au Laboratoire de Géologie et Minéralogie de l'U.C.L. : BOCQUET, 1999.

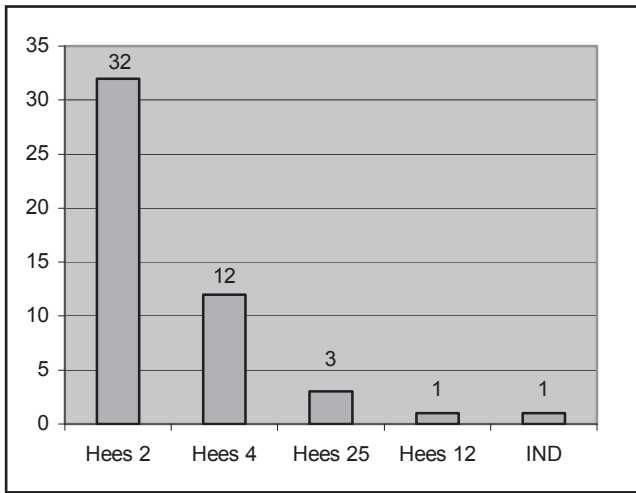


Tableau VI - Répartition en NMI des principales formes engobées.

Les gobelets à lèvres en corniche Hees 2 / Höpken, 2005, type E20 et décor sablé (fig. 14, 1 à 10) (photo 4)

- Petit gobelet fragmentaire (h. 9 cm). Le bord est conservé à 5 %. Gobelet fort pansu dans sa partie inférieure. Engobe mat noir brun à noir gris ; pâte blanche (Inv. E7.185/W56.25) (fig. 14, 1).

- Fragment de la partie supérieure d'un petit gobelet. Le bord est conservé à 47 % (diam. 6,5 cm). Engobe mat noir brun à brun gris ; pâte blanche (Inv. E7.321 et 324/W65.36, 53 et 57) (fig. 14, 2).

- Fragment de la partie supérieure d'un petit gobelet. Le bord est conservé à 35 % (diam. 6 cm). Engobe mat brun gris sombre ; pâte blanche (Inv. E7.313/W65.31 et 103) (fig. 14, 3).

- Fragment du bord conservé à 20 % d'un gobelet (diam. 8 cm). Engobe mat, noir brun ; pâte blanche (Inv. E7.320/W65.44) (fig. 14, 4).

- Fragment de la partie supérieure d'un gobelet. Le bord est conservé à 50 % (diam. 7,5 cm). Engobe mat noir gris, noir brun à brun moyen ; pâte blanche (Inv. E7.194 et E7.203/W49.40, W58.457 et W65.39) (fig. 14, 5).

- Fragment de la partie supérieure d'un grand gobelet. Le bord est conservé à 15 % (diam. 9 cm). Engobe mat noir gris ; pâte blanche (Inv. E7.312/W49.41) (fig. 14, 6).

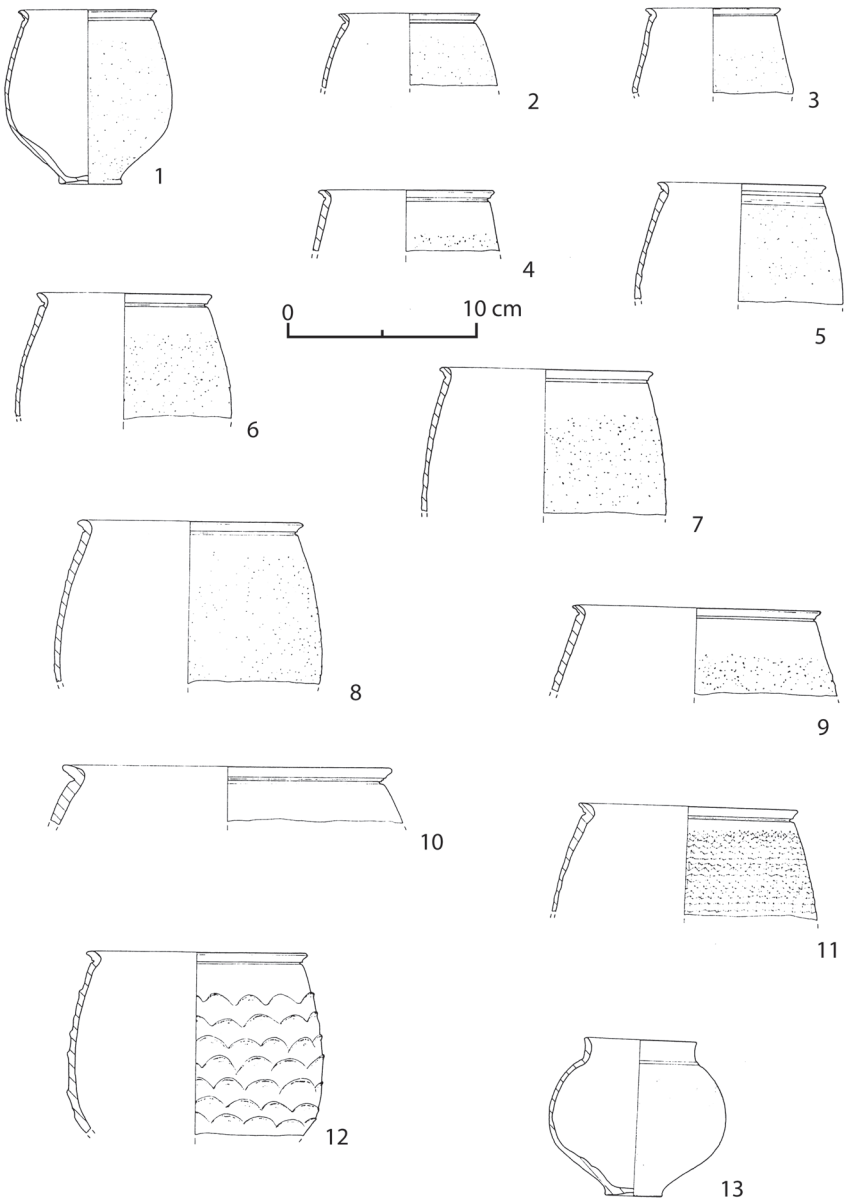


Fig. 14 - Céramique engobée de Cologne : gobelets (1 à 13).
Dessins M. Jacobs.

- Fragment de la partie supérieure d'un grand gobelet. Le bord est conservé à 15 % (diam. 10 cm). Engobe mat noir brun à l'extérieur, brun gris sombre à l'intérieur ; pâte blanche (Inv. E7.196/W49.43) (fig. 14, 7).

- Fragment de la partie supérieure d'un grand gobelet. Le bord est conservé à 25 % (diam. 10 cm). Engobe mat noir brun à l'extérieur, brun gris sombre à l'intérieur ; pâte blanche (Inv. E7.193/W49.27) (fig. 14, 8).

- Fragment du bord conservé à 30 % d'un grand gobelet. Engobe mat noir brun à l'extérieur, brun moyen à l'intérieur ; pâte blanche (Inv. E7.204/W65.48 et 100) (fig. 14, 9).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'un grand gobelet. Parois épaisses. Engobe mat brun gris à orange ; pâte blanche (Inv. E7.322/W65.55) (fig. 14, 10).

*Le gobelet à lèvres en corniche Hees 2 / Tongeren 177 et décor excisé de pointes de diamant*³² (fig. 14, 11)

- Fragment de la partie supérieure d'un grand gobelet. Le bord est conservé à 30 % (diam. 10 cm). Engobe mat noir gris à l'extérieur, noir brun à l'intérieur ; pâte blanche (Inv. E7.188/W56.1) (fig. 14, 11).

*Le gobelet à lèvres en corniche Hees 2 / Tongeren 174 et décor d'écailles à la barbotine*³³ (fig. 14, 12) (photo 4)

Ce type de production est attesté dans le four de l'atelier de l'*Aachener Straße 52 / Brüsseler Straße* dont le remplissage est daté du milieu du II^e siècle (Höpken, 2005, p. 394-399, pl. 109). Il figure également parmi les découvertes de l'atelier du *Habsburgerring 28-30 / Rudolfplatz 7-9*, actif durant la seconde moitié du II^e siècle (Höpken, 2005, p. 443, pl. 122).

- Fragments du bord et de la panse d'un grand gobelet. Le bord est conservé à 17 % (diam. 10 cm). Engobe mat noir ; pâte blanche (Inv. E7.180/W49.2 et 12) (fig. 14, 12).

³² W. Vanvinckenroye date ce type de gobelet des règnes d'Hadrien et Antonin le Pieux : *Tongeren*, p. 42. Il apparaît en phase 7 (150-180 apr. J.-C.) de la nécropole de Nimègue-Hatert : HAALBOS, 1990, p. 99, fig. 58, n° 7.

³³ W. Vanvinckenroye date ce type de gobelet du premier quart du II^e siècle : *Tongeren*, p. 42. Nous le trouvons dans le mobilier du tumulus de Rosmeer, daté du milieu ou du second quart du II^e siècle : ROOSSENS et VANDERHOEVEN, 1955, p. 6, fig. 7, n° 11.



Photo 4 - Gobelets engobés de Cologne à lèvre en corniche, décor de projections argileuses externes et gobelets engobés de Cologne ornés d'écailles en barbotine (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

Les gobelets à lèvre incurvée vers l'extérieur Hees 4 / Tongeren 188 / Höpken, 2005, type E23 et décor sablé³⁴ (fig. 14, 13 et fig. 15, 1 à 4)

- Petit gobelet globulaire et fragmentaire. Le bord est conservé à 25 % (diam. 5,5 cm). Engobe mat noir brun à brun moyen ; pâte blanche (Inv. E7.182/W56.27 et 28) (fig. 14, 13).

³⁴ W. Vanvinckenroye date ce type sous les règnes d'Hadrien et Antonin le Pieux : *Tongeren*, p. 44. Il apparaît surtout dans des contextes des années 100-150 apr. J.-C. et son utilisation ne semble pas postérieure au troisième quart du II^e siècle. On le trouve ainsi dans la tombe 116 de la nécropole de Wanzoul : DESTEXHE, 1989, p. 109, tombe 116, fig. 4. Nous rencontrons au moins deux exemplaires de gobelet de ce type dans la fosse 9 de la villa II de Vaux-et-Borsset : DOCQUIER et BIT, 1983-1984, p. 182, pl. 1, fig. 6 et p. 184, pl. 3, fig. 42.

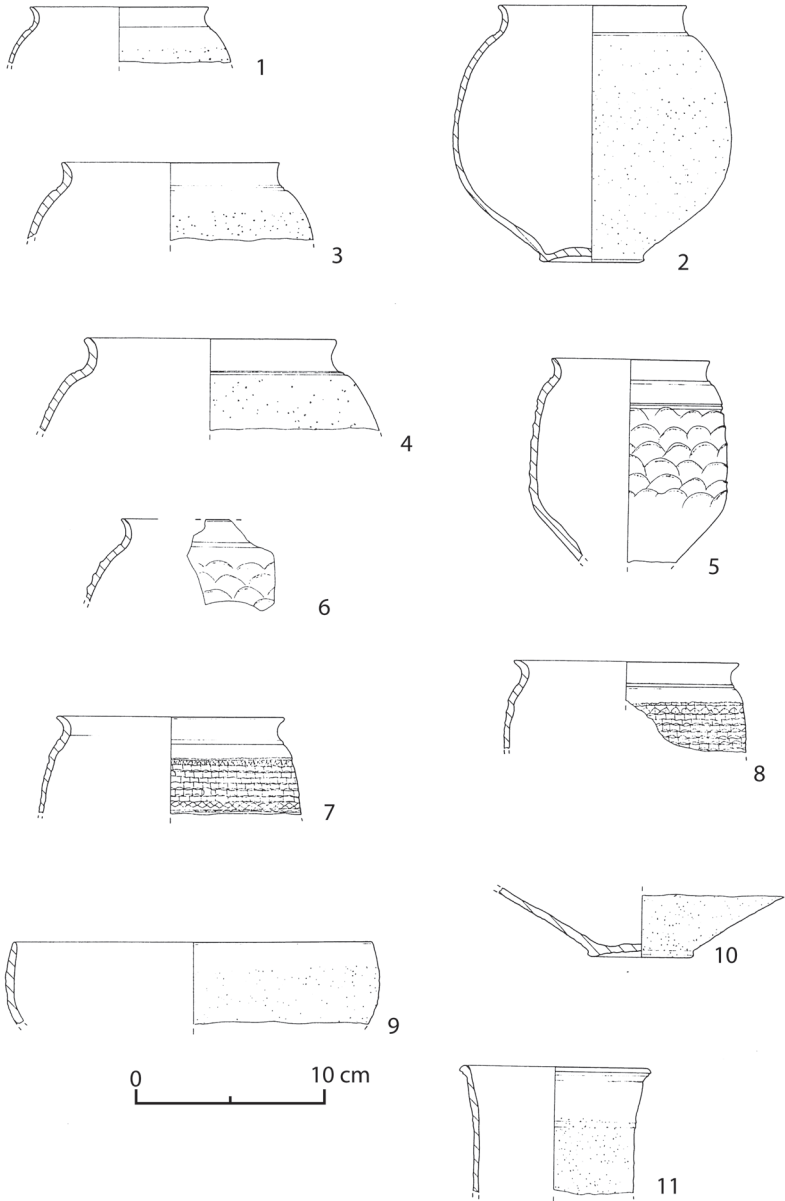


Fig. 15 - Céramique engobée de Cologne : gobelets (1 à 8, 11), coupes (9, 10).
Dessins M. Jacobs.

- Fragment du bord conservé à 25 % d'un gobelet globulaire (diam. 8 cm). Engobe mat noir brun ; pâte blanche (Inv. E7.200/W65.46) (fig. 15, 1).

- Grand gobelet globulaire (h. 13 cm). Le bord est conservé à 32 % (diam. 10 cm). Engobe mat noir brun ; pâte blanche (Inv. E7.186/W49.28, 34, 35 et 39) (fig. 15, 2).

- Fragment de la partie supérieure d'un grand gobelet. Le bord est conservé à 20 % (diam. 10 cm). Engobe mat noir brun ; pâte blanche (Inv. E7.199/W65.47) (fig. 15, 3).

- Fragment de la partie supérieure d'un grand gobelet globulaire. Le bord est conservé à 15 % (diam. 12 cm). Engobe mat gris noir ; pâte blanche (Inv. E7.195/W65.49) (fig. 15, 4).

Les gobelets à lèvre incurvée vers l'extérieur Hees 4 et décor d'écailles à la barbotine³⁵ (fig. 15, 5 et 6) (photo 4)

Le décor d'écailles se rencontre rarement sur ce type de gobelet ; il est attesté dans l'atelier du *Habsburgerring 28-30 / Rudolfplatz 7-9*, actif durant la seconde moitié du II^e siècle (Höpken, 2005, p. 445, pl. 123).

- Fragments du bord et de la panse d'un gobelet. Le bord est conservé à 50 % (diam. 7,5 cm). Engobe mat noir gris ; pâte blanche (Inv. E7.179/W49.1 et 5) (fig. 15, 5).

- Fragments du bord et de la panse d'un gobelet. Le bord est conservé à 5 %. Engobe mat brun gris sombre à noir brun ; pâte blanche (Inv. E7.181/W49.4) (fig. 15, 6).

Les gobelets à lèvre incurvée vers l'extérieur Hees 4 et décor excisé de pointes de diamant (fig. 15, 7 et 8)

- Fragment de la partie supérieure d'un gobelet. Le bord est conservé à 17 % (diam. 10 cm). Engobe mat brun gris ; pâte blanche (Inv. E7.187/W56.3) (fig. 15, 7).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'un gobelet. Engobe mat noir gris à l'extérieur, noir brun à l'intérieur ; pâte blanche (Inv. W56.5) (fig. 15, 8).

³⁵ Ces gobelets ont une forme tantôt cylindrique tantôt globulaire. Un gobelet de ce type figure dans le mobilier de la tombe 77 de la nécropole de Wanzoul, il y est accompagné de deux cruches *Tongeren* 420 en pâte septentrionale ; cette tombe est datée du milieu du II^e siècle : DESTEXHE, 1989, p. 73, pl. 35, fig. 4.

Les bols hémisphériques à lèvre simple verticale Hees 25 / Tongeren 166 / Höpken, 2005, type E6 et décor sablé³⁶ (fig. 15, 9 et 10)

Ces vases engobés, propres aux industries coloniales, sont peu répandus en site de consommation. Leur fabrication est notamment attestée dans l'atelier du *Habsburgerring 28-30 / Rudolfplatz 7-9*, actif durant la seconde moitié du II^e siècle (Höpken, 2005, p. 441-442, pl. 121 et 127). Le diamètre d'ouverture oscille entre 11 et 17 cm.

- Fragment de la partie supérieure d'un bol. Le bord est conservé à 15 % (diam. 16 cm). Engobe mat brun gris sombre ; pâte blanche (Inv. W65.78) (fig. 15, 9).

- Fragments du fond et de la partie inférieure d'un bol. Le fond est complet (diam. 5,5 cm). Engobe mat brun gris sombre ; pâte blanche (Inv. W65.81 et 114) (fig. 15, 10).

Le haut gobelet au profil concave Hees 12 et décor sablé (fig. 15, 11)

- Fragment de la partie supérieure d'un gobelet. Le bord est conservé à 15 % (diam. 9 cm). Petite lèvre de section triangulaire. Engobe mat gris noir ; pâte blanche (Inv. E7.197/W49.42) (fig. 15, 11).

Nous comptons également huit fragments de panse d'au moins un gobelet de type indéterminé orné d'une scène de chasse à la barbotine sous engobe brun gris sombre à noir³⁷ ; il s'agit du motif habituel du cervidé poursuivi par un molosse dans un décor de feuilles stylisées à longue tige (fig. 16, 1). Les premiers gobelets engobés décorés de scènes de chasse sont les gobelets à lèvre en corniche du type *Hees 2 / Oenbrink, 1998, type Ia*. Leur fabrication est attestée dans plusieurs ateliers de Cologne (Höpken, 2005, p. 77-78) ; elle débiterait peu avant 150 apr. J.-C. et s'interromperait à la fin du II^e siècle.

³⁶ W. Vanvinckenroye date ce bol un peu avant le milieu du II^e siècle : *Tongeren*, p. 40. Dans la nécropole de Nimègue-Hatert, des exemplaires figurent en phase 6 (130-160 apr. J.-C.) et en phase 8 (170-260 ? apr. J.-C.). Les bols à décor sablé ne circulent plus après 200 de notre ère : HAALEBOS, 1990, p. 142.

³⁷ Ce type de gobelet décoré était autrefois surnommé « vase de Castor » ou « vase Castor ».

4.3. LA CÉRAMIQUE FINE CLAIRE

Ce terme désigne une vaisselle liée au service de la table, composée de gobelets, assiettes, bols ou pots, cuite en mode A et caractérisée par des surfaces claires, sans couverte ni enfumage³⁸. Cette catégorie se définit donc par des critères technologiques et ne semble pas associée à une région d'origine ou à une chronologie particulière ; il s'agit d'une appellation générique qui peut recouvrir des céramiques issues d'ateliers et de périodes très diverses. Ces productions régionales reprennent souvent la forme d'autres vases en céramique fine : céramique belge, vases dorés ou engobés, etc. Elles adoptent fidèlement le profil de leur prototype ou présentent certaines modifications morphologiques secondaires. Ainsi, l'assemblage du « Magasin » contient un grand gobelet globulaire à lèvre en corniche s'inspirant de la forme générale des gobelets engobés *Hees 2* (fig. 16, 2) et onze pots à lèvre oblique évasée *Tongeren 17* ou *20* / *Holwerda 57*, typologiquement semblables au pot *Deru P 10* de la céramique belge (fig. 16, 3 à 7 et fig. 17, 1 à 7).

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'un grand gobelet. Le bord est conservé à 30 % (diam. 13 cm). Le fond est plat, légèrement concave (diam. 6 cm). Surface granuleuse jaune brun clair ; pâte au noyau orange clair et bords jaune brun clair (fig. 16, 2).

Ce gobelet fut fabriqué dans une pâte grossière riche en grosses inclusions de quartz subarrondies, incolores ou blanc laiteux, de grande taille qui lui donnent un aspect alvéolé. Ce groupe de pâte à gros dégraissant de quartz fut abondamment utilisé pour une grande partie de la vaisselle culinaire du « Magasin » ; il s'agit du premier groupe de pâtes de cette catégorie. Il est très répandu en Hesbaye, entre le premier quart du II^e siècle et le début du III^e siècle. Cette fabrique correspond à la *Regional Red Coarse Ware* de la collection de référence des céramiques communes de Tongres (Willems, 2005, p. 76-78). Elle rassemble surtout de la vaisselle culinaire cuite en atmosphère oxydante et quelques mortiers. Son répertoire typologique témoigne avec certitude d'une origine rhénane. Ces céramiques sont vraisemblablement originaires du *vicus* de *Jülich/Iuliacum*, agglomération routière sur la chaussée Tongres-Cologne, établie entre Heerlen et Cologne.

³⁸ Il fut pour la première fois introduit dans la littérature archéologique lors de la publication du troisième tome consacré aux fouilles programmées du *vicus* de Liberchies : *Liberchies III*, p. 216.



Photo 5 - Gobelets en céramique fine claire de tradition belge (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

Les pots à lèvre oblique *Tongeren* 17 ou 20 / *Holwerda* 57 sont des productions régionales perpétuant au II^e siècle l'héritage typologique de l'artisanat de la céramique belge du I^{er} siècle (photo 5). Des pots de ce type ont été produits à la fin du I^{er} siècle - début du II^e siècle à Halder (Willems, 1977, p. 119, fig. 8) et Heerlen (Bloemers et Haalebos, 1973, p. 268, fig. 6, n^o 1) aux Pays-Bas ainsi qu'à Amay (Amand *et alii*, 1962, p. 35, fig. 25), dans la vallée de la Meuse. Une production a également été identifiée à Jupille parmi les déchets d'un atelier actif durant la première moitié du II^e siècle. Les pots à lèvre oblique *Tongeren* 17/20 sont une composante essentielle du faciès régional de la Cité des Tongres au II^e siècle.

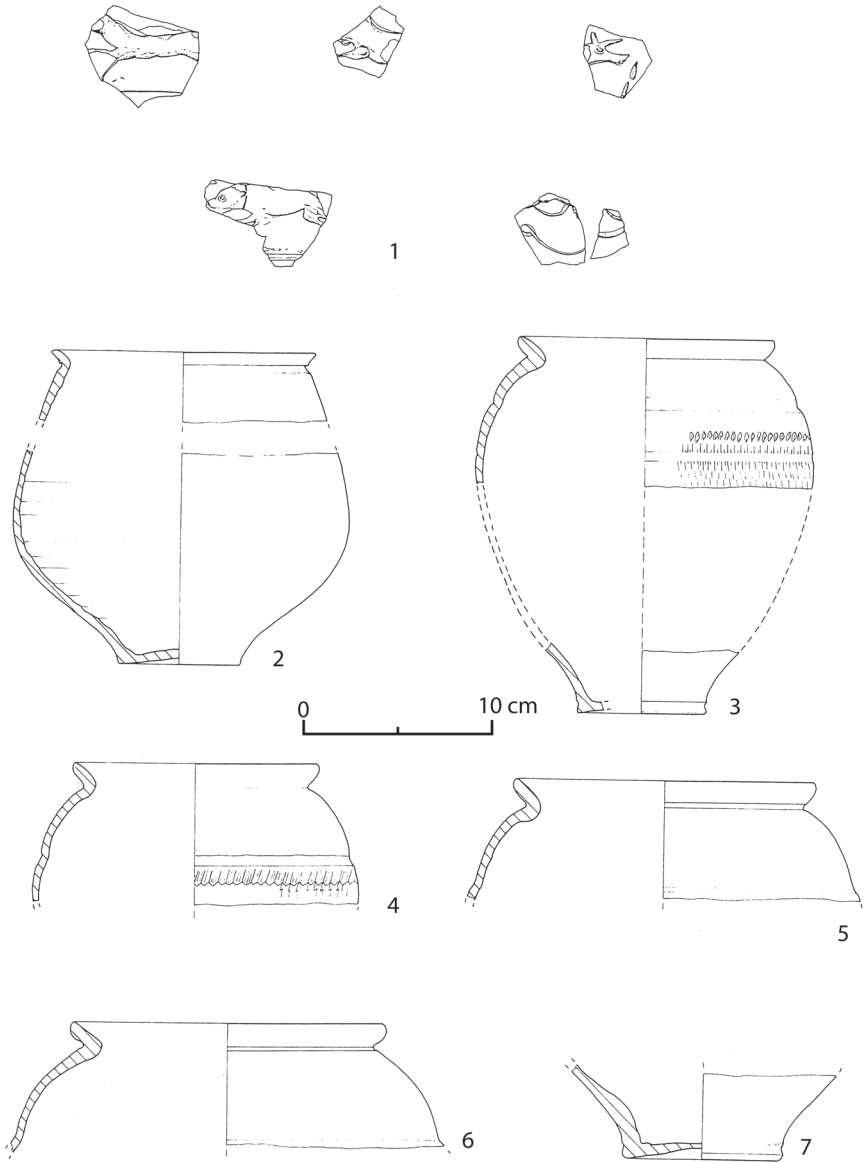


Fig. 16 - Céramique engobée de Cologne : fragments de gobelets avec scène de chasse à la barbotine (1). Céramique fine claire : gobelet (2), pots (3 à 7). Dessins M. Jacobs.

Ces vases sont fréquents dans les habitats et les sépultures du milieu et de la seconde moitié du II^e siècle et leur diffusion semble limitée au territoire tongre. Ainsi, mentionnons un pot de ce type dans le tumulus II de Esch daté entre 125 et 175 apr. J.-C. (van den Hurk, 1973, p. 206, fig. 24), un exemplaire de la riche tombe d’Arsimont, datée de la seconde moitié du II^e siècle (Mariën, 1983, p. 109, fig. 7-Z1), un autre dans la sépulture n° 85 de la nécropole de Wanzoul (Destexhe, 1989, p. 81, pl. 40, n° 3) et de nombreux exemplaires retrouvés lors des fouilles programmées de Braives (*Braives III*, p. 95, fig. 34, n° 26-29 ; *Braives IV*, p. 149, fig. 65, n° 11-14 ; *Braives V*, p. 154, fig. 78, n° 1-6) ; un fond portait même un sigle non littéral (*Braives V*, p. 154, fig. 78, n° 6). Nous trouvons encore cette forme à Tongres, parmi les céramiques de la fosse 31 du Veemarkt (Vanderhoeven *et alii*, 1993, p. 164, fig. 13, n° 18) et dans la nécropole de Haute-Enhaive à Jambes (Van Ossel, 1986, p. 215, fig. 8, n° 1).

Ces céramiques se caractérisent par une lèvre oblique évasée, une panse globulaire, un gabarit important, un fond étroit en piédouche et une ornementation de leur surface externe en bandes de petites incisions ou de pointes de diamant séparées par des sillons ou des bourrelets (fig. 17, 5 à 7) (photo 5). On observe systématiquement sur nos exemplaires un sillon courant sur la face externe du pied, légèrement concave. Bien que nous n’ayons aucun exemplaire complet, nous pouvons évaluer la hauteur des plus grands récipients à une petite vingtaine de centimètres. Leur forme fut également produite en céramique fumée et en céramique fine sombre. Au III^e siècle, ces pots semblent avoir définitivement disparu. La surface est soignée, parfaitement lisse, de teinte ocre brun clair, brun jaune clair à ocre brun sombre. La présence d’oxydes de fer écrasés en surface se traduit par de fines traînées rouges horizontales.

- Fragments du bord, de la panse et du fond d’un pot. Le bord est conservé à 30 % (diam. 13 cm). Panse globulaire décorée de bandes de petites incisions entrecoupées par de larges sillons. Pied étroit et concave, décoré d’une gorge sur sa face externe (diam. 6 cm). Surface ocre brun clair ; pâte brun jaune moyen avec un noyau gris bleu clair (Inv. E7.264/W72.34, 127 et 145) (fig. 16, 3).

- Fragments de la partie supérieure d’un pot. Le bord est conservé à 40 % (diam. 12 cm). Panse globulaire décorée de bandes de fines incisions obliques délimitées par une large gorge. Surface ocre brun clair ; pâte à frange interne brun jaune vif et frange externe ocre brun moyen (Inv. E7.265/W72.18 et 142) (fig. 16, 4).

- Fragment du bord conservé à 30 % d'un pot (diam. 15 cm). Épaule arrondie et amorce d'une gorge horizontale courant au-dessus de la panse. Surface brun jaune clair ; pâte orange rouge moyen avec un noyau gris bleu clair (Inv. E7.267/W72.141) (fig. 16, 5).

- Fragment du bord conservé à 25 % d'un pot (diam. 16 cm). Épaule arrondie et amorce d'une gorge horizontale courant au-dessus de la panse. Surface brun jaune clair ; pâte brun jaune moyen (Inv. E7.266/W72.113 et 147) (fig. 16, 6).

- Fond complet d'un pot à base plate ornée d'un sillon sur sa face externe (diam. 8 cm). Les parois sont épaisses (0,5 cm). Surface ocre brun clair ; pâte brun jaune clair (Inv. W72.111) (fig. 16, 7).

- Fond complet d'un pot à base plate, étroite, ornée d'un sillon sur sa face externe (diam. 6 cm). Surface ocre brun sombre ; pâte à frange externe ocre brun sombre et frange interne brun jaune vif (Inv. E7.268/W72.5) (fig. 17, 1).

- Fragment du fond d'un pot à base plate, étroite et ornée d'un sillon profond sur sa face externe (diam. 6 cm). Sur le bas de la panse, amorce du décor de petites incisions obliques et de larges sillons parallèles. Surface ocre brun sombre ; pâte brun jaune moyen avec un noyau ocre brun sombre (Inv. E7.253/W72.4) (fig. 17, 2).

- Fragments du bord conservé à 25 % d'un petit pot (diam. 10 cm). Surface brun jaune clair ; pâte brun jaune vif avec un noyau brun gris vif (Inv. W72.40, 42 et 67) (fig. 17, 3).

- Fragments du bord et de la panse d'un pot. Le bord est conservé à 10 %. La panse est ornée d'un décor usé de bandes de fines incisions délimitées par des sillons parallèles. La surface brun jaune moyen est onctueuse et laisse un dépôt poussiéreux à son contact. Pâte très fine, orange rouge clair avec un noyau brun jaun clair (Inv. W70.779) (fig. 17, 4).

4.4. LA CÉRAMIQUE FUMÉE

La céramique fumée regroupe une série de gobelets et d'assiettes dont la production et la diffusion semblent limitées au territoire des Tongres, la plus grande partie des découvertes se concentre en Hesbaye autour des agglomérations de Braives, Tirlemont et Tongres, ainsi que dans la vallée de la Meuse, entre Namur et Maastricht (Massart, 1994, p. 124-126). Cette céramique est surtout présente du dernier tiers du II^e siècle à la seconde moitié du siècle suivant. Au cours de cette période, son répertoire typologique est fort influencé par les formes majeures des céramiques métallescente et engobée³⁹. Comme le souligne Cl. Massart, cette céramique « s'inscrit dans le prolongement des productions locales antérieures de céramique belge » (Massart, 1994, p. 124).

³⁹ Il s'agit surtout des gobelets *Niederbieber* 32 c, 32 d et de l'assiette *Niederbieber* 40.

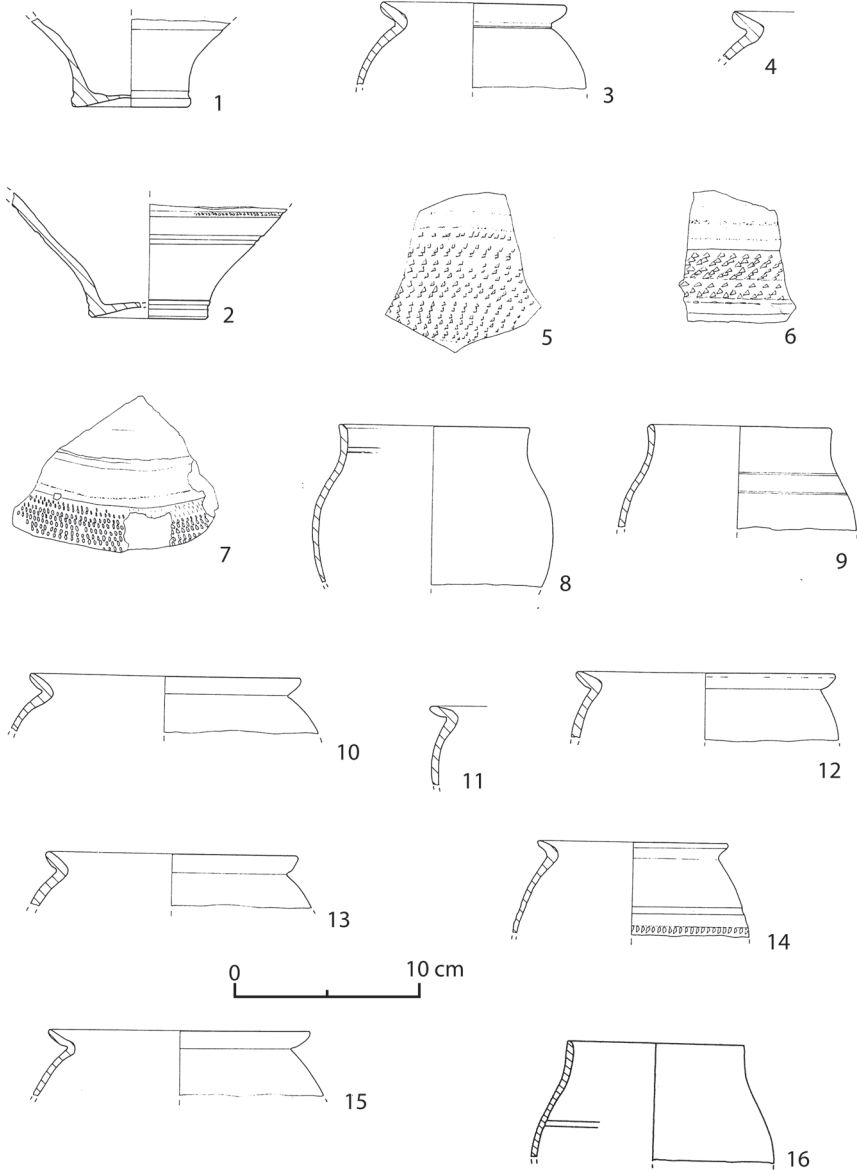


Fig. 17 - Céramique fine claire : pots (1 à 7). Céramique fumée : gobelets (8 à 15).
Céramique fine sombre : gobelet (16). Dessins M. Jacobs.

Il est difficile de cerner la date exacte d'apparition de cette céramique mais elle est généralement absente des sites hesbignons avant 150 apr. J.-C., les quelques pièces du « Magasin » compteraient parmi les exemplaires les plus précoces. Par ailleurs leur forme ne s'apparente pas à celle des types les plus répandus à la fin du II^e siècle⁴⁰. Plusieurs exemplaires ont une grande parenté morphologique avec les pots à lèvre oblique et décor excisé et estampé en fine claire retrouvés en association. Les formes les plus anciennes sont encore héritées du répertoire traditionnel de la céramique belge de la fin du I^{er} siècle. Les céramiques fumées sont cuites en mode A et connurent un enfumage des surfaces à la fin de la post-cuisson (*Liberchies III*, p. 213), elles possèdent donc des pâtes claires.

La céramique fumée compte seize individus, uniquement des gobelets. Le matériel est très fragmentaire et nous ne possédons aucun profil complet. L'observation macroscopique permet d'isoler trois groupes de pâtes : un premier qualifié de « mosan » (FU-MOSA), un deuxième originaire de Tirlemont (FU-TIRL) et un troisième appelé groupe « septentrional » (FU-SEPT).

Les vases fumés mosans : FU-MOSA (fig. 17, 8 à 11)

Cette fabrique regroupe la majorité des vases fumés avec douze exemplaires. En outre, dix individus appartiennent à la même forme ; il s'agit de gobelets ovoïdes à globulaires, munis d'une lèvre simple, légèrement évasée et d'un col concave. Le fond est plat et orné d'un sillon sur sa face externe, la panse est parfois décorée de bandes lissées parallèles ou de fins sillons concentriques. De tels gobelets ont été retrouvés dans les sépultures 39 (première moitié du II^e siècle) et 46 (II^e siècle-première moitié du III^e siècle) de la nécropole de Wanzoul (Destexhe, 1989, p. 45, pl. 21, n° 1-2 et p. 49, pl. 23, n° 2). On les rencontre également dans la fosse 9 de la villa II de Vaux-et-Borset (Docquier et Bit, 1983-1984, p. 182, pl. 1, fig. 7) et parmi les riches offrandes céramiques du tumulus de Riemst (troisième quart du II^e siècle), érigé à mi-chemin entre Tongres et Maastricht (Vanderhoeven, 1976). Notons la présence dans cette fabrique de deux gobelets pansus à lèvre oblique évasée. Les surfaces sont lisses, claires

⁴⁰ Massart 1994, p. 125, fig. 123. Ces types ont également été rassemblés sous les n° 24 à 50 dans le catalogue de la céramique gallo-romaine du vicus de Tirlemont : *Tienen*, p. 55-76.

avec un enfumage tantôt uniquement sur la paroi externe, tantôt sur les deux parois.

- Partie supérieure d'un gobelet pansu à col concave et simple lèvre légèrement évasée. Le bord est conservé à 65 % (diam. 9 cm). Deux sillons parallèles courent au revers du bord. Enfumage brun gris sur la paroi externe. Surface gris brun clair, de même couleur que la pâte (Inv. E7.250/W72.33 et 119, W65.59, 64, 65 et 67) (fig. 17, 8).

- Fragment de bord conservé à 25 % d'un gobelet ovoïde à col concave et simple lèvre légèrement évasée (diam. 9 cm). Enfumage brun gris sur les parois ; pâte gris brun clair (Inv. W70.935 et W72.85) (fig. 17, 9).

- Fragment de bord conservé à 15 % d'un gobelet pansu à lèvre oblique évasée (diam. 8 cm). Surface gris brun ; pâte brun gris clair (Inv. W72.55) (fig. 17, 10).

- Fragment de bord conservé à 5 % d'un gobelet pansu à lèvre oblique évasée. Surface gris brun clair ; pâte brun gris clair (Inv. W61.618) (fig. 17, 11).

Les vases fumés de Tirlemont : FU-TIRL (fig. 17, 12 et 13)

Dans le *vicus* de Tirlemont, un atelier fonctionna à la fin du II^e siècle et durant la première moitié du III^e siècle. Des ratés de cuisson d'assiettes, de gobelets et de couvercles ont été mis au jour dans le remplissage d'un four abandonné et dans des dépotoirs voisins lors des fouilles menées par le musée *Het Toreke* le long de la Tramstraat, à l'ouest de la gare⁴¹.

La céramique fumée de Tirlemont est représentée par deux individus. Il s'agit de gobelets de grande taille, pansus à lèvre oblique évasée présentant sur leur paroi externe un décor composé de sillons concentriques, de rangées de guillochis et de bandes de fines incisions obliques. L'enfumage brun gris à brun gris vif est présent sur la face externe et le bord.

- Fragment de bord conservé à 25 % d'un gobelet (diam. 12 cm). Les parois sont épaisses (0,5 cm). Surface jaune chrome clair ; pâte au noyau orange moyen avec une frange interne jaune chrome moyen et une frange externe brun gris moyen (Inv. W72.26) (fig. 17, 12).

- Fragment de bord conservé à 10 % d'un gobelet (diam. 13 cm). Les parois sont épaisses (0,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte au noyau orange moyen avec une frange interne jaune chrome moyen et une frange externe brun gris moyen (Inv. W72.52) (fig. 17, 13).

⁴¹ Le four et les fosses appartiennent à la phase 2 du chantier : *Tienen*, p. 19-26.

Les vases fumés en pâte septentrionale : FU-SEPT (fig. 17, 14 et 15)

Cette fabrique est représentée par deux exemplaires. Il s'agit à nouveau de gobelets à lèvre oblique évasée similaires aux exemplaires de la fabrique précédente. Le terme « septentrional » est habituellement utilisé pour désigner des céramiques à pâte très siliceuse, caractéristique du plateau sablo-limoneux traversant nos régions du nord du sillon Sambre-et-Meuse jusqu'au littoral du nord de la France⁴². Le concept de « pâtes septentrionales » reste donc flou même si nous observons une certaine homogénéité au sein de ces argiles. Les centres de production ont dû être multiples. Il semble néanmoins que les céramiques septentrionales soient fort abondantes dans la partie occidentale de la cité des Tongres et chez les Nerviens. On suppose un atelier de production à Liberchies suite à la découverte de céramiques fumées dans le dépotoir des fours II et III fouillés en 1965 (Brulet, 1966). Une fabrication de céramiques fumées est également attestée dans la bourgade de Tourinnes-Saint-Lambert ; ces céramiques possèdent une pâte rougeâtre siliceuse, leur répertoire est comparable à celui des céramiques fumées de Tirlemont mais nos connaissances sur l'artisanat céramique de ce *vicus* demeurent lacunaires. Signalons en outre que la grande majorité des vases fumés mis au jour dans le *vicus* de Liberchies appartient au groupe de pâtes SEPT (*Liberchies III*, p. 213 et 214). Les surfaces sont rêches. La pâte est bien cuite et comprend un abondant dégraissant de quartz de granulométrie fine et calibrée. On observe des oxydes de fer rouges clairsemés.

- Fragment du bord conservé à 12 % d'un gobelet (diam. 8 cm). Sur le haut de la paroi externe s'amorce un décor composé d'un large sillon peu profond suivi d'une bande d'incisions verticales. Enfumage brun gris vif sur les deux parois ; pâte ocre brun sombre fort cuite (Inv. E7.269/W72.27) (fig. 17, 14).

- Fragment du bord conservé à 15 % d'un gobelet (diam. 10 cm). Enfumage brun gris sur le bord et la paroi externe. Surface orange ; pâte orange rouge (Inv. E7.270/W72.78) (fig. 17, 15).

⁴² Ce terme fut utilisé pour la première fois dans la description des céramiques publiées dans le troisième volume consacré aux fouilles programmées de Liberchies : *Liberchies III*, p. 202.

4.5. LA CÉRAMIQUE FINE SOMBRE

Cette appellation désigne des céramiques de production régionale, liées au service de la table et cuites en mode réducteur. Ce terme permet de mieux caractériser des céramiques autrefois anonymes que l'on rangeait dans la catégorie des céramiques communes sombres en raison du traitement simple de leurs surfaces et de leur finition moins achevée. Cette catégorie serait déjà présente au début du II^e siècle mais elle connaît un véritable essor à partir des dernières décennies de ce siècle ; son répertoire typologique est alors inspiré de celui des grandes céramiques fines en vogue à cette période : céramiques métallescente et fumée entre autres. Néanmoins, une partie de son répertoire reste profondément liée à l'artisanat de la *terra nigra* de la fin du I^{er} siècle et du début du II^e siècle et regroupe des vases parfois qualifiés de « dérivés de *terra nigra* ».

À côté d'un unique gobelet ovoïde à simple lèvre verticale en pâte fine septentrionale, identique aux gobelets fumés du même type en pâte mosane, nous dénombrons onze pots et bols s'apparentant davantage à la *terra nigra*. Ces derniers apparaissent au II^e siècle et restent présents durant la seconde moitié de ce siècle⁴³. À l'instar de la *terra nigra* « classique », ils furent cuits en mode réducteur, reçurent un lissage de la paroi externe et un enfumage noir gris des surfaces, mais leur exécution est moins soignée et leur paroi est plus épaisse. La pâte, ocre brun sombre, brun orange sombre, gris noir à noir gris, est riche en inclusions de quartz de granulométrie fine à grossière. Les récipients de cette catégorie appartiennent au groupe des pâtes septentrionales. Leur centre de production demeure inconnu ; il se situe vraisemblablement dans la cité des Tongres. Les pots globulaires à bord rentrant Deru P 34 / *Tongeren* 42-43 sont majoritaires avec huit exemplaires. Leur forme est issue du répertoire de la céramique indigène et apparaît dès la première moitié du I^{er} siècle avec les vases modelés en « céramique à parois de liège » ou *kurkaardewerk* (*Tongeren* 40). La forme exista en céramique modelée, en *terra nigra* et en fine sombre. Dans chacune de ces catégories, ces pots ont des gabarits variés et une forme ovale à ovoïde. Leurs fonds sont plats et incrustés de grossières particules de quartz, caractéristique qui apparaît également sur certaines formes de marmites modelées ou réalisées au tour. Il est possible que ces récipients aient pu servir à la préparation des aliments bien qu'aucune trace de coup

⁴³ Leur date d'apparition tardive montre bien qu'il ne faut pas voir dans ces céramiques des fragments résiduels de productions belges plus anciennes.

de feu n'ait été observée sur les fragments examinés. On constate parfois une bande noire lustrée le long de la face externe du bord. La nécropole de Wanzoul livra une grande quantité de ces pots dans des tombes de la première moitié et du milieu du II^e siècle (Destexhe, 1989, p. 164 et 165). Le puits gallo-romain de Verlaine en révéla associés à des marmites modelées de cette forme (Destexhe, 1996, p. 45 et 46, pl. 19 et 20). Ils sont très répandus dans les habitats et les cimetières de Namur durant tout le II^e siècle. Ce type de pot apparaît dans le tumulus III de Séron, daté du milieu du II^e siècle (Plumier, 1986, p. 30, fig. 14, n° 8) et dans le tumulus II de Bois de Buis, daté du troisième quart du II^e siècle (Plumier, 1986, p. 69, fig. 39, n° 5-7).

- Fragment de la partie supérieure d'un gobelet ovoïde à simple lèvre verticale, très légèrement évasée. Le bord est conservé à 15 % (diam. 8 cm). Surface lisse gris brun à gris moyen ; pâte au noyau gris noir (Inv. W68.193) (fig. 17, 16).

- Fragment du bord conservé à 30 % d'un pot **Deru P 34 / Tongeren 42-43** (diam. 11 cm). Surface noir gris ; pâte brun orange sombre à franges noir gris (Inv. W61.32, 670 et W72.100) (fig. 18, 1).

- Fragment du bord conservé à 25 % d'un pot **Deru P 34 / Tongeren 42-43** (diam. 10 cm). Surface externe noir gris avec une bande noire lustrée le long du bord. Surface interne gris noir ; pâte brun orange sombre à franges noir gris (Inv. W72.73) (fig. 18, 2).

- Fragment du bord conservé à 15 % d'un pot **Deru P 34 / Tongeren 42-43** (diam. 10 cm). Surface noir gris ; pâte gris brun à franges noir gris (Inv. W70.1013) (fig. 18, 3).

- Fragment du fond conservé à 25 % d'un pot **Deru P 34 / Tongeren 42-43** (diam. 7 cm). Fond plat, légèrement concave, avec grains de quartz incrustés sur sa face externe. Surface externe noir gris ; surface interne gris noir. Pâte brun orange sombre à franges noir gris (Inv. W61.55) (fig. 18, 4).

- Fragment du bord conservé à 5 % d'un pot globulaire à courte lèvre oblique **Holwerda 30**⁴⁴. Surface noir gris ; pâte gris noir à franges olive brun sombre (Inv. W70.1074) (fig. 18, 5).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'un pot globulaire à haut col concave et lèvre épaissie, légèrement évasée, proche des types **Deru P 44-45** (diam. 10 cm). Surface noir gris ; pâte ocre brun sombre à franges noir brun (Inv. W72.77) (fig. 18, 6).

⁴⁴ Des exemplaires de ce type figurent dans le puits de Verlaine : DESTEXHE, 1996, p. 46, pl. 20, fig. 227.

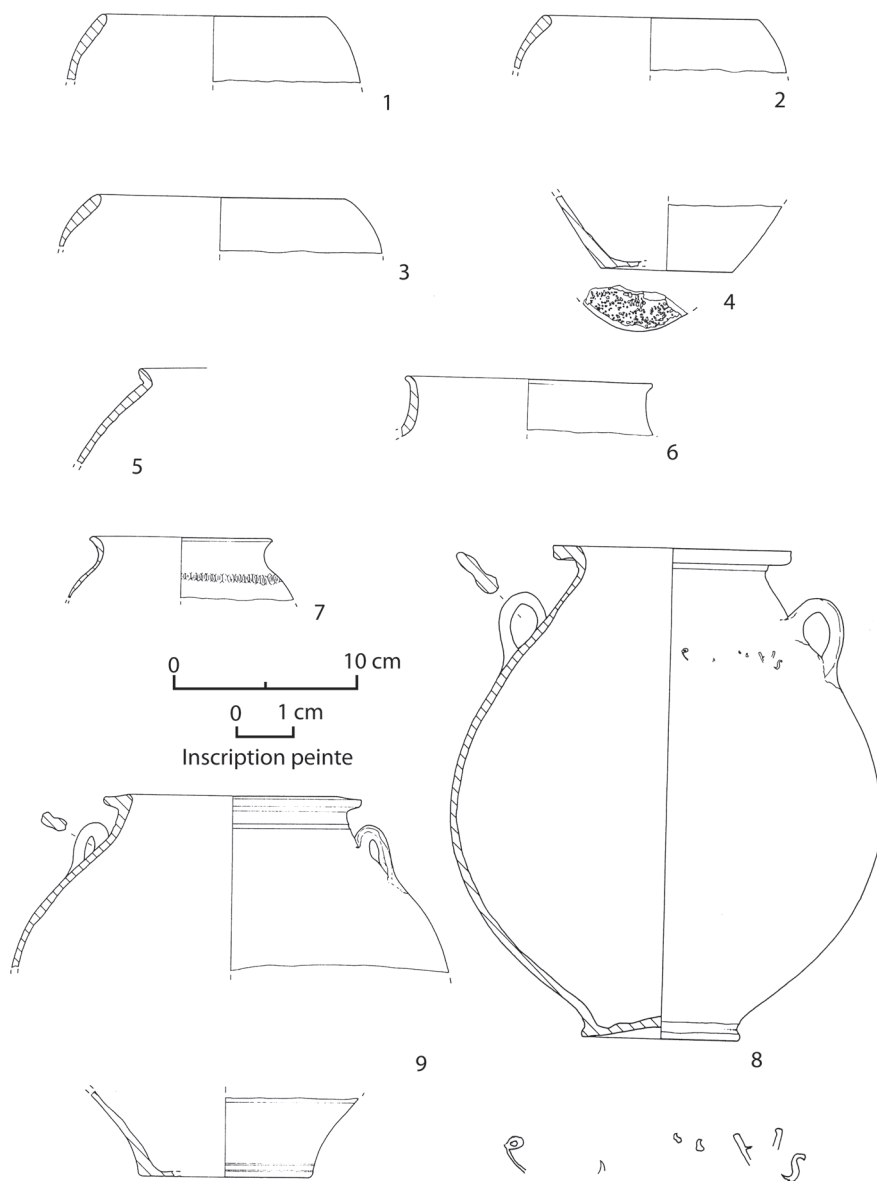


Fig. 18 - Céramique fine sombre : pots (1 à 6). *Terra nigra* : pot (7).
Pots à provisions (8, 9). Dessins M. Jacobs.

4.6. LA TERRA NIGRA

Les fouilles du « Magasin » livrèrent quelques fragments de panse et deux petits pots en *terra nigra*. Nous ne possédons aucun profil complet. Bien que des vases en *terra nigra* soient encore en usage de manière isolée jusqu'au milieu du II^e siècle, nous pouvons considérer ces fragments comme résiduels. Cette catégorie est devenue presque dérisoire par rapport aux lots très riches de sigillées et de vases engobés de Cologne. Nous nous trouvons dans une phase de déclin avancée de la céramique belge. Il s'agit de productions soignées aux parois fines dites « coquille d'œuf ». D'un point de vue pétrographique, elles appartiennent au groupe de pâtes septentrional et sont originaires du nord de la France (groupe de Cambrai-Les Rues-des-Vignes).

- Fragment de la partie supérieure d'un petit pot globulaire à col court concave et lèvre évasée **Haalebos 3312** (Haalebos, 1990, p. 148, fig. 84, n° 9). Le bord est conservé à 25 % (diam. 8 cm). Une couronne de fines incisions obliques court à la base de l'épaule. Surface noire ; pâte noire à noyau ocre brun sombre (Inv. E7.192.1/W56.14) (fig. 18, 7).

4.7. LES POTS À PROVISIONS

Cette catégorie regroupe des pots globulaires de petite taille, à fond plat, pourvus ou non de deux petites anses bilobées en forme d'oreillettes. Ils furent souvent qualifiés de « pots à miel » d'après le terme allemand *Honigtopf* suite à la découverte à Trèves d'un récipient avec une inscription sur deux lignes en haut de la panse : *Urceus et mel p(ondo)/XXVII* (*CIL*, XIII, 10008, 4). Grâce à cette inscription, nous connaissons le nom latin donné à ce récipient : *urceus* (Binsfeld, 1997, p. 23). Les graffitis tracés à la pointe sèche sont fréquents sur l'épaule et livrent des indications chiffrées de poids⁴⁵, confirmant ainsi la fonction de conservation et de stockage de ces céramiques ; ceci explique également la présence d'un enduit noir (goudron de bouleau ?) sur le sommet du bord de certains vases, enduit qui étanchéifiait le sommet du récipient afin de prévenir toute introduction d'impuretés dans son contenu ou assurait la fermeture du récipient au moyen d'un couvercle. Les denrées liquides conservées devaient être

⁴⁵ L. Bakker et B. Galsterer-Kröll ont publié les graffitis de contenance visibles sur les pots à miel du *Rheinischen Landmuseum* de Bonn : BAKKER et GALSTERER-KRÖLL, 1975, n° 6, 29, 259 et 522.

multiples, c'est pourquoi l'appellation « pot à miel » nous semble quelque peu réductrice. Dans les collections du musée archéologique de Namur, nous trouvons un petit pot à provisions portant un graffiti (*PIIS*) tracé à la pointe sèche sur l'épaule et donnant une indication de poids (*pondo*) soit 2 livres et demi (*II librae Semis*), c'est-à-dire 810 grammes⁴⁶.

Les pots à provisions sont apparus dans le monde méditerranéen et sont arrivés chez nous avec les armées de l'époque augustéenne. Jusqu'au milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. environ, les pots à provisions ont un profil très pansu, un large fond et des anses bilobées en forme de boucles mais à partir des années 70-80 apr. J.-C., les récipients perdent en hauteur et adoptent un profil plus élancé avec de petites prises fragiles. Il existe une grande diversité dans le profil des bords mais il est possible de mettre en lumière quelques repères chronologiques. De l'époque flavienne à la fin du II^e siècle, le bord le plus répandu est aplati, tourné vers l'extérieur, le col est court, concave, l'épaule large est ornée de deux sillons parallèles, le profil élancé se resserre vers le fond plat. La majorité des pots à provisions du « Magasin » ont le profil de cette période.

Les pots à provisions sont cuits en atmosphère oxydante. La plupart de ceux retrouvés sur les sites du nord de la Gaule aux II^e-III^e siècles sont issus d'ateliers régionaux. On en produisit dans le four 13 de l'atelier de Vervoz à la fin du I^{er} - début du II^e siècle (Willems, 1969, p. 11, fig. 9) ; d'autres en pâte blanche ont été fabriqués à Heerlen à la même époque (Bloemers et Haalebos, 1973, p. 268, fig. 6, n^o 4 et 5). Cependant, dans le nord de la Gaule de rares importations de denrées méditerranéennes sont acheminées dans des pots à provisions aux formes particulières et étrangères. Leur origine méridionale est quelquefois confirmée par la présence de *tituli picti* sur la panse. À Bliesbruck (Moselle), un lot d'une vingtaine de pots à provisions fut mis au jour dans la pièce de stockage d'un bâtiment du quartier artisanal oriental (Albrecht, 1998, p. 323, fig. 3). L'un deux portait un *titulus pictus* tracé au pinceau à l'encre noire sur trois lignes : *Oliva* (1) *Picena* (2)⁴⁷. Un exemple comparable de denrées méditerranéennes importées en pot à provisions est illustré dans le « Magasin » par la partie supérieure d'un récipient à une anse torsadée portant sur le haut de la panse un *titulus pictus* sur quatre lignes dont nous

⁴⁶ Ce vase provient d'une sépulture de la nécropole à incinérations « Sous-Stud » d'Andenne.

⁴⁷ La troisième ligne est indéchiffrable et doit probablement correspondre à une indication de contenance.

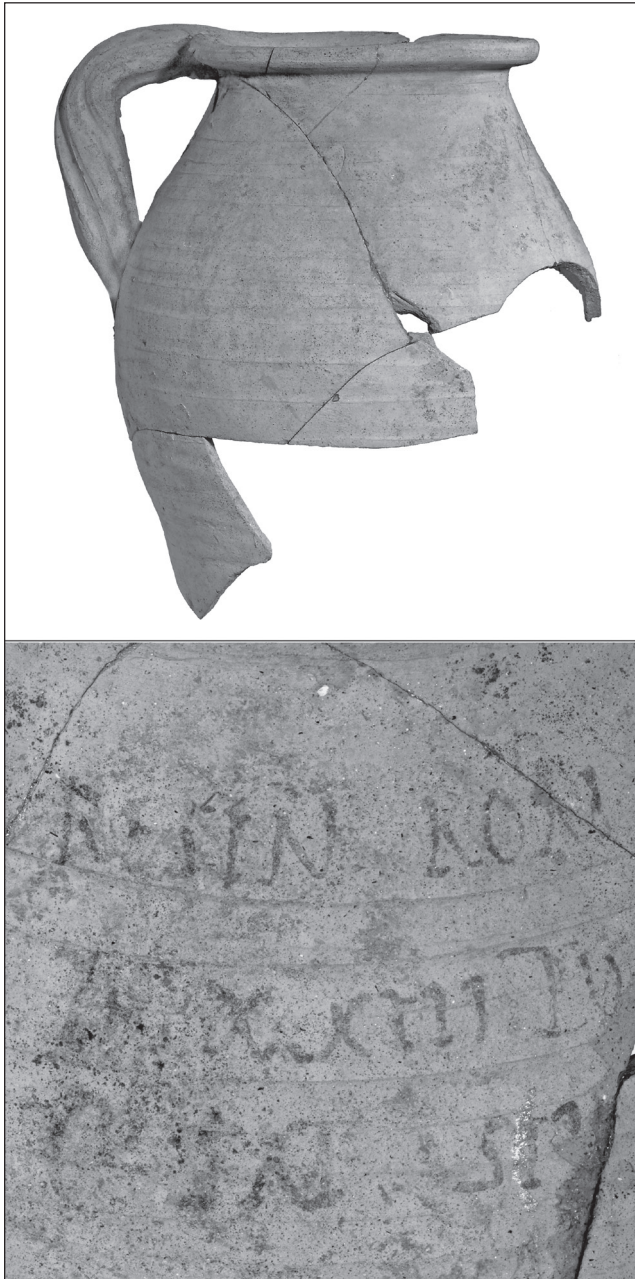


Photo 6 - Pot à provisions originaire d'Italie, avec une anse torsadée et inscription peinte (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

pouvons lire la première RESIN ROM ; la deuxième nous livre une indication chiffrée de poids (...)XXXIII suivie de la mention PO pour *pondo* (« d'un poids de » ...) (fig. 20, 1) (photo 6). Les deux dernières lignes sont très mal conservées⁴⁸. La quatrième ligne est fort espacée de la précédente. L'observation macroscopique de la pâte confirme son origine italienne car elle renfermait de nombreuses inclusions noires de sable volcanique caractéristiques des céramiques de Campanie⁴⁹. Ce type de récipient est rangé par S. Martin-Kilcher dans sa catégorie 20 des pièces isolées provenant d'Italie, de Gaule et d'Espagne. Deux anses torsadées ont également été retrouvées lors des fouilles d'Augst (Martin-Kilcher, 1994a, p. 451 et Martin-Kilcher 1994b, pl. 251, 5670 et 5671).

Notre lot compte dix-neuf individus, nombre particulièrement élevé et rarement atteint dans un simple contexte d'habitat. De plus, la présence d'un pot originaire d'Italie centrale renforce le caractère inhabituel de l'assemblage. Le bâtiment de Bliesbruck où furent retrouvés les pots à provisions du Picenum révéla lui aussi une grande quantité de céramiques et possède des points communs avec l'assemblage du « Magasin »⁵⁰.

Il n'existe aucune typo-chronologie des pots à provisions du nord de la Gaule, nous avons donc organisé les récipients du « Magasin » selon nos propres critères de classement, fondés sur le profil général des lèvres. Le récipient italique mis à part, nous distinguons cinq groupes morphologiques avec une majorité de pots du type I, soit huit individus.

⁴⁸ Ce pot contenait donc de la résine (*resina*) originaire de Rome et de ses environs. Pline l'Ancien, adaptant l'écrivain grec Théophraste, distinguait deux grandes qualités de résine : la résine liquide et la résine sèche (Histoires Naturelles, 24, 32). La résine liquide, ou *resina liquida*, était tirée des pins et des mélèzes. Les Anciens ajoutaient parfois de la résine dans le vin pour relever la boisson ou pour la conserver. Il ne faut pas confondre les vins résinés avec le vin traité au moyen de résine qui était une boisson aux vertus médicinales. Selon Pline, « les vins traités avec la résine passent pour bons pour les estomacs froids, mais pour ne pas convenir dans les vomissements, non plus que le moût, la *sapa* et le vin de paille. Le vin nouveau résiné n'est bon pour personne ; il cause des maux de tête et des vertiges » (Histoires Naturelles, 23, 24) : ANDRÉ, 1964. En réalité, il est peu probable que le pot du « Magasin » ait contenu de la résine à l'état brut, mais plutôt un liquide mélangé à la résine. Dans cette hypothèse, il conviendrait de lire dans RESIN(.) l'adjectif substantivé *resinatus* et non *resina*.

⁴⁹ Il s'agit des *Tongruppen* 12 et 13 de S. Martin-Kilcher, originaires de la région volcanique du Vésuve. Dans ces groupes de pâtes ont été produits des amphores vinaires Dressel 1 et Dressel 2/4, les récipients à une anse et fond plat Camulodunum 139, des pots à provisions à une anse torsadée et de gros conteneurs à fond plat et plusieurs anses du type Haltern 63/Camulodunum 176. Toutes ces céramiques ont été commercialisées vers les Gaules et la Grande-Bretagne : MARTIN-KILCHER, 1994b, p. 619.

⁵⁰ P.-A. Albrecht dénombra 965 individus dont 89 cruches, 35 amphores d'origine méditerranéenne, 256 gobelets et 200 vases à usage culinaire ; cette unité d'habitat pourrait avoir joué le rôle de taverne : ALBERTCHT, 1998, p. 321 et 322.

Type I : les récipients sont dotés d'une lèvre droite horizontale souvent parcourue d'une gouttière peu profonde à son sommet.

Type II : il s'agit de pots munis d'une courte lèvre de section quadrangulaire, plate et lisse à son sommet, souvent arrondie à son extrémité.

Type III : ces vases possèdent une lèvre oblique, légèrement évasée, épaissie et de forme saillante ou quadrangulaire.

Type IV : il est représenté par un seul exemplaire doté d'une lèvre aplatie, de section triangulaire et parcourue d'une arête sur sa face supérieure.

Type V : il est représenté par un seul exemplaire doté d'une petite lèvre repliée vers l'extérieur (non dessiné).

L'observation des pâtes a permis d'isoler cinq groupes : le groupe septentrional, le groupe de Tirlémont, le groupe mosan, le groupe scaldien. Nous avons ajouté à ces fabriques le groupe de pâtes italique (IT) du pot à provision monoansé originaire d'Italie centrale (Latium ou Campanie).

Les pots à provisions en pâte septentrionale : PP-SEPT (fig. 18, 8 et 9 et fig. 19, 1 à 5) (photo 7)

Ils forment le lot le plus abondant de cette catégorie avec onze individus.

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'un pot à provisions du **Type I**. Bord complet aplati à son sommet (diam. 9,5 cm). Col court concave et panse ovoïde ; les restes d'une inscription à l'encre apparaissent sur l'épaule, à hauteur des petites anses bilobées. Base plate et concave, ornée d'un sillon externe à la transition entre le pied et la panse (diam. 8 cm). Le col, le bas de la panse et le fond portent les traces d'un enduit noir. La surface est lisse, orange rouge clair à l'extérieur et brun clair à l'intérieur. Pâte orange moyen (Inv. E7.106/W50.53) (fig. 18, 8).

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'un pot à provisions du **Type I**. Le bord est conservé à 25 % (diam. 10 cm) ; il porte un enduit noir sur sa face supérieure et à son extrémité. Col court et concave, orné de deux fines arêtes parallèles. Une des petites anses bilobées est conservée. La panse est ovoïde. Base plate, ornée de deux paires de fins sillons sur sa face externe (diam. 8 cm). Surface lisse brun clair, présentant les traces d'un engobe beige ; pâte brun gris clair à noyau gris sombre (Inv. E7.256 et 293/W61.454, 571 et W58.211) (fig. 18, 9).

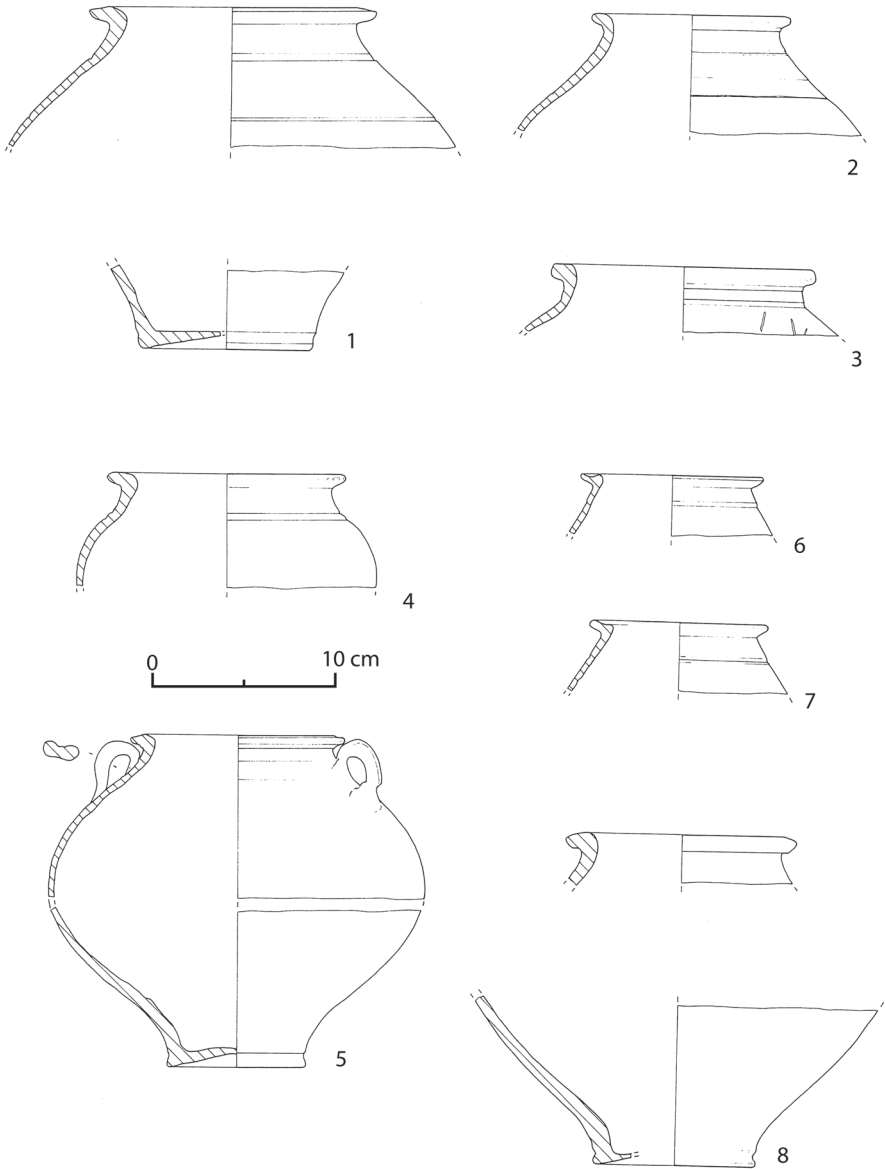


Fig. 19 - Pots à provisions (1 à 8). Dessins M. Jacobs.

- Fragments du col et du fond d'un pot à provisions du **Type I**. Le bord est conservé à 25 % (diam. 12 cm). Col court concave. Base plate et concave, ornée d'un large sillon sur sa face externe. Surface externe jaune chrome moyen et surface interne ocre brun clair ; pâte brun orange vif à brun gris moyen (Inv. E7.275/W61.500, 567 et W72.10) (fig. 19, 1).

- Fragments du col et de la panse d'un pot à provisions du **Type II**. Le bord est conservé à 55 % (diam. 9 cm) ; il porte un enduit noir à son sommet. Traces de l'attache supérieure d'une des petites anses sur l'épaule. Surface brun orange clair, présentant les traces d'un engobe blanc sale ; pâte brun orange vif à brun gris moyen (Inv. E7.281/W61.570, 573 et W68.469) (fig. 19, 2).

- Fragments du bord et de la panse d'un pot à provisions du **Type II**. Le bord est conservé à 70 % (diam. 12 cm). Sur l'épaule fut gravé *post cocturam* le graffiti I V. Traces de l'attache supérieure d'une des petites anses sur l'épaule. Surface lisse, de teinte ocre brun clair à orange moyen ; pâte ocre brun clair à noyau orange rouge moyen (Inv. W61.576, 583 et W72.54) (fig. 19, 3).

- Fragment du col d'un pot à provisions du **Type III**. Le bord est conservé à 40 % (diam. 9 cm) ; il porte les restes d'un enduit noir. Col court concave, un bourrelet peu saillant marque la transition entre le col et la panse globulaire. Surface rugueuse ocre brun clair ; pâte grossière, ocre brun moyen à brun ocre (Inv. E7.274/W61.565) (fig. 19, 4).

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'un pot à provisions du **Type IV**. Le bord est complet (diam. 8,5 cm). Col court, concave, orné d'une fine arête à hauteur de l'attache supérieure des deux anses. Une des deux petites anses bilobées est conservée. Panse trapue et globulaire. Base plate et concave, ornée d'un sillon sur sa face externe. Surface orange clair présentant un engobe blanchâtre ; pâte brun jaune moyen à noyau gris bleu clair (Inv. E7.254) (fig. 19, 5) (photo 7).



Photo 7 - Pot à provisions à deux petites anses en forme d'oreillettes (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

Les pots à provisions de Tirlemont : PP-TIRL (fig. 19, 6 et 7)

Les comptages ont dénombré quatre individus de cette fabrique.

- Fragment du bord d'un petit pot à provisions du **Type I**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 7 cm). Col court tronconique, orné d'un bourrelet à son sommet. Parois minces (0,3 cm). Surface lisse jaune chrome moyen ; pâte jaune chrome moyen à noyau orange moyen (Inv. E7.285/W61.586) (fig. 19, 6).

- Fragment du bord d'un petit pot à provisions du **Type I**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 7 cm). Col tronconique orné d'un fin sillon. Parois minces (0,3 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte jaune chrome moyen à noyau orange rouge moyen (Inv. E7.291/W61.582) (fig. 19, 7).

Les pots à provisions en pâte scaldienne : PP-SCAL (fig. 19, 8)

Cette fabrique compte deux individus. Les céramiques scaldiennes sont originaires de la zone de la basse vallée de l'Escaut, dans le pays de Waes, à l'ouest d'Anvers. Elles témoignent d'une grande parenté avec l'argile du Rupel⁵¹ qui fut exploitée intensément depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine. De nombreuses catégories de céramiques furent produites dans ce groupe de pâtes de la seconde moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. au milieu du III^e siècle apr. J.-C. : cruches, cruches-amphores et amphores régionales (van der Werff *et alii*, 1997), pots à provisions, *dolia*, mortiers, céramique culinaire ; ces céramiques se définissent par leur pâte rouge orange, orange à brun orange, riche en quartz. Cuite en atmosphère réductrice, leur argile devient brun gris ou gris sombre. Les récipients scaldiens portent habituellement un engobe blanc sale sur leur paroi externe.

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'un pot à provisions du **Type II**. Le bord est conservé à 15 % (diam. 10 cm). Col court concave. Parois épaisses (0,7 cm). Base plate et concave, ornée d'un sillon profond sur sa face externe. Surface brun jaune moyen couverte d'un engobe jaune chrome moyen ; pâte brun jaune vif à noyau orange rouge sombre (Inv. E7.299/W61. 41 et 589) (fig. 19, 8).

⁵¹ Formation ferrugineuse tertiaire affleurant dans le pays de Waes : VAN DER WERFF *et alii*, 1997, p. 65.

Pot à provisions originaire d'Italie centrale (Latium, Campanie) : PP-IT (fig. 20, 1) (photo 6)

- Partie supérieure d'un pot à une anse torsadée et doté d'une lèvre aplatie et oblique. Le bord est complet (diam. 12 cm). L'ouverture est large et évasée. Anse de section ronde ornée de sillons hélicoïdaux ; l'attache supérieure est fixée directement au bord. Une inscription à l'encre sur au moins quatre lignes apparaît sur l'épaule. Panse de profil ovoïde sur laquelle sont visibles les traces du façonnage au tour. Surface brun gris clair ; le dégraissant noir volcanique est visible sur les parois ; pâte brun orange clair à ocre brun clair, de texture « poudreuse », riche en inclusions noires de verre volcanique et en grains blancs de calcite (Inv. E7.103/W66.1) (fig. 20, 1) (photo 6).

4.8. LES CRUCHES

Quantitativement, les cruches constituent la troisième catégorie du contexte, avec un NMI de 118⁵². Ce nombre est inhabituellement élevé pour un contexte d'habitat traditionnel. Nous n'avons retrouvé aucune trace de poissage sur la paroi interne des cruches ; il a peut-être disparu en raison des conditions de conservation dans le sol ou lors du nettoyage des tessons. Il s'agit essentiellement de cruches à une anse. Quelle que soit leur attribution typologique et leur appartenance pétrographique, elles ont toutes été fabriquées selon le même procédé et partagent de nombreux traits morphologiques : un col court et concave, une petite anse bilobée, une panse ovoïde et une base annulaire à petit ombilic central. Le raccord du goulot à la panse se traduit sur la paroi interne par une couronne « dentelée » non lissée. Deux formes principales dominent : les cruches à lèvre en bougeoir *Tongeren* 423 et les cruches à lèvre en bobine *Tongeren* 420 ; les premières représentent plus de 75 % du lot avec 90 exemplaires et furent essentiellement produites en pâte de Tirlemont. W. Vanvinckenroye les qualifie de « cruches de Hesbaye » (*Tongeren*, p. 94 et 95), région dans laquelle leurs trouvailles se concentrent. Les exemplaires du type *Tongeren* 423 ont un bord assez haut dont le diamètre d'ouverture est nettement inférieur au diamètre de la moule inférieure du bord ce qui donne à la lèvre un profil en « bougeoir ». Par contre, les cruches *Tongeren* 420 offrent un bord plus trapu, plus court, avec un diamètre d'ouverture égal ou légèrement inférieur à celui de la moule inférieure,

⁵² À l'exception d'un pichet, aucun de ces exemplaires ne possède un profil complet. Toutes les cruches ont été brisées lors de la destruction du bâtiment et, à côté des 115 goulots, figurent une quantité impressionnante de fonds et de tessons de panse.

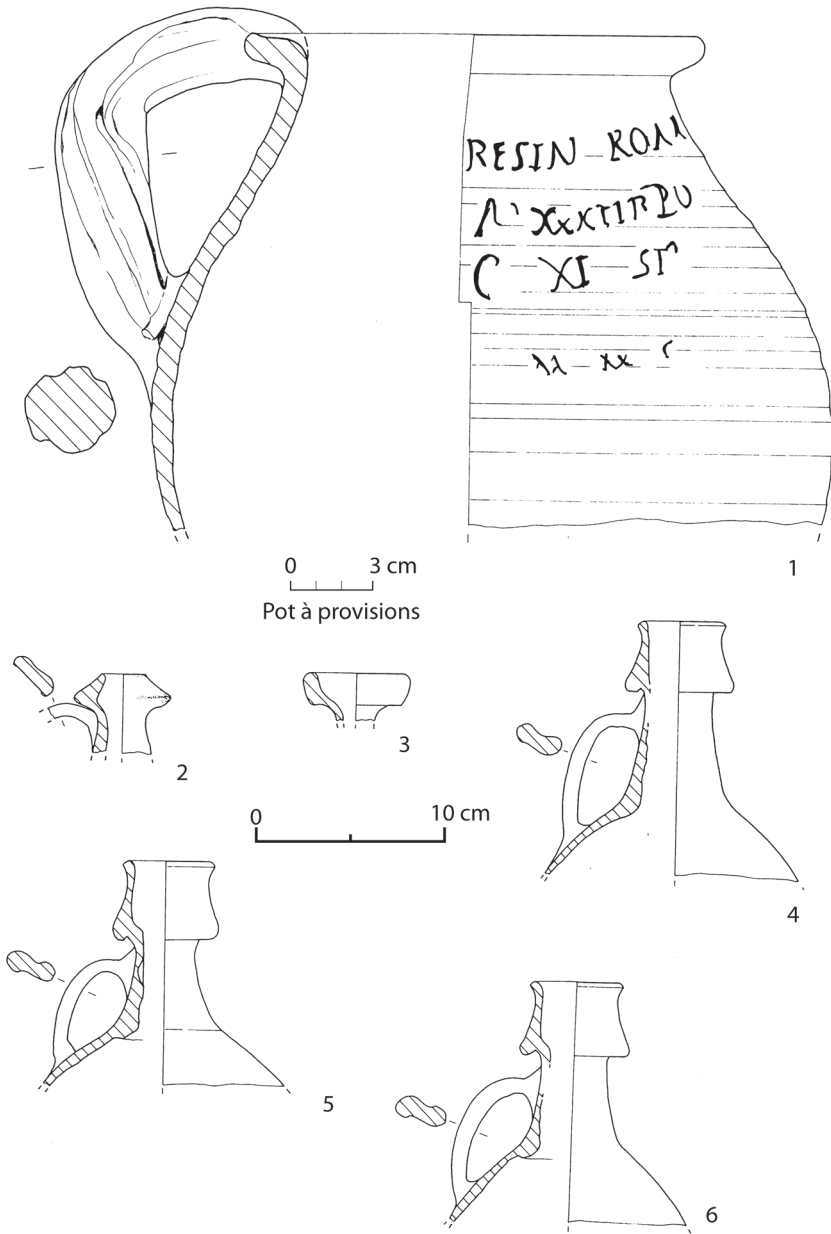


Fig. 20 - Pot à provisions (1). Cruches (2 à 6).
Dessins M. Jacobs.

ce qui se traduit par un profil de lèvres en « bobine ». Ces cruches se retrouvent en abondance dans les *villae*, les nécropoles, les *tumuli*⁵³ et les agglomérations de la cité des Tongres au II^e siècle et au cours de la première moitié du III^e siècle. W. Vanvinckenroye établit une distinction chronologique entre les cruches à lèvres en bobine *Tongeren* 420/422 et les cruches à lèvres en bougeoir *Tongeren* 423, les premières apparaissant déjà dans des tombes de la première moitié ou du milieu du II^e siècle (Vanvinckenroye, 1984, pl. 27, tombe 4, fig. 1), les secondes ne figurant que dans des sépultures de la seconde moitié du II^e siècle ou de la première moitié du siècle suivant (Vanvinckenroye, 1984, p. 172).

Nous pouvons conclure que les cruches *Tongeren* 420, le plus souvent produites en pâte mosane blanchâtre, apparaissent dès le début du II^e siècle. En Hesbaye, elles sortent de la circulation au cours du dernier quart de ce siècle mais leur fabrication se prolonge dans la vallée de la Meuse au début du siècle suivant. Les cruches *Tongeren* 423 ne semblent pas apparaître avant 150 apr. J.-C. Les premiers exemplaires figurent dans le mobilier funéraire des *tumuli* de Riemst (Vanderhoeven, 1976) et Helshoven (Roosens et Lux, 1974, p. 12, fig. 6, n° 1) en Hesbaye limbourgeoise, datés des années 140-160 apr. J.-C. Les exemplaires du « Magasin » ont encore une lèvre en « bougeoir » relativement courte caractéristique des premières productions de ce type ; les cruches de la fin du II^e siècle ont un bord beaucoup plus élancé avec un diamètre d'ouverture nettement plus étroit que celui de la moulure inférieure du bord. Enfin, nous observons une certaine hétérogénéité dans les dimensions des cruches *Tongeren* 423 et 420. Cette diversité met en lumière l'existence de récipients de grand module et d'autres de petit module. Parmi les cruches *Tongeren* 423 en pâte de Tirlémont, nous trouvons une majorité de petits gabarits.

Nous avons intégré à la catégorie des cruches trois pichets dont un complet (fig. 22, 8 et 9). Ils ont une forme particulière : panse basse et trapue, base plate, large ouverture avec un bec pincé servant de déversoir ; leur hauteur est habituellement comprise entre 15 et 20/30 cm. L'attache supérieure de l'anse est collée contre le bord ou juste en dessous. Ce type de récipient est excessivement rare.

⁵³ Dans le *tumulus* I de Bois de Buis, on compte cinq cruches à lèvres en « bobine » *Tongeren* 420/422 : PLUMIER, 1986, p. 66, fig. 36, n° 10-14.

L'observation macroscopique des pâtes a permis d'isoler six groupes mais 80 % des exemplaires sont en pâte de Tirlemont. À l'exception des cruches mosanes qui comptent quinze individus, les autres fabriques sont représentées par moins de cinq exemplaires.

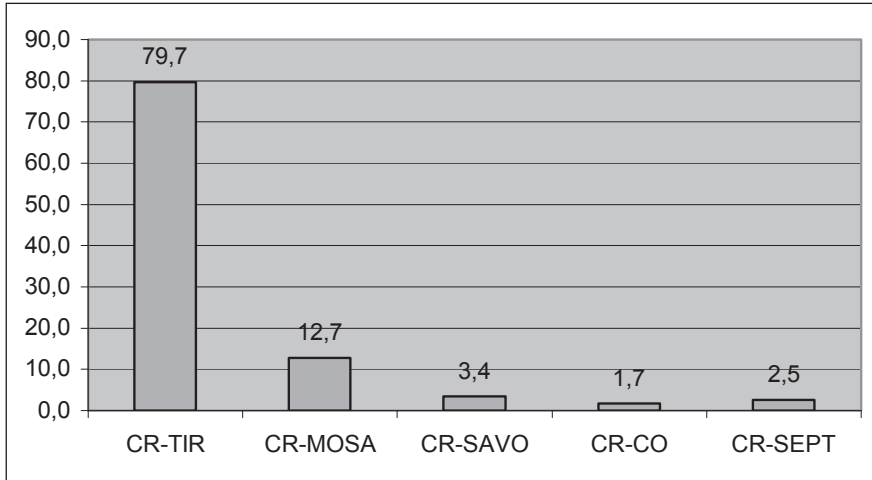


Tableau VII - Répartition en pourcentages des différentes fabriques.

Les cruches en pâte de Tirlemont : CR-TIRL (fig. 20, 2 à 6, fig. 21, 1 à 12 et fig. 22, 1 à 9) (photos 8 et 9)

Nous dénombrons 94 exemplaires de cette fabrique dont deux pichets (photo 9) et 90 cruches du type *Tongeren* 423 (photo 8). Toutes sont originaires des officines de Tirlemont. Des cruches *Tongeren* 423 furent notamment produites dans l'atelier du site *Van Schelpheuvel* dont l'activité fut datée du II^e siècle par J. Mertens (Mertens, 1972, p. 132, fig. 10, n^o 4). Le grand nombre de cruches en pâte de Tirlemont fait songer à une commande de céramiques achetées en un seul lot. Le propriétaire a dû s'être fourni chez un « grossiste ». Les ateliers de Tirlemont ont diffusé leurs productions en très grande quantité sur les sites des alentours, notamment à Braives⁵⁴.

⁵⁴ Nous comptons ainsi plusieurs exemplaires dans le remblai de la cave 5 du secteur M : *Braives IV*, p. 153, fig. 67, n^o 27-30, dans le comblement du silo 10 du secteur F : *Braives II*, p. 113, fig. 41, n^o 32 et 33, dans le niveau c de la stratigraphie du puits 14 du secteur S : *Braives V*, p. 156, fig. 79, n^o 12.



Photo 8 - Cruches à une anse et lèvre en bougeoir, originaires de Tirlemont (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

- Fragment du goulot d'une cruche **Tongerren 389** à lèvre discoïdale et ouverture étroite annulaire⁵⁵. Le bord est complet (diam. 2 cm). Départ de l'anse de section plate et bilobée dont l'attache supérieure est collée sous la lèvre. Surface jaune chrome moyen ; pâte orange jaune clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. E7.172/W61.437) (fig. 20, 2).

- Fragment du bord d'une cruche **Tongerren 415** à lèvre en bandeau épais et arrondi, pourvue d'une ouverture annulaire⁵⁶. Le bord est conservé à 50 % (diam. 4 cm). Goulot étroit. Surface lisse jaune chrome moyen ; pâte jaune chrome moyen à noyau orange clair (Inv. W58.22) (fig. 20, 3).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de grand module **Tongerren 423**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange jaune clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W61.435) (fig. 20, 4).

⁵⁵ Nous trouvons cette cruche dans la tombe 20, datée du milieu du II^e siècle, de la nécropole de Wanzoul : DESTEXHE, 1989, p. 27, pl. 13, tombe 20, fig. 1. Nous la rencontrons encore dans la tombe 5, datée des années 150-225 apr. J.-C., de la nécropole de Haute-Enhaive à Jambes : VAN OSSEL, 1986, p. 218, fig. 10, n° 3. Un fragment de goulot en pâte de Tirlemont fut également retrouvé dans le comblement de la cave 77 du secteur F à Liberchies : *Liberchies II*, p. 213, fig. 100, n° 2.

⁵⁶ Une cruche de forme comparable fut retrouvée dans une des fosses-dépotoirs des II^e et III^e siècles du site fouillé au début des années 80, à proximité de la gare de Tirlemont : *Tienen*, p. 44, fig. 16.

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de grand module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface orange jaune clair ; pâte orange clair (Inv. W71.1) (fig. 20, 5).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de grand module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune orange clair, teintée de gris ; pâte orange jaune clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W71.12) (fig. 20, 6).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de grand module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange jaune clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W61.431) (fig. 21, 1).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de grand module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune chrome moyen à l'extérieur, orange clair à l'intérieur ; pâte orange moyen à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W61.428 et W70.841) (fig. 21, 2).

- Fragment du goulot d'une cruche de grand module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W71.19) (fig. 21, 3).

- Fragment du goulot d'une cruche de grand module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange moyen à frange externe ocre brun clair (Inv. W61.434) (fig. 21, 4).

- Fragment du goulot d'une cruche de grand module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange jaune clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.319) (fig. 21, 5).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3 cm). Surface jaune chrome moyen à l'extérieur, orange jaune clair à l'intérieur ; pâte orange clair à frange externe jaune chrome clair (Inv. E7.165/W61.569) (fig. 21, 6).

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.327) (fig. 21, 7).

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.342) (fig. 21, 8).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3 cm). Surface jaune chrome moyen à l'extérieur, orange jaune clair à l'intérieur ; pâte orange jaune clair (Inv. W58.161) (fig. 21, 9).

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3 cm). Surface gris brun clair à l'extérieur, brun gris clair à l'intérieur ; pâte ocre brun clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.169) (fig. 21, 10).

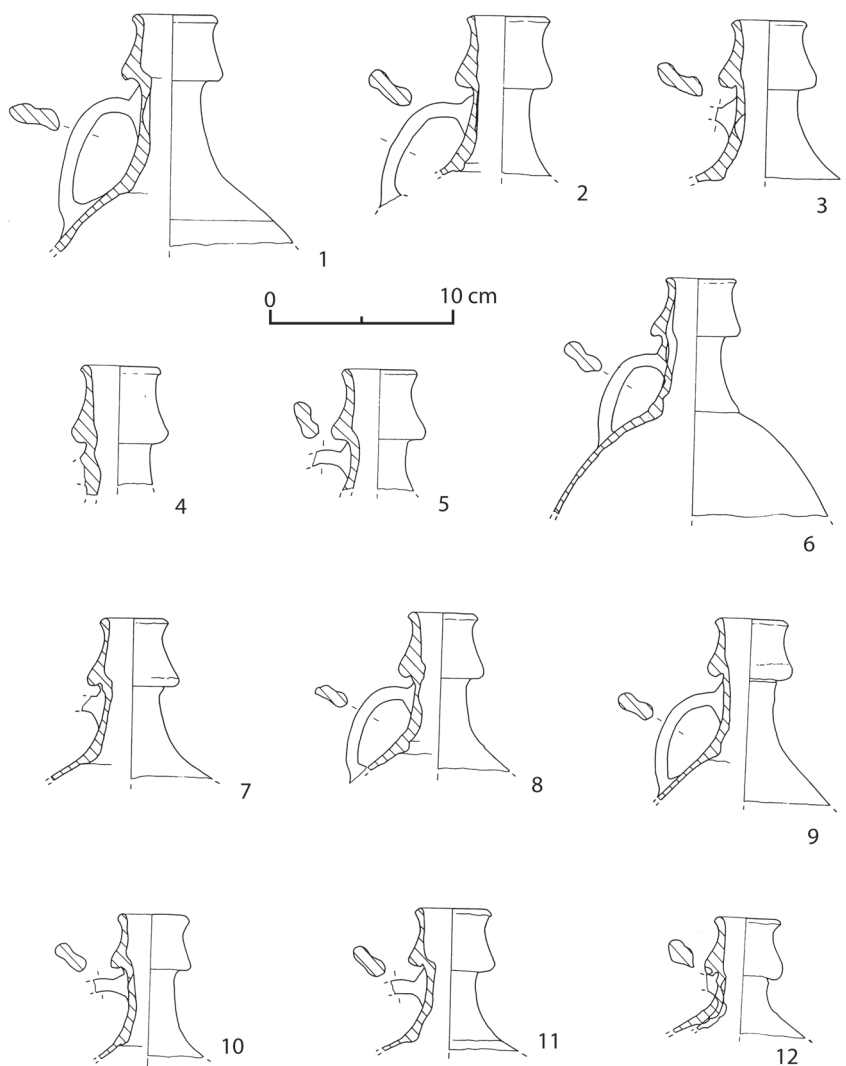


Fig. 21 - Cruches (1 à 12). Dessins M. Jacobs.

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3 cm). Surface brun orange moyen à l'extérieur, brun clair à l'intérieur ; pâte brun jaune clair (Inv. W58.345) (fig. 21, 11).

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 3 cm). Surface jaune chrome moyen à l'extérieur, orange jaune clair à l'intérieur ; pâte orange vif à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.313) (fig. 21, 12).

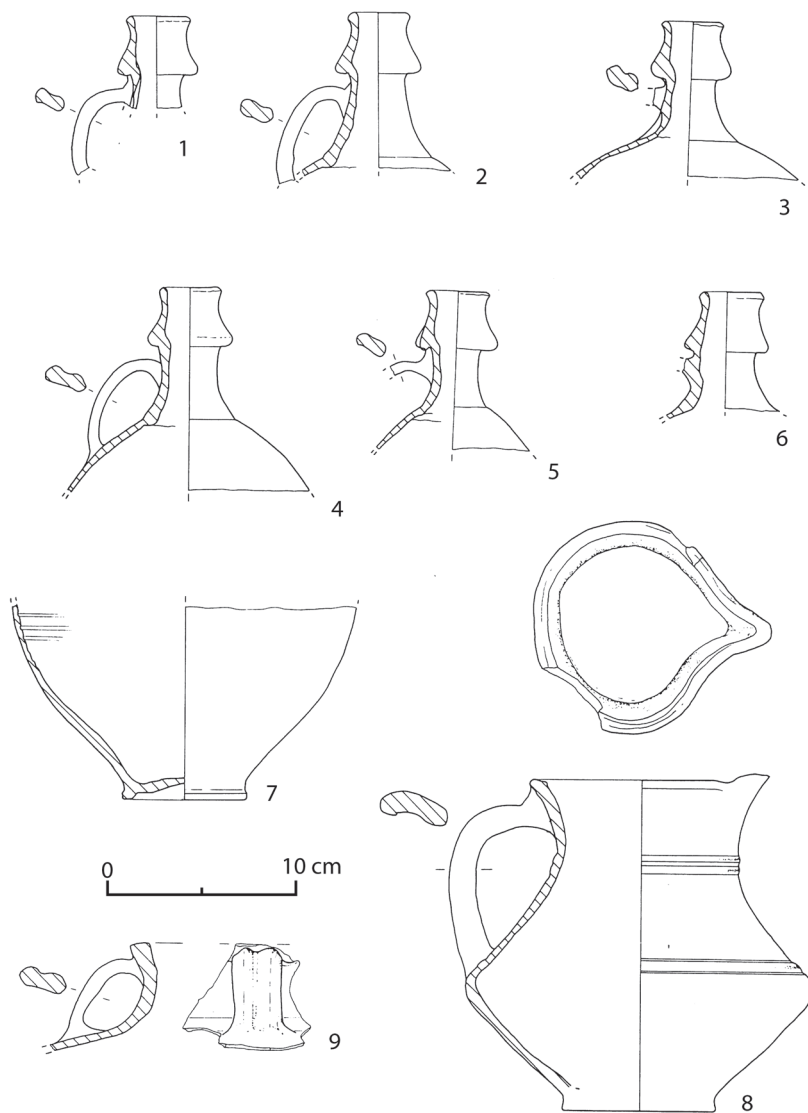


Fig.. 22 - Cruches (1 à 7), pichets (8, 9). Dessins M. Jacobs.

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module *Tongeren 423*. Le bord est complet (diam. 2,9 cm). Surface jaune chrome moyen, de même couleur que la pâte (Inv. W58.320) (fig. 22, 1).

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface brun gris clair ; pâte jaune chrome moyen (Inv. W58.158 et 285) (fig. 22, 2).

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface jaune chrome moyen à l'extérieur, brun gris clair à l'intérieur. Pâte ocre brun clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.316) (fig. 22, 3).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface jaune chrome moyen, de même couleur que la pâte (Inv. W58.160) (fig. 22, 4).

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange jaune clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.322) (fig. 22, 5).

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 423**. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte à frange interne orange clair et frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.337) (fig. 22, 6).

- Fragment de la panse et du fond d'une cruche de type indéterminé. Base annulaire et concave (diam. 6,5 cm). Surface lisse, brun gris clair à l'extérieur, brun clair à l'intérieur ; pâte ocre brun clair à frange externe gris brun clair (Inv. W72.109) (fig. 22, 7).

- Fragments du col, de la panse et du fond d'un petit pichet de forme carénée (h. 17,5 cm)⁵⁷. Le bord est complet (diam. 10 cm), parcouru à son sommet d'une fine gorge. Large col concave orné de deux bourrelets parallèles à sa base. Anse en bandeau, de section plate, au profil arrondi. La carène médiane est soulignée de deux bourrelets parallèles. Surface jaune chrome moyen, de même couleur que la pâte (Inv. E7.380) (fig. 22, 8) (photo 9).

- Fragment du col d'un petit pichet de type indéterminé. Le bord est conservé à 5-10 %. La lèvre est plate et courte. Col court et concave. Petite anse bilobée, de section plate, au profil arrondi. L'épaule est écrasée. Surface jaune orange clair ; pâte orange clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. W58.11) (fig. 22, 9).

⁵⁷ Nous ne possédons pour cette forme aucun parallèle typologique sûr.



Photo 9 - Petit pichet caréné en pâte de Tirlémont (coll. Grand Curtius, Liège).
Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

Les cruches en pâte mosane : CR-MOSA (fig. 23, 1 à 10) (photo 10)

Cette fabrique compte quinze individus dont treize cruches *Tongeren* 420. Des cruches de ce type furent produites dans la vallée mosane, à Amay, dans l'atelier fouillé en 1959 (Amand *et alii*, 1962, p. 24-26, fig. 16a et 16c) mais également à Jupille⁵⁸. Elles correspondent au type b des cruches de l'atelier d'Amay dont l'activité est datée de 75 apr. J.-C. mais il serait préférable à notre avis de la situer au début du II^e siècle. Cette officine a probablement utilisé les bancs d'argile blanche présents en Condroz, sur les plateaux bordant la rive droite de la Meuse, à hauteur d'Andenne, Ben-Ahin et Amay.

⁵⁸ Découvertes inédites.



Photo 10 - Cruches à une anse et lèvres en bobine, originaires de la vallée de la Meuse (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

- Goulot d'une cruche de grand module **Tongeren 420**⁵⁹. Le bord est complet (diam. 4 cm). Surface brun gris clair ; pâte blanchâtre (Inv. E7.168/W71.9) (fig. 23, 1).

- Goulot d'une cruche de grand module **Tongeren 420**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte blanchâtre (Inv. W71.15) (fig. 23, 2).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de grand module **Tongeren 420**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface jaune orange clair à l'extérieur, gris brun clair à l'intérieur ; pâte blanchâtre à gris blanc (Inv. W71.11) (fig. 23, 3).

- Fragment du goulot d'une cruche de grand module **Tongeren 420**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface gris brun clair ; pâte blanchâtre (Inv. W71.5 et W58.282) (fig. 23, 4).

- Fragment du goulot d'une cruche de grand module **Tongeren 420**. Le bord est complet (diam. 3,5 cm). Surface brun gris clair, de même couleur que la pâte (Inv. W71.6) (fig. 23, 5).

- Fragment de la partie supérieure d'une cruche de petit module **Tongeren 420**. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface blanchâtre, teinte de jaune clair par endroits ; pâte blanchâtre (Inv. W71.18) (fig. 23, 6).

⁵⁹ Nous rencontrons plusieurs cruches en pâte mosane à lèvres en « bobine » **Tongeren 420/422** dans les nécropoles de Famenne : Dion, Éprave, Hour, Lissoir, Pondrôme et Wancennes : MIGNOT, 1984, p. 161, fig. 5, n° 8 ; p. 167, fig. 7, n° 3-5 ; p. 173, fig. 10, n° 3 ; p. 174, fig. 11, n° 1 ; p. 177, fig. 12, n° 2 ; p. 180, fig. 14, n° 5 ; p. 199, fig. 24, n° 5-8 et p. 217, fig. 33, n° 1.

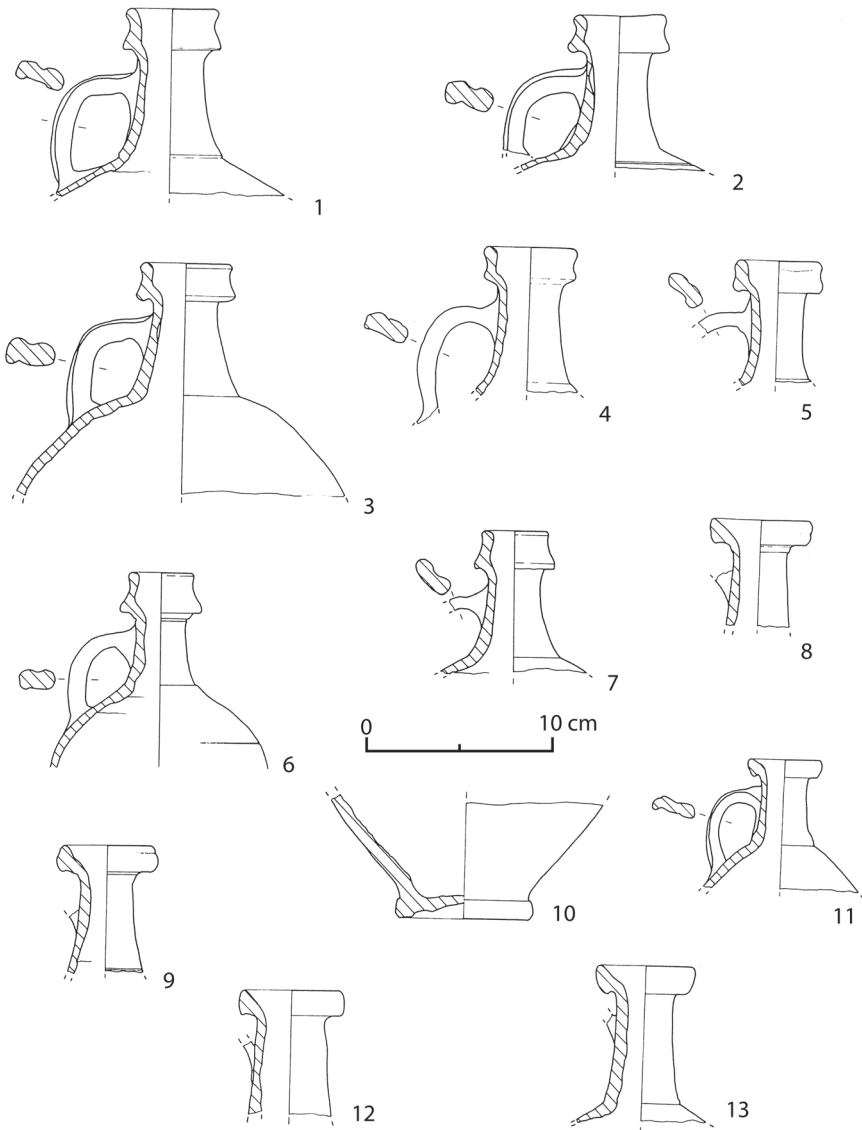


Fig. 23 - Cruches (1 à 13). Dessins M. Jacobs.

- Fragment du goulot d'une cruche de petit module **Tongeren 420**. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte blanchâtre (Inv. W71.20) (fig. 23, 7).

- Fragment du goulot d'une cruche **Tongeren 411** à lèvre en bandeau arrondi et ouverture en entonnoir. Le bord est complet (diam. 5 cm). Col concave et traces de l'attache supérieure

de l'anse. Surface brun gris vif couverte d'un engobe blanc sale ; pâte gris brun clair (Inv. E7.174/W71.21) (fig. 23, 8).

- Fragment du goulot d'une cruche *Tongeren 392* à lèvre en bandeau arrondi et ouverture annulaire. Le bord est complet (diam. 4,5 cm). Surface gris brun clair ; pâte brun gris clair (Inv. E7.169/W71.14) (fig. 23, 9).

- Fragment du fond annulaire et concave d'une cruche de type indéterminé (diam. 7 cm). Surface gris brun clair ; pâte blanchâtre (Inv. E7.177/W72.8) (fig. 23, 10).

Les cruches en pâte savonneuse : CR-SAVO (fig. 23, 11 à 13)

Cette fabrique est représentée par quatre individus. Les cruches en pâte savonneuse se caractérisent par leur surface onctueuse. La pâte est fine, bien cuite, de teinte ocre brun clair à orange rouge. Le dégraissant n'est pas visible à l'oeil nu et se compose de petites inclusions blanches arrondies de calcaire, de quartz isolés et de quelques oxydes de fer. Les principales formes de cette fabrique au cours de la première moitié du II^e siècle sont les cruches à une anse à ouverture en entonnoir multilobé *Tongeren 386-388*⁶⁰, les cruches à une anse à lèvre en bandeau arrondi et ouverture évasée *Blicquy XII*⁶¹ et les cruches à lèvre en bandeau arrondi et ouverture annulaire *Tongeren 391-392*. Les céramiques en pâte savonneuse sont originaires d'une ou de plusieurs officines dans les environs de Bavay. X. Deru et D. Vachard situent leur origine dans les zones d'affleurement des bancs d'argile des Flandres entre Roubaix et Bavay et le long du bord sud du bassin de Mons (Deru et Vachard, 2002). Les cruches en pâte savonneuse sont fréquentes dans le nord de la France, en Flandre orientale, en Hainaut, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans l'ouest du Namurois et en Brabant wallon. Elles sont plus rares dans le centre et l'est du plateau hesbignonn.

- Fragment de la partie supérieure d'une petite cruche *Blicquy XII / Hees 11*. Le bord est complet (diam. 4 cm). Anse bilobée, de section plate, avec un profil en forme de boucle.

⁶⁰ On retrouve ces cruches dans les tumulus de Riemst et Helshoven : VANDERHOEVEN, 1975, fig. 6, n° 25-26 ; ROOSENS et LUX, 1974, p. 13, fig. 7, n° 18. Elles correspondent au type 1 des communes claires en pâte savonneuse : DERU et VACHARD, 2002, p. 483, fig. 5, n° 1.

⁶¹ Il s'agit du type 2 des communes claires en pâte savonneuse : DERU et VACHARD, 2002, p. 483, fig. 5, n° 2. Cette cruche apparaît fréquemment dans des assemblages de la première moitié et du milieu du II^e siècle. On la retrouve dans la tombe 10 de la nécropole de Gors-Opleeuw datée du milieu du II^e siècle : LUX et ROOSENS, 1971, p. 28, fig. 20, n° 14 ; dans le tumulus de Rosmeer daté de la même période : ROOSENS et VANDERHOEVEN, 1955, p. 6, fig. 2, n° 4 ; dans le second tumulus de Bois de Buis : PLUMIER, 1986, p. 68, fig. 38, n° 4.

Surface orange clair à orange jaune clair ; pâte orange rouge vif (Inv. E7.173/W71.22) (fig. 23, 11).

- Fragment du goulot d'une cruche *Blicquy XII / Hees 11*. Le bord est complet (diam. 5 cm). Col droit et attache supérieure de l'anse bilobée. Surface ocre brun clair, de même couleur que la pâte (Inv. W71.16) (fig. 23, 12).

- Fragment du goulot d'une cruche *Tongeren 392*. Le bord est complet (diam. 4,5 cm). Col droit et attache supérieure de l'anse bilobée. Surface ocre brun clair ; pâte orange rouge sombre (Inv. W58.278 et W71.7) (fig. 23, 13).

Les cruches en pâte blanche de Cologne : CR-CO (fig. 24, 1 et 2)

Nous comptons deux fragments de bords de cruches produites en pâte blanche de Cologne. Au II^e siècle, à côté des grandes exportations de vaisselle fine engobée, les ateliers de Cologne exportèrent également vers la cité des Tongres, via la chaussée Bavay-Cologne, d'autres catégories de céramiques comme des lampes moulées, des *terracottas* ou des cruches ; ces dernières sont présentes dans nos régions en quantités infiniment moins importantes que les vases engobés. Il s'agit de productions soignées en pâte fine puisque les potiers utilisèrent pour leur fabrication la même argile kaolinitique que celle employée pour la vaisselle fine engobée ; cette argile est parfois qualifiée de « terre à pipe ». La cruche *Tongeren 382* correspond au type T34 des céramiques de Cologne ; sa fabrication débute à la fin de la période flavienne et se poursuit jusqu'au début du III^e siècle (Höpken, 2005, p. 108).

- Fragment du goulot d'une cruche *Tongeren 404 / Hees 5a* à lèvres en « escalier », plate et saillante à son sommet⁶². Le bord, souligné d'un bourrelet, est complet (diam. 5 cm). Col droit et attache supérieure de l'anse trilobée, de section plate. Surface blanchâtre, teintée de jaune clair ; pâte blanche (Inv. E7.171/W71.13) (fig. 24, 1).

- Fragment du bord en forme de bec d'une cruche *Tongeren 382 / Hees 2*⁶³. Le bord est conservé à 10 % (diam. 6 cm), il offre un profil externe concave et une ouverture évasée. Surface blanchâtre ; pâte blanche (Inv. W68.483) (fig. 24, 2).

⁶² W. Binsfeld mentionne la production de cette forme à la *Rudolfplatz* : BINSFELD, 1964, p. 22. Dans la nécropole de Hees, elle apparaît surtout dans des tombes du second quart du II^e siècle : *Hees*, p. 95. Une cruche en pâte blanche fine de cette forme fut mise au jour dans la tombe 31 de la nécropole de Wanzoul, datée de la première moitié du II^e siècle : DESTEXHE, 1989, p. 37, pl. 17, tombe 31, fig. 5.

⁶³ Cette cruche fut surtout utilisée durant le dernier quart du I^{er} siècle et le premier quart du siècle suivant.

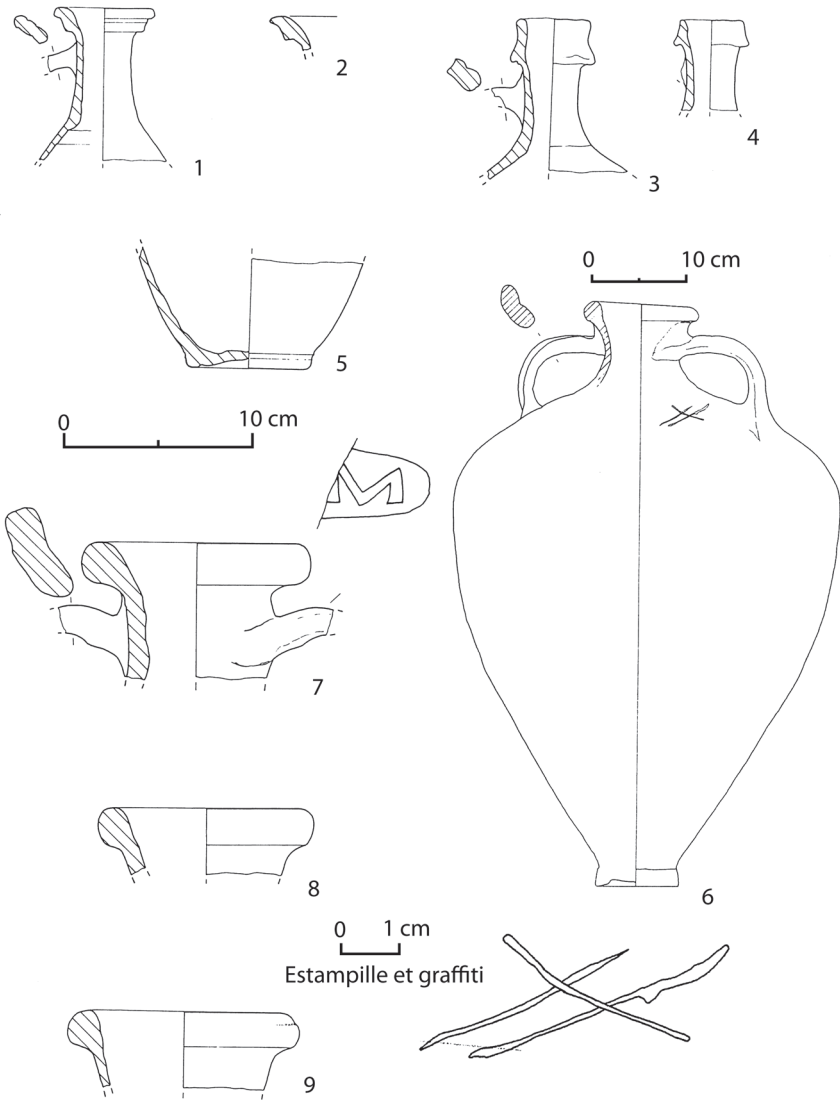


Fig. 24 - Cruches (1 à 5). Amphores d'importation méditerranéenne (6 à 9).
Dessins M. Jacobs.

Les cruches en pâte septentrionale : CR-SEPT (fig. 24, 3 à 5)

- Fragment du goulot d'une cruche *Tongeren 420*. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface lisse, de teinte brun gris clair ; pâte ocre brun clair (Inv. W71.17) (fig. 24, 3).

- Fragment du goulot d'une cruche *Tongeren 420*. Le bord est complet (diam. 2,5 cm). Surface lisse, de teinte brun gris clair avec des traces d'engobe blanc sale ; pâte gris noir à frange externe jaune chrome moyen (Inv. E7.331/W71.24) (fig. 24, 4).

- Fragment du fond annulaire et concave d'une cruche de type indéterminé (diam. 6,4 cm). La panse est ovoïde. Surface lisse, de teinte brun gris moyen ; pâte au noyau noir gris et bords brun gris clair (Inv. W61.567) (fig. 24, 5).

4.9. LES AMPHORES

L'étude quantitative révéla un nombre très élevé d'amphores d'importation méditerranéenne et de fabrication régionale. À côté des amphores du grand commerce couramment rencontrées sur les tous les sites du nord de la Gaule comme les Gauloise 4 ou les Dressel 20, nous enregistrons des types beaucoup plus rares comme l'amphore « en entonnoir » ou la Crétoise 4 qui témoignent de l'existence d'échanges commerciaux entre Braives et les provinces méridionales de l'Empire et de la diversité des denrées importées vers nos régions. La quantité inhabituellement élevée d'amphores ainsi que la présence de types rares dont les produits étaient davantage réservés à une clientèle privilégiée⁶⁴ illustrent la spécificité archéologique de ce contexte exceptionnellement diversifié. Nous trouvons aussi bien des amphores à vin (Gauloise 4, Haltern 70, Crétoise 4), que des amphores à huile d'olive (Dressel 20) ou des emballages à saumure/sauces de poisson (Lyonnaise 4). Ces récipients sont précieux pour déterminer la fonction du contexte au moment de sa destruction aux alentours du milieu du II^e siècle ; la détermination de leur provenance nous montre une majorité d'amphores originaires de la Péninsule ibérique. En outre, à côté des dix-sept amphores méditerranéennes, nous dénombrons dix amphores et cruches-amphores de production régionale. Ces récipients à deux anses de volume plus réduit

⁶⁴ Les vins orientaux furent acheminés vers nos régions dans des proportions très modestes. Il s'agit de vins très chers et très appréciés durant l'Antiquité, depuis l'époque républicaine. Leur présence sur les sites du nord illustre l'éclectisme de certains consommateurs fortunés et leur goût pour certaines marchandises de luxe que l'on pourrait presque qualifier « d'exotiques ».

n'ont encore été qu'imparfaitement étudiés⁶⁵. Leur petite taille, leur profil souvent proche de celui des cruches et leur parenté technologique avec l'artisanat de la céramique d'usage ordinaire ont longtemps freiné leur identification comme catégorie céramique à part entière. On les désigne parfois sous l'appellation incorrecte « d'amphores rhénanes » de par l'existence sur le Rhin de gros conteneurs à deux anses de forme analogue mais d'origine différente (Nimègue, Neuss, Bonn, etc.). Ces récipients, dont les fonctions peuvent avoir été multiples⁶⁶, sont très répandus dans les agglomérations de la Bavay-Tongres ainsi que dans les *vici* et les *villae* de la cité des Tongres au cours de la seconde moitié du II^e siècle et de la première moitié du III^e siècle⁶⁷.

Les fouilles des sites d'habitats sur la Bavay-Tongres ont démontré que, de la période flavienne au III^e siècle, la majeure partie des denrées provient de la Péninsule ibérique avec l'huile d'olive et les sauces de poisson d'une part, et de Gaule méridionale avec le vin, d'autre part. Deux formes d'amphores dominent : les amphores à huile de Bétique Dressel 20 et les amphores vinaires Gauloise 4 de Narbonnaise⁶⁸. Avec onze individus, ces deux formes représentent près des trois quarts du total des amphores méditerranéennes du « Magasin ». Cependant, à partir de la seconde moitié du II^e siècle et davantage encore au III^e siècle, les pourcentages d'amphores de fabrication régionale ne font qu'augmenter jusqu'à concurrencer voire dépasser ceux des Gauloise 4 et même des Dressel 20⁶⁹.

⁶⁵ Une étude conjointe menée entre chercheurs français et belges a déjà permis la caractérisation de certaines amphores régionales dans le nord et le nord-est de la France ainsi qu'en Belgique : BAUDOUX *et alii*, 1998.

⁶⁶ Récipients de stockage, emballage de transport sur de courtes distances pour des denrées locales diverses (bière, huiles végétales, etc.) ou céramiques locales destinées à la redistribution du vin ou de l'huile d'olive acheminés en vrac.

⁶⁷ On trouve également des amphores et cruches-amphores dans les *tumuli* tongres comme ceux de Riemst, Lixhe, Overhespen ou Esch : MARIËN, 1971-1972, p. 73, fig. 3 ; MARIËN, 1994, p. 46, fig. 19, VAN DEN HURK, 1973, p. 205, fig. 19-20 et p. 220, fig. 54.

⁶⁸ Ces amphores forment près de la moitié de la quantité totale des amphores connues à Braives : BRULET *et alii*, 1992, p. 175, fig. 6. À Nimègue, les Dressel 20 et les Gauloise 4 / Pélichet 47 dominent le diagramme de fréquence des amphores récoltées lors des fouilles du ROB 1957-1983 sur le site du camp de la X^e légion, occupé entre 71 et 104 apr. J.-C. : VAN DER WERFF, 1989, p. 369, fig. 14a.

⁶⁹ Le comptage des amphores du secteur G à Liberchies, dont une grande partie du mobilier provient de contextes de référence du milieu du III^e siècle, révèle près de 38 % d'amphores de fabrication régionale (Gauloise 13 et amphores mosanes) : *Liberchies III*, p. 232, tableau 13. À Bavay, les amphores de fabrication régionale (Gauloise 13 et autres) représentent près de 37 % du total en NMI optimum des amphores retrouvées dans cette ville : MARLIÈRE, 1998, p. 50, fig. 2.

Nous insistons sur le caractère très fragmentaire du lot étudié, seule une Gauloise 4 a pu être entièrement recomposée. Sur les nombreux tessons de panse et d'anses nous n'observons qu'un seul graffiti réalisé avant cuisson.

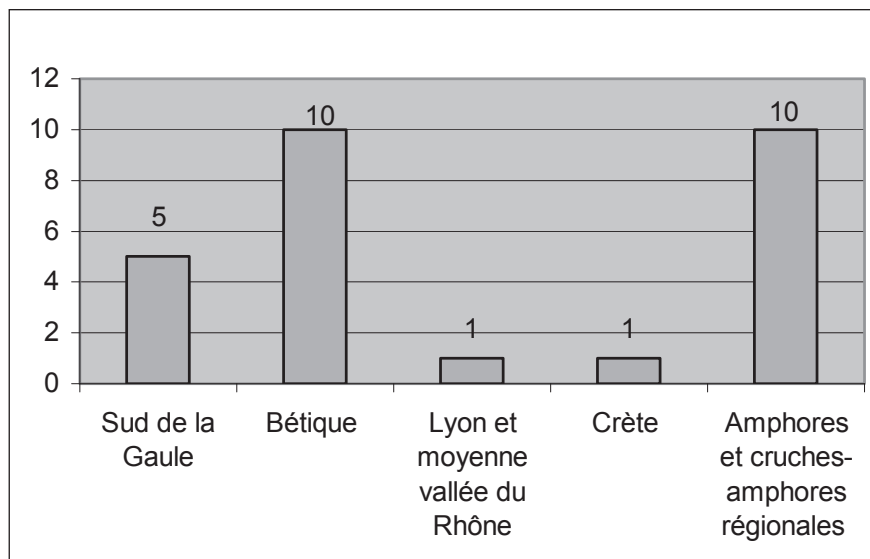


Tableau VIII - Comparaison en NMI des sources d'approvisionnement en amphores.

Les amphores de Narbonnaise Gauloise 4 : AM-SG.G4 (fig. 24, 6 à 9 et fig. 25, 1)

Les comptages révèlent au moins cinq Gauloise 4⁷⁰. Ces amphores à vin se caractérisent par leur lèvre en bourrelet arrondi, leur ouverture annulaire, leurs anses arrondies et bilobées, leur panse fuselée aux parois minces et leur fond plat annulaire très étroit. Dans la seconde moitié du I^{er} siècle, la Gauloise 4 devint la principale forme d'amphore de Gaule méridionale importée vers le nord. Elle prit rapidement le pas sur les autres productions d'amphores de Narbonnaise où les officines se spécialisèrent dans sa production dès la fin du I^{er} siècle apr. J.-C. (Laubenheimer, 1990a, p. 98).

⁷⁰ Ces récipients étaient par le passé identifiés sous les types Pélichet 47, Ostia LX, Callender 10 ou Niederbieber 76.

F. Laubenheimer souligna le caractère standardisé de sa fabrication malgré l'existence d'une certaine variété dans les volumes⁷¹ due sans doute à l'incapacité des potiers de produire des emballages parfaitement calibrés (Laubenheimer, 1985, p. 261). En dépit de caractéristiques morphologiques relativement homogènes, on peut suivre une évolution typo-chronologique au cours des trois siècles d'importation vers nos régions⁷². Elles font leur apparition vers le milieu du I^{er} siècle mais ne deviennent véritablement abondantes sur les sites du nord de la Gaule que dans le dernier quart du I^{er} siècle. Les plus anciens exemplaires ressemblent beaucoup aux Gauloise 3. Ils possèdent une lèvre épaisse bien arrondie, un haut col concave, des anses au profil en angle droit et un pied annulaire suffisamment large pour rendre l'amphore parfaitement stable⁷³. Par la suite, le bord s'amincit et s'aplatit à son sommet, le diamètre d'ouverture se rétrécit et le col diminue en hauteur. Les anses ont un profil de plus en plus courbe et asymétrique tandis que leur attache supérieure se rapproche du bord. Le fond plat annulaire voit son diamètre diminuer au cours du temps. Les Gauloise 4, au III^e siècle, atteignent le dernier stade de leur évolution morphologique. Leurs caractéristiques principales sont illustrées par le type *Niederbieber* 76 : col très court, anses fortement arc-boutées, épaule proéminente et large, panse ornée d'anneaux concentriques bien marqués⁷⁴, parois fragiles et fond s'apparentant davantage à une pointe. À ce stade, les Gauloise 4 ne peuvent plus tenir debout sans support ou paillage autour du corps du récipient. On retrouve ces exemplaires tardifs dans les niveaux de destruction des années 250-280 apr. J.-C. comme les trois amphores présentes dans du matériel piégé sous une épaisse couche d'incendie dans la cave d'un bâtiment agricole à Dongelberg, en Brabant wallon (De Waele et Hanut, 2010).

⁷¹ De manière générale, la capacité moyenne des Gauloise 4 tourne autour de 30 litres.

⁷² MARTIN-KILCHER, 1994a, p. 360. Cette évolution n'est pas encore très claire et se fonde principalement sur le témoignage des sites de consommation. On ne dispose encore d'aucune étude morphologique précise fondée sur l'examen des découvertes stratifiées d'ateliers en raison de leur fouille.

⁷³ S. Martin-Kilcher a établi un classement des profils de fonds et d'anses pour les amphores gauloises à fond plat et observe une évolution dans la forme des anses et des fonds des Gauloise 4. Les amphores les plus anciennes de ce type ont des anses du profil 3 (*Henkelform* 3) et des fonds du profil 2 (*Bodenform* 2) tandis que les emballages du III^e siècle ont des anses du profil 6 et des fonds du profil 4 : MARTIN-KILCHER, 1994a, p. 354, fig. 128.

⁷⁴ Ces cannelures sont plus que de simples empreintes de tournage et pouvaient servir au transport.

Les fragments de bords, d'anses et de fonds du « Magasin » ne s'apparentent ni aux profils des exemplaires flaviens⁷⁵ ni à ceux des récipients tardifs mais davantage aux exemplaires figurant dans les contextes du milieu et de la seconde moitié du II^e siècle. Nos récipients sont comparables à ceux mis au jour dans le puits de Verlaine (Destexhe, 1996, p. 54-57, pl. 24-27). Nous trouvons un exemplaire estampillé. Le cartouche, profondément enfoncé dans la pâte, est fragmentaire et ne donne que la première lettre du nom : M[...] Il pourrait s'agir du timbre MERCATOR déjà recensé à Braives (*Braives IV*, p. 159, fig. 70, n° 17) ou des sigles M.I.D, M.I.Z.⁷⁶, MVP, MARTIAL ou MATVRI qui sont tous attestés sur ces amphores⁷⁷.

- Amphore **Gauloise 4** (h. 60 cm). Le bord est complet (diam. 8 cm). La lèvre est arrondie et épaisse, le col court et concave. Les anses correspondent au profil H 4 / H 5 de S. Martin-Kilcher (Martin-Kilcher, 1994a, p. 354, fig. 138). L'épaule est écrasée et la panse fuselée, avec son plus grand diamètre dans la moitié supérieure du vase (diam. 42 cm). Elle porte des traces de tournassage sur sa paroi externe. Fort renflement dans la moitié inférieure de la panse (défaut lors de la cuisson). Un graffiti a été tracé au doigt *ante cocturam* sur l'épaule et s'apparente à deux X⁷⁸. Il s'agit d'un signe exécuté par le tourneur du vase après avoir raccordé le col à la panse et avant la pose des anses⁷⁹. Le fond correspond au profil B 4 de S. Martin-Kilcher (Martin-Kilcher, 1994a, p. 354, fig. 138) (diam. 8 cm). Surface lisse, laissant un dépôt poussiéreux à son contact, de teinte jaune chrome moyen à rosé. Le profil général est celui des Gauloise 4 de la seconde moitié du II^e siècle, un col de forme comparable fut retrouvé à Augst dans une couche datée de 170 à 190 apr. J.-C. (Martin-Kilcher, 1994b, pl. 154, 2974 / P 19) (fig. 24, 6).

- Fragment du col d'une amphore **Gauloise 4**. Le bord est conservé à 25 % (diam. 8 cm). Départ d'une des deux anses qui porte un fragment de cartouche sur sa face supérieure avec l'initiale M. Surface jaune chrome moyen à l'extérieur, orange clair à l'intérieur ; pâte ocre brun clair (Inv. W67.11) (fig. 24, 7).

⁷⁵ Trois exemplaires de la seconde moitié du I^{er} siècle furent retrouvés respectivement lors des fouilles des secteurs D, J et K à Braives : *Braives I*, p. 164, fig. 68, n° 2 ; *Braives III*, p. 105, fig. 38, n° 12 et *Braives IV*, p. 159, fig. 70, n° 9. La partie supérieure d'une amphore du début du II^e siècle figure dans une cave du secteur G : *Braives II*, p. 117, fig. 42, n° 1.

⁷⁶ Un timbre de ce type, malheureusement non publié, fut retrouvé à Kerkhove : MONSIEUR et BRAECKMAN, 1995, p. 312.

⁷⁷ Il s'agit soit de *tria nomina* (ex. M.I.P.) ou de *cognomina* (ex. MARTIAL) : LAUBENHEIMER, 1985, p. 442-443.

⁷⁸ Ce type de graffiti a déjà été identifié sur la panse de Gauloise 4 dans le nord-est de la France : BAUDOIX, 1996, p. 59, fig. 22, n° 4 et p. 60, fig. 23, n° 2 et 3.

⁷⁹ Des signes comparables, tracés dans l'argile encore fraîche, ont été identifiés sur l'épaule et le col de nombreuses amphores Gauloise 4 retrouvées aussi bien en site de consommation qu'en site de production. F. Laubenheimer compare ces signes aux « marques de tâcheron » qui permettraient peut-être de compter le nombre de pièces produites par un potier : LAUBENHEIMER, 1985, p. 419.

- Fragment du bord conservé à 35 % d'une amphore **Gauloise 4** (diam. 8 cm). Surface ocre brun clair à l'extérieur, orange jaune clair à l'intérieur ; pâte ocre brun clair (Inv. W67.20) (fig. 24, 8).

- Fragment du bord conservé à 30 % d'une amphore **Gauloise 4** (diam. 8 cm). Surface jaune chrome ; pâte ocre brun clair (Inv. W68.451) (fig. 24, 9).

- Fond annulaire conservé à près de 50 % d'une amphore **Gauloise 4** (diam. 8 cm). Surface lisse laissant un dépôt poussiéreux à son contact, brun gris à l'extérieur et ocre brun clair à l'intérieur ; pâte ocre brun clair. Le profil de ce fond s'apparente au type B 4 de S. Martin-Kilcher (Martin-Kilcher, 1994a, p. 354, fig. 138, B 4) (Inv. E7.131/W65.1) (fig. 25, 1).

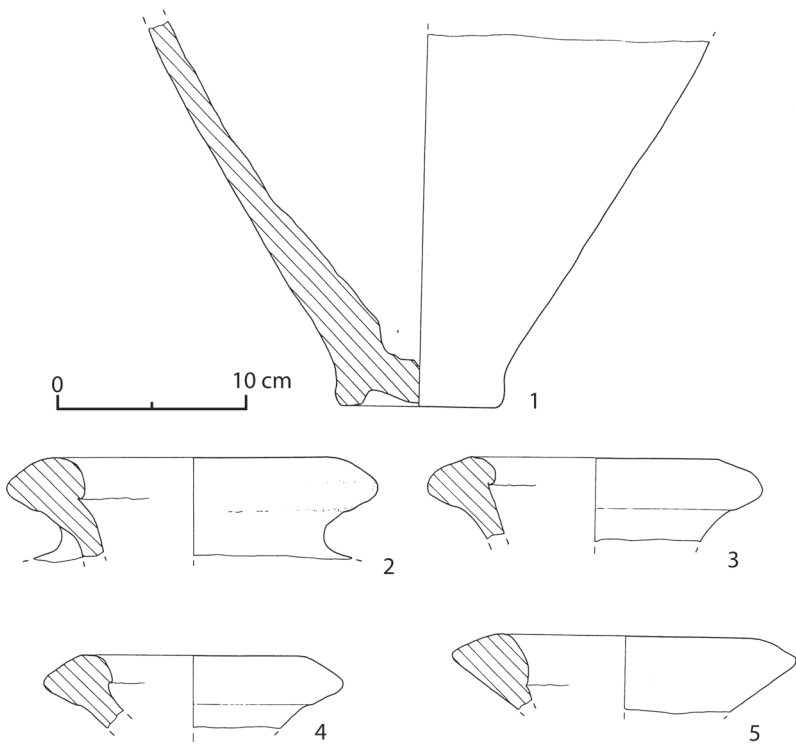


Fig. 25 - Amphores d'importation méditerranéenne (1 à 5). Dessins M. Jacobs.

Les amphores de Bétique Dressel 20 : AM-BT.D20 (fig. 25, 2 à 5 et fig. 26, 1 et 2)

Les comptages ont dénombré au moins six exemplaires d'amphores à huile d'olive Dressel 20. Elles se caractérisent par une lèvre épaisse, saillante et aplatie, une ouverture annulaire étroite, des anses solides de section ronde à ovale, un petit fond en bouton et une panse globulaire aux parois très épaisses (en moyenne 2 cm). Ces récipients ont un gabarit nettement supérieur à celui des Gauloise 4 et une contenance tournant autour de 60-70 litres. L'amphore Dressel 20 est l'emballage le plus répandu dans l'Occident romain au cours des trois premiers siècles de notre ère, c'est aussi une des premières amphores importées dans nos régions à l'époque romaine, on la retrouve dans le camp de Oberaden (11 à 8 av. J.-C.) sous le type 83 et à Haltern (7/5 av. J.-C. à 9 apr. J.-C.) sous le type 71. Elle est commune au mobilier de toute agglomération ou exploitation agricole du nord de la Gaule de la fin du I^{er} siècle apr. J.-C. au milieu du III^e siècle. L'examen de la forme montre une évolution typologique très importante au cours des siècles, cette évolution fut mise en lumière dans la succession des différents profils définis par S. Martin-Kilcher⁸⁰. Parallèlement à ce développement de la forme générale, elle isola dix-sept types d'anses et huit types de fonds retraçant l'évolution chronologique au cours des trois premiers siècles de notre ère⁸¹. Ainsi les amphores de l'époque augusto-tibérienne se définissent principalement par leur bord arrondi assez fin, une panse ovale allongée et un fond en pointe (profil A). Vers le milieu du I^{er} siècle apr. J.-C., le bord s'épaissit et devient plus saillant, le col est court et concave, les anses sont fort courbées et présentent un profil en arête, la panse est globulaire et le fond en bouton (profils B-C). À la période flavienne, les amphores adoptent un bord plat au profil triangulaire et saillant portant une gorge sur sa face interne, le col est élancé et concave et les anses sont hautes, de section ronde (profils D-E). Vers le milieu du II^e siècle, la lèvre s'épaissit et la gorge interne prend davantage l'aspect d'un bourrelet, le col est court et les anses, plus courtes, sont trapues (profil F). Cette tendance va s'accroître au III^e siècle (profil G). Une certaine standardisation dans la forme des bords se mettra en place à partir de la période antonine. Après examen des fragments de bords et d'anses, nous pouvons conclure que tous les exemplaires du « Magasin » appartiennent au milieu et à la seconde moitié du II^e siècle. Ils s'apparentent

⁸⁰ *Profilgruppen A-H* : MARTIN-KILCHER, 1987, p. 54-56 et fig. 28.

⁸¹ La grande qualité de ce travail est d'avoir pu replacer ces formes et profils à l'intérieur de contextes stratigraphiques précis.

en général aux récipients du profil F, daté de 150 à 210 apr. J.-C. mais certains tessons rappellent encore les productions du profil E.

- Fragment du col d'une amphore **Dressel 20**. Le bord est complet (diam. 9,5 cm). Départ de l'attache supérieure d'une des deux anses. Surface brun orange clair couverte d'un engobe beige clair ; pâte brun orange moyen. La forme du bord s'apparente au profil F (Inv. E7.109/W67.8) (fig. 25, 2).

- Fragment du bord conservé à 25 % d'une amphore **Dressel 20** (diam. 9 cm). Surface rugueuse ocre brun clair, couverte d'un engobe beige clair ; pâte ocre brun moyen. La forme du bord s'apparente au profil F (Inv. W67.4) (fig. 25, 3).

- Fragments du bord conservé à 45 % d'une amphore **Dressel 20** (diam. 10 cm). Surface lisse laissant un dépôt poussiéreux à son contact, teinte brun orange moyen, engobe beige ; pâte ocre brun clair. La forme du bord s'apparente aussi bien au profil E qu'au profil F (Inv. E7.120/W67.11 et 12) (fig. 25, 4).

- Fragment du bord conservé à 25 % d'une amphore **Dressel 20** (diam. 10 cm). Surface lisse laissant un dépôt poussiéreux à son contact, teinte brun orange clair, engobe beige ; pâte brun orange clair. La forme du bord s'apparente au profil F (Inv. E7.117/W67.10) (fig. 25, 5).

- Fragment du col et de l'épaule d'une amphore **Dressel 20**. Une des anses est complète ; son profil est coudé en angle droit. Elle est ornée sur toute sa longueur de quelques rainures irrégulières. Le col est court et concave. Les parois de l'épaule sont très épaisses (2 cm). Surface brun gris clair ; pâte ocre brun clair. Le profil de l'anse s'apparente au type 14 de S. Martin-Kilcher (Martin-Kilcher, 1987, p. 62 et 63). Ce type est fréquent à Augst dans des contextes stratifiés des années 130/150-180/200 apr. J.-C. Il est associé, dans 80 % des exemplaires examinés, au profil F et dans 20 % des cas au profil E (Martin-Kilcher, 1987, p. 62) (Inv. E7.114/W58.357) (fig. 26, 1).

- Anse presque complète d'une amphore **Dressel 20**. Elle est plus épaisse au niveau de l'attache supérieure qu'au niveau de l'attache inférieure, ce qui lui confère un aspect élancé. Surface rêche, de teinte ocre brun clair ; pâte ocre brun clair assez grossière. La forme rappelle les types 12-13 de S. Martin-Kilcher, fréquents à Augst dans des contextes des années 80-150/170 apr. J.-C. Ces types sont surtout associés au profil E, dans 70 et 80 % des cas (Inv. E7.113/W67.14) (fig. 26, 2).

Les amphores de Bétique Haltern 70 : AM-BT.H70 (fig. 27, 1 à 3) (photo 11)

Nous dénombrons au moins deux amphores Haltern 70 tardives. Contrairement à ceux du I^{er} siècle apr. J.-C., les exemplaires tardifs du II^e siècle, également qualifiés « d'amphores en entonnoir » du type

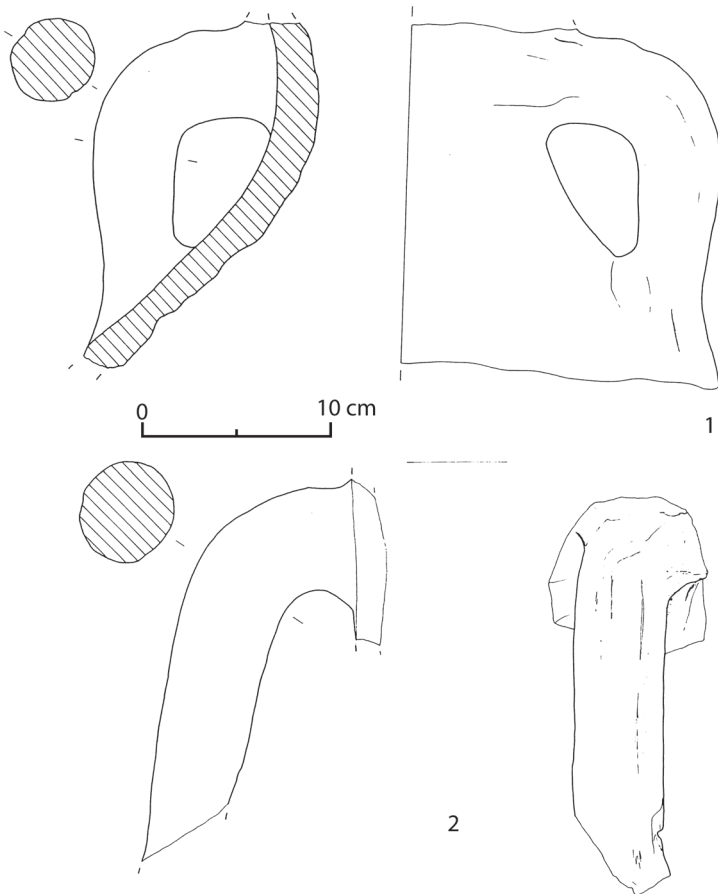


Fig. 26 - Amphores d'importation méditerranéenne (1, 2). Dessins M. Jacobs.

Verulamium 1908, n'ont plus un bord en bandeau évasé mais une lèvre haute, épaissie et carénée à son sommet, en forme d'entonnoir. Le col est long et concave, les anses ont un profil vertical et sont ornées d'un sillon médian bien marqué. L'épaule est proéminente et arrondie, le reste de la panse est effilé. Le fond pointu se présente sous la forme d'un pilon long, massif et plein ; des traces de lissage au bâton sont visibles au niveau de l'attache du fond à la panse. Les amphores Haltern 70 ont une capacité oscillant entre 28 et 35 litres (Martin-Kilcher, 1994a, p. 385). Elles furent

produites en Bétique où un seul centre producteur est connu à ce jour⁸², elles ont des caractéristiques pétrographiques communes à celles des Dressel 20. Les parois des amphores Haltern 70 sont nettement plus fines que celles des Dressel 20. Elles comptent parmi les emballages les plus répandus dans le nord de la Gaule. Elles apparaissent dès le début de l'époque augustéenne, sont fréquentes dans nos régions au I^{er} siècle mais se raréfient à la fin de ce siècle. Dans les installations militaires du Hunerberg (Nimègue), occupées de 71 à 104 apr. J.-C., le nombre d'amphores Haltern 70 est encore élevé (van der Werff, 1984, p. 356). Elles sont présentes à Braives à la période flavienne⁸³. Leur commerce semble s'être poursuivi jusqu'au moins la fin du II^e siècle comme l'attestent les exemplaires stratifiés de Augst (Martin-Kilcher, 1994a, p. 388). La forme des Haltern 70 a considérablement évolué dans le sens d'un élancement de la panse, d'une diminution de la hauteur générale et d'un accroissement du profil de la lèvre. Une amphore morphologiquement proche de celles du « Magasin » fut retrouvée à Augst dans un contexte des années 130-190 apr. J.-C. et portait un *titulus pictus* mentionnant la présence d'olives dans cet emballage (Martin-Kilcher, 1994a, p. 455, fig. 203). On signalera la présence de récipients tardifs à Tongres, Londres, Amiens, Beauvais, Rouen et Strasbourg (Laubenheimer et Marlière, 2010, p. 52). À Velzeke, on retrouva un fragment de lèvre et une anse complète dans un contexte daté du milieu et de la seconde moitié du II^e siècle (Monsieur et Braeckman, 1995, p. 296, fig. 3, n° 13). Avec ceux du « Magasin », on compte cinq exemplaires tardifs pour le seul *vicus* de Braives (Brulet *et alii*, 1992, p. 173, fig. 3). L'officine de Peñaflores, dans la vallée du Guadalquivir, produisit des amphores Verulamium 1908 ainsi que des Dressel 20 (Laubenheimer et Marlière, 2010, p. 52).

D'après les inscriptions identifiées sur la panse, nous savons que ces emballages ont servi au transport du *defrutum* ou *sapa*⁸⁴ seul ou mélangé aux olives noires confites, conservées dans ce liquide comme l'indiquent les nombreux *tituli picti* « *Oliva ex defruto* »⁸⁵. Bien que habituellement

⁸² Atelier situé dans la région de Cartagène.

⁸³ On retrouve le corps d'une amphore Haltern 70 dans la fosse 24 du secteur K : *Braives IV*, p. 159, fig. 70, n° 7.

⁸⁴ Il s'agit de vin cuit résultant de la réduction du jus de raisin à des degrés de température variés. Ce liquide était un des composants de base de la cuisine romaine. Il était utilisé dans des mélanges alcoolisés à base de vin, dans diverses préparations culinaires ainsi que pour la conservation des fruits : MARTIN-KILCHER, 1994a, p. 387 ; BAUDOUX, 1996, p. 45.

⁸⁵ Une amphore Haltern 70 retrouvée dans l'estuaire de la Tamise renfermait plus de 6000 olives noires : MILNE, 1985, p. 112, fig. 64.

rangées dans la classe des amphores vinaïres, les *tituli picti* ne présentent jamais les Haltern 70 comme telles (Martin-Kilcher, 1994a, p. 387).

En plus d’abriter la plus grande production oléicole de tout l’Empire, la Bétique comporte au Haut-Empire un important vignoble (Brun, 2004,

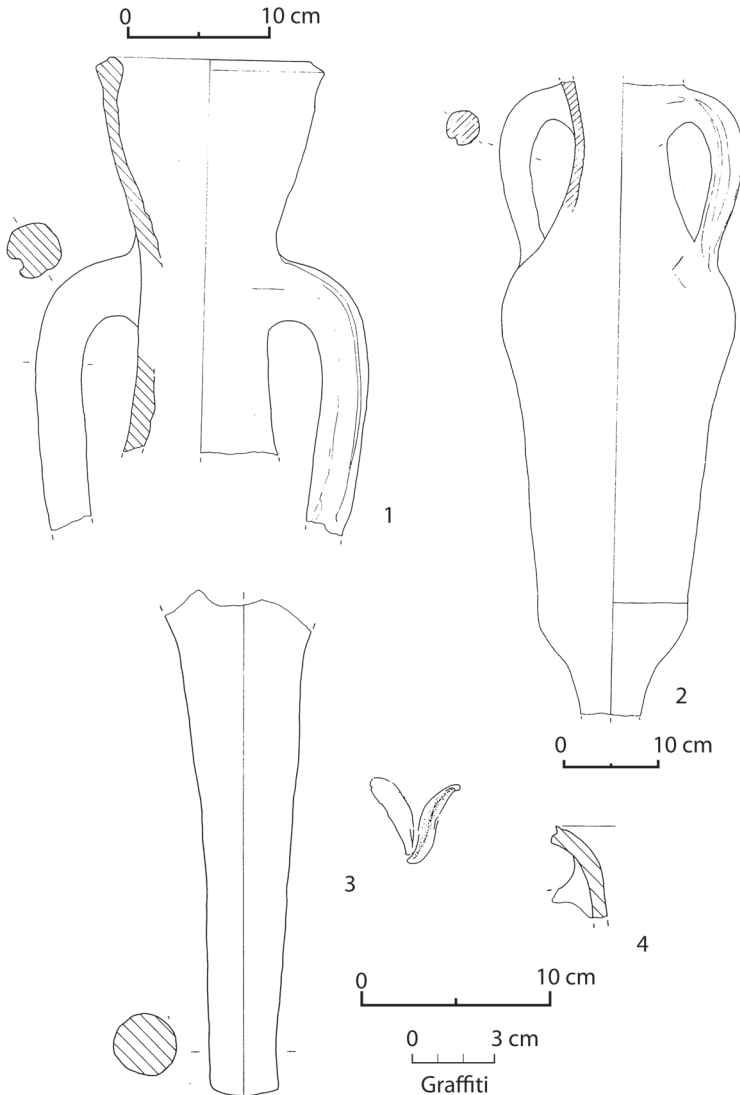


Fig. 27 - Amphores d’importation méditerranéenne (1 à 4). Dessins M. Jacobs.

p. 278-284). L'activité viticole ne s'interrompera pas avec la disparition des amphores Haltern 70 à la fin du II^e siècle. Il est probable qu'une grande partie de ce vin ait été transportée en tonneaux. Néanmoins, aucun auteur antique ne vante la qualité des vins de Bétique.

- Fragment de la partie supérieure d'une amphore **Haltern 70 tardive**. Le bord est conservé à 65 % (diam. 12 cm). Surface lisse ocre brun clair, couverte d'un engobe beige clair ; pâte brun gris clair (Inv. E7.133) (fig. 27, 1).

- Fragment de la panse et du col d'une amphore **Haltern 70 tardive** (h. 65 à 70 cm). Une anse est conservée. Surface brun gris clair, engobe beige clair ; pâte brun gris clair (Inv. W58.390 et 399) (fig. 27, 2) (photo 11).

- Pilon d'une amphore **Haltern 70 tardive**. Un V a été tracé avant cuisson dans la paroi. Surface ocre brun clair, engobe beige clair ; pâte ocre brun clair (Inv. W58.471) (fig. 27, 3).



Photo 11 - Col et panse d'une amphore Haltern 70 tardive de Bétique (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

L'amphore de Bétique Dressel 28 : AM-BT.D28 (fig. 27, 4)

Nous comptons un unique fragment de bord en toupille d'une Dressel 28 de Bétique. Il s'agit d'une amphore à fond plat et concave apparentée au type augustéen Oberaden 74 de Tarraconnaise (Martin-Kilcher, 1994a, p. 356-358). Elle se caractérise par une panse arrondie, des anses de section plate et trilobée dont l'attache supérieure vient se coller sous la lèvre ; le col est large et droit, le bord offre un profil concave en forme de « toupille ». Durant la première moitié du I^{er} siècle elle fut produite en Tarraconnaise et fut fabriquée en Bétique aux I^{er} et II^e siècles. L'exemplaire du « Magasin » présente une pâte gris olive clair, bien cuite, de texture poudreuse et très fine. L'observation macroscopique révèle la présence de fines paillettes de mica, de petits quartz incolores très clairsemés, de quelques oxydes de fer mais surtout de plusieurs inclusions blanches de calcite. Les formes pré-flaviennes sont en général élégantes et possèdent des parois minces (Martin-Kilcher, 1994a, p. 358), la moulure supérieure du bord est de largeur égale ou plus large que la moulure inférieure. Par la suite, la moulure supérieure va reculer par rapport à la moulure inférieure et le diamètre du bord sera en général plus élevé qu'à la période pré-flavienne. Les Dressel 28 furent importées en Gaule surtout vers le milieu et la seconde moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. Elles furent diffusées en faible quantité sur le territoire gaulois et leur concentration n'excède jamais six exemplaires par site. Cette amphore n'avait pas encore été identifiée dans le *vicus* de Braives. Jusqu'à ce jour nous ignorons le contenu de ces emballages. Des traces de résine ont été repérées sur la paroi interne de certains exemplaires (Martin-Kilcher, 1994a, p. 356).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'une amphore **Dressel 28**. La moulure supérieure est moins large que la moulure inférieure. Trace de l'attache supérieure d'une des deux anses. Surface gris olive clair, de même couleur que la pâte (Inv. E7.127/W69b.11) (fig. 27, 4).

L'amphore orientale Crétoise 4 / Dressel 43 : AM-OR.AC4 (fig. 28, 1)
(photo 12)

Les fouilles du « Magasin » livrèrent une amphore Crétoise 4 presque complète, c'est le seul exemplaire d'amphore crétoise connu dans le *vicus* (Brulet *et alii*, 1992, p. 176, fig. 8). Il s'agit d'un petit récipient à vin, originaire de la Mer Egée, dont la capacité oscille entre 15 et 20 litres. Il possède un corps cylindrique, une épaule fort aplatie dont la transition avec la paroi verticale de la panse est bien marquée, un col court droit et resserré, une petite lèvre en bandeau et des anses très caractéristiques, dessinant une crête saillante au niveau de leur courbure. Le fond est arrondi et muni d'un petit bouton de base. L'amphore du « Magasin » possède une pâte fine ocre brun clair, de texture poudreuse. L'observation macroscopique révèle la présence de quartz incolores en quantité réduite, de micas, de rares oxydes de fer et de nombreuses inclusions blanches de calcite.

Il existe une multitude de variantes dans la forme de cette amphore crétoise. C. Panella distingue deux grands groupes morphologiques : les amphores dont le sommet des anses est à la même hauteur que le bord et les amphores dont le sommet des anses surplombe le bord (Panella, 1986, p. 615), notre exemplaire appartient à ce second groupe. Les amphores Crétoises 4 furent diffusées en Occident au cours des deux premiers siècles de notre ère. Les découvertes stratifiées de Colchester, Lyon et Ostie reflèteraient une commercialisation jusque dans les premières décennies du III^e siècle apr. J.-C. (Vilvorder *et alii*, 2000, p. 478-480). À Augst, elles sont absentes des contextes du III^e siècle (Martin-Kilcher, 1994a, p. 350). Cet emballage servit au commerce de vins raffinés et sucrés comme ceux produits dans l'île de Rhodes. Pline l'Ancien nous apprend que la Crète produisait un *passum*⁸⁶ très apprécié dans l'Empire (Histoires Naturelles, 14, 17). Il s'agissait d'un vin épais. Les médecins de l'Antiquité (Galien, Dioscoride, etc.) recommandaient sa consommation à des fins thérapeutiques (Brun, 2004, p. 85). Cette amphore transportait donc un vin de luxe destiné à une clientèle privilégiée. Le nombre d'amphores crétoises identifiées dans le nord de la Gaule est minime. En dehors de la découverte de Braives, nous ne connaissons à ce jour aucune autre amphore crétoise en Belgique. J. Baudoux ne mentionne que six individus pour le nord-est de la France (Baudoux, 1996, p. 48) ; on les retrouve sur le *Limes* de Germanie

⁸⁶ Vin de raisins séchés au soleil et comparable au muscat actuel.

inférieure à Nimègue et Arentsburg (Holwerda, 1923, pl. 62, fig. 96, n° 346 et 347). Pour le nord-ouest de la France, les rares exemplaires connus ont été retrouvés dans des chefs-lieux de cité : Amiens, Arras et Rouen (Laubenheimer et Marlière, 2010, p. 46).

- Amphore **Crétoise 4** (h. 60 cm). Le bord est complet (diam. 6,5 cm). Surface ocre brun clair, engobe jaune chrome moyen à jaune gris moyen ; pâte ocre brun clair (Inv. E7.377) (fig. 28, 1) (photo 12).



Photo 12 - Amphore vinaire de Crète (coll. Grand Curtius, Liège).
Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

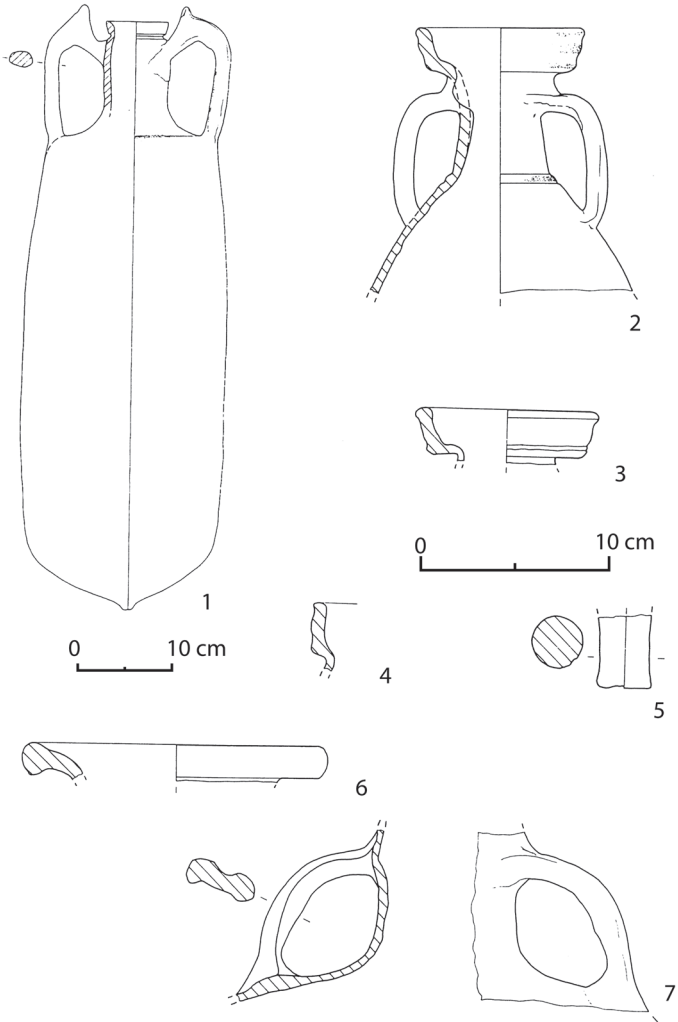


Fig. 28 - Amphore d'importation méditerranéenne (1).
Amphores et cruches-amphores de fabrication régionale (2 à 7).
Dessins M. Jacobs.

Les amphores gauloises Lyonnaise 4 / Augst 17 (non illustré)

Les comptages dénombrent plusieurs fragments de panses, fonds et anses d'au moins une amphore à fond plat du type Lyonnaise 4⁸⁷. Nous ne disposons cependant d'aucun fragment de bord. Ces récipients se caractérisent par leur petit gabarit⁸⁸, leur panse ovale aux parois fines, leurs anses courtes à sillon central et leur lèvre en bourrelet. Ils sont originaires de la moyenne vallée du Rhône. La plus grande partie des tessons appartient à un récipient aux surfaces rugueuses, jaune chrome moyen à l'extérieur et orange rouge clair à l'intérieur ; la pâte est compacte et grossière. Elle révèle des inclusions de quartz de granulométrie variable en quantité modérée, de nombreuses particules de mica, particulièrement visibles au niveau des surfaces, quelques oxydes de fer et des inclusions blanches de calcite. D'après les *tituli picti* visibles parfois sur le col, ces amphores ont servi au transport de sauces de poisson (*garum* et *muria*) ; ces dernières étaient probablement acheminées en vrac depuis la Péninsule ibérique. Les Lyonnaise 4 furent diffusées vers le nord de la Gaule et le *Limes* rhénan après le milieu du I^{er} siècle ; on les rencontre encore durant la seconde moitié du II^e siècle (Martin-Kilcher, 1994a, p. 382). Elles furent majoritairement destinées à l'approvisionnement des provinces situées au nord de Lyon, S. Martin-Kilcher souligna leur absence dans la zone méditerranéenne (Martin-Kilcher, 1994a, p. 382). Moins répandus que les Dressel 9 *similis* / Lyonnaise 3b, ces récipients semblent peu fréquents sur les sites du nord de la Gaule⁸⁹ car cette amphore, peu connue des archéologues, est encore mal identifiée dans le matériel de fouilles.

Les amphores Gauloise 15 en pâte de Tirlémont : AM-G15.TIRL (fig. 8, 2 à 5)

Le « Magasin » compte trois amphores Gauloise 15. Dans le cadre des recherches récentes sur les amphores de la chaussée Bavay-Cologne, cette petite amphore à fond pointu fut caractérisée du point de vue typologique, technologique et pétrographique. Elle reçut l'appellation de Gauloise 15

⁸⁷ MARTIN-KILCHER, 1994a, p. 380-382. Je remercie S. Lemaître pour l'identification typologique et pétrographique de ces fragments.

⁸⁸ Ces récipients, d'une hauteur de 60 cm., pouvaient contenir 1 *amphora*, soit 26,26 litres : *Idem*, p. 380.

⁸⁹ On signalera sa présence sur plusieurs sites du nord-est de la France comme Metz ou Strasbourg : BAUDOUX, 1996, p. 78 ; on mentionnera encore la découverte d'une amphore estampillée CAL à l'Altachtal (Trèves) : GOSE, 1972, fig. 143, n° 4.

(Baudoux *et alii*, 1998, p. 36-39). La Gauloise 15 possède en général une lèvre haute de profil concave ou légèrement oblique, parcourue de sillons ou de bourrelets sur sa face externe, une ouverture en entonnoir, un col cylindrique, parfois souligné d'un anneau en relief à sa base et une forme élancée, étroite et pointue. Les anses sont bilobées, l'épaule est proéminente ou simplement arrondie. Elle fut produite dans des groupes de pâtes différents. À côté des exemplaires en pâte de Tirlémont, nous trouvons des amphores en pâte blanchâtre mosane et d'autres en pâte grise septentrionale. Les deux Gauloise 15 du « Magasin » ont un gabarit réduit et des parois très fines. Ces amphores n'ont pas été diffusées en dehors de la cité des Tongres⁹⁰. Les trouvailles se concentrent surtout en Hesbaye. À Braives, les fouilles programmées de l'UCL livrèrent de nouveaux fragments d'amphores de ce type et fixent désormais à quinze le nombre d'exemplaires mis au jour dans l'agglomération (Baudoux *et alii*, 1998, p. 38). Nous ne connaissons aucun exemplaire estampillé et l'absence de graffiti à la pointe sèche infirme la thèse du stockage. La chronologie est encore imprécise et souffre du manque de contextes stratigraphiques sûrs. Le fond retrouvé dans le remblai du four 9 de Clavier-Vervoz ne semble pas devoir être rattaché à la production céramique claudio-néronienne de cet atelier et, en l'absence de raté de cuisson, nous ne pouvons affirmer avec certitude la fabrication de Gauloise 15 à Amay vers 75 apr. J.-C. La production de cet emballage à Tirlémont est confirmée par la découverte de quelques fragments de bords et de fonds dans le remplissage de la chambre de chauffe des quatre fours mis au jour en 1999-2000 à la périphérie sud-ouest du *vicus* (Hartoch et Martens, 2001, p. 38, fig. 8, n° 56-58). Les autres formes retrouvées en association datent l'activité de cet atelier entre les années 80 et 120 apr. J.-C. Une découverte intéressante est la présence d'une Gauloise 15 dans un puits de la *villa* de Piringen (Tongres) dont le comblement remonte au dernier quart du I^{er} siècle (Vanvinckenroye, 1990). Bien que ces amphores semblent avoir circulé dès la fin du I^{er} siècle, les trouvailles les mieux datées appartiennent au II^e siècle comme le montrent les trois exemplaires du « Magasin » et l'existence d'un fragment de col dans l'assemblage du puits de la *villa* de Verlainne, daté de la seconde moitié du II^e siècle (Destexhe, 1996, p. 59, pl. 28, fig. 267).

⁹⁰ La carte de répartition dressée par F. Vilvorder montre que ces amphores se distribuent dans un rayon de 40 km tout autour du chef-lieu administratif de la *civitas Tungrorum* : BAUDOUX *et alii*, 1998, p. 36, fig. 31.

- Fragment de la partie supérieure d'une amphore **Gauloise 15**. Le bord est complet (diam. 7,5 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte orange moyen avec un fin liseré jaune chrome moyen le long du bord externe (Inv. E7.128/W72.122) (fig. 28, 2).

- Fragment du col d'une amphore **Gauloise 15**. Le bord est conservé à 60 % (diam. 8 cm). Surface jaune chrome moyen, de même couleur que la pâte (Inv. E7.178/W72.124) (fig. 28, 3).

- Fragment du bord conservé à 5 % d'une amphore **Gauloise 15**. Surface jaune chrome moyen ; pâte jaune chrome moyen à noyau orange moyen (Inv. W70.2455) (fig. 28, 4).

- Fragment de l'extrémité du fond d'une amphore **Gauloise 15**⁹¹ (diam. 2,5 cm). Surface brun orange clair, de même couleur que la pâte (Inv. E7.364/W70.984) (fig. 28, 5).

Les cruches-amphores en pâte de Tirlemont : CRA-TIRL (fig. 28, 6 et 7 et fig. 29, 1)

Nous comptons deux individus dans cette fabrique : un fragment de bord d'une cruche-amphore du type Holwerda 54 (Holwerda, 1923, p. 56, fig. 90, n° 54) à lèvre pendante à gouttière interne et un petit récipient ovoïde à une anse et fond pointu dont l'ouverture à disparu ; il ne s'agit pas à proprement parler d'une « cruche-amphore »⁹², nous avons cependant rangé cette forme particulière dans le groupe des cruches-amphores régionales en raison de son profil général s'apparentant à celui d'une amphore globulaire miniature à fond pointu.

Le type Holwerda 54 est un récipient trapu à col court et concave et panse globulaire le plus souvent ornée de sillons ou de cordons exécutés au tournassin ; il fut produit surtout en pâte mosane, mais nous rencontrons des exemplaires en pâte de Tirlemont ou en pâte septentrionale. C'est le modèle de cruche-amphore le plus répandu dans la cité des Tongres aux II^e et III^e siècles, il s'apparente au type *Tongeren 448*.

- Fragment du bord conservé à 12 % d'une cruche-amphore **Holwerda 54** (diam. 14 cm). Surface brun orange moyen ; pâte brun orange clair (Inv. W72.50) (fig. 28, 6).

⁹¹ Un fragment de fond identique fut retrouvé lors des fouilles du secteur Q à Braives : *Braives V*, p. 164, fig. 83, n° 28.

⁹² La cruche-amphore possède toujours deux anses.

- Deux anses complètes et fragments du col d'une cruche-amphore. Les anses sont bilobées, de section plate et ont un profil arrondi. Elles présentent une empreinte de pouce au niveau de l'attache inférieure. Surface jaune chrome moyen ; pâte à noyau orange moyen et franges jaune chrome moyen (Inv. E7.176/W66.2 et 13) (fig. 28, 7).

- Fragments du fond, de la panse et du col d'un récipient monoansé ovoïde pourvu d'un petit fond en bouton⁹³. Col court, concave et étroit. Courte anse en bandeau, de profil arrondi. Panse globulaire (diam. 21 cm). Surface lisse, de teinte jaune chrome moyen à ocre brun clair ; pâte fine à noyau orange moyen et franges jaune chrome moyen (Inv. E7.375/W58.477, 478 et 482, W71.3 et 8) (fig. 29, 1).

Les cruches-amphores en pâte mosane : CRA-MOSA (fig. 29, 2)

Nous dénombrons deux individus de types différents. Le premier, trop petit pour justifier une représentation graphique, appartient à une cruche-amphore mosane du type 4 (Hanut, 2001) dont la caractéristique morphologique principale est une lèvre saillante, aplatie à son sommet. Le second individu est illustré par le col d'une cruche-amphore mosane du type 5 qui possède une lèvre en haut bandeau arrondi, un col court cylindrique, des anses bilobées coudées en angle droit et une panse globulaire ornée de cordons au tournassin. Les récipients mosans apparaissent surtout dans des contextes des années 150-250 apr. J.-C., rarement avant le milieu du II^e siècle ; ils se concentrent le long du sillon mosan, en Hesbaye et dans les différentes agglomérations de la Bavière-Tongres.

- Fragment de col d'une cruche-amphore du **type 5**. Le bord est complet (diam. 10,5 cm). Anses bilobées de section plate ; une d'entre elles est pourvue d'une empreinte de pouce à son attache supérieure. L'épaule est ornée d'un cordon au tournassin, à hauteur de l'attache inférieure des anses. Surface lisse, de teinte gris brun clair ; pâte blanche (Inv. E7.108/W66.12) (fig. 29, 2).

⁹³ Un petit récipient globulaire à fond en bouton comparable à notre exemplaire, mis au jour à Belsele (Steenwerk) et actuellement conservé au musée communal de Saint-Nicolas, fut utilisé comme réceptacle d'un trésor de monnaies d'argent de la seconde moitié du III^e siècle. Le col de cette petite « amphore » avait été sciemment découpé : VANHAEKE, 1970, p. 91-92.

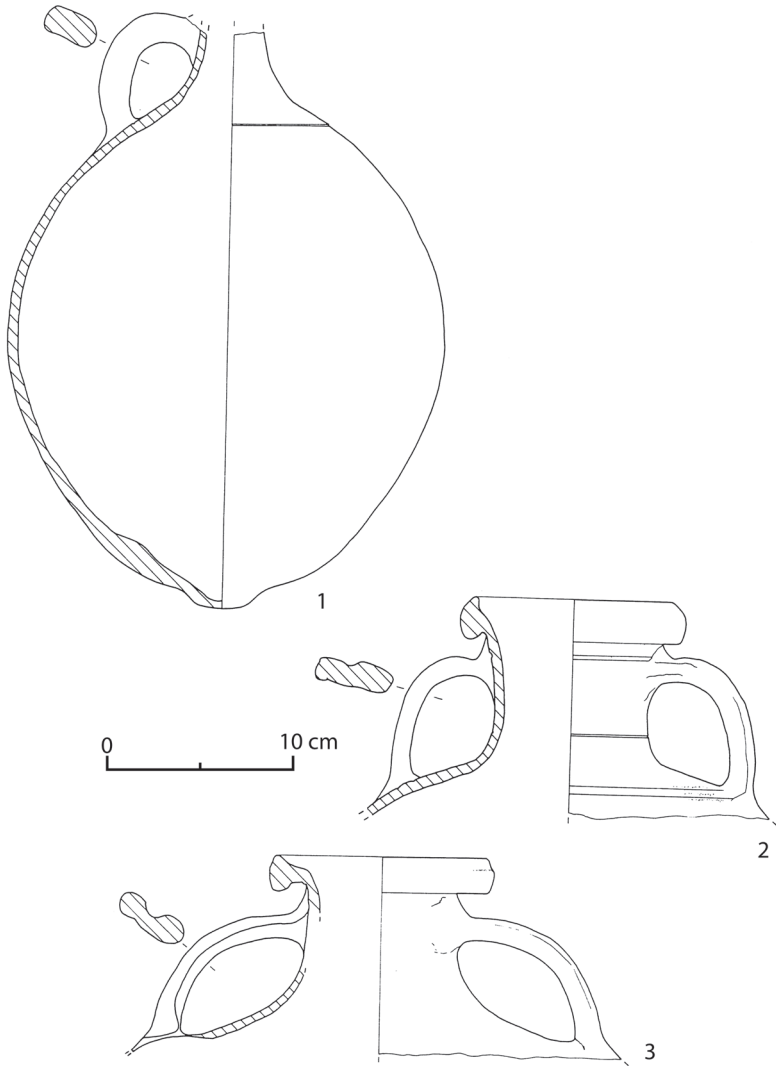


Fig. 29 - Amphores et cruches-amphores de fabrication régionale (1 à 3). Dessins M. Jacobs.

Les cruches-amphores en pâte septentrionale : CRA-SEPT (fig. 29, 3 et fig. 30, 1) (photo 13)

Nous comptons trois individus : deux du type Holwerda 54 et un fragment de lèvre de forme indéterminée.

- Fragment du col d'une cruche amphore **Holwerda 54** à lèvre pendante en bourrelet, pourvue d'une gouttière à son revers. Le bord est complet (diam. 11,5 cm). L'ouverture est fort évasée. Le col est court et concave. Une des deux anses bilobées, de section plate, présente une empreinte de pouce à son attache inférieure et à son attache supérieure. Surface rêche, de teinte brun gris clair à frange externe ocre brun clair (Inv. E7.107/W66.5) (fig. 29, 3).

- Fragments de la panse, du fond et du col d'une cruche-amphore **Holwerda 54** (h. 38 cm). Le bord est complet (diam. 10,5 cm). Lèvre en bourrelet, pourvue d'une gouttière au revers. Col court et concave. Anses bilobées de section plate, au profil arrondi et présentant une empreinte de pouce aux attaches inférieure et supérieure. Panse globulaire et trapue, ornée de trois groupes de cordons parallèles. Base annulaire (diam. 10 cm). Surface brun gris vif ; pâte brun gris moyen à frange externe brun orange clair (Inv. E7.105/W58.469 et 471) (fig. 30, 1) (photo 13).



Photo 13 - Cruche-amphore du groupe de pâtes septentrional, avec panse décorée de cordons exécutés au tournassin (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

4.10. LES MORTIERS

Sur les 24 individus identifiés, sept disposent d'un profil complet. Plusieurs exemplaires révèlent des traces d'usure. A. Vanderhoeven, dans le cadre d'un mémoire de licence consacré aux estampilles sur les bords de mortiers de Belgique, développa une typologie cohérente qui permet de classer tous les types sur base du profil de leur bord, il souligna néanmoins la difficulté d'attribuer une valeur chronologique à ces grands groupes morphologiques (Vanderhoeven, 1989 ; *Braives I*, p. 177). Nous adopterons sa méthode de classement mais nous y adjoindrons autant que possible les correspondances issues des typologies traditionnelles.

Avec au moins sept types différents, les mortiers du « Magasin » témoignent d'une belle diversité dans la forme des bords mais certains profils sont plus récurrents que d'autres : il s'agit des formes IIIB, IB et 0 de la typologie de A. Vanderhoeven⁹⁴. La grande majorité est caractéristique des formes en circulation vers le milieu et la seconde moitié du II^e siècle apr. J.-C., seuls quelques exemplaires du type IIIB seraient plus tardifs et indiquent davantage une datation de la fin du II^e siècle et de la première moitié du siècle suivant (fig. 30, 5 et fig. 32, 1). Il existe à la fois des mortiers de grand gabarit munis d'un large diamètre d'ouverture et d'autres plus petits. D'un point de vue technique, nous avons des récipients en pâte grossière, dont la râpe est constituée de grosses particules de dégraissant dispersées sur la surface interne et d'autres en pâte assez fine, de fabrication plus soignée, dépourvus de râpe interne ou dotés d'une multitude de petites particules de quartz. Cinq exemplaires sont estampillés ; ces timbres sont malheureusement fragmentaires ou difficilement déchiffrables. Deux estampilles sont non littérales tandis que les trois autres correspondent au nom d'un potier : ADIVT[OR] (fig. 33, 2), DVRIO/SENo (fig. 31, 5) et [...] R F (fig. 33, 1), ce dernier sigle doit probablement être restitué ADIVTOR F(ecit).

L'observation macroscopique révèle l'existence de quatre fabriques dont les deux plus importantes sont en pâte de Tirlémont MO-TIRL et en pâte septentrionale MO-SEPT. Les mortiers en pâte mosane MO-MOSA et les

⁹⁴ Nous rencontrons sept exemplaires du type IIIB, quatre mortiers à bord vertical du type 0 et à nouveau quatre exemplaires du type IB. On compte également trois mortiers du type IIA et trois mortiers à bord en marteau IIIC.

mortiers de Bavay MO-BAVY ne comptabilisent qu'un nombre très limité d'individus.

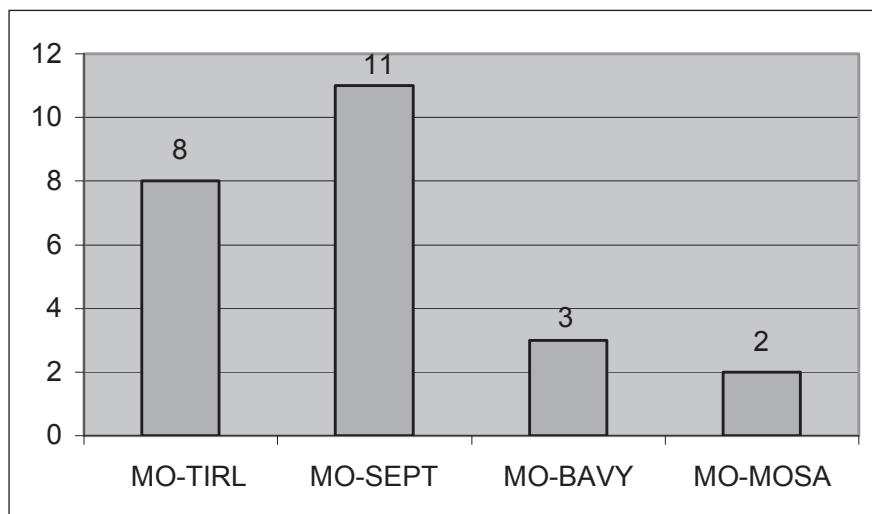


Tableau IX - Répartition en NMI des différents groupes de pâtes.

Les mortiers en pâte de Tirlemont : MO-TIRL (fig. 30, 2 à 5 et fig. 31, 1 à 3)

Nous comptons huit individus dont un portant une double estampille illisible disposée de part et d'autre du déversoir (fig. 30, 5). Le four mis au jour lors des fouilles du musée communal le long de la Tramstraat à Tirlemont, en 1981-1982, semble avoir produit principalement des mortiers à collerette pendante et bord interne saillant des types IIIA-IIIB / *Tongeren* 352-353 (*Tienen*, p. 99-107). Ces productions seraient tardives et auraient surtout été utilisées à la fin du II^e siècle et durant la première moitié du siècle suivant. Nous possédons deux exemplaires morphologiquement proches des productions du four de la Tramstraat. Les mortiers associés aux quatre fours des fouilles du Grijpenveld (1999-2000) sont des exemplaires à lèvre épaissie en marteau caractéristiques de la fin du I^{er} siècle et des premières décennies du siècle suivant (Hartoch et Martens, 2001, p. 37, fig. 7, n° 50).

Mortiers à bord vertical du type 0 / Tongeren 336-337

Il s'agit de petits gabarits pourvus d'un déversoir en forme de corniche réalisé par retournement du bord interne vers l'extérieur. La râpe est absente ou faiblement apparente. Il s'agit de productions particulièrement soignées. Ces mortiers ne sont jamais estampillés et sont datés du milieu et de la seconde moitié du II^e siècle. On retrouve un petit mortier à bord vertical dans certains tumuli hesbignons des années 140-180 comme celui de Piétrain (Jodoigne)⁹⁵ et le tertre II de Bois de Buis (Perwez) (Plumier, 1986, p. 69, fig. 39, n° 8).

- Fragments du bord conservé à 30 % d'un mortier du **type 0 / Tongeren 336** (diam. 18 cm). Sa face supérieure est aplatie et parcourue d'un sillon profond en forme de gouttière. La face externe est également ornée d'un sillon et son extrémité inférieure est légèrement détachée de la paroi. Surface de teinte irrégulière, orange jaune clair à orange rouge vif ; pâte orange rouge moyen à fin noyau orange jaune clair (Inv. E7.161/W69b.4 et W68.441) (fig. 30, 2).

- Fragment d'un mortier du **type 0 / Tongeren 336**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 18 cm). Un sillon court à son sommet et son extrémité inférieure est détachée de la paroi. Surface brun gris clair à l'extérieur, jaune chrome moyen à l'intérieur ; pâte à noyau orange clair et franges jaune chrome moyen (Inv. E7.160/W69b.8) (fig. 30, 3).

Mortier au profil de bord à deux arêtes, celle de l'intérieur plus basse que celle de l'extérieur, la lèvre n'est pas repliée vers l'intérieur

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'un mortier de grand gabarit du **type IIA / Tongeren 349**⁹⁶. Le bord est conservé à 40 % (diam. 23 cm). La râpe est grossière. Surface de teinte irrégulière, orange jaune clair à brun gris moyen ; pâte à franges orange jaune clair et jaune chrome moyen (Inv. E7.142/W69b. 9 et 14) (fig. 30, 4).

⁹⁵ Ensemble inédit conservé aux Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles.

⁹⁶ W. Vanvinckenroye situe l'utilisation de ce type entre la fin du I^{er} siècle et la fin du siècle suivant : *Tongeren*, p. 74. Il correspond à la forme 5D de la typologie de J. Docquier qui le date entre les années 50 et 150 apr. J.-C. : *DOCQUIER*, 1994, p. 38 et 41.

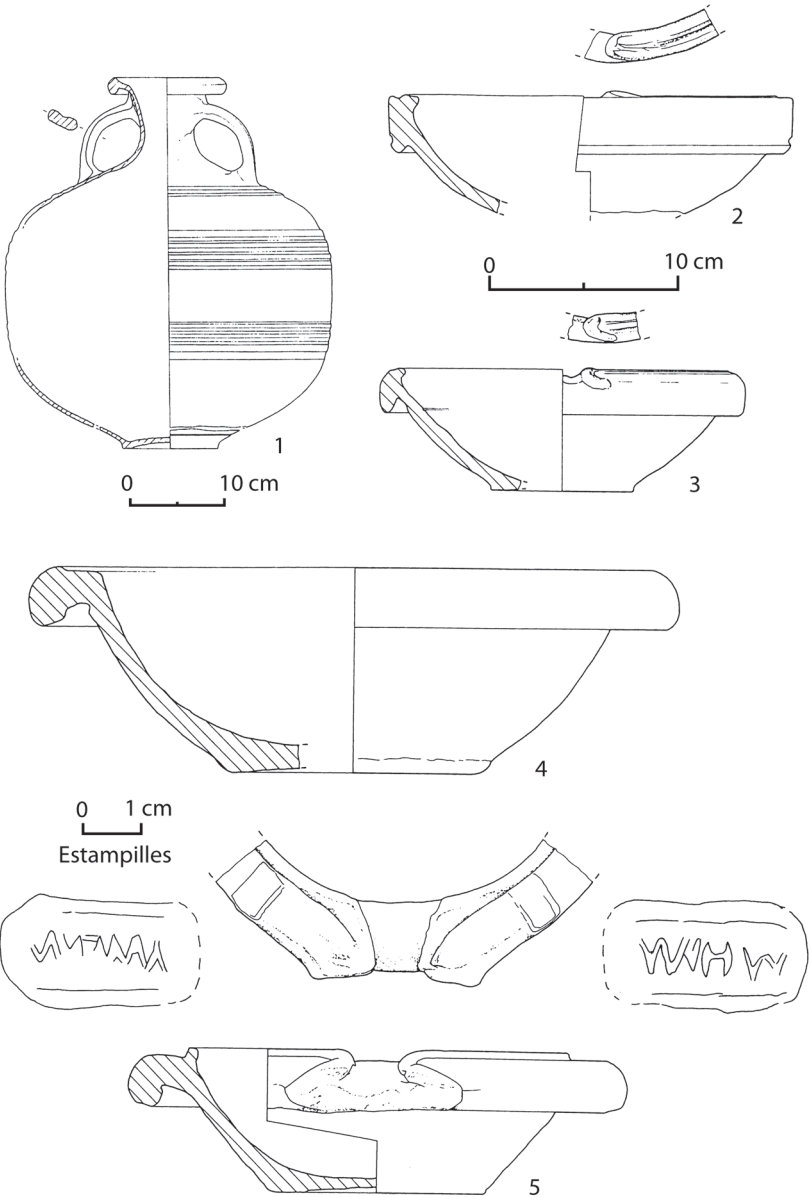


Fig. 30 - Amphore de fabrication régionale (1). Mortiers (2 à 5).
Dessins M. Jacobs.

Mortier au profil de bord à deux arêtes, celle de l'intérieur plus haute que celle de l'extérieur, la lèvre est grossie ou repliée vers l'intérieur

- Mortier de gabarit du **type IIIB / Tongeren 352**⁹⁷. Le bord est complet (diam. 20 cm). Le déversoir fut réalisé par scission du bord interne en deux et retournement vers l'extérieur, les extrémités furent ensuite aplaties pour former un déversoir évasé. Une double estampille quadrangulaire fut imprimée sur la lèvre, de part et d'autre du déversoir ; les caractères sont mal conservés et leur lecture est incertaine. Râpe grossière et discontinue. Surface jaune chrome moyen, teintée de jaune orange clair ; pâte jaune chrome moyen (Inv. E7.151/W69A.131) (fig. 30, 5).

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'un mortier de petit gabarit du **type IIIB / Tongeren 352**. Le bord est conservé à 80 % (diam. 19 cm). Le déversoir fut réalisé par scission et simple retournement du bord vers l'extérieur. Râpe discontinue. Surface jaune chrome moyen ; pâte à noyau gris blanc et franges jaune chrome moyen (Inv. E7.157) (fig. 31, 1).

- Fragments d'un mortier de gabarit moyen du **type IIIB / Tongeren 348**⁹⁸. Le bord est conservé à 85 % (diam. 20 cm). Râpe fort usée. Surface brun clair à brun gris clair ; pâte à noyau gris brun et franges orange clair (Inv. E7.156) (fig. 31, 2).

Mortier au profil de bord à deux arêtes, celle de l'intérieur plus haute que celle de l'extérieur, la lèvre est en forme de marteau

- Fragment d'un mortier de petit gabarit et de facture soignée du **type IIIC**. Le bord est conservé à 50 % (diam. 16 cm.). Râpe discrète. Surface jaune chrome moyen, de teinte orange clair à l'intérieur ; pâte orange clair à frange externe jaune chrome moyen (Inv. E7.162/W69b.2) (fig. 31, 3).

Les mortiers en pâte septentrionale : MO-SEPT (fig. 31, 4 à 6 et fig. 32, 1 à 5)

Avec ses onze individus, cette fabrique domine le lot des mortiers. Ils sont probablement issus d'ateliers implantés dans la cité des Nerviens ou dans la partie occidentale du territoire tongres. Nous savons que des

⁹⁷ Cette forme de mortier à collerette pendante, bien détachée du bord interne, apparaît sur les sites après le milieu du II^e siècle et est fréquente dans le dernier quart de ce siècle et la première moitié du siècle suivant. Des mortiers de ce type figurent dans l'horizon d'abandon du *vicus* de Liberchies, dans la tombe 16 du cimetière de « Haute-Enhaive » à Jambes et dans la fosse 53 de la villa de Broekom : *Liberchies III*, p. 311, fig. 145, n° 23 et p. 313, fig. 147, n° 5 ; VAN OSSEL, 1986, p. 228, fig. 17, n° 4 et VANVINCKENROYE, 1988, p. 52, pl. 4, fig. 10.

⁹⁸ Selon W. Vanvinckenroye, ce type de mortier a surtout circulé à la fin du I^{er} siècle et durant la première moitié du II^e siècle : *Tongeren*, p. 74.

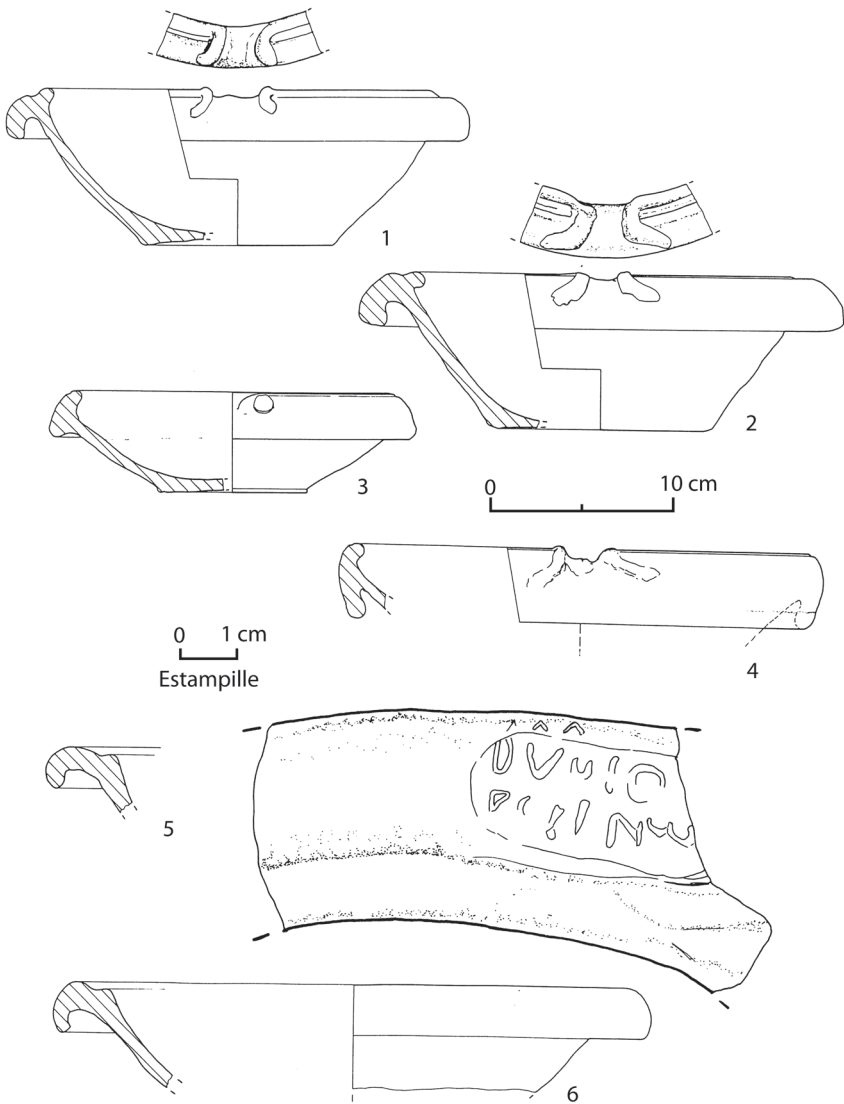


Fig. 31 - Mortiers (1 à 6). Dessins M. Jacobs.

mortiers du type IIIB / *Tongeren* 350 en pâte septentrionale ont été produits dans l'atelier de Liberchies, durant la seconde moitié du II^e siècle et au début du III^e siècle (Brulet, 1966, p. 15, fig. 65084). Nous comptons sept formes différentes et deux exemplaires estampillés. Le premier porte un timbre fragmentaire, avec des caractères mal conservés sur deux lignes ;

nous pouvons lire un nom proprement celtique DVRIO[S]/[S?]IINo (fig. 31, 5). Selon J. Docquier, cette estampille est la seule recensée dans nos régions, plus fréquents sont les timbres DVRIOS, attestés à Braives, Amay, Tongres, Neerharen-Rekem et Houdeng-Goegnies (Docquier, 1994, p. 63 et p. 83, fig. 17, n° 98 et 99). L'atelier du potier Durios/Durios Seno doit se situer dans la cité des Tongres. Le second exemplaire estampillé porte un timbre non littéral dont le cartouche est presque complet (fig. 32, 3) ; il s'agit d'un assemblage illisible de dix barres verticales ou obliques (Vanderhoeven, 1984, pl. 13, fig. 61).

Mortier au profil de bord vertical

- Fragment du bord d'un mortier de gabarit moyen du **type 0 / Tongeren 336**. Le bord est conservé à 17 % (diam. 21 cm). Léger sillon sur le sommet de la lèvre. Le déversoir fut réalisé par scission du bord interne et simple retournement de la pâte vers l'extérieur. Surface brun gris clair à jaune chrome moyen, présentant des traces de coups de feu ; pâte grossière à noyau gris sombre et frange externe brun moyen (Inv. W69A.122) (fig. 31, 4).

Mortier au profil de bord à deux arêtes, celle de l'intérieur plus basse que celle de l'extérieur, la lèvre n'est pas repliée vers l'intérieur

- Fragment du bord d'un mortier de grand gabarit du **type IIA / Tongeren 348**⁹⁹. Le bord est conservé à 10 % (diam. 28 cm.). Une estampille quadrangulaire DVRIO[S]/[S?]IINo fut imprimée sur le bord, à proximité du déversoir. Surface jaune chrome moyen ; pâte à noyau gris et franges jaune chrome moyen (Inv. E7.152/W69A.125) (fig. 31, 5).

Mortier au profil de bord à deux arêtes, celle de l'intérieur plus basse que celle de l'extérieur, la lèvre est repliée vers l'intérieur

- Fragment du bord d'un mortier du **type IIB / Tongeren 350**¹⁰⁰. Le bord est conservé à 15 % (diam. 26 cm). Râpe discontinue. Surface jaune chrome moyen ; pâte à noyau noir et franges jaune chrome moyen à orange jaune clair (Inv. E7.144/W69b.7) (fig. 31, 6).

⁹⁹ Cette forme correspond au type 4c de la typologie des mortiers de Bavay. Dans cette agglomération, il apparaît notamment dans un contexte néronien-flavien précoce : CARMELEZ, 1982, p. 62 et 63. Un exemplaire de ce type, signé BRARIATVS, fut retrouvé dans un dépotoir du II^e siècle à Marly : TUFFREAU-LIBRE, 1978, p. 171, fig. 5, n° 18.

¹⁰⁰ Nous rencontrons un mortier de cette forme dans le puits de Verlaine : DESTEXHE, 1996, p. 69, pl. 35, fig. 312 mais aussi dans la fosse 31 du Veemarkt à Tongres ; le mobilier de cette fosse est daté des années 150-170 apr. J.-C. : VANDERHOEVEN *et alii*, 1993, p. 166, fig. 15, n° 12.

Mortiers au profil de bord à deux arêtes, celle de l'intérieur plus haute que celle de l'extérieur, la lèvre est grossie ou repliée vers l'intérieur

- Fragment d'un mortier de grand gabarit du **type IIIB / Tongeren 352**. Le bord est conservé à 32 % (diam. 27 cm). Râpe discontinue. Surface jaune chrome moyen à brun gris clair, de même couleur que la pâte (Inv. E7.159/W69A.129) (fig. 32, 1).

- Fragments du bord d'un mortier de grand gabarit du **type IIIB / Tongeren 352**. Le bord est conservé à 25 % (diam. 25 cm). Surface ocre brun clair ; pâte à noyau gris sombre, frange externe jaune chrome moyen et frange interne brun gris vif (Inv. E7.145 et 148/W67.18 et W69b.5) (fig. 32, 2).

- Fragment du bord d'un mortier de gabarit moyen du **type IIIB**. Le bord est conservé à 12 % (diam. 23 cm). Une estampille inscrite dans un cartouche quadrangulaire fut imprimée sur le bord ; sigle illisible $\text{MI} \backslash \text{VI}$. Râpe serrée. Surface orange jaune clair ; pâte orange rouge vif au noyau brun gris clair (Inv. E7.154/W69a.117) (fig. 32, 3).

Mortier au profil de bord à deux arêtes, celle de l'intérieur plus haute que celle de l'extérieur, la lèvre est en forme de marteau

- Fragment du bord d'un mortier de grand gabarit du **type IIIC**. Le bord est conservé à 12 % (diam. 29 cm). Le déversoir à moitié conservé fut exécuté par scission en deux du bord interne et retournement de la pâte vers l'extérieur. Facture très soignée. Surface brun jaune clair ; pâte à noyau gris jaune et franges brun jaune clair (Inv. E7.143/W67.13) (fig. 32, 4).

- Fragment du bord d'un mortier de grand gabarit du **type IIIC**. Le bord est conservé à 10 % (diam. 26 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte à noyau gris brun et franges brun gris moyen (Inv. E7.146/W69b.10) (fig. 32, 5).

Les mortiers de Bavay : MO-BAVY¹⁰¹ (fig. 33, 1 et 2)

Cette fabrique compte trois individus dont deux estampillés. Bien que fragmentaires, ces timbres appartiennent au potier ADIVTOR dont les marques présentent plusieurs graphies différentes. Un mortier signé ADIVTOR fut retrouvé à Liberchies dans un ensemble de référence de l'horizon VII du *vicus* (85/90-110/120 apr. J.-C.) (*Liberchies III*, p. 238, fig. 120, n° 5). Les mortiers signés ADIVTOR ou ADIVTOR F sont très fréquents dans la cité des Tongres et dans les agglomérations de la Bavay-

¹⁰¹ Leur caractérisation pétrographique fut réalisée par le Centre de Recherches d'Archéologie Nationale : WILLEMS *et alii*, 2000.

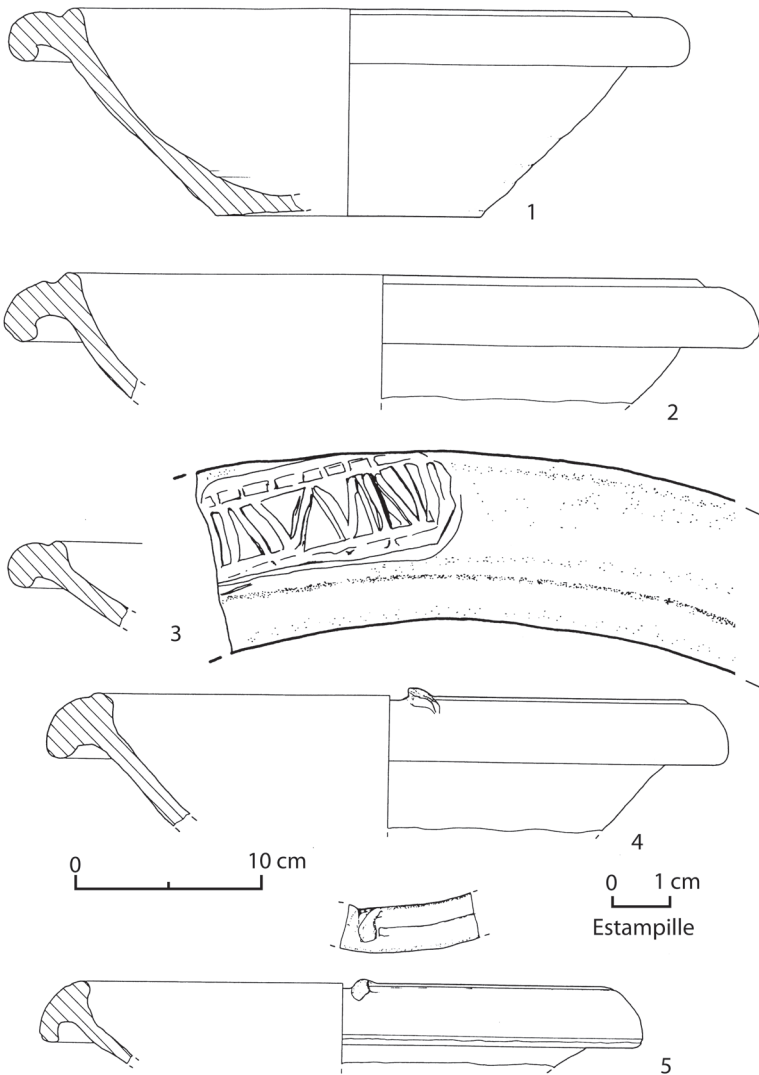


Fig. 32 - Mortiers (1 à 5). Dessins M. Jacobs.

Cologne, ils sont également abondants sur le territoire nervien du nord de la France et apparaissent sur quelques sites au sud de la Sambre et de la Meuse comme Clavier-Vervoz (Docquier, 1994, p. 49, fig. 10). Ce nom figure sur des mortiers de fabriques différentes : on trouve des estampilles rétrogrades ADIVTOR sur des mortiers du type IIB de l'atelier d'Amay (Amand *et alii*, 1962, p. 19, fig. 11), les fouilles d'un four de potier flavien

à Halder révélèrent deux exemplaires estampillés ADIVTOR (V et T ligaturés) (Willems, 1977, p. 121, fig. 10). Les deux mortiers du « Magasin » signés ADIVTOR ne sont certainement pas originaires de la vallée mosane ni du sud des Pays-Bas. Ils sont issus d'un centre de production nervien ; un potier ADIVTOR a probablement travaillé à Bavay où les estampilles de ce type sont nombreuses ; il aurait exercé dans l'atelier 4 qui fut actif de 80 à 120/130 apr. J.-C. (Docquier, 1994, p. 95). Les mortiers estampillés ADIVTOR semblent sortir de la circulation sous le règne d'Antonin le Pieux. Les timbres ADIVTOR apparaissent surtout sur les types IB et IIB. La chaussée Bavay-Tongres fut le principal axe de pénétration des mortiers de la région de Bavay vers l'est et la province de Germanie inférieure (Hanut, 2008, p. 115-116).

La surface des mortiers de Bavay laisse un dépôt poussiéreux à son contact, sa couleur oscille entre jaune chrome moyen, orange jaune clair ou ocre brun clair. La pâte, de teinte jaune chrome moyen, jaune orange clair ou ocre brun moyen, présente une grande quantité de petites inclusions de quartz, quelques particules blanches de calcite, de petits oxydes de fer rouges et de rares inclusions noires de magnétite (Willems, 2005, p. 24). Le centre de production le plus connu à ce jour est celui de Pont-sur-Sambre, localisé à 12 km au sud de Bavay mais aucune estampille ADIVTOR n'a été identifiée sur ce site (Delmaire, 1972 ; Loridant et Ménard, 2002). Les mortiers de Bavay font leur apparition dans le dernier quart du I^{er} siècle ; leur fabrication perdure jusqu'au tout début du III^e siècle.

Mortiers au profil de bord à deux arêtes de même hauteur, la lèvre est grossie ou repliée vers l'intérieur

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'un mortier de grand gabarit du **type IB / Tongeren 350**¹⁰². Le bord est conservé à 35 % (diam. 26 cm). Estampille fragmentaire [ADIVTO]R F(ecit) dans un cartouche rectangulaire, les lettres sont en relief et entourées d'une rangée de petits points. Râpe serrée. Surface jaune chrome clair ; pâte à noyau rosé et franges jaune chrome clair (Inv. E7.141/W69A.128 et W69b.13) (fig. 33, 1).

¹⁰² Des mortiers estampillés ADIVTOR du même type furent mis au jour à Liberchies : VANDERHOEVEN, 1984, pl. 6, fig. 4 ; *Liberchies II*, p. 234, fig. 108, n° 18 et *Liberchies III*, p. 238, fig. 120, n° 5, mais également à Braives : *Braives V*, p. 170, fig. 86, n° 6, 12 et 14, et à Tongres : VANDERHOEVEN *et alii*, 1993, p. 170, fig. 19, n° 1. Les estampilles ADIVTOR sont souvent doubles sur ces mortiers, disposées de part et d'autre du déversoir.

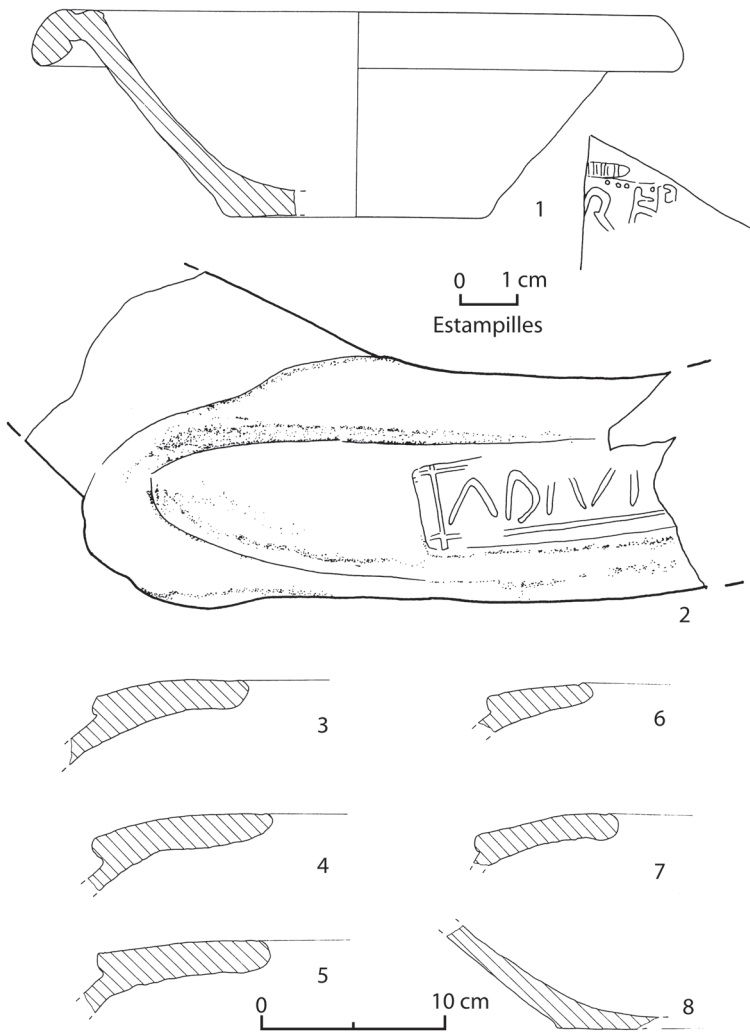


Fig. 33 - Mortiers (1, 2). *Dolia* (3 à 8). Dessins M. Jacobs.

- Fragment du bord conservé à 25 % d'un mortier de grand gabarit du type **IB** / **Tongeren 350** (diam. 28 cm). Déversoir triangulaire exécuté par écrasement de la lèvre vers l'extérieur. Estampille ADIVT[OR] dans un cartouche rectangulaire, imprimée à proximité

du déversoir¹⁰³. Les lettres sont en faible relief¹⁰⁴. Râpe serrée. Surface jaune chrome moyen, teintée d'orange jaune clair ; pâte jaune chrome moyen à jaune orange clair (Inv. E7.153/W69A.121) (fig. 33, 2).

4.11. LES DOLIA

Les gros récipients de stockage, habituellement qualifiés de *dolia*, représentent un lot important de douze exemplaires. Dans une cave gallo-romaine traditionnelle, les *dolia* ne dépassent pas cinq individus ; leur quantité dans le « Magasin » est anormalement élevée. Ils furent utilisés pour la fermentation et le stockage du vin mais également pour conserver au frais des denrées alimentaires aussi diverses que les céréales, le jambon salé, les fruits, les huiles végétales, le miel, etc. Les *dolia* ont une capacité oscillant entre 20 et 70 *amphorae*, soit entre 532 et 1862 litres (*Tienen*, p. 250). Les fragments de bords identifiables appartiennent tous au type Gose 358 caractérisé par une large lèvre horizontale rentrante, ornée d'un ou plusieurs sillons à son sommet et formant un gradin avec l'épaule arrondie. C'est la principale forme de *dolium* en usage dans le nord de la Gaule au II^e siècle et au cours de la première moitié du III^e siècle. Comme le montrent les fragments de panse du « Magasin », ces *dolia* portent fréquemment une série de décors peu diversifiés sur la paroi externe : bande ondulée encadrée de doubles rainures parallèles, bandeaux en relief ornés d'un motif tressé réalisé au doigt ou cordons liserés de motifs cordés. Les récipients de grand gabarit ne furent pas façonnés au tour mais montés à la main puis achevés au tour lent ; ils se caractérisent par leurs parois épaisses. Leurs surfaces sont tantôt lissées à l'intérieur et à l'extérieur, tantôt lissées uniquement sur la face externe, l'intérieur étant laissé « brut ». Nous distinguons deux fabriques, la première plus abondante que la seconde.

Les *dolia* en pâte à dégraissant grossier : DO-DEGR (fig. 33, 3 à 8 et fig. 34, 1 à 3)

Les neuf *dolia* se définissent par des parois épaisses et solides et sont en règle générale de grandes dimensions avec une lèvre plate très large, parfois

¹⁰³ L'estampillage était probablement double.

¹⁰⁴ Ce timbre est similaire à l'estampille ADIVTOR F attribuée à l'atelier 4 de Bavay : DOCQUIER, 1994, p. 79, fig. 13, n° 14.

couverte à son sommet d'un enduit noir (goudron de bouleau ?). La surface interne est souvent grossière et laisse apparaître les grosses particules du dégraissant. L'observation macroscopique révèle un dégraissant grossier composé principalement de gros fragments angulaires durs d'argilite, de teinte blanchâtre à grise ou rouge brique. Nous trouvons également de fines inclusions de quartz et quelques oxydes de fer. Ces pâtes ont souvent un noyau réducteur noir gris, gris noir à gris.

- Fragment du bord conservé à 13 % d'un *dolium* de grand gabarit **Gose 358** (diam. 20 cm). Surface gris jaune clair ; pâte à noyau gris noir et franges gris jaune clair (Inv. E7.382/W68.334) (fig. 33, 3).

- Fragment du bord conservé à 12 % d'un *dolium* de grand gabarit **Gose 358** (diam. 20 cm). Surface brun clair, engobe beige ; pâte gris jaune clair à frange orange moyen le long du bord externe (Inv. E7.384/W68.420) (fig. 33, 4).

- Fragment du bord conservé à 15 % d'un *dolium* de grand gabarit **Gose 358** (diam. 20 cm). Surface brun clair ; pâte brun orange moyen (Inv. E7.383/W68.335, 340 et 445) (fig. 33, 5).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'un *dolium* de petit gabarit **Gose 358** (diam. 18 cm). Surface brun gris clair ; pâte à noyau noir gris et franges gris brun (Inv. E7.385/W68.336) (fig. 33, 6).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'un *dolium* **Gose 358** (diam. 19 cm). Surface brun clair ; pâte à noyau gris et franges orange rouge sombre (Inv. E7.305/W61.24) (fig. 33, 7).

- Fragment du fond plat d'un *dolium* conservé à 15 % (diam. 16 cm). Le bas de la panse est épais (1 cm). Surface brun jaune clair ; pâte à noyau gris brun clair et franges orange sombre (Inv. W63.20) (fig. 33, 8).

- Fragment du fond plat d'un *dolium* conservé à 20 % (diam. 19 cm). Surface brun clair ; pâte brun gris clair à frange interne orange rouge moyen (Inv. W63.1 et W68.390) (fig. 34, 1).

- Fragment de la panse d'un *dolium* ornée d'un bandeau large de 3,5 cm dont les bords sont soulignés d'un motif cordé. Surface gris brun clair ; pâte gris noir (Inv. E7.384/W68.331 et 421) (fig. 34, 2).

- Fragment de la panse d'un *dolium* ornée d'un cordon appliqué et rehaussé d'un décor tressé réalisé par impressions au doigt. Surface ocre brun clair ; pâte à noyau gris clair et franges jaune chrome moyen (Inv. E7.305/W68.415 et 423) (fig. 34, 3).

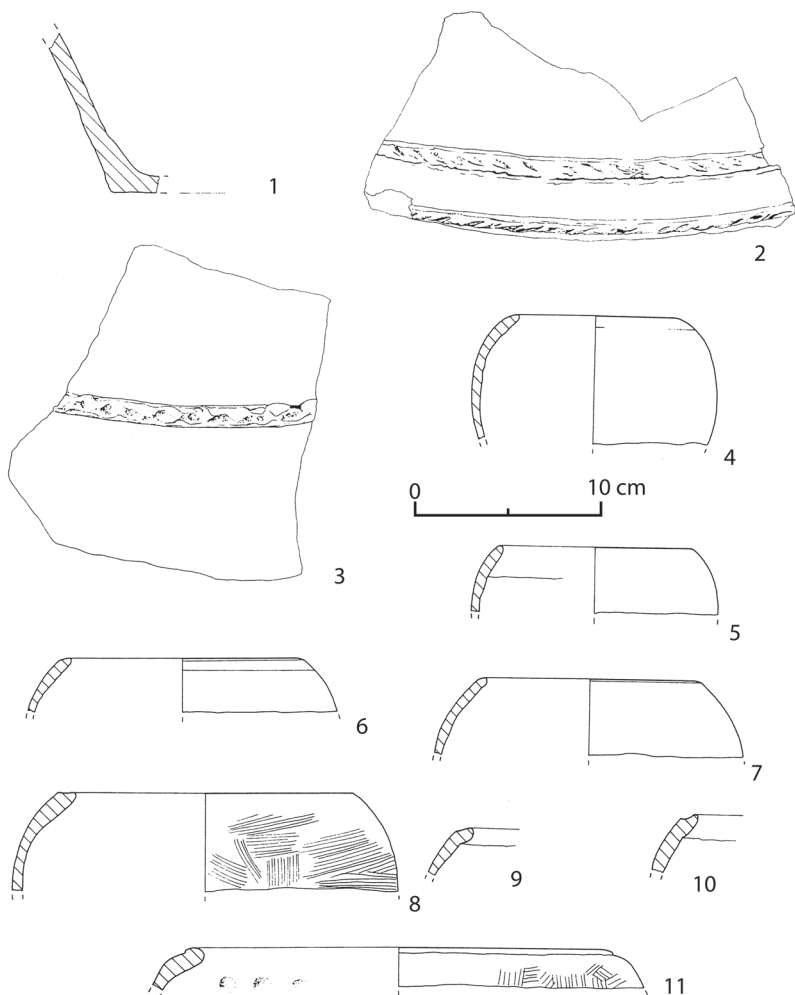


Fig. 34 - *Dolia* (1 à 3). Céramique modelée (4 à 11). Dessins M. Jacobs.

Les *dolia* en pâte septentrionale : DO-SEPT (non illustrés)

Trois individus du type Gose 358 composent ce groupe de pâtes ; les tessons de bords sont trop fragmentaires pour être dessinés. Les *dolia* de cette fabrique ont un gabarit généralement plus réduit, des parois plus fines, une lèvre plus courte et leur finition est plus soignée.

4.12. LA CÉRAMIQUE MODELÉE

Les vases faits à la main ou réalisés au tour lent constituent un lot de dix-sept individus. Il peut paraître étonnant de rencontrer autant de vases modelés dans un contexte tardif. En effet, la céramique montée à la main représente généralement une part importante de la vaisselle à usage culinaire sur les sites pré-flaviens mais dans le dernier quart du I^{er} siècle apr. J.-C., elle diminue de façon notable, une tendance qui se confirmera au cours du II^e siècle¹⁰⁵. En outre, la céramique modelée demeura plus longtemps en usage dans certaines régions du nord de la Gaule que dans d'autres. Ainsi, en Flandre sablonneuse, dans la partie septentrionale de la cité des Nerviens et en territoire ménapien, les vases modelés représentent encore des lots importants dans les contextes des années 150-250 apr. J.-C. (Vermeulen, 1992, p. 103) alors qu'à la même période, au cœur du territoire des Tongres (Hesbaye), ils n'apparaissent plus qu'en un ou deux exemplaires par contexte. Cependant, au sud de la cité des Tongres, notamment en Famenne et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la céramique modelée demeure abondante durant tout le Haut-Empire ; elle y constitue même un « micro-faciès » fondé sur un répertoire de formes très limité dans lequel domine le *kurkurn* à lèvres en bourrelet rentrant pourvue d'une gorge à son sommet et le pot/marmite ovoïde à simple lèvres rentrante. Ces deux vases portent fréquemment un enduit noir goudronneux le long de la lèvre. À Namur et dans la moyenne vallée de la Meuse, l'usage des pots ovoïdes modelés va perdurer durant tout le II^e siècle, jusque dans les premières décennies du siècle suivant.

La céramique modelée est essentiellement représentée par des marmites et nous ne disposons d'aucun profil complet. Sur les dix-sept exemplaires du « Magasin », onze sont des marmites ovoïdes à simple bord rentrant du type *Tongerren* 42. Elles sont cuites en mode B et présentent une surface externe parfaitement lisse. Le bord est toujours souligné d'une bande noire lustrée et leur fabrication est particulièrement soignée. Selon W. Vanvinckenroye, les marmites modelées de ce type sont présentes dans la cité des Tongres de la fin du I^{er} siècle au milieu du siècle suivant

¹⁰⁵ À Liberchies, la céramique modelée est fréquente jusqu'à l'horizon VII (85/90-110/120 apr. J.-C.). Avec le réaménagement de l'agglomération au cours de la première moitié du II^e siècle, les vases modelés disparaissent des contextes de référence. Ils sont pratiquement absents de l'horizon d'abandon au milieu du III^e siècle : *Liberchies III*, p. 279 et 280. Dans les établissements gallo-romains de la vallée de l'Escaut situés au nord de Tournai, la céramique modelée représente aux époques pré-flavienne et flavienne précoce 86,5 % du matériel des assemblages céramiques. Son effectif va ensuite diminuer progressivement jusqu'à la seconde moitié du III^e siècle : VERMEULEN, 1992, p. 103-113.

(*Tongeren*, p. 20). Elles sont abondantes dans les tombes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, notamment dans les sépultures IX, XV et XVI de la nécropole de Cerfontaine, datées du début du II^e siècle (Breuer *et alii*, 1952, p. 108, tombe IX, fig. 4 ; p. 114, tombe XV, fig. 2 et p. 116, tombe XVI, fig. 8). Nous trouvons également quatre de ces marmites dans la riche sépulture d'Arsimont, datée du milieu ou du début de la seconde moitié du II^e siècle (Mariën, 1983, p. 107, fig. 6, n° 1, 3, 23 et 25). Les découvertes du sanctuaire romain tardif de Matagne-la-Grande suggèreraient une circulation de ces vases jusque dans le III^e siècle (Cattelain et Paridaens, 2009, p. 107-111, fig. 48, n° 7-13 et fig. 49, n° 15-18). Un deuxième type de vase modelé est représenté par quatre exemplaires. Il s'agit de marmites *Tongeren* 49 à bord rentrant profilé, parcouru d'une gouttière peu profonde à son sommet. Cette gouttière servait peut-être à recevoir un couvercle. Certains exemplaires portent un enduit noir sur le bord. On trouve parfois une série de protubérances au sommet de la panse. Les parois ne sont pas lissées et portent parfois les traces d'un décor au peigne. Leurs fonds sont plats et montrent de grossiers grains de quartz incrustés sur leur face externe. Cette forme de marmite de tradition indigène est directement issue du *kurkurn* présent dans nos régions dès la période pré-romaine¹⁰⁶ et attesté à plusieurs reprises dans le mobilier des camps augustéens rhénans. Elle est surtout utilisée au cours de la première moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. mais semble perdurer en contexte rural jusque dans la seconde moitié du II^e siècle dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et en Famenne où elle est encore fréquente en milieu funéraire.

Les deux derniers exemplaires de marmites modelées appartiennent au groupe des pots à cuire de tradition indigène munis d'un bord épaissi et évasé des types *Tongeren* 34 à 39. Comme les marmites à bord rentrant du type *kurkurn*, ils ont traversé la période romaine sans connaître de grande évolution. On les trouve dans nos régions dès les périodes pré-romaine et augustéenne précoce (Fourny et Van Assche, 1987, p. 66, fig. 3, n° 4 et 5) mais ils perdurent aux périodes suivantes et sont toujours en usage au début du II^e siècle¹⁰⁷. Étant donné les dimensions très réduites des fragments de ces deux dernières marmites, nous les considérerons comme probablement résiduelles.

¹⁰⁶ On retrouve cette forme parmi la céramique indigène du site d'habitat du « Mont-à-Henry » à Ittre, daté des années 40-20 av. J.-C. : FOURNY et VAN ASSCHE, 1987, p. 66, fig. 3, n° 6.

¹⁰⁷ On les rencontre dans les nécropoles du II^e siècle en Famenne comme Hour-Lissoir et Hour-la-Petite ou Wancennes : MIGNOT, 1984, p. 171, fig. 9, tome 3, n° 3, p. 179, fig. 13, tombe 5, n° 1, p. 215, fig. 32, n° 23.

Tous les vases modelés du « Magasin » ont été produits dans une pâte à dégraissant calcaire MD-DECA¹⁰⁸. L'observation macroscopique révèle une abondante quantité de grains blanchâtres de calcite. Ces grosses particules blanches apparaissent également au niveau des surfaces. La conservation de ces céramiques en milieu « acide » dissout les particules de calcite en surface, il en résulte une série d'alvéoles creuses. Cette altération superficielle du dégraissant explique les qualificatifs de « cellulux » ou « poreux » fréquemment employés dans la description des surfaces des vases modelés à dégraissant calcaire.

- Fragment de la partie supérieure d'une marmite **Tongeren 42**. Le bord est conservé à 15 % (diam. 8 cm). Restes d'une bande noire lustrée le long du bord. Surface noir gris, de même couleur que la pâte (Inv. W72.135) (fig. 34, 4).

- Fragment du bord conservé à 15 % d'une marmite **Tongeren 42** (diam. 8 cm). Restes d'une bande noire lustrée le long du bord. Surface noir gris, de même couleur que la pâte (Inv. W72.76) (fig. 34, 5).

- Fragment du bord conservé à 25 % d'une marmite **Tongeren 42** (diam. 11 cm). Restes d'une bande noire lustrée le long du bord. Surface noir gris ; pâte gris noir à noir brun (Inv. W61.30, 33 et 668) (fig. 34, 6).

- Fragment du bord conservé à 15 % d'une marmite **Tongeren 42** (diam. 10 cm). Surface externe noir gris, surface interne gris noir ; pâte à noyau noir brun et franges noir gris (Inv. E7.260/W72.102) (fig. 34, 7).

- Fragment de la partie supérieure d'une marmite **Tongeren 49**. Le bord est conservé à 60 % (diam. 14 cm). Décor au peigne composé de lignes horizontales, verticales et obliques. Surface externe brun gris moyen, surface interne gris noir ; pâte brun gris clair à noyau gris sombre (Inv. E7.273/W72.49, 79 et W61.31) (fig. 34, 8) (photo 14).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'une marmite **Tongeren 49** (diam. 10 cm). Surface externe noir brun et surface interne noir gris ; pâte noir gris à frange interne noir brun (Inv. E7.262/W72.98) (fig. 34, 9).

- Fragment du bord conservé à 5 % d'une marmite **Tongeren 49**. Présence d'un enduit noir sur son sommet. Surface externe brun gris et surface interne noir gris ; pâte grise à franges gris brun (Inv. W68.649) (fig. 34, 10).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'une marmite **Tongeren 49** (diam. 18 cm). Empreintes de doigt visibles au revers de la paroi. Surface brun gris clair présentant un décor au peigne et des traces de coups de feu ; pâte brun gris clair à noyau brun gris vif (Inv. W72.58) (fig. 34, 11).

¹⁰⁸ Je remercie Madame Samantha Rekk (Laboratoire de Géologie et Minéralogie de l'UCL) pour sa participation à la caractérisation pétrographique du dégraissant de ces céramiques.



Photo 14 - *Kurkurn* en céramique modelée de l'Entre-Sambre-et-Meuse, avec décor au peigne (coll. Grand Curtius, Liège).
Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

- Fragment du bord conservé à 5 % d'une marmite *Tongeren 37*. La lèvre est lissée sur ses faces interne et externe et couverte d'un « engobe » noir lustré. Surface noir gris, de même couleur que la pâte (Inv. W61.689) (fig. 35, 1).

- Fragment du bord conservé à 7 % d'une marmite *Tongeren 35-36*. Surface noir brun ; pâte brun gris sombre (Inv. W72.99) (fig. 35, 2).

- Fragment du fond plat d'une vaisselle. Le pied est conservé à 25 % (diam. 7 cm). Il est percé d'une série de petits trous (Inv. W70.1039) (fig. 35, 3).

4.13. LES CÉRAMIQUES COMMUNES CULINAIRES (PHOTOS 15 À 19)

Nous entendons par « céramiques communes » un éventail important de vases liés à la cuisson des aliments et réalisés au tour. Leur fonction culinaire est souvent matérialisée par des coups de feu et des traces noires de suie. De grossières inclusions de quartz et de calcite sont incrustées dans la face externe du fond de certains récipients, caractéristique technologique visant à améliorer leur résistance aux chocs thermiques (montée en température et refroidissement rapide). La batterie de cuisine gallo-romaine se composait au II^e siècle de plats, marmites (ou pots à cuire), jattes (ou écuelles), bouilloires (ou buires) et couvercles ; nous retrouvons ces différents types dans le « Magasin » (photos 15 et 16). La céramique commune y est représentée par 156 individus parmi lesquels 25 vases ont un profil complet. Cet ensemble se répartit en trois grandes catégories : les céramiques communes claires, sombres et fumées

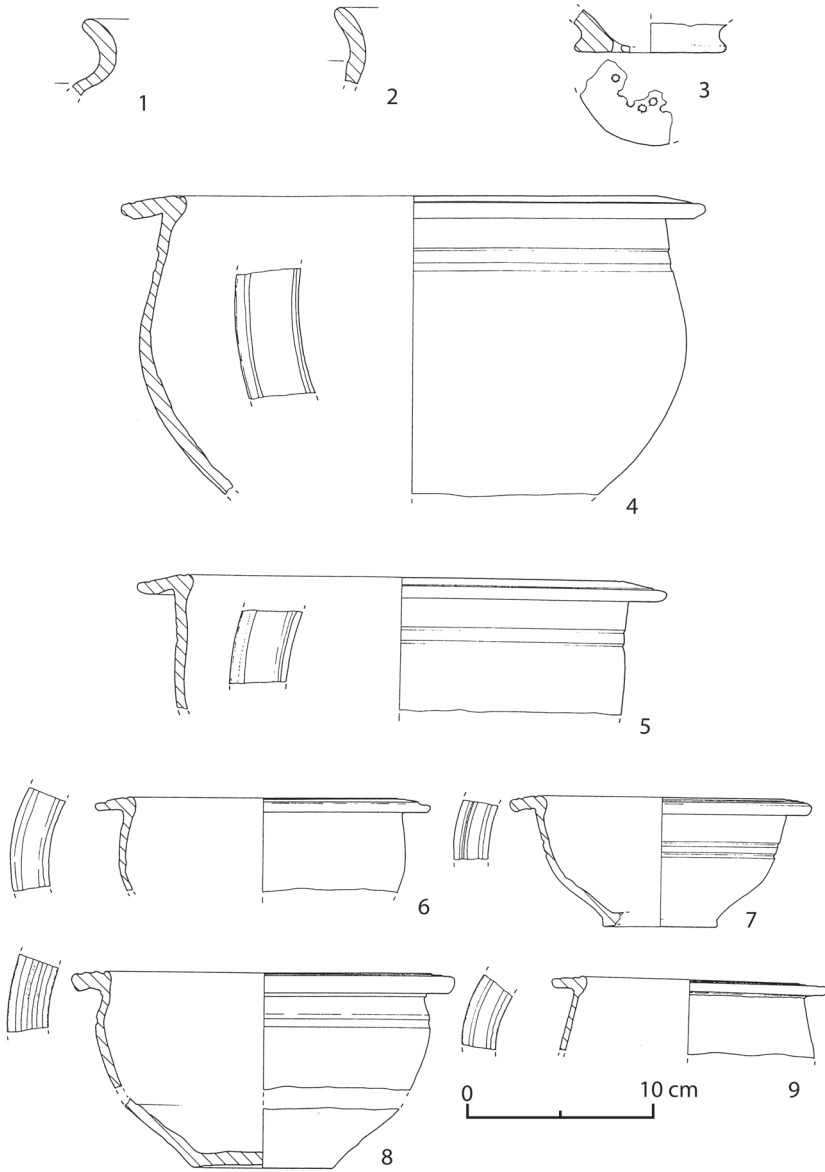


Fig. 35 - Céramique modelée (1 à 3). Céramique commune claire : jattes (4 à 9).
Dessins M. Jacobs.



Photo 15 - La batterie de cuisine du « Magasin » : marmites, jattes et plats à cuire (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.



Photo 16 - La batterie de cuisine du « Magasin » : plats à cuire et couvercles (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

auxquelles nous devons adjoindre une quatrième : la commune engobée ; cette dernière représentée essentiellement par des couvercles. La céramique commune claire compte 51 individus tandis que les communes sombres et fumées révèlent chacune un nombre égal de 49 vases.

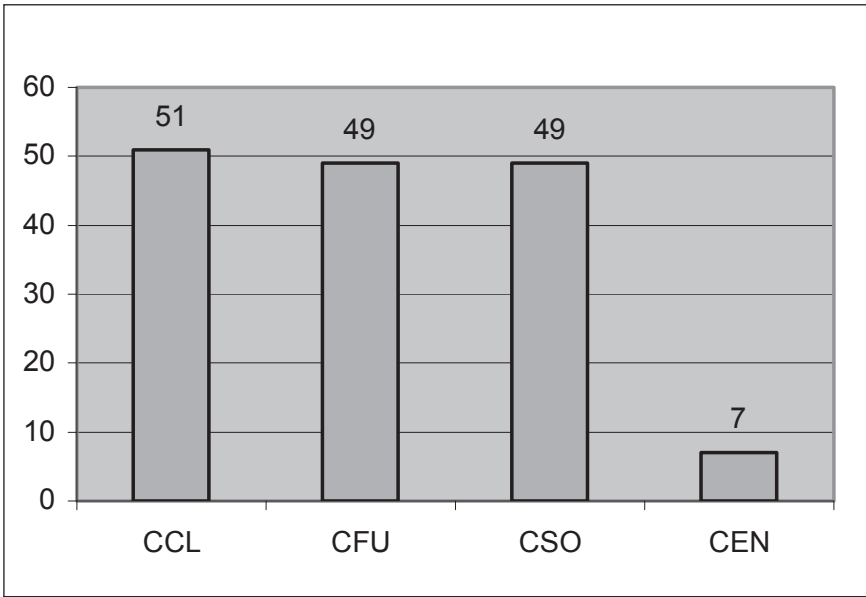


Tableau X - Répartition en NMI des catégories de céramique commune.

Nous sommes surpris par le nombre très élevé de couvercles, nous en dénombrons 89, soit plus de la moitié des céramiques communes. Ce chiffre est étonnant pour un type de céramique dont l'utilisation est directement dépendante de celle des marmites et autres jattes qu'il est sensé couvrir lors de la cuisson.

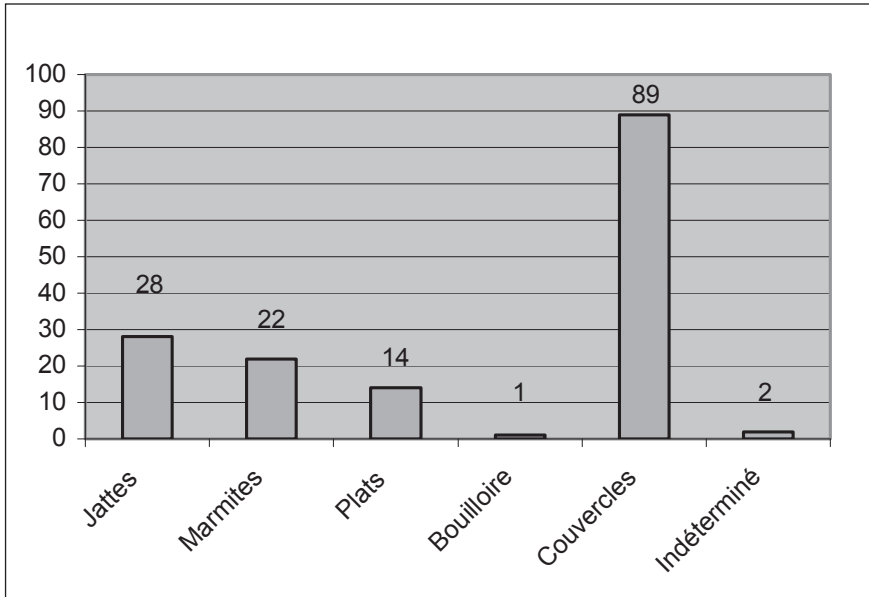


Tableau XI - Répartition en NMI des groupes morphologiques de céramique commune.

La plupart des vases portaient des traces d'utilisation au feu et ne peuvent donc être considérés comme neufs. Quelques formes dominent par leur fréquence et permettent de caractériser le faciès typologique de la céramique commune du « Magasin ». Ce faciès est identique à celui de la batterie de cuisine des sites rhénans de Germanie inférieure (Cologne, Bonn, Jülich, etc.)

Les jattes

Les jattes à lèvre plate horizontale Stuart 210 / *Tongeren* 503-505 / *Hees* 5¹⁰⁹ représentent 75 % des jattes recensées. La face supérieure de la lèvre est parcourue de plusieurs rainures concentriques et deux sillons parallèles ornent le haut de la panse. Cette forme est caractéristique des assemblages du milieu et de la seconde moitié du II^e siècle dans la cité des Tongres ; elle est alors principalement fabriquée en céramique commune

¹⁰⁹ Elles correspondent au type J5 de la commune sombre de Liberchies et au type J2 de la commune claire de ce même vicus : *Liberchies III*, p. 251 et 252.

claire voire en commune fumée. Elle apparaît dans un grand nombre de tumulus comme ceux de Rosmeer, Helshoven, Gors-Opleeuw, Séron III, Bois de Buis, Esch II et Esch III (Plumier, 1986, p. 116 et 117 ; van den Hurk, 1973, p. 203, fig. 12 et p. 222, fig. 60). En Rhénanie et en Hesbaye, elle sort de la circulation au début du III^e siècle sauf dans la vallée de la Meuse où la jatte à lèvre horizontale rainurée semble avoir été encore été fabriquée durant la première moitié du III^e siècle. À Niederbieber, on n'en trouva qu'un seul fragment. Les exemplaires du II^e siècle ont une panse arrondie qui se rétrécit vers le pied ; les jattes de l'époque flavienne ont encore un profil très caréné. Le prototype est issu du répertoire de la vaisselle culinaire centro-italique de la fin de l'époque républicaine et du début du Haut-Empire (Olcese, 2003, p. 39-40). Il arrive en Rhénanie dans le bagage des troupes romaines engagées dans la conquête de la Germanie sous Auguste. Il s'agit du *caccabus* ou « cocotte », mentionné par la littérature et l'épigraphie antique. Ce récipient profond, souvent caréné, avec un diamètre d'ouverture égal ou légèrement supérieur à la hauteur totale, est adapté à la cuisson des aliments ou à la préparation des plats méditerranéens en sauce ; ces mets mijotés sont connus sous le nom de *minutalia* (Hanut, 2009, p. 35). Le *caccabus* est suffisamment haut et large pour permettre une cuisson lente des aliments. Des dépôts noirs carbonisés apparaissent fréquemment sur la lèvre. La fermeture de l'ouverture et la panse carénée faisaient retomber sur les aliments toute la vapeur d'eau condensée.

Un second type de jatte est attesté dans des quantités moindres, il s'agit d'écuelles à lèvre rentrante épaissie Stuart 211 / Hees 9 / Tongeren 531-532¹¹⁰. La lèvre est soulignée d'un sillon sur sa face externe. Ces jattes, produites aussi bien en commune claire, commune sombre qu'en commune fumée, sont caractéristiques des II^e et III^e siècles. À Liberchies, elles remplacent dans les assemblages de la fin du Haut-Empire les jattes au profil sinueux du I^{er} siècle apr. J.-C. (*Liberchies III*, p. 252). Dans la nécropole de Nimègue-Hatert, les écuelles à lèvre rentrante proviennent de tombes des phases 5 à 7 (110-180 apr. J.-C.). Dans la nécropole de Wanzoul, on les rencontre dans des tombes du II^e et du début du III^e siècles (Destexhe, 1989, p. 166 et 167). Au III^e siècle, la forme évolue vers le type *Niederbieber* 104 / *Tongeren* 538 qui sera abondamment produit dans l'Eifel (Speicher et Urmitz) et à Tirlmont, en commune claire ou en commune fumée.

¹¹⁰ Il s'agit du type J6 de la commune sombre de Liberchies et du type J1 de la commune claire de ce même vicus : *Idem*.

Les marmites

La forme la plus fréquente est la marmite globulaire à lèvre épaissie et éversée Stuart 201 B / *Hees* 1 b / *Niederbieber* 87 / *Tongeren* 469¹¹¹. Elle est produite tant en commune sombre et commune claire qu'en commune fumée et se rencontre dans des contextes de la seconde moitié du II^e siècle, elle reste en usage tout au long du siècle suivant comme l'atteste sa présence dans une sépulture de Tongres des années 250-300 apr. J.-C. (Vanvinckenroye, 1984, p. 55, pl. 53, tombe 81, fig. 1). Ce type fut encore mis au jour dans le dépotoir 31 du Veemarkt à Tongres (Vanderhoeven *et alii*, 1993, fig. 14, n° 13) et dans le comblement du puits de Verlaine (Destexhe, 1996, p. 67, pl. 34, fig. 307-310). Il est présent dans un dépotoir de la première moitié du II^e siècle à Tirlemont (*Tienen*, p. 120, n° 92) où des ratés de cuisson en commune fumée ont été mis au jour lors des fouilles de la Tramstraat.

Nous avons également plusieurs exemplaires de marmites à col court concave et lèvre évasée Stuart 201 A et C / *Hees* 1 a¹¹², type essentiellement produit en céramique commune sombre et présentant parfois un ou deux sillons à la transition entre le col et l'épaule arrondie. Cette marmite est présente dans le nord de la Gaule dès l'époque augustéenne. Elle domine l'éventail des céramiques communes sombres retrouvées sur les sites du I^{er} siècle apr. J.-C. À Liberchies, ces marmites apparaissent durant tout le Haut-Empire, surtout dans les contextes de référence de l'horizon VII, elles sont moins nombreuses dans les assemblages de l'horizon d'abandon (*Liberchies III*, p. 250).

Signalons la présence de quelques marmites à bord cordiforme Stuart 203 / *Niederbieber* 89 / *Tongeren* 478-479 / *Hees* 3 a¹¹³. La gouttière aménagée au revers de la lèvre permet de recevoir un couvercle. Cette forme fut produite aussi bien en commune claire qu'en commune fumée ou en commune sombre. La panse est globulaire à piriforme et fréquemment décorée de sillons dans sa partie supérieure. La hauteur est très variable avec des récipients de grand et de petit module. Cette marmite devient dans le dernier quart du II^e siècle la forme de pot à cuire la plus répandue dans la cité des Tongres et en Germanie inférieure, elle compte plusieurs

¹¹¹ Il s'agit du type M3 de la commune sombre de Liberchies : *Liberchies III*, p. 250.

¹¹² Il s'agit du type M2 de la commune sombre de Liberchies : *Idem*.

¹¹³ Il s'agit du type M4 de la céramique commune sombre de Liberchies et du type M2 de la commune claire de ce même vicus : *Liberchies III*, p. 250.

centaines d'exemplaires à Niederbieber. Elle figure dans bon nombre d'assemblages du III^e siècle comme le tumulus I de Overhespen (Mariën, 1994, p. 48, fig. 20, n^o 1) ou la fosse-dépotoir 40 à Tirlemont (*Tienen*, p. 93, n^o 66). La grande majorité de ces céramiques retrouvées lors des fouilles du secteur G à Liberchies appartient à l'horizon d'abandon du III^e siècle (*Liberchies III*, p. 250). Des marmites de ce type furent produites à Nimègue (Bogaers et Haalebos, 1986, p. 9, fig. 7, n^o 6), Heerlen (Gielen, 1971, p. 5, fig. 1, n^o 7792) et Tongres¹¹⁴. Des ratés de cuisson en commune fumée ont également été mis au jour lors des fouilles de la Tramstraat à Tirlemont (*Tienen*, p. 97).

Mentionnons enfin l'existence de quelques marmites à bord horizontal aplati ou légèrement oblique et col tronconique du type *Tongeren 472*. Cette forme fut aussi bien produite en commune claire qu'en commune sombre ou en commune fumée. Elle apparaît sur les sites tongres principalement entre le début et la fin du II^e siècle. Cette forme a été produite dans plusieurs centres de potiers rhénans comme Cologne¹¹⁵ ou Jülich.

Les plats

Les plats sont minoritaires (NMI : 14). Les plus fréquents sont les plats à lèvre simple ornée d'un ou plusieurs sillons sur leur face externe, du type Stuart 218 / *Tongeren 564* / *Hees 22* / *Niederbieber 113*. Cette forme est très diffusée dans le nord de la Gaule aux II^e et III^e siècles. Dans la nécropole d'Asberg, elle figure dans les assemblages funéraires des années 120 à 150 apr. J.-C. (Rasbach, 1997, p. 67 et 68, fig. 22, n^o 81 et 82) et constitue la principale céramique culinaire de la nécropole de Nimègue-Hatert où elle apparaît dans les phases 5 à 8 et plus fréquemment en phase 7 (150-180 apr. J.-C.) (Haalebos, 1990, p. 170).

D'autres formes de plats sont attestées : les plats à lèvre épaissie tournée vers l'intérieur, les plats à lèvre plate horizontale et les plats à lèvre bifide. Les premiers, du type Stuart 217 / *Niederbieber 111*, montrent parfois des anneaux concentriques sur la face interne du fond. Ces plats sont de

¹¹⁴ Des ratés de cuisson mis au jour à Tongres montrent que ce type fut produit de la fin du II^e siècle à la première moitié du III^e siècle : VANVINCKENROYE, 1984, p. 175 et 176, fig. 14, n^o 7.

¹¹⁵ Il s'agit du type R23 des céramiques de Cologne : HÖPKEN, 2005, p. 126-127.

dimensions très variables avec un diamètre allant de 10 à 40 cm. Cette forme apparaît dès la première moitié du II^e siècle à l'horizon VII de Liberchies (*Liberchies III*, p. 253) et à la phase 5 de Nimègue-Hatert (110-140 apr. J.-C.) (Haalebos, 1990, p. 170). Elle rappelle le profil de l'assiette en céramique engobée *Niederbieber 40*. Les plats à lèvre rentrante épaisse ont été produits en commune fumée à Tirlemont, dans l'atelier de la Tramstraat, vers la fin du II^e siècle et la première moitié du siècle suivant (*Tienen*, p. 41).

Les plats à lèvre plate horizontale Stuart 215 / *Tongeren 547-550* présentent un ou plusieurs sillons concentriques sur la face supérieure de la lèvre. L'atelier d'Amay a produit des plats à lèvre horizontale rainurée et paroi oblique (Amand *et alii*, 1962, p. 30, fig. 21). Les plats à lèvre bifide Stuart 216 / *Tongeren 551-555* sont caractéristiques des assemblages de la seconde moitié du II^e siècle et de la première moitié du siècle suivant. Dans la nécropole de Nimègue-Hatert, ils apparaissent aux phases 5 à 8 (110-260 apr. J.-C.) (Haalebos, 1990, p. 169).

Les couvercles

La grande majorité des couvercles possède une lèvre destinée à être posée ou encastrée sur le bord interne de la lèvre. On compte deux exemplaires en commune claire d'un type différent, caractérisé par une lèvre en crochet. Parmi les nombreux couvercles du premier type (NMI : 87), nous observons une série de variantes dans le profil des lèvres ; nous pourrions les regrouper en cinq sous-types :

- Couvercle I A : la lèvre est épaissie et arrondie à son sommet ; le bord interne est parfois profilé.
- Couvercle I B : la lèvre est simple et aplatie.
- Couvercle I C : la lèvre est épaissie, de section triangulaire.
- Couvercle I D : la lèvre est épaisse et carénée sur son côté interne ; les parties inférieure et supérieure du bord sont habituellement profilées.
- Couvercle I E : la lèvre est aplatie et son côté interne est saillant.

Le faciès général de la céramique commune peut être daté des années 150-175 apr. J.-C. Il s'agit d'un assemblage qui marque une transition

progressive vers l'horizon de Niederbieber et dénote déjà une certaine évolution technologique et morphologique par rapport aux céramiques culinaires en circulation durant la première moitié du II^e siècle. En effet, nous rencontrons déjà plusieurs formes de céramiques culinaires qui domineront les assemblages du III^e siècle : les jattes à lèvre rentrante et épaissie (NMI : 4), les marmites globulaires à lèvre épaissie et éversée (NMI : 9), les marmites à lèvre en gouttière (NMI : 3), les plats à lèvre épaissie rentrante (NMI : 3) et les plats à lèvre bifide (NMI : 2). À côté de ces formes, plusieurs vases rattachent encore notre contexte à la première moitié et au milieu du II^e siècle : les jattes à lèvre horizontale rainurée (NMI : 21), les marmites à col court concave et lèvre évasée (NMI : 5) et les plats à lèvre horizontale rainurée (NMI : 3). Les plats à lèvre simple rainurée (NMI : 4) apparaissent en abondance aussi bien dans les contextes du milieu du II^e siècle que dans les assemblages du siècle suivant.

En outre, la présence de plusieurs plats et celle d'un nombre de jattes plus important que celui des marmites sont des éléments précieux pour la datation. En effet, dans les contextes antérieurs au premier quart du II^e siècle les plats à cuire sont très rares. En dehors de quelques jattes, les marmites, majoritairement produites en commune sombre, dominent toujours les contextes du I^{er} siècle et de la première moitié du II^e siècle apr. J.-C. Or, ces marmites représentent dans le « Magasin » un lot inférieur à celui des jattes et à peine plus élevé que celui des plats. Tout ceci illustre à merveille la diversification typologique de la batterie de cuisine gallo-romaine et le perfectionnement technique atteint par les céramiques communes dans le courant du II^e siècle.

Des indications chronologiques supplémentaires peuvent être déduites des proportions plus ou moins égales de céramiques communes claires, sombres et fumées. En effet, dans les contextes hesbignons du début du II^e siècle, les vases en commune sombre représentent encore l'essentiel des céramiques culinaires, la commune claire étant encore minoritaire et les céramiques communes fumées et engobées absentes du répertoire. Un lot de 51 vases en commune claire et un autre de 49 en commune fumée montrent que le *terminus post quem* de notre assemblage doit être placé tard dans le II^e siècle. Malheureusement, nous manquons d'éléments comparatifs au II^e siècle permettant de cerner la date d'apparition des céramiques communes fumées et engobées, nous ne pouvons que constater la part grandissante prise par ces catégories au cours de la seconde moitié du II^e siècle.

L'observation macroscopique a isolé dix groupes de pâtes reflétant la diversité des sources d'approvisionnement du *vicus* de Braives. En effet, cette agglomération du centre de la cité des Tongres, implantée sur la chaussée Bavay-Cologne, à proximité d'agglomérations telles que Tirlémont, Tongres ou Amay, était au carrefour de divers courants commerciaux. Les céramiques communes du *vicus* de Liberchies, autre agglomération routière de la Bavay-Cologne, ne révèlent pas la même diversité pétrographique ; il n'y existe que quatre groupes de pâtes en commune sombre (*Liberchies III*, p. 247 et 248). Les dix groupes de pâtes du contexte sont originaires du nord de la Gaule. À l'exception du dixième groupe, il s'agit toujours de pâtes à quartz. Ces dix groupes des pâtes furent utilisés pour la fabrication d'autres catégories de céramiques régionales : cruches, mortiers, amphores/cruches-amphores, pots à provisions, etc.

Groupe de pâtes I : la pâte a un aspect alvéolé en raison de la présence des gros grains de quartz laiteux qui affleurent au niveau des parois ; elle est de teinte orange rouge, brun ocre clair, brun orange avec parfois un noyau plus foncé, brun gris. La pâte offre une cassure irrégulière et un aspect alvéolé. Les surfaces sont granuleuses, de teinte orange rouge, brun orange, ocre brun clair à brun clair. Avec les pâtes mosanes (pâte VII), c'est le groupe le mieux représenté parmi les communes claires mais il est moins utilisé dans les autres catégories techniques. Ce groupe de pâtes est abondant à Tongres, entre les années 90 et 200 apr. J.-C. Il s'agit d'une vaisselle d'importation diffusée à travers toute la Hesbaye et la cité des Tongres. Nous pouvons l'identifier avec la *Regional Red Coarse Ware* de la collection de référence des céramiques communes d'usage ordinaire présentes à Tongres (Willems, 2005, p. 76-78). Selon S. Willems, cette vaisselle serait issue des fours de Cologne mais cette hypothèse n'est pas encore avérée avec certitude. Elle est présente à Braives, Tirlémont, Orp-le-Grand, Verlaine, Tourinnes-Saint-Lambert, Liberchies, Namur, Dongelberg mais aussi sur quelques sites ruraux découverts sur le tracé du TGV entre Bruxelles et Liège, comme celui de Waremme, « Quatre Abias ». Des récipients de cette fabrique font partie des offrandes mises au jour dans les tombes I et II, datées entre 140 et 160 apr. J.-C., du tumulus de Helshoven dans le Limbourg (Roosens et Lux, 1974). Le répertoire typologique est dominé par la vaisselle culinaire et est partagé par la plupart des ateliers de potiers actifs en Germanie inférieure entre la fin du I^{er} siècle et le début du III^e siècle apr. J.-C. Parmi les formes les plus fréquentes, citons les jattes, les plats et les marmites à lèvres horizontales rainurées Stuart 210, Stuart 215 et Stuart 201B. Nous sommes convaincus par

l'origine rhénane de ces céramiques. Elles s'apparentent au *Warengruppe IX* de K. H. Lenz (Lenz, 1999, p. 16). Plutôt qu'à Cologne, nous situons l'origine de cette vaisselle à Jülich/*Iuliacum*, un *vicus* de la chaussée Tongres-Cologne et localisé à mi-chemin entre les agglomérations de Heerlen/*Coriovallum* et Cologne/*Colonia Claudia Ara Agrippinensium*. Jülich fut un grand centre céramique entre la fin du I^{er} siècle et la fin du II^e siècle ; les fouilles permirent la découverte d'au moins quinze fours de potiers. Les principaux ateliers sont ceux de la *Stiftsherrenstraße* et de la *Wilhelmstraße*. Ils ont surtout produit des céramiques à feu (pots à cuire, jattes et plats), des mortiers et quelques cruches. Bien que les céramiques de Jülich ne soient pas encore bien caractérisées d'un point de vue technique et pétrographique, nous pensons qu'elles pourraient s'apparenter aux céramiques communes claires à dégraissant de gros quartz laiteux, répandues en Hesbaye entre 70 et 200 apr. J.-C., avec un pic de fréquence entre les années 130 et 170 apr. J.-C.

Groupe de pâtes II : il correspond aux productions de Tirlémont. Ce groupe domine les communes fumées, on le rencontre également dans le lot des communes claires et des communes sombres.

Groupe de pâtes III : ce groupe est très minoritaire dans toutes les catégories. La pâte, orange rouge à rouge sombre, fort cuite, comporte des quartz incolores de petite taille et bien calibrés. Il s'agit des céramiques culinaires en pâte de Tongres dont le répertoire typologique est identique à celui des ateliers rhénans. L'artisanat de la céramique débute à Tongres vers le milieu du I^{er} siècle et se poursuit jusque dans la première moitié du IV^e siècle. Bien que notre connaissance des structures de production (fours, dépotoirs) soit encore très lacunaire, cette céramique est désormais bien identifiée en site de consommation (Willems, 2005, p. 79-84). Cette vaisselle est présente à travers toute la cité des Tongres mais a peu essaimé au-delà d'un rayon de 50 km autour du chef-lieu de cité.

Groupe de pâtes IV : elle se rencontre presque exclusivement parmi les vases en commune sombre où elle constitue un des principaux groupes macroscopiques. La pâte, de teinte gris blanc à gris jaune, gris brun clair, est représentative des productions de céramiques communes sombres du nord de la France.

Groupe de pâtes V : elle est surtout fréquente au sein des communes sombres. La pâte, jaune chrome moyen, gris brun, gris jaune, ocre brun clair, brun gris à gris noir, avec souvent un noyau gris, renferme un grand nombre de quartz incolores de petite taille.

Groupe de pâtes VI : il domine les communes sombres et est très fréquent au sein des communes fumées. La pâte, de teinte orange sombre, brun jaune, brun gris, noir brun à noire, offre une texture hétérogène avec une granulométrie tantôt fine, tantôt grossière. La surface est rêche à rugueuse, de teinte brun jaune, brune, brun gris, grise à noire. À l’instar du groupe de pâtes III, cette fabrique s’apparenterait aux céramiques de Tongres.

Groupe de pâtes VII : il s’agit du groupe des pâtes mosanes. Il est majoritaire au sein des communes claires et des communes engobées.

Groupe de pâtes VIII : ce groupe est très minoritaire et n’est attesté qu’au sein des céramiques communes fumées. La pâte est orange rouge clair, brun clair à rosé.

Groupe de pâtes IX : ce groupe, comme le suivant, est largement minoritaire et ne se rencontre qu’au sein des communes fumées. La pâte, ocre brun sombre à brun, est grossière et renferme de grosses inclusions de quartz arrondies, entourées d’une pellicule rouge orange d’oxydes de fer. Ces céramiques pourraient s’apparenter à celles de Tirlemont.

Groupe de pâtes X : il s’agit d’une pâte à dégraissant calcaire.

Les céramiques communes claires (fig. 35, 4 à 9, fig. 36, 1 à 9 et fig. 37, 1 à 11) (photo 17)

Nous désignons par ce terme un éventail de vases à usage culinaire cuits en mode A¹¹⁶, leur production dans les ateliers du nord de la Gaule est souvent présentée comme un signe de romanisation de l’artisanat. En effet, les premiers vases culinaires en pâte claire apparus dans le nord de la Gaule semblent avoir été importés de régions plus méridionales, la céramique des populations de la fin de La Tène était dominée par les vases cuits en atmosphère réductrice dans des fours moins performants. Les communes claires restent minoritaires dans les contextes tongres et nerviens jusqu’au début du II^e siècle. Avant cette date, les vases à usage culinaire sont principalement produits en commune sombre et en céramique modelée. Le répertoire de la commune claire du « Magasin » est dominé par les couvercles du type I (NMI : 24) et les jattes à lèvre horizontale rainurée (NMI : 10) ; les autres types sont représentés par un ou deux exemplaires. En dehors du fait que les couvercles (NMI : 26) représentent plus de la moitié des vases de cette catégorie, nous insisterons sur le nombre élevé de jattes (NMI : 13) et de plats (NMI : 7) par rapport à la très petite quantité de pots à cuire (NMI : 3).

¹¹⁶ Cuisson réductrice suivie d’une post-cuisson oxydante.

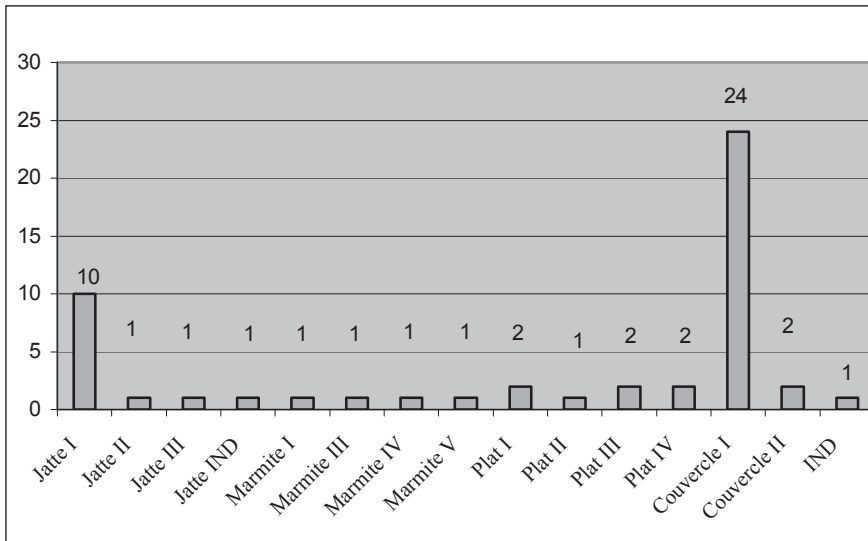


Tableau XII - Répartition en NMI des formes en céramique commune claire.

Les jattes à lèvre horizontale rainurée (jatte I) (fig. 35, 4 à 9 et fig. 36, 1) (photo 17)

- Fragment de la partie supérieure d'une grande jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 22 cm). Surface granuleuse, ocre brun clair à l'extérieur, orange rouge clair à l'intérieur ; pâte orange rouge clair (pâte I) (Inv. W72.110/E7.245) (fig. 35, 4) (photo 17).

- Fragment de la partie supérieure d'une grande jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 15 % (diam. 22 cm). Surface brun orange clair ; pâte orange rouge sombre à noyau brun gris clair (pâte I) (Inv. W61.4 et 580) (fig. 35, 5).

- Fragments du bord conservé à 15 % d'une jatte **Stuart 210 / Tongeren 503** (diam. 15 cm). Surface brun gris clair ; pâte brun gris (pâte I) (Inv. W68.466 et 474) (fig. 35, 6).

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'une petite jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 30 % (diam. 12 cm). Surface ocre brun clair ; pâte orange rouge (pâte I) (Inv. W72.61/E7.307) (fig. 35, 7).

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'une jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 35 % (diam. 15 cm). Base plate, incrustée de plusieurs grosses particules blanches de calcaire (diam. 7 cm). Surface brun gris clair ; pâte blanchâtre (pâte VII) (Inv. W58.493 et W72.47) (fig. 35, 8).



Photo 17 - Jatte à lèvre horizontale (*caccabus*) en céramique commune claire de Jülich (Rhénanie) (coll. Grand Curtius, Liège).
Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

- Fragments du bord et de la panse d'une petite jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 65 % (diam. 10,5 cm). Surface jaune chrome moyen, de même couleur que la pâte (pâte VII) (Inv. W70.398 et W72.29 et 39/E7.280) (fig. 35, 9).

- Fragments du bord et de la panse d'une jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 13 cm). Surface brun jaune moyen ; pâte orange sombre à noyau gris moyen (pâte VI) (Inv. W72.24/E7.292) (fig. 36, 1).

Jatte à lèvre rentrante épaissie (jatte II) (fig. 36, 2)

- Fragments du bord et de la panse d'une petite jatte **Stuart 211 / Tongeren 532**. Le bord est conservé à 5 %. Surface brun jaune clair ; pâte orange rouge (pâte I) (Inv. W72.41) (fig. 36, 2).

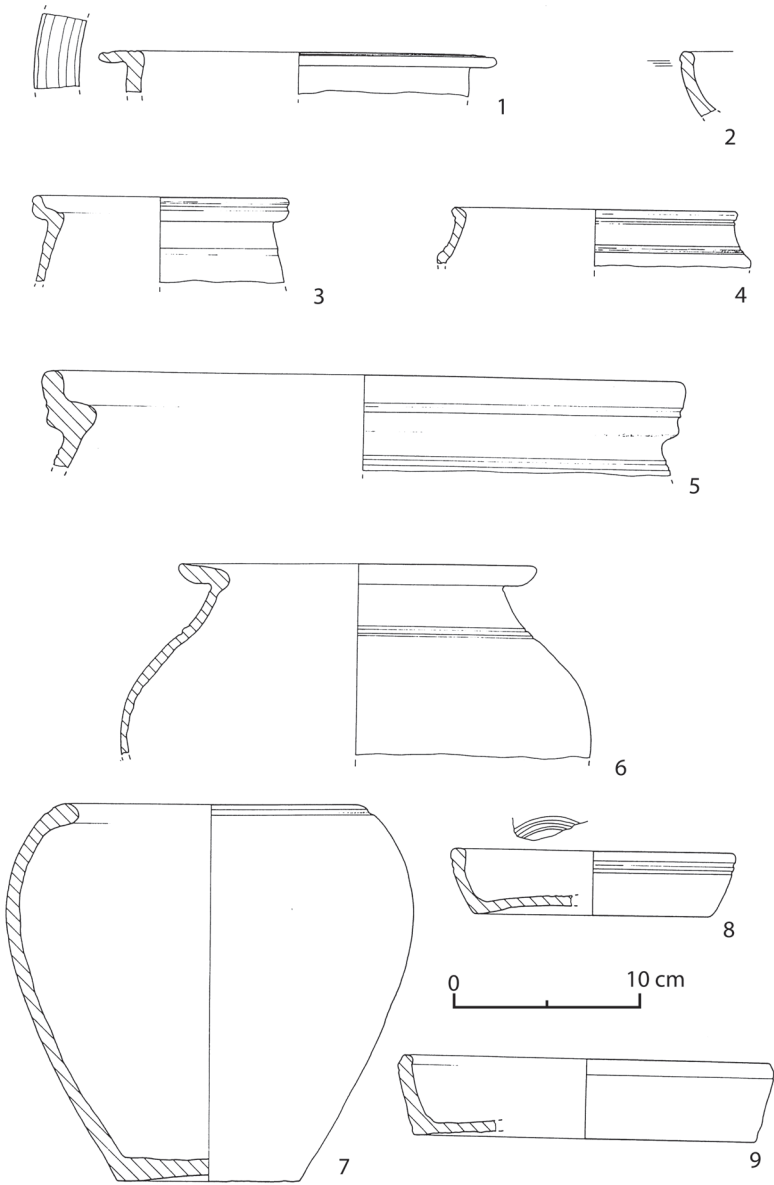


Fig. 36 - Céramique commune claire : jattes (1 à 4), marmites (5 à 7), plats (8, 9). Dessins M. Jacobs.

Jatte à lèvres verticale en gouttière et épaule large (jatte III) (fig. 36, 3)

W. Vanvinckenroye date ce type du deuxième quart du II^e siècle. Cette forme est peu répandue dans la cité des Tongres ; elle est attestée dans le tumulus de Riemst (Vanderhoeven, 1975, p. 24, fig. 7, n^o 32) ainsi que dans la tombe 98 de la nécropole de Wanzoul (Destexhe, 1989, p. 91, pl. 45, n^o 8). Nous trouvons également une écuelle de ce type dans la fosse 17 de la villa du *Mulkenveld* à Piringen dont le mobilier est daté du II^e siècle (Vanvinckenroye, 1990, p. 42, pl. 4, fig. 57). Elle semble avoir été en usage jusqu'à la fin du II^e siècle.

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'une jatte **Tongeren 513**. Le bord est conservé à 65 % (diam. 13 cm). Base légèrement concave (diam. 6 cm). Surface ocre brun ; pâte gris bleu clair à ocre brun moyen (pâte I) (Inv. W68.462 et W72.21, 30 et 38/E7.257) (fig. 36, 3).

Jatte de type indéterminé (jatte IND) (fig. 36, 4)

- Fragment du bord conservé à 15 % d'une jatte (?) de type indéterminé (diam. 11 cm). Petite lèvre en bourrelet saillant soulignée d'un sillon. Surface brun jaune moyen ; pâte orange rouge (pâte III) (Inv. W61.577/E7.362) (fig. 36, 4).

Marmite à lèvres en gouttière (marmite III) (fig. 36, 5)

- Fragment du bord conservé à 12 % d'une grande marmite **Stuart 203 / Tongeren 478-479** (diam. 26 cm). Surface gris brun clair à brun gris clair ; pâte blanchâtre (pâte VII) (Inv. W61.15 et W68.463/E7.365) (fig. 36, 5).

Marmite à col en pente raide et bord horizontal aplati (marmite IV) (fig. 36, 6)

- Fragments de la partie supérieure d'une grande marmite **Tongeren 472**. Le bord est conservé à 80 % (diam. 13 cm). Surface brun clair ; pâte à noyau brun gris clair, frange interne ocre brun moyen et frange externe brun orange clair (pâte I) (Inv. W70, 771, 940 et 957 et W72.184/E7.246) (fig. 36, 6).

Marmite globulaire à lèvre rentrante épaissie (marmite V) (fig. 36, 7)

Cette forme, issue du répertoire de la céramique de tradition indigène, reprend le profil des pots ovoïdes modelés. W. Vanvinckenroye la place peu avant le milieu du II^e siècle (*Tongeren*, p. 20) mais un exemplaire figure encore parmi le mobilier du tumulus I de Hanret (Plumier, 1986, p. 43, fig. 21, n^o 11), daté de la seconde moitié du II^e siècle, ainsi que dans la fosse-dépotoir 31 du Veemarkt, à Tongres (Vanderhoeven *et alii*, 1993, p. 165, fig. 14, n^o 8). Des marmites à bord rentrant ont été produites en commune claire dans l'atelier d'Amay (Amand *et alii*, 1962, p. 31, fig. 22, A 48) ainsi qu'à Tirlemont et Jupille.

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'une petite marmite **Tongeren 45**. Le bord est conservé à 75 % (diam. 14 cm), il est orné sur sa face externe d'un sillon. Base plate et légèrement concave (diam. 9 cm). Surface gris brun clair ; pâte à frange interne blanchâtre et frange externe brun gris sombre (pâte VII) (Inv. W58.377 et W72.22, 51, 53 et 183/E7.249) (fig. 36, 7).

Les plats à lèvre simple rainurée (plat I) (fig. 36, 8 et 9)

- Fragments du bord et du fond d'un petit plat **Stuart 218 / Tongeren 564**. Le bord est conservé à 45 % (diam. 13 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte à noyau gris moyen et franges jaune chrome moyen (pâte V) (Inv. E7.211) (fig. 36, 8).

- Fragments du bord et du fond d'un plat **Stuart 218 / Tongeren 564**. Le bord est conservé à 50 % (diam. 17 cm). Base plate et concave (diam. 17 cm). Surface brun clair ; pâte à noyau brun gris clair, frange interne ocre brun moyen et frange externe brun orange clair (pâte I) (Inv. W72.16, 46, 81 et 140/E7.210) (fig. 36, 9).

Plat à lèvre épaissie tournée vers l'intérieur (plat II) (fig. 37, 1)

- Fragments du bord, de la paroi et du fond d'un plat **Stuart 217 / Tongeren 565**. Le bord est conservé à 60 % (diam. 17,5 cm). Base plate et légèrement concave (diam. 16 cm). Surface brun orange clair ; pâte à noyau brun gris clair et franges orange sombre (pâte II) (Inv. E7.217) (fig. 37, 1).

Plat à lèvre horizontale rainurée (plat III) (fig. 37, 2)

- Fragments du bord, de la paroi et du fond d'un plat **Stuart 215 / Tongeren 550**. Le bord est conservé à 60 % (diam. 17,5 cm). Base plate (diam. 14,5 cm). Surface brun gris clair à gris brun clair ; pâte gris brun clair à frange interne orange jaune clair (pâte VII) (Inv. E7.209) (fig. 37, 2).

Plat à lèvre bifide (plat IV) (fig. 37, 3)

- Fragments du bord et du fond d'un plat **Stuart 216 / Tongeren 551**. Le bord est conservé à 30 % (diam. 20 cm). Base plate et concave. Surface ocre brun clair ; pâte à noyau orange jaune clair et franges orange moyen (pâte II) (Inv. W72.133 et 36/E7.213) (fig. 37, 3).

Les couvercles destinés à être posés sur la lèvre (couvercle I) (fig. 37, 4 à 10)

- Couvercle fragmentaire du **type I A**. Le bord est conservé à 40 % (diam. 16 cm). Surface brun ocre clair ; pâte à noyau gris moyen et franges brun ocre clair (pâte I) (Inv. W69a.6, 85 et 88 et W70.1776/E7.234) (fig. 37, 4).

- Fragment du bord conservé à 20 % d'un grand couvercle du **type I A** (diam. 18 cm). Surface gris jaune ; pâte gris brun clair (pâte VII) (Inv. W69a.67) (fig. 37, 5).

- Couvercle fragmentaire du **type I B**. Le bord est conservé à 47 % (diam. 14 cm). Surface gris brun clair à brun gris clair ; pâte blanchâtre (pâte VII) (Inv. W69b.7/E7.231) (fig. 37, 6).

- Petit couvercle fragmentaire du **type I B**. Le bord est conservé à 55 % (diam. 10 cm). Surface lisse gris brun ; pâte ocre brun clair (pâte VII) (Inv. W58.47 et W69b.9/E7.233) (fig. 37, 7).

- Fragments du bord conservé à 43 % d'un grand couvercle du **type I C** (diam. 18 cm). Surface jaune chrome moyen à brun gris clair ; pâte gris brun clair (pâte VII) (Inv. W69a.17 et 20 et W69b.5/E7.230) (fig. 37, 8).

- Fragments du bord conservé à 37 % d'un grand couvercle du **type I D** (diam. 22 cm). Surface brun orange clair ; pâte à frange externe orange rouge et frange interne brun orange moyen (pâte I) (Inv. W68, 452, 527 et 603) (fig. 37, 9).

- Couvercle fragmentaire du **type I E**. Le bord est conservé à 42 % (diam. 14 cm). Surface brun jaune clair ; pâte orange rouge sombre à noyau gris bleu clair (pâte VI) (Inv. W69b.11/E7.229) (fig. 37, 10).

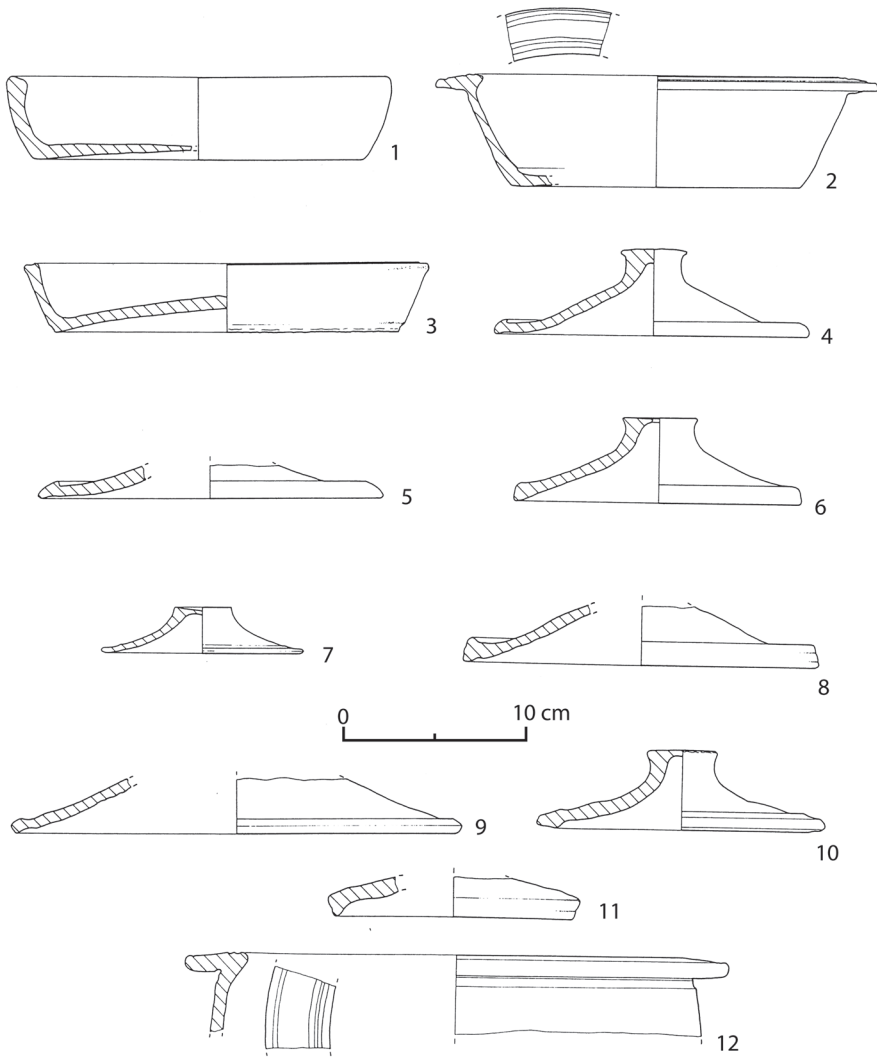


Fig. 37 - Céramique commune claire : plats (1 à 3), couvercles (4 à 11).
Céramique commune fumée : jatte (12). Dessins M. Jacobs.

Les couvercles à lèvre en crochet (couvercle II) (fig. 37, 11)

- Fragment du bord conservé à 15 % d'un couvercle du type II (diam. 13 cm). Surface jaune chrome moyen ; pâte jaune chrome moyen à noyau orange jaune clair (pâte II) (Inv. W72.14) (fig. 37, 11).

Les céramiques communes fumées (fig. 37, 12, fig. 38, 1 à 6, fig. 39, 1 à 9 et fig. 40, 1 à 5) (photo 18)

Cette catégorie rassemble des vases cuits en mode A qui subissent en fin de production un enfumage plus ou moins poussé des surfaces. Ce procédé se traduit par des parois sombres mais le cœur de la pâte reste clair. La production de communes fumées est un trait caractéristique de la cité des Tongres aux II^e et III^e siècles. Des centres de fabrication ont été identifiés à Tirlemont, Tongres et Tourinnes-Saint-Lambert. Des vases en commune fumée ont du être fabriqués dans l'un ou l'autre atelier de la vallée de la Meuse. Les communes fumées abondent particulièrement en Hesbaye et dans les agglomérations de la vallée mosane, elles figurent surtout dans des contextes des années 150-250 apr. J.-C.

Cette catégorie est dominée par les couvercles du type I (NMI : 34). Nous trouvons quelques exemplaires de jattes à lèvre horizontale rainurée (NMI : 4), d'écuelles à lèvre épaissie rentrante (NMI : 3) et de marmites à lèvre horizontale et col en pente raide (NMI : 3) ; les autres formes ne comptent jamais plus d'un exemplaire. Signalons l'existence d'une bouilloire piriforme à bec saillant oblique, presque complète. En dehors du nombre écrasant de couvercles, les jattes (NMI : 7) sont à nouveau plus nombreuses que les pots à cuire (NMI : 4) et les plats (NMI : 2).

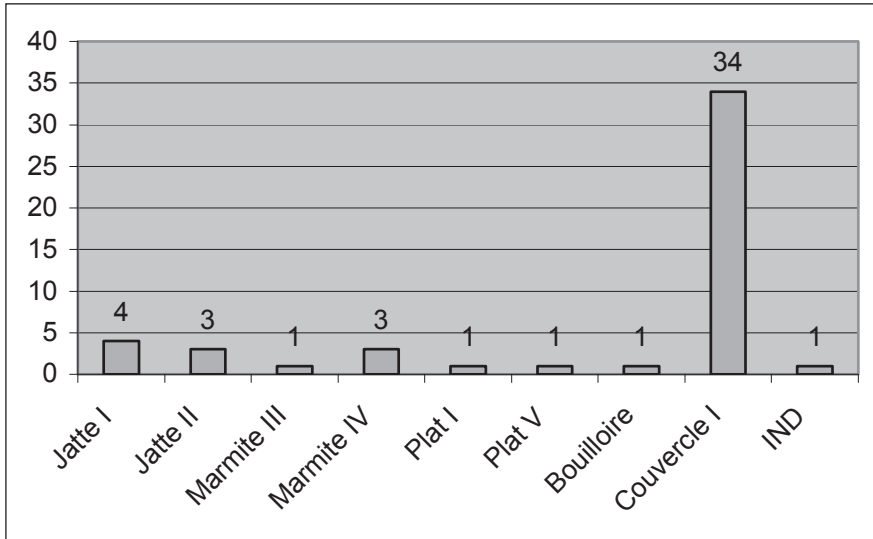


Tableau XIII - Répartition en NMI des formes en céramique commune fumée.

Les jattes à lèvres horizontale rainurée (jatte I) (fig. 37, 12 et fig. 38, 1 et 2)

- Fragments du bord conservé à 35 % d'une grande jatte **Stuart 210 / Tongeren 503** (diam. 22 cm). Surface brun gris vif ; pâte à noyau orange clair et franges gris brun clair (pâte II) (Inv. W70.20, 774, 802, 839 et 847 et W72.144/E7. 278) (fig. 37, 12).

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'une jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 50 % (diam. 16 cm). Base plate (diam. 7 cm). Surface brun sombre ; pâte orange rouge sombre (pâte III) (Inv. E7.220) (fig. 38, 1).

- Fragments de la partie supérieure d'une jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 55 % (diam. 13 cm). Surface brun gris sombre ; pâte orange rouge clair à rosé (pâte VIII) (Inv. E7.219 et 282) (fig. 38, 2).

Les jattes à lèvres rentrante épaissie (jatte II) (fig. 38, 3 et 4)

- Fragments du bord conservé à 10 % d'une petite jatte **Stuart 211 / Tongeren 532**. Surface gris lilas à brun gris moyen ; pâte brun clair (pâte VIII) (Inv. W68.482 et 484) (fig. 38, 2).

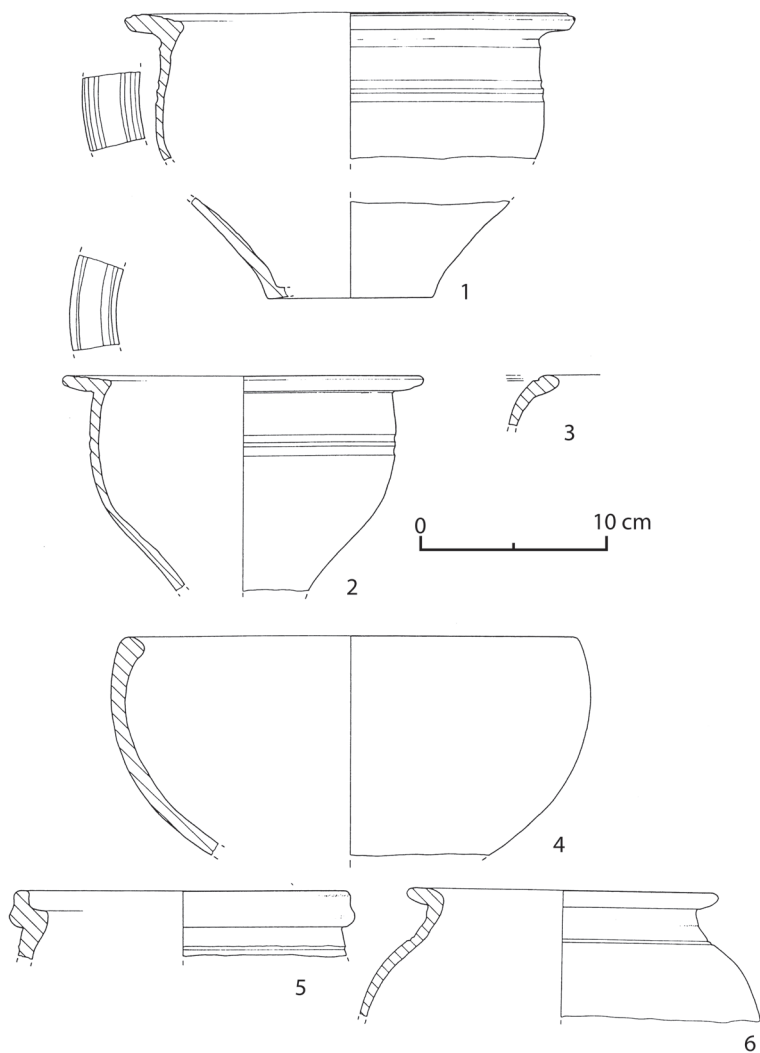


Fig. 38 - céramique commune fumée : jattes (1 à 4), marmites (5, 6).
Dessins M. Jacobs.

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'une grande jatte **Stuart 211 / Tongeren 531**.
Le bord est conservé à 65 % (diam. 20,5 cm). Surface ocre brun sombre, de même couleur
que la pâte (pâte IX) (Inv. E7.276) (fig. 38, 4).

Marmite à lèvre en gouttière (marmite III) (fig. 38, 5)

- Fragment du bord conservé à 17 % d'une marmite **Stuart 203 / Tongeren 478** (diam. 17 cm). Surface brun gris clair à brun clair à l'intérieur, brun gris à l'extérieur ; pâte à noyau gris jaune, frange interne brun gris clair et frange externe brun gris (pâte V) (Inv. W61.23 et W72.95) (fig. 38, 5).

Marmites à col en pente raide et bord horizontal aplati (marmite IV) (fig. 38, 6 et fig. 39, 1)

- Fragment de la partie supérieure d'une marmite **Tongeren 472**. Le bord est conservé à 35 % (diam. 13 cm). Surface brun moyen ; pâte brun jaune vif (pâte VI) (Inv. W61.584 et 691, W72.19/E7.284) (fig. 38, 6).

- Fragments du bord, de la panse et du fond d'une marmite **Tongeren 472** (h. 20 cm). Le bord est conservé à 30 % (diam. 11 cm). Base plate, légèrement concave (diam. 8,5 cm). Surface externe brun gris sombre à orange jaune sombre, enfumage partiel sur la surface interne brun jaune clair à orange jaune sombre ; pâte noir brun à frange interne orange jaune sombre (pâte VI) (Inv. W72.1, 118 et 120/E7.248) (fig. 39, 1).

Plat à lèvre simple rainurée (plat I) (fig. 39, 2)

- Fragments d'un plat **Stuart 218 / Tongeren 564**. Le bord est conservé à 15 % (diam. 15 cm). Surface externe orange jaune clair et surface interne brun gris ; pâte jaune chrome moyen à franges orange jaune clair (pâte II) (Inv. W72.44 et 62) (fig. 39, 2).

Plat à lèvre simple oblique (plat V) (fig. 39, 3)

- Fragment du bord d'un grand plat **Tongeren 561**. Le bord est conservé à 10 % (diam. 22 cm). Surface noir brun ; pâte gris brun clair (pâte II) (Inv. W58.375 et 388) (fig. 39, 3).

Bouilloire piriforme à bec oblique en forme de tuyau (fig. 39, 4) (photo 18)

Cette forme correspond au type **Tongeren 366** que W. Vanvinckenroye date du second quart du II^e siècle. La panse est piriforme et ornée d'un ou deux sillons à hauteur de l'attache inférieure de l'anse bilobée, de section

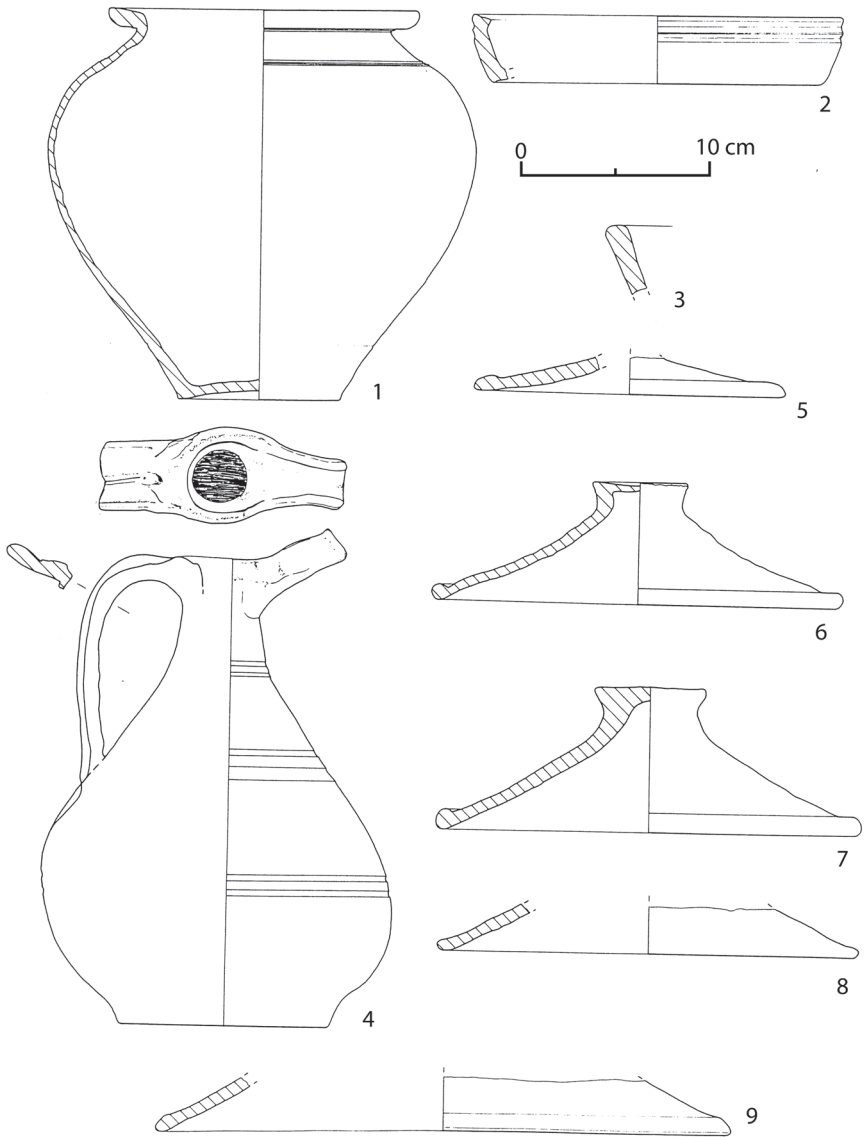


Fig. 39 - Céramique commune fumée : marmite (1), plats (2, 3), bouilloire (4), couvercles (5 à 9). Dessins M. Jacobs.

plate. Ce type semble n'avoir été produit qu'en commune fumée et sa diffusion se réduit au seul territoire tongre. Nous rencontrons un exemplaire similaire, haut de 20,5 cm, dans le tumulus de Helshoven (Roosens et Lux, 1974, p. 14, fig. 8, n° 20). Le bec verseur oblique et allongé, en forme de tuyau coupé en deux, différencie cette forme du type de bouilloire traditionnel à bec tréflé. Des buires à bec verseur allongé et anse à poucier ont été fabriquées, en compagnie de bouilloires à bec tréflé, dans l'atelier périphérique du *Schelpheuvel* à Tirlemont (Mertens, 1972, p. 131, fig. 9, n° 14). L'assemblage du tumulus III de Esch comporte également une bouilloire du type *Tongeren* 366 en commune fumée (van den Hurk, 1973, p. 221, fig. 59).

- Bouilloire *Tongeren* 366 (h. 27 cm). Le bord est complet (diam. 4 cm). Base plate (diam. 10,5 cm). Surface brun orange moyen ; pâte à noyau orange moyen et franges gris brun clair à jaune chrome moyen (pâte II) (Inv. W58.356/E7.380) (fig. 39, 4) (photo 18).

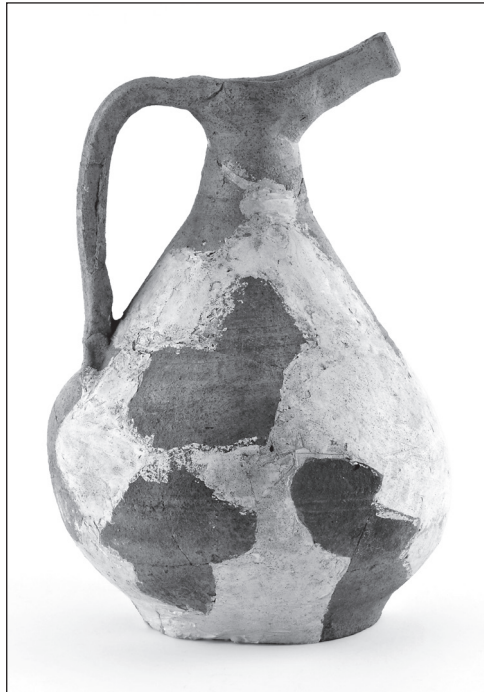


Photo 18 – Bouilloire en céramique commune fumée de Tirlemont (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

Les couvercles destinés à être posés sur la lèvre (couvercle I) (fig. 39, 5 à 9 et fig. 40, 1 à 5)

- Fragment du bord conservé à 40 % d'un couvercle du **type I A**¹¹⁷ (diam. 14,5 cm). Surface brun gris sombre ; pâte à noyau ocre brun clair et franges orange moyen (pâte II) (Inv. W69a.50 et W70.780) (fig. 39, 5).

- Grand couvercle fragmentaire du **type I A**. Le bord est conservé à 70 % (diam. 19,5 cm). Surface ocre brun clair ; pâte à noyau gris moyen et franges ocre brun clair (pâte V) (Inv. W69a.130/E7.228) (fig. 39, 6).

- Grand couvercle fragmentaire du **type I A**. Le bord est conservé à 10 % (diam. 22 cm). Surface brun gris ; pâte à noyau ocre brun vif et franges ocre brun clair (pâte VI) (Inv. W69a.81 et W69b.4) (fig. 39, 7).

- Fragment du bord conservé à 15 % d'un grand couvercle du **type I B** (diam. 20 cm). Surface brun moyen ; pâte orange sombre (pâte II) (Inv. W69a.55) (fig. 39, 8).

- Fragments du bord conservé à 17 % d'un grand couvercle du **type I B** (diam. 20 cm). Surface brun gris sombre ; pâte ocre brun clair (pâte VI) (Inv. W69a.56 et W70.471) (fig. 39, 9).

- Couvercle fragmentaire du **type I C**. Le bord est conservé à 40 % (diam. 20 cm). Surface externe brune et surface interne orange rouge clair ; pâte orange rouge sombre (pâte I) (Inv. W69b.1/E7.227) (fig. 40, 1).

- Couvercle fragmentaire du **type I C**. Le bord est conservé à 25 % (diam. 17 cm). Surface brun sombre ; pâte à noyau brun gris vif et franges brun jaune moyen (pâte II) (Inv. W69b.8/E7.235) (fig. 40, 2).

- Fragments du bord conservé à 34 % d'un couvercle du **type I C** (diam. 17,5 cm). Surface brun gris ; pâte brun gris sombre (pâte VI) (Inv. W69a.54 et W70.807) (fig. 40, 3).

- Petit couvercle presque complet du **type I C**. Le bord est conservé à 80 % (diam. 12 cm). Surface brun gris clair à ocre brun clair ; pâte brun gris clair (pâte VI) (Inv. W69b.12/E7.232) (fig. 40, 4).

- Fragments du bord conservé à 40 % d'un couvercle du **type I D** (diam. 20 cm). Surface brun gris ; pâte à noyau orange sombre, frange interne brun moyen et frange externe brun orange clair (pâte II) (Inv. W69a.7, 23 et 25) (fig. 40, 5).

¹¹⁷ Des couvercles à bord épaissi arrondi en céramique commune fumée ont été retrouvés en grandes quantités à Tirlemont, lors des fouilles de la Tramstraat. Des ratés de cuissons figuraient également dans le comblement du four et des dépotoirs de ce site : *Tienen*, p. 123-125, fig. 94-98 et p. 127 et 128, fig. 101 c, b, d, i et j.

Les céramiques communes sombres (fig. 40, 6 à 11, fig. 41, 1 à 8, fig. 42, 1 à 11 et fig. 43, 1) (photo 19)

Cette catégorie regroupe les vases à usage culinaire cuits en mode B¹¹⁸. Au cours des trois premiers siècles de notre ère, la céramique commune sombre a représenté l'essentiel de la vaisselle à usage culinaire sur les sites du nord de la Gaule. À la même époque que le « Magasin », le *vicus* de Liberchies, à 50 km de Braives, offre des quantités de vases culinaires cuits en mode réducteur nettement plus élevées que celles des céramiques culinaires oxydantes. Dans d'autres régions, comme les cités des Nerviens et des Ménapiens avec les sites de Velzeke, Tournai ou Destelbergen, les céramiques communes sombres sont presque l'unique catégorie de vases culinaires du Haut-Empire ; les agglomérations de Hesbaye et du sillon mosan offrent un visage très différent, beaucoup plus diversifié avec une part croissante aux II^e et III^e siècles des communes claires et fumées.

La céramique commune sombre du « Magasin » est dominée par les couvercles du type I (NMI : 23). Les autres formes sont : les jattes à lèvre horizontale rainurée (NMI : 7), les marmites à lèvre épaissie et éversée (NMI : 8) et les marmites à col concave et lèvre évasée (NMI : 5). Exception faite du nombre élevé de couvercles, la céramique commune sombre se distingue des deux catégories précédentes par la quantité importante de pots à cuire (NMI : 14).

¹¹⁸ Cuisson et post-cuisson réductrices.

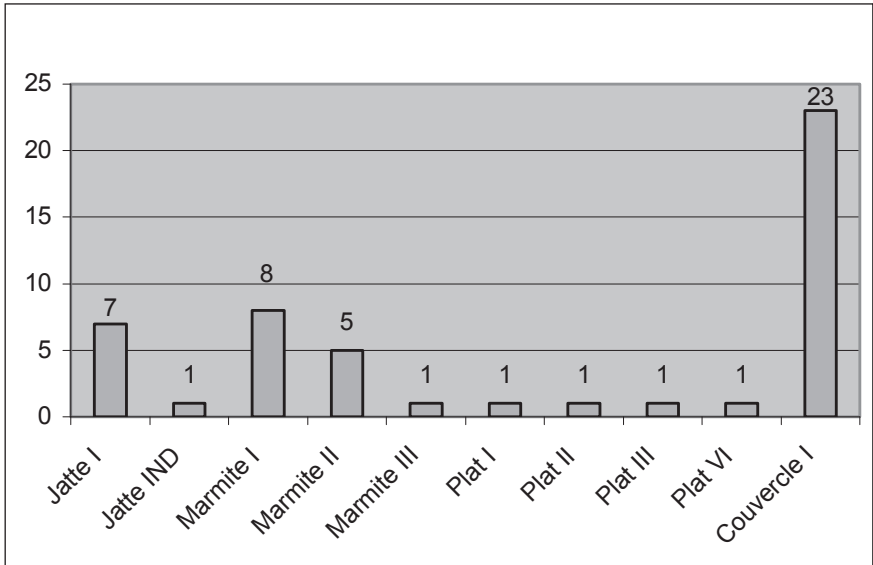


Tableau XIV - Répartition en NMI des formes en céramique commune sombre.

Les jattes à lèvre horizontale rainurée (jatte I) (fig. 40, 6 à 10)

- Fragment de la partie supérieure d'une jatte **Stuart 210**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 11 cm). Surface gris noir ; pâte gris blanc (pâte IV) (Inv. W72.152/E7.287) (fig. 40, 6).

- Fragments de la partie supérieure d'une petite jatte **Stuart 210**. Le bord est conservé à 15 % (diam. 10 cm). Surface grise ; pâte gris blanc (pâte IV) (Inv. W72.28 et W61.625) (fig. 40, 7).

- Fragment du bord conservé à 15 % d'une grande jatte **Stuart 210 / Tongeren 503** (diam. 16 cm). Surface grise ; pâte gris blanc (pâte IV) (Inv. W65.2/E7.294) (fig. 40, 8).

- Fragments de la partie supérieure d'une jatte **Stuart 210 / Tongeren 503**. Le bord est conservé à 55 % (diam. 13 cm). Surface brun gris à l'extérieur et grise à l'intérieur ; pâte brun gris sombre (pâte VI) (Inv. W72.75, 90 et 181/E7.218) (fig. 40, 9).

- Fragments du bord conservé à 35 % d'une jatte **Stuart 210 / Tongeren 497** (diam. 14 cm). Surface gris sombre ; pâte à noyau gris sombre et franges gris brun (pâte VI) (Inv. W72.88, 92 et 93/E7.261) (fig. 40, 10).

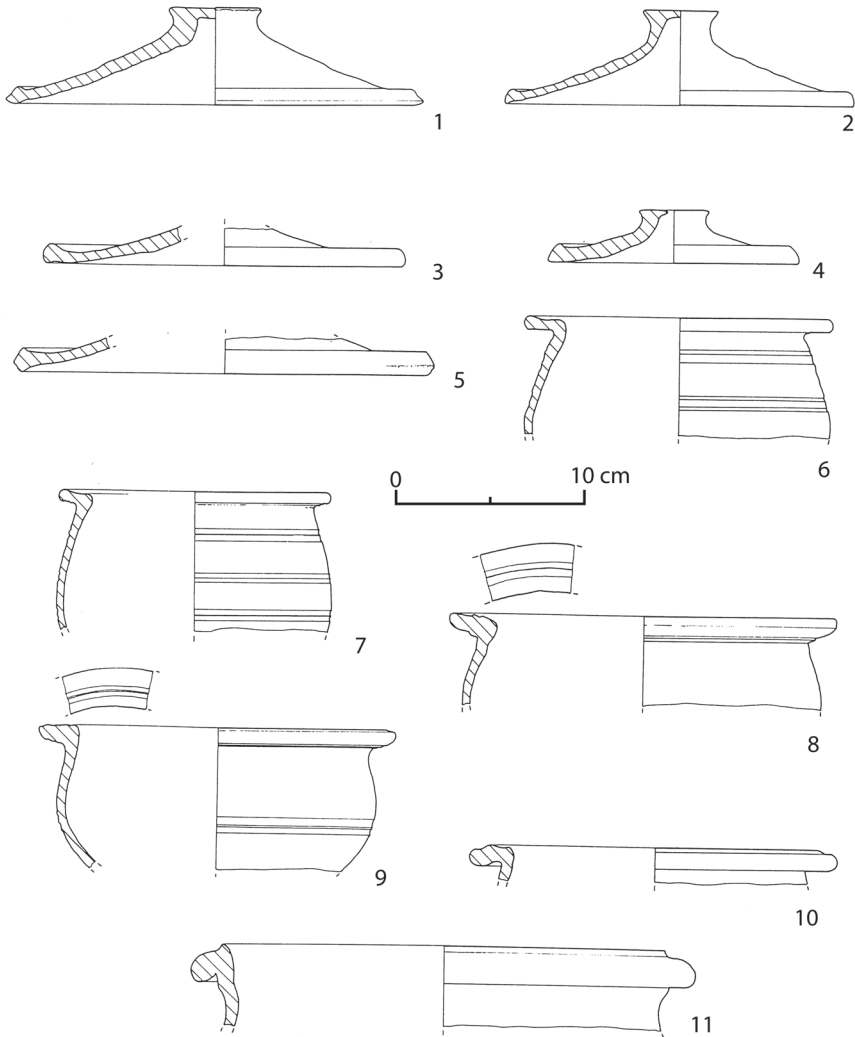


Fig. 40 - Céramique commune fumée : couvercles (1 à 5).
Céramique commune sombre : jattes (6 à 11). Dessins M. Jacobs.

Jarre de stockage du pays de Waes (fig. 40, 11)

- Fragment du bord conservé à 7 % d'un récipient de stockage doté d'une collerette épaisse et ourlée en forme de bourrelet pendant (diam. 18 cm). Surface grise ; groupe de pâtes scaldien à noyau brun jaune moyen et franges brun gris vif (Inv. W72.70/E7.288) (fig. 40, 11).

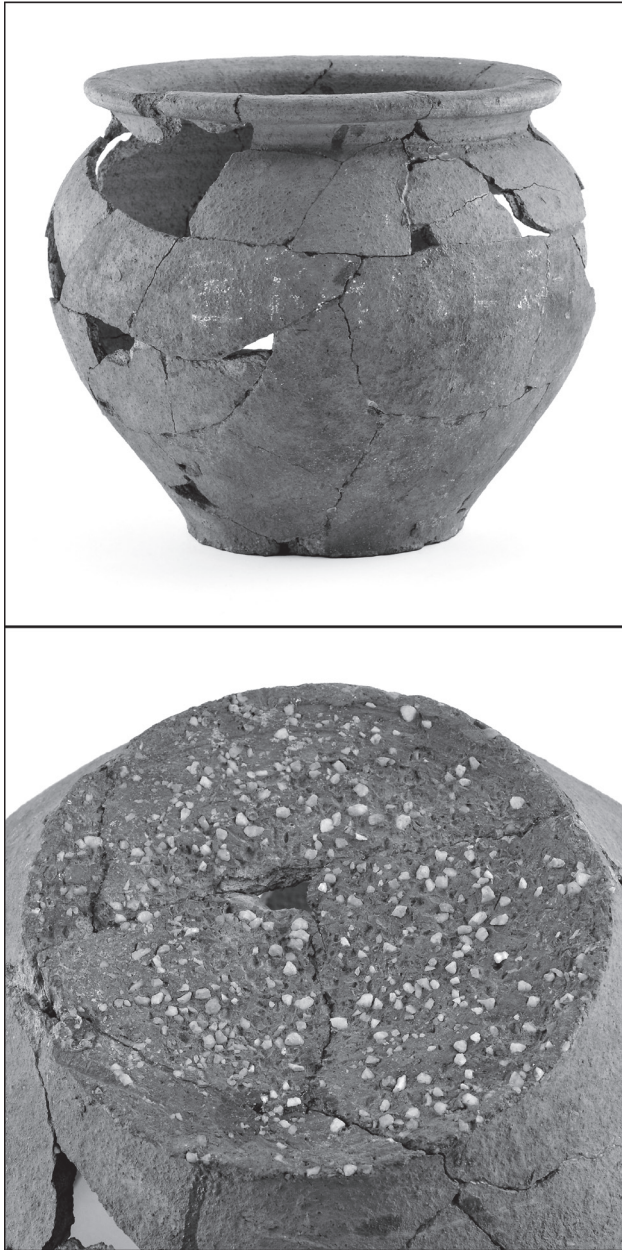


Photo 19 - Pot à cuire globulaire (*olla*) en céramique commune sombre de Tirlémont et incrustations de grains de quartz sur le fond (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

Les marmites à lèvres épaissies et éversées (marmite I)¹¹⁹ (fig. 41, 1 à 6)
(photo 19)

- Marmite **Stuart 201 B / Tongeren 469** (h. 18,3 cm). Le bord est conservé à 95 % (diam. 14,5 cm). Base plate et légèrement concave (diam. 11,3 cm). De grosses particules de quartz blanc laiteux sont incrustées dans la paroi externe du fond. Surface brun gris vif ; pâte à noyau orange clair à ocre brun clair, frange externe brun gris et frange interne brun gris clair (pâte II) (Inv. W58.421 et W72.89/E7.242) (fig. 41, 1) (photo 19).

- Fragment de la partie supérieure d'une marmite **Stuart 201 B / Tongeren 469**. Le bord est conservé à 10 % (diam. 14 cm). Surface brun gris ; pâte gris blanc (pâte IV) (Inv. W72.91/E7.290) (fig. 41, 2).

- Fragments de la partie supérieure d'une marmite **Stuart 201 B / Tongeren 469**. Le bord est conservé à 72 % (diam. 14 cm). Surface gris mat à gris moyen ; pâte gris blanc (pâte IV) (Inv. W68.457 et W72.31, 45 et 182/E7.299) (fig. 41, 3).

- Fragment de la partie supérieure d'une marmite **Stuart 201 B / Tongeren 469**. Le bord est conservé à 25 % (diam. 15 cm). Surface noire ; pâte à noyau brun gris vif, frange externe noire et frange interne grise (pâte VI) (Inv. W72.72 et 154/E7.279) (fig. 41, 4).

- Fragment de la partie supérieure d'une marmite **Stuart 201 B / Tongeren 469**. Le bord est conservé à 17 % (diam. 14 cm). Surface noire ; pâte à frange interne noir brun et frange externe noire (pâte VI) (Inv. W72.177/E7.283) (fig. 41, 5).

- Fragment du bord conservé à 25 % d'une marmite **Stuart 201 B / Tongeren 469** (diam. 10 cm). Surface grise à gris vif ; pâte brun gris sombre (pâte VI) (Inv. W68.477) (fig. 41, 6).

Les marmites à col concave et lèvres évasées (marmite II) (fig. 41, 7 et 8)

- Fragments du bord et de la panse d'une marmite **Stuart 201 A et C / Hees 1 a / Tongeren 467**. Le bord est conservé à 55 % (diam. 15 cm). Surface noir gris ; pâte rouge sombre (pâte III) (Inv. W72.176 et W65.21, 24 et 25/E7.247) (fig. 41, 7).

- Fragment du bord conservé à 20 % d'une marmite **Stuart 201 A et C / Hees 1 a / Tongeren 467** (diam. 11 cm). Surface gris sombre ; pâte à noyau brun gris vif, frange externe brun gris sombre et frange interne gris brun (pâte V) (Inv. W68.460 et 480) (fig. 41, 8).

¹¹⁹ Ce type de « casserole » fut abondamment utilisé comme urne cinéraire dans les nécropoles à incinération des II^e et III^e siècles.

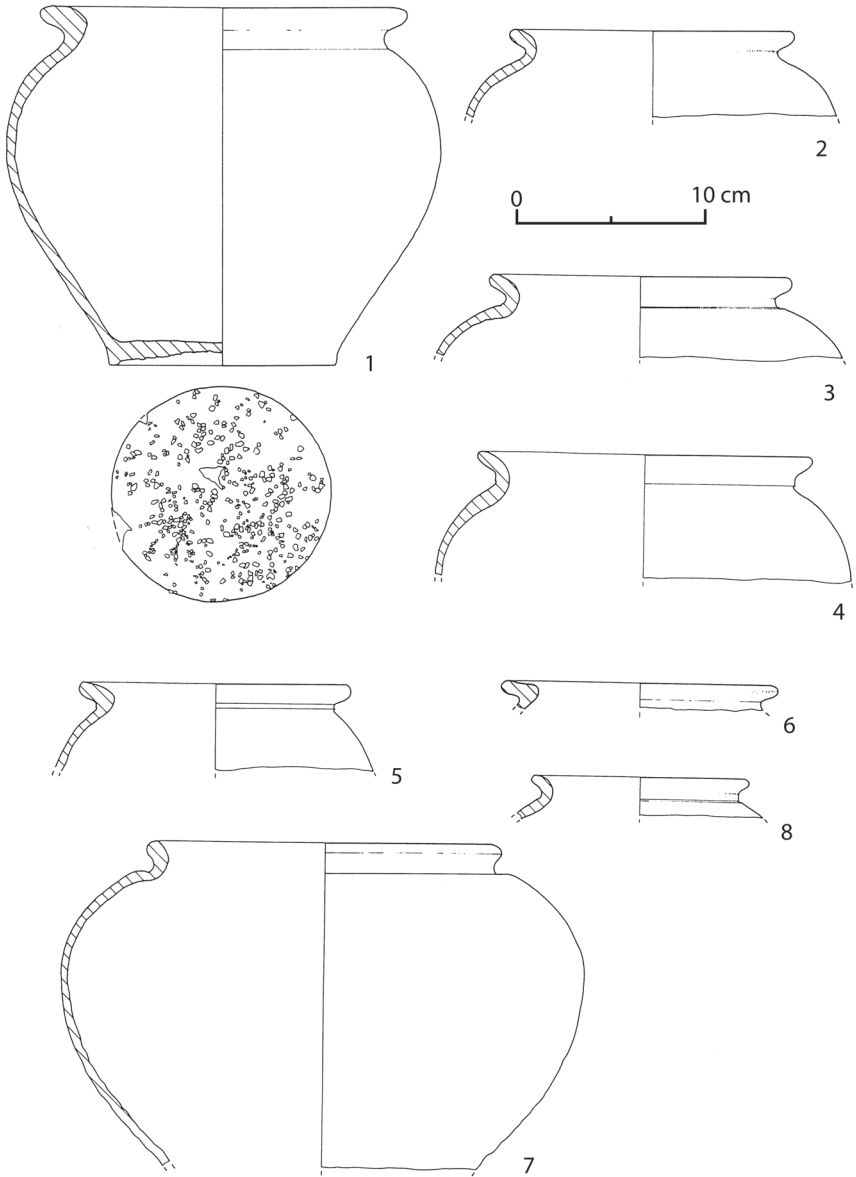


Fig. 41 - Céramique commune sombre : marmites (1 à 8). Dessins M. Jacobs.

Marmite à lèvre en gouttière (marmite III) (fig. 42, 1)

- Marmite **Stuart 203 / Tongeren 479** (h. 19 cm). Le bord est conservé à 80 % (diam. 12 cm). Base légèrement concave (diam. 8 cm). Surface brun gris vif à grise ; pâte gris brun (pâte V) (Inv. W65.228) (fig. 42, 1).

Plat à lèvre simple rainurée (plat I) (fig. 42, 2)

- Fragments du bord et du fond d'un plat **Stuart 218 / Tongeren 564**. Le bord est conservé à 40 % (diam. 16 cm). Base légèrement concave. Surface gris jaune clair à l'intérieur et grise à gris sombre à l'extérieur ; pâte gris blanc à gris brun clair (Pâte IV) (Inv. W72.17, 79 et 80/E7.212 et 332) (fig. 42, 2).

Plat à lèvre horizontale (plat III) (fig. 42, 3)

- Fragments du bord et du fond d'un plat **Stuart 215**. Le bord est conservé à 15 % (diam. 16 cm). Base plate et épaisse (diam. 15 cm.). Surface noir gris ; pâte à noyau gris noir et franges gris brun vif (pâte VI) (Inv. W58.387, W61.34 et W72.104/E7.203) (fig. 42, 3).

Plat à lèvre saillante, ourlée vers l'extérieur (plat VI) (fig. 42, 4)

- Fragment de la partie supérieure d'un plat **Tongeren 557**. Le bord est conservé à 12 % (diam. 16 cm). Surface noir gris, pâte brun gris vif (pâte V) (Inv. W72.178/E7.272) (fig. 42, 4).

Les couvercles destinés à être posés sur la lèvre (couvercle I) (fig. 42, 5 à 11 et fig. 43, 1)

- Couvercle fragmentaire du **type I A**. Le bord est conservé à 27 % (diam. 14 cm). Surface grise à brun gris ; pâte gris mat à noyau gris moyen (pâte IV) (Inv. W68.458, W69a.72 et 79 et W70.795) (fig. 42, 5).

- Couvercle fragmentaire du **type I A**. Le bord est conservé à 62 % (diam. 17 cm). Surface gris sombre à gris jaune ; pâte à noyau ocre brun clair et franges brun gris clair (pâte VI) (Inv. W69a. 34, 59, 62 et 98 et W69b.10/E7.226) (fig. 42, 6).

- Fragments d'un grand couvercle du **type I C**. Le bord est conservé à 18 % (diam. 20 cm). Surface gris jaune à l'extérieur, brun gris à l'intérieur ; pâte à noyau ocre brun clair et franges brun gris vif (pâte II) (Inv. W69a.49 et 80 et W70.1659) (fig. 42, 7).

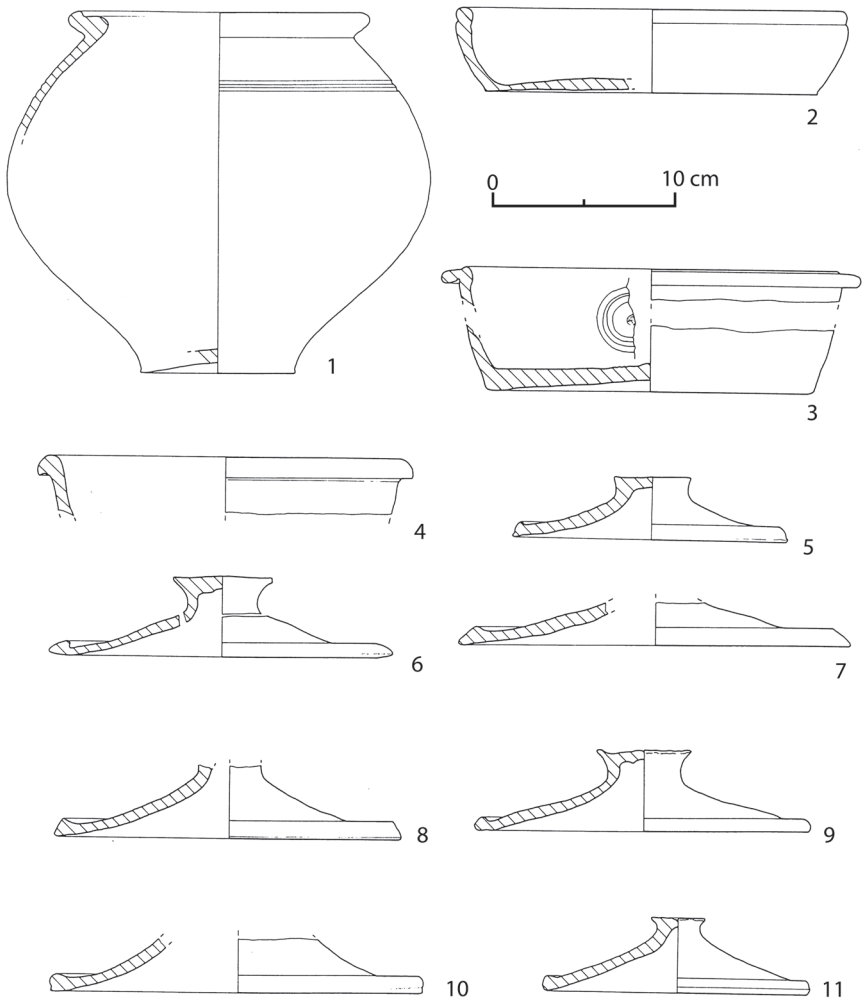


Fig. 42 - Céramique commune sombre : marmite (1), plats (2 à 4),
couvre-clos (5 à 11). Dessins M. Jacobs.

- Fragments d'un couvercle du **type I C**. Le bord est conservé à 60 % (diam. 17 cm).
Surface noir gris ; pâte gris jaune (pâte V) (Inv. W69a.36 et 37, W69b.13 et W70.818/E7.236)
(fig. 42, 8).

- Couvercle fragmentaire du **type I C**. Le bord est conservé à 50 % (diam. 17 cm).
Surface gris noir ; pâte à noyau brun gris clair et franges gris brun (pâte VI)
(Inv. W69a.2, 33, 106, 108 et 114 et W70.770) (fig. 42, 9).

- Fragment d'un grand couvercle du **type I C**. Le bord est conservé à 42 % (diam. 18,5 cm). Surface gris sombre à gris noir ; pâte gris jaune (pâte VII) (Inv. W69a.40, 110 et 111) (fig. 42, 10).

- Petit couvercle fragmentaire du **type I D**. Le bord est conservé à 55 % (diam. 13 cm). Surface grise à brun gris ; pâte à noyau gris vif et franges gris sombre (pâte IV) (Inv. W69a.48 et 64) (fig. 42, 11).

- Fragment du bord conservé à 10 % d'un couvercle du **type I E** (diam. 19 cm). Surface noir gris ; pâte à noyau brun gris clair et franges brun gris sombre (pâte V) (Inv. W70.775) (fig. 43, 1).

La céramique commune engobée (fig. 43, 2 à 5)

Il s'agit de vases culinaires cuits en mode oxydant dont les surfaces sont couvertes d'un engobe argileux non grésé de teinte orange, orange rouge, orange jaune à brun noir. La couverture est de moins bonne qualité que celle des céramiques fines engobées et adhère moins à la surface. Les couvercles furent fabriqués en pâte mosane blanchâtre. Un des grands centres de production dans le nord de la Gaule est Heerlen/*Coriovallum*, sur la chaussée Bavay-Cologne. Les offines localisées à la *Schinkelstraat* et sous l'hôpital Saint-Joseph produisirent au II^e siècle plusieurs formes de vases (pots à cuire, gobelets, cruches, jattes, etc.) en céramique engobée à pâte blanche ou gris bleu et notamment des couvercles de grand diamètre du type I C (Bloemers et Haalebos, 1973, p. 267, fig. 5, n^o 1 et 2). Il est fort probable que les communes engobées en pâte blanche retrouvées sur les sites tongres soient originaires de cette agglomération, située à l'est du sillon mosan. Au départ de découvertes inédites réalisées dans le centre actuel de Jupille au début des années 1980, il semblerait que l'atelier de ce *vicus* fluvial ait également produit de la céramique commune engobée durant la première moitié du II^e siècle.

Plat à lèvre épaissie tournée vers l'intérieur (plat II) (fig. 43, 2)

- Fragments du bord et de la panse d'un grand plat **Stuart 217 / Tongeren 562**. Le bord est conservé à 10 % (diam. 29 cm). Engobe de qualité, orange sombre ; pâte orange jaune clair (pâte V) (Inv. W68.545 et W72.146/E7.222) (fig. 43, 2).

Les couvercles destinés à être posés sur la lèvre ou encastrés sur le bord interne de la lèvre (couvercle I) (fig. 43, 3 à 5)

- Grand couvercle du **type I C**. Le bord est conservé à 55 % (diam. 23 cm). Engobe orange rouge sombre ; pâte jaune chrome moyen à blanc orange (pâte VII) (Inv. W69a.126 et W69b.3/E7.223) (fig. 43, 3).

- Couvercle du **type I C**. Le bord est conservé à 20 % (diam. 18 cm). Engobe orange rouge vif à orange jaune, appliqué de manière régulière ; pâte blanchâtre à blanc orange (pâte VII) (Inv. W69b.2/E7.225) (fig. 43, 4).

- Couvercle du **type I D**. Le bord est conservé à 97 % (diam. 17,5 cm). Engobe orange rouge sombre à orange jaune clair, appliqué de manière irrégulière ; pâte blanchâtre (pâte VII) (Inv. W69a.127/E7.224) (fig. 43, 5).

4.14. LES PETITS COUVERCLES D'IMPORTATION MÉDITERRANÉENNE (PHOTO 20)

Les comptages révélèrent la présence de 76 couvercles de petites dimensions, tournés dans des pâtes étrangères aux productions du nord de la Gaule. Le nombre élevé de ces petits couvercles est très surprenant. La majorité a un diamètre de 8 à 9 cm. Ils ont un profil très aplati et leur bord est épaissi et parfois légèrement courbé vers le haut. La prise est grossièrement façonnée, le potier a pincé un peu d'argile entre les doigts de manière à former au centre une petite protubérance saillante. La forme générale s'apparente à un « chapeau de champignon ». Les parois sont très fines et fragiles, seuls cinq exemplaires ont un profil complet. La surface, tantôt rêche, tantôt onctueuse, laisse un dépôt poussiéreux à son contact. Les pâtes contiennent des quantités variables de quartz mais aussi des micas, des oxydes de fer isolés et une proportion élevée de petites inclusions de calcaire coquillier. Ces couvercles furent pour l'essentiel produits dans une pâte calcaire qui rappelle celle des amphores de Narbonnaise. Nous remarquons sur les parois les traces d'un dépôt sombre, noir brun, peut-être l'indice d'un « poissage ».

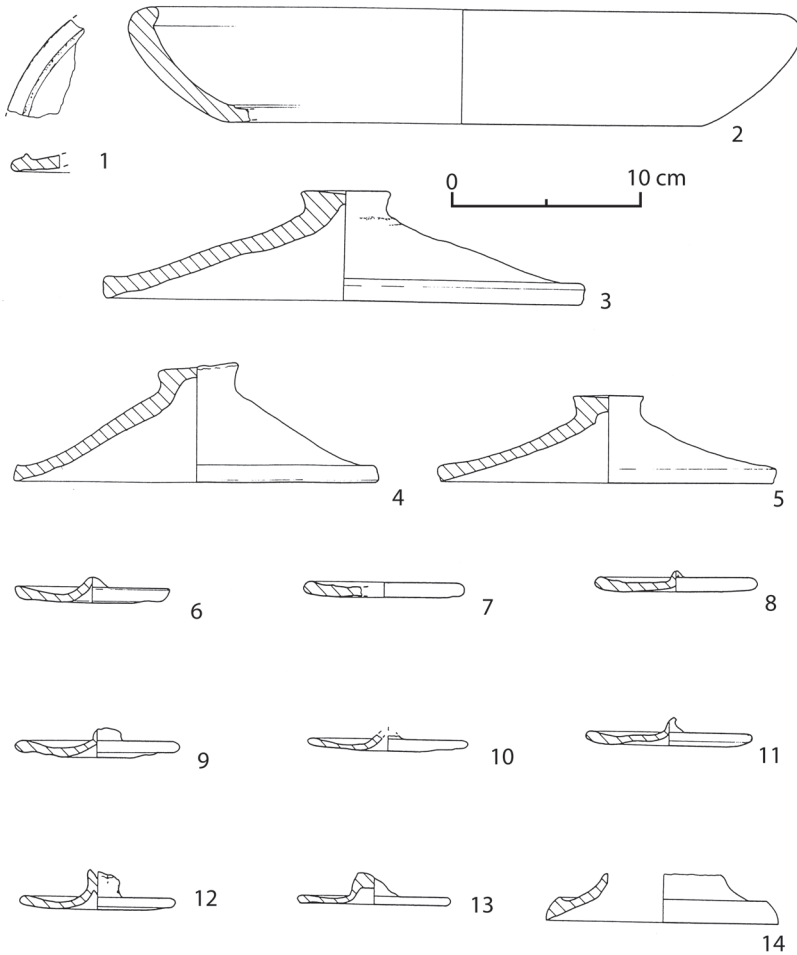


Fig. 43 - Céramique commune sombre : couvercle (1). Céramique commune engobée : plat (2), couvercles (3 à 5). Petits couvercles de provenance indéterminée (6 à 14). Dessins M. Jacobs.

Ces couvercles sont trop petits pour avoir servi de fermeture aux pots à provisions. Des pièces identiques en pâte calcaire beige clair ont été fabriquées dans l'atelier de Sallèles d'Aude, à 12 km au nord de Narbonne¹²⁰. Ils correspondent au type C 1 (Laubenheimer, 1990b, p. 133, fig. 118).

¹²⁰ Ce site, découvert en 1976, est le centre de production des amphores Gauloise 4 le mieux étudié de Gaule Narbonnaise.

F. Laubenheimer les présente comme des bouchons d'amphores Gauloise 4 comme le confirment la parfaite adaptation de leur diamètre à l'ouverture du goulot de ces amphores et la parenté pétrographique entre les deux catégories. Néanmoins, de tels couvercles ont rarement été utilisés pour fermer les Gauloise 4 ; on utilisait plutôt des disques de liège ou de grands couvercles à bord vertical en crochet¹²¹. La présence de ces couvercles en association avec plusieurs Gauloise 4 dans un contexte de Gaule septentrionale suggère qu'ils servirent peut-être de fermeture aux amphores lors de leur commercialisation.

- Petit couvercle dont le bord est conservé à 55 % (diam. 8 cm). Surface blanc jaune ; pâte à noyau orange clair et franges blanc jaune (Inv. W57.4) (fig. 43, 6).

- Fragments du bord conservé à 55 % d'un petit couvercle (diam. 8 cm). Surface jaune vert clair, de même couleur que la pâte (Inv. W50.1 et W58.50 et 55) (fig. 43, 7).

- Fragment d'un petit couvercle dont le bord est conservé à 20 % (diam. 8 cm). Surface blanc jaune ; pâte jaune clair (Inv. W58.44 et W70.351) (fig. 43, 8).

- Petit couvercle fragmentaire dont le bord est conservé à 15 % (diam. 9 cm). Surface jaune chrome moyen, de même couleur que la pâte (Inv. E7.241/W57.10) (fig. 43, 9).

- Fragment d'un petit couvercle dont le bord est conservé à 40 % (diam. 8 cm). Surface jaune chrome moyen à ocre brun clair ; pâte ocre brun clair (Inv. W57.1 et 18) (fig. 43, 10).

- Petit couvercle fragmentaire dont le bord est conservé à 15 % (diam. 9 cm). Surface jaune chrome moyen à ocre brun clair, de même couleur que la pâte (Inv. W57.14) (fig. 43, 11).

- Petit couvercle dont le bord est conservé à 20 % (diam. 8 cm). Surface jaune orange clair à ocre brun clair ; pâte ocre brun clair (Inv. W58.51) (fig. 43, 12).

- Petit couvercle dont le bord est conservé à 25 % (diam. 8 cm). Surface ocre brun clair, de même couleur que la pâte (Inv. W58.43) (fig. 43, 13).

- Fragment du bord conservé à 16 % d'un petit couvercle (diam. 11 cm). Surface ocre brun clair, de même couleur que la pâte (Inv. W68.459) (fig. 43, 14).

¹²¹ Ces derniers auraient plutôt servi à protéger le vin de l'intrusion d'impuretés durant la consommation du contenu de l'emballage tandis que les disques de liège permettaient d'obstruer les amphores pendant leur transport : LAUBENHEIMER, 1985, p. 265.



Photo 20 - Petits couvercles d'amphores originaires du bassin méditerranéen (coll. Grand Curtius, Liège). Photo M. Verpoorten © Ville de Liège.

5. FONCTION ET INTERPRÉTATION DE L'ASSEMBLAGE CÉRAMIQUE

Comme nous l'avons déjà évoqué dans l'introduction, l'assemblage de ce contexte fut présenté par les fouilleurs du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz comme le dépôt d'une boutique de céramiques (Willems *et alii*, 1963). S'il s'avérait que nous ayons bien affaire à un dépôt commercial, il s'agirait très certainement du premier exemple connu en Belgique. Quels sont les indices qui nous permettent d'avancer une telle hypothèse ? Premièrement, le nombre de vases retrouvés est beaucoup trop élevé pour

qu'il s'agisse du mobilier piégé lors de la destruction d'un simple contexte d'habitat. Deuxièmement, la présence d'un lot important de sigillées, de chronologie et d'origine homogènes, le nombre très élevé de cruches du type *Tongerren* 423 de Tirlémont, la quantité de vases engobés et, de manière générale, le rôle majeur joué par les céramiques d'importation avec, notamment, une grande diversité d'amphores et l'existence d'un « pot à résine » originaire d'Italie centrale, soulignent le caractère exceptionnel de l'inventaire et sa vocation commerciale. Troisièmement, comme l'avaient déjà remarqué les auteurs de la publication de 1963, les vases en sigillée montrent peu de traces d'usure et une bonne partie d'entre eux sont des pièces neuves. Pouvons-nous dès lors identifier ce contexte comme un lieu de stockage destiné à la vente au détail de céramiques ? La comparaison avec d'autres dépôts de poteries reconnus comme tels en Gaule nous permettra éventuellement de dégager des points communs avec l'assemblage de Braives. Précisons que les exemples choisis appartiennent à des périodes différentes et qu'il est inutile de chercher des similitudes quant aux formes et fabriques composant ces ensembles géographiquement éloignés de notre site d'étude.

Nous nous pencherons d'abord sur une importante réserve de vases, d'époque claudienne, détruite par le feu dans une cave à Vienne (Isère) (Godard, 1992). Cet ensemble compte un nombre de céramiques nettement plus élevé que celui du « Magasin », 3.513 récipients pour un total de 104.112 tessons. Les sigillées, principalement originaires de La Graufesenque, forment un lot très abondant et constituent la part essentielle des céramiques importées ; on y décèle des séries de vases de même gabarit et plusieurs formes identiques estampillées par un même potier. Les céramiques de fabrication locale rassemblent néanmoins la majorité du mobilier. La céramique locale cuite en atmosphère oxydante compte 93 % de vases à liquides et est dominée par les cruches, pichets et lagènes ; on recense également une vingtaine de pots à provisions et nonante mortiers. Cet assemblage contient plusieurs lampes à médaillon figuré Loeschcke IC-IB, IV et V. L'examen des vases *in situ* montre une disposition particulière des marchandises : ainsi les sigillées avaient été organisées en deux lots, distincts du reste du mobilier.

Lors de fouilles menées en 1982 dans l'agglomération secondaire d'Oberwinterthur/*Vitudurum* (Suisse), on mit au jour dans la cave d'un grand complexe d'habitat un entrepôt de céramiques destinées à la vente

qui fut détruit par un incendie à la fin du troisième quart du I^{er} siècle apr. J.-C. (Ebnöther et Eschenlohr, 1985). L'assemblage renfermait 340 vases en sigillée du Sud de la Gaule et 900 récipients de fabrication locale dont une grande quantité de vases à liquides (bouteilles et cruches) mais pratiquement aucune céramique de stockage et aucun mortier. L'ensemble comportait encore une vingtaine de statuettes de Vénus en terre cuite. Les comptages des sigillées montrent que la majorité des vases est constituée de quelques types de tasses et d'assiettes et que les autres types ne comptent qu'un nombre très limité d'exemplaires. On constate également que plusieurs estampilles appartiennent à un même potier, spécialisé dans la fabrication de telle ou telle forme.

Plus près de chez nous, dans le premier niveau d'une fosse dégagée rue de Venise à Reims, les archéologues mirent au jour un lot homogène de 97 vases pour un total de 1.156 tessons (Joly, 1998). Plusieurs céramiques ont pu être entièrement restituées. Le lot est datable des années 40-60 apr. J.-C. et comportait 22 vases en sigillée du Sud de la Gaule ; celle-ci représente 24 % de l'assemblage tandis que les *terra nigra* comptabilisent 30 % du total des céramiques. Cet inventaire révèle une surreprésentation de la vaisselle de table, inhabituelle dans un contexte d'habitat. Même si le nombre total de vases nous paraît très réduit par rapport aux deux exemples précédents, il pourrait néanmoins s'agir d'un magasin de céramiques. Les vases auraient été écrasés lors de la destruction du bâtiment dans lequel ils étaient entreposés. Ensuite, ce matériel aurait été déversé dans une structure fossoyée abandonnée pour la remblayer.

En Grande-Bretagne, à Colchester/*Camulodunum*, des travaux d'aménagement menés durant l'Entre-deux-Guerres dans l'*insula* 19 mirent au jour un important lot de céramiques, qualifié de « première boutique de céramiques » de Colchester¹²². Il s'agit d'un des plus célèbres contextes de référence du sud de l'Angleterre ; il fonda la chronologie des premiers niveaux romains d'occupation dans cette région (Millet, 1987). Ce bâtiment aurait été détruit lors de la prise de la ville par les insurgés bretons sous la conduite de la reine Boadiccée en 61 apr. J.-C. La terre sigillée du Sud de la Gaule représente le plus grand ensemble de vases du contexte. La sigillée lisse est beaucoup plus abondante que la sigillée moulée et, bien que son répertoire typologique soit étendu, elle est surtout représentée par quelques

¹²² « *First Pottery Shop* » : HULL, 1958, p. 152-158.

formes majeures de tasses et assiettes. En dehors de la sigillée, nous trouvons plusieurs bols et gobelets en céramique engobée, quelques plats à vernis rouge pompéien munis de leurs couvercles, une série de lampes à médaillon figuré et un ensemble impressionnant de récipients en verre comprenant notamment des coupes côtelées Isings 3 et des bouteilles cylindriques Isings 51. Au moment de la destruction du dépôt, les sigillées devaient être empilées à l'envers. Les récipients en verre devaient couronner l'empilement. Lors de l'incendie, le verre a partiellement fondu sur les sigillées, l'étagère qui supportait les vases s'est écroulée et l'effondrement de la toiture a recouvert l'ensemble du mobilier.

Dans le West Yorkshire, les fouilles menées dans l'établissement civil construit aux portes du camp de Castleford, dans la cité des Brigantes, ont découvert dans une habitation les vestiges d'une boutique de céramiques (*pottery shop*) détruite par un incendie vers 140-150 apr. J.-C. Celle-ci renfermait plus de 700 vases en terre sigillée, lisse et moulée, de nombreux bols en céramique de type *black burnished*, plus de 400 pots à cuire et une quarantaine de mortiers. Il s'agirait de la plus grande collection de sigillées connue à ce jour pour la période couvrant les règnes de Hadrien et Antonin le Pieux (Rush *et al.*, 2000).

En Suisse, dans le canton de Thurgau, à proximité du lac de Constance, des fouilles menées en 1939 dans le jardin Moosberger à Eschenz-*Tasgetium* ont découvert un important lot homogène de céramiques constitué en grande partie de sigillées de l'Est de la Gaule (Urner-Astholz, 1942). Les principaux ateliers représentés sont ceux d'Ittenweiller, Heiligenberg et Rheinzabern. La sigillée moulée est représentée par des bols Drag. 37 de petit et de grand gabarits dont 32 étaient estampillés. La sigillée lisse compte 45 timbres. L'analyse des estampilles révèle l'existence de séries d'assiettes provenant d'un même potier. Les autres catégories sont illustrées par des vases en *terra nigra*, de la vaisselle peinte et dorée, des cruches, des amphores et des mortiers ainsi que de la céramique commune culinaire comportant différentes séries de vases neufs de forme semblable. Ce dépôt fut présenté comme la réserve d'un magasin de céramiques, il peut être daté de la seconde moitié du II^e siècle apr. J.-C. Nous ignorons le plan et le mode de construction du bâtiment dans lequel figurait cet ensemble.

Ces six exemples de boutiques révèlent d'importantes similitudes. La terre sigillée, constituée de vases moulés et d'une majorité de pièces lisses, occupe une place majeure dans chaque assemblage ; c'est également le cas des céramiques communes culinaires de fabrication régionale. La part de la vaisselle de table (tasses, assiettes, gobelets) et des contenants à liquides (cruches) est souvent quantitativement importante. À côté des lots de vaisselle, ces boutiques proposaient des lampes (Vienne, Colchester), des statuettes en terre cuite (Oberwinterthur) ou des récipients en verre (Colchester, Eschenz). Ces assemblages apparaissent le plus souvent dans des structures du type cellier ou cave. Ils ont tous été scellés par la destruction brutale du bâtiment dont la superstructure a écrasé le matériel entreposé sur des étagères. Il s'agit donc de contextes précieux pour fixer la chronologie du mobilier céramique (dépôts primaires). De la même manière, l'assemblage étudié semble également provenir d'un cellier enfoui sous la superstructure effondrée du bâtiment. La terre sigillée, essentiellement originaire de Lezoux, rassemble un quart des vases du contexte ; les vases lisses dominent, leur répertoire se compose de tasses et d'assiettes, appartenant surtout à deux grands types : les tasses Drag. 27 et les assiettes Drag. 18/31. Plusieurs séries de céramiques du même type ont été signées par un même potier. En outre, le nombre élevé de cruches d'une même forme donne à réfléchir.

À l'hypothèse du dépôt céramique, nous adjoindrons une autre interprétation de la fonction de l'assemblage de Braives. Il pourrait également s'agir du mobilier d'une *taberna* ou taverne. En effet, la présence de coups de feu et de traces noires de suie sur la surface des céramiques culinaires montre qu'elles furent utilisées pour la cuisson avant la destruction du dépôt. Or, il est peu probable qu'on ait cherché à vendre des vases ayant visiblement déjà servi. Il est possible que les céramiques communes étaient réservées aux usages domestiques du propriétaire mais un lot aussi élevé de vases culinaires, plus particulièrement de couvercles, exclut cette éventualité. La quantité importante de vaisselles fines de table, de récipients pour verser ou stocker les liquides fait davantage penser au cellier d'une *taberna*. Le nombre élevé d'amphores, de cruches, de pots à provisions mais aussi la présence de pichets et d'une bouilloire accrédite cette thèse. En effet, le vin était servi dans des cruches à une anse ou des pichets, la bouilloire permettait de chauffer l'eau destinée à être mélangée au vin en hiver, l'huile d'olive et les sauces de poisson entraient dans la préparation des repas et la résine du pot à provisions originaire d'Italie

centrale a pu être utilisée pour poisser les récipients à liquides. Hélas, nous n'avons plus de traces de poissage sur les cruches et les pichets.

Dans le nord de la Gaule, les exemples bien documentés de *tabernae* sont exceptionnels. Les fouilles programmées de Bliesbruck ont livré des ensembles comparables à celui de Braives. Le service d'archéologie du Département de la Moselle a mis au jour de 1989 à 1992 un complexe de huit bâtiments dans le quartier artisanal du *vicus*¹²³. Ces structures ont été détruites vers 275 apr. J.-C. L'abondant matériel retrouvé sur ce chantier est caractéristique de l'horizon de Niederbieber (*Niederbieber*). Une partie des bâtiments semble avoir fonctionné comme taverne vers le milieu du III^e siècle apr. J.-C. Les comptages ont révélé de nombreux vases liés au service de la table¹²⁴, près de 90 petites cruches, plusieurs dizaines d'amphores de fabrication locale ou « amphorettes », plus de 200 céramiques à usage culinaire, 45 mortiers, une trentaine d'amphores d'importation méditerranéenne dont une majorité d'amphores vinaires Gauloise 4 ainsi qu'un lot important de pots à provisions parmi lesquels nous dénombrons une vingtaine de pots à deux anses qui, d'après le témoignage d'un *titulus pictus oliva picena*, seraient des pots à olives noires du Picenum (Italie) (Albrecht, 1998, p. 323, fig. 3). Nous pouvons établir un parallélisme entre cette dernière découverte et notre pot à une anse torsadée signé *Resin(a) Rom(a)*. Un second exemple provient du complexe thermal de Bliesbruck où les fouilles ont révélé une succession de boutiques sur les côtés nord et est (Albrecht, 1996). Un abondant matériel céramique fut mis au jour dans les niveaux de destruction des boutiques nord, datés de la seconde moitié du III^e siècle. Selon P.-A. Albrecht, après examen des fonctions des vases, les boutiques septentrionales peuvent avoir fonctionné comme *tabernae*¹²⁵. Les commerçants y proposaient des boissons (vin ou bière) et servaient également sur les comptoirs de bois des plats préparés sur place. Comme c'est le cas à Braives, les comptages révélèrent des lots conséquents de sigillées et de vases culinaires. Cependant, les *tabernae* des thermes de Bliesbruck s'inscrivent dans un ensemble architectural nettement plus impressionnant que le « Magasin » de Braives ; nous déplorons, une fois n'est pas coutume, le manque d'informations sur d'éventuelles constructions qui auraient été retrouvées en association avec la cave braivoise.

¹²³ Il s'agit de l'unité 5 : ALBRECHT, 1998, p. 321.

¹²⁴ Selon P.-A. Albrecht, nous comptons 105 assiettes et 256 gobelets en céramique engobée et en céramique métallescente : ALBRECHT, 1998, p. 322.

¹²⁵ Albrecht 1996, p. 30.

Le mobilier du « Magasin » faisait-il partie du dépôt d'un marchand de céramiques ou appartenait-il à la cave d'une taverne ? Par manque de renseignements sur le contexte archéologique environnant, nous ne pouvons trancher, même si l'hypothèse d'un magasin reste celle qui nous fournit le plus de points de comparaison. Nous ne pouvons que souligner la vocation commerciale de l'assemblage.

6. CHRONOLOGIE DU « MAGASIN »

Plusieurs informations se recoupent pour dater cet assemblage des années 140-160 apr. J.-C., sous le règne d'Antonin le Pieux. Reprenons-les en détail. D'abord, la plus grande part des sigillées fut produite à Lezoux au cours de la première moitié du II^e siècle, plus particulièrement au cours du deuxième quart de ce siècle, datation validée par le témoignage des estampilles. Cependant, certains vases pointent davantage le milieu du II^e siècle : les deux Drag. 37 attribués à CRICIRO, les quelques vases des phases 5-6 et 6 et quelques sigillées de Lavoye. La chronologie plus haute d'une grande partie des sigillées par rapport à celle d'autres catégories techniques révèle un décalage de presque deux décennies entre la production de certains vases et leur commercialisation. Dans le cas de la sigillée, l'utilisation directe des données chronologiques issues des sites de production pose des problèmes pour la datation des mêmes céramiques en site de consommation. Divers facteurs expliquent ce décalage : l'éloignement géographique du site de consommation, le transit de la marchandise par différents intermédiaires, du grossiste au détaillant, et la période de stockage plus ou moins longue des vases dans leur dernier dépôt. Ainsi, le lot des sigillées de Gaule centrale a pu être acheté en une fois et entreposé quelque temps avant sa commercialisation¹²⁶. Néanmoins, ce décalage est surprenant car le matériel issu de niveaux d'incendie passe généralement pour plus récent que celui mis au jour dans des dépotoirs contemporains (Millet, 1987, p. 104).

La céramique engobée est dominée par le gobelet *Hees 2*, très abondant dans les contextes des trois premiers quarts du II^e siècle, il est peu utile pour préciser la *terminus ante quem* du « Magasin ». Plus intéressante est

¹²⁶ Une telle hypothèse avait déjà été avancée pour expliquer la datation ancienne des sigillées de la première boutique de Colchester par rapport à la date de destruction de ce contexte fixée en 61 de notre ère : MILLET, 1987, p. 106.

la présence d'une quinzaine de gobelets en céramique fumée. Cette catégorie comble le besoin en vaisselle de table régionale laissé libre par la disparition de la *terra nigra* au cours du II^e siècle. Or, l'essor des céramiques fumées se situe à la transition entre les II^e et III^e siècles, les exemplaires du « Magasin » doivent donc être considérés comme des formes précoces. Nous devons tenir compte de la datation tardive des vases fumés et ne pas placer les vases du « Magasin » trop tôt dans le II^e siècle de crainte d'engendrer un hiatus trop important entre les formes tardives et les formes précoces. Ces dernières sont représentées par des gobelets pansus à lèvre oblique et des gobelets ovoïdes à haut col légèrement concave que nous rencontrons principalement vers le milieu du II^e siècle comme en témoignent les exemplaires du tumulus de Riemst (Vanderhoeven, 1976, p. 27, fig. 10, n° 48), de la tombe 57 de Wanzoul (Destexhe, 1989, p. 57, pl. 27, fig. 6) ou de la fosse 9 de Vaux-et-Borset (Docquier et Bit, 1983-1984, p. 182, fig. 12).

Les grands pots à lèvre oblique et décor incisé en fine claire sont directement issus du répertoire de la céramique belge du I^{er} siècle ; leur présence dans un grand nombre de contextes de la cité des Tongres, avec une belle concentration en Hesbaye, vers le milieu du II^e siècle, est un repère précieux car ces vases sont absents du dernier quart du II^e siècle. La faible représentativité de la *terra nigra* dans les comptages constitue un argument supplémentaire pour ne pas dater l'assemblage trop tôt dans le II^e siècle. Ces céramiques, encore importantes sur les sites des années 90-120 apr. J.-C., sont de plus en plus rares au milieu du II^e siècle ; les fines sombres prennent alors le relais et circulent en faibles quantités sur les sites tongres jusqu'au moins le début du siècle suivant. Le lot des pots à provisions nous apporte peu de renseignements sur la chronologie générale mais l'abondance des cruches *Tongeren* 423 de Tirlemont est par contre une donnée précieuse, leur datation est généralement placée dans la seconde moitié du II^e siècle, ce qui nous donne un *terminus post quem* de 150 apr. J.-C. En revanche, les cruches en pâte mosane *Tongeren* 420 apparaissent plus tôt et peuvent être datées des années 125-150 apr. J.-C. Les différents types d'amphores méditerranéennes s'accommodent parfaitement d'une datation sous Antonin le Pieux (138-161 apr. J.-C.). En outre, l'existence de plusieurs amphores et cruches-amphores régionales est un jalon chronologique supplémentaire car ce type de mobilier, à l'exception peut-être des Gauloise 15, est rare avant la seconde moitié du II^e siècle et s'est surtout répandu à la fin du II^e siècle et durant la première moitié du siècle suivant.

L'étude typologique des mortiers nous fournit peu d'indications mais les deux estampilles ADIVTOR sur mortier de la région de Bavay doivent être datées avant 150 apr. J.-C. Le petit lot de vases modelés, constitué notamment de marmites ovoïdes à bord rentrant *Tongeren* 42, ne doit pas être interprété comme un archaïsme¹²⁷ car ces marmites sont particulièrement répandues dans la cité des Tongres dans les années 125-175 apr. J.-C. Enfin, la céramique commune culinaire est une dernière source d'enseignement : le nombre élevé de communes claires et de communes fumées nous rapproche plutôt de la seconde moitié du II^e siècle ; le répertoire des formes est caractéristique de la période antonine car il est beaucoup plus romanisé que celui des céramiques communes flaviennes et, par le biais des marmites à lèvre en gouttière ou des plats et des jattes à lèvre épaissie rentrante, annonce déjà les céramiques communes du III^e siècle.

Étant donné l'abondance du mobilier de cet assemblage et son caractère exceptionnel pour nos régions, il est difficile de le comparer à d'autres contextes aussi riches et diversifiés. Néanmoins, quelques ensembles funéraires et quelques contextes d'habitats de la cité des Tongres affichent d'étroites similitudes dans leur composition et nous permettent de dégager les grandes lignes du faciès archéologique d'un horizon antonin propre à la cité des Tongres. Le tumulus II de Séron semble légèrement antérieur mais offre des points de comparaison intéressants comme la présence de vases de Lezoux signés SACER et PATER et d'une cruche mosane *Tongeren* 420 (Plumier, 1986, p. 14-28). Par contre, les tumulus I et II de Bois de Buis (Plumier, 1986, p. 45-69), le tumulus de Riemst (Vanderhoeven, 1976), la sépulture I.S de Helshoven (Roosens et Lux, 1974, p. 9-21), la tombe 10 de la nécropole de Gors-Opleeuw (Lux et Roosens, 1971, p. 22-35) et le mobilier funéraire de la phase 6 de la nécropole de Nimègue-Hatert (Haalebos, 1990) sont contemporains du « Magasin ». Cet horizon est dominé par les Drag. 27 et les Drag. 18/31 en sigillée de Gaule centrale, les gobelets à décor sablé *Hees* 2 de Cologne, les cruches à une anse *Tongeren* 423, 420 et *Blicquy* XII, les marmites ovoïdes *Tongeren* 42, les mortiers à bord vertical *Tongeren* 336-337, les plats et jattes à lèvre horizontale rainurée, les plats à lèvre droite rainurée et les premières marmites à bord en gouttière. Dans ces sépultures, la *terra nigra* disparaît presque complètement. La verrerie y est dominée par les bouteilles en verre de teinte naturelle bleu vert *Isings* 50a. En contexte d'habitat, le

¹²⁷ On associe souvent cette céramique aux phases d'occupation les plus anciennes des sites.

mobilier de la fosse 9 de la villa de Vaux-et-Borset appartient à l'horizon du « Magasin ». Deux autres assemblages ont également des points en commun : la fosse-dépotoir 31 du Veemarkt à Tongres (Vanderhoeven *et alii*, 1993, p. 163-166, fig. 12-15) et le puits de Verlaine (Destexhe, 1996). Dans la fosse 31 du Veemarkt, on retrouve les gobelets sablés *Hees 2* de Cologne, un gobelet *Tongeren 175* orné d'une scène de chasse à la barbotine, les cruches *Tongeren 423* et *Blicquy XII*, des pots en fine claire *Tongeren 17*, un gobelet fumé à haut col légèrement concave, des plats à simple lèvre rainurée et des jattes profondes à bord rentrant ; la présence d'assiettes engobées *Niederbieber 40* est la seule différence avec notre contexte. Ce dépotoir est stratigraphiquement associé à une importante couche d'incendie visible en de nombreux endroits de la ville antique (Vanderhoeven *et alii*, 1993, p. 129). Cet incendie est daté du troisième quart du II^e siècle en raison de la découverte d'un as de Antonin le Pieux pour Faustine II frappé en 152-156 apr. J.-C. Dans le puits de Verlaine, les gobelets à décor sablé *Hees 2*, les pots ovoïdes à bord rentrant, tournés ou modelés, du type *Tongeren 42*, les plats à lèvre bifide, les jattes à lèvre horizontale rainurée et les marmites à bord en gouttière nous sont familiers, mais la présence de gobelets engobés *Niederbieber 32* et *Hees 3 / Niederbieber 30*, d'assiettes engobées *Niederbieber 40*, de plusieurs Drag. 37 de Lavoye, de coupes Drag. 40 de l'Est de la Gaule permettent de dater ce contexte des alentours de 180/190 apr. J.-C.

En conclusion, le mobilier du « Magasin » est antérieur à l'horizon de *Niederbieber* (180/190-250/270 apr. J.-C.) caractérisé dans nos régions par l'essor de la céramique fumée, les importations massives de sigillées argonnaises, l'apparition de la céramique métallescente de Trèves et d'Argonne et la présence des vases engobés de la dernière phase de production des ateliers de la *Rudolfplatz* à Cologne : assiettes *Niederbieber 40*, gobelets *Hees 3* et *Niederbieber 32*. Nous datons la destruction de notre réserve commerciale peu après 150 apr. J.-C. ; la présence d'un *dupondius* d'Antonin le Pieux, frappé en 145-161 apr. J.-C., va dans le sens de cette datation.

7. ORIGINES DES VASES

Le spectre des provenances des céramiques du « Magasin » est large. Nous avons des origines très variées mais celles qui rassemblent plus de 10 % des vases sont rares. Dans la plupart des contextes d'habitat des II^e et III^e siècles, les céramiques issues du grand commerce, celles dont les lieux de production sont extérieurs au nord de la Gaule, ne représentent jamais plus de 10 % du mobilier. Ici, leur pourcentage atteint pratiquement un tiers de la quantité totale des céramiques. Cette proportion est exceptionnelle. Elle s'explique surtout par la série impressionnante des sigillées de Lezoux et par la septantaine des petits opercules d'amphores dont l'origine méditerranéenne est incontestable (Gaule Narbonnaise et Bétique).

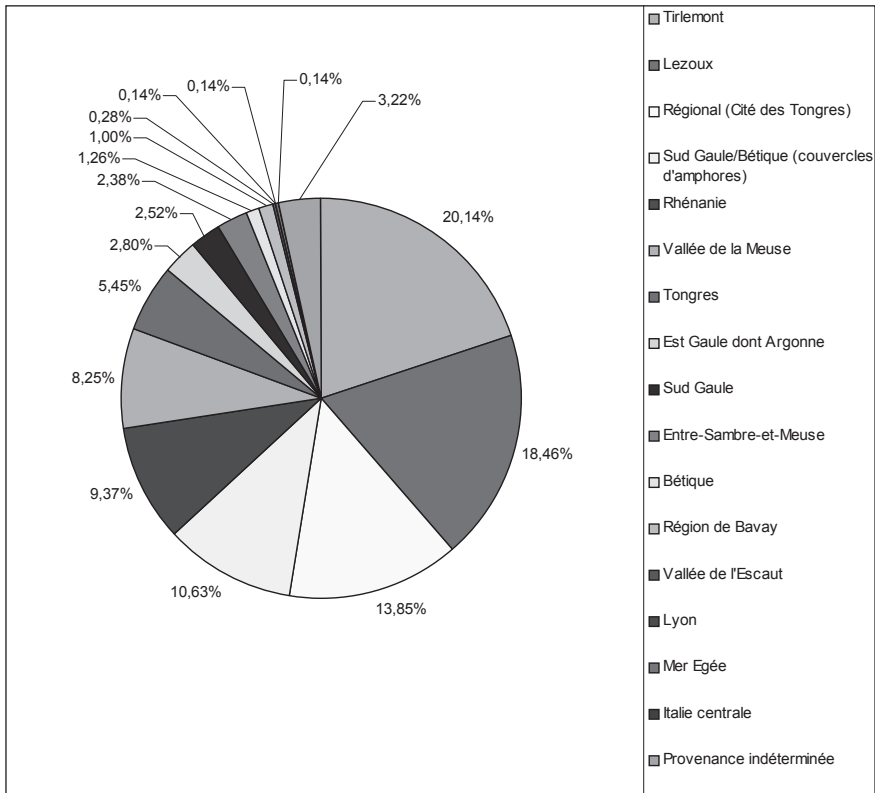


Tableau XV - Pourcentages des différentes provenances des céramiques.

Néanmoins, les céramiques issues d'ateliers actifs dans la cité des Tongres sont les plus nombreuses. Les plus abondantes d'entre elles sont les céramiques de Tirlemont qui regroupent un cinquième des vases avec un répertoire très étendu : gobelets à boire en céramique fumée, pots à provisions, cruches, cruches-amphores et amphores régionales, mortiers et vaisselle culinaire. L'analyse céramologique du « Magasin » démontre que vers le milieu du II^e siècle, les céramiques de Tirlemont sont déjà diffusées en grande quantité dans les habitats de Hesbaye. Sous l'appellation de « céramiques régionales », nous trouvons un ensemble de vases produits dans des ateliers tongres non encore identifiés avec certitude. Il s'agit surtout de céramiques du groupe de pâtes septentrional. Nous avons rangés dans cette catégorie les pots-tonnelets de tradition belge dont l'origine hesbignonne ne peut être remise en question. Avec près de 10 % des vases, la vaisselle de Rhénanie occupe une place importante dans l'assemblage du « Magasin ». Elle est illustrée par les gobelets engobés de Cologne, l'une ou l'autre cruche et plusieurs céramiques de cuisson vraisemblablement produites à Jülich. Les céramiques mosanes (8,25 %) se retrouvent dans différentes catégories (cruches, gobelets fumés, cruches-amphores, mortiers, vaisselle culinaire) ; leur répertoire est comparable à celui des céramiques de Tirlemont mais il compte un nombre de vases plus limité. Les pots ovoïdes et les kurkurns modelés en pâte à dégraissant de calcite sont probablement originaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Enfin, malgré la grande proximité de Braives avec le chef-lieu de cité, les céramiques de Tongres représentent à peine 5 % des vases. Il s'agit essentiellement de vaisselle culinaire : jattes, pots à cuire, plats et couvercles. La présence d'un pot à provisions du Latium, d'une amphore de la Mer Egée et d'au moins une amphore à saumure de Lyon sont des données économiques intéressantes mais anecdotiques d'un point de vue quantitatif.

BIBLIOGRAPHIE

ALBRECHT, 1996 =

ALBRECHT (P.-A.), *Céramiques gallo-romaines et fonctions : les boutiques nord de l'ensemble thermal de Bliesbruck au III^e siècle*. (Diplôme d'Études approfondies de l'Université de Metz, inédit).

ALBRECHT, 1998 =

ALBRECHT (P.-A.), *Note sur un lot de pots à provisions du III^e siècle après J.-C. contenant des olives du Picenum découvert à Bliesbruck (Moselle)*. In : S.F.E.C.A.G., *Actes du Congrès d'Istres, Marseille*, p. 321-328.

AMAND *et alii*, 1962 =

AMAND (M.), WILLEMS (J.) et DOCQUIER (J.), *Une officine de potiers belgo-romains à Amay (Liège)*. In : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 75, p. 5-36.

ANDRÉ, 1964 =

ANDRÉ (J.), *La résine et la poix dans l'antiquité : technique et terminologie*. In : *L'Antiquité classique*, 33, p. 86-97.

BAKKER et GALSTERER-KRÖLL, 1975 =

BAKKER (L.) et GALSTERER-KRÖLL (B.), *Graffiti auf römischer Keramik im Rheinischen Landesmuseum Bonn*, Cologne. (Epigraphische Studien, 10).

BAUDOUX, 1996 =

BAUDOUX (J.), *Les amphores du nord-est de la Gaule*, Paris. (Documents d'Archéologie française, 52).

BAUDOUX *et alii*, 1998 =

BAUDOUX (J.), BOCQUET (A.), BRULET (R.), LAUBENHEIMER (F.), MARLIÈRE (E.) et VILVORDER (F.), *La production des amphores dans l'Est et le Nord des Gaules. Typologie et caractérisation physico-chimique*. In : LAUBENHEIMER (F.) dir., *Les amphores en Gaule. II Production et circulation*, Paris, p. 11-48.

BÉMONT *et alii*, 1987 =

BÉMONT (C.), VERNHET (A.) et BECK (F.), *La Graufesenque : village de potiers gallo-romains*, [catalogue de l'exposition itinérante], Paris.

BÉMONT et JACOB, 1986 =

BÉMONT (C.) et JACOB (J.-P.) dir., *La terre sigillée gallo-romaine. Lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations*, Paris. (Documents d'Archéologie française, 6).

BET, 1988a =

BET (P.), *Groupes de production et potiers à Lezoux durant la période gallo-romaine. Index des noms de potiers sur sigillée lisse. Volumes I-IX.* (Thèse inédite présentée à l'École pratique des Hautes Études en Sciences historiques et philologiques de la Sorbonne, Paris, novembre 1988).

BET, 1988b =

BET (P.), *Les estampilles inintelligibles sur sigillée du Centre de production de Lezoux (Puy-de-Dôme).* In : *Revue archéologique Sites*, 36-37, p. 41-73.

BET et alii, 1989 =

BET (P.), FENET (A.) et MONTINERI (D.), *La typologie de la sigillée lisse de Lezoux, I^{er}-III^e s. Considérations générales et formes inédites.* In : S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Lezoux, Marseille, p. 37-54.

BET et CHUNIAUD, 1995 =

BET (P.) et CHUNIAUD (K.), *Fours de potiers gallo-romains sur le site du Rincé (groupe des ateliers de Ligennes, Lezoux).* In : *Revue archéologique Sites*, 58-59, p. 35-44.

BET et DELAGE, 1991 =

BET (P.) et DELAGE (R.), *Introduction à l'étude des marques sur sigillée moulée de Lezoux.* In : S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Cognac, Marseille, p. 193-227.

BET et DELOR, 2000 =

BET (P.) et DELOR (A.), *La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule centrale du Haut-Empire. Révision décennale.* In : S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Libourne, Marseille, p. 461-484.

BINSFELD, 1964 =

BINSFELD (W.), *Zu den römischen Töpfereien am Rudolfplatz in Köln.* In : *Kölner Jahrbuch für Vor- und Frühgeschichte*, 7, p. 19-32.

BINSFELD, 1997 =

BINSFELD (W.), *Gefäßnamen auf Keramik im Nordwesten des Römischen Reiches.* In : *Trierer Zeitschrift*, 60, p. 19-31.

Blicquy =

DE LAET (S.J.), VAN DOORSELAER (A.), SPITAELS (P.) et THOEN (H.), *La nécropole gallo-romaine de Blicquy (Hainaut-Belgique)*, Bruges, 1972. (Dissertationes Archaeologicae Gandenses, 14).

BLOEMERS et HAALBOS, 1973 =

BLOEMERS (J.H.F.) et HAALBOS (J.K.), *Roman Pottery Finds in Heerlen, Province of Limburg*. In : *Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, 23, p. 259-272.

BOCQUET, 1999 =

BOCQUET (A.), *La production et la distribution des céramiques fines engobées et métallescentes dans le nord de la Gaule : approche minéralogique et géochimique*. In : BRULET (R.), SYMONDS (R.P.) et VILVORDER (F.) éd., *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines*, Actes du colloque organisé à Louvain-la-Neuve le 18 mars 1995, Oxford, p. 129-286. (*Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta. Supplementum*, 8).

BOGAERS et HAALBOS, 1977 =

BOGAERS (J.E.) et HAALBOS (J.K.), *Opgraveningen in de Romeinse legioensvestingen te Nijmegen. II*, Leiden, p. 73-157. (*Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, 58).

BOGAERS et HAALBOS, 1986 =

BOGAERS (J.E.) et HAALBOS (J.K.), *Aan de rand van Ulpia-Noviomagus, opgravingen in Nijmegen-west*. In : *Numaga*, 33, p. 1-10.

Braives I =

BRULET (R.) dir., *Braives gallo-romain I : la zone centrale*, Louvain-la-Neuve, 1981. (*Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain*, 26).

Braives II =

BRULET (R.) dir., *Braives gallo-romain II : le quartier des potiers*, Louvain-la-Neuve, 1983. (*Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain*, 37).

Braives III =

BRULET (R.) dir., *Braives gallo-romain III : la zone périphérique occidentale*, Louvain-la-Neuve, 1985. (*Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain*, 46).

Braives IV =

BRULET (R.) dir., *Braives gallo-romain IV : la zone centre-ouest*, Louvain-la-Neuve, 1990. (*Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain*, 77).

Braives V =

BRULET (R.) dir., *Braives gallo-romain V : la fortification du Bas-Empire*, Louvain-la-Neuve, 1993. (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, 83).

BREUER *et alii*, 1952 =

BREUER (J.), ROOSENS (H.) et MERTENS (J.), *Le cimetière belgo-romain de Cerfontaine (Namur)*, Bruxelles, p. 95-129. (Archaeologia Belgica, 6).

BRULET, 1966 =

BRULET (R.), *Activités archéologiques : Liberchies. Campagne 1965 : l'atelier de céramique*. In : *De Gallia*, 5, p. 8-16.

BRULET, 1994 =

BRULET (R.), *L'agglomération de Braives*. In : BRULET (R.) éd., *Braives-la-Romaine. Bilan de vingt ans de recherches archéologiques dans l'agglomération gallo-romaine de Braives, 1973-1992*, Louvain-la-Neuve, p. 45-63. (Collection d'Archéologie Joseph Mertens, 9).

BRULET *et alii*, 1992 =

BRULET (R.), LAUBENHEIMER (F.) et VILVORDER (F.), *Les amphores de Braives, un vicus de Gaule Belgique*. In : LAUBENHEIMER (F.) dir., *Les amphores en Gaule. Production et circulation*, Paris, p. 171-177. (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 474).

BRULET et VILVORDER, 1997 =

BRULET (R.) et VILVORDER (F.), *Braives. L'agglomération gallo-romaine*. In : CORBIAU (M.-H.) dir., *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur, p. 288-292.

BRULET et VILVORDER, 2008 =

BRULET (R.) et VILVORDER (F.), *Braives, Braives*. In : BRULET (R.) dir., *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, p. 390-397.

BRUN, 2004 =

BRUN (J.-P.), *Archéologie du vin et de l'huile dans l'Empire romain*, Paris.

CARMELEZ, 1982 =

CARMELEZ (J.-C.), *Les pelves du musée de Bavay (suite)*, Lille, p. 54-86. (Archéologie et Pédagogie. Lycée de Bavay, 4).

CATTELAÏN et PARIDAENS, 2009 =

CATTELAÏN (P.) et PARIDAENS (N.) dir., *Le sanctuaire tardo-romain du « Bois des Noël » à Mattagne-la-Grande. Nouvelles recherches (1994-2008) et réinterprétation du site*, Bruxelles/Treignes (Études d'Archéologie, 2 – Artefacts, 12).

CHENET et GAUDRON, 1955 =

CHENET (G.) et GAUDRON (G.), *La céramique sigillée d'Argonne des II^e et III^e siècles*, Paris. (Supplément à Gallia, 6).

DELAGE, 1998 =

DELAGE (R.), *Première approche de la diffusion des céramiques sigillées du Centre de la Gaule en Occident romain*. In : S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès d'Istres, Marseille, p. 271-314.

DELAGE, 2002 =

DELAGE (R.), Une économie de consommation. La céramique sigillée du Haut-Empire. In : BRULET (R.), DE LONGUEVILLE (S.) et VILVORDER (F.) éd., *Liberchies, entre Belgique et Germanie. Guerres et paix en Gaule romaine*, Morlanwelz, p. 104-110.

DELMARE, 1972 =

DELMARE (R.), *Les mortiers de Pont-sur-Sambre et l'atelier de Brariatus. Contribution à l'étude de la céramique bavaisienne*. In : *Septentrion*, 2, p. 46-54.

DERU, 1996 =

DERU (X.), *La céramique belge dans le nord de la Gaule. Caractérisation, chronologie, phénomènes culturels et économiques*, Louvain-la-Neuve. (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, 89).

DERU, 2005 =

DERU (X.), *Les productions de l'atelier de potiers des « Quatre Bornes » aux Rues-des-Vignes (Nord)*. In : S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Blois, Marseille, p. 469-478.

DERU et VACHARD, 2002 =

DERU (X.) et VACHARD (D.), *Le groupe de pâtes « savonneuses » des céramiques gallo-romaines du nord de la Gaule Belgique*. In : S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Bayeux, Marseille, p. 477-485.

DESBAT, 1987 =

DESBAT (A.), *Note sur la production d'amphores à Lyon au début de l'Empire*. In : S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Caen, Marseille, p. 159-165.

DESTEXHE, 1989 =

DESTEXHE (G.), *Le cimetièrre gallo-romain de Wanzoul*. In : *Archéologie hesbignonne*, 8, p. 5-236.

DESTEXHE, 1996 =

DESTEXHE (G.), *Un remarquable puits gallo-romain à Verlaine*. In : *Archéologie hesbignonne*, 14, p. 3-91.

DOCQUIER, 1994 =

DOCQUIER (J.), *Essai de rassemblement des marques de potiers sur pelves ou mortiers d'époque gallo-romaine*. In : *Bulletin des Chercheurs de Wallonie*, 34, p. 35-101.

DOCQUIER et BIT, 1983-1984 =

DOCQUIER (J.) et BIT (R.), *La villa II de Vaux-et-Borset*. In : *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 18, p. 163-185.

DOCQUIER et BIT, 1987-1988 =

DOCQUIER (J.) et BIT (R.), *Contribution à l'étude des ateliers à céramiques à Amay le long de la voie romaine Arlon-Tongres*. In : *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 20, p. 55-108.

DOCQUIER et WILLEMS, 1983-1984 =

DOCQUIER (J.) et WILLEMS (J.), *Un silo gallo-romain et son contenu à Clavier-Vervoz (Liège)*. In : *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 18, p. 187-195.

EBNÖTHER et ESCHENLOHR, 1985 =

EBNÖTHER (C.) et ESCHENLOHR (L.), *Das römische Keramiklager von Oberwinterthur-Vitodurum*. In : *Archéologie suisse*, 8/4, p. 251-258.

FAIDER-FEYTMANS, 1965 =

FAIDER-FEYTMANS (G.), *La nécropole gallo-romaine de Thuin, Morlanwelz*. (Fouilles du Musée de Marimont, 2).

FISCHER, 1969 =

FISCHER (C.), *Die Terra-Sigillata-Manufaktur von Sinzig am Rhein*. (Rheinische Ausgrabungen, 5).

FOURNY et VAN ASSCHE, 1987 =

FOURNY (M.) et VAN ASSCHE (M.), *Fosses d'habitat Michelsberg et structures d'habitat de La Tène finale sur le « Mont-à-Henry » à Ittre*. In : CAHEN-DELHAYE (A.), DE LICHTERVELDE (C.) et LEUXE (F.) dir., *L'Archéologie en Wallonie 1980-1985. Découvertes des cercles archéologiques*, Namur, p. 64-68.

FREMERSDORF, 1965-1966 =

FREMERSDORF (F.), *Die Anfänge der römischen Glashütten Kölns*. In : *Kölner Jahrbuch für Vor- und Frühgeschichte*, 8, p. 24-43.

GIELEN, 1971 =

GIELEN (J.), *Het pottenbakkersbedrijf van Lucius aan de Putgraaf te Heerlen*. In : *Het Land van Herle*, 21, p. 1-9.

GODARD, 1992 =

GODARD (C.), *Une réserve de céramiques de l'époque de Claude à Vienne (Isère)*. In : *S.F.E.C.A.G.*, Actes du Congrès de Tournai, Marseille, p. 239-264.

GOETHERT-POLASCHEK =

GOETHERT-POLASCHEK (K.), *Katalog der römischen Gläser des Rheinischen Landesmuseums Trier*, Mayence, 1977. (Trierer Grabungen und Forschungen, 9).

GOSE =

GOSE (E.), *Gefäßstypen der römischen Keramik im Rheinland*, Kevelaer, 1950 (1976 et 1984). (Beiheft der Bonner Jahrbücher, 1).

GOSE, 1972 =

GOSE (E.), *Der gallo-römische Tempelbezirk im Altbachtal zu Trier*, Mayence, 1972. (Trierer Grabungen und Forschungen, 7).

GUEURY et VANDERHOEVEN, 1992 =

GUEURY (M.-Cl.) et VANDERHOEVEN (M.), *Les tombes sous tumulus au Musée Curtius (I). Blehen-Hodeige-Villers-le-Peuplier (Moxhe)*. In : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 104, p. 205-224.

GUEURY et VANDERHOEVEN, 1994 =

GUEURY (M.-Cl.) et VANDERHOEVEN (M.), *Les tombes sous tumulus au Musée Curtius (II). Braives (Avennes)*. In : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 106, p. 5-76.

HAALEBOS, 1990 =

HAALEBOS (J.K.), *Het grafveld van Nijmegen-Hatert*, Nimègue. (Beschrijving van de Verzamelingen in het Provinciaal Museum G. M. Kam te Nijmegen, 11).

HANUT, 2001 =

HANUT (F.), *Les amphores et cruches-amphores régionales de Gaule Belgique et de Germanie inférieure*. In : TUFFREAU-LIBRE (M.) et JACQUES (A.) dir., *La céramique en Gaule et en Bretagne romaines : commerce, contacts et romanisation*, Actes de la table ronde d'Arras (23-25 octobre 1998), Berck-sur-Mer. (Nord-Ouest Archéologie, 12), p. 19-38.

HANUT, 2004 =

HANUT (F.), *Les horizons chronologiques de la céramique et de la verrerie au Haut-Empire dans le nord de la Gaule*, thèse de doctorat inédite, Louvain-la-Neuve.

HANUT, 2008 =

HANUT (F.), *Les ustensiles de cuisine et de la table. La vaisselle régionale d'usage ordinaire*. In : BAUSIER (K.), DUHANT (G.) et MARCHANT (C.) coord., *Boisson d'immortalité. Regards sur Pommerœul gallo-romain*, Bruxelles, p. 107-126 (Collections du Patrimoine culturel de la Communnauté française, 1).

HANUT, 2009 =

HANUT (F.), *Des poteries pour quoi faire ? L'usage des céramiques gallo-romaines*. In : *Les experts à Arlon. Autopsie d'un vicus*, catalogue de l'exposition du 10 octobre au 18 décembre 2009 au Musée archéologique luxembourgeois d'Arlon, *Bulletin de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 86, p. 27-40.

HARTLEY et DICKINSON, 2008a =

HARTLEY (B. R.) et DICKINSON (B. M.), *Names on Terra Sigillata. An Index of Makers' Stamps & Signatures on Gallo-Roman Terra Sigillata (Samian Ware) Volume 1 (A to Axo)*, London (Bulletin of the Institute of Classical Studies Supplement, 102-01).

HARTLEY et DICKINSON, 2008b =

HARTLEY (B. R.) et DICKINSON (B. M.), *Names on Terra Sigillata. An Index of Makers' Stamps & Signatures on Gallo-Roman Terra Sigillata (Samian Ware) Volume 2 (B to Ceroticus)*, London (Bulletin of the Institute of Classical Studies Supplement, 102-02).

HARTLEY et DICKINSON, 2008c =

HARTLEY (B. R.) et DICKINSON (B. M.), *Names on Terra Sigillata. An Index of Makers' Stamps & Signatures on Gallo-Roman Terra Sigillata (Samian Ware) Volume 3 (Certianus to Exsobano)*, London (Bulletin of the Institute of Classical Studies Supplement, 102-03).

HARTLEY et DICKINSON, 2009a =

HARTLEY (B. R.) et DICKINSON (B. M.), *Names on Terra Sigillata. An Index of Makers' Stamps & Signatures on Gallo-Roman Terra Sigillata (Samian Ware) Volume 4 (F to Klumi)*, London (Bulletin of the Institute of Classical Studies Supplement, 102-04).

HARTLEY et DICKINSON, 2009b =

HARTLEY (B. R.) et DICKINSON (B. M.), *Names on Terra Sigillata. An Index of Makers' Stamps & Signatures on Gallo-Roman Terra Sigillata (Samian Ware) Volume 5 (L to Masclus i)*, London (Bulletin of the Institute of Classical Studies Supplement, 102-05).

HARTOCH et MARTENS, 2001 =

HARTOCH (E.) et MARTENS (M.), *La production de céramiques dans le vicus de Tirlemont (Belgique). Composition des pâtes liée à la fonction des céramiques*. In : *S.F.E.C.A.G.*, Actes du Congrès de Lille-Bavay, Marseille, p. 29-40.

Hees =

BRUNSTING (H.), *Het grafveld onder Hees bij Nijmegen*, Amsterdam, 1937 (1974).

HERMET, 1934 =

HERMET (F.), *La Graufesenque*, Paris.

HOFMANN =

HOFMANN (B.), *Catalogue des estampilles sur vaisselle sigillée* (Revue archéologique Sites. Hors-série, 27).

HOFMANN, 1968 =

HOFMANN (B.), *Catalogue des poinçons pour moules à vases sigillés des décorateurs argonnais*. In : *Ogam*, 20, 1968, p. 273-307 et pl. 94-128.

HOLWERDA, 1923 =

HOLWERDA (J.H.), *Arentsburg. Een Romeinsch militair vlootstation bij Voorburg*, Leiden.

HOLWERDA, 1941 =

HOLWERDA (J.H.), *De Belgische waar in Nijmegen*, Nimègue. (Beschrijving van de Verzamelingen van het Museum G. M. Kam te Nijmegen, 1).

HÖPKEN, 2005 =

HÖPKEN (C.), *Die römische Keramikproduktion in Köln, Mainz am Rhein* (Kölner Forschungen, 8).

HULL, 1958 =

HULL (M.R.), *Roman Colchester*, Oxford. (Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London, 20).

ISINGS =

ISINGS (C.), *Roman Glass from Dated Finds*, Groningen-Djakarta, 1957. (Archaeologica Traiectina, 2).

JOLY, 1998 =

JOLY (M.), *Faciès céramiques et assemblages fonctionnels à Reims au I^{er} siècle après J.-C.* In : *SFECAG*, Actes du Congrès d'Istres, Marseille, 1998, p. 185-198.

LAUBENHEIMER, 1985 =

LAUBENHEIMER (F.), *La production des amphores en Gaule narbonnaise sous le Haut-Empire*, Paris. (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 327).

LAUBENHEIMER, 1990a =

LAUBENHEIMER (F.), *Le temps des amphores en Gaule. Vins, huiles et sauces*, Paris.

LAUBENHEIMER, 1990b =

LAUBENHEIMER (F.), *Sallèles d'Aude. Un complexe de potiers gallo-romain : le quartier artisanal*, Paris. (Documents d'Archéologie française, 26).

LAUBENHEIMER et HÉNON, 1998 =

LAUBENHEIMER (F.) et HÉNON (B.), *Les amphores du Titelberg (Luxembourg)*. In : LAUBENHEIMER (F.) dir., *Les amphores en Gaule. II. Production et circulation*, Paris, p. 107-142.

LAUBENHEIMER et MARLIÈRE, 2010 =

LAUBENHEIMER (F.) et MARLIÈRE (E.), *Échanges et vie économique dans le Nord-Ouest des Gaules (Nord/Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie). Le témoignage des amphores du I^{er} s. av. J.-C. au IV^e s. ap. J.-C. I*, Besançon.

LEBLOIS, 2008 =

LEBLOIS (E.), *La céramique sigillée*. In : BAUSIER (K.), DUHANT (G.) et MARCHANT (C.) coord., *Boisson d'immortalité. Regards sur Pommerœul gallo-romain*, Bruxelles, p. 130-143 (Collections du Patrimoine culturel de la Communauté française, 1).

LEHANCE et WILLEMS, 1987 =

LEHANCE (H.) et WILLEMS (J.), *Le cimetière belgo-romain d'Amay. Les tombes mises au jour en 1986*. In : *Vie archéologique*, 24, p. 46-64.

LENZ, 1999 =

LENZ (K.H.), *Siedlungen der Römischen Kaiserzeit auf der Aldenhovener Platte*, Köln. (Rheinische Ausgrabungen, 45).

Liberchies I =

BRULET (R.) dir., *Liberchies I. Vicus gallo-romain : bâtiment méridional et la fontaine des Turcs*, Louvain-la-Neuve, 1987. (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, 54).

Liberchies II =

BRULET (R.) et DEMANET (J.-Cl.) dir., *Liberchies II. Vicus gallo-romain : sondages et zone d'habitat au sud de la voie antique*, Louvain-la-Neuve, 1993. (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, 82).

Liberchies III =

BRULET (R.) et DEMANET (J.-Cl.) dir., *Liberchies III. Vicus gallo-romain : les thermes et la zone d'habitat au nord de la voie antique*, Louvain-la-Neuve, 1997. (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, 94).

Liberchies IV =

BRULET (R.), DEWERT (J.-P.) et VILVORDER (F.) dir., *Liberchies IV. Vicus gallo-romain. Travail de rivière*, Louvain-la-Neuve, 2001. (Publications d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université catholique de Louvain, 101).

LORIDANT et MÉNARD, 2002 =

LORIDANT (F.) et MÉNARD (R.), *Les mortiers dits « de Bavay ». Une des productions de Pont-sur-Sambre (Nord)*. In: *S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Bayeux*, Marseille, p. 431-435.

LUDOWICI =

LUDOWICI (W.), *Stempel-Namen und bilder römischer Töpfer Legions-Ziegel-Stempel Formen von Sigillata und anderen Gefässen aus meinen Ausgrabungen in Rheinzabern 1901-1914*, Jockgrim, 1927.

LUX et ROOSENS, 1971 =

LUX (G.V.) et ROOSENS (H.), *Een Gallo-Romeins grafveld te Gors-Opleeuw*, Bruxelles. (*Archaeologia Belgica*, 128).

MAIURI, 1932 =

MAIURI (A.), *La casa del Menandro e il suo tesoro di argenteria*, Rome.

MARIËN, 1971-1972 =

MARIËN (M.E.), *Mobilier funéraire à Lixhe*. In : *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 43-44, p. 71-80.

MARIËN, 1983 =

MARIËN (M.E.), *Tombe belgo-romaine à Arsimont (Namur)*, Bruxelles, p. 95-126. (*Archaeologia Belgica*, 255).

MARIËN, 1994 =

MARIËN (M.E.), *Quatre tombes romaines du III^e siècle : Thorembais-Saint-Trond et Overhespen*, Bruxelles. (Musées royaux d'Art et d'Histoire. Monographie d'Archéologie nationale, 8).

MARLIÈRE, 1998 =

MARLIÈRE (E.), *Les amphores de Bavay*. In : LAUBENHEIMER (F.) dir., *Les amphores en Gaule. II. Production et circulation*, Paris, p. 49-89.

MARTIN-KILCHER, 1987 =

MARTIN-KILCHER (S.), *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst. I : Die sudspanischen Ölamphoren (Gruppe 1)*, Augst. (Forschungen in Augst, 7).

MARTIN-KILCHER, 1994a =

MARTIN-KILCHER (S.), *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst. II : Die Amphoren für Wein, Fischsauce, Südfrüchte (Gruppen 2-24) und Gesamtauswertung*, Augst. (Forschungen in Augst, 7).

MARTIN-KILCHER, 1994b =

MARTIN-KILCHER (S.), *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst. III : Archäologische und naturwissenschaftliche Tonbestimmungen*, Augst. (Forschungen in Augst, 7).

MASSART, 1994 =

MASSART (C.), *La céramique fumée*. In : BRULET (R.) éd., *Braives-la-Romaine. Bilan de vingt ans de recherches dans l'agglomération gallo-romaine de Braives, 1973-1992*, Louvain-la-Neuve, p. 124-126. (Collection d'Archéologie Joseph Mertens, 9).

MASSART *et alii*, 2009 =

MASSART (C.), DEFGNÉE (A.), LANGHOR (R.) et 'T KINT (S.), *Le tumulus gallo-romain de Glimes (Incourt). Rapport 2003 des fouilles réalisées en 2002*, Namur. (Études et Documents. Archéologie, 13).

MEES, 1995 =

MEES (A.W.), *Modellsignierte Dekorationen auf südgallischer Terra Sigillata*, Stuttgart. (Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg, 54).

MERTENS, 1972 =

MERTENS (J.), *Tienen, een Gallo-Romeinse nederzetting*, Louvain, p. 113-163. (Acta Archaeologica Lovaniensia, 5).

MERTENS et VANVINCKENROYE, 1975 =

MERTENS (J.) et VANVINCKENROYE (W.), *Een Romeins Gebouwencomplex extra-muros te Tongeren*, Tongres. (Publikaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum van Tongeren, 22).

MIGNOT, 1984 =

MIGNOT (P.), *Les cimetières gallo-romains du Haut-Empire en Famenne*. In : *Annales de la Société archéologique de Namur*, 63, p. 149-245.

MILLET, 1987 =

MILLET (M.), *Boudicca, the First Colchester's Shop and the Dating of Neronian Samian*. In : *Brittania*, 18, p. 93-123.

MILNE, 1985 =

MILNE (G.), *The Port of Roman London*, Londres.

MONSIEUR et BRAECKMAN, 1995 =

MONSIEUR (P.) et BRAECKMAN (K.), *Romeinse anforen in de vicus Velzeke*. In : *Archeologische Kroniek van Zuid-Oost-Vlaanderen*, 4, p. 289-316.

Niederbieber =

OELMANN (F.), *Die Keramik des Kastells Niederbieber*, Bonn, 1914. (Materialien zur römisch-germanischen Keramik, 1).

OENBRINK, 1998 =

OENBRINK (W.), *Die Kölner Jagdbecher im römischen Rheinland. Form und Dekor, Funktion und Handelsgeschichte einer Kölner Geschirrprouktion im 2. Jahrhundert n. Chr.* In : *Kölner Jahrbuch für Vor- und Frühgeschichte*, 31, p. 71-252.

OLCESE, 2003 =

OLCESE (G.), *Ceramiche comuni a Roma e in area romana : produzione, circolazione e tecnologia (tarda età repubblicana – prima età imperiale)*, Mantova (Documenti di Archeologia, 28).

OSWALD =

OSWALD (F.), *Index des estampilles sur sigillée*, Avignon, 1983. (Revue archéologique Sites. Hors-Série, 21).

OSWALD* =

OSWALD (F.), *Index of Figure-Types on Terra Sigillata (« Samian Ware »)*. I-IV, Avignon, 1981. (Revue archéologique Sites. Hors-Série, 9).

OSWALD et PRYCE, 1920 =

OSWALD (F.) et PRYCE (T.D.), *An Introduction to the Study of Terra Sigillata treated from a chronological standpoint*, Londres.

PANELLA, 1986 =

PANELLA (C.), *Oriente ed Occidente. Considerazioni su alcune anfore « egee » di età imperiale a Ostia*. In : EMPEREUR (J.-Y.) et GARLAN (Y.), *Recherches sur les amphores grecques*, p. 609-636. (Bulletin de Correspondance hellénique. Supplément, 13).

PLUMIER, 1986 =

PLUMIER (J.), *Tumuli belgo-romains de la Hesbaye occidentale : Séron, Hanret, Bois de Buis, Penteville*, Namur. (Documents inédits relatifs à l'Archéologie de la Région namuroise, 2).

RASBACH, 1997 =

RASBACH (G.), *Römerzeitliche Gräber aus Moers-Asberg*, Duisburg. (Funde aus Asciburgium, 12).

RITTERLING, 1913 =

RITTERLING (E.), *Das frühromische Lager bei Hofheim im Taunus*, Wiesbaden. (Annalen für Nassauische Altertumskunde und Gesichtsforschung, 40).

ROGERS =

ROGERS (G.B.), *Poteries sigillées de la Gaule centrale. I. Les motifs non figurés*, Paris, 1974. (Supplément à Gallia, 28).

ROGERS, 1999 =

ROGERS (G.B.), *Poteries sigillées de la Gaule centrale. II. Les potiers. I-II*, Lezoux, 1999. (Cahier du Centre archéologique de Lezoux, I).

ROMEUF, 2001 =

ROMEUF (A.-M.), *Les Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) : le quartier artisanal gallo-romain I-II*, Lezoux. (Cahier du Centre archéologique de Lezoux, 2).

ROOSENS et LUX, 1974 =

ROOSENS (H.) et LUX (G.V.), *Gallo-Romeinse tumulus te Helshoven onder Hoepertingen*, Bruxelles. (Archaeologia Belgica, 164).

ROOSENS et VANDERHOEVEN, 1955 =

ROOSENS (H.) et VANDERHOEVEN (M.), *Een verdwenen tumulus te Rosmeer*, Bruxelles. (Archaeologia Belgica, 24).

ROTTLOFF, 1999 =

ROTTLOFF (A.), *Römische Vierkantkrüge*. In : KLEIN (J.), *Römische Glaskunst und Wandmalerei*, Mainz am Rhein, p. 41-49.

RUSH *et alii*, 2000 =

RUSH (P.), DICKINSON (B.), HARTLEY (B.) et HARTLEY (K. F.), *Roman Castleford. Excavations 1974-1975. Vol. III. The Pottery*, Wakefield.

RÜTTI, 1991 =

RÜTTI (B.), *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst. I-II*, Augst. (Forschungen in Augst, 13).

SCHÖNBERGER et SIMON, 1966 =

SCHÖNBERGER (H.) et SIMON (H.-G.), *Novaesium II. Die mittelkaiserzeitliche Terra sigillata von Neuss*, Berlin. (Limesforschungen, 7).

STANFIELD et SIMPSON, 1990 =

STANFIELD (J.-A.) et SIMPSON (G.), *Les potiers de la Gaule centrale*, Gonfaron. (Revue archéologique Sites. Hors-Série, 37).

STUART =

STUART (P.), *Gewoon aardewerk uit de Romeinse legerplaats en de bijbehorende grafvelden te Nijmegen*, Nimègue, 1977. (Beschrijving van de Verzamelingen in het Rijksmuseum G.M. te Nijmegen, 6).

Tienen =

THOMAS (S.) dir., *Vicus Tienen. Eerste resultaten van een systematisch onderzoek naar een Romeins verleden*, Tirlmont, 1983.

Tongeren =

VANVINCKENROYE (W.), *Gallo-Romeins aardewerk van Tongeren*, Tongres, 1991. (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum Tongeren, 44).

TUFFREAU-LIBRE, 1978 =

TUFFREAU-LIBRE (M.), *Un dépotoir gallo-romain du II^e siècle, à Marly (Nord)*. In : *Gallia*, 36, p. 163-182.

URNER-ASTHOLZ, 1942 =

URNER-ASTHOLZ (H.), *Die römerzeitliche Keramik von Eschenz-Tasgetium. V. Das Verkaufsmagazin für keramische Waren*, p. 1-156 (Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte, 78).

VAN DEN HURK, 1973 =

VAN DEN HURK (L.J.A.M.), *The tumuli from the Roman period of Esch, province of North Brabant. I.* In : *Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, 23, p. 189-236.

VANDERHOEVEN, 1962 =

VANDERHOEVEN (M.), *De Romeinse glasverzameling in het Provinciaal Gallo-Romeins Museum*, Tongres. (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum Tongeren, 2).

VANDERHOEVEN, 1975 =

VANDERHOEVEN (M.), *De Terra Sigillata te Tongeren. IV. Analytische inventaris van de stempels in openbaar en privaat bezit*, Tongres. (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum te Tongeren, 21).

VANDERHOEVEN, 1976 =

VANDERHOEVEN (M.), *De Gallo-Romeinse tumulus van Riemst*. In : *Limburg*, 54, p. 3-29.

VANDERHOEVEN, 1980 =

VANDERHOEVEN (A.), *De Gallo-Romeinse wrijfschaalstempels in België. Inventaris, verspreiding en datering*, Louvain. (Mémoire de licence inédit, K.U. Leuven).

VANDERHOEVEN, 1984 =

VANDERHOEVEN (A.), *Liberchies (Bons Villers) (Charleroi-Hainaut). – Les sigles sur mortiers*. In : *Romana Contact*, I-IV, p. 18-28, pl. 6-13.

VANDERHOEVEN *et alii*, 1993 =

VANDERHOEVEN (A.), VYNCKIER (G.) et VYNCKIER (P.), *Het oudheidkundig bodemonderzoek aan de Veemarkt te Tongeren. Eindverslag 1988*, p. 127-205. (Archeologie in Vlaanderen, 3).

VAN DER WERFF, 1984 =

VAN DER WERFF (J.), *Roman Amphoras at Nijmegen - a Preliminary Report*. In : *Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, 34, p. 347-387.

VAN DER WERFF, 1989 =

VAN DER WERFF (J.), *Sekundäre Graffiti auf römischen Amphoren*. In : *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 19, p. 361-376.

VANHAEKE, 1970 =

VANHAEKE (L.), *Bodemvondsten in het Waasland*, Saint-Nicolas.

VAN LITH, 1978-1979 =

VAN LITH (S.M.E.), *Römisches Glas aus Valkenburg Z. H.*, p. 1-150. (Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden, 59-60).

VAN OSSEL, 1986 =

VAN OSSEL (P.), *Les cimetières romains du Haut-Empire de Namur*. In : *Annales de la Société archéologique de Namur*, 64, p. 197-251.

VANVINCKENROYE, 1984 =

VANVINCKENROYE (W.), *De Romeinse Zuid-West begraafplaats van Tongeren. I-II*, Tongres. (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum Tongeren, 29).

VANVINCKENROYE, 1988 =

VANVINCKENROYE (W.), *De Romeinse villa op de Sassenbroekberg te Broekom*, Hasselt. (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum Tongeren, 38).

VANVINCKENROYE, 1989 =

VANVINCKENROYE (W.), *Terra sigillata uit een Romeinse stortplaats te Tongeren*, Hasselt. (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum Tongeren, 41).

VANVINCKENROYE, 1990 =

VANVINCKENROYE (W.), *De Romeinse villa's van Piringen (« Mulkenveld ») en Vechmaal (« Walenveld »)*, Hasselt. (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum Tongeren, 42).

VERMEULEN, 1992 =

VERMEULEN (F.), *Tussen Leie en Schelde. Archeologische inventarisatie en studie van de Romeinse bewoning in het zuiden van de Vlaamse Zandstreek*, Gand. (Archeologische Inventaris Vlaanderen. Buitengewone reeks, 1).

VILVORDER, 1994 =

VILVORDER (F.), *La vie quotidienne*. In : BRULET (R.) éd., *Braives-la-Romaine. Bilan de vingt ans de recherches dans l'agglomération gallo-romaine de Braives, 1973-1992*, Louvain-la-Neuve, p. 88-94. (Collection d'Archéologie Joseph Mertens, 9).

VILVORDER, 1999 =

VILVORDER (F.), *Les productions de céramiques engobées et métallescentes dans l'est de la France, la Rhénanie et la rive droite du Rhin*. In : BRULET (R.), SYMONDS (R. P.) et VILVORDER (F.), *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines*, Actes du colloque organisé à Louvain-la-Neuve le 18 mars 1995, Oxford, p. 69-122 (Rei Cretariae Romanae Fautororum Acta. Supplementum, 8).

VILVORDER *et alii*, 2000 =

VILVORDER (F.), SYMONDS (R.P.) et REKK (S.), *Les amphores orientales en Gaule septentrionale et au sud-est de la Grande-Bretagne*, Oxford. (Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta, 36), p. 477-486.

VILVORDER et BOCQUET, 1994 =

VILVORDER (F.) et BOCQUET (A.), *Les groupes techniques des céramiques fines engobées et métallescentes en Belgique : Liberchies et Braives*. In : TUFFREAU-LIBRE (M.) et JACQUES (A.) dir., *La céramique du Haut-Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines : faciès régionaux et courants commerciaux*, p. 95-102. (Nord-Ouest Archéologie, 6).

VILVORDER et CHARLIER, 1993 =

VILVORDER (F.) et CHARLIER (J.), *Agglomérations gallo-romaines. L'organisation du vicus de Braives*. In : *L'archéologie en Région wallonne 1980-1990*, Namur, p. 56-60 (Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, 1).

WEBSTER, 1996 =

WEBSTER (P.), *Roman Samian Pottery in Britain*, York. (Practical Handbook in Archaeology, 13).

WILLEMS, 1967 =

WILLEMS (J.), *Le vicus belgo-romain de Braives-Avennes. Plan de situation des découvertes*. In : *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz*, 7, p. 5-9.

WILLEMS, 1969 =

WILLEMS (J.), *Les potiers gallo-belges de Vervoz (Clavier-Liège)*. In : *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz*, 9, p. 5-21.

WILLEMS, 1977 =

WILLEMS (W.J.H.), *A Roman Kiln at Halder, gemeente St. Michielsgestel N.B.*, Amsterdam, p. 114-129. (Cingula, 4).

WILLEMS, 2005 =

WILLEMS (S.), *Roman Pottery in the Tongeren reference collection : mortaria and coarse wares*, Brussel (VIOE-Rapporten, 1).

WILLEMS *et alii*, 1963 =

WILLEMS (J.), DOCQUIER (J.) et LAUWERIJS (E.), *Notes sur le vicus belgo-romain de Braives. Vestiges d'un magasin d'époque*. In : *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz*, 4, p. 11-47.

WILLEMS *et alii*, 1966 =

WILLEMS (J.), DOCQUIER (J.) et LAUWERIJS (E.), *Les potiers gallo-belges de Vervoz (Clavier-Liège)*. In : *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz*, 6, p. 47-112.

WILLEMS *et alii*, 2000 =

WILLEMS (S.), VILVORDER (F.) et VANDERHOEVEN (A.), *Pasta-onderzoek van wrijfschalen*. In : *Romeinendag (6^{de} editie)*, Louvain, 19 avril 2000, p. 23-26.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. LE *VICUS* DE BRAIVES/*PERNICACUM*

2. CONTEXTE DE DÉCOUVERTE DU « MAGASIN »

3. LA VERRERIE

3.1. Les bols hémisphériques à moulures externes dits *Rippenschalen* ou *Pillar Moulded Bowls*

3.2. Cruche pansue à une anse

3.3. Les bouteilles carrées

4. LA CÉRAMIQUE

4.1. La terre sigillée (avec la collaboration de Philippe Bet)

4.2. Les vases engobés

4.3. La céramique fine claire

4.4. La céramique fumée

4.5. La céramique fine sombre

4.6. La *terra nigra*

4.7. Les pots à provisions

4.8. Les cruches

4.9. Les amphores

4.10. Les mortiers

4.11. Les *dolia*

4.12. La céramique modelée

4.13. Les céramiques communes culinaires

4.14. Les petits couvercles d'importation méditerranéenne

5. FONCTION ET INTERPRÉTATION DE L'ASSEMBLAGE CÉRAMIQUE

6. CHRONOLOGIE DU « MAGASIN »

7. ORIGINES DES VASES

BIBLIOGRAPHIE

LA CHASSE AU HAUT MOYEN ÂGE DANS L'ESPACE CAROLINGIEN

par

Angie LANGER¹

À quoi ressemble la chasse au haut Moyen Âge dans l'espace carolingien ? Nous avons essayé dans cette étude d'éclaircir cette question. Pour ce faire, nous nous sommes intéressée aux différents aspects de la chasse, tant techniques que symboliques.

LES ASPECTS TECHNIQUES DE LA CHASSE

La chasse médiévale se déroule de manière générale en automne – les exemples en sont nombreux. Nous allons seulement en mentionner quelques-uns, concernant Louis le Pieux, tirés des *Annales Regni Francorum*. Ainsi on peut lire qu'en 820 : *Imperator post peractum Carisiaci conventum autumnalemque venationem ex more completam Aquasgrani reversus est* ; en 822 : *Ipse vero peracta autumnali venatione trans Rhenum ad hiemandum in loco, qui Franconofurd appellatur, profectus est* ou encore en 829 : *autumnalis venationis exercitium*². En automne, les chasseurs poursuivent principalement le sanglier qui a bien profité de la glandée³. C'est aussi la période de brame du cerf, ce qui peut être un attrait supplémentaire, le cerf étant alors particulièrement dangereux. D'un point de vue plus pratique, c'est la saison qui convient le mieux à la vénerie puisque le printemps et l'été sont consacrés à la préparation et à la réalisation des campagnes militaires tandis que l'hiver, de par son climat, se prête davantage à la volerie qu'à la chasse à courre. L'automne est aussi le moment durant lequel on fait les dernières provisions pour l'hiver.

¹ Angie LANGER, rue du Bief 66, 4652 Xhendelesse ; langerangie@yahoo.fr.

² « *Annales Regni Francorum* », a. 820, 822, 829, édité par PERTZ G. H., KURZE F., MGH *Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, réédition, Hanovre, 1930, p. 154, 159, 177 ; autres exemples : « *Annales Regni Francorum* », a. 819, 821, 823, 825, 826, *idem*, p. 152, 155, 162, 168, 171.

³ GRAND R., DELATOCHE R., *L'agriculture au Moyen Âge de la fin de l'Empire romain au XVI^e siècle*, Paris, 1950, p. 558.

Quelquefois le souverain chasse également au printemps ou en été comme l'atteste Thégan, qui nous rapporte que Louis le Pieux chasse au mois d'août lorsque les cerfs sont les plus gras⁴. Au moins depuis l'époque carolingienne, la chasse est interdite le dimanche, jour du Seigneur⁵. Charlemagne l'ordonne en 789 dans le *Capitulare Admonitio Generalis*⁶. D'autres jours liturgiques sont également frappés d'un interdit concernant la chasse. Son exercice durant les festivités de Pâques est interdit par les synodes de Meaux (845) et de Paris (846)⁷. Il nous semble intéressant de constater que la chasse, comme la guerre, deux activités soumises à une certaine violence, ont fait l'objet d'interdiction pendant les fêtes religieuses. Le fait que la condamnation de la guerre durant certaines périodes liturgiques soit plus tardive (XI^e siècle) s'explique certainement par la plus grande nécessité de celle-ci.

Les sources médiévales mentionnent comme principaux acteurs de la chasse les rois et les grands. Ce qui s'explique aisément par l'intérêt particulier porté par les auteurs à ces personnages⁸. Nous reviendrons cependant sur leurs habitudes de chasse dans la partie consacrée à la symbolique de la chasse. Nous nous limiterons à ce stade à l'étude des coutumes des autres composantes sociales de la société médiévale.

Les ecclésiastiques n'ont en principe pas le droit de chasser, cet exercice étant d'ailleurs condamné par l'Église⁹. Le premier concile qui interdit formellement cette pratique aux serviteurs de Dieu semble être celui d'Agde en 506. Il est alors décidé que les évêques, les prêtres et les diacres ne peuvent élever des chiens de chasse ou des faucons. En cas d'infraction, le coupable est exclu de la communion pendant un temps plus ou moins long selon son grade. Ainsi, un évêque ne peut aller communier pendant

⁴ THÉGAN, « Gesta Hludowici imperatoris », c. 19, édité et traduit par TREMP E., *MGH Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, Hanovre, 1995, p. 204-205 ; autres exemples : « Annales Regni Francorum », a. 813, 817, 825, *o. c.*, p. 137, 146, 167.

⁵ GUERREAU A., « Chasse », in LE GOFF J., SCHMITT J. C. (éd.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 175.

⁶ « Admonitio Generalis a. 789 », § 81, édité par BORETIUS A., *Capitularia Regum Francorum*, t. 1, Hanovre, 1883, p. 61. Cette interdiction s'applique probablement dans un cadre plus large que l'espace carolingien : *Aelfric's Colloquy*, édité par GARMONSWAY G. N., Londres, 1939, p. 24.

⁷ « Die Konzilien der Karolingischen Teilreiche 843-859 », n° 11, § 80, édité par HARTMANN W., *MGH Concilia*, t. 3, Hanovre, 1984, p. 126.

⁸ VERDON J., « Recherches sur la chasse en Occident durant le haut Moyen Âge », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire (RBPH)*, n° 56, 1978, p. 809.

⁹ SZABO T., « Die Kritik der Jagd. Von der Antike zum Mittelalter », in RÖSENER W. (éd.), *Jagd und höfische Kultur im Mittelalter*, Göttingen, 1997, p. 177-178.

trois mois tandis qu'un diacre est seulement exclu pendant un mois¹⁰. Les conciles ne sont pas les seuls à avoir légiféré en la matière, les souverains carolingiens ont également défendu aux ecclésiastiques d'exercer la chasse. On peut citer par exemple un capitulaire de Pépin le Bref, daté de l'année 744¹¹, ou un autre de Charles le Chauve de 876¹². Lorsqu'on analyse les différents interdits de chasse faits aux ecclésiastiques, on se rend compte que, la plupart du temps, les prohibitions ne frappent pas tant l'exercice même de la chasse mais se limitent à la possession de chiens ou d'oiseaux de chasse¹³ car, en principe, seules la chasse à courre et la volerie sont interdites en raison de leur caractère mondain¹⁴. Le nombre relativement élevé de ces interdictions laisse à penser que celles-ci ne sont pas ou quasiment pas observées. Le concile de Mâcon en 585, en interdisant les chiens de garde, démontre l'inventivité des hommes de Dieu pour se soustraire à cette règle¹⁵. Un autre exemple de cette créativité est un capitulaire de Carloman qui va jusqu'à interdire aux religieux de se « promener » avec des chiens dans la forêt¹⁶. Des sanctions, pouvant aller jusqu'à la déposition, sont d'ailleurs prises à l'égard des fautifs¹⁷. Comment expliquer cette volonté de l'Église, mais aussi du pouvoir laïque, d'interdire la chasse aux ecclésiastiques ? D'une part on retrouve dans les sources le

¹⁰ « *Episcopis, presbyteris, diaconibus, canes ad venandum, aut accipitres habere non liceat. Quod si quis talium perforarum in hac voluntate detectus fuerit, si episcopus est, tribus mensibus se a communione suspendat, presbyter duobus mensibus se abstineat, diaconus uno ab officio vel communione cessabit* » : « Concile d'Agde », canon 55, édité par MANSI G. D., *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. 8, Paris-Leipzig, 1901, col. 334. La même interdiction se retrouve au concile d'Epaone en 517 : « *Concilium Epaonense a. 517* », canon 4, édité par MASSEN F., *MGH Concilia*, t. 1, Hanovre, 1893, p. 20.

¹¹ « *Pippini Principis Capitulare Suessionense a. 744* », § 3, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, o. c., p. 29.

¹² « *Karoli II Capitulare Papiense a. 876* », § 9, édité par BORETIUS A., KRAUSE V., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 2, Hanovre, 1897, p. 102.

¹³ « *Concilium Germanicum a. 742* », canon 2, édité par WERMINGHOFF A., *MGH Concilia*, t. 2, vol. 1, Hanovre-Leipzig, 1906, p. 3 ; « *Concilium Suessionense a. 744* », canon 3, édité par WERMINGHOFF A., *MGH Concilia*, t. 2, vol. 1, *idem*, p. 34 ; « *Concilium Moguntinense a. 813* », canon 14, édité par WERMINGHOFF A., *MGH Concilia*, t. 2, vol. 1, *idem*, p. 47 ; « *Concilium Cabillonense a. 813* », canon 9, édité par WERMINGHOFF A., *MGH Concilia*, t. 2, vol. 1, *idem*, p. 276 ; « *Karoli Magni Capitulare Primum a. 769* », § 3, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, o. c., p. 45 ; « *Capitulare Missorum Generale a. 802* », § 19, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, o. c., p. 95.

¹⁴ SZABO T., o. c., p. 178.

¹⁵ « *Concilium Matisconense a. 585* », canon 13, édité par MASSEN F., *MGH Concilia*, t. 1, o. c., p. 170.

¹⁶ « *Karlmanni Principis Capitulare a. 742* », § 2, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, o. c., p. 25.

¹⁷ « *Edictum Spurum de Metropoli Moguntina a. 745* », édité par WERMINGHOFF A., *MGH Concilia*, t. 2, vol. 2, Hanovre-Leipzig, 1908, p. 818 ; *MGH Epistolarum*, n° 116, édité par PERELS E., t. 6, Berlin, 1925, p. 631-633.

souci d'interdire une activité mondaine au clergé¹⁸ afin de marquer plus fermement la différence entre les états ecclésiastique et laïque¹⁹. D'autre part la volonté des souverains carolingiens de renforcer les structures de l'État et de l'Église. En effet, les évêques, en tant que guides spirituels et fonctionnaires officiels de l'État, doivent garder toute leur énergie pour accomplir leurs tâches. Éradiquer l'exercice de la chasse des coutumes du clergé a été une tâche ardue pour l'Église, et elle n'a jamais été véritablement couronnée de succès. Cet insuccès peut s'expliquer principalement par trois raisons. La première consiste dans le fait que la plupart des ecclésiastiques, et en particulier les grands dignitaires, sont issus de l'élite de la société et ont été imprégnés de cet art de vivre. Deuxièmement, l'ampleur des enjeux : si les ecclésiastiques ne participent pas aux chasses, ils sont exclus d'événements de société qui réunissent le roi et l'aristocratie et de ce fait ne savent participer à leurs négociations. En dernier lieu, le fait que les établissements religieux possèdent eux-mêmes des forêts ou parties de forêts ; si la chasse leur est interdite, toute une série de ressources leur échappent²⁰.

Des femmes, participant à la chasse, ne sont mentionnées que rarement dans les descriptions de chasses du haut Moyen Âge. Cela est peut-être dû au caractère physique, voire dangereux, attribué à la chasse²¹. Pourtant, il arrive parfois qu'on les retrouve parmi les spectatrices ou accompagnatrices²². Il s'agit cependant à chaque fois de femmes très influentes, telle l'impératrice Judith qui accompagne son mari à la chasse organisée en l'honneur du roi danois, Harald. Dans un premier temps l'impératrice fait partie des spectateurs²³ ; ensuite l'auteur nous la montre retenir son jeune fils qui voudrait chasser un daim égaré²⁴ et pour finir, une fois la chasse terminée, son rôle devient plus actif parce que c'est elle, en tant que

¹⁸ « Concilium Romanum a. 826 », canon 12, édité par WERMINGHOFF A., *MGH Concilia*, t. 2, vol 2, o. c., p. 573 ; « Concilium Moguntinum a. 850 », § 6, édité par BORETIUS A., KRAUSE V., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 2, o. c., p. 187-188.

¹⁹ DEVROEY J. P., *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI^e-IX^e siècles)*, Louvain-la-Neuve, 2006, p. 253.

²⁰ SZABO T., o. c., p. 215-216.

²¹ GUIZARD-DUCHAMP F., « Louis le Pieux roi-chasseur : gestes et politique chez les Carolingiens », in *RBPH*, n° 85, 2007, p. 528-529.

²² PAUL DIACRE, *Histoire des Lombards*, l. V, c. 37, traduit par BOUGARD F., Turnhout, 1994, p. 121.

²³ « *Jam pia scandit equum Judith pulcherrima conjunx Caesaris, ornata comptaque mirifice, quam proceres summi dominam seu turba potentum praeterit et sequitur regis honore pii* » : ERMOLD LE NOIR, *Poème sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin*, édité et traduit par FARAL E., Paris, 1964, p. 182.

²⁴ ERMOLD LE NOIR, *idem*, p. 182-184.

maîtresse de la maison, qui organise le repas²⁵. Dans l'*Épopée de Paderborn* (vers 799), la reine Liutgarde ainsi que les filles de Charlemagne assistent à la chasse²⁶.

Un personnel spécialisé dans la chasse et la surveillance de la forêt existe depuis l'Antiquité et nous retrouvons ses traces au haut Moyen Âge²⁷. Grégoire de Tours nous parle, par exemple, d'un garde-forestier au service du roi Gontran²⁸. De plus amples informations sur les forestiers royaux nous sont données par un diplôme de Childéric II, daté de 670, concernant l'abbaye de Stavelot-Malmedy : *Unde jussimus pro hac re domno et patri nostro Theodardo episcopo vel inlustri viro Hodoni domestico cum forestariis nostris ipsa loca mensurare et designare per loca denominata...*²⁹. Les forestiers apparaissent ici comme des serviteurs royaux et sont chargés de participer à la régulation des frontières des possessions de l'abbaye. Les forestiers semblent avoir été organisés en *liberi forestarii* et en *servi forestarii*³⁰. D'après un document de Louis le Pieux datant de 822, les *liberi forestarii* sont soustraits au ban, au service militaire, aux corvées de transports pour les missions des *missi dominici* et ne doivent pas non plus donner de palefrois³¹, tandis que les *servi forestarii* disposent de manses sur lesquels pèsent des charges. Ces manses sont tenus en bénéfice³². Ils doivent labourer leurs manses et sont soumis aux corvées, au cens et aux autres obligations auxquels ils sont tenus par eux-mêmes et par le fait qu'ils tiennent des manses. Ils ne doivent pas donner de palefrois ou faire d'autres corvées, mais uniquement s'occuper des travaux manuels qu'ils doivent aux forestiers royaux (*liberi forestarii*). Personne ne peut les

²⁵ « *Sed tamen in medio nemoris viridabtia claustra Judith prudenter construit, atque tegit vimine praeraso nec non et tonsile buxo, palleolis cingit linteolisque tegit, atque pio regi viridanti ruris in herba ipsa sedile parat, ordinat atque dapes* », ERMOLD LE NOIR, *idem*, p. 184.

²⁶ « *Karolus Magnus et Leo Papa* », v. 183-194, 213-267, édité et traduit par BRUNHÖLZL F., in BEUMANN H., BRUNHÖLZL F., WINKELMANN W., *Karolus Magnus et Leo Papa. Ein Paderborner Epos vom Jahre 799*, Paderborn, 1966, p. 72, 74-78.

²⁷ LECLERCQ H., « Chasse », in CABROL F., LECLERCQ H. (dir.), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 3, vol. 1, Paris, 1913, col. 1082.

²⁸ GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, t. 2, traduit par LATOUCHE R., Paris, 1963, p. 273.

²⁹ *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, n° 6, édité par HALKIN J., ROLAND C., t. 1, Bruxelles, 1930, p. 21.

³⁰ KASPERS H., *Comitatus Nemoris. Die Waldgrafschaft zwischen Maas und Rhein*, Düren-Aix-la-Chapelle, 1957, p. 38-39.

³¹ « *a bannis et aribannis et conductum ad legationes sive paravereda* » : « *Formulae Imperiales* », n° 43, édité par ZEUMER K., *MGH Legum Sectio V Formulae*, Hanovre, 1886, p. 319.

³² Le terme bénéfice est ici à prendre dans son sens ancien c'est-à-dire d'un don d'un homme puissant à un plus faible à titre de remerciement ou pour s'attirer sa faveur.

contraindre ou les inquiéter³³. Le même document nous apprend également que les forestiers bénéficient d'une juridiction propre qui se trouve sous l'autorité des *magistri forestarii*. Les *forestarii* sont ainsi soustraits à la juridiction comtale, excepté pour les causes criminelles. On lit aussi que les *servi forestarii* dépendent soit d'établissements religieux, soit de fiefs royaux³⁴. Les forestiers, d'après un capitulaire du IX^e siècle, sont chargés de garder la forêt, le gibier et les poissons et semblent sous la surveillance du régisseur du domaine (*villicus*)³⁵.

Encore plus intimement liés à la chasse sont les veneurs et les fauconniers. D'après le *Capitulaire de Villis*, ils sont chargés de l'approvisionnement des palais et doivent travailler en concertation avec les villas royales³⁶. Selon Hincmar de Reims, quatre veneurs et un fauconnier font partie du palais. Sous les ordres de ceux-ci se trouvent des gardes-chasse, des officiers des chiens ainsi que des chasseurs de castors. Les veneurs, de même que le fauconnier, sont chargés de l'organisation des chasses ; il leur incombe de fixer le personnel nécessaire au palais et de s'occuper du logement des autres. Ce sont eux également qui surveillent le nombre d'oiseaux et de chiens de chasse présents au palais ou dans les autres résidences de chasse. Ils doivent veiller à la meilleure utilisation possible des ressources afin que les réserves ne soient ni trop, ni trop peu exploitées³⁷.

Les deux grandes disciplines de chasse au haut Moyen Âge sont la vénerie et la volerie. L'une comme l'autre nécessitent l'utilisation d'auxiliaires animaliers.

Pour la chasse à courre, les hommes recherchent l'aide de chiens de chasse. Ce sont les *Lois Barbares* qui nous donnent le plus d'informations sur l'utilisation de ces animaux au haut Moyen Âge. La *Loi Salique*

³³ « *Servi vero forestarii, ..., de eorum mansis stipendiorum de quorum beneficio sunt, rigas faciant atque census sive ceteras functiones, quae ex semetipsis sive de eorum mansis exhibere debent, persolvant et nec paravereda donent nec opera faciant, sed etiam manuopera eorum forestarii nostri praevideant, [et nullus] quilibet de parte seniorum illorum eos pro qualibet re distringat aut iniustam inquietudinem faciat* » : « *Formulae Imperiales* », n° 43, *o. c.*, p. 320.

³⁴ « *Formulae Imperiales* », n° 43, *idem*, p. 320.

³⁵ « *Capitulaire Aquisgranense a. 801-813* », § 18, 19, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, *o. c.*, p. 172.

³⁶ « *Capitulaire de Villis a. 800* », § 45, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, *idem*, p. 87.

³⁷ HINCMAR DE REIMS, *De Ordine Palatii*, c. 5, édité et traduit par GROSS T., SCHIEFFER R., Hanovre, 1980, p. 64-66, 76-78.

mentionne le limier, le lévrier et les chiens de berger³⁸. La *Loi des Bavaois* énumère toute une série de races de chiens spécialisées dans un certain type de chasse comme le *bibarhunt* (*biberhund* = chien de castor) qui chasse sous terre dans les terriers, ou le *hapuhunt* qui chasse les autours, ou bien encore le *suuarzuuild* (*schwarzwild* = gibier noir) qui est utilisé pour la chasse aux ours et bisons³⁹. Ces animaux ont une grande valeur et leur vol est parfois puni de manière originale. Ainsi la *Loi Burgonde* condamne le voleur à embrasser le postérieur de l'animal en public outre les 5 sous qu'il doit verser au propriétaire et l'amende royale de 2 sous. Cependant, le fautif est la plupart du temps condamné à une lourde amende⁴⁰. Par exemple le *Pactus Legis Salicae* condamne le vol d'un *agutarius* (lévrier spécialisé dans la chasse aux lièvres) d'une amende de 15 sous⁴¹.

L'autre grande pratique de chasse, la volerie, a recours à l'aide des oiseaux de proie. Comme pour les chiens de chasse, la *Loi des Bavaois* mentionne quelques oiseaux utilisés pour la chasse comme le *chranohari* qui sert à attraper les grues, le *canshapuh* utilisé pour la capture des oies sauvages, le *anothapuh* qui chasse les canards sauvages ou encore le *sparvvarius* qui nous est connu sous le nom d'épervier⁴². Comme les chiens de chasse, les oiseaux de proie ont une grande valeur. La *Loi Salique* punit le vol d'un épervier d'une amende de 3 sous si l'oiseau se trouvait sur un arbre, de 15 sous s'il était sur sa perche et de 45 sous s'il était enfermé⁴³. La *Loi des Burgondes* fait aussi preuve d'originalité en ce qui concerne le vol d'éperviers : ainsi elle condamne le coupable à se faire manger 6 onces de chair de sa poitrine par l'oiseau de proie⁴⁴. Cet animal constitue également un cadeau de prestige. Boniface, vers le milieu du VIII^e siècle, envoie en cadeau au roi de Mercie Aethelbald un épervier et deux faucons⁴⁵

³⁸ « Lex Salica », n° 6, § 1-3, édité par ECKHARDT K. A., *MGH Leges Nationum Germanicarum*, t. 4, vol. 2, Hanovre, 1969, p. 36-37.

³⁹ « Lex Baiwariorum », I. XX, § 4, 6, 7, édité par DE SCHWIND E., *MGH Leges Nationum Germanicarum*, t. 5, vol. 2, Hanovre, 1926, p. 461-463.

⁴⁰ « Leges Burgundionum-Liber Constitutionum », § 97, édité par DE SALIS L. R., *MGH Leges Nationum Germanicarum*, t. 2, vol. 1, Hanovre, 1892, p. 112-113.

⁴¹ « Pactus Legis Salicae », n° 6, § 2, édité par ECKHARDT K. H., *MGH Leges Nationum Germanicarum*, t. 4, vol. 1, Hanovre, 1962, p. 37.

⁴² « Lex Baiwariorum », n° 21, § 1-4, *o. c.*, p. 465-466.

⁴³ « Lex Salica », n° 7, § 1-3, *o. c.*, p. 38 ; la même punition se retrouve dans le *Pactus Legis Salicae* : « Pactus Legis Salicae », n° 7, § 1-3, *o. c.*, p. 39.

⁴⁴ « Lex Burgundionum-Liber Constitutionum », n° 98, *o. c.*, p. 113.

⁴⁵ « S. Bonifatii et Lulli Epistolae », n° 69, édité par DÜMMLER E., *MGH Epistolarum*, t. 3, Berlin, 1892, p. 337.

et le roi de Kent Ethelbert II demande au même Boniface de lui envoyer deux faucons⁴⁶.

Une fois la chasse terminée on peut se demander quelle est l'utilisation des produits chassés. Dans un premier temps on pense évidemment à l'alimentation. Mais la question de l'utilisation du gibier à la table médiévale est assez discutée. Certains historiens sont persuadés que la chasse est pratiquée au Moyen Âge dans un souci avant tout alimentaire. Pour eux, la chasse permet aux hommes de se fournir en nourriture carnée alors que le bétail est insuffisant tant du point de vue quantitatif que qualitatif⁴⁷. D'autres historiens évincent complètement cette théorie⁴⁸. L'archéologie médiévale sous son aspect archéozoologique a apporté des preuves matérielles à cette deuxième théorie. En effet, l'analyse de restes osseux des dépotoirs seigneuriaux met au jour une très faible quantité d'ossements de gibier. 66 à 99 % des ossements découverts proviennent du bœuf, du porc et des caprinés. Dans les restes de gibiers retrouvés lors des fouilles, on rencontre le plus souvent des restes de cerfs et de chevreuils. En troisième place vient le lièvre ; le sanglier quant à lui ne se situe qu'en cinquième position. D'après les résultats ainsi obtenus, il apparaît que le gibier consommé est de nature fort diversifiée mais a un faible impact alimentaire⁴⁹. Les abondantes notions de venaison à la table seigneuriale dans la littérature médiévale semblent être dues à un codage symbolique⁵⁰. En effet, ces textes ont pour but de décrire le chevalier idéal, et la consommation ou non de gibier permet de marquer l'appartenance à un groupe social. Même si en réalité la venaison se retrouve uniquement sur la table lors de grandes occasions, sa nomination au sein d'une source est porteuse d'une riche signification puisqu'elle est associée d'une part à la richesse et d'autre part à la chasse dont la pratique est intimement liée à l'aristocratie⁵¹. Quant aux sources du haut Moyen Âge, elles parlent peu de l'aspect alimentaire de la chasse. Mis à part un passage d'Éginhard

⁴⁶ « S. Bonifatii et Lulli Epistolae », n° 105, *idem*, p. 392.

⁴⁷ BENOIST J. O., « Le gibier dans l'alimentation seigneuriale (XI^e-XV^e siècles) », in *Manger et boire au Moyen Âge. Actes du colloque de Nice (15-17 octobre 1982)*, t. 1, Paris, 1984, p. 75.

⁴⁸ GUERREAU A., *o. c.*, p. 166-167.

⁴⁹ AUDOIN-ROUZEAU F., « Compter et mesurer les os animaux. Pour une histoire de l'élevage et de l'alimentation en Europe de l'Antiquité aux Temps Modernes », in *Histoire & Mesure*, vol. 10, n° 3-4, 1995, p. 277-311.

⁵⁰ GUERREAU A., *o. c.*, p. 166-167.

⁵¹ GUERREAU-JALABERT A., « Aliments symboliques et symbolique de la table dans les romans arthuriens (XII^e-XIII^e siècles) », in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 47, mai-juin 1992, p. 570.

concernant les habitudes alimentaires de Charlemagne⁵² et quelques diplômes qui octroient le droit de chasse à des établissements religieux pour que les moines puissent se ressourcer à l'aide de la venaison⁵³, les sources se font rares. Même si nous sommes convaincue que les hommes du haut Moyen Âge n'allaient pas chasser uniquement dans un but alimentaire, il nous semble cependant difficile d'imaginer que les animaux abattus n'aient pas été consommés. Cela pourrait peut-être s'expliquer de deux manières : d'une part les sites fouillés concernent en majeure partie des établissements postérieurs au haut Moyen Âge et d'autre part il est possible que les chasseurs aient consommé la venaison fraîchement capturée sur le lieu de chasse soit à cause de la dégradation rapide de la qualité du gibier, soit dans un certain esprit de communion avec la nature, ce qui expliquerait pourquoi nous retrouvons si peu d'ossements de gibier dans les établissements. Cependant, les sources qui peuvent appuyer cette hypothèse comme le *Poème sur Louis le Pieux* d'Ermold le Noir sont rares et dans ce passage précis de cette source, l'auteur cherche à flatter l'impératrice Judith et à souligner ses capacités de maîtresse de la maison impériale⁵⁴. Une autre source, l'*Épopée de Paderborn*, signale également un repas organisé à la suite d'une chasse, mais cette fois-ci l'auteur cherche à démontrer les capacités de Charlemagne à subvenir aux besoins de sa cour⁵⁵.

Outre la viande, la peau et les fourrures sont également utilisées⁵⁶. Les fourrures reviennent à la mode au haut Moyen Âge. Le trafic de cette denrée est développé notamment vers l'Orient dont les ressources propres sont plus maigres. On apprécie particulièrement les fourrures des martres, belettes et castors⁵⁷. Un capitulaire de 808 fixe le prix pour des vêtements en peau de martre ou de loutre à 30 sous pour les meilleures qualités⁵⁸. L'*Épopée de Paderborn*, signale qu'une des filles de Charlemagne porte un

⁵² ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne*, § 24, édité par HALPHEN L., Paris, 1923, p. 70.

⁵³ *MGH Diplomatum Karolinarum*, n° 87, 191, édité par DOPSCH A., LECHNER J., TANGL M., t. 1, Hanovre, 1906, p. 126-256 ; *Recueil des actes de Charles III le Simple*, n° 90, édité par LOT F., LAUER P., Paris, 1940, p. 205.

⁵⁴ ERMOLD LE NOIR, *o. c.*, p. 184.

⁵⁵ « Karolus Magnus et Leo Papa », v. 319-326, *o. c.*, p. 82.

⁵⁶ Pour plus d'informations : DELORT R., *Les animaux ont une histoire*, Paris, 1984 ; *Idem*, WALTER F., *Histoire de l'environnement européen*, Paris, 2001.

⁵⁷ VERDON J., *o. c.*, p. 825-826 ; LOMBARD M., « La chasse et les produits de la chasse dans le monde musulman (VIII^e-XI^e siècle) », in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, mai-juin 1969, p. 575-578.

⁵⁸ « Capitula cum primis constituta a. 808 », § 5, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, *o. c.*, p. 140.

manteau décoré de fourrures de taupes⁵⁹. On se sert de la peau pour fabriquer des objets en cuir comme des ceintures⁶⁰. En atteste un diplôme de Charlemagne qui donne le droit de chasse aux hommes de l'abbaye de Saint-Bertin, afin que la chair du gibier les réconforte et qu'ils puissent utiliser les peaux pour se fabriquer des gants et des ceintures et pour recouvrir leurs livres⁶¹.

LE DROIT DE CHASSE

Au haut Moyen Âge, dans l'espace carolingien, le droit de chasse diffère selon les lieux. Dans la *silva communis*, le droit de chasse est libre, dans les *forestes* et dans les parcs de chasse, il est restreint⁶².

Commençons par parler de la *forestis* et un commentaire sur l'étymologie du terme. La plupart des historiens et philologues pensent que le mot *forestis* vient du latin *foris* qui veut dire « en-dehors ». Et désignerait donc ce qui est dehors et se rapporterait à tout ce qui se trouve en-dehors des habitats et par là en-dehors de toute possession. Comme la *forestis* est sans seigneur, elle revient d'après le droit germanique au souverain⁶³. Une autre étymologie possible serait celle du germanique *first/forst* et voudrait dire clôture de frontière. Que l'on privilégie l'une ou l'autre origine, il est toutefois clair que *forestis* désigne quelque chose qui se trouve à part⁶⁴. Le terme *forestis* apparaît pour la première fois à l'époque mérovingienne. Avant l'époque carolingienne, il n'est toutefois employé que dans les diplômes royaux : ni les lois barbares, ni les sources narratives de l'époque mérovingienne n'emploient ce terme⁶⁵. Ce qui revient à dire que les *forestes* sont des institutions des rois francs et que pour Thimme les premières « forêts » ont dû être de nature royale. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que déjà sous les Mérovingiens les souverains donnent des *forestes* ou du moins des parties de celles-ci à des particuliers, ce qui explique l'existence

⁵⁹ « Karolus Magnus et Leo Papa », v. 257, o. c., p. 76.

⁶⁰ ZOTZ T., « Beobachtungen zu Königtum und Forst im früheren Mittelalter », in RÖSENER W. (éd.), *Jagd und höfische Kultur im Mittelalter*, o. c., p. 106.

⁶¹ *MGH Diplomatum Karolinarum*, n° 191, o. c., p. 256.

⁶² GUIZARD-DUCHAMP F., « Les parcs à gibier carolingiens d'après les sources narratives », in CORVOL A. (éd.), *Forêt et chasse X^e-XX^e siècle*, Paris, 2004, p. 17.

⁶³ KASPERS H., o. c., p. 24.

⁶⁴ DASLER C., *Forst und Wildbann im frühen deutschen Reich*, Cologne-Vienne-Weimar, 2001, p. 3-4.

⁶⁵ ZOTZ T., o. c., p. 97.

de « forêts » privées⁶⁶. Charles Petit-Dutaillis a analysé la question dans une vaste étude⁶⁷. Pour lui le plus ancien document contenant le terme *forestis* est un diplôme de Sigebert III des environs de 648 concernant la fondation des monastères de Stavelot et de Malmedy. Le terme s'applique dans ce texte à un endroit solitaire qui regorge de bêtes sauvages (*in locis vaste solitudinis, in quibus caterva bestiarum germinat*) et à l'intérieur duquel des communautés monastiques ont décidé de s'installer pour se retirer du monde. Le roi ordonne que cette *forestis* se trouve désormais à la seule disposition des moines et que personne d'autre ne puisse y édifier des maisons ou domaines sans leur autorisation préalable⁶⁸. Ce document semble confirmer que le roi dispose librement des *forestes* c'est à dire de son droit de possession sur les terres sans seigneur⁶⁹. Un autre diplôme de Sigebert III, rédigé entre 652 et 653, emploie les termes suivants pour situer les deux monastères : *in vasta heremi Ardenensis construxit, quemadmodum nos loca ipsa ad ipsa monasteria aedificanda pro nostra preceptione ex foreste nostra concessimus*⁷⁰. Il apparaît donc que le roi a soustrait de sa *forestis* le territoire qu'il a donné aux moines et que ce territoire se trouve dans une région boisée et pas ou presque pas habitée. En 670, Childéric II réduit de moitié le territoire concédé au monastère double de Stavelot-Malmedy du côté des domaines royaux d'Amblève, de Cherain et de Lierneux⁷¹. La présence de ces domaines royaux est un indice de l'organisation et de l'exploitation de la forêt. Quelques autres diplômes de Stavelot-Malmedy donnent encore des preuves que les *forestes* sont administrées par les domaines royaux : ainsi le terme *forestis* se trouve associé à trois reprises à celui de *fiscus* pour déterminer la situation du double monastère : *de foreste et fiscis nostris super fluvium Amblavam*⁷², *in foreste fisci Arduenna super fluvium Amblava*⁷³, *in foreste nostra Ardinna vel super fisco nostro*⁷⁴. La forêt ardennaise semble finalement moins déserte et sauvage que ne le laissent entendre les sources. En effet, elle est non seulement parcourue par des routes mais aussi parsemée de domaines

⁶⁶ THIMME H., « Forestis. Königsgut und Königsrecht nach den Forsturkunden vom 6. bis zum 12. Jahrhundert », in *Archiv für Urkundenforschung*, édité par BRANDI K., BRESSLAU H., TANGL M., t. 2, Leipzig, 1909, p. 102, 110-111.

⁶⁷ PETIT-DUTAILLIS C., « De la signification du mot « forêt » à l'époque franque », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n° 76, 1915, p. 97-152.

⁶⁸ *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, n° 2, t. 1, o. c., p. 7-8.

⁶⁹ KASPERS H., o. c., p. 23.

⁷⁰ *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, n° 4, t. 1, o. c., p. 12.

⁷¹ *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, n° 6, t. 1, *idem*, p. 20-22.

⁷² *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, n° 10, t. 1, *idem*, p. 31.

⁷³ *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, n° 11, t. 1, *idem*, p. 34.

⁷⁴ *Recueil des chartes de Stavelot-Malmedy*, n° 16, t. 1, *idem*, p. 44.

royaux et de villas de chasse dont certaines ont acquis le titre de *palatium*. Ces *palatii* sont constitués de plusieurs bâtiments d'importance diverse, tous construits en bois, le matériel le plus abondant en Ardenne. Ils servent à loger le roi, sa famille, ses proches, ses conseillers, ses serviteurs, mais aussi tout un personnel spécialisé dans la chasse et la protection de la forêt⁷⁵. Pour Petit-Dutaillis le mot *forestis* s'applique à l'époque mérovingienne soit à une vaste étendue boisée recherchée par les communautés monastiques, soit à un bois, soit encore à un bien ou un droit dont on peut abandonner une partie⁷⁶. Kaspers, quelques années plus tard, nuance la signification du terme *forestis*. Pour lui, le terme n'englobe pas uniquement les régions forestières ou les terres en friche mais aussi toutes les eaux sans maître. Le terme *forestis* désigne donc tous les usages de la forêt, le droit de défrichement et de colonisation, la possession du gibier et des poissons, la récolte du miel ou encore les richesses du sous-sol. Le roi possède ces droits à la condition bien évidemment qu'ils ne soient pas déjà concédés à d'autres personnes⁷⁷. Il ne s'agit donc pas d'une possession territoriale mais plutôt d'une possession de droits et d'usages, ce qui est compréhensible dans la mesure où ces usages représentent la véritable richesse des forêts, des terres en friche et des eaux⁷⁸. Bien que la chasse ne soit pas explicitement mentionnée, une certaine restriction du droit de chasse semble exister. En témoignent les mentions de *forestarii* dans les diplômes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy dont la tâche consiste à surveiller la forêt et les bêtes qu'elle héberge. Plus clairement encore, ce droit de chasse se retrouve dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours lorsqu'il raconte que le roi Gontran condamne à mort son cubiculaire Chundon parce qu'il a chassé sans autorisation dans la forêt royale⁷⁹.

Pour Petit-Dutaillis, l'époque carolingienne marque un changement dans la signification du mot *forestis*. Celui-ci prend, à son avis, une allure juridique, ce qui est dû, selon lui, à la volonté des Carolingiens d'organiser leurs ressources et leurs plaisirs⁸⁰. Charlemagne, dans le *Capitulare de Villis*, ordonne que ses forêts soient bien gardées (*Ut silvae vel forestes nostrae bene sint custoditate*), de même que les bêtes sauvages dans ses

⁷⁵ ROUSSEAU F., « Le personnage historique de saint Hubert », in *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'histoire*, n° 3, 1979, p. 28.

⁷⁶ PETIT-DUTAILLIS C., *o. c.*, p. 111-125.

⁷⁷ KASPERS H., *o. c.*, p. 25.

⁷⁸ GLOCKNER B., « Bedeutung und Entstehung des Forstbegriffes », in *Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, n° 17, 1924, p. 4-5.

⁷⁹ GRÉGOIRE DE TOURS, *o. c.*, p. 273-274.

⁸⁰ PETIT-DUTAILLIS C., *o. c.*, p. 125-136.

forêts (*feramina nostra intra forestes bene custodiant*)⁸¹. On voit clairement que l’auteur du diplôme utilise les termes *silva* et *forestis* pour désigner la forêt, mais se sert uniquement du terme *forestis* lorsqu’il est question de bêtes sauvages et donc indirectement de chasse. De même on peut lire dans le *Capitulare Aquisgranense* que les forestiers doivent bien garder les *forestes* mais aussi les bêtes et poissons qu’elles contiennent. Au cas où le souverain décide de permettre la chasse dans ses territoires à un autre personnage, les forestiers ont la mission de faire rapport au roi du nombre de bêtes abattues⁸². Outre les rois, certains grands instituent également des *forestes*⁸³. Cependant, le souverain entend contrôler ces institutions privées ou du moins leur création. Dans ce sens, Louis le Pieux, dans un capitulaire datant de l’année 818 ou 819, décide de ne reconnaître les *forestes* nouvellement créées que si leurs possesseurs peuvent se prévaloir d’une autorisation de Charlemagne ou de lui-même⁸⁴. Dans un autre capitulaire, Louis le Pieux interdit de créer de nouvelles *forestes* sans son autorisation préalable⁸⁵.

Après l’époque carolingienne le terme *forestis* a connu de nouvelles évolutions. Celles-ci ont eu lieu de manières différentes et plus ou moins rapides en Angleterre, en Allemagne et en France. De manière générale les successeurs des Carolingiens ne sont plus capables de réglementer la création de nouvelles *forestes*. Ainsi les grands vont procéder à une large inforestation à leur profit. Cependant, les droits et usages tel le glandage, le droit de pâturage ou le ramassage du bois mort sont la plupart du temps déjà concédés à d’autres personnes dans ces nouvelles *forestes*. En conséquence, les nouvelles *forestes* sont quasi exclusivement basées sur le droit de chasse⁸⁶. Lorsqu’on analyse la situation en Europe occidentale après le IX^e siècle on constate que le terme *forestis* a eu la plus longue durée de vie, dans son sens juridique, en Angleterre. Ici la *forestis* reste une circonscription de chasse essentiellement royale. Les souverains anglais

⁸¹ « Capitulaire de Villis a. vers 800 », § 36, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, o. c., p. 86.

⁸² « Capitulaire Aquisgranense a. 801-813 », § 18, o. c., p. 172.

⁸³ PETIT-DUTAILLIS C., o. c., p. 125-136.

⁸⁴ « *De forestibus noviter institutis. Ut quicumque illas habet dimittat, nisi forte indicio veraci ostendere possit, quod per iussionem sive permissionem domni Karoli genitoris nostri eas instituisset : praeter illas quae ad nostrum opus pertinent, unde nos decernere volumus quicquid nobis placuerit* » : « Capitulaire per se scribenda a. 818-819 », § 7, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, o. c., p. 288.

⁸⁵ « Capitulaire Missorum a. 819 », § 22, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, idem, p. 291.

⁸⁶ GLOCKNER B., o. c., p. 16-17.

jusque Jean sans Terre⁸⁷ l'agrandiront continuellement selon leurs désirs. Ce district de chasse est protégé par des lois minutieuses et autoritaires qui donnent au seul roi le droit de chasser ou d'autoriser la chasse du grand gibier⁸⁸. Dans l'Empire, sous les successeurs des Carolingiens, la *forestis* reste une circonscription de chasse qui appartient au roi ou à un des grands. Comme en Angleterre, on y interdit la chasse au grand gibier et les usages nuisibles aux bêtes sauvages. À la fin du XIII^e siècle et suite au Grand Interrègne, les grands de l'Empire usurpent un bon nombre de droits régaliens et en ce qui nous intéresse, ils mettent la main sur le droit de créer des *forestes*. Dorénavant, les circonscriptions de chasse sont instituées par leur propre initiative. Il y a aussi un changement de vocabulaire : même si le mot *forestis* garde encore son sens ancien dans certains textes, il est de plus en plus souvent remplacé par le terme de *wildbann*⁸⁹. C'est à partir du XI^e siècle que les deux termes entrent en concurrence, comme on peut le voir par exemple dans des diplômes de l'empereur Henri IV des années 1059-1060. Dans ces documents, *wildbann* désigne le droit de chasse tandis que le terme *forestis* est employé pour désigner le *forst* (forêt)⁹⁰. C'est en Francie occidentale que le terme *forestis* perd le plus rapidement son sens juridique et prend un sens de plus en plus géographique⁹¹. Ici aussi un autre terme le remplace, à savoir celui de garenne. Les seigneurs ont leurs garennes et le roi ne contrôle plus leur création. Il possède simplement, comme tout autre seigneur du royaume, ses garennes personnelles. Le mot *forestis*, quant à lui, se rapproche de plus en plus du sens actuel du terme « forêt »⁹².

Des réserves de chasse protégées existent depuis l'Antiquité. Celles-ci sont d'abord désignées par le terme de *leporaria*, puis à partir du premier siècle de notre ère par celui de *vivaria*. Ce terme ne se retrouve pas au haut Moyen Âge mais seulement celui de *brogilus*, *brolium*, *brolius*... qui provient du terme celtique *brog-ilo* désignant un « petit domaine clôturé ». Cette forme latine de *brogilus* donnera en allemand le terme de *Brühl* et en

⁸⁷ D'ailleurs le surnom de « Plantagenêt » renvoie probablement au goût de Geoffroi le Bel pour les bois, forêts et friches, où il exerçait sa passion pour la chasse : « *Gisfrei, son frere, que l'on clamout « Plante Genest », qui mult amout bois e forest* » : WACE, *Le Roman de Rou*, v. 10.269-70, édité par HOLDEN A. J., t. 2, Paris, A. J. Picard, 1971, p. 266.

⁸⁸ PETIT-DUTAILLIS C., *o. c.*, p. 143-144.

⁸⁹ PETIT-DUTAILLIS C., *idem*, p. 145-147.

⁹⁰ *MGH Diplomatum Regum et Imperatorum Germaniae*, n° 47, 59, 66, édité par GLADISS D., t. 6, vol. 1, Weimar, 1953, p. 60, 76, 87.

⁹¹ VERDON J., *o. c.*, p. 809.

⁹² PETIT-DUTAILLIS C., *o. c.*, p. 147-149.

français le terme de breuil⁹³. Pour l'époque carolingienne, les sources qui parlent des parcs de chasse sont rares et souvent d'utilisation difficile parce que rédigées dans un but de propagande manifeste⁹⁴. Un parc de chasse se trouve sur une île à Ingelheim et nous est connu notamment d'après la description qu'en fait Ermold le Noir : *Insula propter adest, Rheni quoque gurgite cincta, quo viret herba recens et nemus umbriferum ; Illuc quippe ferae multae variaequae fuerunt, et late silvis turba jacebat iners*⁹⁵. Un autre parc de chasse se trouve à proximité du palais impérial d'Aix-la-Chapelle. Ermold le Noir nous en fait également la description : *Est locus insignis, regali proximus aulae, fama sui late, quae vocitatur Aquis, marmore praecinctus lapidum sive aggere septus, consitus arboribus, quo viret herba recens ; At fluvius medium praelambit gurgite lento, hunc volucres variae incolitantque ferae. Quando placet regi, paucis comitantibus illuc venandi studio saepius ingreditur, figere cornigerum praegrandia corpora ferro cervorum, aut dammas percutere atque capras, seu, glacie stringente solum sub tempore brumae, unguigeris volucres exagitare capis*⁹⁶. Ces parcs bénéficient d'un soin particulier de la part des souverains. Dans le *Capitulare de Villis*, Charlemagne ordonne à ses fonctionnaires de bien garder ses parcs de chasse et de les entretenir régulièrement⁹⁷. Le véritable aspect de ces parcs de chasse nous est cependant encore mal connu. On peut penser que le terrain est composé d'espaces boisés, mais aussi d'espaces découverts pour permettre certaines formes de la volerie et que le souverain puisse se donner en spectacle. Quant aux animaux présents, les sources nous parlent de sangliers, de chevreuils, de daims et d'ours. Cependant, la cohabitation de ces animaux dans un espace réduit ainsi que leur reproduction peuvent poser problème. Ainsi les cerfs se reproduisent rapidement et pourraient vite se trouver en état de surpopulation ; les ours par contre se reproduisent fort lentement et nécessitent plus d'espace. Peut-être faut-il imaginer qu'une partie du gibier est capturée dans les massifs forestiers qui entourent ces parcs et amenée dans ceux-ci juste pour la chasse royale⁹⁸.

⁹³ HAUCK K., « Tiergärten im Pfalzbereich », in *Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung*, Göttingen, 1963, p. 30-74.

⁹⁴ GUIZARD-DUCHAMP F., « Les parcs à gibier carolingiens... », *o. c.*, p. 18-20.

⁹⁵ ERMOLD LE NOIR, *o. c.*, p. 180.

⁹⁶ ERMOLD LE NOIR, *idem*, p. 140.

⁹⁷ « *Capitulare de Villis a. vers 800* », § 46, *o. c.*, p. 87.

⁹⁸ GUIZARD-DUCHAMP F., « Les parcs à gibier carolingiens... », *o. c.*, p. 21-26.

LA SYMBOLIQUE « LAÏQUE » DE LA CHASSE

LA CHASSE ARISTOCRATIQUE

Depuis les temps préhistoriques, la chasse n'a pas seulement un but économique. Probablement dès ses débuts, sa symbolique contribue à la construction de l'ordre social d'une société. Ainsi, le travail d'équipe et la coordination entre les membres d'un groupe humain sont favorisés lorsque plusieurs chasseurs effectuent ensemble des battues ou lorsque plusieurs communautés humaines unissent leurs forces pour une plus grande réussite. De même, on associe probablement dès cette époque la réussite à la chasse à la réussite sociale⁹⁹. Les témoignages romains sur l'importance de la chasse chez les Germains sont quelque peu contradictoires et ne nous permettent pas de tirer des conclusions indubitables. César, dans sa *Guerre des Gaules*, nous apprend que les Suèves sont de grands chasseurs. Dans un autre passage concernant les mœurs des Germains, il déclare que ceux-ci passent leur vie à chasser et à faire la guerre¹⁰⁰. Tacite de son côté nous affirme que les Germains ne chassent pas beaucoup en temps de paix mais préfèrent encore l'oisiveté. Par contre, un peu plus loin, il nous raconte qu'ils aiment la venaison nouvelle¹⁰¹. Néanmoins, la comparaison avec d'autres peuples primitifs, le milieu naturel dans lequel évoluent les Germains, la continue mise en avant du caractère guerrier des sociétés germaniques semblent privilégier le témoignage de César. De plus, malgré les différences entre les deux témoignages, un point commun existe : les deux sources nous présentent le guerrier german en tant que chasseur¹⁰². Lorsqu'on s'intéresse aux sources sur la vie des Gallo-romains ou des peuples germaniques au moment des invasions, on s'aperçoit que la chasse

⁹⁹ FENSKE L., « Jagd und Jäger im früheren Mittelalter. Aspekte ihres Verhältnisses », in RÖSENER W. (éd.), *Jagd und höfische Kultur im Mittelalter, o. c.*, p. 34-36.

¹⁰⁰ CÉSAR, *Guerre des Gaules*, I IV, § 1 et I VI, § 21, t. 2, édité et traduit par CONSTANS L. A., quatorzième tirage revu et corrigé par BALLAND A., Paris, 1995-1996, p. 98, 191.

¹⁰¹ TACITE, *Germania*, XV, XXIII, édité et traduit par PERRET J., Paris, 1962, p. 80, 84. Le témoignage de Tacite est à utiliser avec précaution. Les informations proviennent la plupart du temps de sources écrites et ne reflètent pas toujours des connaissances encore actuelles au moment de la rédaction. Un des buts de Tacite est notamment d'opposer à la société romaine, à son goût corrompue et plus capable d'exploits militaires, une société basée sur la liberté, l'honneur et le courage militaire : FUHRMANN M., « Tacitus », in ZIEGLER K., SONTHEIMER W., GÄRTNER H. (éd.), *Der kleine Pauly. Lexikon der Antike*, t. 5, Munich, 1975, col. 487-488.

¹⁰² JARNUT J., « Die frühmittelalterliche Jagd unter Rechts- und Sozialgeschichtlichen Aspekten », in *L'uomo di fronte al mondo animale nell'alto medioevo (7-13 avril 1983)*, t. 1, Spolète, 1985, p. 767.

constitue l'une des occupations favorites des élites du V^e au X^e siècle¹⁰³. Sidoine Apollinaire¹⁰⁴ nous décrit Vectius comme un habile chasseur¹⁰⁵. Plus tard, les Carolingiens connaissent la même passion et, d'après certains auteurs, conduisent cet art à la perfection¹⁰⁶. Selon Éginhard, Charlemagne pratique assidûment l'équitation et la chasse et « tenait ce goût de naissance, puisque nul peuple au monde puisse égaler les Francs dans cet exercice »¹⁰⁷. À l'époque carolingienne, la chasse figure parmi les normes comportementales de l'aristocratie. Elle est signalée parmi les activités qualifiées par les auteurs comme conformes aux usages francs¹⁰⁸. L'aristocratie carolingienne apprécie même tellement la chasse que les souverains sont obligés de légiférer pour endiguer cette passion : en 789 Charlemagne rappelle dans un capitulaire adressé aux comtes qu'ils doivent régulièrement tenir des assemblées et non vaquer à la chasse¹⁰⁹. Ce rappel à l'ordre des comtes est répété en 807 dans les *Capitula de causis diversis*¹¹⁰. Ces législations peuvent être mises en relation avec la volonté du souverain de réformer et de renforcer l'État : en effet, si les agents royaux consacrent trop de temps à l'activité cynégétique ils sont forcément moins aptes à remplir efficacement leurs nombreuses tâches administratives et judiciaires. Nous pensons que ce souci se retrouve, en partie, dans les législations concernant l'interdit de chasse pour les ecclésiastiques dont nous avons déjà parlé.

La chasse fait aussi partie intégrante de l'éducation des élites. En effet, une fois l'âge de l'adolescence atteint, le jeune aristocrate est initié à l'art de la guerre et de la chasse¹¹¹. Éginhard témoigne du fait que les fils de

¹⁰³ VERDON J., *o. c.*, p. 805.

¹⁰⁴ Évêque de Clermont-Ferrand, 5 novembre vers 430/433-21 ou 23 novembre 479/486

¹⁰⁵ « *Quem loquimur, in equis, canibus, accipitribus instituendis, spectandis, circumferendis nulli secundus* » : SIDOINE APOLLINAIRE, I, IV, 9, t. II, *Lettres*, édité par LOYEN A., Paris, 1960-1970, p. 131.

¹⁰⁶ VERDON J., *o. c.*, p. 805.

¹⁰⁷ « *Quod illi gentilicium erat, quia vix ulla in terris natio invenitur quae in ha carte Francis possit aequari* » : ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne, o. c.*, p. 68.

¹⁰⁸ « *tum filios, cum primum aetas patiebatur, more Francorum equitare, armis ac venatibus exerceri fecit* » : ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne, idem*, p. 58 ; l'Astronome qualifie la chasse de *mos francorum* : ASTRONOME, « *Vita Hludowici imperatoris* », c. 29, 35, édité et traduit par TREPPE E., *MGH Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum separatim editi*, Hanovre, 1995, p. 380, 410.

¹⁰⁹ « *Ut comites pupillorum et orfanorum causas primum audiant ; et in venationem non vadant illo die quando placitum debent custodire nec ad pastum* » : « *Duplex legationis edictum a. 789* », § 17, édité par BORETIUS A., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 1, *o. c.*, p. 63.

¹¹⁰ « *Capitula de Causis Diversis a. 807* », édité par BORETIUS A., *Capitularia Regum Francorum*, t. 1, *idem*, p. 135.

¹¹¹ LE JAN R., *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle) : essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995, p. 66, 342.

Charlemagne, l'âge venu, sont instruits au maniement des armes, à l'équitation et à la chasse¹¹². De même, Sidoine Apollinaire, lorsqu'il brosse le portrait d'Ecdicius, mentionne comme premiers jeux de jeunesse la balle, les dés, l'épervier, le chien, le cheval et l'arc¹¹³. Odon de Cluny nous raconte que saint Géraud a appris la chasse dans sa jeunesse, comme il est coutume pour les jeunes garçons issus de l'aristocratie¹¹⁴. La pratique cynégétique fait donc partie intégrante des qualités que doivent acquérir les futurs cadres du royaume, à tel point que les individus qui ne s'y intéressent pas sont considérés par leurs contemporains comme des anormaux¹¹⁵. Tel saint Trudon auquel, selon l'auteur de sa vie¹¹⁶, on a reproché de préférer la prière à la chasse et qui aurait été considéré comme étant indigne de son rang social (*degenerem*)¹¹⁷. L'effort physique dépensé à la chasse sert également à dépenser les énergies des jeunes aristocrates¹¹⁸. Par l'apprentissage du maniement des armes, elle les prépare à leur future vie de guerriers. De façon évidente, cette activité intensive, centrée sur la mise à mort, pourrait être considérée comme un entraînement à la guerre et apporterait en même temps au futur guerrier une meilleure connaissance du terrain¹¹⁹. Ce lien entre la chasse et la guerre est rarement souligné dans les sources occidentales. Toutefois, lorsqu'Éginhard détaille l'enseignement dispensé aux fils de Charlemagne, il met sur le même pied la chasse et le maniement des armes¹²⁰. Nous pourrions donc considérer la guerre comme une sorte de chasse à l'homme, le jeune homme, de par sa lutte avec la bête sauvage ou l'ennemi, entrant dans le cercle des guerriers¹²¹. Un argument en défaveur de cette théorie est l'utilisation d'armes différentes pour la guerre et la chasse. Que la chasse soit oui ou non une activité complémentaire à la guerre il est sûr qu'elle est considérée comme ennemie de la fainéantise, de la lâcheté et de l'inoccupation¹²². En poursuivant et abattant des animaux particulièrement dangereux et sauvages tel que des ours, des aurochs ou

¹¹² ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne*, o. c., p. 58.

¹¹³ SIDOINE APOLLINAIRE, I, III, 3, t. 2, *Lettres*, o. c., p. 86.

¹¹⁴ ODON DE CLUNY, « De Vita Sancti Geraldii Auriliacensis comitis », I I, c. 4, édité par MIGNÉ J. P., *Patrologie latine*, t. 133, Paris, 1853, col. 645.

¹¹⁵ VERDON J., o. c., p. 826-827.

¹¹⁶ Rédigée entre 784-791 probablement par Donat.

¹¹⁷ « Vita Trudonis », I 11, édité par KRUSCH B., LEVISON W., *MGH Scriptores Rerum Merovingicarum*, t. 6, Hanovre-Leipzig, 1913, p. 278.

¹¹⁸ GUIZARD-DUCHAMP F., « Louis le Pieux roi-chasseur... », o. c., p. 533.

¹¹⁹ JARNUT J., o. c., p. 772.

¹²⁰ VERDON J., o. c., p. 828.

¹²¹ LE JAN-HENNEBICQUE R., o. c., p. 37.

¹²² ROESNER W., « Adel und Jagd. Die Bedeutung der Jagd im Kontext der adeligen Mentalität », in PARAVICINI BAGLIANO A., VAN DEN ABEELE B. (éd.), *La chasse au Moyen Âge. Société, traités, symboles*, Florence, 2001, p. 134-136.

des bisons¹²³, les hommes, outre leur adresse à la chasse, peuvent exhiber leur courage¹²⁴. Dans ce sens Notker de Saint-Gall¹²⁵ imagine que Charlemagne convoque une chasse afin que sa cour ne se laisse pas aller à l'inaction (*otium*) et à la paresse (*ignavia*)¹²⁶.

Une autre caractéristique de la chasse est que sa pratique contribue à la reconnaissance sociale de la personne qui l'exerce. En effet, profondément liée à la vie aristocratique la pratique cynégétique fait partie des actions qui permettent d'extérioriser son statut d'élite¹²⁷. Des différentes pratiques cynégétiques en usage au haut Moyen Âge, seule la chasse à pièges peut être exercée par les moins fortunés, les autres types de chasse nécessitant des moyens considérables de par l'usage d'un grand nombre de personnel, d'armes, de chevaux et de chiens ou d'oiseaux de chasse. De plus, il arrive que les chasseurs fassent appel à du gibier domestiqué, également d'une grande valeur, pour attirer leurs futures proies. De par son coût, il est plausible qu'il existe un lien étroit entre le type de chasse pratiqué et le prestige lié à son exercice. Par conséquent, la chasse aux pièges qui ne demande que peu de moyens – et encore moins de courage – n'est pas destinée à agrandir la renommée du chasseur. Cette variante de la chasse semble être avant tout destinée à l'approvisionnement en viande et fourrures. Tout au contraire, les chasses qui se pratiquent avec personnel, armes, chevaux, chiens ou oiseaux de chasse permettent à l'individu qui les pratique de faire une démonstration de sa richesse et de son statut social¹²⁸.

Pour les élites du haut Moyen Âge, la chasse est donc d'abord vécue comme un divertissement qui procure un intense plaisir. Pourtant elle fait prendre des risques non négligeables à celui qui la pratique. Très fréquemment les auteurs du haut Moyen Âge mentionnent des accidents de chasse, souvent même mortels¹²⁹. En 954 Louis IV poursuit un loup, chute

¹²³ Nous ne citons pas ici la chasse aux loups puisque celle-ci se fait principalement au moyen de pièges et a un caractère plutôt de chasse utile contre un concurrent dans le domaine alimentaire.

¹²⁴ JARNUT J., *o. c.*, p. 773.

¹²⁵ Notker le Bègue ou de Saint-Gall, vers 840-912.

¹²⁶ NOTKER LE BÈGUE, I II, 17, « Gesta Karoli Magni Imperatoris », édité par HAEFELE H. F., *MGH Scriptores Rerum Germanicarum. Nova Series*, t. 12, Berlin, 1962, p. 86.

¹²⁷ LE JAN R., *o. c.*, p. 66.

¹²⁸ JARNUT J., *o. c.*, p. 771-773, 786.

¹²⁹ VERDON J., *o. c.*, p. 825, 828.

de son cheval et meurt peu de temps après¹³⁰. Les *Annales Bertiniani* mentionnent, pour la seule année 864, trois accidents de chasse : Charles l'Enfant se blesse lors d'une chasse dans la forêt de Cuise ; Louis II est gravement blessé par un cerf et Louis le Germanique fait une chute de cheval¹³¹. Même le grand chasseur que fut Charlemagne se serait blessé à la jambe lors d'une chasse à l'aurochs ou au bison¹³². Parfois ce n'est pas l'animal pourchassé ou l'effort physique fourni qui menace le chasseur, mais tout simplement la maladresse d'un de ses compagnons de chasse. C'est ainsi qu'en 884 Carloman, fils de Louis le Bègue, est blessé par un de ses camarades au cours d'une partie de chasse au sanglier et meurt peu après des suites de sa blessure¹³³. En 987 le dernier Carolingien, Louis V, meurt à 20 ans d'une chute de cheval lors d'une chasse¹³⁴.

Sans procéder à une analyse complète qui sortirait du cadre de notre sujet, nous aimerions relever quelques caractéristiques de l'évolution de la chasse au Moyen Âge¹³⁵. Aux XI^e-XII^e siècles la symbolique de la chasse connaît des transformations qui sont notamment dues au développement de la chevalerie à partir du XI^e siècle. En effet, à la suite des croisades apparaît le modèle du *miles christianus* qui marque la chevalerie européenne et renforce sa cohésion. Dans cette perspective la chasse, et spécialement la fauconnerie, deviennent le privilège et le sport favori de la chevalerie. Au XII^e siècle se développe une étroite association entre vénerie, chevalerie

¹³⁰ RICHER DE SAINT-REMI, « Historiae », édité par HOFFMANN H., *MGH Scriptores Rerum Germanicarum. Nova Series*, t. 38, Hanovre, 2000, p. 170 ; FLODOARD, *Annales*, édité par LAUER P., 1905, p. 138.

¹³¹ « Annales Bertiniani », a. 864, édité par GRAT F., VIELLIARD J., CLÉMENCET S., Paris, 1964, p. 104-116.

¹³² NOTKER LE BÈGUE, I II, 8, *o. c.*, p. 60. Cette information est néanmoins à considérer avec prudence puisqu'il semble peu probable qu'un chasseur aussi expérimenté que Charlemagne se soit attaqué à l'épée à un animal de la taille de l'aurochs. Nous ne pensons pas que l'auteur fait preuve d'une mauvaise connaissance de la chasse mais qu'il s'agit tout simplement d'une exagération pour mieux souligner le courage de l'empereur.

¹³³ « Annales Vedastini », a. 884, édité par DE SIMSON B., *MGH Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, Hanovre-Leipzig, 1909, p. 56 ; RÉGINON DE PRÛM, « Chronicon », a. 884, édité par KURZE F., *MGH Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, Hanovre, 1890, p. 121.

¹³⁴ LOT F., *Naissance de la France*, Paris, 1970, p. 466.

¹³⁵ Comme ouvrages plus complets sur le développement de la chevalerie et des valeurs et symboliques qui y sont attachés on peut lire : BORST A., *Das Rittertum im Mittelalter*, Darmstadt, 1989 ; BOUTRUCHE R., *Seigneurie et féodalité*, t. 2, Paris, 1970 ; BUMKE J., *Höfische Kultur*, 2 t., Munich, 1986 ; DESPY G., « Sur la noblesse dans les principautés belges au Moyen Âge », in *RBPB*, t. 41, 1963, p. 471-486 ; CONTAMINE P., *La noblesse au Moyen Âge : XI^e-XV^e siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, 1976 ; FLORI J., « Chevaliers et chevalerie au XI^e siècle en France et dans l'Empire germanique », in *Le Moyen Âge*, n° 82, 1976, p. 125-136 ; *Idem*, *L'essor de la chevalerie aux XI^e-XII^e siècles*, Genève, 1986.

et cour princière. La vénerie est perfectionnée et soumise à des règles de plus en plus codifiées. Cette chasse noble concerne surtout la chasse aux cerfs et chevreuils ainsi que la fauconnerie¹³⁶.

LA CHASSE ROYALE

La chasse est un élément essentiel de la définition de la figure royale. Dès l'Antiquité, elle constitue un trait classique du portrait princier¹³⁷. Qu'il s'agisse du roi hellénistique ou de l'empereur romain, les souverains anciens aiment pratiquer ce sport et les auteurs en usent pour les glorifier. Il en est de même pour les rois germaniques de l'époque des invasions. Ainsi, Sidoine Apollinaire nous dépeint dans une de ses lettres un Théodoric II très habile dans le maniement de l'arc : *Si venatione nunciendis procedit, arcum lateri innectere citra gravitatem regiam iudicat ; quem tamen, si comminus avem feramque aut venanti aut vianti fors obtulerit, manui post tergum reflexae puer inserit nervo lorove fluitantibus ; quem sicut puerile computat gestare thecatum, ita muliebre accipere iam tensum... quidue cupias percuti prior admonet ut eligas ; eligis quid feriat : quod elegeris ferit ; et, si ab alterutro errandum est, rarius fallitur figentis ictus quam destinantis obtutus*¹³⁸. Dans les *Gestes de Dagobert Ier*¹³⁹, Clotaire II est qualifié de personnage érudit, pieux, belliqueux, mais aussi comme étant un ardent chasseur. Le texte nous dit également que Dagobert I^{er} s'exerce depuis sa jeunesse à la chasse, conformément à la coutume des Francs¹⁴⁰. Les premiers rois germaniques se sont révélés d'infatigables chasseurs.

Les Carolingiens perpétuent cette tradition. Charlemagne, pendant ses moments « libres », revient presque toujours dans la région Meuse-Moselle. La forêt d'Ardenne est entourée de résidences royales comme le palais d'Herstal, sur la Meuse, ou le palais de Thionville, sur la Moselle. Et même lorsqu'il se fixe de manière plus définitive à Aix-la-Chapelle, l'Ardenne

¹³⁶ RÖSENER W., « Jagd, Rittertum und Fürstenhof im Hochmittelalter », in RÖSENER W., *Jagd und höfische Kultur im Mittelalter*, o. c., p. 129-132, 138-147.

¹³⁷ GUIZARD-DUCHAMP F., « Louis le Pieux roi-chasseur... », o. c., p. 529.

¹³⁸ SIDOINE APOLLINAIRE, I 1, 2, t. 2, *Lettres*, o. c., p. 6.

¹³⁹ Rédigées entre 800 et 835 peut-être par l'abbé de Saint-Denis pour Louis le Pieux.

¹⁴⁰ « Gesta Dagoberti I. Regis Francorum », cap. 1 et 2, édité par KRUSCH B., *MGH Scriptores Rerum Merovingicarum*, t. 2, Hanovre, 1888, p. 401.

est toute proche et bénéficie de fréquents séjours de chasse de la part du souverain¹⁴¹. D'ailleurs parmi les nombreuses villas de chasse concentrées dans la forêt d'Ardenne, cinq portent le titre de palais à savoir, Thommen, Paliseul, Theux, Mellier-Léglise et Longlier¹⁴². La fidélité de Charlemagne à l'Ardenne a duré toute sa vie. En effet, c'est lors d'une chasse en Ardenne, en 813, que le souverain tombe malade et doit retourner à Aix-la-Chapelle pour mourir peu de temps après, le 28 janvier 814¹⁴³. Curieusement, pour le règne de Charlemagne, les scènes de chasse ne sont mentionnées de manière explicite dans les annales qu'après 800. Ainsi, les *Annales Regni Francorum* énumèrent quatre chasses de Charlemagne¹⁴⁴. Dans les *Annales Mettenses priores*, les scènes de chasse apparaissent également après 800¹⁴⁵. Il paraît peu vraisemblable que Charlemagne ait soudainement trouvé beaucoup plus de temps libre pour s'adonner à la chasse, mais il semble qu'à l'époque carolingienne se soit créé un lien entre l'idée impériale et l'activité de la chasse. La question se pose de savoir si cette association puise son inspiration dans un modèle antique ou dans un modèle byzantin. D'un point de vue littéraire, l'inspiration est plutôt d'ordre antique. On sait que les auteurs de l'époque aiment imiter les auteurs anciens. Une des œuvres majeures pour connaître la personnalité de Charlemagne, *La vie de Charlemagne* d'Éginhard s'inspire de *La vie des XII Césars* et plus particulièrement de *La vie d'Auguste* de Suétone. Dans l'*Épopée de Paderborn*, l'auteur anonyme, en faisant allusion au cirque, s'inspire des *Métamorphoses* d'Ovide pour nous décrire un corps à corps entre Charlemagne et un sanglier¹⁴⁶. Cependant, du point de vue de l'idée politique, une comparaison avec l'empereur byzantin se justifie davantage : elle démontre que Charlemagne peut rivaliser avec les plus grands souverains du monde et en particulier avec son rival l'empereur de Byzance¹⁴⁷. C'est dans un but identique que Notker de Saint-Gall fait suivre la description d'une chasse de Charlemagne par celle d'une chasse à la cour de Bagdad¹⁴⁸. Charlemagne apparaît donc, à première vue, comme le modèle du roi-chasseur. Des auteurs comme Éginhard ou, plus tard, Notker ont contribué, de ce point de vue, à la construction de la légende de l'empereur.

¹⁴¹ ROUSSEAU F., *Les Carolingiens et l'Ardenne*, Bruxelles, 1962, p. 197-198.

¹⁴² ROUSSEAU F., « Le personnage historique de saint Hubert », *o. c.*, p. 26.

¹⁴³ ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne*, *o. c.*, p. 84-86.

¹⁴⁴ « *Annales Regni Francorum* », a. 802, 804, 805, 813, *o. c.*, p. 117, 119-120, 187.

¹⁴⁵ « *Annales Mettenses priores* », a. 802, 803, 805, édité par DE SIMSON B., *MGH Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, Hanovre-Leipzig, 1905, p. 89, 90, 94.

¹⁴⁶ « Karolus Magnus et Leo Papa », v. 294-298, *o. c.*, p. 80.

¹⁴⁷ GUIZARD-DUCHAMP F., « Louis le Pieux roi-chasseur... », *o. c.*, p. 529, 531-532.

¹⁴⁸ NOTKER LE BÈGUE, I II, 9, *o. c.*, p. 62-65.

Louis le Pieux hérite de son père du modèle de roi-chasseur. Mais contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est lui qui comptabilise la plupart des mentions de chasse (alors que Charlemagne et Charles le Chauve suivent à la deuxième place), ce qui est dû en partie au fait que la plupart des sources datent de son règne : les *Annales de Saint-Bertin*, les *Vies de Louis le Pieux* par Thégan et par l'Astronome, et même les *Annales Regni Francorum* dans leur version révisée. Ainsi, d'après ces sources, c'est Louis le Pieux qui apparaît comme le roi-chasseur par excellence. Voyons donc de quelle manière elles nous le décrivent. Lorsqu'il fait le portrait de l'empereur, Thégan nous dit qu'il est : *Erat enim statura mediocri, oculis magnis et claris, vultu lucido, naso longo et recto, labiis non nimis densis nec nimis tenuis, forti pectore, scapulis latis, brachiis fortissimis, ita ut nullus ei in arcu vel lancea sagittando equiparare poterat*¹⁴⁹. Tout au long de son règne, Louis le Pieux se déplace dans l'entièreté de l'Empire. Néanmoins, la plupart de ses déplacements se limitent au nord de la Francie : Aix-la-Chapelle, l'Ardenne, la région de Nimègue, du Rhin moyen, des Vosges et la vallée de l'Aisne et de l'Oise, qui sont les lieux favoris du souverain. De ces résidences privilégiées, l'une prime sur les autres, à savoir celle d'Aix-la-Chapelle. Louis le Pieux y séjourne longtemps et lorsqu'il quitte le palais, c'est généralement pour se rendre dans une des régions précitées selon un circuit saisonnier : au printemps, lorsqu'il veut chasser ou pêcher, il se rend à Nimègue, dans les Vosges ou dans le sud de l'Ardenne ; en été, il séjourne le plus souvent dans les résidences rhénanes ; au moment de la chasse d'automne, il se rend dans les forêts de la vallée de l'Aisne et de l'Oise, en Ardenne, dans les Vosges ou dans la forêt de Nimègue. Habituellement il ne réside pas plus d'une fois par an dans la même région¹⁵⁰. L'Astronome¹⁵¹, autre biographe de Louis le Pieux, nous révèle un souverain qui aime la chasse et qui s'y adonne volontiers. En 825 par exemple, l'empereur part chasser à deux reprises : la première fois, après une entrevue avec les Bulgares et les Bretons, il se retire dans les Vosges et chasse jusqu'au mois d'août, puis retourne à Aix-la-Chapelle pour la grande assemblée du royaume. Une fois l'assemblée terminée, il repart pour la chasse d'automne et revient à Aix-la-Chapelle pour l'hiver. En 834, on observe le même scénario : après avoir célébré Pâques à Aix-la-Chapelle, Louis le Pieux va chasser en Ardenne,

¹⁴⁹ THÉGAN, c. 19, *o. c.*, p. 200.

¹⁵⁰ LE JAN-HENNEBICQUE R., *o. c.*, p. 46-49.

¹⁵¹ Biographe de Louis le Pieux. Il termine sa *Vita Hludowici imperatoris* quelques années après la mort de l'empereur.

puis retourne à Aix-la Chapelle pour célébrer la Pentecôte et repart chasser et pêcher à Remiremont¹⁵². Les *Annales de Saint-Bertin* consignent pour quatre années des chasses de Louis le Pieux¹⁵³. Les *Annales Regni Francorum* consignent, de 817 à 829 (dernière année mentionnée), presque chaque année une chasse de l'empereur, à savoir en 817, 819, 820, 821, 822, 823, 825, 826 et 829¹⁵⁴. Louis le Pieux apparaît donc dans les sources comme un grand amateur de chasse et les années où il n'y a pas de campagne militaire ou de grandes affaires politiques à régler, on peut voir que l'empereur part même à la chasse au printemps et en automne¹⁵⁵.

Parmi les fils de Louis le Pieux, Charles le Chauve est présenté par les auteurs comme le plus fervent chasseur. Les *Annales de Saint-Bertin* retiennent à son actif huit chasses¹⁵⁶. Le fait que les *Annales de Saint-Bertin* ne consignent exclusivement, et cela depuis l'année 865, les chasses de Charles le Chauve, s'explique par le fait que ces annales sont rédigées depuis 861 par Hincmar de Reims. En conséquence de la proximité entre Charles le Chauve et Hincmar de Reims, les *Annales de Saint-Bertin* deviennent, à quelques exceptions près, les annales de la Francie occidentale. Les autres fils de Louis le Pieux, même si on en a moins de traces, apprécient également la chasse. Lothaire par exemple chasse en 833 avant de se rendre début octobre à Compiègne¹⁵⁷, ou encore en 850 lorsqu'il part à la chasse avec son frère Louis le Germanique¹⁵⁸.

Lorsqu'on s'intéresse aux régions de chasse fréquentées par les souverains carolingiens, on constate que durant les VIII^e et IX^e siècles la forêt d'Ardenne constitue le domaine de chasse favori des Carolingiens. En effet, tous y ont chassé¹⁵⁹, de Charles Martel, dans la première moitié du

¹⁵² ASTRONOME, c. 39, 52, « Vita Hludowici imperatoris », édité et traduit par TREMP E., *MGH Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, Hanovre, 1995, p. 428, 492.

¹⁵³ « Annales Bertiniani », a. 835, 836, 838, 839, *o. c.*, p. 18, 20, 25, 34.

¹⁵⁴ « Annales Regni Francorum », a. 817, 819, 820, 821, 822, 823, 825, 826, 829, *o. c.*, p. 146-147, 152, 154-155, 159, 162, 167-168, 171, 177.

¹⁵⁵ LE JAN-HENNEBICQUE R., *o. c.*, p. 37.

¹⁵⁶ « Annales Bertiniani », a. 865, 867-873, *o. c.*, p. 123, 134-195.

¹⁵⁷ ASTRONOME, c. 48, *o. c.*, p. 481.

¹⁵⁸ « Annales Xantenses », a. 850, édité par DE SIMSON B., *MGH Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, Hanovre-Leipzig, 1909, p. 17.

¹⁵⁹ Charlemagne chasse par exemple en Ardenne en 802, 804, 813 : « Annales Regni Francorum », a. 802, 804, 813, *o. c.*, p. 117, 119, 187 ; « Annales Mettenses priores », a. 802, *o. c.*, p. 89. Louis le Pieux chasse notamment en 819, 822, 823, 835 et 839 en Ardenne : « Annales Regni Francorum », a. 819, 822, 823, *idem*, p. 152-162 ; « Annales Bertiniani », a. 835, 839, *o. c.*, p. 18, 34. Et en dernier exemple, Charles le Chauve chasse entre autres en 869 et en 872 en Ardenne : « Annales Bertiniani », a. 869, 872, *idem*, p. 134-195.

VIII^e siècle, à Zwentibold en 896¹⁶⁰. Avec la prise de pouvoir des Capétiens et des Ottoniens, l'Ardenne redevient une région excentrique. Nous n'avons plus de témoignages de chasses royales, les Capétiens préférant la région de l'Île-de-France et les Ottoniens la Saxe, leur pays d'origine, ou des autres territoires en Francie orientale. Dorénavant, ce sont les seigneurs locaux qui pratiquent la chasse en Ardenne, par exemple Albert III, comte de Namur¹⁶¹, ou Godefroid le Barbu qui en tant que duc de Basse-Lotharingie réalise un tableau de chasse comprenant cinq cerfs et un loup¹⁶².

On peut dès lors dire sans exagération que les souverains carolingiens sont passionnés de chasse. Mais comment expliquer cette passion ?

Il est possible de constater dans les sources que les souverains utilisent la chasse comme « plate-forme » de démonstration de toute une série de qualités qui sont indissolublement liées à leur fonction, qu'il s'agisse de l'agilité, de la force, de l'adresse ou du courage. Un souverain incapable de réunir ces qualités sera jugé aux yeux de l'aristocratie et de ses guerriers comme inapte à la fonction royale¹⁶³. Ainsi, les souverains affirment par la chasse la supériorité et la puissance royale. Le roi, en mettant à mort des bêtes sauvages sous le regard de la cour fait démonstration de courage et de vertu¹⁶⁴. Par ses succès à la chasse, le roi fait preuve de vigueur physique. Charlemagne chasse encore en Ardenne à l'âge de 65 ans¹⁶⁵ et Louis le Pieux, en 817, après avoir été blessé lors de l'effondrement de la galerie du palais d'Aix-la-Chapelle, se rétablit rapidement et part à la chasse comme

¹⁶⁰ ROUSSEAU F., *Les Carolingiens et l'Ardenne*, o. c., p. 198-199.

¹⁶¹ *Chartes de Saint-Hubert*, n° 20, édité par KURTH G., t. 1, Bruxelles, 1903, p. 21 ; *Chronique de Saint-Hubert dite « Cantatorium »*, édité par HANQUET C., Bruxelles, 1906, p. 42 : Godefroid Kurth pense que le document a été rédigé entre 1065 et 1106 tandis que Hanquet estime que le passage similaire de la chronique relate des événements des alentours de 1066. Si on suit cet avis, Albert III aurait chassé en Ardenne en tant que comte de Namur et non en tant que vice-duc de Basse-Lotharingie. Mais comme il a épousé, en 1065-1066, la femme du défunt duc de Basse-Lotharingie, Frédéric, et qu'il est le fils de Regeline de Verdun, il chasse peut-être en Ardenne parce qu'il estime avoir des droits à faire valoir, ce qui nous semble plausible dans la mesure où on sait qu'il dispute au duc de Basse-Lotharingie, Godefroid le Barbu, le château de Bouillon.

¹⁶² *Chronique de Saint-Hubert*, *idem*, p. 133. En parallèle avec ce que nous venons de dire dans la note précédente concernant Albert III, la chasse de Godefroid le Barbu peut être interprétée de la même manière. En tant que seigneur des lieux, il se doit d'offrir son premier tableau de chasse au monastère de Saint-Hubert.

¹⁶³ JARNUT J., o. c., p. 774.

¹⁶⁴ LE JAN-HENNEBICQUE R., o. c., p. 37.

¹⁶⁵ « *Annales Regni Francorum* », a. 813, o. c., p. 137.

pour démontrer avoir retrouvé toute sa santé¹⁶⁶. Tout comme son père, Louis, l'année qui précède sa mort à 62 ans, chasse encore en Ardenne¹⁶⁷. Le souverain démontre donc sa force et se réaffirme comme chef de son royaume. Il n'est donc pas étonnant de retrouver des mentions de chasse en période de grande assemblée ou après la résolution d'une crise politique. Dans les *Annales de Saint-Bertin* on voit que Louis le Pieux en 835, après une attaque des Normands sur Dorestad et la Frise, va chasser en Ardenne ; l'année suivante, après une nouvelle attaque des Normands, l'empereur va chasser du côté de Francfort. Charles le Chauve en 865 part chasser dans la forêt d'Orville après avoir combattu les Normands ; de même en 872, il décide de rencontrer les chefs des Normands à Maastricht parce qu'il va d'abord chasser en Ardenne¹⁶⁸. L'aptitude à la chasse semble également mettre au jour la capacité ou non de régner d'un souverain qui, pour remplir son rôle, ne peut montrer aucun signe de faiblesse ou de vieillesse¹⁶⁹. Pour Éginhard, l'accident de chasse de Charlemagne peu avant sa mort est un des signes précurseurs de sa fin proche. De la même manière, l'assiduité à la chasse de Louis le Pieux est à insérer dans tout un système de propagande qui s'efforce de démontrer que l'empereur détient, tout comme son illustre prédécesseur, les capacités nécessaires au gouvernement. D'autant plus qu'au départ, Louis avait été destiné par son père à régner seulement sur l'Aquitaine, et cela depuis son plus jeune âge. Il avait été peu présent aux côtés de Charlemagne et il semblait nécessaire de démontrer qu'il était capable d'assurer le nouveau rôle qui venait de lui échoir après la mort prématurée de ses frères. Dans ce sens, la chasse décrite par Ermold le Noir crée un rapprochement entre l'image de Charlemagne et celle de son fils. Louis, en tant qu'empereur et donc meilleur des hommes, se doit forcément de réaliser le plus grand tableau de chasse : *Caesar laetus enim dat corpora multa ferarum ipse neci, propria perculit atque manu*¹⁷⁰. Directement après lui dans la prouesse cynégétique vient évidemment son fils aîné Lothaire : *Hluthariusque celer florens fretusque juvena percudit ursorum corpora multa manu*¹⁷¹. Cependant, une autre personne est également révélée par le poème : Charles le Chauve, qui malgré son jeune âge, brûle d'envie de capturer un jeun daim égaré. Sa mère ne le laisse pas faire et d'autres capturent l'animal pour le jeune prince qui peut alors l'abattre¹⁷². Le poème

¹⁶⁶ « *Annales Regni Francorum* », a. 817, *idem*, p. 145-148.

¹⁶⁷ ASTRONOME, c. 61, *o. c.*, p. 534.

¹⁶⁸ « *Annales Bertiniani* », a. 835, 836, 865, 872, *o. c.*, p. 17-18, 20, 123, 188.

¹⁶⁹ GUIZARD-DUCHAMP F., « Louis le Pieux roi-chasseur... », *o. c.*, p. 530.

¹⁷⁰ ERMOLD LE NOIR, *o. c.*, p. 182.

¹⁷¹ *Ibidem*.

¹⁷² ERMOLD LE NOIR, *idem*, p. 184.

nous révèle un Charles digne fils de son père mais souligne également ses prétentions au partage du royaume¹⁷³. Les mentions de chasse se multiplient en périodes de crises ou de tensions. Par exemple les deux mentions de chasse de Lothaire précitées sont consignées en période difficile. En effet, en 833, Lothaire part à la chasse après avoir forcé son père à abdiquer et l'avoir enfermé au monastère Saint-Médard de Soissons¹⁷⁴. Et en 850, c'est peu avant les négociations à Meersen qu'il retrouve Louis le Germanique pour la chasse¹⁷⁵. Par ailleurs, le succès ou non à la chasse peut être vu comme signe précurseur de futures gloires et victoires militaires ou catastrophes¹⁷⁶. Ainsi, Walafrid Strabo, dans son poème *Versus de imagine Tertrici*, souhaite à Louis le Pieux que ses ennemis le craignent autant que les animaux sauvages craignent le chasseur¹⁷⁷.

Outre dans un but de propagande le souverain peut se servir de l'exercice de la chasse pour concrétiser l'autorité qu'il exerce sur un territoire. En effet, le souverain du haut Moyen Âge ne réside pas toute l'année au même endroit. Il se déplace selon des itinéraires. Il apparaît que la pratique de la chasse revête également une dimension spatiale. En chassant dans telle ou telle région de son royaume, le souverain entend montrer qu'il est le véritable maître de ce territoire. Par sa présence, il « concrétise » le territoire sur lequel s'exerce son autorité directe¹⁷⁸. Dans ce sens, on peut considérer la chasse menée par Charlemagne en 803 en Bavière comme une sorte de validation de la mise sous tutelle de cette province¹⁷⁹. Dans cette logique, on peut aussi expliquer une mention de chasse faite par Nithard. Celui-ci raconte qu'en automne 842 : *Lodharius autem jam, ut sibi, videbatur, de electione regni partim securus Arduennam venatu petit omnesque primores suae portionis populi, qui a se, dum a regno abiret, necessitate coacti desciverant, honoribus privavit*¹⁸⁰. Avant même la fin des négociations et la publication du partage, Lothaire chasse en Ardenne et distribue ou enlève des honneurs comme bon lui semble. Il se comporte donc en maître des lieux. Comme il s'agit de la seule mention de chasse qui se trouve chez

¹⁷³ BOURREAU A., « Placido tramite. La légende d'Eustache, empreinte fossile d'un mythe carolingien ? », in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 37, juillet-août 1982, p. 694.

¹⁷⁴ ASTRONOME, c. 48, *o. c.*, p. 481.

¹⁷⁵ « *Annales Xantenses* », a. 850, *o. c.*, p. 17.

¹⁷⁶ GUIZARD-DUCHAMP F., « Louis le Pieux roi-chasseur... », *o. c.*, p. 532.

¹⁷⁷ WALAFRID, « *Versus de imagine Tertrici* », v. 246-257, édité par DÜMMLER E., *MGH Poetae Laetini aevi Carolini*, t. 2, Berlin, 1884, p. 377-378.

¹⁷⁸ GUIZARD-DUCHAMP F., « Louis le Pieux roi-chasseur... », *o. c.*, p. 526.

¹⁷⁹ « *Annales Mettenses priores* », a. 803, *o. c.*, p. 90.

¹⁸⁰ NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, édité par LAUER P., Paris, 1964, p. 132.

Nithard, on peut être tenté d’y voir une critique de cet auteur favorable à Charles le Chauve. Lothaire a déjà agi de même en 833, après s’être débarrassé de son père¹⁸¹. Mais l’exemple le plus frappant de cet aspect est celui de Charles le Chauve. Après le partage de l’Empire, le souverain de la Francie occidentale reçoit la plus petite partie des massifs forestiers jadis parcourus par son père. Néanmoins, les forêts dont il hérite suffisent à la pratique de la chasse et à l’approvisionnement de la cour puisqu’on ne constate pas que Charles le Chauve ait élargi le nombre de résidences de chasse fréquentées par son père. En 869, le souverain de la Francie occidentale annexe à son royaume la Lotharingie, ce qui lui permet de mettre la main sur l’Ardenne et sur les Vosges. Dès l’automne, on le retrouve occupé à chasser en Ardenne et en novembre dans les Vosges. L’année suivante, au traité de Meersen, Charles perd les régions lotharingiennes à l’est de la Meuse, de la haute Moselle et du Jura septentrional. Il perd donc l’est de l’Ardenne, des Vosges et la résidence d’Aix-la-Chapelle. Malgré tout, il revient régulièrement chasser dans la partie de l’Ardenne qui lui reste¹⁸². Charles le Chauve nous donne encore un autre exemple de cet aspect de la chasse lorsqu’il s’appête à partir pour l’Italie en 877. Afin que son absence ne soit pas cause de troubles, il prend toute une série de mesures pour assurer la stabilité de l’État jusqu’à son retour. Curieusement, parmi ces dispositions, il y en a qui concernent la chasse. Ainsi, toute une série de forêts sont interdites à la « grande chasse » à Louis le Bègue qui n’a que le droit d’y pratiquer une « petite chasse », ou de réclamer certains services sans rapport avec l’organisation d’une « grande chasse » royale. En plus le souverain ordonne que les bêtes tuées par son fils en son absence soient comptabilisées par un certain Adalhelm¹⁸³. Charles le Chauve semble vouloir montrer clairement que c’est lui le souverain, même en son absence, et que certains privilèges ne reviennent qu’à lui seul. L’autorité du roi sur un territoire semble donc renforcée par sa présence en ce lieu ; le fait d’y organiser une chasse concrétise cette présence et lui permet d’inspecter la frontière ennemie, en compagnie de fidèles et/ou de guerriers armés...

En plus des aspects précités de la chasse royale celle-ci, semble jouer un rôle dans la politique « relationnelle » des souverains. En effet, la chasse se pratique en groupe, et ce groupe assiste et participe à l’exploit du souverain.

¹⁸¹ ASTRONOME, c. 48, o. c., p. 480.

¹⁸² LE JAN-HENNEBICQUE R., o. c., p. 51-52.

¹⁸³ « Capitulare Carisiacense a. 877 », c. 32, édité par BORETIUS A., KRAUSE V., *MGH Capitularia Regum Francorum*, t. 2, o. c., p. 361.

Ainsi le roi Eudes lorsqu'il chasse en 889 dans la forêt de Cuise, est accompagné de ses évêques, comtes et vassaux¹⁸⁴. Le souverain utilise cet exercice pour renforcer la cohésion et la solidarité au sein de son entourage. Dans cette optique, des parties de chasse sont souvent organisées aux alentours des grandes assemblées afin de soutenir la fidélité des grandes familles envers le roi. On peut donc dire que le souverain, en réunissant autour de lui les différentes puissances de son royaume, tant laïques qu'ecclésiastiques, souligne son statut d'autorité supérieure. Il doit exposer sa force, sa richesse, mais aussi, d'une manière plus abstraite, sa capacité à nourrir, à satisfaire les besoins de ses sujets afin d'apparaître comme le plus fort des hommes du royaume¹⁸⁵. La démonstration de la supériorité matérielle du roi est indispensable à l'exercice de son pouvoir car, dans la société germanique, la puissance d'un personnage se mesure notamment par le nombre de personnes que celui-ci est capable de nourrir¹⁸⁶. À la fin de la chasse organisée par Louis le Pieux en l'honneur du baptême du roi danois, tous les participants se réunissent et mangent ensemble une partie de la venaison. Plus tard dans la journée, on apporte à l'empereur les trophées que celui-ci partage entre ses serviteurs¹⁸⁷. Une scène semblable se trouve à la fin de la chasse décrite par l'*Épopée de Paderborn*. Charlemagne distribue à chacun sa part et invite ensuite ses compagnons à dîner avec lui sur les lieux : *Tunc Karolus praedam proceres partitur in omnes, et spoliis onerat gravidis sociosque... Laeta parat Karolus sociis convivium laetus*¹⁸⁸.

Les grandes chasses ne servent pas seulement à maintenir la cohésion entre le roi et ses fidèles, mais également celle entre souverains. Ainsi on voit après le morcellement de l'empire carolingien les différents rois se retrouver pour aller chasser en prélude aux négociations. Par exemple, les *Annales Xantenses* nous apprennent que Louis le Germanique et Lothaire se retrouvent en 850 pour chasser en Westphalie¹⁸⁹. On sait que les fils de Louis le Pieux se sont retrouvés en 851 à Meerssen pour d'importantes négociations. Il semble donc plus que probable que Lothaire et Louis se sont rencontrés pour des négociations préalables et/ ou pour accorder leurs positions et non seulement pour le seul plaisir de la chasse. Celle-ci semble

¹⁸⁴ *Recueil des actes d'Eudes roi de France (888-898)*, n° 14, édité par TESSIER G., BAUTIER R. H., Paris, 1967, p. 67.

¹⁸⁵ GUIZARD-DUCHAMP F., « Louis le Pieux roi-chasseur... », *o. c.*, p. 532-533.

¹⁸⁶ LE JAN-HENNEBICQUE R., *o. c.*, p. 37-38.

¹⁸⁷ ERMOLD LE NOIR, *o. c.*, p. 184-187.

¹⁸⁸ « Karolus Magnus et Leo Papa », v. 312-313, 320, *o. c.*, p. 80-82.

¹⁸⁹ « Annales Xantenses », a. 850, *o. c.*, p. 17.

plutôt faire partie des usages diplomatiques. Cette idée se trouve renforcée par le fait que les souverains se servent des chasses pour éblouir des souverains étrangers ou leurs délégations. Elles sont l'occasion de grands moments de parade et de prouesse et permettent également de nouer des contacts entre les élites des peuples présents. On pourrait dire qu'elles assument des fonctions similaires à celles des futurs tournois¹⁹⁰. Dans l'œuvre de Notker le Bègue, cet aspect de la chasse est particulièrement mis en valeur. Lors de la réception d'une délégation perse, Charlemagne impressionne ses invités par sa force et son courage au cours d'une chasse à l'aurochs ou au bison. Une autre fois, il nous raconte que l'empereur emmène des aristocrates lombards avec lui à la chasse¹⁹¹. Un autre exemple de ce type nous est donné par Ermold le Noir qui nous décrit une chasse de parade organisée par Louis le Pieux en l'honneur du baptême du roi danois Harald¹⁹². Ces deux auteurs affirment également que les prouesses cynégétiques de Charlemagne et de Louis le Pieux ont fait forte impression sur leurs invités : Harald, roi des Danois, est selon l'auteur impressionné de la puissance et de la piété de l'empereur¹⁹³. Haroun-al-Rachid, calife de Bagdad s'exprime, selon Notker, de la manière suivante : *Nunc cognosco quam sint vera, quae audivi de fratre meo Karolo, quia scilicet assiduitate venandi et infatigabili studio corpus et animam exercendi cuncta*¹⁹⁴.

Après avoir rassemblé toutes ces informations sur la chasse et la figure royale, nous aimerions revenir sur quelques points clés. D'abord il nous semble important de bien se rendre compte de la nature des sources qui sont à notre disposition. Les différentes *Annales* nous donnent des informations nombreuses mais restreintes. Ces informations permettent de constater la régularité avec laquelle les Carolingiens pratiquent la chasse. Seulement, plusieurs explications peuvent être avancées concernant l'emplacement des chasses à tel ou tel endroit de la notice. Beaucoup d'historiens voient dans la proximité des chasses consignées avec des événements majeurs de la vie politique du royaume une association de sens visant à démontrer la force du souverain. D'autres voient dans cet emplacement uniquement la situation d'un souverain épuisé par les affaires

¹⁹⁰ BARTHÉLEMY D., « La chevalerie carolingienne : Prélude au XI^e siècle », in LE JAN R., *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX^e siècle aux environs de 920)*, Villeneuve d'Ascq, 1998, p. 170.

¹⁹¹ NOTKER LE BÈGUE, I II, 8 et 17, o. c., p. 60, 85-88.

¹⁹² ERMOLD LE NOIR, o. c., p. 180-185.

¹⁹³ ERMOLD LE NOIR, *idem*, p. 186-187.

¹⁹⁴ NOTKER LE BÈGUE, I II, 9, o. c., p. 64.

politiques qui va se distraire et se changer les idées à la chasse¹⁹⁵. Les sources elles-mêmes ne donnent pas beaucoup d'indications à ce sujet. Par exemple, elles ne précisent que rarement avec qui le roi part à la chasse. Par ailleurs, la nature des biographies ou des écrits dédiés aux souverains est différente. Les chasses décrites par Ermold le Noir, Notker le Bègue ou l'*Épopée de Paderborn* semblent peu réalistes. Par contre, elles comportent une forte valeur démonstrative et servent à glorifier le souverain, à embellir son image ou à dissiper des craintes éventuelles à son égard. Personnellement nous avons l'impression que la chasse, du moins dans les sources narratives, a joué un rôle important de propagande. Cependant cet endoctrinement ne se rattache pas toujours aux mêmes références. L'image de Charlemagne comme roi-chasseur vise plutôt à légitimer le titre impérial du souverain et se rattache donc aux précédents « empereurs chasseurs » romains ou byzantins. Le portrait de Louis le Pieux et de Charles le Chauve procède quant à lui d'une valorisation du souverain qui aspire à démontrer qu'il est digne de sa fonction : on se réfère dès lors à la figure de Charlemagne. Plus tard, cette même référence à Charlemagne se retrouve chez Henri l'Oiseleur (876-936), autre passionné de chasse, dont Widukind évoque le succès à la chasse au même titre que sa sagesse et son courage¹⁹⁶, cherchant peut-être à démontrer qu'Henri est le digne successeur des Carolingiens. Ce qui sera chose faite avec son fils, l'empereur Otton I^{er}.

Il ressort de l'analyse des sources que le haut Moyen Âge a connu une continuité dans la pratique de la chasse – les animaux chassés restent les mêmes, les armes utilisées ne connaissent que très peu de perfectionnement, l'usage fait de la bête abattue reste inchangé –, mais nous avons pu observer un certain développement dans la symbolique de la chasse de même qu'une évolution de sa législation. De ce fait, le haut Moyen Âge annonce les pratiques cynégétiques ultérieures et laisse entrevoir les rôles importants que joueront l'Église, dans le domaine moral, et les classes dirigeantes dans l'organisation juridique de l'exercice de la chasse.

¹⁹⁵ FENSKE L., *o. c.*, p. 44-45.

¹⁹⁶ WIDUKIND, *Res Gestae Saxonicae*, I 1, § 39, édité par LOHMANN H. E., HIRSCH P., 5^e édition, Hanovre, 1977, p. 58-59.

EXAMEN DE L'ÉVENTUALITÉ D'UNE RELATION ENTRE L'EXPLOITATION INTENSIVE DES FORÊTS ET LA FRÉQUENCE DES CRUES DE LA MEUSE DURANT L'ANCIEN RÉGIME

par

Philippe TOMSIN¹

De Rethel à Mézières (...) peu ou point de forêts. À peine voit-on ça et là dans le lointain quelques collines chevelues. Le déboisement, ce fils bâtard de la civilisation, a fort tristement dévasté la vieille bauge du Sanglier des Ardennes.

Victor Hugo, *Le Rhin. Lettres à un ami*, I, Paris, s.d. [1838], p. 75

I. INTRODUCTION

Depuis l'entre-deux-guerres, bien des publications ont été consacrées tant à l'exploitation des forêts de l'Ardenne belge et de l'Entre-Sambre-et-Meuse durant l'Ancien Régime qu'aux crues historiques de la Meuse. Si l'existence d'un lien de cause à effet entre ces deux problématiques y a été quelquefois évoquée, en apporter la démonstration ne semble pas encore avoir été tenté². Dans cette perspective, il est nécessaire de procéder par étapes.

D'abord, il convient de vérifier si la relation entre déboisements et crues est un fait établi, ou s'il s'agit d'une idée couramment admise dans l'opinion publique mais non fondée scientifiquement. L'évaluation des

¹ Maître de Conférences à l'Université de Liège (coordonnées : rue de Wergifosse, 26 à 4630 Soumagne ; philippe.tomsin@gmail.com).

² Une première synthèse de la présente recherche fut communiquée lors du VIII^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique (cf. TOMSIN Philippe, « Examen de l'éventualité d'une relation entre l'exploitation intensive des forêts et la fréquence des crues de la Meuse sous l'Ancien Régime », dans *VIII^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique et LV^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. Actes*, I, Namur, 2008, p. 110-111) ; une seconde, au cours d'une journée d'études du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (Paris, janvier 2010).

conséquences d'une déforestation massive sur un cours d'eau est une question complexe, débattue depuis l'Antiquité, et qui fait encore aujourd'hui l'objet d'études. Nonobstant, depuis quelques années, les explications données à un certain nombre d'observations commencent à faire l'unanimité parmi les hydrogéologues et les pédologues.

Ensuite, au départ de documents fiables et sur base d'études paléoenvironnementales récentes, l'importance et l'ancienneté de l'exploitation des forêts au sein du bassin versant de la Meuse doivent être estimées³. Depuis longtemps, de nombreuses activités humaines sont réputées y avoir considérablement réduit la superficie et modifié l'état de la sylve (pratiques domestiques et agrestes, et activités industrielles dévoratrices de bois). L'ampleur des prélèvements que ces activités génèrent tout au long de l'Ancien Régime sur les forêts de l'Ardenne et de l'Entre-Sambre-et-Meuse peut-elle être raisonnablement évaluée ?

Depuis le deuxième quart du XIX^e siècle et jusqu'à ces dernières années, les crues historiques de la Meuse ont fait l'objet d'essais de recensement. Afin d'avoir un aperçu de l'évolution de la fréquence de ces crues durant l'Ancien Régime, leurs données doivent être rassemblées, critiquées et interprétées.

Parmi les facteurs susceptibles de modifier le régime hydrologique d'un fleuve, celui du climat mérite une attention particulière. Plusieurs recherches récentes permettent d'en esquisser les modifications depuis le Moyen Âge et de distinguer les périodes de l'Ancien Régime au cours desquelles précipitations ou fontes nivales anormalement importantes pourraient être à l'origine d'une multiplication des crues.

³ Un bassin versant (ou « bassin hydrographique », parfois aussi dénommé *impluvium*) est un territoire délimité par des lignes de crête, et au sein duquel les eaux alimentent un exutoire commun (cours d'eau ou lac). La ligne de partage des eaux sépare deux bassins versants adjacents. Le bassin versant d'un cours d'eau se subdivise en plusieurs bassins élémentaires correspondant à la surface d'alimentation des affluents qui se jettent dans ledit cours (cf. GENEST Claude G., *Dictionnaire de géomorphologie*, Trois-Rivières, 2000, p. 21). Le bassin versant de la Meuse constitue le territoire dont toutes les eaux de ruissellement s'écoulent vers la Mer du Nord à travers la Meuse et ses affluents (d'amont en aval, en Wallonie uniquement, ces affluents sont l'Hermeton, la Lesse, la Molignée, le Bocq, le Burnot, la Sambre, le Houyoux, la Gelbressée, le Samson, la Mehaigne, le Hoyoux, l'Ourthe, la Légia, la Julienne et la Berwinne). Ses diverses parties se situent en France, au Grand-Duché de Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas. Il couvre une superficie d'environ trente-six mille kilomètres carrés, dont un tiers en Wallonie.

Enfin, dans l'hypothèse où il serait possible de retracer avec une pertinence suffisante les évolutions de l'ampleur des déboisements, de la fréquence des crues de la Meuse et du climat local, il faudrait synchroniser celles-ci et envisager dans quelle mesure elles s'avèrent effectivement corrélatives.

II. LÉGITIMITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELATION ENTRE DÉBOISEMENTS ET CRUES

Depuis le XIX^e siècle, l'existence d'une relation entre les crues catastrophiques de la Meuse et le déboisement des forêts au sein de son bassin versant est régulièrement affirmée d'autorité.

En 1817 déjà, rapportant les commentaires d'un préfet vosgien, Jean-Baptiste Rougier de la Bergerie souligne que l'on « a beaucoup trop défriché ; on a coupé presque partout les arbres épars dans les champs ; on a même défriché des bois (...). Les inondations sont plus fréquentes que jamais ; la Meuse déborde souvent (en 1816 neuf fois) »⁴.

En 1844, Hippolyte Guillery signale que « les anciennes cartes indiquent des affluents qui ont entièrement disparu, cela est dû surtout au déboisement des collines et des larges plateaux qui renferment et couronnent la vallée de la Meuse. C'est au déboisement que l'on attribue les inondations extraordinaires de la Durance et du Rhône, qui, depuis quelques années, ravagent les contrées du midi de la France, et il est vraisemblable que les terres riveraines de la Meuse auront à souffrir de semblables effets »⁵.

Quelques années plus tard, étudiant les effets engendrés dans l'agglomération liégeoise par le comblement des bras de la Meuse, Antoine Charles De Cuyper estime que jadis, la Meuse « se trouvait (...) dans les conditions les plus favorables pour l'arrivée des crues, car en raison des forêts qui couvraient les collines de son bassin, les eaux pluviales et les fontes des neiges devaient la rejoindre bien plus lentement. Aujourd'hui

⁴ ROUGIER DE LA BERGERIE [Jean-Baptiste], *Les Forêts de la France. Leurs rapports avec les climats, la température et l'ordre des saisons ; avec la prospérité de l'agriculture et de l'industrie ; suivis de quelques considérations sur leur aliénation par le Domaine*, Paris, 1817, p. 168.

⁵ G. H. [GUILLERY Hippolyte], « Détermination de l'étiage de la Meuse. Crues extraordinaires et débâcles. Variations diurnes des eaux », *Annales des Travaux Publics de Belgique*, II, 1844, p. 390.

(...) le déboisement et le défrichement des côtes les plus élevées rendent les crues presque instantanées »⁶.

Dans l'entre-deux-guerres, le déboisement excessif, notamment en Ardenne, est déploré et est considéré comme la cause des crues périodiques de plusieurs rivières et ruisseaux belges⁷. En 1932, dans une note relative au programme des aménagements de la Meuse proposés par la Commission nationale des Grands Travaux et ayant notamment pour objet de prévenir les inondations, un ingénieur des Voies hydrauliques constate que « le fleuve devient de plus en plus torrentueux à cause du déboisement et de tous les travaux qui accélèrent le ruissellement des eaux et les inondations sont de plus en plus calamiteuses dans la région industrielle liégeoise parce que des constructions de toute espèce se sont multipliées dans la plaine alluviale du fleuve et parce que l'affaissement du sol produit par l'exploitation charbonnière augmente la fréquence et l'importance des inondations »⁸.

De tels exemples pourraient être multipliés jusqu'à nos jours. Récemment encore, il était soutenu que « l'amoindrissement progressif de la couverture forestière par le défrichement provoque un accroissement du ruissellement et, partant, engendre un régime plus irrégulier »⁹.

Pourtant, avant d'envisager l'existence d'une relation entre déboisements et crues, il est nécessaire de s'assurer de sa pertinence scientifique. Le rôle de la forêt en tant qu'agent réducteur des écoulements et modérateur des crues est soupçonné depuis l'Antiquité¹⁰. De nos jours, bien que couramment admis dans l'opinion publique, ce point de vue ne semble pas partagé par

⁶ DE CUYPER A. Ch., « Note sur le régime des Rivières et sur les travaux exécutés pour empêcher leurs débordements », *Mémoires de la Société Royale des Sciences de Liège*, VIII, 1853, p. 87.

⁷ CRAHAY Nestor-Iris, « La forêt et les inondations », *Bulletin de la Société Centrale Forestière de Belgique*, XXVII, 1924, p. 442-446.

⁸ Archives du Ministère de l'Équipement et des Transports, *Fonds des Grands Travaux – Notice et tableaux servant à former un chapitre du rapport à présenter aux Chambres – Décembre 1932*, doss. 117, *Historique*, s.d., f°4-5. Le texte n'est pas signé, mais il pourrait avoir été rédigé par l'ingénieur Eugène François.

⁹ SUTTON Marc, *La navigation sur la Meuse des origines à 1650*, coll. *Centre Belge d'Histoire Rurale*, 86, Liège, Louvain, 1986, p. 32.

¹⁰ Un historique de l'évolution de cette idée est retracé dans KITTREDGE Joseph, *Forest influences : the effects of woody vegetation on climate, water and soil, with applications to the conservation of water and the control of floods and erosion*, New York, Toronto, Londres, 1948, p. 6-15.

une majorité d'hydrogéologues ou d'ingénieurs agronomes. L'évaluation des conséquences d'une déforestation massive sur un cours d'eau est une question complexe qui fait toujours l'objet d'études scientifiques¹¹.

L'écoulement des eaux pluviales résulte de la différence entre précipitations et évapotranspiration (quantité d'eau transférée vers l'atmosphère par l'évaporation depuis le sol et par la « transpiration » des plantes, c'est-à-dire l'évaporation de l'eau par leurs feuilles). À l'instar des autres variétés de couvert végétal, la forêt influence cet écoulement de deux manières. D'une part, l'enracinement, plus profond que pour tout autre type de végétation, intercepte davantage les eaux des pluies. D'autre part, le couvert forestier influence le cheminement de l'eau au sein du bassin versant, entre son point de chute et son point de déversement dans un thalweg. Si la majeure partie de l'eau interceptée par la végétation s'évapore et que seule une partie s'écoule le long des troncs et gagne le sol, une plus grande quantité d'eau peut atteindre le sol lorsque les arbres sont défeuillés, ce qui se produit pour l'essentiel en périodes automnale et hivernale.

La plupart des observations montrent que la disparition brutale d'un massif boisé mène à une augmentation des crues et de l'érosion. Cependant, il a souvent été constaté que cette augmentation dure peu ; en tout cas, pas aussi longtemps que la disparition dudit massif. On note généralement un retour à la situation antérieure au bout de deux ou trois ans, c'est à dire bien avant qu'un couvert forestier dense ne se soit reformé.

¹¹ Références consultées sur ce sujet : NOIRFALISE A., « Sur l'interception de la pluie par le couvert dans quelques forêts belges », *Bulletin de la Société Royale Forestière de Belgique*, 66 (10), 1959, p. 433-439 ; BOCHKOV A. P., « Influence des forêts sur le débit des cours d'eau », *Nature et Ressources*, VI (1), 1970, p. 11-13 ; PETIT F., KAMUTANDA K., « L'interception des pluies par différents types de couverts forestiers », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, 20, 1984, p. 99 et 125 ; COSANDEY Claude, « Influence de la forêt sur le cycle de l'eau. Conséquences d'une coupe forestière sur le bilan d'écoulement annuel », *Hydrologie continentale*, VII (1), 1992, p. 13-22 ; COSANDEY Claude, ROBINSON Mark, *Hydrologie continentale*, Paris, 2000, p. 307-327 ; ROBINSON M., COGNARD-PLANCQ A.-L., COSANDEY Cl. *et alii*, « Studies of the impact of forests on peak flows and baseflows : a European perspective », *Forest Ecology and Management*, 186 (1-3), 2003, p. 85-97 ; COSANDEY Claude, « Conséquences des forêts sur l'écoulement annuel des cours d'eau », dans CORVOL Andrée (édit.), *Forêt et eau. XIII^e-XXI^e siècle*, Paris, 2007, p. 73-79.

L'explication donnée à ce phénomène tient à l'état de surface des sols. Leur hétérogénéité favorise l'infiltration des eaux ; ceci est vrai pour les prairies ou les landes, mais aussi pour les champs cultivés dont les sols sont régulièrement remaniés par les labours. Des études récentes démontrent que l'écoulement des eaux pluviales est davantage influencé par l'état de dégradation et de dénudation des sols que par la nature même de leur couvert. Drainages, aménagements de chemins et compactations des sols pendant les travaux d'abattage créent de larges surfaces dénudées sur lesquelles les ruissellements prennent facilement naissance.

Par conséquent, « une déforestation (...) ne s'accompagne pas forcément d'une aggravation significative des crues, surtout lorsque la végétation de remplacement s'installe rapidement et densément »¹². De surcroît, si la forêt diminue le ruissellement résultant du dépassement de la capacité d'infiltration du sol, l'interception qu'elle provoque est proportionnellement plus faible lors de fortes précipitations. Or, ce sont justement celles-ci qui provoquent les crues ; l'effet de la forêt est donc limité, et le risque érosif « est similaire à celui des prairies, excepté dans le cas des coupes à blanc, pour lesquelles la valeur du risque est maximale »¹³.

Dès lors, il n'est pas d'emblée illégitime de s'interroger sur le rôle joué jadis par la déforestation sur le régime de la Meuse, mais il serait hasardeux de se contenter de données grossières. Outre le déboisement pur et simple, de nombreux éléments devraient être pris en considération : sa localisation géographique (nature du relief et du sol, proximité d'un cours d'eau), l'époque de l'année durant laquelle il est pratiqué, l'ampleur de la coupe (claire ou sombre), la réaffectation du terrain après exploitation, le délai de cette réaffectation, etc. Or, il est à craindre que ces points précis soient mal documentés, en particulier pour l'Ancien Régime.

Par ailleurs, d'autres facteurs peuvent être à l'origine de variations des débits (crues, mais aussi étiages). Outre les transformations d'origine naturelle ou anthropique apportées à la nature des sols, les aléas météorologiques et les aménagements des cours d'eau ou de leurs abords (rectification des linéaires, construction d'ouvrages d'art, urbanisation,

¹² COSANDEY Cl., ROBINSON M., *o. c.*, p. 320.

¹³ GOOR François, DAUTREBANDE Sylvia, SOHIER Catherine, BRAHY Vincent, « L'érosion hydrique des sols », dans collectif, *Cellule État de l'Environnement wallon (2007), Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007 MRW-DGRNE*, Namur, 2007, p. 477.

assèchement de zones humides, etc.) peuvent jouer un rôle¹⁴. Les données historiques connues et fiables sur ces sujets doivent donc être également prises en considération.

III. APERÇU HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION DES FORÊTS AU SEIN DU BASSIN VERSANT MOSAN DURANT L'ANCIEN RÉGIME

III.1. PROBLÉMATIQUES ET MÉTHODOLOGIE

Huit dixièmes du couvert forestier de la Belgique actuelle prennent place dans le bassin hydrographique de la Meuse. Que l'on se situe aux environs de Givet ou de Fumay, en amont de Namur, dans le Condroz, en Haute Ardenne ou dans l'Hertogenwald, tant la Meuse que ses principaux affluents étaient et sont toujours bordés de forêts¹⁵. Depuis le Néolithique, les paysages boisés ne cessent d'y évoluer en raison d'une interaction dynamique entre facteurs d'origine naturelle (apports sédimentaires, érosions, pédogenèse, variations climatiques) et anthropique (agriculture, élevage, activités domestiques et industrielles consommatrices de bois d'œuvre et de combustible ligneux)¹⁶.

¹⁴ STARKEL L., « Clustering of Flood Events in the Context of increased human Activity », dans THORNDYCRRAFT V. R., BENITO G., BARRIENDOS M., LLASAT M. C. (dir.), *Palaeofloods, historical data and climatic variability : applications in flood risk assessment, Proceedings of the PHEFRA International Workshop held in Barcelona, 16-19th October 2002*, Madrid, 2003, p. 82 ; BRAHY Vincent, LANGE Stéphanie, RAMELOT Catherine, « Les débits, les crues et les étiages des cours d'eau », dans collectif, *Cellule État de l'Environnement wallon (2007), Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007 MRW-DGRNE*, Namur, 2007, p. 434-435.

¹⁵ GILLET Guillaume, GUÉGUEN Daniel, *Forêt & forestiers en Belgique*, Bruxelles, 1999, p. 17 ; SUTTOR Marc, « Un 'scandale géographique' : le pays mosan au Moyen Âge », *Cahiers de Cléo*, 105, 1991, p. 36 ; SUTTOR Marc, « Les ressources forestières et le développement économique de la vallée mosane du XI^e au XVII^e siècle d'après l'étude du trafic fluvial », dans AGNOLETTI M., ANDERSON S. (édit.), *Forest History : International Studies on Socio-economic and Forest Ecosystem Change*, coll. *The International Union of Forestry Research Organizations, Research Series, 2*, Oxon, New York, Vienne, 2000, p. 22.

¹⁶ ANTOINE R., GIOT-WIRGOT P., « Comment étudier une forêt de jadis et son évolution », dans MERTENS Jacques (édit.), *Bronnen voor de Historische Geografie van België. Sources de la Géographie Historique en Belgique*, actes du colloque de Bruxelles, 25-27-IV-1979, Bruxelles, 1980, p. 402-407 ; CHOUQUER Gérard, *L'étude des Paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, 2000, p. 184-185 ; BAVAY Gérard, « Ce que disent les arbres, à la nuit tombante... L'arbre dans son rapport historique aux paysages wallon et picard », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 53, 2005, p. 22-23.

Pour esquisser l'évolution des paysages boisés au sein du bassin hydrographique de la Meuse durant l'Ancien Régime, faute de données chiffrées précises et récurrentes, il est nécessaire d'exploiter d'autres sources. Fondamentalement similaires à celles recensées par Pierre-Alain Tallier dans son ouvrage sur les forêts belges de la fin du XVIII^e siècle à la première guerre mondiale¹⁷, celles-ci sont de nature cartographique, iconographique, textuelle (imprimés et archives) et archéologique.

Bien des cartes anciennes offrent un aperçu des paysages boisés à une époque donnée, mais la question de leur fiabilité se pose pour chacune d'elles. À première vue, les étrangetés n'y manquent pas. Sur certaines, les massifs boisés sont carrément omis par les graveurs, faute de place ; ils réapparaissent dans toute leur splendeur sur d'autres, levées plus tardivement¹⁸. D'édition en édition, des modifications sont apportées aux localités ou aux cours d'eau, mais les pourtours des massifs boisés ne sont jamais révisés, parfois durant plusieurs décennies¹⁹. Et quelle foi avoir dans la figuration des forêts sur une carte destinée prioritairement à représenter une situation stratégique durant une opération militaire et gravée plusieurs décennies après les faits²⁰ ? D'autres exemples pourraient être cités.

Avant la seconde moitié du XVIII^e siècle, bien des cartes sont réalisées sans l'assistance d'un arpenteur et témoignent d'un travail cartographique peu précis²¹. Ce n'est qu'après la fin de l'Ancien Régime que l'on

¹⁷ TALLIER Pierre-Alain, *Forêts et propriétaires forestiers en Belgique de la fin du XVIII^e siècle à 1914. Histoire de l'évolution de la superficie forestière, des peuplements, des techniques sylvicoles et des débouchés offerts aux produits ligneux*, Bruxelles, 2004, p. 31-73.

¹⁸ À propos de deux cartes publiées en 1621 dans le *Théâtre géographique du Royaume de France* de Le Clerc ; cf. DESBRIÈRE Michel, « L'Ardenne et la Champagne septentrionale. Les étapes de leur figuration dans la cartographie du XV^e au XVIII^e siècle », *Revue Historique Ardennaise*, XX, 1985, p. 15 et 18.

¹⁹ À propos de la carte du duché de Luxembourg, établie par le géographe Jacques de Surhon en 1551, insérée dans l'édition anversoise de 1579 du *Theatrum Orbis Terrarum* d'Abraham Ortelius et rééditée jusque dans le premier quart du XVII^e siècle ; cf. VAN DER VEKENE Émile, *Les cartes géographiques du Duché de Luxembourg éditées aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Catalogue descriptif et illustré*, Luxembourg, 1980, p. 6-11.

²⁰ À propos de la *Carte de l'investissement de Namur par l'Armée du Roi et des Lignes de circonvallation faites pour le siège de cette place en 1692*, dressée en 1755 par le chevalier Jean Le Cher de Beaurain, et qui présente la cité mosane au centre d'un patchwork de terres, de bois et de hameaux ; cf. RONVAUX Marc, « Namur et ses environs d'après la carte de Jean de Beaurain (1755) », *Cahiers de Sambre et Meuse. Le Guetteur wallon*, LXXXIII (3), 2007, p. 102 et 112-113.

²¹ WATELET Marcel (dir.), *Le Terrain des Ingénieurs. La cartographie routière en Wallonie au XVIII^e siècle*, coll. *Monumenta Cartographica Walloniæ*, II, Namur, Bruxelles, 1992, p. 60.

commence à disposer de cartes établissant de manière plus ou moins satisfaisante l'état des ressources naturelles d'une région²².

De surcroît, ainsi que le souligne Stefan Leyk, de l'Institut fédéral suisse de Recherches sur la Forêt, la Neige et le Paysage, même si des paysages boisés peuvent être identifiées sur les cartes anciennes, leurs auteurs ne concevaient pas forcément la notion de « forêt » comme aujourd'hui. Jamais la distinction n'y est faite entre futaies et taillis ; rien n'apparaît quant à la densité des peuplements ou l'état de leur exploitation. En définitive, avant le XIX^e siècle, si pas le XX^e, ces cartes s'avèrent être des documents d'une fiabilité fort discutable²³.

Au premier regard, la célèbre *Carte de Cabinet des Pays-Bas Autrichiens* pourrait faire exception. Levée et dressée sous la direction du comte Joseph de Ferraris de 1771 à 1774, sa gravure commence dès le milieu de l'année 1773²⁴. Pour la première fois sur une carte représentant des espaces boisés, les futaies y sont distinguées selon leur variété (« hautes » ou « basses ») ; les feuillus, largement prédominants, y sont différenciés des résineux²⁵.

Pour Félix Goblet d'Alviella, « la carte de Cabinet du Comte de Ferraris constitue un document très complet et son étude doit être recommandée à tous ceux qu'intéresse l'histoire de nos bois et forêts »²⁶. D'aucuns estiment qu'il s'agit là du « premier document qui permet de se faire une idée d'ensemble plus ou moins exacte de la répartition forestière en Belgique »²⁷. D'autres, que son « exactitude concernant la représentation géographique

²² MORONCINI Aurore, VERHEVE Didier, « La connaissance de la forêt wallonne », *Forêt wallonne*, 18, 1993, p. 13 ; BEYAERT Marc, ANTROP Marc, DE MAEYER Philippe et alii, *La Belgique en cartes. L'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie*, Bruxelles, Tielt, 2006, p. 9.

²³ LEYK Stefan, « Des cartes anciennes pour une vision nouvelle », dans Eidgenössische Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft (édit.), *L'année 2003. Rapport annuel de l'Institut fédéral de recherches WSL*, Birmensdorf, 2004, p. 17.

²⁴ LEMOINE-ISABEAU Claire, « L'élaboration de la carte de Ferraris », dans *La cartographie au XVIII^e siècle et l'œuvre du comte de Ferraris (1726-1814)*, actes du colloque de Spa (8-11 septembre 1976), coll. *Histoire Pro Civitate*, série in-8°, 54, Bruxelles, 1978, p. 45.

²⁵ TULIPPE Omer, « L'homme et la forêt tempérée en Belgique », *Bulletin du Cercle des Géographes liégeois*, 57, 1942, p. 29, et fig. 2 hors texte.

²⁶ GOBLET D'ALVIELLA Félix, *Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, I, Paris, Bruxelles, 1927, p. 452.

²⁷ CLICHEROUX Ém., « La forêt de 1800 à nos jours. Organisation de la forêt publique », dans BLEROT Philippe, LAMBOT Jean-Pierre (dir.), *Le grand livre de la forêt wallonne*, Liège, Bruxelles, 1985, p. 34.

dépasse de loin toutes les cartes précédentes »²⁸, et qu'elle « permet de se faire une idée précise des affectations des terres »²⁹.

Pourtant, il a été démontré que cette carte n'est pas exempte d'erreurs, spécialement dans les représentations des massifs boisés ; « alors que le dessin des vergers de la Hesbaye semble avoir été levé avec le plus grand soin (...) le dessin des clairières forestières paraît avoir présenté beaucoup moins d'intérêt pour les militaires, qui le traçaient apparemment sans orientation ni mesurage »³⁰. Au terme d'un examen attentif, certains auteurs vont jusqu'à considérer cette carte comme « d'une précision relative lorsque l'on souhaite la comparer avec d'autres documents cartographiques »³¹, voire même comme « un travail de compilation partant de documents cartographiques existants, et, accessoirement, comme le résultat de levés sur le terrain, d'une part, dans les régions où des lacunes ou des difficultés de raccordement se présentaient, et, d'autre part, le long de la frontière des Pays-Bas autrichiens »³².

La carte de Ferraris s'avère donc être un document utile pour se faire une idée de l'importance des paysages boisés dans le troisième quart du XVIII^e siècle, mais il ne saurait être question de lui témoigner une confiance aveugle. De toute manière, elle n'est pas davantage que la représentation cartographique d'une situation à une époque particulière, sans qu'il soit possible de la comparer à une représentation antérieure d'une pertinence équivalente.

Il existe de nombreuses représentations iconographiques anciennes (dessins, peintures et gravures) de la vallée de la Meuse et de ses environs

²⁸ VAN DER VEKENE Ém., *o. c.*, p. 340.

²⁹ DEVILLEZ F., DELHAISE C., « Histoire de la forêt wallonne face à l'agriculture, des origines à nos jours », *Forêt wallonne*, 13, 1991, p. 6.

³⁰ DARIMONT Fredi, « L'évolution des terrains boisés dans la région liégeoise », *Lejeunia*, 52, 1970, p. 4.

³¹ VERZWYMELEN David, « Analyse de l'évolution des paysages ruraux en Région wallonne : une lecture historico-archéologique au service de l'aménagement du territoire », *Sixième congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique et LIII^e congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. Congrès de Mons*, actes du congrès de Mons, II, Mons, 2002, p. 172-173.

³² DAELS L., VERHOEVE A., « Les déformations topographiques de la carte de Ferraris », *Bulletin de la Société Belge d'Études Géographiques*, XXXII (2), 1963, p. 309.

dans lesquelles figurent des paysages boisés³³. Davantage encore que pour les cartes, la question de la fiabilité documentaire de ces œuvres se pose.

Les peintres et graveurs de paysages sont conditionnés par la vision que leur époque porte sur la nature. Leurs œuvres sont soumises à leur individualité tout autant qu'à leur talent ou leur aptitude, voire leur désir, d'être fidèles à ce qu'ils ont vu ou à ce dont ils ont gardé le souvenir. Les quelques exemples qui suivent en convainquent.

Claire Billen a attiré l'attention quant au risque encouru par une lecture directe des paysages représentés dans les miniatures des domaines de Charles de Croÿ, prince de Chimay et duc d'Arschot, réalisées vers 1600 par le peintre Adrien de Montigny. Les villes et les propriétés figurent au centre de panoramas offrant au regard un microcosme idéalisé, au travers duquel le spectateur peut embrasser d'un seul coup d'œil le sauvage et l'humanisé. Tant au premier plan qu'en arrière plan, les éléments rapportés sont peints en atelier selon des motifs préétablis, conventionnels, et n'ayant pas nécessairement de rapport avec la réalité. Ces miniatures ne sont pas une source fiable pour retracer l'histoire des paysages boisés³⁴.

En ce qui concerne les illustrations des *Délices du País de Liege*, ouvrage publié de 1738 à 1744 par Pierre-Lambert de Saumery, les dessins originaux sont de la main du paysagiste spadois Remacle Leloup. En revanche, les gravures auraient été exécutées au burin par d'autres artistes « suivant un procédé stéréotypé, qui se retrouve dans la façon de traiter le ciel nuageux, la maçonnerie des constructions et la végétation des paysages »³⁵.

³³ CURVERS Alexis, DUMONT Georges-H., *Les Délices du Pays de Meuse*, Bruxelles, 1960, sans n° de p., fig. 3-15, 18-33, 35-44, 46, 47, 49, 53, 56-60, 65 et 76-80.

³⁴ BILLEN Claire, « Paysages et structures villageoises dans les Albums de Croÿ. Réalité et conventions », dans DUVOSQUEL Jean-Marie (dir.), *Albums de Croÿ*, XXVI, *Recueil d'études. Tables générales et index*, Bruxelles, 1996, p. 227-228, 236 et 240.

³⁵ LAVOYE Madeleine, notice introductive au catalogue d'exposition *Les Délices du País de Liège. Exposition Saumery et son temps*, 8-23 mai 1953, coll. *Bibliotheca Universitatis Leodiensis*, 6, Liège, 1953, p. 9.

De la même manière, il a été montré que les paysages dans les peintures d’Henri Bles sont eux aussi constitués de *topiæ*, c’est-à-dire de motifs décoratifs systématiques et récurrents³⁶.

Quant au paysagiste anversoïis Gilles Neyts, actif dans le comté de Namur et dans la principauté de Liège dans les années 1660, Pierre-Yves Kairis a récemment rappelé que dans ses représentations de cités de la vallée mosane (Dinant et Huy en l’occurrence), et au terme de l’analyse soignée qu’il en a menée, « le peintre n’a aucunement voulu s’attacher à la réalité visuelle. C’est l’effet d’atmosphère qu’il a recherché », et qu’il serait « vain d’essayer de rechercher (...) un quelconque souci topographique. Seuls quelques détails s’inspirent d’éléments réels ; l’essentiel de ses compositions, à commencer par le cadre général vallonné, est d’invention »³⁷.

Ne pouvant forcément égaler la précision qu’offre une photographie, les peintures ou gravures de paysages s’avèrent être des documents d’une fiabilité documentaire insuffisante, particulièrement si elles sont antérieures au XVIII^e siècle³⁸.

Les sources imprimées peuvent être de nature littéraire, statistique ou scientifique.

Les sources littéraires consistent essentiellement en des descriptions de paysages, faites par des chroniqueurs ou des voyageurs. Même basés sur des observations directes ou des souvenirs récents, il y a fort à parier que leurs écrits s’avèrent plus ou moins subjectifs, et à coup sûr partiels. À l’instar des artistes, ces auteurs sont influencés par la vision qui est portée sur la nature à leur époque. De surcroît, tous ne peuvent être lavés de tout soupçon d’affabulation, de recherche d’effets, d’adaptation à des modes ou à l’expression de sentiments³⁹.

³⁶ SERCK LUC, « Les ‘Topiæ’ chez Bles », dans TOUSSAINT Jacques (dir.), *Autour de Henri Bles*, Namur, 2000, p. 139.

³⁷ KAIRIS Pierre-Yves, « Le peintre anversoïis Gilles Neyts et le Pays de Liège », *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, XV (320), 2008, p. 247 et 251.

³⁸ BILLEN Cl., *o. c.*, p. 240.

³⁹ SIVÉRY Gérard, « La description du paysage rural par les scribes et les paysans du Hainaut à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord*, LXII, 1980, p. 62.

Il arrive que des évocations littéraires de paysages soient très détaillées et fidèles à la réalité des observations. C'est le cas des descriptifs accompagnant les rentiers, terriers, baux, etc., c'est-à-dire de documents fondamentalement pratiques, dans lesquels sont exprimés les visions des « utilisateurs » des paysages en question. S'il n'y a pas de place pour l'imaginaire dans ces descriptions, elles ne concernent toutefois qu'un infime fragment de territoire⁴⁰.

Les mémoires et tableaux statistiques des départements établis sous le Régime français apportent des informations certes détaillées, mais bien tardives. Quant aux recensements généraux de l'agriculture, ce n'est pas avant 1846 que la question des forêts s'y trouve traitée⁴¹.

Quant aux études scientifiques sur l'état des forêts, pour disposer d'écrits pertinents, il faut une fois encore attendre l'extrême fin du XVIII^e siècle, au moment où sont jetées les bases de la sylviculture⁴². Et encore, lorsqu'il s'agit de décrire les défrichements ou dépérissements des paysages boisés, beaucoup pêchent par excès de catastrophisme afin d'encourager la préservation d'un environnement dont ils tirent profit. Même certains rapports officiels sur l'état des forêts manquent d'objectivité ; la démonstration en a été apportée⁴³.

Enfin, quelques documents d'archives (mémoires, rapports, inventaires de biens fonciers, actes notariés, etc.) pourraient peut-être apporter un éclairage – certes ponctuel mais néanmoins utile – sur l'ampleur de l'exploitation passée de la sylviculture. Toutefois, un dépouillement systématique des fonds relatifs aux forêts durant l'Ancien Régime et l'exploitation des données qui s'y trouvent exigeraient à coup sûr un travail herculéen, d'autant qu'à ce jour, il n'existe d'inventaire que pour la période contemporaine⁴⁴.

⁴⁰ SIVÉRY G., *o. c.*, p. 62-64.

⁴¹ TALLIER P.-AL., *o. c.*, p. 42.

⁴² GEORLETTE R., « Notes pour servir à l'histoire de la forêt française sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société Royale Forestière de Belgique*, LXIV, 1957, p. 116-122 ; BILLEN Claire, « Aspects de la sylviculture brabançonne à la fin des Temps modernes : de la gestion traditionnelle à la gestion scientifique », *Actes du 13^e Congrès Benelux d'Histoire des Sciences*, Luxembourg, 1996, p. 269.

⁴³ TALLIER P.-AL., *o. c.*, p. 67-73.

⁴⁴ TALLIER Pierre-Alain, *Guide des sources de l'histoire forestière en Belgique (1830-1945)*, coll. *Centre Belge d'Histoire Rurale*, 111, Bruxelles, Louvain-la-Neuve, 1994, p. 21-196.

Quant aux archives cadastrales (plans primitifs et supplémentaires, matrices et registres des biens immobiliers et de leurs propriétaires), si leur intérêt pour la géographie historique est de longue date une évidence⁴⁵, elles s'avèrent inutiles dans le cas présent. En effet, ce n'est qu'à partir de 1808 que le Cadastre est entrepris dans les départements français qui formeront ultérieurement le royaume⁴⁶.

Depuis peu, les sciences auxiliaires de l'archéologie – la palynologie⁴⁷, la dendrochronologie⁴⁸ ou encore la toponymie⁴⁹ – apportent des informations intéressantes pour corriger la vision que l'on se fait encore des paysages passés. Cependant, ces disciplines n'offrent que des données géographiquement et chronologiquement ponctuelles.

En conclusion, force est de constater que peu de sources sont véritablement fiables pour se faire une idée précise de l'importance des superficies boisées durant l'Ancien Régime. Aucune ne permet en tout cas de suivre chronologiquement et quantitativement leur évolution au sein de l'*impluvium* mosan. La plupart ne donnent au mieux qu'un instantané d'une situation, en général pour une région particulière et d'une superficie limitée. C'est donc d'un faisceau de présomptions dont il faudra se contenter pour se faire une idée de ladite évolution.

III.2. ÉTAT DE LA QUESTION

Afin de mettre en contexte les facteurs susceptibles d'avoir modifié l'état et la superficie de la sylve au sein dudit bassin, il est préalablement nécessaire de brosser un historique de celle-ci, au départ de quelques

⁴⁵ DUSSART F., « L'intérêt géographique des états des mutations et des croquis d'arpentage du Cadastre », *Actes du Congrès de Luxembourg. 72^e Session de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, Luxembourg, 1953, p. 322.

⁴⁶ HANNES J., « La constitution du cadastre parcellaire. Étude des sources », *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, 80, 1967, p. 80.

⁴⁷ ANTOINE R., GIOT-WIRGOT P., *o. c.*, p. 402-406 ; RICHARD Hervé, « La palynologie », dans BOURQUIN-MIGNOT Chr., BROCHIER J.-Él. *et alii*, *La botanique*, coll. *Archéologiques*, Paris, 1999, p. 9-27 ; LÉZINE Anne-Marie, *Le pollen. Outil d'étude de l'environnement et du climat au quaternaire*, coll. *Interactions*, Paris, 2008, p. 51 *sq.*

⁴⁸ MUNAUT André-V., « La dendrochronologie et les problèmes de géographie historique », dans MERTENS Jacques (édit.), *o. c.*, p. 472.

⁴⁹ TAMINE M., « Histoire et toponymie : le vocabulaire du défrichement dans les noms de lieux à Gespunsart », *Revue Historique Ardennaise*, XIII, 1978, p. 38-40.

publications généralistes récentes⁵⁰. L'histoire des forêts de la Belgique actuelle depuis leurs origines jusqu'à la fin du Régime autrichien que publie de 1927 à 1930 Félix Goblet d'Alviella totalise plus de quatorze cents pages. Cette somme magistrale a longtemps fait autorité. Cependant, force est de constater qu'elle a considérablement vieilli ; l'étude scientifique des paléoenvironnements n'en étant alors qu'à ses balbutiements, les informations qu'apportent aujourd'hui les sciences auxiliaires de l'archéologie ne pouvaient fatalement y figurer.

Les forêts actuelles du bassin mosan trouvent leurs origines au Tardiglaciaire (ca. 18.000 BP), dernière phase du Pléistocène, caractérisée par un radoucissement progressif du climat entrecoupé de périodes froides. Diverses essences d'arbres y colonisent progressivement un paysage de steppes.

Le repeuplement s'opère au départ de l'Europe septentrionale, préservée des glaces. Dès le début du réchauffement survenu au Bølling (ca. 13.000 BP), le chêne entreprend la reconquête des paysages septentrionaux à mesure que les terres se libèrent des glaces. L'aire d'occupation actuelle est entièrement investie vers 6.000 BP. Aux côtés d'autres caducifoliées (orme, tilleul, frêne, aulne et surtout noisetier), ce sont des chênes d'origine ibérique qui colonisent l'essentiel de l'Europe occidentale⁵¹.

Dans ces forêts originelles, les chasseurs paléolithiques et mésolithiques se procurent le bois nécessaire à la fabrication d'objets mobiliers⁵², mais ils n'y puisent qu'une faible proportion de leur alimentation. Si elle n'est pas

⁵⁰ TULIPPE Om., *o. c.*, p. 20-32 ; STIENNON Jacques, « Histoire de la forêt wallonne », dans BLEROT Philippe, LAMBOT Jean-Pierre (dir.), *Le grand livre de la forêt wallonne*, Liège, Bruxelles, 1985, p. 25-33 ; DEVILLEZ F., DELHAISE C., *o. c.*, p. 2-12.

⁵¹ KREMER Antoine, PETIT Rémy, « L'épopée des chênes européens », dans LE PERCHEC S., GUY P., FRAVAL A. (dir.), *Agriculture et biodiversité des plantes*, coll. *Dossiers de l'Environnement de l'INRA*, 21, Paris, 2001, p. 133 et p. 135, fig. 2.

⁵² BEYRIES Sylvie, HAYDEN Brian, « L'importance du travail du bois en Préhistoire », dans ANDERSON Patricia C., BEYRIES Sylvie, OTTE Marcel, PLISSON Hugues (édit.), *Traces et fonction : les gestes retrouvés*, actes du colloque international de Liège, 8-10 décembre 1990, coll. *Études et Recherches Archéologiques de l'Université de Liège*, 50, Liège, 1993, p. 283 ; NOËL Michel, BOCQUET Aimé, *Les Hommes et le Bois. Histoire et technologie du bois de la préhistoire à nos jours*, coll. *La Mémoire du Temps*, s.l., 1987, p. 81 sq.

nulle, l'influence humaine sur la forêt est insignifiante ; rien n'y est cultivé ; aucun défrichement de grande ampleur n'y est entrepris⁵³.

Dès le V^e millénaire, la relation entre l'Homme et la Forêt se modifie. Les changements environnementaux (végétation, faune et climat) encouragent la sédentarisation. Celle-ci, accompagnée d'une importante croissance démographique⁵⁴, encourage la pratique de nouveaux modes de production de denrées alimentaires : l'agriculture et de l'élevage. L'Homme entreprend des défrichements systématiques, suivis d'essartages et de brûlis. Les cendres et fragments de bois calcinés fertilisant les sols, aussitôt ensemencés⁵⁵. Le bois (en tant que matériau de construction ou comme combustible) est abondamment utilisé et est généralement récolté dans un rayon proche de l'habitat⁵⁶.

Avec le Néolithique, « on parvient à saisir ce que sera la forêt des temps historiques. Les variétés ne s'enrichiront plus d'essences nouvelles, seules la densité et la superficie forestières fluctueront jusqu'à nos jours sous l'effet des actions humaines »⁵⁷. Des recherches récentes tendent même à établir qu'au cours de cette époque et durant les âges des métaux qui la suivent, l'Homme pourrait avoir déboisé la majeure partie du continent européen et commencé à façonner le paysage tel qu'il est encore aujourd'hui⁵⁸.

⁵³ ROZOY J.-G., « Le mode de vie au mésolithique », dans BINTZ P., THÉVENIN A. (dir.), *L'Europe des derniers chasseurs*, actes du 5^e Colloque international de l'Union Internationale des Sciences Préhistoriques et Protohistoriques, Grenoble, 18-23 septembre 1995, Paris, s.d., p. 42.

⁵⁴ BIRABEN Jean-Noël, « L'évolution du nombre des hommes », *Population et Sociétés*, 394, 2003, p. 2.

⁵⁵ TARRÊTE Jacques, JOUSSAUME Roger, *La fin du Néolithique dans la moitié nord de la France*, Paris, 1998, p. 34-35.

⁵⁶ VERNET J.-L., « Le paysage néolithique. Ce que nous apprennent les charbons de bois », *Dossiers de l'Archéologie*, 44, 1980, p. 65.

⁵⁷ NOËL M., BOCQUET A., *o. c.*, p. 31.

⁵⁸ WILLIAMS Michael, « Dark ages and dark areas : global deforestation in the deep past », *Journal of Historical Geography*, 26 (1), 2000, p. 28, 36-41 et 42 ; CARCAILLET C. *et alii*, « Holocene biomass burning and global dynamics of the carbon cycle », *Chemosphere*, 49, 2002, p. 851 ; ACOT Pascal, *Histoire du climat*, s.l., 2003, p. 112 ; LEROYER Chantal, THIÉBAULT Stéphanie, BROCHIER Jacques-Élie, « L'environnement végétal : néolithisation et transformation du paysage végétal : rythmes et modalités », dans TARRÊTE Jacques, LE ROUX Charles-Tanguy, *Archéologie de la France. Le Néolithique*, Paris, 2008, p. 67 et 70 ; WANNER Heinz *et alii*, « Mid- to Late Holocene climate change : an overview », *Quaternary Science Reviews*, 27, 2008, p. 1804 et 1806 ; etc.

L'Ardenne ne semble pas faire exception. À l'instar d'autres régions d'Europe occidentale, d'importants déboisements y semblent alors pratiqués. Bien des fouilles y ont démontré une expansion de la culture des céréales et de l'élevage ainsi que l'usage de grandes quantités de bois pour la construction des habitats ; des études palynologiques de tourbières montrent également une chute de la densité des essences forestières. Les activités humaines concernent du reste l'ensemble du territoire ardennais, et non plus seulement les fonds des vallées comme aux époques précédentes⁵⁹.

À partir de l'Âge du Bronze (ca. 1800 ACN), et surtout l'Âge du Fer (ca. 1200 ACN), les défrichements s'intensifient. Quoi qu'en disent César (*De Bello Gallico*, VI, 29) et Strabon (Γεωγραφικα, IV, 3.5) – s'étonnant l'un et l'autre de l'ampleur et de la monotonie de la forêt ardennaise – la palynologie tend à démontrer que « l'invasion romaine dans le nord de la Gaule Belgique se fait (...) dans un territoire qui a déjà perdu une grande partie de son manteau forestier »⁶⁰. Le rôle fondamental que joue le matériau bois dans l'économie des Celtes n'y est probablement pas étranger⁶¹.

Les Romains transforment profondément et durablement le paysage rural dans les territoires qu'ils conquièrent⁶². Ils mettent en place un modèle agricole basé sur un partage et une exploitation raisonnée des terrains entre *ager* (champ cultivé), *silva* (forêt) et *saltus* (terre non cultivée, vouée à l'élevage ou au pacage). Ce développement de l'agriculture se fait au détriment de la forêt, bien que son impact aurait été plus conséquent dans le sud du Hainaut ou en Caestienne qu'en Ardenne, en Famenne et dans la

⁵⁹ CAHEN Daniel, « Les premiers agriculteurs éleveurs de la Belgique préhistorique », dans collectif, *Les premiers agriculteurs en Belgique*, catalogue d'exposition, Musée du Malgré-Tout, Treignes, 25 mars-8 octobre 1989, Treignes, 1989, p. 9 ; HUBERT François, « Le Néolithique », dans REMY Hélène (dir.), *Archéologie en Ardenne. De la Préhistoire au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1991, p. 48 et p. 47, fig. 1 ; ROZOY Jean-Georges, « Le Néolithique dans les Ardennes », *Revue Historique Ardennaise*, XXVIII, 1993, p. 131.

⁶⁰ MUNAUT ANDRÉ-VALENTIN, « La forêt gauloise dans le Nord de la Gaule Belgique. Enquête palynologique préliminaire », *Revue du Nord*, LXX, 1988, p. 19.

⁶¹ KRUTA Venceslas, *Les Celtes. Histoire et Dictionnaire. Des origines à la romanisation et au christianisme*, Paris, 2000, p. 479 ; FERDIÈRE Alain, *Les Gaules (Provinces des Gaules et Germanies, Provinces Alpines) II^e siècle av. - I^{er} siècle ap. J.C.*, Paris, 2005, p. 233.

⁶² CLAVEL-LÉVÉQUE Monique, SMADJA Élisabeth, « Le paysage à l'époque romaine », *Dossier de l'Archéologie*, 43, 1980, p. 34.

Fagne⁶³. Il convient du reste de relativiser l'ampleur véritable des défrichements romains et gallo-romains, car, compte tenu de l'importance cruciale du bois dans l'économie locale, « même sur des sols féconds intensément mis en valeur et humanisés, le maintien de bois et de bosquets s'avérait nécessaire au sein du paysage rural »⁶⁴.

La désorganisation générale qui prévaut durant le Bas-Empire et les invasions barbares aux IV^e et V^e siècles préparent la mise en place de la féodalité et du système des droits d'usage et occasionnent la reconquête par la forêt de bien des terres cultivées.

Des propriétaires aisés constituent des domaines de plus en plus autonomes. Se plaçant sous leur protection, et moyennant des redevances en nature ou l'exécution de corvées, des tenanciers y entretiennent des tenures (ou « manses »). Les propriétaires possédant l'essentiel du territoire, ils partagent avec leurs tenanciers la jouissance des forêts ; cette situation est à l'origine du système des droits d'usage.

Les Francs, les Mérovingiens et les Carolingiens perpétuent le principe d'une autorité fondée sur la possession de la terre et ne laissent aux manants que des aisements (terres collectives de faible superficie). Dans la Fagne et l'Ardenne, de vastes superficies forestières demeurent vierges. Pour occuper l'entièreté du territoire, de nouveaux et vastes domaines sont créés. En période d'expansion du christianisme, ce sont souvent des domaines ecclésiastiques.

La réglementation relative aux forêts est fixée dans les capitulaires des rois francs ; une moindre importance y est accordée à la préservation des massifs boisés qu'à celle du gibier⁶⁵. Les manants sont relativement libres d'y récolter le bois d'œuvre et de chauffage, et peuvent y pratiquer les cultures sur brûlis ou établir des pâturages. Cette latitude conduit rapidement aux abus. Pour y remédier, une réglementation (*afforestation*) est mise en

⁶³ DEVILLEZ F., DELHAISE C., *o. c.*, p. 3.

⁶⁴ COULON Gérard, *Les Gallo-romains*, I, *Les Villes, les campagnes et les échanges*, Paris, 1990, p. 100.

⁶⁵ LOISEL S., *Essai sur la législation économique des Carolingiens d'après les capitulaires*, New York, 1970, p. 249-250.

place afin d'interdire, dans des zones mises en défens, tout prélèvement par des manants⁶⁶.

À partir du XI^e siècle environ, de profondes mutations sociétales interviennent. L'Europe connaît une forte croissance démographique, non seulement dans les villes mais aussi dans les campagnes⁶⁷. Les incursions normandes ont entraîné le remaniement de grands domaines, voire leur morcellement. Le développement de la bourgeoisie se fait au détriment du pouvoir des seigneurs. Ceux-ci cherchent à honorer leurs dettes en remplaçant par une taxe les corvées et le cens en nature infligées à leurs tenanciers, en vendant une partie de leurs terres (dont des forêts) ou en affranchissant leurs serfs. Avec l'acensement, ils cèdent à perpétuité leurs terres incultes et leurs forêts, moyennant une redevance au prorata des récoltes qui s'y feront. Des alleux se constituent, certains au sein de clairières, étendues pour l'occasion.

Les ducs de Brabant font défricher la forêt de Soignes, jusqu'alors réservée à la chasse. La demande en charbon de bois de l'industrie et de l'artisanat est croissante. L'exploitation s'intensifie au sein des forêts qui subsistent, voire même dans des zones jusqu'alors mises en défens. La grande forêt charbonnière, déjà largement exploitée depuis l'époque romaine, est complètement fragmentée⁶⁸.

Ces importants défrichements atteignent leur apogée vers 1300. Pour freiner la surexploitation, quelques seigneurs locaux ont certes tenté de mettre en place des réglementations ; maladroitement et inadaptées, elles s'avèrent peu efficaces.

⁶⁶ GOBLET D'ALVIELLA Félix, « Note sur l'histoire des forêts belges », *Bulletin de la Société Centrale Forestière de Belgique*, XXVIII, 1925, p. 622.

⁶⁷ VERHULST Adriaan, *Précis d'histoire rurale de la Belgique*, Bruxelles, 1990, p. 61 ; GIMPEL Jean, *La révolution industrielle du Moyen Âge*, Paris, 1975, p. 77 ; ce second auteur estime également que les progrès apportés aux techniques agricoles permettent d'améliorer le régime alimentaire, et donc d'accroître la natalité (p. 76). L'explication inverse semble cependant tout autant défendable : la croissance démographique pourrait avoir rendu nécessaire l'amélioration des techniques de culture (ainsi du reste que les défrichements), afin de disposer d'espaces cultivables supplémentaires. C'est du reste la thèse défendue dans CONTAMINE Philippe, BOMPAIRE Marc, LEBEQC Stéphane, SARRAZIN Jean-Luc, *L'économie médiévale*, Paris, 2003, p. 220.

⁶⁸ NOËL René, « Deux grandes forêts du nord de la Gaule franque : la Silua Arduenna et la Carbonaria », dans ROUCHE Michel (dir.), *Clovis, histoire et mémoire*, I, *Clovis et son temps. Le baptême de Clovis, l'événement*, actes du colloque international d'histoire de Reims, Paris, 1998, p. 653.

Plusieurs auteurs soulignent l'importance probable de l'exploitation forestière dès le Moyen Âge, en Ardenne et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les seigneuries et abbayes sont fréquemment propriétaires de grandes forêts. Leur superficie cumulée doit vraisemblablement se chiffrer en dizaine de milliers d'hectares (mention d'une appartenance de plus de dix mille bonniers en 1265 dans le comté de Namur), mais l'évolution des superficies boisées est difficile à évaluer faute de relevés relatifs à leur exploitation (il faut attendre le XVII^e siècle pour commencer à disposer de suffisamment d'archives pertinentes)⁶⁹.

Après une récession consécutive aux guerres, famines et épidémies qui jalonnent surtout le XIV^e siècle⁷⁰, la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e sont marqués par une nouvelle croissance démographique et surtout un net redémarrage économique. Le développement des tanneries, des verreries et surtout de la sidérurgie nécessite des volumes de combustible ligneux de plus en plus considérables.

Par ailleurs, outre l'essartage et l'écobuage⁷¹, diverses pratiques encourageant l'érosion et l'endommagement des sols perdurent, voire s'intensifient : le cendrillage (brûlage en tas de bois et de végétaux de la strate herbacée de façon à récupérer les cendres pour amender les cultures), le râtelage (enlèvement au râteau des branches et brindilles au sol), le soutrage (enlèvement de la couverture végétale, parfois tellement radical que le sol semble avoir été emporté) et le pacage, d'autant plus nuisible s'il est effectué au sein de coupes non encore défensables (capable de se régénérer d'elle-même). La dépréciation de la forêt ardennaise serait du reste essentiellement un résultat du pacage⁷².

Durant les XVII^e et XVIII^e siècles, l'usage des forêts est un sujet fréquent d'opposition entre leurs propriétaires (généralement nobles ou cléricaux) et les manants. Pour les premiers, leur exploitation est une source de profits ; pour les seconds, elles pourvoient en combustibles et, dans une

⁶⁹ FANCHAMPS M.-L., « Transport et commerce du bois sur la Meuse au Moyen Âge », *Le Moyen Âge*, LXXII (1), 1966, p. 59-61.

⁷⁰ DEMOULIN Bruno, KUPPER Jean-Louis (dir.), *Histoire de la Wallonie. De la préhistoire au XXI^e siècle*, Toulouse, 2004, p. 120 ; STAQUET Willy, *Histoire des grandes épidémies en Belgique, au Luxembourg et dans le Nord de la France du Moyen Âge au XIX^e siècle*, s.l., 1992, p. 63-65.

⁷¹ BELLIN François, « L'essartage et l'écobuage en nos Ardennes au temps jadis », *Terre de Durbuy*, 74, 2000, p 42-49.

⁷² DUMONT J.-M., « Les anciens taillis à écorce de la région du plateau des Tailles (Haute Ardenne belge) », *Colloques phytosociologiques*, III, *Les forêts acidophyles*, Lille, 1974, p. 93.

moindre mesure, en denrées alimentaires. En 1617, les archiducs Albert et Isabelle légifèrent drastiquement pour réglementer et contrôler les coupes sauvages au sein des forêts du duché de Luxembourg.

Durant le règne de Marie-Thérèse d'Autriche, la culture des légumes et de la pomme de terre est encouragée, la jachère est remplacée par la culture fourragère, le bétail est gardé à l'étable et les champs sont amendés avec le fumier ainsi produit. Pour autant, l'effet de cette nouvelle agriculture sur les forêts est négligeable. La croissance démographique et celui du parc de bétails entraînent de nouveaux déboisements ; jusque dans le pays de Herve, éparpillés dans un paysage de vergers, de champs et de prés, les rares massifs boisés subsistant tombent sous la cognée⁷³. Les besoins des industries (sidérurgie, verrerie) croissent encore. De nouvelles réglementations locales sont mises en place pour freiner la consommation, mais sans véritable succès. Seule la République parvient à imposer une gestion plus raisonnable des forêts, mais celle-ci ne perdure pas après l'avènement du Régime hollandais⁷⁴.

III.3. RECENSEMENT DES ACTIVITÉS HUMAINES SUSCEPTIBLES D'AVOIR MODIFIÉ LA SUPERFICIE ET L'ÉTAT DES FORÊTS

Dans l'aperçu que l'on peut donner de l'histoire des forêts dans le bassin mosan durant l'Ancien Régime, trois variétés d'activités humaines susceptibles d'avoir influencé la superficie et l'état de la sylve se distinguent : les pratiques domestiques, les activités agrestes et les activités manufacturières.

III.3.1. Les pratiques domestiques

Bien des publications insistent sur le rôle prépondérant de la forêt dans l'économie de l'Ancien Régime en milieu rural, voire même en milieu urbain. La forêt sert d'espace pour le charbonnage, le braconnage, le pâturage du petit et du gros bétail, l'engraissement des porcs et la récolte du miel, des baies, fruits, racines, herbes aromatiques, résines, plantes

⁷³ DUMONT Bruno, *Aux origines des communes. Les communautés villageoises dans les pays de Dalhem et de Limbourg. XVI^e-XVIII^e siècle. Genèse, structures, évolution*, coll. *Histoire Pro Civitate*, série in-8°, 89, Bruxelles, 1994, p. 73.

⁷⁴ TALLIER P.-Al., *o. c.* (2004), p. 594.

médicinales, écorces et champignons. Les sols qui s’y prêtent y sont mis en culture, les taillis y sont exploités pour la confection du fourrage, des litières, des perches ou des échelas, et l’osier y est collecté pour la vannerie⁷⁵.

Le bois, en tant que matériau, est indispensable aux paysans, autant comme combustible (pour le chauffage, la cuisson des aliments et, dans une moindre mesure, l’éclairage) que comme matériau pour la construction de biens immobiliers (maisons, ponts, palissades, etc.) ou la fabrication d’objets du quotidien (tonneaux, vaisselles, outils, sabots, etc.)⁷⁶. Depuis le haut Moyen Âge, les communautés villageoises jouissent de droits d’usage leur permettant de se pourvoir en bois dans les forêts seigneuriales⁷⁷.

Le bois « constitue sans doute un des fondements essentiels des économies préindustrielles (...). La désignation d’économies organiques pour caractériser l’époque préindustrielle souligne le rôle économique du bois »⁷⁸. Comme le fait observer Andrée Corvol, « (...) la détention d’un patrimoine sylvicole de qualité, tant par son étendue que par sa variété, était une rude chance pour tout gouvernement de l’Ancien Régime. La présence d’un tel patrimoine garantissait de pouvoir bâtir des navires et des maisons et d’éviter aux villes et aux campagnes de manger cru et de geler l’hiver »⁷⁹.

III.3.2. Les activités agrestes

Entre le début du XI^e siècle et celui du XIV^e, l’Europe occidentale connaît une expansion démographique conjointement à une modification des

⁷⁵ Voir notamment RICHÉ Pierre, *La vie quotidienne dans l’Empire carolingien*, s.l., 1973, p. 39; GIMPEL J., o. c., p. 79; CONTE Arthur, *Les Paysans de France de l’an 1000 à aujourd’hui*, s.l., 2000, p. 30.

⁷⁶ CHAPELOT Odette, « Les matériaux de construction (la pierre, le bois, le métal) », dans PRIGENT Christiane (dir.), *Art & société en France au XV^e siècle*, Paris, 1999, p. 192-193; MANE Perrine, *Le travail à la campagne au Moyen Âge. Étude iconographique*, Paris, 2006, p. 286.

⁷⁷ SMOLAR-MEYNART Arlette, « Les droits d’usage du paysan brabançon sur la flore et la faune sauvage au moyen âge », dans *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx, Faculté de Philosophie et Lettres, ULB*, fasc. XCV, Bruxelles, 1985, p. 175-194.

⁷⁸ DEMEULENAERE-DOUYÈRE Christiane, STURDY David J., *L’Enquête du Régent 1716-1718. Sciences, techniques et politique dans la France pré-industrielle*, coll. *De Diversis Artibus*, LXXXIII, Turnhout, 2008, p. 46.

⁷⁹ CORVOL-DESSERT Andrée, « La forêt ? Un kaléidoscope », dans CORVOL Andrée, ARNOULD Paul, HOTYAT Micheline, *La forêt. Perceptions et représentations*, Paris, Montréal, 1997, p. 3.

rapports sociaux. La croissance des besoins alimentaires nécessite l'exploitation de terres supplémentaires, tant pour les labours que pour l'élevage. Avec les assèchements de marais, les défrichements sont l'une des manifestations marquantes de cette croissance agraire médiévale⁸⁰. Leur étude n'est pas simple ; elle nécessite le recoupement de sources directes et indirectes, ainsi que l'exploitation de données toponymiques et paléobotaniques.

Que les territoires compris dans le bassin versant de la Meuse aient eux aussi fait l'objet de défrichements à l'époque médiévale est indubitable. La difficulté consiste à déterminer aussi précisément que possible leur chronologie et surtout leur ampleur.

La toponymie offre un aperçu de cette importante modification du paysage intervenue alors. À partir du XI^e siècle, l'Ardenne dans son ensemble est progressivement occupée par de nouveaux villages pour les fondations desquelles des défrichements conséquents sont nécessaires⁸¹.

Un indicateur de l'ampleur de ces défrichements médiévaux en Belgique romane est celui de l'abondance et la diversité des toponymes qui les évoquent : six mille cinq cents y ont été recensés. Quantitativement, « sart » est le terme le plus présent puisqu'il apparaît dans plus de quatre mille lieux-dits et dix-neuf noms de communes. Les mentions de sarts apparaissent dès le IX^e siècle, mais elles se multiplient surtout à partir de la seconde moitié du XII^e siècle⁸².

L'étude des paléoenvironnements le démontre également. Dans les Fagnes par exemple, les études palynologiques mettent en évidence une nette augmentation, à partir du XIII^e siècle, de la présence de céréales et de plantes de culture au détriment des feuillus, et ce, jusqu'aux reboisements en résineux entrepris dans le courant du XIX^e siècle⁸³.

⁸⁰ HOEBANX J.-J., « Seigneurs et paysans », dans HASQUIN Hervé (dir.), *La Wallonie. Le Pays et les Hommes. Histoire. Économie. Sociétés*, I, *Des origines à 1830*, s.l., 1975, p. 170 ; GAUVARD Cl., DE LIBERA Al., ZINK M., *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 395.

⁸¹ HOYOIS Giovanni, *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, I, Bruxelles, 1981, p. 81-82.

⁸² WILLEMS Martine, *Le vocabulaire du défrichement dans la toponymie wallonne*, I, Genève, 1997, p. 99, 129 et 297-298.

⁸³ FROMENT Alfred, « L'ancienne économie rurale de l'Ardenne et son incidence sur la végétation des Hautes Fagnes », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, IV (4), 1968, p. 32.

Il semblerait du reste que les défrichements ne marquent véritablement le paysage de l'Ardenne et des Fagnes qu'à partir du XII^e siècle, voire du XIII^e, et perdurent au moins jusque dans le deuxième quart du XIV^e siècle⁸⁴. Dans les territoires compris entre les vallées de la Meuse, de la Semois et de la Chiers, il faut également attendre le XIII^e siècle pour que les défrichements soient entamés⁸⁵.

Le rôle prépondérant joué par les communautés religieuses dans ces défrichements médiévaux est une thèse fort répandue dans l'historiographie. Au XIX^e siècle déjà, il est soutenu que « la création des ordres religieux et les progrès de la vie monastique, au moyen âge, exercèrent une influence considérable sur le défrichement et la mise en culture du sol forestier »⁸⁶.

L'établissement de la plupart des abbayes de l'actuelle Belgique remonte à la première moitié du XII^e siècle, époque de l'expansion cistercienne qui touche notamment le bassin mosan⁸⁷. Certes, les fondations de certaines d'entre-elles ont probablement rendu quelques déboisements nécessaires. Cependant, il serait erroné d'attribuer systématiquement aux gens d'église, en particulier aux cisterciens, les défrichements entre le XI^e et le XIV^e siècle.

D'abord, beaucoup d'abbayes sont fondées sur des emplacements déjà défrichés depuis l'époque carolingienne, notamment pour l'établissement de manses, noyaux de futurs villages⁸⁸.

Ensuite, si les moines défrichent effectivement leurs forêts, ils se livrent plus volontiers à des activités pastorales davantage conformes à leur mode de vie et mettent l'essentiel de leurs domaines boisés en futaie à dessein de disposer de bois de charpenterie et de chauffage, et pour y chasser afin de se procurer fourrures et peaux à tanner⁸⁹.

⁸⁴ NOËL René, « Sciences naturelles et histoire des campagnes au Moyen Âge. Orientations des recherches en Belgique », *Études rurales*, XX, 1966, p. 95 ; id., *Les dépôts de pollens fossiles et l'histoire du moyen âge*, coll. *Centre Belge d'Histoire Rurale*, 23, Louvain, Gand, 1972, p. 83.

⁸⁵ ZOLLER-DEVROEY Chantal, « Féodalité et économie rurale dans les Ardennes médiévales : le fief de Bouillon en Sedanais », dans collectif, *Centenaire du Séminaire d'Histoire médiévale de l'Université Libre de Bruxelles 1876-1976*, Bruxelles, 1977, p. 46.

⁸⁶ DEPELCHIN F., *Les Forêts de la France*, Tours, 1887, p. 74.

⁸⁷ NOËL Sébastien, « L'ordre de Cîteaux en Namurois. XIII^e-XV^e siècle. Autour de la fondation de Grandpré (1231), fille de Villers », dans TOUSSAINT Jacques (dir.), *Les Cisterciens en Namurois. XIII^e-XX^e siècle*, Namur, 1998, p. 29.

⁸⁸ HOEBANX J.-J., *o. c.*, p. 170 et 173 ; HOYOIS G., *o. c.*, p. 75-78.

⁸⁹ DÉCARREAU Jean, *Moines et monastères à l'époque de Charlemagne*, Paris, 1980, p. 296.

Enfin, l'initiative de défricher semble plutôt avoir été prise par des seigneurs laïcs principalement préoccupés par leurs intérêts matériels, stratégiques ou politiques et soucieux d'attirer sur leurs territoires de nouveaux habitants⁹⁰.

III.3.3. Les activités manufacturières

Malgré l'usage croissant de la houille à partir du XV^e ou du XVI^e siècle⁹¹, le charbon de bois demeure le combustible de prédilection de la plupart des manufacturiers et des artisans de la région mosane, en particulier de ceux œuvrant les métaux, et ce, depuis le XV^e siècle au moins. Au vu des comptes de péages, les quantités qui en sont transportées sur la Meuse augmentent considérablement à partir du XVI^e siècle⁹².

Outre en sidérurgie, l'usage du charbon de bois est indispensable en verrerie, pour la calcination de la calamine et de la pierre calcaire, et, en tant que matière première, pour la fabrication de la poudre noire⁹³. Ces industries sont typiquement celles qui, durant l'Ancien Régime, nécessitent une exploitation intensive des forêts⁹⁴; de nombreuses sources d'époque le soulignent du reste déjà⁹⁵.

La forêt n'est pas exploitée que pour le charbon de bois. Elle est aussi la source du bois d'œuvre nécessaire aux charpentiers navals et aux bâtisseurs d'édifices civils ou religieux.

⁹⁰ GAUVARD Cl., DE LIBERA Al., ZINK M., *o. c.*, p. 396 ; HOEBANX J.-J., *o. c.*, p. 174 ; MOYEN Françoise, art. « Défrichements », dans collectif, *Dictionnaire du Moyen Âge. Histoire et société*, Paris, 1997, p. 289-291 ; FELLER Laurent, *Paysans et seigneurs au Moyen Âge. VIII^e-XI^e siècles*, Paris, 2007, p. 145-146.

⁹¹ GILLARD Alphonse, *L'industrie du fer dans les localités du Comté de Namur et de l'Entre-Sambre-et-Meuse de 1345 à 1600*, s.l., coll. *Histoire Pro Civitate*, 29, 1971, p. 52.

⁹² SUTTOR Marc, *Vie et dynamique d'un fleuve. La Meuse de Sedan à Maastricht (des origines à 1600)*, coll. *Bibliothèque du Moyen Âge*, Bruxelles, 2006, p. 414.

⁹³ SUTTOR M., *o. c.* (1991), p. 37-38 ; SUTTOR M., *o. c.* (2000), p. 26.

⁹⁴ PLAISANCE Georges, « Panorama des protoindustries en France des origines à 1850 », dans MÉTAILLÉ Jean-Paul, *Protoindustries et histoire des forêts*, actes du colloque de Loubières, 10-13 octobre 1990, *Les Cahiers de l'ISARD*, 3, 1992, p. 28-29 et 31-32.

⁹⁵ Notamment : RÉAUMUR [René-Antoine Ferchault de], « Réflexions sur l'état des bois du royaume », *Histoire de l'Académie royale des Sciences. Année MDCCXXI. Avec les Mémoires de Physique pour la même Année, tirés des Registres de cette Académie*, Paris, 1777, p. 371 ; DE POEDERLE, *Manuel de l'Arboriste et du Forestier Belges*, I, Bruxelles, 1792, p. 68 ; etc.

Depuis une trentaine d'années, dans la foulée des travaux de Bertrand Gille, la problématique de l'impact de la sidérurgie d'Ancien Régime sur le paysage forestier a fait l'objet de nombreuses publications, plus particulièrement en France. En matière de consommation de charbon de bois par les hauts-fourneaux, les chiffres les plus divers y figurent et varient de un à dix selon les publications⁹⁶.

Les raisons de ces divergences sont nombreuses et complexes⁹⁷. Les données chiffrées, fiables et établies sur de longues périodes n'abondent pas. Quand bien même des valeurs figurent dans des archives, elles y apparaissent dans des unités désuètes, très diverses selon les régions ou les artisans concernés. Les quantités de charbon de bois nécessaires à la marche d'un fourneau varient aussi en fonction des essences (le chêne ou le hêtre sont les plus souvent citées), du calibre et de la qualité des bois utilisés, des caractéristiques de marche dudit fourneau, de l'expérience des haut-fournistes, voire même des caractéristiques du minerai de fer utilisé.

S'il y a un sentiment qui fait l'unanimité parmi les historiens, c'est celui de l'impact de la sidérurgie d'Ancien Régime sur la sylve. À défaut d'être formellement chiffrables, les quantités de charbons de bois consommées pour la réduction, et dans une moindre mesure pour le forgeage, peuvent être considérées comme gigantesques⁹⁸.

Bien des études ont été consacrées à l'histoire et à la localisation de la sidérurgie sur le territoire de la Wallonie actuelle. Plusieurs recensements des hauts-fourneaux jadis actifs sur ce territoire ont été établis ; la plupart de ces infrastructures se trouvent au sein de l'*impluvium* mosan.

La carte des anciens fourneaux dressée par Michotte montre très nettement que la grande majorité de ceux-ci, toujours en activité en 1830, fonctionnent encore au charbon de bois. L'auteur les localise dans la province de Liège (vallées de la Vesdre, de l'Ourthe et de l'Amblève), dans

⁹⁶ DELSALLE Paul, *La France industrielle aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, 1993, p. 22.

⁹⁷ GILLARD Al., *o. c.*, p. 50 ; BOGAERT-DAMIN Anne-Marie, *L'industrie du fer du XVI^e siècle à 1815. Le monde des fêrons*, Paris, Gembloux, 1977, p. 15 ; WORONOFF Denis, *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, 1984, p. 229.

⁹⁸ BENOÎT Serge, « La consommation de combustible végétal et l'évolution des systèmes techniques », dans WORONOFF Denis (dir.), *Forges et forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle de bois*, Paris, 1990, p. 87-88 ; DOMERGUE Claude, « Fer et société », dans MANGUIN Michel (dir.), *Le fer*, coll. *Archéologiques*, Paris, 2004, p. 205.

le Namurois (en bord de Meuse, entre Namur et Dinant), dans le sous bassin hydrographique de la Sambre (régions de Philippeville et de Beaumont), dans la région de Chimay, dans le Couvinois (vallée du Viroin), dans le sud de la province de Luxembourg (vallées de la Semois et de la Rulles) et à l'extrême sud de la Gaume (région de Virton)⁹⁹.

Quelques années plus tard, Jean Yernaux établit une carte des fourneaux, forges et minières du XVII^e siècle qu'il a recensés dans la principauté de Liège (les fourneaux dans le comté de Namur et le duché de Luxembourg n'y figurent donc pas)¹⁰⁰.

Yernaux localise des hauts-fourneaux aux environs de la cité de Liège, dans les vallées de la Vesdre, de l'Ourthe et de l'Amblève (loin en amont, jusque dans les régions de Ferrières et Chevron), aux abords de Huy et dans la vallée du Hoyoux, à nouveau dans le sous bassin hydrographique de la Sambre (régions de Silenrieux, Yves-Gomezée, Gerpennes, Morialmé) et dans le Couvinois (régions de Couvin, Nismes et Mariembourg).

Toujours selon cet auteur, le pays de Liège abrite alors à lui seul une trentaine de hauts-fourneaux (une vingtaine d'autres fonctionnent dans les régions avoisinantes) et une cinquantaine de forges¹⁰¹. Les fourneaux signalés aux abords de la cité de Liège ne connaissent toutefois qu'une période d'activité éphémère¹⁰². Construits entre 1539 et 1566 (à Liège, mais aussi à Seraing et à Ougrée), ils disparaissent au début du XVII^e siècle et l'industrie sidérurgique reste absente dans la plaine alluviale mosane jusqu'à l'arrivée de Cockerill en 1817.

Jean Yernaux signale également que, les taillis se raréfiant, des problèmes d'approvisionnement en charbon de bois se posent aux sidérurgistes dès la fin du XVI^e siècle. Ne sachant plus forcément se fournir à des prix raisonnables à proximité de leurs installations, ces derniers doivent faire venir leur combustible parfois d'assez loin¹⁰³.

⁹⁹ MICHOTTE P. L., « Localisation de la grosse sidérurgie belgo-luxembourgeoise, avant et après 1830 », *Bulletin de la Société Belge d'Études Géographiques*, II (1), 1932, carte II.

¹⁰⁰ YERNAUX Jean, *La métallurgie liégeoise et son expansion au XVII^e siècle*, Liège, s.d. [1939], p. 35.

¹⁰¹ YERNAUX J., *o. c.*, p. 61.

¹⁰² HANSOTTE Georges, « Les fourneaux à fer dans la vallée de la Meuse liégeoise aux XVI^e et XVII^e siècles », *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, IX (200), 1978, p. 228.

¹⁰³ YERNAUX J., *o. c.*, p. 71-72.

Dans son inventaire des anciennes manufactures sidérurgiques établi au début des années 1950, René Évrard recense une quarantaine de sites où un ou plusieurs fourneaux ont fonctionné, dans les provinces de Liège (Chevron, Dolhain, Huy et Vaux-sous-Chèvremont), du Luxembourg (Attert, Châtillon, Florenville, Habay-la-Neuve, Halma, Jamoigne, Mellier, Montauban-Buzenol et Saint-Hubert), du Hainaut (Gougnies, Ham-sur-Heure, Lobbes, Monceau-Imbrechies, Sars-la-Buissière et Séloignes) et de Namur (Andenne, Annevoie-Rouillon, Boussu-en-Fagne, Boussu-lez-Walcourt, Bouvignes, Couvin, Gonriex, Hanzinelle, Lanèffe, Marche-les-Dames, Mozet, Namèche, Nismes, Silenriex, Stave, Warnant, Yves-Gomezée et Yvoir), ainsi qu’au Grand-Duché de Luxembourg¹⁰⁴. Bien que cette publication ne soit accompagnée d’aucune carte, il n’est pas trop difficile de situer grossièrement les emplacements de ces fourneaux.

Enfin, deux cartes récemment publiées localisent de nombreux sites sidérurgiques en province de Luxembourg et au Grand-Duché durant l’Ancien Régime. La première accompagne une plaquette d’exposition et a été dressée par Claude Feltz et l’équipe Aménagement et Environnement de la Faculté universitaire du Luxembourg¹⁰⁵. La seconde a été établie par Jean-Claude Muller et accompagne le recueil consacré aux études de Marcel Bourguignon¹⁰⁶.

Si l’on superpose les localisations des sites de fourneaux sidérurgiques que recensent ces diverses publications, on obtient une carte où se distinguent relativement bien une demi-douzaine de zones principales de concentration de ces infrastructures (cf. fig. 1) : le triangle formé par les cités de Liège, Spa et Durbuy (fig. 1, n°1), la vallée de la Meuse en amont et en aval de Namur (de Dinant à Huy) (n°2), l’Entre-Sambre-et-Meuse (n°3), les sous bassins de l’Ourthe (n°4), de la Lesse (n°5), de la Semois et de la Rulles (n°6).

Grossièrement, ce qui se distingue correspond effectivement aux bassins sidérurgiques tels qu’ils sont mis en évidence dans plusieurs histoires de la

¹⁰⁴ ÉVRARD René, *Forges anciennes*, Liège, 1956, p. 17-215.

¹⁰⁵ Collectif, *Arts et techniques du fer en Luxembourg belge du XVI^e au XX^e siècle*, Orval, 1995 ; carte en annexe.

¹⁰⁶ HANNICK Pierre, MULLER Jean-Claude (édit.), *Marcel Bourguignon (1902-1971). L’ère du fer en Luxembourg (XV^e-XIX^e siècles). Études relatives à l’ancienne sidérurgie et à d’autres industries au Luxembourg*, Luxembourg, Arlon, 1999, p. 664-665.

sidérurgie¹⁰⁷. Pour autant, ces différents bassins ne se constituent pas simultanément, même si dans chacun se trouvent conjointement forêts, minerais de fer et cours d'eau puissants. Dès le XII^e ou le XIII^e siècle, les premiers hauts-fourneaux sont implantés aux environs de Liège, Spa, Durbuy, Namur, Dinant, Huy, Couvin, Philippeville et Chimay. Ce n'est toutefois pas avant la première moitié du XVI^e siècle que les sidérurgistes gagnent l'Ardenne centrale et la Gaume¹⁰⁸, époque au cours de laquelle la sidérurgie indirecte connaît du reste une expansion dans d'autres régions d'Europe, et notamment dans les Ardennes françaises¹⁰⁹.

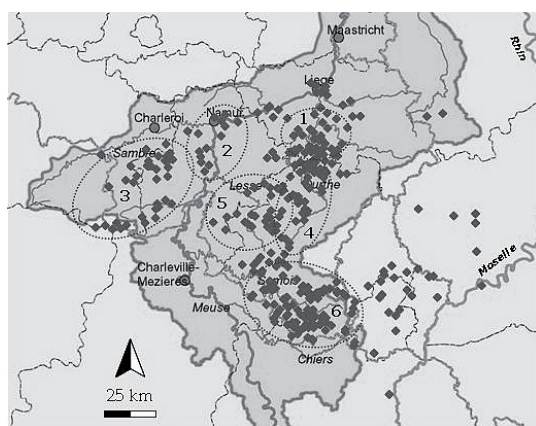


Fig. 1 - Localisations des hauts-fourneaux (◆) dans le bassin hydrographique de la Meuse (zone grisée), entre le XV^e et le début du XIX^e siècle, établies selon divers recensements (cf. réf. cit.)

Pour les XVI^e et XVII^e siècles, Georges Hansotte identifie cinq grandes régions métallurgiques : le bassin de Liège (les vallées de l'Ourthe, de la Vesdre et la Hoëgne), le bassin de Durbuy (les vallées de l'Ourthe supérieure, de l'Amblève et de l'Aisne), le bassin de Huy (plus spécialement la vallée du Hoyoux), le bassin de Namur (l'Entre-Sambre-et-Meuse, les

¹⁰⁷ FELTZ Claude, INCOURT Anne-Françoise, *Itinéraire de la sidérurgie du XVI^e au XX^e siècle en Sud-Ardenne et Gaume. 128 km d'archéologie industrielle de Habay à Longwy*, coll. *Hommes et Paysages*, 26, s.l. [Bruxelles], 1995, p. 4-5.

¹⁰⁸ WEBER Jean-Paul, « La sidérurgie sur les terres de l'abbaye de Saint-Hubert », dans *Arts et techniques du fer en Luxembourg belge...*, o. c., sans n^o de p.

¹⁰⁹ BELHOSTE Jean-François, « Une sylviculture pour les forges, XVI^e-XIX^e siècles », dans WORONOFF Denis (dir.), *Forges et forêts...*, o. c., p. 222.

affluents de la Meuse entre Namur et Huy) et le bassin de Habay (les vallées de la Lesse, de la Semois et de la Chiers, spécialement aux environs d’Habay-la-Neuve).

Dans le bassin de Liège, tout au long de la première moitié du XVI^e siècle, la sidérurgie se développe lentement mais continuellement. Après 1550, les usines à fer sont préférentiellement implantées dans la Basse-Ourthe et au débouché de la Vesdre, donc plus près de la Cité ardente, économiquement attractive. Le bassin sidérurgique liégeois atteint son apogée économique vers 1570, avant de décliner pour s’éteindre presque complètement vers le milieu du XVII^e siècle. Cependant, le travail du fer s’y poursuit au travers d’autres activités, dont principalement la fenderie, la platinerie, la clouterie, l’armurerie et la quincaillerie.

Dans le bassin de Durbuy, l’expansion de la sidérurgie est très rapide dans la première moitié du XVI^e siècle. La seconde moitié est caractérisée par une crise qui y entraîne la disparition de la sidérurgie vers 1630.

Dans le bassin de Huy, l’évolution est quasi similaire. Cependant, cette région est essentiellement spécialisée dans l’affinage de la fonte. Dans la vallée du Hoyoux, la platinerie connaît un essor particulier. À partir du troisième quart du XVI^e siècle, le déclin de la sidérurgie s’amorce, et les fourneaux disparaissent les uns après les autres jusqu’au milieu du siècle suivant. Dans une moindre mesure, la platinerie périclité également.

Dans le bassin de Namur, le plus vaste des cinq et où l’on produit du fer plutôt que de la fonte de moulage, l’évolution est similaire. Après une période d’expansion économique importante de 1545 et 1566, puis plus modérée de 1567 à 1588, la crise survient là aussi dès la fin du XVI^e siècle. Beaucoup de métallurgistes namurois émigrent vers le duché de Luxembourg. Dans les années 1630, la sidérurgie a ainsi par exemple complètement disparu des environs de Chimay.

Dans le bassin de Habay, la situation est légèrement différente. Une sidérurgie modeste s’y maintient jusqu’en 1542, année où elle est ruinée par la guerre. À partir du milieu du XVI^e siècle, elle est reconstruite et se développe sans discontinuer tout au long de la seconde moitié du siècle. Au XVII^e siècle, contrairement aux autres régions, la sidérurgie

luxembourgeoise ne connaît pas de ralentissement. Malgré quelques aléas, elle se développe tout au long du XVII^e siècle.

En définitive, la sidérurgie sur le territoire de la Wallonie actuelle connaît trois phases principales : un développement important dans la première moitié du XVI^e siècle et légèrement ralenti dans le troisième quart ; une phase de déclin dans le dernier quart qui perdure jusqu'au début du XVII^e siècle et qui conduit à la ruine de la sidérurgie dans certaines régions ; un retour à la prospérité dans le bassin liégeois (où les activités sont reconverties) et la persistance de la sidérurgie dans le duché de Luxembourg¹¹⁰.

Au XVIII^e siècle, la situation a peu évolué. La plupart des sites sidérurgiques se trouvent dans les bassins luxembourgeois, namurois et carolingien, le long des affluents de la Meuse en amont de Huy et le long de la Sambre. Il s'y trouve plus de la moitié des fourneaux et des forges. Le bassin de Liège n'abrite pratiquement aucun fourneau, mais près de la moitié des usines transformatrices y sont actives (clouteries, armureries, platineries). Dans les Pays-Bas autrichiens (y compris dans les principautés de Liège et de Stavelot qui s'y trouvent enclavées), l'industrie métallurgique se trouve donc pour l'essentiel au sud du sillon Haine-Sambre-Meuse¹¹¹.

Quant à substitution du coke au charbon de bois, elle n'intervient pas avant le XIX^e siècle. Bien que le nouveau combustible soit connu en principauté de Liège dès le troisième quart du XVIII^e siècle, il n'est pas utilisé par les maîtres de forges. Le prix de revient du coke semble certes avantageux, mais l'éloignement des bassins charbonniers engendrerait un important accroissement du prix de revient du fer¹¹².

Avec la sidérurgie et la saliculture, la verrerie est considérée comme l'une des industries les plus voraces en bois. Si nombre d'auteurs contemporains font ce constat, peu l'argumentent au moyen de chiffres.

¹¹⁰ HANSOTTE Georges, « La métallurgie wallonne au XVI^e et dans la première moitié du XVII^e siècle. Essai de synthèse », *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, LXXXIV, 1972, p. 21-33.

¹¹¹ HANSOTTE Georges, *La métallurgie et le commerce international du fer dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle*, coll. *Histoire quantitative et développement de la Belgique*, II (3), Bruxelles, 1980, p. 104-106.

¹¹² HANSOTTE G., *o. c.* (1980), p. 91-92

Paul Delsalle évoque une consommation de deux cents stères par quintal de verre produit¹¹³.

Les auteurs anciens sont davantage prolixes. Des consommations annuelles évaluées entre quatre et cinq mille stères par verrerie sont citées dans la première moitié du XIX^e siècle¹¹⁴. L'utilisation quotidienne de vingt-quatre cordes (une soixantaine de stères) est signalée chez des verriers de la Nièvre¹¹⁵. Quant aux trois verreries d'Allemagne dont traite Héron de Villefosse, le chauffage de leurs fours nécessite chaque année plus de trois cent mille pieds cubes de bois¹¹⁶. Ces quelques exemples témoignent de l'importance des prélèvements que la verrerie opère sur la forêt.

À la charnière des XV^e et XVI^e siècles, l'industrie du verre connaît un important développement en principauté de Liège et dans le Hainaut. Si le secret du « cristal » parfaitement limpide est jalousement gardé par les verriers de Murano, leur style et leurs techniques séduisent l'Europe entière, bientôt envahie de nombreuses imitations dites « à la façon de Venise ». Le verre fougère produit dans nos contrées est un verre mince légèrement coloré. Outre le charbon de bois nécessaire au chauffage des fours, ce procédé requiert l'usage de potasse au lieu de soude ; ladite potasse provenant des cendres de hêtre¹¹⁷.

Malgré un relatif déclin au XVIII^e siècle, la verrerie poursuit son développement en principauté de Liège ainsi que dans les comtés de Hainaut et de Namur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime¹¹⁸. À partir du XIX^e siècle, l'impact de la verrerie sur la forêt est sans doute moins considérable. En guise de combustible pour les fours, la houille se substitue

¹¹³ DELSALLE P, *o. c.*, p. 21.

¹¹⁴ DEBETTE L.-P., « Notice sur la fabrication du verre en Bohême », *Annales des Mines*, 4^e sér., IV, 1843, p. 576-578.

¹¹⁵ BERTHIER P., « Sur le poids de quelques espèces de bois à brûler, et sur la consommation comparative de ce combustible et de la houille dans les travaux minéralogiques », *Annales des Mines*, III, 1818, p. 56. Selon Georges Plaisance (*o. c.*, p. 28), la valeur de la corde varie de 1,37 à 4,3 stères selon les régions et les époques, mais elle avoisine souvent 2,7 stères.

¹¹⁶ HÉRON DE VILLEFOSSE [Antoine-Marie], *De la richesse minérale. Considérations sur les mines, usines et salines des différens états, et particulièrement du royaume de Westphalie, pris pour terme de comparaison*, I, Paris, 1810, p. 147.

¹¹⁷ CHEVALIER Ann, DELANDE Jean-Pierre, LAURENT Isabelle, TOUSSAINT Jacques, *L'aventure du cristal et du verre en Wallonie*, Tournai, 1999, p. 18.

¹¹⁸ CHEVALIER A. *et alii*, *o. c.*, p. 21.

progressivement au charbon de bois ; dans le même temps, la fabrication de la soude connaît un nouvel essor grâce au procédé Leblanc¹¹⁹.

À l’instar de ce qui est rapporté pour les fourneaux sidérurgiques, les volumes de charbon de bois nécessaires à la marche des fours à chaux varient selon de nombreux facteurs, à commencer par les essences et la qualité des bois. Selon les publications, des consommations de une à trois stères sont signalées par mètre cube de chaux produite¹²⁰.

S’il faut se résoudre à ne pouvoir interpréter que des sources indirectes pour évaluer l’importance de l’exploitation passée des forêts dans le bassin mosan, l’évolution du commerce du bois sur le fleuve et ses affluents est un indicateur intéressant. Durant l’Ancien Régime, le transport des grumes se fait principalement par flottage, soit « à bûches perdues » (les grumes dérivent avec le courant), soit par « givées » (les grumes sont solidarisées les unes aux autres pour constituer des sortes de radeaux)¹²¹.

Le flottage du bois est soumis à un tonlieu, et le plus ancien document connu y faisant allusion remonte à 1079. Sur base d’archives relatives à cette taxe, il a été montré que l’exploitation se pratique loin dans les forêts d’Ardenne, jusqu’en bord de Lomme (affluent de la Lesse) et le long de l’Amblève (affluent de l’Ourthe)¹²². Dans le courant du XI^e siècle déjà, l’évêché de Liège est réputé pour ses exportations de bois¹²³.

Les grumes descendent la Meuse jusqu’à de grands marchés aux bois. Liège en abrite un important ; depuis le début du XIV^e siècle au moins,

¹¹⁹ TOMSIN Philippe, « La chimie industrielle », dans HALLEUX R., VANDERSMISSEN J., DESPY-MEYER A., VANPAEMEL G. (dir.), *Histoire des Sciences en Belgique 1815-2000*, I, Bruxelles, 2001, p. 197.

¹²⁰ FOURCROY DE RAMECOURT, *Art du chauffournier, Descriptions des Arts et Métiers faites ou approuvées par ces Messieurs de l’Académie Royale des Sciences de Paris*, IV, Neuchâtel, 1776, p. 344 ; HASSENFRAITZ [Jean Henri], *Traité théorique et pratique de l’Art de calciner la pierre calcaire, et de fabriquer toutes sortes de mortiers, cimens, bétons, etc.*, Paris, 1825, p. 89 ; BISTON Valentin, *Manuel théorique et pratique du chauffournier*, Paris, 1828, p. 129.

¹²¹ SUTTOR M., o. c. (1986), p. 120 ; SUTTOR M., o. c. (2000), p.22 ; v. aussi ROUSSEAU Félix, *La Meuse et le Pays mosan en Belgique. Leur importance historique avant le XIII^e siècle*, Bruxelles, 1977 (impression anastatique de l’article publié dans les *Annales de la Société Archéologiques de Namur*, XXXIX, 1930), p. 115-116.

¹²² FANCHAMPS M.-L., o. c., p. 63 et 70.

¹²³ SUTTOR M., o. c. (2000), p. 23.

voire depuis le XIII^e siècle, les mairniers y négocient le bois ardennais¹²⁴. Un autre marché est actif à Namur¹²⁵.

Un important *forum lignorum* se tient aussi à Maastricht, au moins depuis la seconde moitié du XIII^e siècle. Les forêts du bassin mosan alimentent en combustible les marchés des Pays-Bas septentrionaux¹²⁶, nation où les paysages boisés sont alors rares¹²⁷. En aval de Maastricht, le flottage est poursuivi jusqu'à Dordrecht où les charpentiers navals peuvent s'approvisionner pour constituer, dès avant le milieu du XVI^e siècle, une puissante flotte de guerre et surtout de commerce. Tout au long de son âge d'or, la charpenterie navale hollandaise ne cessera de réclamer aux forêts d'Ardenne des volumes de bois toujours croissants¹²⁸, et cette activité est connue pour être particulièrement vorace en matériaux ligneux¹²⁹.

Faute d'archives suffisamment détaillées, il est difficile d'estimer avec précision les volumes de bois flottés sur la Meuse. Dans un document notarial de 1624, il est certes fait mention de l'acheminement de huit cents chênes jusqu'à Liège depuis la vallée de la Lesse¹³⁰, mais des témoignages de ce genre semblent exceptionnels et sont de toute façon ponctuels. Comme le souligne Marie-Louise Fanchamps, « en l'absence de comptes détaillés de tonlieux couvrant la période envisagée, il n'est pas possible d'évaluer avec précision le volume de bois flotté ou chargé sur des barques. De toute façon, les chiffres qu'ils seraient susceptibles de fournir demeureraient inférieurs à la réalité car les établissements ecclésiastiques, pourtant grands propriétaires et gros consommateurs de bois, jouissaient le plus souvent de l'exemption de tonlieu et à ce titre ne figuraient pas dans les comptes »¹³¹.

¹²⁴ FANCHAMPS M.-L., *o. c.*, p. 77 et 78 ; SUTTOR M., *o. c.* (2000), p. 23.

¹²⁵ FANCHAMPS M.-L., *o. c.*, p. 63.

¹²⁶ FANCHAMPS M.-L., *o. c.*, p. 79 ; SUTTOR M., *o. c.* (1986), p. 120 ; SUTTOR M., *o. c.* (1991), p. 44 ; SUTTOR M., *o. c.* (2000), p. 25.

¹²⁷ SLICHER VAN BATH B. H., « L'histoire des forêts dans les Pays-Bas septentrionaux », *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, LXXXVIII, 1967, p. 90.

¹²⁸ SUTTOR M., *o. c.* (2000), p. 24 et 26.

¹²⁹ Mention de quatre mille stères de chêne pour la construction d'un navire de ligne au XVII^e siècle, dans PARDÉ J., « Des temps gallo-romains aux temps contemporains : premiers pas et progrès des aménagements », *Revue Forestière Française*, 51, 1999, p. 26. Un tel vaisseau aurait nécessité l'abatage d'une trentaine d'hectares de futaie, selon VINEY R., « L'évolution du commerce du bois », *Revue Forestière Française*, 29, 1977, p. 34.

¹³⁰ SUTTOR M., *o. c.* (1986), p. 119, note 420.

¹³¹ FANCHAMPS M.-L., *o. c.*, p. 81.

Malgré tout, le trafic annuel sur la Meuse est évalué en dizaines voire en centaines de milliers de grumes¹³², et la longueur de certaines givées peut provoquer leur arrêt dans les méandres du fleuve ; il faut alors détacher des éléments du train pour poursuivre le flottage¹³³. Pour Marc Suttur, durant l’Ancien Régime, la Meuse peut être considérée comme une véritable « route du bois »¹³⁴.

Dressée par Marinette Bruwier sur base des mémoires de Ferraris, la carte recensant les combustibles utilisés dans les années 1770 démontre l’existence d’une exploitation des forêts sur l’ensemble de la Wallonie actuelle, et, conséquemment, sur la plus grande partie du bassin hydrographique de la Meuse¹³⁵. Selon lesdits mémoires, l’usage du bois en tant que combustible concerne notamment l’essentiel du Hainaut (plan d’assemblage des cartes, part. V et VI), une bonne partie de l’actuel Brabant wallon (part. VI), la Thiérache (part. VII), le Namurois (part. VII), les Ardennes (part. VIII), la Gaume (part. IX), les Fagnes et le nord de l’actuel Grand-Duché de Luxembourg (part. X) et l’actuelle province de Liège (part. XI).

Le recensement des industries établi en 1764 par l’administration douanière des Pays-Bas autrichiens apporte également des renseignements intéressants. Bien qu’il ne soit pas d’une fiabilité exempte de tout reproche¹³⁶, il démontre l’existence d’une économie forestière sur l’ensemble de la Wallonie actuelle, et au-delà, dans les régions limitrophes.

L’exploitation des forêts pour le bois d’œuvre est ainsi signalée dans les départements de Tournai (districts ou villages de Wiers, Hollain, Wez, Rumes, Esplechin, Blandain et Frasnes-lez-Buissenal), Mons (districts de Binche, Fontaine-L’Évêque, Anderlues, Grand-Reng, La Bruyère, Blaugies, Audregnies, Ath, Bernissart et Blaton), Chimay (districts ou villages de

¹³² SUTTOR M., *o. c.* (1991), p. 43 ; SUTTOR M., *o. c.* (2000), p. 25.

¹³³ SUTTOR M., *o. c.* (1986), p. 121.

¹³⁴ SUTTOR M., *o. c.* (2000), p. 23.

¹³⁵ BRUWIER Marinette, « Les ‘Mémoires historiques, chronologiques et économiques’ de Ferraris », dans *La cartographie au XVIII^e siècle et l’œuvre du comte de Ferraris (1726-1814)*, actes du colloque de Spa (8-11 septembre 1976), coll. *Histoire Pro Civitate*, sér. in-8°, p. 70-71 et p. 72, pl. ann.

¹³⁶ MOUREAUX Philippe, « La critique des recensements industriels de la fin de l’Ancien Régime », dans KURGAN G., MOUREAUX Ph. (édit.), *La quantification en histoire*, coll. *Travaux du Centre National de Recherches de Logique*, Bruxelles, 1973, p. 104-105.

Chimay, Bontonville, Momignies, Sivry, Beaumont, Pont-de-Sambre et Labuissière), Namur (districts de Burdinne, Ahin, Goesnes, Andenelle, Assesse, Bouvignes, Hastière, Onhaye et Bethléem), Marche-en-Famenne (districts de Hony, Sprimont, Aywaille, Vaux-Chavanne, Samrée, Champlon, Saint-Hubert, Maissin, Cons-la-Grandville, Houdremont, Bourseigne, Javingue, Feschaux et Tellin ; l'existence de scieries est signalée dans les hameaux de Remagne, Auby-sur-Semois, Herbeumont, Mortehan, Villance, Tanton et Mirwart), Luxembourg (districts d'Echternach, Bitburg, Eisenschmitt, Zemmer, Wasserbillig, Remich, Frisange, Esch-sur-Alzette, Messancy, Musson, Virton, Saint-Jean, Florenville et Muno), Saint-Vith (districts de Petit-Thier, Amblève, Butgenbach, Sourbrodt, Schönesseiffen, Schleiden, Dalhem, Steffeln et Niederutfeld) et Navagne (districts de Favechamps, Limbourg, Petergensfeld, Berlotte, Lichtenberg, Rolduc et Zopperberg)¹³⁷.

La fabrication du charbon de bois est quant à elle mentionnée dans le district de Bruxelles et les départements de Tournai (district de Frasnes-lez-Buissenal), Mons (districts de Binche, Fontaine-l'Évêque, Anderlues, Blaugies et Peruwelz), Marche-en-Famenne (districts de Marche, Aywaille, Vaux-Chavanne, Cherain, Samrée, Champlon, Neufchâteau, Cugnon, Maissin, Houdremont, Bourseigne, Javingue, Feschaux et Tellin) et Saint-Vith (districts de Petit-Thier, Amblève, Butgenbach, Schleiden, Dalhem, Steffeln et Niederutfeld)¹³⁸.

III.4. BILAN DE LA SUPERFICIE ET DE L'ÉTAT DES FORÊTS DANS LE BASSIN MOSAN DURANT L'ANCIEN RÉGIME

Au vu de ces données, et une fois encore à défaut de statistiques précises, il est évident qu'au sein du bassin versant de la Meuse, le bois joue un rôle fondamental tant dans l'économie que dans le quotidien tout au long de l'Ancien Régime. Cependant, comme le souligne Marc Suttor, il est moins

¹³⁷ MOUREAUX Philippe, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichien à l'époque de Marie-Thérèse. Documents et cartes*, I, Bruxelles, 1974, p. 36, 38, 40, 239, 241, 536, 543, 545, 548, 551, 574, 586, 593, 597, 605, 612, 615, 619, 627, 640, 654, 662, 667, 674, 680, 687, 693, 790, 791, 792, 794, 806, 808, 815, 817, 820 et 825; II, 1981, p. 846, 857, 861, 865, 867, 869, 877, 880, 882, 889, 902, 905, 907, 912, 916, 918, 921, 923, 924, 931, 933, 949, 958, 964, 969, 973, 982, 988, 991, 993, 1001, 1011, 1022, 1026, 1040, 1043, 1074, 1087, 1093, 1099, 1101, 1108, 1114, 1119, 1123, 1135, 1145, 1169, 1181, 1185, 1203, 1205 et 1207.

¹³⁸ MOUREAUX Ph., *o. c.*, I, p. 106, 551, 586, 593, 597, 615 et 635; II, p. 846, 865, 873, 878, 882, 898, 903, 907, 916, 918, 923, 924, 933, 1087, 1093, 1099, 1114, 1119, 1123 et 1135.

aisé d'établir si les volumes de bois consommés sont en augmentation au fil des siècles ou si cet accroissement de la consommation à partir du XVI^e ou du XVII^e siècle n'est qu'une impression résultant d'une plus grande abondance de témoignages¹³⁹. À ce sujet, certaines constatations apportent des éléments d'éclaircissement.

D'abord, une législation spécifique est développée à partir du Moyen Âge pour réglementer l'exploitation des forêts. En principauté de Liège, c'est dès XIII^e siècle¹⁴⁰. Le nombre d'actes qui codifient le métier des mairniers y connaît son apogée au XVI^e siècle¹⁴¹. Des ordonnances de Charles Quint (1535 et 1541), de Philippe II (1559) et d'Albert et Isabelle (1600) veillent à préserver les forêts d'une exploitation déraisonnable, notamment par les sidérurgistes¹⁴².

Le problème de l'approvisionnement en bois est très différent selon les bassins sidérurgiques. Dans celui de Liège, le bois est rare, hormis dans le marquisat de Franchimont ; le charbon de bois est en partie importé du duché de Luxembourg. Densément boisé, ledit duché exporte une partie de son charbon de bois vers la principauté de Liège et le comté de Namur. L'expansion industrielle et la croissance démographique y favorisent les déboisements et la dégradation générale des forêts. À partir du XVIII^e siècle, pour préserver les bois au profit des communautés rurales et des sidérurgistes, une sylviculture y est progressivement mise en place. Dans le bassin de Namur, surtout dans sa partie septentrionale, les platineries, fenderies et forges d'affinage utilisent volontiers la houille locale. Dans la vallée de la Meuse, le charbon de bois est préféré ; il provient du duché de Luxembourg, voire de France. D'une manière générale, un constat s'impose : dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les maîtres de forges doivent acheter leur charbon de bois de plus en plus loin de leurs installations sidérurgiques¹⁴³.

¹³⁹ SUTOR M., *o. c.* (2000), p. 28.

¹⁴⁰ DE VUYST-HENDRIX L. M., « Un conflit de caractère moyenâgeux au XIX^e siècle. Oignies-en-Thiérache : l'affaire des 520 bonniers », *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, III (1-2), 1972, p. 171.

¹⁴¹ PONCELET Ed., FAIRON Ém., *Listes chronologiques d'actes concernant les métiers et confréries de la Cité de Liège*, II, Liège, 1947, p. 45-56.

¹⁴² GILLARD Al., *o. c.*, p. 51.

¹⁴³ HANSOTTE G., *o. c.* (1980), p. 92-97.

Il n'y a pas que les activités manufacturières qui soient réglementées ; les droits d'usage le sont aussi¹⁴⁴. En 1582 par exemple, le prince abbé de Stavelot prend une ordonnance contre les ravages causés aux forêts par les troupeaux qui est répétée pas moins de quatorze fois en deux siècles¹⁴⁵.

Ensuite, depuis quelques années, l'archéologie du bâti offre des indices quant à l'état des forêts du bassin mosan à diverses époques.

La quantité de lumière reçue par un arbre influençant sa vitesse de croissance, une nette augmentation des épaisseurs des cernes peut signifier qu'une coupe claire a été pratiquée au sein de la forêt où celui-ci se trouvait (bien que d'autres facteurs peuvent influencer ladite vitesse, dont notamment la qualité et la nature des sols, l'altitude et le climat)¹⁴⁶. Des analyses dendrochronologiques permettent de dater la charpente de la célèbre halle aux blés de Durbuy des environs de 1530 et d'y mettre en évidence des transformations apportées vers 1716. Le bois des charpentes du XVI^e possède des cernes caractéristiques d'une croissance lente, alors que le bois de celles du XVIII^e est caractéristique d'un milieu forestier plus dépouillé et davantage dégradé¹⁴⁷.

L'évolution typologique des charpentes est encore plus significative. Les fermes des charpentes des toitures médiévales sont robustes et rapprochées. À partir du XVI^e siècle, elles sont moins nombreuses et la section de leurs chevrons est réduite¹⁴⁸. Pour Patrick Hoffsummer, entre la fin du XV^e siècle et le deuxième quart du XVI^e, l'abandon de la charpente à chevrons formant fermes au profit de celle à fermes et pannes résulte des trop grands volumes de bois que leur construction nécessite et trahit une diminution des ressources en bois d'œuvre¹⁴⁹.

¹⁴⁴ MOUSEL H., « Les forêts de la province de Luxembourg », dans TANDEL Émile (dir.), *Les Communes luxembourgeoises*, I, *Partie générale*, Arlon, 1889, p. 206 sq ; TULIPPE Om., *o. c.*, p. 44-48.

¹⁴⁵ GÉRARD Philippe, « Étude de l'évolution forestière dans la principauté de Stavelot et dans le comté de Salm », *Bulletin de la Société Royale Forestière de Belgique*, LVIII, 1951, p. 142.

¹⁴⁶ HOFFSUMMER Patrick, « La dendrochronologie et l'histoire des forêts anciennes », dans BILLEN Cl., VANRIE A. (édit.), *Les sources de l'histoire forestière de la Belgique. Bronnen voor de Bosgeschiedenis in België*, actes du colloque de Bruxelles, 29-30 octobre 1992, Bruxelles, 1994, p. 23.

¹⁴⁷ HOFFSUMMER P., *o. c.*, p. 26.

¹⁴⁸ HOFFSUMMER Patrick, « L'étude des charpentes dans le Bassin Mosan en Belgique grâce à la dendrochronologie du chêne », *Pact. Journal of the European Study Group on Physical, Chemical, Mathematical and Biological Techniques Applied to Archaeology*, 22, 1988, p. 83.

¹⁴⁹ HOFFSUMMER Patrick, *Les charpentes de toitures en Wallonie. Typologie et dendrochronologie (XI^e-XIX^e siècle)*, coll. *Études et Documents*, sér. *Monuments et Sites*, 1, Namur, 1995, p. 130, 133 et 137.

Enfin, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, quelques auteurs offrent une image désolante de la sylvie au sein du bassin mosan.

Dans le département de l'Ourthe, le préfet Desmousseaux souligne à propos des forêts que « ce pays si stérile en possède d'assez vastes, surtout sur la lisière du département de la Roër (...). Les arbres y sont rachitiques et rongés de mousse. La dévastation y a été portée au comble. L'état des bois moins considérables répandus sur les autres points du département, n'est pas plus satisfaisant »¹⁵⁰. Il recoupe ainsi le témoignage de Thomassin, qui dresse lui aussi un tableau globalement désastreux de l'état des forêts du département¹⁵¹.

Dans le département de Sambre-et-Meuse, la situation semble tout aussi critique puisque l'administration française y déplore que l'on s'y « plaint généralement que les forêts sont dévastées ; que les bois deviennent de jour en jour plus rare »¹⁵².

Dans le département de la Meuse inférieure, l'ingénieur des ponts et chaussées François-Alexandre Cavenne remarque que les bois « sont d'une conservation difficile, tant par leur grand nombre, que par leur éloignement les uns des autres ; ces cause, jointes à la non répression des délits forestiers, n'ont pas peu contribué, jusqu'à présent, à leur dévastation »¹⁵³.

C'est à une mauvaise gestion au cours de l'Ancien Régime que ces auteurs attribuent l'état déplorable des forêts¹⁵⁴. Cependant, une part de subjectivité, ou du moins d'exagération, dans ces témoignages ne saurait être exclue (cf. supra, III.1).

D'autres écrits, antérieures à ceux dont il vient d'être fait mention, existent. Dans son mémoire autographe relatif au rétablissement des bois et à la culture des terres dans le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, rédigé

¹⁵⁰ DESMOUSSEAUX [Antoine-François], *Tableau statistique du département de l'Ourthe*, Paris, An IX, p. 39.

¹⁵¹ THOMASSIN Louis François, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe (commencé dans le courant de l'année 1806)*, Liège, 1879, p. 378-381.

¹⁵² JARDRINET, *Statistique du département de Sambre-et-Meuse*, Paris, An X, p. 54.

¹⁵³ CAVENNE [François-Alexandre], *Statistique du Département de la Meuse-Inférieure*, Paris, An X, p. 49.

¹⁵⁴ DESMOUSSEAUX, *o. c.*, p. 39 ; JARDRINET, *o. c.*, p. 54 ; THOMASSIN L. Fr., *o. c.*, p. 378.

en 1772, Jacques Florent de Fiennes de Bohan souligne que « si les réglemens eussent été exécutés les bois ne seroient pas tombés dans le pitoyable état où ils sont actuellement réduits. La dégradation est même portée à un si grand excès que les réglemens ne sont pas exécutable dans certains cantons, parce qu'il n'est pas possible d'appliquer des règles faites pour la conservation des bois, à des terrains qui ne sont couverts que de bruyères »¹⁵⁵.

En définitive, sur base de ces diverses sources relatives aux activités susceptibles d'avoir eu un impact sur la superficie et l'état de la sylve au sein de l'*impluvium* mosan, il semble que l'on puisse établir que :

- sur le territoire de la Wallonie actuelle, comme dans le royaume de France par exemple, de considérables quantités de bois ont été consommées pour les besoins domestiques quotidiens,
- comme d'autres régions d'Europe occidentale, l'Ardenne a été le théâtre d'importants défrichements ; cependant, si l'on se réfère aux études toponymiques et palynologiques, ils ne semblent marquer les paysages qu'à partir du XII^e siècle, voire même du XIII^e,
- sans qu'il faille le négliger, le rôle des abbayes dans ces défrichements n'est pas prépondérant ; certaines pourraient avoir été implantées sur des terrains déjà déboisés de longue date,
- bien qu'il soit utopique de vouloir en évaluer précisément l'ampleur faute de sources chiffrées, l'impact le plus important sur les paysages boisés au sein du bassin mosan pourrait bien avoir été produit par les industries consommatrices de bois. Combustible par excellence, le charbon de bois intervient notamment dans la fabrication de la chaux, du verre et du fer. Que les hauts-fourneaux d'Ancien Régime consomment d'énormes quantités de bois n'est plus à démontrer, même si les chiffrer est particulièrement hasardeux. L'importance de la sidérurgie au sein du bassin hydrographique de la Meuse est de longue date une évidence. Quant aux charpenteries civile et navale, elles semblent, elles aussi, être à l'origine d'amples prélèvements sur la sylve locale,
- les études à caractère économique sur la consommation médiévale de bois montrent à suffisance que d'énormes quantités de grumes transitent par la Meuse et approvisionnent plusieurs marchés mosans,

¹⁵⁵ MOREAU DE GERBEHAYE Claude, *Le Mémoire de Jacques Florent de Fiennes de Bohan (1772). Diagnostic des maux de la forêt d'Ardenne par un seigneur écologiste et despotique*, coll. Centre Belge d'Histoire Rurale, 115, Louvain-la-Neuve, 1995, p. 67.

- selon les recensements établis au XVIII^e siècle par Ferraris et l’administration douanière des Pays-Bas autrichiens, le bois et le charbon de bois sont consommés sur l’ensemble du territoire de la Wallonie actuelle,
- la législation tendant à limiter la consommation de bois en régulant les coupes et en réglementant les droits d’usage est régulièrement mise à jour et développée, avec apparemment avec une vigueur particulière durant le XVIII^e siècle,
- l’étude typologique et l’analyse dendrochronologique des charpentes mosanes mettent en évidence une possible diminution des ressources en bois d’œuvre à partir des XV^e ou XVI^e siècle,
- plusieurs récits de témoins – envers lesquels il faut toutefois se garder de témoigner une confiance aveugle – font état d’une situation lamentable des forêts à la fin de l’Ancien Régime et à l’aube de la période républicaine.

IV. APERÇU HISTORIQUE DES CRUES DE LA MEUSE DURANT L’ANCIEN RÉGIME

IV.1. PROBLÉMATIQUES ET MÉTHODOLOGIE

La dynamique des crues est une question particulièrement complexe, étudiée aujourd’hui encore par les géographes et les hydrologues. Avant même de rechercher les sources relatives aux crues historiques, il convient de s’interroger sur le sens du terme. À partir de quel moment peut-on considérer qu’un fleuve est en crue ?

Actuellement, certains scientifiques estiment qu’il y a crue pour autant que le débit à un emplacement donné atteigne trois à cinq fois le débit moyen y établi. D’autres considèrent qu’une crue commence dès le moment où un cours d’eau déborde de son lit mineur (espace que le cours occupe sous son régime ordinaire et généralement délimité par la ripisylve), sous l’effet de fortes pluies, de la fonte des neiges ou d’un accident d’origine humaine (une rupture de barrage par exemple)¹⁵⁶.

¹⁵⁶ GENEST Cl. G., *o. c.*, p. 62 ; SALOMON Jean-Noël, *L’homme face aux crues et aux inondations*, Bordeaux, 1997, p. 7-9.

Qu'en était-il jadis ? Sans qu'ils soient accompagnés de relevés chiffrés scientifiquement établis, il est hasardeux de comparer des récits de crues établis à plusieurs siècles d'intervalle ou les descriptions de la même crue émanant de différents auteurs qui n'en évaluent pas forcément l'ampleur avec la même objectivité. Et lorsqu'il ne s'agit plus de récits mais de mentions lacunaires, le problème est plus complexe encore.

Retracer l'histoire des aléas du régime hydrologique d'un fleuve tel que la Meuse confronte à diverses difficultés d'ordre méthodologique. Les unes, liées à la rareté et à la médiocrité des sources documentaires. Les autres, émanant de l'embarras qu'il y a d'exploiter des écrits usant d'une terminologie ayant évolué au fil du temps ou au gré de leurs auteurs.

Les informations relatives aux crues historiques de la Meuse consistent essentiellement en récits de chroniqueurs ou de voyageurs. Qu'il s'agisse de crues, d'étiages, d'embâcles ou de débâcles, ces narrateurs s'attachent surtout à décrire l'aspect spectaculaire des aléas. Leurs informations sont ponctuelles dans le temps et dans l'espace. Ils donnent rarement d'explications plausibles quant aux origines des crues qu'ils décrivent, et qu'ils affabulent quelquefois ne saurait être exclu. De surcroît, leurs récits ne sont jamais accompagnés de données chiffrées (il y a certes, sur bien des édifices, des indications de niveaux atteints par les eaux accompagnées de chronogrammes, mais elles ne concernent qu'un endroit donné, à un instant donné). En réalité, il n'y a pas de relevés scientifiques connus avant le milieu du XIX^e siècle. D'autres sources existent (contrats notariés, rapports d'ingénieurs militaires, récits de bateliers, etc.), mais elles s'avèrent trop éparses et insuffisamment précises pour être utiles. À défaut d'analyses de séquences stratigraphiques et sédimentaires, d'examen pédologiques et d'études paléocologiques susceptibles de révéler les indicateurs nécessaires à l'identification et à la périodisation des inondations anciennes¹⁵⁷, seul le recensement critique d'un très grand nombre de témoignages permet de conjecturer une évolution de la fréquence des aléas du régime d'un fleuve¹⁵⁸.

¹⁵⁷ Sur ces méthodes, cf. SAINT-LAURENT Diane, « Inondations et paléo-inondations : de la géographie à la pluridisciplinarité », *Cahiers de Géographie du Québec*, 50 (141), 2006, p. 322-323.

¹⁵⁸ SUTTOR Marc, « Étude historique d'hydrologie fluviale. L'exemple de la Meuse », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, 25, 1989, p. 160 et 168 ; id. « Écrire l'histoire d'un fleuve : sources et méthodologie », dans BONNAMOUR LOUIS (dir.), *Archéologie des fleuves et des rivières*, Paris, 2000, p. 14 ; un constat similaire est fait quant au caractère incomplet, événementiel et strictement qualitatif des récits d'inondations durant l'Ancien Régime ; cf. DURY Christian, « Pour une histoire des inondations », *Cahiers de Clio*, 85, 1986, p. 21.

Parmi les facteurs susceptibles d'engendrer des aléas du régime hydrologique de la Meuse, celui de l'évolution de sa géomorphologie a été bien étudié.

S'il n'existe pas de descriptions scientifiques de la Meuse antérieures à celles réalisées par les ingénieurs Jean-Baptiste Vifquain et Hippolyte Guillery dans les années 1840, il est admis que leurs travaux permettent de se faire une idée assez juste du fleuve tel qu'il était durant les siècles précédents ses aménagements entrepris à partir des années 1850. Ces premiers aménagements ont notamment pour objectif de réduire l'ampleur des inondations qu'engendrent les crues du fleuve¹⁵⁹.

La dynamique fluviale n'a généré que des accidents géographiques mineurs, à des emplacements spatialement limités ; les accidents majeurs sont antérieurs à la période historique. À l'instar de l'ensemble des cours d'eau européen, la Meuse s'écoule grosso modo au même niveau depuis le Moyen Âge, voire depuis la période romaine. La localisation séculaire de ses gués atteste de sa stabilité hydrographique. En fait, la géomorphologie du fleuve n'a pas subi de modifications significatives tout au long de l'Ancien Régime¹⁶⁰. Il en va du reste de même pour la plupart des rivières d'Ardenne, dont le dynamisme a peu changé au cours des derniers siècles¹⁶¹.

IV.2. ÉTAT DE LA QUESTION

Plusieurs recensements des crues historiques de la Meuse ont été établis. Leurs auteurs, y compris ceux du XIX^e siècle, citent généralement leurs sources, mais celles-ci – strictement événementielles et dénuées de toute précision quantitative – leur permettent rarement de distinguer les crues selon leur ampleur.

¹⁵⁹ GELISSEN E., « Les aménagements de la Meuse namuroise pour la navigation », dans MICHA J.-Cl., PILETTE S. (édit.), *L'impact de l'homme sur l'écosystème Meuse*, actes du colloque de Namur des 3-4 novembre 1988, coll. *Éco-Technologie des Eaux Continentales*, Namur, 1988, p. 71.

¹⁶⁰ SUTTOR M., *o. c.* (1989), p. 160-161 et 166.

¹⁶¹ PETIT François, « Régime hydrologique et dynamique fluviale des rivières ardennaises », dans DEMOULIN A. (édit.), *L'Ardenne. Essai de géographie physique. Hommage au Professeur Albert Pissart*, Liège, 1995, p. 212.

Les recensements choisis pour établir le tableau comparatif (cf. annexe I) ont été publiés en 1844 par Guillery¹⁶², en 1863 par Champion¹⁶³, en 1873 par Petitot-Bellavène¹⁶⁴ (pas seulement pour la région de Verdun), dans les années 1920 par Gobert¹⁶⁵ et plus récemment par Cécile Douxchamps-Lefèvre¹⁶⁶ (pour le XVII^e siècle seulement) et Marc Suttor¹⁶⁷. Bien que la présente étude porte sur les crues de la Meuse durant l’Ancien Régime, il y figure aussi celles répertoriées au XIX^e siècle afin d’établir une comparaison. Lorsque la possibilité en est offerte, l’ampleur des crues est précisée¹⁶⁸.

En ne prenant pas en considération les crues antérieures à l’an mille (pour lesquelles les données sont vraiment trop peu sûres), et en comptabilisant par demi-siècle celles qui ont été enregistrées, ce tableau peut se résumer de la sorte :

¹⁶² G. H. [GUILLERY Hippolyte], *o. c.*, p. 366-373 ; la liste établie par Guillery est reproduite dans QUÉTELET Ad., *Météorologie de la Belgique comparée à celle du Globe*, Bruxelles, Paris, 1867, p. 389-391. Quételet mentionne quatre crues de plus de Guillery (en 1662, 1716, 1728 et 1772), mais sans citer la moindre source quant à leur provenance. Hormis 1716, aucun autre auteur n’en fait mention.

¹⁶³ CHAMPION Maurice, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle à nos jours*, V, Paris, 1863, p. 130-136.

¹⁶⁴ PETITOT-BELLAVÈNE, « Étude sur les inondations de la Meuse à Verdun et sur les travaux qui ont été exécutés pour en diminuer la fréquence et l’intensité », *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, VII, 1873, p. 182-209 et 276.

¹⁶⁵ GOBERT Théodore, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, VIII, Bruxelles, 1977, p. 175-186.

¹⁶⁶ DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, « Économie et climat dans le Namurois au XVII^e siècle », *Fédération des Cercles d’Archéologie et d’Histoire de Belgique. XLIV^e Session. Congrès de Huy, 18-22 août 1976. Annales*, I, s.l., 1978, p. 208-210 et p. 213-216, tabl. ann.

¹⁶⁷ SUTTOR M., *o. c.* (1989), p. 169, tabl. I.

¹⁶⁸ Des crues de la Meuse sont signalées durant les années 1623, 1635, 1643, 1651, 1725, 1741, 1742 et 1820 par COOMANS, « Notice sur les grandes inondations qui ont affligé les provinces belges depuis les temps les plus reculés jusqu’à nos jours », *Revue de Bruxelles*, mai 1838, p. 105, 106, 115, 117 et 118. Cependant, cet auteur ne cite aucune source ; ses écrits, fort anecdotiques de surcroît, concernent surtout les provinces flamandes. Insuffisamment fiables, ces dates ne peuvent raisonnablement être prises en compte.

| Siècles | Nombres de mentions distinctes : | | |
|--------------------|----------------------------------|---------------------|-------|
| | 1 ^{ère} 1/2 | 2 nd 1/2 | Total |
| XI ^e | 1 | 2 | 3 |
| XII ^e | 2 | 4 | 6 |
| XIII ^e | 5 | 0 | 5 |
| XIV ^e | 7 | 4 | 11 |
| XV ^e | 6 | 4 | 10 |
| XVI ^e | 6 | 8 | 14 |
| XVII ^e | 10 | 20 | 30 |
| XVIII ^e | 10 | 11 | 21 |
| XIX ^e | 10 | 7 | 17 |

En transcrivant ce tableau dans un diagramme cartésien (cf. fig. 2), portant les demi-siècles en abscisse et les nombres de mentions distinctes de crues en ordonnée, on obtient l'histogramme suivant :

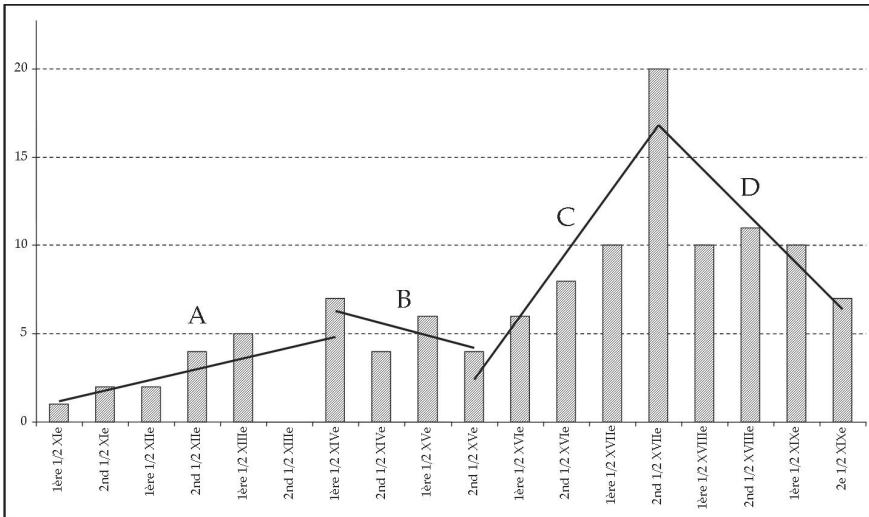


Fig. 2 - Évolution du nombre de crues de la Meuse entre la première moitié du XI^e siècle et la seconde moitié du XIX^e, établie selon divers recensements (cf. réf. cit.)

IV.3. BILAN DE LA FRÉQUENCE DES CRUES DE LA MEUSE DURANT L'ANCIEN RÉGIME

D'emblée, on constate sur ce diagramme la succession de quatre phases, deux de croissance et deux de décroissance. Pour mieux les percevoir, on peut en déterminer les droites d'ajustement (de A à D) par la méthode des moindres carrés. La première droite (A) concerne les valeurs $i = 1$ à 7 (soit $n(A) = 7$) ; la deuxième (B), les valeurs $i = 7$ à 10 (soit $n(B) = 4$) ; la troisième (C), les valeurs $i = 10$ à 14 (soit $n(C) = 5$) ; enfin la quatrième (D), les valeurs $i = 14$ à 18 (soit $n(D) = 5$).

En prenant pour chaque droite des axes orthonormés parallèles aux axes du diagramme cartésien et passant par un point moyen de coordonnées $X_0(k) = \sum x_i(k)/n(k)$ et $Y_0(k) = \sum y_i(k)/n(k)$ (pour k , de A à D), la droite d'ajustement a pour équation $y(k) = \alpha x(k)$, avec un coefficient angulaire ayant pour valeur $\alpha = (\sum x_i y_i) / (\sum x_i^2)$.

Une fois les équations des quatre droites déterminées par rapport à leur point moyen respectif, il suffit d'opérer une translation des axes pour réécrire ces équations par rapport aux axes du diagramme cartésien ($y(k) = \alpha x(k) \rightarrow Y(k) = \alpha x(k) + (Y_0(k) - \alpha X_0(k))$). Il devient alors possible de tracer les quatre portions de droites sur le diagramme cartésien (cf. fig. 2). Les valeurs nécessaires à la détermination des équations des quatre droites d'ajustement (calculées au moyen d'un tableur) figurent en annexe II.

Sur la base des données exploitables, il semble que l'on puisse prudemment envisager l'évolution de la fréquence des crues de la Meuse durant l'Ancien Régime selon le schéma suivant :

- première phase : un accroissement lent mais régulier entre l'an mille et la première moitié du XIV^e siècle (A),
- deuxième phase : un léger déclin entre la seconde moitié du XIV^e siècle et la seconde moitié du siècle suivant (B),
- troisième phase : une nette augmentation dès la première moitié du XVI^e siècle, culminant dans le courant de la seconde moitié du XVII^e siècle (C),
- quatrième phase : une diminution marquée à partir du XVIII^e siècle et surtout du XIX^e (D).

V. APERÇU HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU CLIMAT DURANT L'ANCIEN RÉGIME

V.1. PROBLÉMATIQUES ET MÉTHODOLOGIE

L'histoire du climat pose des problèmes méthodologiques similaires à ceux qu'occasionne l'histoire des aléas du régime d'un fleuve.

D'abord, avant la seconde moitié du XVIII^e siècle, voire le courant du XIX^e, les données météorologiques établies par des mesures instrumentales sont exceptionnelles et s'avèrent rarement fiables. Pour les périodes anciennes, l'exploitation d'archives et l'interprétation d'indicateurs paléoclimatiques sont indispensables¹⁶⁹.

Ensuite, la plupart des sources narratives sont dispersées et imprécises. Limitées tant spatialement que chronologiquement, elles ne relatent que les événements climatiques exceptionnels et spectaculaires (hivers inhabituellement chauds ou étés anormalement pluvieux)¹⁷⁰. Certains auteurs estiment qu'il est hasardeux de se fier à ces sources narratives lorsqu'elles sont antérieures au milieu du XII^e siècle¹⁷¹. D'autres considèrent même qu'elles ne sont fiables qu'à partir du XIV^e siècle¹⁷².

Enfin, l'idée selon lequel l'évolution climatique du dernier millénaire consiste en une succession brutale de phases homogènes chaudes (petit optimum médiéval du XI^e au XIV^e siècle et réchauffement global qui tend à s'amplifier depuis le milieu du XIX^e siècle) et froides (petit âge glaciaire

¹⁶⁹ PFISTER Christian, « Une rétrospective météorologique de l'Europe. Un système de reconstitution de l'évolution du temps et du climat en Europe depuis le Moyen Âge central », *Histoire & Mesure*, 3 (3), 1988, p. 314 ; DEMARÉE Gaston R., VERHOEVE Tania *et alii*, « Quel temps fit-il en... ou une contribution de la climatologie historique belge à l'étude de la variabilité climatique », *Ciel et Terre*, 116 (3), 2000, p. 87 ; BERTRAND Cédric, « Géophysique externe, climat et environnement (Climat). Les derniers 1000 ans », *Comptes Rendus Geoscience*, 336, 2004, p. 742 ; VAN ENGELEN Aryan F. V., « Le climat du dernier millénaire en Europe », dans BARD Édouard (édit.), *L'Homme face au climat. Symposium annuel*, coll. *Collège de France*, Paris, 2006, p. 320-328.

¹⁷⁰ ALEXANDRE Pierre, *Le climat au Moyen Âge en Belgique et dans les régions voisines (Rhénanie, Nord de la France). Recherches critiques d'après les sources narratives et essai d'interprétation*, coll. *Centre Belge d'Histoire Rurale*, 50, 1976, p. 125 ; PFISTER Chr., *o. c.*, p. 314.

¹⁷¹ ALEXANDRE Pierre, *Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425, d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, 1987, p. 806.

¹⁷² VAN ENGELEN A. F. V., *o. c.*, p. 329.

du XV^e siècle au milieu du XIX^e siècle) est aujourd’hui considérée comme obsolète. Des études récentes montrent que l’évolution climatique a été bien plus complexe et davantage contrastée. Des fluctuations nombreuses et saccadées se succèdent, parfois en l’espace de quelques décennies¹⁷³.

V.2. ÉTAT DE LA QUESTION

Selon diverses recherches récentes et bien documentées¹⁷⁴, le climat en Europe occidentale semble avoir évolué du Moyen Âge à la fin de l’Ancien Régime selon le schéma suivant :

- le petit optimum médiéval (POM), au cours duquel le climat est dans l’ensemble clément et favorable à l’agriculture, débute au commencement du IX^e siècle et perdure jusqu’à la fin du XIII^e. Ce dernier siècle est du reste particulièrement ensoleillé ; la plupart de ses étés sont chauds et secs. Malgré quelques hivers rudes et étés pluvieux durant le XII^e siècle, le POM s’achève bien vers 1300 et non pas un siècle ou un siècle et demi auparavant,
- dès le commencement du XIV^e siècle, le climat se dégrade rapidement. Les hivers sont froids, et, en Europe centrale, les glaciers progressent sensiblement. Les étés sont souvent pluvieux. Le premier petit âge glaciaire (PAG) s’étend de 1300 à 1380 environ. Dans l’ensemble, les trois premiers quarts du XIV^e siècle s’avèrent particulièrement humides,
- de 1380 au milieu du XV^e siècle environ, un léger recul des glaciers marque un radoucissement du climat, qui demeure malgré tout relativement frais,
- la seconde moitié du XV^e siècle est caractérisée par une nouvelle avancée des glaciers, et donc par un net refroidissement des températures,
- au cours de la première moitié du XVI^e siècle, le climat se singularise par sa douceur. Jusque vers 1560, les températures sont en augmentation

¹⁷³ PFISTER Chr., *o. c.*, p. 313 ; BERTRAND C., *o. c.*, p. 742 ; DE CRAECKER-DUSSART Christiane, « Histoire du climat européen depuis le X^e siècle », *Athéna*, 233, 2007, p. 25.

¹⁷⁴ LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du Climat*, I, *Canicules et glaciers (XIII^e-XVIII^e siècle)*, s.l., 2004, p. 10, 18, 24-26, 107, 157 sq., 183 sq., 239 sq., 613-614 et 620 ; ALEXANDRE Pierre, *Le climat au Moyen Âge en Belgique et dans les régions voisines (Rhénanie, Nord de la France). Recherches critiques d’après les sources narratives et essai d’interprétation*, coll. *Centre Belge d’Histoire Rurale*, 50, 1976, p. 123 ; ALEXANDRE Pierre, *Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l’histoire des variations climatiques de 1000 à 1425, d’après les sources narratives de l’Europe occidentale*, Paris, 1987, p. 807-808.

et les glaciers reculent, au point que cette période est quelquefois qualifiée de « beau XVI^e siècle »¹⁷⁵,

- durant le restant du XVI^e siècle, le climat est nettement moins clément. À partir des années 1570, particulièrement au nord des Alpes, la dendroclimatologie met en évidence « the start of a prolonged period of generally cool summers which lasted well into the next century »¹⁷⁶. Marqué par un retour du froid et une nouvelle poussée glaciaire, la plupart des étés sont pluvieux et les hivers sont froids et humides ; « the coldest centennial period is centred around 1600 in both seasons and may correspond to the Little Ice Age in the Low Countries »¹⁷⁷.
- ce deuxième PAG perdure tout le long du XVII^e siècle. En dépit d'une légère amélioration entre 1680 et 1687, le froid est intense jusque vers 1710 environ (de 1601 à 1675, aux Pays-Bas, 70 % des hivers sont pluvieux ou neigeux). La majorité des étés sont pourris et les rendements agricoles sont catastrophiques,
- de 1710 à la fin des années 1730, le climat se réchauffe nettement ; plusieurs étés caniculaires se succèdent et les glaciers reculent. Après les années 1740, le climat redevient clément jusque vers 1770,
- la période qui suit est nettement plus humide, jusque vers 1815 environ. Elle précède une période froide connue sous la dénomination de « troisième PAG ». Cette troisième phase de refroidissement s'achève à partir des années 1850 et est suivie par un réchauffement, particulièrement évident après le début du XX^e siècle.

V.3. BILAN DE L'ÉVOLUTION DU CLIMAT DURANT L'ANCIEN RÉGIME

Si l'on synchronise cette synthèse de l'évolution climatique à celle du régime hydrologique de la Meuse, on obtient le diagramme suivant, dans lequel les plages grisées représentent les périodes durant lesquelles le climat s'avère plus particulièrement froid et humide :

¹⁷⁵ LE ROY LADURIE Em., *o. c.*, p. 157.

¹⁷⁶ BRIFFA K. R., JONES P. D., VOGEL R. B. *et alii*, « European Tree Rings and Climate in the 16th Century », *Climatic Change*, 43 (1), 1999, p. 166.

¹⁷⁷ SHABALOVA M. V., VAN ENGELEN A. F. V., « Evaluation of a Reconstruction of Winter and Summer Temperatures in the Low Countries, AD 764- 1998 », *Climatic Change*, 58 (1-2), 2003, p. 240 ; v. aussi GLASER R., STANGL H., « Floods in central Europe since 1300 », dans THORNDYCRAFT V. R. *et alii*, *o. c.*, p. 96, fig. 1.

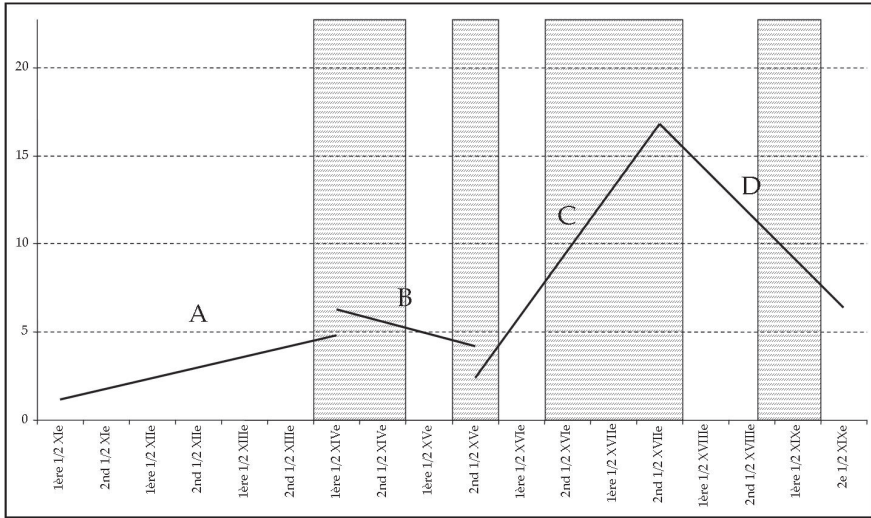


Fig. 3 - Confrontation entre l'évolution de la fréquence des crues de la Meuse (de la première moitié du XI^e siècle à la seconde moitié du XIX^e) et l'évolution générale du climat en Europe occidentale

- la première phase (A), caractérisée par une augmentation lente mais régulière de la fréquence des crues entre l'an mille et la première moitié du XIV^e siècle, correspond à une période durant laquelle le climat est particulièrement clément,
- à la charnière de la première et de la deuxième phase, la fréquence des crues culmine une première fois, visiblement au moment où survient le premier PAG, au climat nettement plus frais et humide (XIV^e siècle),
- après avoir accusé un léger déclin au cours de la deuxième phase (B), c'est-à-dire entre la seconde moitié du XIV^e siècle et la seconde moitié du XV^e, la fréquence des crues augmente considérablement dès la première moitié du XVI^e siècle et culmine dans le courant de la seconde moitié du XVII^e. Cette troisième phase (C) prend place durant le deuxième PAG,
- enfin, alors que le climat se radoucit nettement dès la première moitié du XVIII^e siècle, la fréquence des crues diminue sensiblement au cours de la quatrième phase (D). Elle poursuit son déclin, malgré une première moitié de XIX^e siècle à nouveau plus fraîche (troisième PAG).

VI. EXAMEN DE L'ÉVENTUALITÉ D'UNE RELATION ENTRE EXPLOITATION DES FORÊTS ET FRÉQUENCE DES CRUES

VI.1. ÉLÉMENTS INCITANT À SOUTENIR L'EXISTENCE D'UNE RELATION

Si l'on met en relation l'historique de l'exploitation des forêts au sein du bassin mosan qui a été esquissé (cf. supra, III.2) et le diagramme illustrant l'évolution de la fréquence des crues de la Meuse (fig. 2), on constate une certaine concordance.

La première phase (A), marquée par une augmentation lente mais régulière de la fréquence des crues, est celle durant laquelle une nette croissance démographique (et donc un accroissement des besoins domestiques en bois) accompagne une multiplication des défrichements (surtout à partir du XII^e ou du XIII^e siècle en Ardenne) nécessaires à l'installation de nouvelles communautés rurales et à la pratique d'activités agricoles.

La deuxième phase (B), au cours de laquelle la fréquence des crues semble accuser un léger déclin, correspond à une période d'insécurité et de mortalité importante dans la région mosane (guerres, famines et épidémies), spécialement durant le XIV^e siècle. Cette instabilité pourrait être l'une des causes d'une diminution des besoins domestiques en bois et d'un ralentissement de la pratique des défrichements.

La troisième phase (C), caractérisée par un important accroissement de la fréquence des crues, est celle durant laquelle surviennent une nouvelle croissance démographique ainsi qu'une reprise des activités économiques (dès le début du XVI^e siècle). La consommation de bois et de charbon de bois (pour la verrerie et la sidérurgie en particulier) s'accroît considérablement. Si la sidérurgie périclité dans certaines régions du bassin mosan à la fin du XVI^e siècle, elle perdure avec vigueur dans d'autres, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, voire au-delà. L'exploitation intense des forêts de l'Ardenne et de l'Entre-Sambre-et-Meuse pour le bois d'œuvre, attestée dès avant cette époque, connaît une recrudescence particulière, notamment pour fournir la Hollande tout au long de son *Gouden Eeuw*.

C'est encore durant cet intervalle de temps que se développe une législation destinée à ralentir la surexploitation des forêts et les abus des droits d'usage.

Enfin, durant la quatrième phase (D), qui correspond aux dernières décennies de l'Ancien Régime, et alors que la fréquence des crues diminue sensiblement, la pression sur les forêts demeure importante. Bien qu'une ébauche de sylviculture se mette en place, les sidérurgistes peinent à se procurer leur charbon de bois qu'ils doivent acheter de plus en plus loin. Après un bref répit durant la République, les forêts domaniales sont amplement déboisées dans la foulée de la privatisation qu'en décide Guillaume I^{er}. Après la révolution belge, et en dépit du déclin de l'usage du charbon de bois au profit de la houille¹⁷⁸, la consommation de bois demeure fort importante (étançons de mines, billes de chemins de fer, charpentes, meubles, papier, sabots, caisses, tonneaux, allumettes, poteaux de télégraphe et de téléphone, etc.)¹⁷⁹. De surcroît, l'importation des bois étrangers s'amplifie, et un sentiment d'inutilité des forêts conduit à préconiser leur défrichement systématique au bénéfice de l'agriculture. Ce n'est qu'à partir du dernier quart du XIX^e siècle qu'une sylviculture se développe et que des reboisements sont entrepris, sous influence des méthodes sylvicoles françaises et allemandes et grâce à une administration forte¹⁸⁰.

De prime abord, une certaine concordance s'ébauche entre l'évolution de l'exploitation des forêts et celle de la fréquence des crues de la Meuse, du moins, pour les trois premières phases. Un certain nombre de faits et de témoignages renforcent ce sentiment.

Les périodes de hautes eaux et les crues de la Meuse surviennent habituellement durant l'hiver ou au début du printemps. Elles sont la conséquence d'une période de précipitations importantes ou d'un dégel brusque¹⁸¹. Or, le bûcheronnage s'opère presque toujours à la fin de l'automne et en hiver, c'est-à-dire durant la morte-saison pour l'agriculteur

¹⁷⁸ L'accroissement de la superficie des forêts constaté depuis l'année 1875 « a été la conséquence directe de la substitution du coke au charbon de bois, généralisée depuis l'année 1865 » estime WAGNER J., *La sidérurgie luxembourgeoise avant la découverte du gisement des Minettes. Histoire technique du bon vieux temps*, Diekirch, 1921, p. 33. Comme on va le voir, il semble que cette explication soit trop restrictive.

¹⁷⁹ TALLIER P.-Al., *o. c.* (2004), p. 547-550.

¹⁸⁰ TALLIER P.-Al., *o. c.* (2004), p. 594-596.

¹⁸¹ SUTTOR M., *o. c.* (1989), p. 168.

(d’octobre à février, avec une préférence pour novembre et décembre) et avant la remontée de la sève¹⁸². Ainsi, à l’approche ou pleinement dans l’intervalle de temps le plus pluvieux de l’année, les terrains fraîchement déboisés se retrouvent à nu, avec leurs sols plus ou moins compactés. Cette nature de terrain est justement la plus propice au ruissellement des eaux (cf. supra, II).

À partir du XVII^e siècle au moins, il existe plusieurs témoignages au sujet de la présence apparemment quasi permanente de sédiments dans la Meuse. Certes, le fleuve est alors encore à l’état naturel et rien ne permet d’affirmer que ces sédiments n’y proviennent que de ruissellements, mais, cette caractéristique a frappé plus d’un auteur.

En 1615 déjà, Philippe de Hurgès remarque qu’en temps d’hiver, « (...) les eaux sont enflées et troublées et si impétueuses (...) »¹⁸³. Ce témoignage est sans doute trop partiel et insuffisamment précis pour être éloquent. En revanche, dans l’article *Mosa* de l’Encyclopédie, il est rapporté que « (...) cette grande rivière, qui charrie sans cesse avec elle quantité de limon, a nécessairement bouché son lit en plusieurs endroits, & fait ailleurs des étirements considérables »¹⁸⁴.

Dans ses *Observations sur la Hollande*, rédigées dans le courant des années 1760, Bernardin de Saint-Pierre remarque que « le Rhin et la Meuse y déposent continuellement des sables et des vases qui couvrent les marais remplis de joncs et de roseaux »¹⁸⁵. Quelques années plus tard, on estime qu’« un grand fleuve, qui charrie autant de limon que celui-ci, a pu boucher son lit en plusieurs endroits, & faire des atterrissemens considérables »¹⁸⁶.

Au XIX^e siècle encore, il est constaté que « les inondations lentes de la Meuse, de l’Ourthe, etc., en déposant des alluvions sur les terrains qu’elles

¹⁸² MANE P., *o. c.*, p. 277 ; SUTTON M., *o. c.* (1986), p. 121, note 428.

¹⁸³ MICHELANT H. (édit.), *Voyage de Philippe de Hurgès à Liège et à Maastricht en 1615*, Liège, 1872, p. 227.

¹⁸⁴ *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, X, Neufchâtel, 1765, p. 741.

¹⁸⁵ MARTIN L.-Aimé (édit.), *Œuvres complètes de Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre*, II, Paris, 1826, p. 164.

¹⁸⁶ SABBATHIER [François], *Dictionnaire pour l’intelligence des auteurs classiques, grecs et latins, tant sacrés que profanes, contenant la géographie, l’histoire, la fable, et les antiquités*, XXVIII, Paris, 1780, p. 485.

baignent, contribuent pour beaucoup à la fertilité des terres et des prairies qui longent ces rivières »¹⁸⁷, et que « les eaux bourbeuses sont les meilleurs, et l'expérience a prouvé que le limon charrié par celles de la Meuse se conserve encore à des distances considérables des points où elles ont été détournées de leur cours naturel »¹⁸⁸.

VI.2. ÉLÉMENTS INCITANT À RELATIVISER L'EXISTENCE D'UNE RELATION

Aussi séduisants paraissent-ils pour soutenir l'existence d'une relation entre l'exploitation intensive des forêts et la fréquence des crues mosanes, les arguments qui viennent d'être exposés demeurent bien fragiles.

D'abord, s'il est fort probable que l'exploitation de la forêt s'intensifie depuis l'an mille jusqu'au milieu du XIX^e siècle environ, il est impossible d'en évaluer précisément l'ampleur. Du reste, rien n'autorise à penser que les plus importantes déforestations dans le bassin mosan soient pratiquées au cours du dernier millénaire puisqu'il est établi que de très amples déboisements y sont déjà entrepris durant le Néolithique et la Protohistoire (cf. supra, III.2).

Ensuite, la plupart des données chiffrées dont on dispose sur les crues sont loin d'être exhaustives et d'une fiabilité absolue (cf. supra, IV.1).

Enfin, tant en ce qui concerne le développement de l'exploitation forestière que l'augmentation de la fréquence des crues, le leurre qu'occasionne une meilleure préservation des témoignages au fil des siècles ne saurait être exclu.

Par ailleurs, dans l'état actuel des connaissances, la fréquence des crues semble culminer durant la première moitié du XIV^e siècle puis dans le courant de la seconde moitié du XVII^e. Or, ces maxima surviennent durant

¹⁸⁷ DAVREUX C. J., *Essai sur la constitution géognostique de la Province de Liège*, coll. *Mémoires couronnés par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, IX, Bruxelles, 1833, p. 34

¹⁸⁸ EENENS Alexis, *Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes*, coll. *Mémoires couronnés par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, II, 1849, p. 174.

des époques particulièrement humides selon les historiens du climat (précipitations ou fontes nivales). Ce constat incite à relativiser davantage encore l'éventualité d'une relation entre l'exploitation des forêts dans le bassin versant et la fréquence des crues du fleuve. La géomorphologie de la Meuse n'ayant pas subi de modifications significatives au cours de l'Ancien Régime et aucun aménagement important du fleuve n'ayant été entrepris avant le milieu du XIX^e siècle (cf. supra, IV.1), le rôle du climat pourrait bien avoir été prépondérant. Du reste, un accroissement similaire de la fréquence des crues est mis en évidence à partir du XVI^e siècle pour d'autres rivières d'Europe centrale (le Rhin notamment) ; certes, d'ailleurs, ledit accroissement pourrait être une impression résultant d'une augmentation du nombre des témoignages, « but more probably an increase of flood activity was caused by important changes in climatic patterns »¹⁸⁹.

VII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

À ce stade, dispose-t-on de suffisamment d'arguments pour démontrer l'existence d'une corrélation entre l'exploitation intensive des forêts et la fréquence des crues de la Meuse durant l'Ancien Régime ? Il semble bien qu'il faille répondre par la négative.

Tant en ce qui concerne le développement de l'exploitation forestière que l'augmentation de la fréquence des crues, les données disponibles sont insuffisantes, ne sont pas toutes fiables et sont susceptibles d'être faussées en raison d'une meilleure préservation des témoignages au fil du temps.

Un lourd faisceau de présomptions entretient le sentiment d'une intensification de l'exploitation des forêts du Moyen Âge au XIX^e siècle (activités domestiques, agrestes et manufacturières, témoignages quant à la situation désastreuse des forêts au début de la période républicaine). Malheureusement, on est mal documenté sur les conditions, les procédés et les délais des reboisements durant l'Ancien Régime, alors que ceux-ci – ou du moins, à brève échéance, la reconquête des coupes à blanc par la végétation – modèrent considérablement les ruissellements (cf. supra, II).

¹⁸⁹ BRÁZDIL Rudolf, GLASER Rüdiger, PFISTER Christian *et alii*, « Flood Events of Selected European Rivers in the Sixteenth Century », *Climatic Change*, 43 (1), 1999, p. 276.

Comme c'est apparemment le cas pour d'autres régions d'Europe aux mêmes époques (cf. supra, VI.2), le facteur climatique pourrait être davantage déterminant pour expliquer une augmentation de la fréquence des crues. Il n'empêche que la surexploitation forestière ne peut en être automatiquement et pleinement déresponsabilisée. Il serait intéressant de mener des études comparatives sur d'autres bassins versants de pays limitrophes, d'une configuration comparable et au sein desquels une importante exploitation des forêts est attestée aux mêmes époques (le Rhin et la Moselle notamment). Provisoirement, il est peut être légitime d'envisager que ce soient les conséquences des crues qui aient été aggravées par les déboisements, alors que leur fréquence n'ait été influencée que par l'évolution climatique. Cette explication a du reste été soutenue pour d'autres fleuves d'Europe occidentale¹⁹⁰.

Remerciements

Au terme de cette recherche, qu'il me soit permis d'exprimer toute ma reconnaissance à celles et ceux qui m'ont apporté leur aide, tantôt par leurs conseils, leurs éclaircissements ou leurs avis pertinents, tantôt par les informations qu'ils ont eu la gentillesse de me communiquer, tantôt encore par l'accueil qu'ils m'ont réservé au sein de leur institution de recherche. Je tiens ainsi à remercier les Professeurs Andrée Corvol (Groupe d'Histoire des Forêts Françaises), Nicolas-Maurice Dehousse (Université de Liège), Camille Ek (Université de Liège), Robert Halleux (Université de Liège), Louis Leclercq (Station scientifique des Hautes-Fagnes), Patrick Hoffsummer (Université de Liège), René Noël (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur) et Laurent Verslype (Université Catholique de Louvain) ; M^{lle} Annick Anceau, (Bibliothèque des Sciences de la Terre de l'Université de Liège), M^{mes} Clarisse Haar-Salle (Bibliothèque de Botanique de l'Université de Liège) et Pascale Neuville (Musée des Mégalithes de Wéris) ; ainsi que MM. David Dancart (Société Royale Forestière de Belgique), Christophe Heyninck (asbl Forêt Wallonne), Bruno Kehl (Ministère de l'Équipement et des Transports, Direction des Voies hydrauliques) et Serge Nekrassoff (Station scientifique des Hautes-Fagnes).

¹⁹⁰ GHIO Maxime, « Les activités humaines augmentent-elles les crues ? », *Annales de Géographie*, CIV (581), 1995, p. 119 et 144.

ANNEXE I – TABLEAU COMPARATIF DES RECENSEMENTS DES CRUES DE LA MEUSE DU IX^E SIÈCLE AU XIX^E SIÈCLE

| Siècles | Années de crues mentionnées par : | | | | | | Nombres de mentions distinctes : | | |
|-------------------|-----------------------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|------------------------------|------------------|----------------------------------|-------------------|-------|
| | GUILLERY H. (1844) | CHAMPION M. (1863) | PEITOT-BELLAVÈNE (1873) | GOBERT Th. (1929) | DOUXCHAMPS-LEFÈVRE C. (1978) | SUTTON M. (1989) | 1 ^{ère} ½ | 2 nd ½ | Total |
| | IX ^e | | 858 | | 896 (?) | | | 0 | 2 |
| X ^e | | | | 905 (?) | | | 1 | 0 | 1 |
| XI ^e | 1036 | 1068 | | | | 1089 (2) | 1 | 2 | 3 |
| XII ^e | 1175 | 1118 | | 1196 | | 1188 (1) | 2 | 4 | 6 |
| | 1188 | 1142 | | | | 1190 (1) | | | |
| | 1196 | | | | | | | | |
| XIII ^e | 1238 | 1225 | 1246 | 1237 | | | 5 | 0 | 5 |
| | | 1230 | | | | | | | |
| | | 1237 | | | | | | | |
| | | 1246 | | | | | | | |
| XIV ^e | 1327 | 1302 | 1312 | 1374 | | 1336 (2) | 7 | 4 | 11 |
| | 1348 | 1333 | 1333 (4) | 1396 | | 1348 (1) | | | |
| | 1349 | | | | | 1356 (1) | | | |
| | 1374 | | | | | 1367 (1) | | | |
| | | | | | | 1374 (2) | | | |
| | | | | | | 1396 (1) | | | |
| XV ^e | 1408 | 1463 | 1463 (4) | 1408 | | 1408 (1) | 6 | 4 | 10 |
| | 1460 | | | 1409 | | 1409 (2) | | | |
| | 1463 | | | 1420 | | 1433 (1) | | | |
| | 1489 | | | 1447 | | 1439 (1) | | | |
| | | | | 1464 | | | | | |
| | | | | 1489 | | 1464 (2) | | | |
| | | | | | | | | | |
| XVI ^e | 1505 | 1541 | 1541 (4) | 1514 | | 1516 (1) | 6 | 8 | 14 |
| | 1560 | 1560 | | 1517 | | 1552 (1) | | | |
| | 1571 | 1571 | | 1538 | | 1556 (1) | | | |
| | 1572 | | | 1552 | | 1571 (2) | | | |
| | 1573 | | | 1560 | | | | | |
| | 1577 | | | 1565 | | | | | |
| | | | | 1571 | | | | | |
| | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|--------------------|----------|----------|----------|----------|------|----------|----|----|----|
| XVII ^e | 1614 | 1639 | 1639 (4) | 1614 | 1613 | 1614 (1) | 10 | 20 | 30 |
| | 1634 | 1697 | 1658 | 1634 | 1614 | 1634 (1) | | | |
| | 1642 | | 1690 | 1643 | 1625 | 1643 (3) | | | |
| | 1643 | | | 1658 | 1628 | 1658 (2) | | | |
| | 1658 | | | 1663 | 1643 | | | | |
| | 1663 | | | | 1648 | | | | |
| | 1665 | | | | 1649 | | | | |
| | 1678 | | | | 1658 | | | | |
| | | | | | 1659 | | | | |
| | | | | | 1661 | | | | |
| | | | | | 1663 | | | | |
| | | | | | 1664 | | | | |
| | | | | | 1665 | | | | |
| | | | | | 1667 | | | | |
| | | | | | 1668 | | | | |
| | | | | | 1671 | | | | |
| | | | | | 1677 | | | | |
| | | | | | 1678 | | | | |
| | | | | | 1679 | | | | |
| | | | | | 1680 | | | | |
| | | | | 1681 | | | | | |
| | | | | 1685 | | | | | |
| | | | | 1689 | | | | | |
| | | | | 1693 | | | | | |
| | | | | 1698 | | | | | |
| XVIII ^e | 1704 | 1734 | 1711 | 1725 | | 1740 (3) | 10 | 11 | 21 |
| | 1725 | 1740 | 1716 | 1726 | | | | | |
| | 1740 | 1758 | 1722 | 1740 | | | | | |
| | 1748 | 1764 | 1740 | 1751 | | | | | |
| | 1750 | 1784 (5) | 1746 | 1778 | | | | | |
| | 1778 | | 1750 | 1784 (5) | | | | | |
| | 1781 | | 1756 | | | | | | |
| | 1784 (5) | | 1763 | | | | | | |
| | | | 1764 | | | | | | |
| | | | 1766 | | | | | | |
| | | 1769 | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|------------------|------|------|------|------|--|----------|----|---|----|
| XIX ^e | 1810 | 1814 | 1814 | 1850 | | 1850 (2) | 10 | 7 | 17 |
| | 1812 | 1836 | 1836 | 1862 | | 1880 (3) | | | |
| | 1820 | 1840 | 1840 | 1879 | | | | | |
| | 1822 | 1844 | 1861 | 1880 | | | | | |
| | | 1845 | | | | | | | |
| | | 1846 | | | | | | | |
| | | 1850 | | | | | | | |
| | | 1854 | | | | | | | |
| | | 1856 | | | | | | | |
| | | 1861 | | | | | | | |
| | | 1862 | | | | | | | |

(1) Crue importante ; (2) crue séculaire ; (3) crue exceptionnelle ; (4) cité d'après CHAMPION M. (1863) ; (5) sur cette crue, v. plus spécialement DEMARÉE Gaston R., « The catastrophic floods of February 1784 in and around Belgium. A Little Ice Age event of frost, snow, river ice... and floods », Hydrological Sciences Journal. Journal des Sciences Hydrologiques, LI(5), 2006, p. 878-898 ; (?) mention douteuse.

ANNEXE II – TABLEAU DES VALEURS ET
RÉSULTATS NÉCESSAIRES AUX TRACÉS DES
DROITES D'AJUSTEMENT (DE A À D)
DES QUATRE PHASES DU DIAGRAMME
DES CRUES DE LA MEUSE

| | X_i | Y_i | x_i | y_i | x_i^2 | $x_i y_i$ | $y = \alpha x$ | $Y = \alpha X$ |
|---|-------|-------|-------|-------|---------|-----------|----------------|----------------|
| A | 1 | 1 | -3,00 | -2,00 | 9,00 | 6,00 | 0,61 | 1,18 |
| | 2 | 2 | -2,00 | -1,00 | 4,00 | 2,00 | 1,21 | 1,79 |
| | 3 | 2 | -1,00 | -1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,82 | 2,39 |
| | 4 | 4 | 0,00 | 1,00 | 0,00 | 0,00 | 2,43 | 3,00 |
| | 5 | 5 | 1,00 | 2,00 | 1,00 | 2,00 | 3,04 | 3,61 |
| | 6 | 0 | 2,00 | -3,00 | 4,00 | -6,00 | 3,64 | 4,21 |
| | 7 | 7 | 3,00 | 4,00 | 9,00 | 12,00 | 4,25 | 4,82 |
| B | 7 | 7 | -1,50 | 1,75 | 2,25 | -2,63 | -4,90 | 6,30 |
| | 8 | 4 | -0,50 | -1,25 | 0,25 | 0,63 | -5,60 | 5,60 |
| | 9 | 6 | 0,50 | 0,75 | 0,25 | 0,38 | -6,30 | 4,90 |
| | 10 | 4 | 1,50 | -1,25 | 2,25 | -1,88 | -7,00 | 4,20 |
| C | 10 | 4 | -2,00 | -5,60 | 4,00 | 11,20 | 36,00 | 2,40 |
| | 11 | 6 | -1,00 | -3,60 | 1,00 | 3,60 | 39,60 | 6,00 |
| | 12 | 8 | 0,00 | -1,60 | 0,00 | 0,00 | 43,20 | 9,60 |
| | 13 | 10 | 1,00 | 0,40 | 1,00 | 0,40 | 46,80 | 13,20 |
| | 14 | 20 | 2,00 | 10,40 | 4,00 | 20,80 | 50,40 | 16,80 |
| D | 14 | 20 | -2,00 | 8,40 | 4,00 | -16,80 | -36,40 | 16,80 |
| | 15 | 10 | -1,00 | -1,60 | 1,00 | 1,60 | -39,00 | 14,20 |
| | 16 | 11 | 0,00 | -0,60 | 0,00 | 0,00 | -41,60 | 11,60 |
| | 17 | 10 | 1,00 | -1,60 | 1,00 | -1,60 | -44,20 | 9,00 |
| | 18 | 7 | 2,00 | -4,60 | 4,00 | -9,20 | -46,80 | 6,40 |

$$X_o(A) = 4,00$$

$$X_o(B) = 8,50$$

$$X_o(C) = 12,00$$

$$X_o(D) = 16,00$$

$$Y_o(A) = 3,00$$

$$Y_o(B) = 5,25$$

$$Y_o(C) = 9,60$$

$$Y_o(D) = 11,60$$

$$\Sigma x_i^2 (A) = 28,00$$

$$\Sigma x_i y_i (A) = 17,00$$

$$\alpha(A) = 0,61$$

$$\Sigma x_i^2 (B) = 5,00$$

$$\Sigma x_i y_i (B) = -3,50$$

$$\alpha(B) = -0,70$$

$$\Sigma x_i^2 (C) = 10,00$$

$$\Sigma x_i y_i (C) = 36,00$$

$$\alpha(C) = 3,60$$

$$\Sigma x_i^2 (D) = 10,00$$

$$\Sigma x_i y_i (D) = -26,00$$

$$\alpha(D) = -2,6$$

UN TABLEAU D'ENGLEBERT FISEN PEINT POUR LAMBERT DE LIVERLO : *HERCULE ET OMPHALE*

par

William RAMACCIOTTI et Pierre-Yves KAIRIS¹

En 2009, un tableau anonyme d'une collection privée de Chaumont-Gistoux a été étudié au Laboratoire d'étude des œuvres d'art par les méthodes scientifiques (Labart) de l'Université catholique de Louvain sous la direction des professeurs Hélène Verougstraete et Anne Dubois. Après diverses recherches, ce tableau sur le thème d'Hercule asservi par Omphale s'est révélé être une œuvre capitale du peintre liégeois Englebert Fisen exécutée en 1686 pour le chanoine tréfoncier et grand collectionneur Lambert de Liverlo.

I. ICONOGRAPHIE

A. DESCRIPTION

La scène se déroule dans une composition de forme ovale, les quatre extrémités du tableau étant peintes en noir (fig. 1 et 2)². Trois personnages sont présents à l'avant-plan. Le personnage féminin est coiffé d'une tiare et vêtu d'un drapé bleu et blanc. Il porte une peau de lion sur le dos et tient une massue de la main gauche. L'homme à côté de cette femme n'est vêtu que d'un léger drapé dans les tons pourpres, dévoilant une large partie de

¹ William Ramacciotti, maître en histoire de l'art et archéologie de l'Université catholique de Louvain, 54, rue François Chefnay 4500 Flémalle (william.ramacciotti@live.fr) ; Pierre-Yves Kairis, chef de travaux agrégé à l'Institut royal du Patrimoine artistique, 1, parc du Cinquantenaire 1000 Bruxelles (pierre-yves.kairis@kikirpa.be). Les parties I et II de cet article ont été rédigées par William Ramacciotti, les parties III et IV par Pierre-Yves Kairis. Les auteurs ont le plaisir de remercier la propriétaire du tableau et la restauratrice Isabelle Vranckx pour l'amabilité de leur accueil et de leurs conseils.

² Huile sur toile, 105 x 120 cm (131 x 145 cm avec le cadre, qui n'est pas d'origine).



Fig. 1 - Englebert Fisen, *Hercule et Omphale*, collection privée, ensemble avant restauration. Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

sa musculature. Il tient une quenouille d'une main et un fuseau de l'autre pour filer la laine. À ses pieds, un enfant ailé et habillé d'un léger drapé rouge aide le personnage masculin à tenir la quenouille. Un carquois et un arc à flèches reposent à côté de lui.

Au second plan à gauche, on note deux personnages féminins, également habillés de drapés. Ils regardent dans la direction des personnages principaux et semblent commenter le spectacle qui s'offre à leurs yeux. Derrière ces deux femmes, un personnage masculin est à moitié dissimulé par une colonne. Son regard se porte vers l'extérieur de la composition tandis qu'il montre du doigt les acteurs principaux.



Fig. 2 - *Idem*, ensemble après restauration. Cliché I. Vranckx.

À l'arrière-plan enfin, différents personnages moins précis et détaillés semblent vaquer à diverses occupations. C'est notamment le cas à droite de la composition où un serviteur semble puiser de l'eau dans une fontaine. Cette dernière se compose d'un pied sculpté en forme de créatures marines et est surmontée d'une grande vasque. Lors de la restauration du tableau au printemps 2010, la restauratrice Isabelle Vranckx a redécouvert une seconde fontaine, située juste derrière la première, jusque-là dissimulée sous les surpeints. De plus petite taille et plus sommaire que la première, elle dénote dans la composition. L'ensemble de la scène se déroule dans une architecture de style classique. L'inspiration antiquo-renaissante de la composition est notamment soulignée par la présence du dallage géométrique fait de différents marbres. Par ailleurs, l'architecture se compose de colonnes et pilastres d'ordre dorique, ionique et corinthien tandis que le paysage à l'arrière-plan est séparé du reste de la composition par un mur percé de baies et surmonté d'une balustrade.

Les attributs des trois personnages principaux ne laissent aucun doute quant au sujet de la composition. Il s'agit d'une scène tirée de l'histoire d'Hercule et Omphale. Le peintre a rendu ici le passage où Hercule, asservi par la reine lydienne, réalise un des fantasmes de cette dernière en se travestissant mutuellement. Omphale se pare alors de la massue et de la peau de lion du héros légendaire tandis que celui-ci s'est vêtu du drapé pourpre de la reine et s'est approprié la quenouille pour filer la laine. L'enfant ailé n'est autre que la personnification de l'Amour, ou Cupidon, qui, en aidant Hercule à tenir ce rôle assez singulier, représente le lien fort unissant le demi-dieu à Omphale.

B. SOURCES ANTIQUES

L'une des sources les plus importantes relatant le récit d'Hercule et Omphale est la *Bibliothèque* anciennement attribuée à Apollodore d'Athènes (II^e siècle ACN)³. L'auteur, aujourd'hui encore inconnu, y rassembla les plus grands récits mythologiques de l'Antiquité vers le I^{er} ou le II^e siècle PCN.

Après avoir accompli ses douze travaux, le demi-dieu répudia sa femme Mégara et la donna à son neveu Iolaos. Il quitta ensuite Thèbes et chercha une nouvelle épouse. Il apprit alors qu'Eurytos, roi d'Œchalie, organisait un concours avec pour enjeu la main de sa fille Iole. Pour mériter ce prix, les prétendants devaient battre le roi et ses fils au tir à l'arc. Hercule remporta le concours haut la main. Cependant, Eurytos, ayant appris qu'Hercule, dans un moment de folie, avait tué tous les enfants issus de son union avec Mégara, refusa de lui accorder sa fille. Seul le fils aîné du roi, Iphitos, prit le parti d'Hercule. Il le défendit une nouvelle fois lorsque du bétail fut volé en Eubée par Autolykos et que le roi Eurytos accusa le demi-dieu du méfait. Son fils aîné Iphitos se rendit alors auprès d'Hercule pour en discuter. Ce dernier lui offrit l'hospitalité. Toutefois, pris d'un nouvel accès de folie, Hercule tua son hôte. Ayant de la sorte violé une des lois sacrées de l'hospitalité, il fut touché d'une terrible maladie. Il se rendit à Delphes pour consulter l'Oracle, mais la Pythie refusa de l'aider. Il entra alors dans une colère noire et voulut piller le temple et voler le trépied sacré. Apollon arriva pour défendre son sanctuaire et l'affronta dans un

³ CARRIÈRE Jean-Claude et MASSONIE Bertrand, *La Bibliothèque d'Apollodore, traduite, annotée et commentée*, Paris, 1991, p. 74-75.

grand combat. Zeus sépara alors les deux adversaires par la foudre et Hercule put en fin de compte bénéficier de l'aide de l'Oracle.

Pour se purifier de son crime, l'Oracle lui annonça qu'il devait se vendre et servir un maître durant trois années en donnant le produit de ses services à Eurytos en dédommagement. Il fut alors vendu par Hermès à la reine de Lydie Omphale, ancienne épouse du roi Tmolos. En tant qu'esclave, Hercule accomplit toute une série de tâches pour la reine lydienne. Il maîtrisa les Cercopes de la région d'Ephèse, il tua Syleus, qui harcelait les étrangers en Aulis, ou encore il rendit un culte à Icare après l'avoir retrouvé mort sur le rivage de l'île de Dolichè. Au bout de trois années, Hercule fut enfin délivré de son esclavage et il quitta Omphale pour partir en guerre contre Troie avec une armée de héros et de navires.

Ovide (43 ACN-17 PCN), dans ses *Fastes* écrits au début du I^{er} siècle, évoque un autre épisode de l'histoire d'Hercule et d'Omphale avec Faune. C'est dans ce passage qu'ils échangent leurs vêtements : « Elle entre dans une grotte dont le tuf et la roche tapissaient la voûte ; à l'entrée, un ruisseau faisait entendre son murmure. Et cependant que les serviteurs préparent les mets et les vins, elle s'amuse à revêtir Hercule de sa propre parure. Elle lui passe ses légers vêtements teints de pourpre de Gétulie, la souple ceinture qui l'enserrait un instant plus tôt. Mais la ceinture est trop étroite pour son ventre, et il faut donner du jeu à la tunique pour que ses grosses mains puissent s'y frayer une issue. Quant aux bracelets, point faits pour de tels bras, ils eurent vite éclaté, tandis que les courroies des chaussures se tendaient sur ses grands pieds. Pour elle, elle s'empare de la lourde massue, de la dépouille du lion et des armes plus légères que contient le carquois. »⁴

Ovide raconte ensuite comment Faune, envoûté par la beauté de la reine, pénétra dans la grotte durant la nuit et se faufila dans la couche d'Hercule, imaginant, en raison des vêtements, qu'il s'agissait d'Omphale. Le demi-dieu l'éjecta aussitôt de la grotte. Faune détesta à partir de là les vêtements et en interdit le port durant ses cérémonies.

Lucien de Samosate, satiriste et rhéteur syrien du II^e siècle PCN, reprend l'idée de travestissement d'Ovide dans son ouvrage *Comment il faut écrire l'histoire*. Il évoque de manière succincte un aspect nouveau dans la

⁴ RIPERT Émile, *Ovide, Les Fastes, traduction nouvelle*, Paris, 1934, p. 65-69.

servitude d’Hercule envers Omphale, en décrivant le héros en train de travailler la laine : « Si donc, sans respect pour ces juges, tu assaisannes l’histoire de fables, d’éloges, et autres douceurs outrées, tu la feras bientôt ressembler à Hercule en Lydie. Tu as vu sans doute dans quelque tableau ce héros peint en esclave d’Omphale, chargé d’ornements qui ne sont nullement faits pour lui, et cette princesse revêtue de la peau de lion et tenant d’une main la massue, comme si elle était Hercule, tandis que le héros, couvert d’une robe de pourpre, file la laine, et se laisse donner des coups de pantoufle par Omphale. »⁵

D’autres auteurs antiques tels que Pausanias⁶, Xénophon⁷ ou encore Diodore de Sicile⁸ ont également évoqué l’histoire du demi-dieu avec la reine lydienne. Ces auteurs furent traduits et lus abondamment dès la Renaissance. Différents éléments de ces récits furent couramment repris dans les arts graphiques.

C. ÉLÉMENTS REPRIS DANS LE TABLEAU

Cet épisode est donc à double connotation. D’une part, on y relève l’inversion des rôles entre homme et femme, entre dominant et dominé. Hercule est ici vêtu d’un drapé pourpre et file la laine, tandis qu’Omphale le domine de sa hauteur tout en portant la massue et la peau de lion, symboles de son pouvoir. D’autre part, la présence de Cupidon ayant déposé les armes pour venir en aide à Hercule et l’expression amoureuse du demi-dieu montrent l’importance du rôle de l’amour dans la scène représentée (fig. 3). Hercule ne semble ni honteux ni forcé d’accomplir la tâche à première vue ingrate que requiert Omphale. Par amour pour sa reine, il se prête à ses exigences sous les regards interpellés des serviteurs.

⁵ TALBOT Eugène, *Œuvres complètes de Lucien de Samosate*, t. 1, Paris, 1912, p. 358.

⁶ PAUSANIAS, *Périégèse*, t. 2, 21, 3.

⁷ XÉNOPHON, *Mémorables*, t. 2, 1-21.

⁸ DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, t. 1, Livre IV, chap. 31.



Fig. 3 - *Idem*, détail des personnages principaux, avant restauration.
Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

Les deux suivantes à gauche de la composition montrent en effet de la main la scène qui se déroule sous leurs yeux ; elles sont visiblement en train de la commenter. Le personnage masculin derrière elles fait de même en les pointant du doigt. Ce dernier regarde pourtant vers l'extérieur de la composition (fig. 4). Cette attitude singulière pourrait faire le lien avec le



Fig. 4 - *Idem*, détail des serviteurs à gauche, avant restauration.
Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

pendant du tableau, un *Achille parmi les filles de Lycomède* aujourd’hui perdu, qui fut commandé en même temps à Fisen par Lambert de Liverlo (voir *infra*).

Derrière le couple principal, une statue en pierre ou en marbre repose sur un piédestal. Il s’agit d’une figure féminine vêtue d’un drapé laissant l’un de ses seins à découvert. L’absence d’attributs ne permet pas d’identifier avec certitude la nature du personnage. Cependant, le fait qu’un de ses seins soit visible pourrait faire référence aux amazones. D’après certaines légendes, ces femmes guerrières se coupaient l’un des seins pour mieux tirer à l’arc et laissaient l’autre dénudé. La représentation d’une amazone ferait alors écho au pouvoir de la femme, et donc à celui d’Omphale. Par ailleurs, l’histoire des amazones est fortement liée aux exploits d’Hercule. Lors de son neuvième travail, il devait en effet récupérer une ceinture magique donnée par Arès à la reine des amazones Hippolyte. Bien accueilli par cette dernière, Hercule dut finalement tuer la reine amazone pour pouvoir s’emparer de la ceinture. Cette identification reste toutefois une hypothèse et la statue pourrait être simplement décorative.

D. SYMBOLIQUE DE L’ŒUVRE

Hercule est l’un des héros mythologiques les plus représentés depuis l’Antiquité. Il symbolise la puissance physique, le courage et la gloire⁹. Généralement figuré avec une massue et une peau de lion, son iconographie se réfère essentiellement à ses douze travaux. L’histoire d’Hercule et Omphale connut cependant un énorme succès. L’ambiguïté du pouvoir entre homme et femme sous l’égide de l’amour constitue l’une des scènes les plus chargées de sens dans cet épisode mythologique. Dans le contexte marital, le travestissement du couple signifiait en effet la soumission et la déchéance de l’homme envers son épouse. Parfois, il renvoyait au contraire à l’envoûtement de l’homme par la malice de la femme et à son asservissement par la passion¹⁰.

⁹ SCHMIDT Joël, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, 1978, p. 151.

¹⁰ VILLEMUR Frédérique, *Omphale travestie : gestes, postures et stratégies de renversement dans l’aliénation amoureuse (peinture des XVI^e-XVIII^e siècles)*, dans LEDUC Guyonne (dir.), *Travestissement féminin et liberté(s)*, Paris, 2006, p. 313-326.

Cette ambiguïté sur la place de l'homme et de la femme dans cet épisode amoureux inspira de nombreux artistes dès le XVI^e siècle. Lucas Cranach l'Ancien (1472-1553) réalisa une œuvre sur le thème des amours d'Hercule et Omphale en 1537¹¹. Véronèse (1528-1588) exécuta une peinture de même sujet en 1578-1580, le Tintoret (1518-1594) en peignit une en 1585 tandis qu'Annibal Carrache (1560-1609) réalisa une fresque sur ce thème pour le palais Farnèse en 1597-1600¹². L'école flamande ne fit pas exception. Jan Gossaert (1478-1533) réalisa un tableau sur le thème d'Hercule et Omphale vers 1515. Rubens (1577-1640) fut également l'auteur d'une toile sur ce sujet en 1602-1605¹³. Concernant l'école française, Simon Vouet (1590-1649) est l'auteur d'un tel tableau, aujourd'hui perdu, daté de 1643 ; une gravure de Michel Dorigny en a conservé le souvenir. François Boucher (1703-1770), copié par Jean-Honoré Fragonard (1732-1806) en 1748, traita le thème en 1734¹⁴.

L'iconographie d'Hercule et Omphale fut donc largement traitée par les artistes à partir de la Renaissance. Ils peignirent essentiellement l'épisode du travestissement des deux amants. Seules quelques variantes apparaissent entre les divers tableaux. L'épisode de Faune rejeté du lit par Hercule est parfois inclus dans cette iconographie. Les deux protagonistes peuvent être tous deux travestis mais il arrive que seul Hercule le soit. La figure de Cupidon est tantôt présente, tantôt remplacée par un autre symbole de l'Amour. Les suivantes d'Omphale, en nombre toujours variable, peuvent aider leur maîtresse à travestir Hercule ou s'en moquer. Enfin, le décor, le style et les accessoires varient suivant les époques, le contexte et les artistes. Dans cette composition-ci, Fisen a choisi un cadre classique avec une architecture et un décor au style antiquo-renaissant correspondant bien au goût de l'école liégeoise du XVII^e siècle.

¹¹ DAVIDSON REID Jane, *The Oxford Guide to Classical Mythology in the Arts, 1300-1990s*, vol. 1, Oxford, 1993, p. 541.

¹² *Ibidem*.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ *Idem*, p. 542.

II. EXAMEN MATÉRIEL DE L'ŒUVRE¹⁵

A. DU FORMAT OVALE AU FORMAT RECTANGULAIRE

La peinture d'Englebert Fisen est une huile sur toile montée sur un châssis en bois rectangulaire dont les dimensions sont de 105 x 120 cm. L'avvers est entièrement recouvert de couches picturales. La composition se situe dans une partie ovale au centre de la toile. Les quatre angles sont peints en noir. Les couches picturales sont relativement bien conservées, même si on y observait, avant la restauration d'Isabelle Vranckx, un certain nombre de lacunes et de détériorations.

La toile présente un tissage en armure taffetas. Il s'agit du tissage le plus commun en Europe du Nord, contrairement à l'Italie ou encore l'Espagne, qui utilisaient plus fréquemment l'armure sergée ou chevron. L'armure taffetas présente une trame régulière dont les fils se croisent à angle droit¹⁶.

L'observation des champs de la toile a permis de constater que cette dernière fut rentoilée. La première toile se détache de la seconde au niveau des bords de la peinture (fig. 5). Il n'y a aucune trace de peinture ou de préparation sur ces derniers. Par ailleurs, aucune guirlande de tension provenant d'un châssis d'attente n'est visible sur les champs. De même, il n'y a pas de trous d'anciens clous ni de bords déchiquetés par usure. Un papier fut disposé sur la plus grande partie des bords. On remarque la présence de textes sur les papiers du côté inférieur ainsi que du côté droit du tableau (fig. 6). Ces écrits sont en trois langues différentes : français, anglais et néerlandais. Il s'agit bien de papier journal ; on y retrouve les dates du « 4th April 1881 » et « Mercredi 24 mai 1882 ». Ces informations permettent de situer l'époque du rentoilage.

¹⁵ Les informations fournies ici sont antérieures à la restauration de 2010 et sont extraites de : RAMACCIOTTI William, *Étude d'une peinture anonyme représentant « Hercule et Omphale » (collection privée) ici attribuée à Englebert Fisen, peintre liégeois (1655-1733) : examen matériel, historique et iconographique*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art et archéologie, Université catholique de Louvain, 2009.

¹⁶ D'OLNE Pascale, *Étude matérielle des supports de toile des peintures de chevalet*, dans VAN SCHOUTE Roger et VERUGSTRAETE-MARCO Héléne (éd.), *Le dessin sous-jacent dans la peinture. Colloque VIII*, Louvain-la-Neuve, 1989, p. 167-175.



Fig. 5 - *Idem*, détail du coin supérieur gauche, avec le rentoilage se détachant. Cliché W. Ramacciotti.



Fig. 6 - *Idem*, bords du tableau avec papiers journaux. Cliché W. Ramacciotti.

L'examen en radiographie des extrémités de la toile permet de mieux comprendre la technique de rentoilage utilisée (fig. 7). Le support original est ovale et a été rentoilé sur une toile rectangulaire. Le restaurateur de la fin du XIX^e siècle a ajouté des morceaux de toile aux quatre extrémités pour combler la différence de relief et camoufler son travail. Cependant, ces ajouts ne sont pas joints parfaitement au support original. On observe sur les radiographies une démarcation large de quelques millimètres entre ceux-ci et la toile ovale, provoquant une dénivellation sur la surface picturale. Les conséquences sur l'état de conservation de l'œuvre, dont nous parlerons ultérieurement, furent importantes. La composition originale fut donc probablement conçue de manière ovale. Cette forme

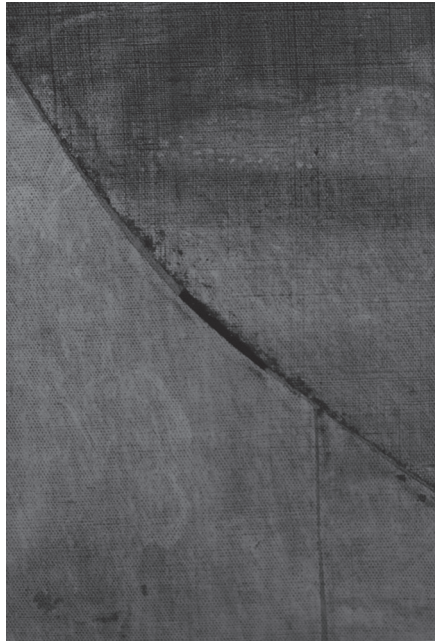


Fig. 7 - *Idem*, coin inférieur gauche sous rayons X.
Cliché Labart, Louvain-la-Neuve.

était relativement fréquente au XVII^e siècle. Englebert Fisen en a d'ailleurs peint un certain nombre, telle son *Adoration des Mages* conservée à l'hôpital de Volière à Liège (fig. 8). Les bords usés et déchiquetés de la pièce originale renforcent cette hypothèse. Cependant, il était devenu compliqué pour le restaurateur du XIX^e siècle de réaliser un nouveau châssis en bois de forme ovale. C'est par facilité que les restaurateurs rentoilaient plus volontiers sur des formats rectangulaires. L'hypothèse de l'origine récente du format rectangulaire de la composition est renforcée par la nature du châssis. Ce dernier présente un renforcement médian en croix (fig. 9). Les montants et les traverses sont maintenus par un assemblage à enfourchement à coupe droite sur deux parements¹⁷. Ce châssis est muni de clés disposées en symétrie inversée pour un meilleur équilibre des tensions. Ces clés permettent d'exercer sur l'assemblage du châssis, lorsque cela s'avère nécessaire, une pression pour écarter celui-ci et retendre la toile. Cette technique est apparue vers le milieu du

¹⁷ VEROUGSTRAETE-MARCQ Hélène et VAN SCHOUTE Roger, *Cadres et supports dans la peinture flamande aux 15^e et 16^e siècles*, Heure-le-Romain, 1989, p. 39-49.



Fig. 8 - Englebert Fisen, *Adoration des Mages*, Liège, hôpital de Volière.
Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

XVIII^e siècle et continue à être régulièrement d'application aujourd'hui¹⁸. La carrière d'Englebert Fisen s'étalant essentiellement sur le dernier quart du XVII^e siècle et le premier quart du XVIII^e, la présence de ces clés indique que le châssis n'est pas d'origine.

B. TECHNIQUE PICTURALE

L'observation de la matière picturale a permis de mieux comprendre la technique du peintre (fig. 10). La toile fut d'abord recouverte d'une fine pellicule de colle translucide. Ce procédé, appelé encollage, permet de rendre la surface de la toile homogène et empêche cette dernière d'absorber les éléments huileux des pigments¹⁹. La couche d'encollage a été recouverte

¹⁸ TAUBES F., *The Painter's Dictionary of Materials and Methods*, s.l., 1973, p. 37-38 et 136.

¹⁹ BERGEON Ségolène, *Painting Technique: Priming, Coloured Paint Film and Varnish*, dans VAN SCHOUTE Roger et VEROUGSTRÆTE-MARCQ Hélène (éd.), *Scientific Examination of Easel Paintings. PACT, Journal of the European Study Group on Physical, Chemical and Mathematical Techniques Applied to Archaeology*, t. 13, Strasbourg, 1986, p. 35.



Fig. 9 - Englebert Fisen, *Hercule et Omphale*, revers.
Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

d'une préparation gris-beige. Celle-ci sert d'isolation entre la toile et les couches picturales, mais elle peut également recevoir le dessin sous-jacent du peintre et jouer sur la luminosité générale de la peinture. Au XVII^e siècle, les peintres utilisaient le plus souvent des préparations grises ou brunes. Elles sont souvent rouges au XVIII^e et blanches au XIX^e siècle²⁰. Notons que les angles de la toile ont une préparation blanche qui confirme la date postérieure de la toile rectangulaire à la composition originale.

La technique picturale consiste ici en aplats de couleurs dans lesquels l'artiste a joué avec les dégradés de tons. Il n'y a pas d'empâtements de matières picturales, excepté pour les effets « tachetés » des colonnes du palais. Au microscope, de nombreux petits points de tailles et de couleurs variables, principalement noirs et blancs, apparaissent sur l'ensemble de la

²⁰ *Idem*, p. 35-38.

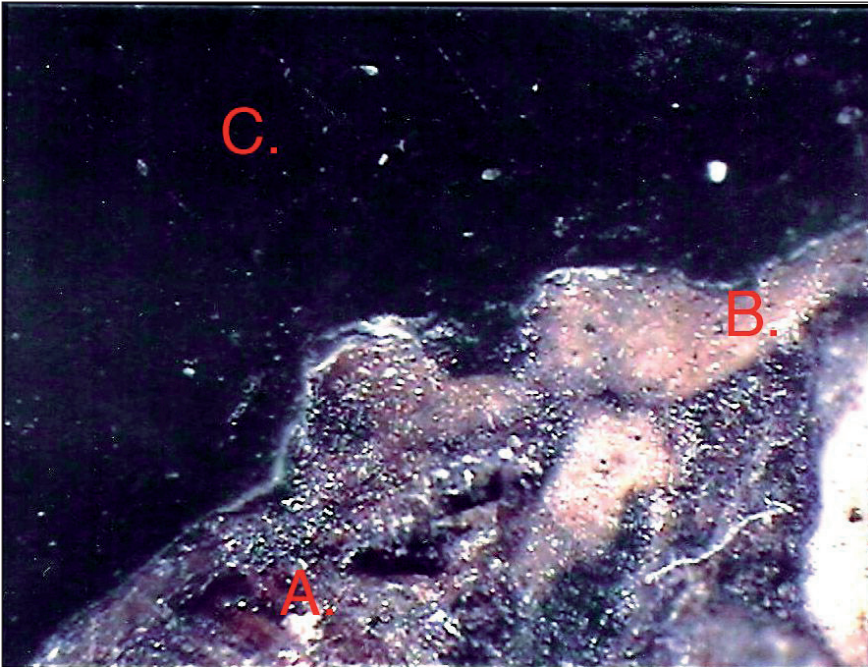


Fig. 10 - *Idem*, détail en microphotographie x 40 d'une lacune du côté inférieur gauche, avec la toile encollée (A), la couche de préparation (B) et les couches picturales (C). Cliché Labart, Louvain-la-Neuve.

composition. Il s'agit de pigments de grosseurs inégales montrant qu'ils ont été broyés artisanalement. La palette d'Englebert Fisen est relativement riche. On observe différents types de bleu, de vert, de rouge et de brun ainsi qu'une série de nuances dans les différents coloris.

Une analyse des pigments par microfluorescence X fut effectuée au Laboratoire d'étude des œuvres d'art par les méthodes scientifiques de l'UCL en 2009. Cette méthode permet de connaître la composition chimique des pigments utilisés par le peintre et d'en savoir davantage sur les procédés appliqués par ce dernier. Si cette méthode ne donne pas la liste des pigments, elle permet de détecter les atomes présents dans la couche picturale sans abîmer cette dernière, et par conséquent d'avoir des pistes quant aux matières employées par l'artiste. Elle permet également de repérer des retouches appliquées avec des produits modernes. Vingt-six points répartis sur la composition ont été analysés par microfluorescence X.

La majorité des pigments découverts grâce à cette méthode n'ont pas permis d'avancer une datation de l'œuvre. Le blanc de plomb, mis au jour notamment dans les drapés et les carnations des personnages, fut mis en œuvre depuis l'Antiquité. Il en est de même pour les pigments à base de fer sélectionnés pour les rouges ainsi que pour les carnations des personnages. Pour le bleu du drapé d'Omphale, le fer est trop peu présent pour être du bleu de Prusse. Sa qualité pourrait alors renvoyer au lapis-lazuli²¹, minéral précieux exploité depuis l'Antiquité et dont le principal gisement se trouvait en Afghanistan. Pour les bruns et les verts, le peintre a probablement choisi des pigments à base de terre, hypothèse corroborée par la présence de fer. Les noirs sont sans doute à base de carbone, non détectable en microfluorescence X. Cependant, pour le ciel de l'arrière-fond, la présence de cobalt indique qu'il s'agirait de bleu de smalt. Ce bleu fut utilisé entre le XV^e et le XIX^e siècle. Il s'altère avec le temps pour virer au gris-bleu. Le ciel de l'arrière-fond devait dès lors présenter à l'origine une couleur bleue beaucoup plus intense.

Le zinc apparu en de nombreux endroits confirme la présence de retouches. Ce pigment fut adopté à partir de 1834. Certaines zones du drapé d'une des suivantes comportent du baryum et du cadmium. Le premier fut essentiellement employé au XIX^e siècle et le second est apparu en 1825. L'analyse technique permet donc de situer la réalisation de cette peinture entre le XV^e et le XIX^e siècle, tandis que les retouches sont postérieures au premier quart du XIX^e siècle²².

C. DOMMAGES ET RESTAURATIONS

La radiographie de l'œuvre rend compte de son état de conservation et permet de révéler les zones avec des pigments ou des éléments au poids atomique important²³. L'analyse des personnages principaux indique des pigments à forte densité dans les carnations et le drapé d'Omphale. Cela s'explique par la présence de blanc de plomb, à la densité atomique importante, découvert par la microfluorescence X dans ces zones. La

²¹ Formule chimique : (Na, Ca)8(Al, Si)12O24S2 FeS- CaCO3.

²² COUVERT Jacqueline, *Analyses par spectrométrie de microfluorescence X*, dans VAN SCHOUTE Roger et VEROUSTRATE-MARCO Hélène (éd.), *Le dessin sous-jacent et la technologie dans la peinture. Colloque XIII*, Bruges, 1999, p. 29-34.

²³ HOURS-MIÉDAN Madeleine, *Analyse scientifique et conservation des peintures*, Fribourg, 1976, p. 61-84.



Fig. 11 - *Idem*, détail des retouches sous rayons X.
Cliché Labart, Louvain-la-Neuve.

radiographie a également permis de constater des retouches (fig. 11). De forte densité, elles apparaissent en blanc sur la radiographie et dénotent dans les pigments environnants. Une retouche importante se situe au-dessus des personnages principaux. De forme longitudinale, elle s'étend de l'arrière-fond gauche à la chevelure d'Omphale. D'autres, à la taille plus limitée, sont visibles sur les carnations d'Hercule et les colonnes de l'arrière-fond. Il en est de même pour les deux suivantes, qui présentent des lacunes localisées essentiellement dans les bras et les drapés.

La toile originale présente également des déchirures. C'est ainsi qu'on relève une retouche longitudinale située dans le paysage de l'arrière-fond droit. Vu sa forme particulière, il s'agit d'une déchirure recousue et camouflée par des surpeints. Enfin, une retouche relativement importante apparaît à droite des deux suivantes. Sa forme en angle droit semble aussi correspondre à une déchirure restaurée. La radiographie a permis de confirmer l'hypothèse d'un rentoilage. On remarque les jonctions entre les ajouts de toiles et les quatre extrémités du support d'origine.



Fig. 12 - *Idem*, ensemble sous UV. Cliché Labart, Louvain-la-Neuve.

Un vernis a été appliqué sur l'ensemble de la composition à des fins à la fois esthétiques et protectrices. Cependant, celui-ci s'est sérieusement altéré. Il est devenu jaunâtre en de nombreux endroits, tels les drapés de la suivante et d'Omphale. D'autres zones offrent un aspect mat, notamment à côté de la grande vasque, ou encore dans le fût supérieur d'une des colonnes de l'arrière-fond. En observant attentivement ces zones, on aperçoit une absence partielle des craquelures. Il s'agit donc d'une intervention postérieure au dernier vernissage²⁴. Ces zones sont par conséquent visibles sous lumière UV (fig. 12). Les rayons ultraviolets permettent d'en connaître davantage sur l'état de conservation de l'œuvre²⁵. Ils font réagir la dernière couche de la composition, à savoir le vernis. En règle générale, plus le vernis est fluorescent sous les rayons ultraviolets, plus il est récent. Par

²⁴ Rappelons que les remarques ici formulées concernent l'état du tableau avant la restauration de 2010.

²⁵ HOURS-MIÉDAN Madeleine, *o. c.*, p. 42-51.

ailleurs, si des repeints ont été exécutés au-dessus de cette dernière couche de vernis, ils apparaîtraient en zone sombre. Le tableau émet une couleur relativement fluorescente indiquant que la dernière couche de vernis ne doit donc pas être très ancienne. Des zones noires correspondant à des altérations de la couche picturale sont visibles à divers endroits : le fût supérieur de la colonne à droite de la statue, au-dessus de la fontaine, la partie centrale supérieure de la toile, les deux suivantes, ainsi qu'une série de petites retouches disséminées sur l'ensemble de l'œuvre. Celles-ci sont donc postérieures à la dernière couche de vernissage. La zone au niveau de la deuxième fontaine, mise au jour lors de la dernière restauration, apparaît sous les rayons UV en noir, ce qui signifie que les surpeints qui la recouvrent sont relativement récents, en tout cas postérieurs à la dernière couche de vernis. Mais il est possible que la dissimulation de cette seconde vasque soit bien plus précoce. Cette fontaine dénotant quelque peu dans la composition, il se pourrait qu'elle ait été très rapidement cachée. Ces surpeints ont pu se détériorer au cours du temps ou ne pas être de qualité suffisante ; ils auraient donc été renouvelés après l'application de la dernière couche de vernis. Voilà sans doute pourquoi cette vasque apparaît en noir sous les rayons ultraviolets.

L'ensemble des couches picturales est bien conservé. Les craquelures d'âge, dues au vieillissement naturel de la toile, sont présentes sur l'ensemble de la surface picturale mais pas de manière homogène. Elles sont plus nombreuses en certaines zones, soit là où les couches picturales subissent plus de tensions suite aux mouvements du support, soit là où elles perdirent plus rapidement leur élasticité. Les craquelures sont par contre inexistantes au-delà de la détérioration ovale faisant tout le pourtour du tableau. Les angles noirs ainsi que les premiers centimètres de la composition ovale sont d'un aspect lisse et sans craquelures. Cette zone fut en réalité exécutée postérieurement à la peinture originale. Elle correspond en effet aux ajouts, visibles à la radiographie, qui furent placés aux angles du tableau lors de son rentoilage à la fin du XIX^e siècle. Le restaurateur a peint lui-même ces ajouts pour camoufler son travail. L'absence totale de craquelures s'explique également par le cadre. Celui-ci date de l'époque de cette intervention et sa battée intérieure, qui couvre l'ensemble des morceaux de toile ajoutés, a protégé ces zones des variations hygrométriques.

Avant la restauration de la peinture en 2010, le support présentait de nombreux petits coups et autres griffures. Quatre altérations se distinguaient

des autres par leur ressemblance. En effet, toutes étaient présentes de manière symétrique aux extrémités et étaient d'aspect blanchâtre. L'étude du cadre a permis d'en connaître l'origine. Les joints entre les différents éléments de la battée se sont dessoudés. Le bois au niveau de ces jonctions a alors légèrement gauchi et a exercé une pression sur la toile, provoquant ces altérations. Une importante griffe horizontale s'étendait entre le fût supérieur de la colonne à droite de la statue s'élevant derrière Omphale et la balustrade du coin supérieur droit. Une autre griffe importante était située dans la partie inférieure du tableau. Elle s'étendait en effet de manière horizontale du pied gauche d'Hercule et continuait jusqu'au pavement en marbre du palais dans le coin inférieur droit. Cette griffe horizontale se terminait par de petits traits verticaux successifs. Cela pourrait résulter de la pression exercée par l'extrémité d'un objet mis en contact avec le tableau lors de son stockage, d'un déplacement ou encore d'une conservation peu sécurisée. Une dernière griffe de forme très irrégulière se présentait à gauche du bras droit d'Hercule.

Les bords sont endommagés en de nombreux endroits. Les contours du tableau sont en général davantage sujets aux détériorations diverses car ce sont des zones en contact direct avec l'encadrement ; mal ajusté ou encore remplacé à plusieurs reprises, celui-ci peut provoquer des dommages importants. Lorsque le cadre est absent, ces extrémités servent également de zones de contact et d'appui avec le milieu environnant : sol, murs, caisses de transports... et cela peut donc être également la cause d'importantes détériorations. En□n, le rentoilage a fragilisé davantage les extrémités, notamment le coin supérieur gauche. Les couches picturales y ont disparu sur une zone plus ou moins étendue, laissant ainsi la trame à découvert. Aucun des côtés de l'œuvre n'est épargné et l'on y voit à divers endroits la couche picturale fortement usée. Cependant, c'est le bord inférieur ainsi que les quatre coins qui sont le plus gravement atteints. En effet, au niveau de la partie centrale du bord inférieur, les couches picturales se sont soulevées et sont tombées, créant des lacunes importantes. Les coins présentent une usure importante, laissant apparaître tantôt l'enduit blanchâtre tantôt la toile elle-même.

D'importantes lacunes sont également présentes dans la partie inférieure gauche. En effet, une craquelure large et profonde s'est formée sur tout le pourtour ovale séparant la composition originale de l'extrémité peinte postérieurement (fig. 13). L'origine de cette craquelure est due à la jonction



Fig. 13 - *Idem*, dégâts de la couche picturale. Cliché W. Ramacciotti.



Fig. 14 - *Idem*, retouche. Cliché W. Ramacciotti.

entre la toile d'origine et les ajouts. L'écart de quelques millimètres entre ces différentes parties a fragilisé la surface picturale et engendré la formation d'une craquelure relativement importante. L'écart en certains endroits de la jonction était tel qu'il a provoqué le soulèvement de la couche picturale et a formé d'importantes lacunes. L'observation sur la radiographie du coin inférieur gauche met en évidence ce phénomène. À la jonction, on remarque une zone noire mesurant 4,5 centimètres de long et 0,5 de large. Il s'agit d'une lacune importante allant jusqu'à la trame de la toile de rentoilage. C'est pourquoi elle apparaît en noir sur la radiographie.

De nombreuses retouches sont visibles à l'œil nu comme au microscope. Elles sont généralement de petite dimension, disséminées sur l'ensemble de la surface picturale. Ces interventions sont assez bien marquées avec une pigmentation différente de la couleur originale les entourant. Elles sont plus claires et certaines d'entre elles ont un aspect grisâtre et opaque. En effet, les retouches changent d'aspect lorsqu'elles vieillissent pour devenir plus sombres ou plus claires. Par ailleurs, elles recouvrent ici le réseau de craquelures d'âge présentes sur l'ensemble de la composition, créant ainsi des zones uniformes dépourvues totalement - ou presque - de craquelures (fig. 14). Ces nombreuses altérations n'apparaissent pas de manière évidente à l'examen aux rayons ultraviolets, indiquant par là que la plupart d'entre elles sont antérieures à la dernière couche de vernis. De forme irrégulière, la zone centrale supérieure présente un relief assez accentué. L'observation à la loupe et au microscope a permis de déceler la présence d'une sorte de résine de couleur ambre. La surface picturale y est très altérée, présentant de nombreux reliefs et autres irrégularités, et ce malgré les couches picturales les recouvrant. Il s'agit en réalité d'une réparation du support suite à une déchirure probablement causée par un coup ou un autre phénomène externe. Le restaurateur du XIX^e siècle ne s'est pas contenté de le recoudre, mais il a dû le colmater à l'aide d'une résine ou d'une colle, indiquant par ce fait que le dommage était trop important voire qu'une partie du support avait disparu. Cela est corroboré au revers par la présence d'un petit morceau de tissu de couleur blanche (13,2 x 8,5 cm) cousu sur la toile de rentoilage et qui correspond parfaitement à l'emplacement de l'altération de l'avant. Ce dégât est donc postérieur à l'intervention de la fin du XIX^e siècle.

III. ATTRIBUTION

Le style du tableau rappelle les œuvres françaises de la seconde moitié du XVII^e siècle, qui donnent un lointain écho à l'art posé mais puissant de Nicolas Poussin. Au vrai, il rappelle surtout le cercle du peintre liégeois Bertholet Flémal (1614-1675).

C'est manifestement au cours de son séjour romain, autour de 1640, que Flémal a forgé son style, essentiellement dans l'orbite des suiveurs de Poussin alors présents dans la capitale de la chrétienté : Pierre Mignard, Charles-Alphonse Dufresnoy, Charles Errard, Pierre et Jean Lemaire... Rentré à Liège au milieu des années 1640, il mâtinera cette expérience classicisante de la tradition liégeoise de recherche des contrastes lumineux qu'il a héritée de son maître Gérard Douffet. Flémal fera lui-même école. Quelques-uns des meilleurs peintres liégeois du siècle ont manifestement fréquenté son atelier. L'histoire a retenu les noms de Jean-Gilles Del Cour, Jean-Guillaume Carlier, Gérard de Lairesse et Englebert Fisen. Tous ont réinterprété l'art de leur maître à leur manière.

Le dernier de ses disciples, Englebert Fisen (1655-1733), a prolongé cet art jusqu'au premier tiers du XVIII^e siècle²⁶. Il est mentionné auprès de

²⁶ Sur Englebert Fisen, et particulièrement le début de sa carrière, voir essentiellement : HELBIG Jules, *Les papiers de famille d'Englebert Fisen*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 1, 1881, p. 17-66.- *Idem*, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, Liège, 1903, p. 283-290.- DEWEZ Léon, *Deux œuvres inédites d'Englebert Fisen*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 39, 1945, p. 54-60.- LHOIST-COLMAN Berthe et COLMAN Pierre, *Recherches sur Englebert Fisen, peintre liégeois (1655-1733)*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 9, n° 200, 1978, p. 221-227.- NEURAY Monique, *Englebert Fisen peintre liégeois (1655-1733)*, mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie, Université de Liège, 1983.- HENDRICK Jacques, *La peinture au pays de Liège. XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Liège, 1987, p. 201-203.- KAIRIS Pierre-Yves, *Notice sur la Mort d'Ananie d'Englebert Fisen*, dans *Catalogue de l'exposition Jean-Max Tassel présente : De l'entourage de Rogier van der Weyden à Hubert Robert*, Paris, 1990, p. 74-75.- *Idem*, *Les tableaux de justice d'Englebert Fisen pour le palais de Liège*, dans *Art&fact. Revue des historiens d'art, des archéologues, des musicologues et des orientalistes de l'Université de Liège (Mélanges Pierre Colman)*, t. 15, 1996, p. 134-137.- *Idem*, *Les saintes promotrices de la Fête-Dieu vues par le peintre Englebert Fisen*, dans *Leodium*, t. 81, 1996, p. 33-43.- *Idem*, *Bertholet Flémal et le maître-autel de la cathédrale Saint-Lambert*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 13, n° 274, 1996, p. 524-525.- *Idem*, *René-François de Sluse et la peinture*, dans *Notices visétoises*, t. 68-72, 1998-1999, p. 61-69.- *Idem*, *Le maître-autel de l'église Saint-Michel à Liège retrouvé à Forville*, dans *Leodium*, t. 88, 2003, p. 32-36.- *Idem*, *Fisen, Englebert*, dans *Allgemeines Künstler-Lexikon*, t. 40, Leipzig et Munich, 2004, p. 451-453.- *Idem*, *Bertholet Flémal et ses élèves dans le contexte de la peinture liégeoise du XVII^e siècle*, thèse de doctorat en Philosophie et Lettres, Université de Liège, t. 4, 2005, p. 50-142.- ENGEN Luc, *Le peintre liégeois Englebert Fisen et l'ordre des croisières*, dans *Bulletin du Cercle hutois des sciences et Beaux-Arts*, t. 57, 2004-2005, p. 113-128.

Flémal en 1674, un an avant le décès de celui-ci. Il dut se rendre ensuite quelques années à Rome, vers 1675-1679, mais sa trace n'a pas encore été retrouvée dans les *Stati d'anime*, les relevés de la population effectués annuellement dans les jours qui précédaient la fête de Pâques²⁷.

À Liège, ses tableaux furent nombreux, ainsi qu'en témoigne le livre de comptes de l'artiste, jadis publié par Jules Helbig ; on y dénombre plus de six cent septante tableaux entre 1679 et 1729. Encore le peintre ne les a-t-il pas tous inscrits ; sa production dut dépasser les huit cents pièces. Environ cent cinquante ont été repérées à ce jour. La grande majorité ressortissent à la seconde partie de la carrière, la moins brillante.

Dans le courant des années 1690, l'art de Fisen a en effet regrettamment sombré dans la redite et un académisme fade ; le trait s'y est durci et les couleurs ont été assourdis. D'un autre côté, les toiles de la première partie de la carrière sont restées relativement rares et, surtout, elles n'ont été identifiées que récemment. Le « fossile directeur » de la reconstruction de l'œuvre de la première période fut la *Charité de sainte Ode* de l'ancienne collégiale d'Amay (fig. 15), dont la partie inférieure date de 1681. Par comparaison de style, de nombreux tableaux de la même main ont pu être « récupérés » dans les œuvres jusqu'alors attribuées à Flémal. Pour des raisons stylistiques, il ne fait pas de doute que l'*Hercule et Omphale* de Chaumont-Gistoux ressortit à cette production de Fisen des années 1680.

Dès son retour de Rome, Fisen en est revenu à la tradition locale, comme s'il voulait gommer l'expérience italienne. Il s'est tôt mis à rejouer la partition flémallienne. Bertholet étant décédé en 1675, celui-ci semble avoir laissé sa clientèle orpheline. Ses meilleurs disciples ont aussi disparu d'une manière ou d'une autre : Jean-Guillaume Carlier est décédé la même année, Gérard de Lairesse est alors expatrié de longue date à Amsterdam et Jean-Gilles Del Cour semble à nouveau à ce moment en Italie.

²⁷ À moins de confondre le peintre liégeois avec cet Inghilberto, prénom rarissime, qui vit en 1677 chez le cordonnier Nicolo Bertone dans la strada Paolina (Archivio storico del Vicariato di Roma, *Stati d'anime. San Lorenzo in Lucina*, 1677, p. 76) ; cette rue se trouve dans le quartier où s'établissaient la majorité des artistes étrangers. Mais la mention n'indique pas la profession d'Inghilberto et l'identification avec Fisen est donc hautement conjecturale. Doit-on au contraire l'identifier avec le Roberto Fissel cité la même année dans une rue du même quartier, à savoir la troisième rue transversale entre la via San Silvestro et la strada Vittoria (*Idem*, p. 117) ? C'est tout aussi conjectural. Le passage de Fisen à Rome est en tout cas attesté par diverses vues de la ville conservées dans le fonds des dessins de l'artiste aujourd'hui au Cabinet des Estampes de Liège (inv. K 239/276 à K 239/279).



Fig. 15 - Englebert Fisen, *Charité de sainte Ode*, Amay, église Saint-Georges et Sainte-Ode. Cliché asbl 900^e anniversaire de la collégiale d'Amay.

Manifestement, il y avait une place à prendre et Fisen l'a compris. Il dut se trouver dans une situation comparable à celle qu'avait connue le peintre anversois Gérard Seghers. À son retour d'Italie en 1620, celui-ci s'était vu obligé de renoncer au style caravagesque personnel qu'il avait développé dans la Péninsule pour imiter à Anvers la manière de Rubens, « le public ne désirant rien d'autre », selon la célèbre formule qu'il confia à Sandrart²⁸. Force tableaux des débuts de Fisen ont dès lors été longtemps attribués à Flémal. Il faut savoir que les tableaux des dix premières années, au contraire des œuvres plus tardives, sont rarement signés.

Dans son *Hercule et Omphale*, comme dans les autres tableaux des années 1680, l'élève fait largement appel à la grammaire de son maître, que ce soit dans la froideur formelle, dans les gestes secs et tendus des acteurs, dans les mises en scène complexes qui manquent de respiration ou encore dans les lourds drapés aux multiples replis. Certaines mains renvoient également au type si particulier qui avait la faveur de Flémal, avec les longs doigts si bizarrement écartés et attachés à une paume plutôt massive. On relève surtout une composition structurée selon une architecture pesante s'ouvrant sur un fond de paysage et s'appuyant sur un sol très relevé au dallage géométrique, comme on en trouvait déjà dans la *Vierge à l'Enfant apparaissant à saint Charles Borromée* (1680) du Séminaire de Liège (fig. 16). À l'instar de Flémal, le dessin très élaboré du pavement varie fortement d'une œuvre à l'autre, au gré de la fantaisie du peintre. Chez Fisen, les jeux de marbrure apparaissent souvent plus riches que dans les œuvres de son mentor. Le sol marbré de l'*Hercule et Omphale* alternant les cercles et carrés sur pointe dans des bandes horizontales se retrouve extrêmement proche dans la *Prière de Tobie et Sarah* (vers 1684) du Musée de l'Art wallon à Liège (fig. 17)²⁹.

L'ample architecture un peu désordonnée renvoie également aux tableaux de Bertholet, où se discernent souvent des structures peu cohérentes qui visent à l'artifice et à une forme de virtuosité picturale. Ce jeu d'artifice se retrouve ici par exemple dans la représentation décorative, d'un bel effet, de la grande vasque au second plan à droite. Mais le peintre « en remet ». Ainsi de la petite fontaine qui surplombe la vasque. Elle apparaissait

²⁸ PELTZER Arthur-Rudolf, *Joachim von Sandrarts Academie der Bau-, Bild- und Mahlerey-Künste der berühmten Maler, Bildhauer und Baumeister*, Munich, 1925, p. 170.

²⁹ Apparemment, le cadre mouluré de ce dernier tableau, avec un décor de palmettes et de fleurettes, constitue le cadre original, travail typiquement liégeois dans le premier style Louis XIV. Il pourrait donner une idée des cadres originaux d'*Hercule et Omphale* et de son pendant.



Fig. 16 - Englebert Fisen, *Vierge à l'Enfant apparaissant à saint Charles Borromée*, Liège, Séminaire. Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

tellement superflue qu'elle a été longtemps recouverte ; elle a été mise au jour lors de la restauration de 2010. À l'instar de Flémal, Fisen multiplie les décrochements architecturaux gratuits, mêlant l'ordre composite au sévère dorique, qui a souvent eu la préférence de son modèle. Sa composition est joliment conçue comme une vaste scène de théâtre, avec



Fig. 17 - Englebert Fisen, *Prière de Tobie et Sarah*, Liège, Musée de l'Art wallon. Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

de multiples coulisses et des acteurs qui entrent et qui sortent de tous côtés. Il n'est pas à exclure que le peintre ait gardé le souvenir de l'*Éducation de la Vierge* de Flémal aujourd'hui conservée au Musée du Prado à Madrid (fig. 18). Même la draperie rouge de l'arrière-plan qui renforce l'effet de scène de théâtre semble dérivée de ce tableau, tout autant que les effets recherchés de perspective avec une vue portant, à travers les diverses baies, sur des bâtiments antiques inscrits sur un fond de paysage. Dans aucun autre tableau que celui-ci, Fisen ne cherchera autant à rivaliser avec son maître ; peut-être faut-il voir là l'empreinte du client du tableau, qui fut un grand ami du défunt Flémal.



Fig. 18 - Bertholet Flémal, *Éducation de la Vierge*, Madrid, Musée du Prado.
Cliché du musée.

Fisen reprend aussi à ce dernier le caractère « dissipé » de la composition. Comme souvent chez les peintres de l'école liégeoise, Fisen et Flémal ont peine à se concentrer sur le sujet principal : celui-ci est souvent dilué dans une composition où l'œil se perd dans de multiples méandres, notamment d'architecture, qui nuisent à la clarté de la composition. Dans *Hercule et Omphale*, les deux servantes à gauche, tellement ressemblantes qu'on parierait sur deux sœurs, distraient l'œil du spectateur. D'autant que le blanc immaculé de la robe de la première d'entre elles apparaît comme un contrepoint de celle d'Omphale. Cette mise en évidence de deux personnages secondaires n'est peut-être pas innocente du point de vue iconographique : elle vise sans doute à accentuer l'effet d'étonnement qu'inspirait la résignation du demi-dieu face à l'avidissement subi. Fisen joue par ailleurs joliment avec le chiasme iconographique, déjà évoqué par William Ramacciotti, qui voit Omphale tenir la massue de son esclave tandis que celui-ci enserme, avec l'aide d'un petit Cupidon, une quenouille

tout en tenant précautionneusement un fuseau ; il s'agit là d'attributs féminins qui contrastent avec la virilité affirmée du personnage, à la corpulence digne du torse du Belvédère. Dans le même ordre d'idée, Fisen souligne la féminité d'Omphale, les attributs d'Hercule ne déparant nullement cette féminité.

Les effets de blanc subtilement conçus comme autant de points focaux visuels sont eux aussi repris à Flémal, dont ce fut une des principales caractéristiques stylistiques. Ce qui est également le cas des contrastes tranchés qui obscurcissent tout ou partie des acteurs, comme on le voit pour Hercule et pour la seconde suivante à gauche.

Lorsqu'on examine les drapés, on ne peut manquer de songer une fois encore à Bertholet. Comme dans tous ses tableaux de la même époque, Fisen lui reprend les draperies qui collent aux anatomies sans en laisser paraître le mouvement, avec des plis gratuitement redondants mais sans la finesse des tracés de son maître. Comme chez Flémal, les tissus apparaissent parfois comme un but en soi, un morceau de bravoure en quelque sorte. Ici les volumes sont beaucoup plus arrondis, ainsi qu'on peut le voir dans le délicat manteau bleu d'Omphale.

Il serait toutefois extrêmement réducteur, et injuste, de ne voir en ce beau tableau qu'un plagiat des œuvres de Bertholet Flémal, même si l'ascendant de celui-ci est très clair. Les types physiques sont personnels au jeune Fisen. Ils manquent toutefois de solidité plastique, à l'exception remarquable de la figure d'Hercule. Ainsi le visage d'Omphale apparaît-il plutôt maladroit. Il est représenté quasiment de face alors qu'il devrait être dirigé vers Hercule. Le regard, marqué par des yeux aux grandes pupilles noires caractéristiques de Fisen, paraît de la sorte perdu dans le vide.

Si on ne trouve pas le chatoiement d'autres toiles contemporaines issues du même pinceau, on notera de délicats accords de tons entre le bleu, le blanc et le lie-de-vin des acteurs principaux. Quelques tics formels qui caractériseront souvent le peintre se discernent dans le soulèvement des draperies de la première suivante à gauche. Le plissement des drapés en bourrelets se découvre à maintes reprises dans la production contemporaine de l'artiste, par exemple dans les drapés des enfants de la *Charité de sainte Ode* déjà citée (1681) et de la petite esquisse de la *Justice de Trajan* (1690)

du Musée de l'Art wallon, ou encore des anges des *Annonciations* de l'église Saint-Lambert à Hermalle-sous-Argenteau (1686) et de l'Évêché de Liège (1688).

Les œuvres du début des années 1680 sont les plus chatoyantes de la production du peintre. Celui-ci n'hésite pas à utiliser des couleurs saturées. On notera souvent le bel équilibre des tonalités de rouge, de bleu et de jaune, comme dans les registres supérieurs du *Martyre de saint Lambert* (1679) du Musée de l'Art wallon et de la *Vierge à l'Enfant apparaissant à saint Charles Borromée* (1680) du Séminaire de Liège ou encore dans les vêtements des acteurs d'une *Mort d'Ananie* (1681) de collection privée. Peu à peu, il adopte des tons plus assourdis. Le registre inférieur de la *Charité de sainte Ode* de 1681 en témoigne déjà : couleurs délavées, tons adoucis, beaucoup de rose, de bleu clair, de vert olive, le tout néanmoins parsemé de taches de couleurs vives. C'est également le cas dans *Hercule et Omphale*. Mais ce qui frappe ici, c'est la dominante de gris et d'ocre foncé. Peut-être n'est-ce pas un hasard. Cette évolution stylistique est en effet parallèle à celle que l'on connaît dans l'œuvre peint de Gérard de Lairesse, alors en exil de longue date mais dont les peintures continuaient à parvenir ponctuellement sur le marché liégeois.

IV. LE DONNEUR D'ORDRE

En 1881, Jules Helbig a publié le *livre de raison*, disparu depuis lors, dans lequel Englebert Fisen a enregistré l'essentiel de sa production année après année de 1679 à 1729. Une fois établi sur des critères stylistiques que l'*Hercule et Omphale* s'inscrivait dans sa production des années 1680, il était aisé de vérifier la destination originale du tableau. On trouve en effet dans le livre de raison, sous l'année 1686, la mention³⁰ :

Pour M. l'Archidiacre de Liverloo, *Hercule filant.* 50 (écus)
Achille se faisant reconnaître. 50 (écus)

Fisen est rentré d'Italie en 1679. D'après le livre de raison, les tableaux des premières années sont très majoritairement des portraits ou des tableaux de cabinet à sujets religieux. Et dès le début de sa carrière, le jeune Fisen compte des personnages prestigieux au sein de sa clientèle : l'archidiacre

³⁰ HELBIG Jules, *o. c.*, 1881, p. 32.

Claude de Pottier, le baron de Surlet, l'abbé d'Orval, l'abbé des prémontrés de Liège ainsi que de nombreux religieux et religieuses du diocèse, sans compter, en 1682, le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière en personne. Sa première commande publique porte sur une *Crucifixion* peinte en 1680 pour l'hôtel de ville de Liège. Suivront bientôt de multiples travaux pour des couvents : le prieuré de Saint-Léonard à Liège, l'abbaye cistercienne de la Paix-Dieu, le couvent des urbanistes et celui des capucins de Liège... Mais la demande que lui adressa l'archidiacre de Liverlo en 1686 dut sonner comme une reconnaissance, car elle émanait du plus grand collectionneur liégeois, figure de premier plan dans la vie publique de la principauté.

Lambert de Liverlo (1621-1693) fut en effet une personnalité de son temps très en vue³¹. Treizième enfant du riche marchand Wathieu de Liverlo, il étudia à Louvain, Orléans et Reims et il acquit un doctorat en droit. Chanoine de Saint-Lambert à partir de 1646, il devint prévôt de la collégiale Saint-Feuillen à Fosses-la-Ville en 1658, puis archidiacre de Hesbaye en 1670. C'est sous ce titre de dignitaire de la cathédrale que Fisen l'a retenu dans son carnet. Cet ardent francophile joua surtout un rôle politique de premier plan puisque, de 1667 à 1678, il exerça la charge de chancelier du conseil privé, premier ministre en quelque sorte.

Dans le langage labyrinthique qu'on lui connaît, Louis Abry (1643-1720), biographe des Liégeois illustres, se veut on ne peut plus élogieux quant à son action dans le domaine des arts : « (...) grand amateur des beaux-arts qu'il a cultivés et enlevés de son temps à leur plus haut degré, surtout la peinture dont il étoit si libéralement pourvu dans divers bâtiments qu'il a fait, ornés d'une architecture achevée et d'une infinité de bons maîtres qu'il savoit distinguer à fond. C'est à lui qu'on doit le rétablissement de ces sortes de sciences qui languissoient avant lui, et c'est avec lui qu'on a commencé à goûter surtout le plaisir de la peinture (...). »³² Cette appréciation flatteuse se trouve incidemment confirmée par ailleurs. Ainsi, dans une lettre, le graveur et marchand Jean Valdor le Jeune évoquait-il

³¹ Sur ce personnage, voir principalement DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 3, Bruxelles, 1871, p. 297-298 ; HANQUET Pierre, *Les Liverlo à Liège. Évolution sociale d'une famille liégeoise du XVI^e au XVIII^e siècle*, Liège, 1963, p. 77-89 ; *Idem*, *Liverlo (Lambert de)*, dans *Biographie nationale*, t. 42, 1981-1982, col. 497-499.

³² ABRY Louis, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, éd. HELBIG Henri et BORMANS Stanislas, Liège, 1867, p. 194.

Lambert de Liverlo sous les termes élogieux de « n[ot]re Bon Patron et Protecteur »³³.

Liverlo a acquis des tableaux de plusieurs grands peintres locaux. Gérard Douffet aurait réalisé son portrait avec celui de ses frères et sœurs, mais les termes utilisés par Abry à ce propos sont ambigus³⁴. Le jeune Gérard de Lairesse semble également avoir peint son portrait avant de s'expatrier en Hollande³⁵. Bertholet Flémal réalisa de nombreux tableaux pour sa collection, dont plusieurs portraits³⁶ et des *Bacchanales*. Liverlo, très proche de ce dernier, le recueillit à son domicile pendant toute la durée de la construction de la maison du peintre située juste de l'autre côté du rivage d'Avroy. Flémal aurait même exécuté un portrait du chancelier devant une fenêtre de sa résidence, fenêtre au travers de laquelle on découvrait la demeure nouvellement édifiée de Bertholet³⁷. Signe qui ne trompe pas des liens qui unissaient les deux hommes, le chanoine devint l'exécuteur testamentaire du peintre - Flémal l'avait d'ailleurs couché sur son testament³⁸. Liverlo fut aussi un proche du peintre de fleurs Gérard Goswin ; il accepta, en 1669, d'être le parrain d'une de ses filles³⁹. S'il acheta une paire de tableaux de cabinet à Fisen en 1686, il commanda à la même époque à Gérard de Lairesse rien moins que la grande *Assomption de la Vierge* destinée au maître-autel de la cathédrale Saint-Lambert (fig. 19). Peu de temps après, Jean-Gilles Del Cour réalisa pour son compte un *Martyre de saint Lambert* conservé à l'église Saint-Lambert de Bas-Oha⁴⁰.

³³ Bibliothèque Ulysse Capitaine de la Ville de Liège : fonds patrimoniaux, *Fonds Capitaine, Autographes*, 57, lettre de Jean Valdor à Gérard-Jean Douffet du 27 janvier 1663.

³⁴ ABRY Louis, *o. c.*, p. 194.

³⁵ PELTZER Arthur-Rudolf, *o. c.*, p. 351. Sandrart évoque les portraits de Lairesse conservés chez le *cancellarium*, terme qui doit très certainement s'appliquer au chancelier de Liverlo.

³⁶ Un portrait représentant apparemment Lambert de Liverlo et attribuable à Flémal se trouve dans une collection privée d'Awans, tandis que la maison que Liverlo occupa à la fin de son existence à Bas-Oha est encore ornée en dessus de cheminée d'un portrait d'inconnu qui paraît lui aussi attribuable à Flémal mais sans qu'il soit possible d'établir un lien précis avec le chancelier. KAIRIS Pierre-Yves, *o. c.*, 2005, t. 2, p. 135 et 164-165.

³⁷ ABRY Louis, *o. c.*, p. 225.

³⁸ Archives de l'État à Liège, *Fonds des Individus. Jean Yernaux*, 4.

³⁹ JANS René, *Gérard Bastin dit Goswin (1613-1685), peintre ordinaire du roi de France*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 8, n° 176-177, 1972, p. 111.

⁴⁰ LEMEUNIER Albert, *Un « Martyre de Saint Lambert », œuvre inédite de Jean-Gilles Del Cour*, dans *Annales du 42^e Congrès de la Fédération archéologique, historique et folklorique de Belgique*, Malmédy, 1974, p. 161-168.



Fig. 19 - Gérard de Lairesse, *Assomption de la Vierge*,
Liège, cathédrale Saint-Paul. Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

On le voit, Lambert de Liverlo fut en rapport avec pratiquement tous les bons peintres locaux de son temps, et spécialement avec le cercle de Flémal. Mais il ne fut pas en relation uniquement avec des peintres. Le sculpteur Jean Del Cour exécuta ses armoiries en marbre pour le couvent des capucins de Spa, couvent fondé par Wathieu de Liverlo en 1643⁴¹. Il sculpta surtout son buste dans le marbre⁴². Le même sculpteur signa le contrat d'une de ses plus fameuses réalisations au domicile du chancelier, en présence de Flémal ; ce contrat portait sur le monument funéraire de l'évêque de Gand Eugène-Albert d'Allamont, aujourd'hui encore dans le chœur de la cathédrale Saint-Bavon⁴³. Gérard-Léonard Hérard, sculpteur liégeois vivant à Paris, grava une médaille à l'effigie du chancelier en 1670⁴⁴. Le sculpteur Lambert Duhontoir travailla à sa maison d'Avroy ; à une date inconnue, il édifia la porte du jardin⁴⁵. Le graveur Michel Natalis, voisin immédiat de Liverlo sur le rivage d'Avroy, lui dédia en 1668 sa dernière planche, *Saint Bruno adorant le saint sacrement*, d'après un tableau de Flémal. Comme Goswin, l'orfèvre Pierre de Fraisne le Jeune le vit porter un de ses enfants sur les fonts, en 1656⁴⁶. Enfin, Liverlo pensionna l'architecte Gérard Douffet, le fils et homonyme du peintre bien connu, « lui ayant servi de patron », précise Abry⁴⁷.

L'expression de *patron*, utilisée par Valdor et par Abry, n'est pas innocente. Liverlo semble en effet avoir été un des rares Liégeois du temps à mériter le titre de *patron* et de *mécène*. En Italie, si l'on en croit ce qu'écrivait Giambattista Passeri dans les années 1670, « il est vital pour l'artiste qui veut se faire un nom, de bénéficiaire, à ses débuts, de la protection d'un

⁴¹ LHOIST-COLMAN Berthe, *Un document inédit reflétant le « livre de raison » du sculpteur Jean Del Cour de 1675 à 1707*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 87, 1975, p. 214.

⁴² *Idem*, p. 199-200. L'Institut archéologique liégeois possède dans ses collections un beau buste en bronze qui semble le représenter ; il était jusqu'il y a peu conservé au Musée Curtius sous le nom de Del Cour. S'il n'est pas exclu que le modèle s'identifie au chancelier, le sculpteur n'est assurément pas Del Cour. Ce bronze a été récemment donné à Gérard-Léonard Hérard. COLMAN Pierre, *Gérard-Léonard Hérard (1636-1675), médailleur et sculpteur liégeois au service de Louis XIV*, dans *Florissant. Bijdragen tot de kunstgeschiedenis der Nederlanden 15^{de}-17^{de} eeuw. Liber Amicorum Carl Van de Velde*, Bruxelles, 2005, p. 388-393.

⁴³ LESUISSE René, *Jean Del Cour d'après ses archives*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 44, 1964, p. 6 et 36-38.

⁴⁴ COLMAN Pierre, *o. c.*, p. 387-388.

⁴⁵ LHOIST-COLMAN Berthe, *Lambert Duhontoir (1603-1661), maître tailleur et sculpteur de pierres de la cathédrale de Liège*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 8, n° 183, 1973, p. 302.

⁴⁶ COLMAN Pierre, *Pierre de Fraisne le Jeune, orfèvre liégeois (1614-1660)*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, t. 36, 1967, p. 85.

⁴⁷ ABRY Louis, *o. c.*, p. 190.

mécène »⁴⁸. Rien de cela au pays de Liège. Dans une cité aussi provinciale, on ne devait guère s'attendre à trouver un mécène engageant un *servitù particolare*, un artiste attaché à sa maison. Abry cite bien le chanoine Grégoire Warnotte comme *patron* du jeune Gérard de Lairesse⁴⁹. Mais il n'évoque qu'un *Martyre de saint Lambert* peint pour celui-ci ; il voulait par là mettre en évidence l'un des tout premiers clients du peintre. Seul Liverlo paraît avoir fait figure, au XVII^e siècle, de véritable *Maecenas* local. Abry laisse d'ailleurs entendre qu'il eut un rôle de *patron* envers Flémal⁵⁰ : Liverlo « eut tant d'amitié pour ledit Bertholet, qu'il le prit chez soi pour s'entretenir avec lui et être témoin des belles productions qu'il y ferait ».

Selon Arnold Houbraken, biographe hollandais de Gérard de Lairesse, le chancelier aurait été émerveillé par un recueil de dessins d'animaux de la main du jeune Ernest de Lairesse, frère de Gérard, et il aurait pris ce garçon prometteur à son service⁵¹. Il l'aurait bientôt envoyé à ses frais en Italie pour qu'il puisse se perfectionner dans la peinture ; ce séjour est à situer à la fin des années 1650. C'est la manifestation la plus évidente du mécénat, au sens propre du terme, que Liverlo exerça sur les arts.

Sa commande à Fisen, en 1686, de deux tableaux de cabinet dut résonner comme une magnifique reconnaissance pour le jeune artiste. À n'en pas douter, c'est avant tout le dépositaire de l'héritage artistique de Bertholet Flémal que Liverlo a de la sorte honoré de son estime. Et Fisen s'est montré à la hauteur si l'on en juge par celui des deux *tondi* qui est conservé.

Si rien ne permet de penser que le vieux chanoine ait couvert de son aile protectrice le dernier élève de son défunt ami, son geste à son égard témoigne en tout cas d'un appui incontestable même si strictement ponctuel. On en jugera par le montant payé. La somme de 50 écus, soit 200 florins de Brabant, versée pour chacun des deux pendants ovales (qui

⁴⁸ Cité d'après la traduction donnée dans HASKELL Francis, *Mécènes et peintres. L'art et la société au temps du baroque italien*, Paris, 1991, p. 23.

⁴⁹ ABRY Louis, *o. c.*, p. 245.

⁵⁰ *Idem*, p. 214.

⁵¹ HOUBRAKEN Arnold, *De groote schouburgh der Nederlantsche konstschilders en schilderessen*, 2^e éd., t. 3, La Haye, 1753, p. 133. Houbraken ne cite pas le nom de Liverlo, mais parle du « Cancelier van den Prins van Luik ». Quoique Liverlo ne soit devenu chancelier qu'en 1667, il ne fait guère de doute que l'anecdote se rapporte à lui. Le titre lui est resté pour la postérité.

devaient tous deux avoir une largeur de l'ordre de 120 cm et une hauteur de l'ordre de 110) est particulièrement élevée. Elle est par exemple plus importante que celle payée pour le *Baptême du Christ* (223 x 162 cm) de l'église Saint-Georges à Limbourg (40 écus en 1686) ou pour le *Portrait de Jean-Ernest de Surlet* (170 x 126 cm) actuellement conservé à la communauté des sœurs de Saint-Charles Borromée à Liège (30 écus en 1685). Même la fameuse et admirable *Crucifixion* de l'église Saint-Barthélemy à Liège (448 x 259 cm) n'a coûté que 75 écus en 1684. Certes, comme elle était originellement destinée à l'église paroissiale du peintre, on peut imaginer que celui-ci avait accordé un prix de faveur. Mais il ne demanda que 90 écus deux ans plus tard pour l'*Adoration des bergers* de mêmes dimensions (env. 460 x 265 cm) destinée à la chapelle des capucins de Malmedy, où elle se trouve toujours ; c'est le tableau qui, dans le livre de raison, suit immédiatement ceux commandés par Lambert de Liverlo. En résumé, en versant 100 écus, ce dernier semble avoir sciemment surpayé ses deux tableaux, signe évident du soutien qu'il entendait apporter au peintre.

Les informations nous font défaut quant au contexte de la commande. On relèvera cependant la coïncidence de date avec celle du retable du maître-autel de Saint-Lambert. Le chapitre cathédral joua de malchance pour la réalisation du tableau prévu pour orner cet autel prestigieux, achevé depuis 1657. Il s'adressa sans succès à Gérard Douffet puis, sans plus de succès, à Bertholet Flémal⁵². On sait que Liverlo commanda alors à Gérard de Laïresse l'*Assomption de la Vierge* aujourd'hui à Saint-Paul. Selon Abry, le tableau arriva d'Amsterdam en 1687 et fut déroulé dans la maison de Liverlo⁵³ ; il y a toute chance qu'il ait été commandé un an ou deux avant sa livraison⁵⁴. Laïresse avait quitté Liège en 1664 dans des circonstances particulièrement troubles puisqu'il fuyait la Justice⁵⁵. La commande adressée à celui que d'aucuns considéraient encore comme un criminel en fuite dut faire grincer des dents, même s'il était devenu entre-temps un des plus fameux peintres de Hollande. On peut se demander si Englebert Fisen, jeune gloire principautaire montante, ne dut pas se sentir lésé de voir

⁵² ABRY Louis, *o. c.*, p. 201 et 221.

⁵³ *Idem*, p. 254.

⁵⁴ Alain Roy situe la commande « vers 1685 ». ROY Alain, *Gérard de Laïresse (1640-1711)*, Paris, 1992, p. 328.

⁵⁵ JANS René, *Un duel à Liège qui eut ses répercussions sur l'histoire de l'art*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 59, 1968, p. 43-48.- *Idem*, *D'autres peintres Damery (et apparentés, Taulier et les Laïresse) qui ont compté*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 101, 1989, p. 67-68.

échapper une commande aussi prestigieuse, qui aurait définitivement assuré sa réputation. D'autant qu'il paraît avoir réalisé dès 1679 un petit *Martyre de saint Lambert* (fig. 20) inspiré de l'ébauche de retable mise en œuvre par Flémal pour l'autel majeur de la cathédrale mais restée inachevée à son décès⁵⁶. Ce petit tableau ne fut-il pas initialement conçu comme un *modello* à soumettre au chapitre cathédral pour le retable à réaliser ? À cette époque, personne mieux que Fisen n'était à Liège capable de prolonger la manière de Bertholet Flémal. Pour des raisons qui nous échappent, d'autres dispositions ont été prises et la commande échoua à un autre disciple de Flémal, ce qui ne dut pas réjouir Fisen. Le marché passé par Liverlo avec ce dernier pour les deux tableaux mythologiques et la généreuse rémunération y afférente durent apparaître comme une compensation et assurément lui mettre du baume au cœur.

Les tableaux mythologiques ne sont pas légion dans la production du peintre ; on en compte à peine treize dans le livre de raison. *L'Hercule et Omphale* est l'un des seuls qui soient conservés, ce qui ajoute à son intérêt⁵⁷.

On ne manquera pas de s'interroger sur le choix des sujets imposés par le client au peintre. Il est frappant de constater que les deux pendants illustraient chacun un sujet relatif à certaine forme d'avilissement d'un

⁵⁶ KAIRIS Pierre-Yves, *Bertholet Flémal et le maître-autel...*, o. c., 1996, p. 524-525.

⁵⁷ Les deux seuls autres connus sont réapparus ces dernières années. Un *Achille parmi les filles de Lycomède* (95,5 x 98 cm) est passé en vente à Paris (vente Delorme-Collin du Bocage, 16 décembre 2009, n° 19) comme anonyme flamand de la fin du XVII^e siècle. S'il est attribuable à Fisen pour des raisons stylistiques, ce tableau ne peut se confondre, pour les mêmes motifs stylistiques, avec le pendant de *L'Hercule et Omphale*. Ce ne peut être qu'une œuvre tardive, vraisemblablement celle de ce sujet reprise dans le livre de raison sous l'année 1714 et à destination de « Madame de Cheratte » ; il s'agit en l'occurrence de Marie-Josèphe Clercx, veuve de Jean-Philippe-Éleuthère de Carolea, seigneur de Cheratte. En sa vente du 13 décembre 1989 (n° 8), l'Hôtel des ventes mosan à Liège a proposé une *Allégorie des quatre Éléments* (98 x 108 cm) qu'on peut également rendre à Fisen ; on y relève les figures de Cérès, Junon, Jupiter et Neptune symbolisant les Éléments. On sera tenté d'y voir le tableau repris sous le titre *Les quatre Éléments* dans le livre de raison sous l'année 1725, avec la mention « Pour Aigremont ». Mais les comptes du chanoine Mathias Clercx, alors propriétaire du château d'Aigremont, donnent à penser que cette mention se rapporterait plutôt à quatre tableaux différents (COLMAN Pierre et LHOIST-COLMAN Berthe, *Le château d'Aigremont. I. Construction, aménagements et remaniements*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 5, 1975-1976, p. 126). Le Cabinet des Estampes de Liège conserve en outre quinze dessins de Fisen à thèmes mythologiques (inv. K 227/224 à K 231/238) et le Wallraf-Richartz-Museum de Cologne un (inv. Z 1856). La plupart de ces dessins ne peuvent être mis en correspondance avec des mentions du livre de comptes, ce qui tend à confirmer que celui-ci est très incomplet. Coïncidence intéressante, deux des dessins de Liège (K 229/236 et K 229/237) présentent un format circulaire et semblent eux aussi constituer des pendants ; ils représentent le *Coffret de Médée* et le *Sacrifice d'Iphigénie*.



Fig. 20 - Englebert Fisen, *Martyre de saint Lambert*,
Liège, Musée de l'Art wallon. Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

héros mythologique ou plus exactement à une « féminisation » qui le rend captif et tend à annihiler sa virilité⁵⁸. Liverlo le francophile aurait-il voulu évoquer aussi discrètement qu'ironiquement l'emprise nouvelle de la marquise de Maintenon sur Louis XIV, auquel elle était unie par un mariage secret depuis 1683 ? C'est bien sûr purement conjectural et d'autres pistes devront sans doute être suivies, car le parallélisme entre les sujets des deux tableaux a peu de chances d'être gratuit.

La collection de Lambert de Liverlo demeura un temps dans la descendance de ses frères avant d'être dispersée, dans les années 1770-1780, par le marquis Charles-Grégoire de Beauchamps, second époux de la dernière descendante de la famille de Liverlo⁵⁹. Comme l'a remarqué William Ramacciotti, la première mention moderne de l'*Hercule et Omphale* apparaît dans un catalogue d'exposition de 1930 ; le tableau portait alors le nom de Gérard de Lairesse et appartenait à un certain G. Duculot⁶⁰. Il fut ensuite acquis par l'industriel Antoine France (1873-1945), qui résidait au château de Hautlèpenne à Engis. Il est depuis lors demeuré, sans plus d'attribution, dans la famille de celui-ci.

⁵⁸ *Achille se faisant reconnaître* renvoie au thème d'Achille se mêlant aux filles de Lycomède, évoqué notamment dans les *Métamorphoses* d'Ovide (XIII, 162-170). Une prédiction avait annoncé à la nymphe Thétis, la mère d'Achille, que celui-ci mourrait devant la ville de Troie. Lorsqu'Achille fut appelé à se joindre aux Grecs en partance pour Troie, sa mère l'envoya à la cour du roi Lycomède, dans l'île de Scyros ; il s'y dissimula, sous des vêtements féminins, parmi les filles du roi. Le rusé Ulysse déjoua la supercherie en offrant aux jeunes femmes des colifichets parmi lesquels il avait caché des armes. Tandis que les filles de Lycomède se partageaient la pacotille, Achille se précipita machinalement sur les armes, se faisant de la sorte démasquer.

⁵⁹ HANQUET Pierre, *o. c.*, 1963, p. 82.

⁶⁰ *Catalogue de l'exposition de l'art de l'ancien pays de Liège et des anciens arts wallons*, Liège, 1930, n° 846.

« LA BATAILLE D'ANGHIARI » DE SIMON COGNOULLE

par

Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN

L'article que nous avons publié dans le dernier Bulletin (p. 187-211) a eu, pour notre bonheur, un lecteur attentif autant qu'amical en la personne du Dr Volker Herzner, professeur émérite de l'Université de Landau. Il a reconnu le prototype du groupe central dans le fouillis du bas-relief qui montre Josué arrêtant le soleil lors du combat de Gabaon, un groupe formé de quatre cavaliers qui se livrent une bataille acharnée : c'est *La lutte pour l'étendard* inscrite par Léonard de Vinci dans la peinture murale dont il a reçu mission d'ornez l'un des murs de la Salle du Conseil du Palais de la Seigneurie à Florence, *La bataille d'Anghiari*. Il l'a laissée inachevée. Elle a été recouverte dès 1557 par une œuvre de Giorgio Vasari. Le groupe a été reproduit en gravure par Lorenzo Zacchia dès l'année suivante et longtemps plus tard par Gérard Edelinck. Il survit aussi dans des peintures et des dessins, dont celui de Rubens que l'on admire au Louvre (fig. 1 et 2).

La remarque de Volker nous a ouvert les yeux. Le bas-relief dont la « toile » nous avait révélé l'existence et dont nous regrettons de ne connaître ni l'aspect précis, ni l'histoire, ni le lieu de conservation actuel n'est nullement le pendant de celui de Josué. Les deux ne font qu'un. L'expert de la salle de vente responsable du texte mis sur Internet a repéré lui aussi la *Reiterschlacht* ; il n'a pas reconnu Josué dans le cavalier qui, juste à côté, un bâton de commandement dans la main, tend le bras d'impérative manière en direction du soleil, spectaculairement mis en évidence ; il a dès lors mis sur le bas-relief un titre erroné. Quant au faible écart entre les dimensions, c'est par un manque de précision dans le relevé qu'il faut l'expliquer.

Dans le relief de Cognoulle, la composition est inversée. Ce n'est pas l'estampe de Zacchia, rarissime, qui a servi de modèle, ni celle d'Edelinck, et moins encore le dessin de Rubens. Ce doit être une gravure ayant pour sujet le combat de Gabaon dans laquelle une composition très étendue



Fig. 1 - Partie centrale du bas-relief représentant Josué arrêtant le soleil lors du combat de Gabaon, signé « Simon Cognouille sculpebat » et daté de 1740.
Photo Hugo Maertens, Bruges.

incorporait les quatre cavaliers de *La lutte pour l'étendard*, éliminant les trois combattants, dont deux continuent à s'empoigner, jetés sous les chevaux par l'illustre Florentin. Reste à la découvrir¹.

¹ Ce n'est pas celle de Gérard Audran d'après Raymond (de) Lafage. Nous réitérons ici nos remerciements à M^{me} Anne-Marie Carrassus, responsable du Musée Raymond Lafage à Lisle-sur-Tarn.



Fig. 2 - *La bataille d'Anghiari*, dessin de Rubens d'après Léonard de Vinci, pierre noire et encre. Paris, Musée du Louvre.
D'après M. JAFFÉ, *Rubens and Italy*, Oxford, 1977, fig. 54.

Le sculpteur liégeois savait-il qu'il naviguait dans le plus glorieux des sillages ? En tout cas, il serait assurément resté muet de stupéfaction s'il avait pu lire dans l'avenir que son relief allait être un jour baptisé *La bataille d'Anghiari*.

DE QUELQUES ORFÈVRES ET POINÇONS LIÉGEOIS DU XVIII^E SIÈCLE

par

Luc ENGEN

Les notes qui suivent doivent beaucoup aux aléas récents de ma carrière. En effet, mon retour, durant vingt mois, dans les musées de l'Institut archéologique liégeois qui allaient rejoindre, sans moi, le Grand Curtius, a été l'occasion, mais trop rarement à mon goût, de me pencher à nouveau sur leurs collections d'orfèvrerie. J'ai ainsi découvert une date inédite pour le poinçon GD(8) et pu vérifier une hypothèse, vieille de plus de vingt ans, quant à l'attribution à Lambert Englebert d'un coffret en écaille de tortue et monture d'argent. Appartenant à l'ancienne collection Bronckart-Grandjean, il est malheureusement toujours relégué dans les réserves du musée.

Les découvertes réalisées dans les collections d'orfèvreries du château de Jehay sont, quant à elles, le résultat d'une longue histoire qui remonte au début des années 80, lorsque me furent confiées les diapositives de quelques-unes de ces pièces par le professeur Jacques Stiennon qui avait suivi les négociations entre le comte van den Steen et la Province de Liège pour assurer la survie du château et de ses collections. Regardées, bien à tort, d'un œil suspect en 1991, ces pièces, revues aujourd'hui à la lumière de documents d'archives d'une importance considérable, se sont révélées riches d'enseignements pour l'étude des poinçons liégeois. Ces archives portant tant sur la constitution de la « collection » de la famille van den Steen que sur les pérégrinations de celle-ci lors de l'émigration de 1792, feront l'objet prochainement de deux articles circonstanciés.

Le présent travail doit beaucoup aux très nombreux échanges de vues que j'ai eus avec le professeur Pierre Colman qui m'a autrefois transmis le virus de l'orfèvrerie. Mes amis Pierre Gason et Daniel Jozic ont fort opportunément attiré mon attention sur les très « riches » dossiers van den

Steen conservés aux Archives de l'État à Liège¹ et apporté, à l'occasion, leur expérience paléographique. Enfin, il est difficile, dans ce domaine, de se passer des ressources documentaires réunies par le baron Emmanuel de Moffarts, qu'il met si volontiers à la disposition des chercheurs, tant est grand son souhait de voir progresser l'histoire de nos orfèvres. Qu'ils soient remerciés tous les quatre pour leur précieuse collaboration. Ce travail a aussi été l'occasion d'une excellente collaboration avec le musée provincial du château de Jehay où j'ai reçu le meilleur accueil tant de la part de son nouveau directeur Emmanuel Closset que de ses collaborateurs, Céline Jadot, Nicolas Bléret et Mado Laruelle ; qu'ils reçoivent eux aussi la reconnaissance de l'auteur. Enfin, Bernard Mélard et Jean-Marc Baczkowski du Grand Curtius ont répondu avec zèle et enthousiasme à chacune de mes sollicitations. Grand merci à eux aussi.

I. LES POINÇONS DE JEAN FRANÇOIS² BEANIN

I.A. LE POINÇON DE JEAN FRANÇOIS BEANIN POUR L'ARGENT DIT DE BAVIÈRE³

À Liège où les plaques d'insculpation du métier des orfèvres ont disparu, pour établir avec certitude la paternité d'un poinçon d'orfèvre, on dispose – c'est l'exception – d'une signature en toutes lettres sur l'objet ; c'est le cas, entre autres, pour François Joseph Vandenberg⁴, Remy Renier⁵ et Melchior Dartois⁶. Plus fréquemment, il est possible de mettre en rapport un objet conservé avec un document d'archives suffisamment explicite quant à la description et la date dudit objet.

¹ AÉL, fonds van den Steen, non inventorié, fardes n° 49 et 50.

² J'ai décidé, convaincu par l'argumentation de P. Bertholet qui considère que les traits d'union impliquent presque *de facto* l'existence d'un prénom composé, dont l'usage est rien moins qu'assuré, d'abandonner lesdits traits d'union pour les orfèvres cités. P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et verviétois du XVII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 304, n. 1.

³ J'adopte l'orthographe « bavière », suggérée par P. Colman, et non Bavière car il est fait référence à l'aloï des pièces de monnaie émises, à Liège, par les princes-évêques de la famille de Bavière et non à l'État allemand. P. COLMAN, *L'orfèvrerie civile ancienne de la cité de Liège*, dans *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*, exposition, Liège, 1991, (ci-après : Liège 1991), p. 21. Nous avions déjà fait de même pour l'argent dit de Louis en 1991.

⁴ Ostensoir vers 1742 : L. ENGEN, *Le poinçon de l'orfèvre liégeois François-Joseph Vandenberg*, dans *BIAL*, t. 100, 1988, p. 195-200.

⁵ Une paire de flambeaux de 1784 : O. de SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, 1976 (ci-après : de SCHAETZEN 1976), p. 240-241.

⁶ Un samovar de 1783 : Liège 1991, n° 207, p. 224.



Fig. 1 - Réchaud (d'une paire) par Jean François Beanin en argent de bavière, château de Jehay. Photo Luc Engen.



Fig. 2 - Poinçon pour l'argent de bavière de Jean François Beanin FB(2). Photo Luc Engen.

Le musée provincial du château de Jehay possède aujourd'hui, provenant de la succession de Lambert-Walthère van den Steen (1702-1778), abbé de Sainte-Ode et Saint-Georges d'Amay, une remarquable paire de réchauds portant le seul poinçon FB au format réduit pour l'argent de bavière. Sur

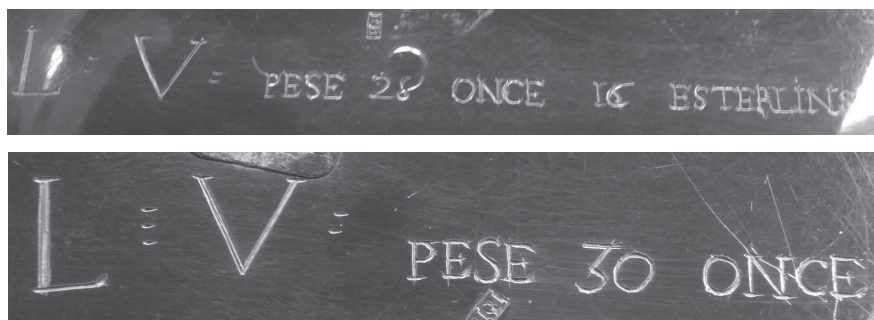


Fig. 3 - Inscriptions gravées sur le fond des deux réchauds du château de Jehay.
Photos Luc Engen.

leurs fonds sont gravées respectivement les mentions : L : V : PESE 28 ONCE 16 ESTERLINS et L : V : PESE 30 ONCE. Les initiales LV sont celles de l'abbé Lambert van den Steen, la suite nous livre les poids respectifs des deux réchauds. Ceux-ci sont d'un modèle inédit à Liège avec ces trois pieds boules en bois tourné et ces deux anses, elles aussi en bois tourné.

Le document reproduit *in extenso* ci-après est un autographe de l'orfèvre Jean François Beanin. Il ne laisse planer aucun doute sur le fait que nous sommes en présence de la « facture » de ces objets et que l'on peut, dès lors, considérer que le poinçon FB(2)⁷ pour l'argent de bavière est assurément celui de Jean François Beanin.

En effet, le poids total est exact, « 58 onces 16 esterlins », et la description des éléments non précieux rapportés concorde parfaitement « pour les boules de bois et manches et les vérins de cuivre des rechauds ff 4 – 0 – 0 ». Notons que les « verins » sont les trois pièces en cuivre ou laiton toujours présentes qui permettent d'isoler le récipient contenant les braises du fond en argent.

Le poinçon de Beanin pour l'argent de bavière figure sur d'autres pièces de la même collection. Sur les quatre branches de candélabres conçues pour compléter une fausse double paire de flambeaux portant le poinçon IG, dont il va être question plus loin, ainsi que sur une terrine et son plateau. Ces deux derniers portent, eux aussi, des marques d'appartenance et de poids : LV * 101 * ONCE * 8 * ESTERLINS pour la terrine et LV . 36 . ONZES . 19 . ESTERLINS pour son plateau. D'autres documents contenus

⁷ Selon la nomenclature adoptée pour le *Répertoire général des poinçons d'orfèvres liégeois*, dans Liège 1991, p. 51.

dans les mêmes archives montrent que le fretel, repris là sous le nom de « bouquet », a fait l'objet d'une pesée séparée ; j'y reviendrai plus loin. En effet, certains de ces documents du même fonds documentaire font explicitement mention de branches de chandeliers et de terrines, livrées, elles aussi, par Beanin à l'abbé d'Amay. Il n'y a guère de doute pour identifier les quatre branches de candélabres pour lesquelles toutes les mentions font référence à une seule fourniture. En effet, je lis en date du 3 novembre 1769 : « mr biennin a raporte les 4 branche de chandelier et 4 bobet, 2 rafraichissoire... ».

Il existe encore une autre pièce de Jean François Beanin provenant du même fonds. Il s'agit du rafraîchissoir exposé à Liège en 1991, sous le n° 177. Cette pièce exceptionnelle, d'un modèle inédit à Liège, avait beaucoup intrigué les organisateurs de l'exposition qui en avaient réclamé une analyse du titre par l'atelier des monnaies de Bruxelles. Celle-ci avait confirmé le poinçonnage pour l'argent de bavière, surprenant sur un tel objet, avec un titre de 707 millièmes d'argent pur. L'inscription relevée sur ce rafraîchissoir, LV 73 ONCES + 17 ESTERLINS, confirme l'origine commune de l'ensemble de ces pièces. Ce rafraîchissoir n'est plus aujourd'hui conservé à Jehay.

Période d'utilisation du poinçon FB(2) pour l'argent de bavière

La seule pièce datée présentant ce poinçon était à ce jour un calice conservé en l'église Saint-Jean-Baptiste de Herve. Portant les armes de Velbruck et la lettre annale H, il a donc été réalisé en 1779⁸. Les deux réchauds, livrés le 18 janvier 1773, et les quatre branches de candélabres le 3 novembre 1769, on peut donc en déduire que le poinçon de Beanin pour l'argent de bavière a été en activité durant au moins une dizaine d'années, de 1769 à 1779.

Petite digression sur les poinçons corporatifs pour l'argent de bavière

En 1991, en me basant un peu vite sur les dispositions réglementaires, j'avais, dans ma notice, émis l'hypothèse que le rafraîchissoir dont il vient d'être question plus haut, n'avait pu être réalisé avant 1774. Cette hypothèse constituait une contradiction apparente, qui m'avait cependant échappé à

⁸ P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XI^e siècle à la Révolution*, 2 vol., Liège, 1966 (ci-après : COLMAN 1966), n° 135, p. 209.

l'époque, avec l'affirmation du professeur Colman⁹ selon laquelle les poinçons corporatifs spéciaux pour ce titre étaient apparus en 1772.

Ce constat d'incohérence invite donc à réexaminer le problème du marquage de l'argent de bavière et ce plus particulièrement sous le règne de François-Charles de Velbruck (1772-1784). Que disent les textes ?

Le règlement du 11 juin 1772, dans son préambule, mais c'est une règle du genre, insiste sur « les abus et préjudices essentiels qui résultent du défaut d'un contrôle et d'une marque distinctive suffisante pour les ouvrages d'orfèvrerie, soit en or, soit en argent, de titre différent... ». Le point cinq relatif à l'argent de bavière stipule : « Tous ouvrages travaillés en argent de Bavière devront être marqués de trois marques seulement, savoir de la lettre alphabétique compétente, des armoiries du prince régnant et du poinçon du maître orfèvre, en omettant la rayure, ou strich qui fera la marque distinctive des ouvrages en argent de poinçon ». On notera au passage que ce texte ne fait pas référence à l'aigle millésimé et qu'il considère donc la striche comme une marque officielle !

Le règlement du 10 juin 1774 étend les prescriptions de 1772 aux autres *Bonnes Villes* de la principauté. Dans son article 8, il fixe le titre de l'argent de bavière à 8 deniers et 2 grains (674 millièmes) sans préciser explicitement qu'il s'agit d'une modification par rapport aux prescriptions antérieures. L'absence de fixation du titre dans le règlement de 1772 laisse supposer que le titre antérieur de 8 deniers (667 millièmes) était toujours d'application. Le marquage est maintenu tel que défini en 1772. Est prévu, en revanche, un signe distinctif pour les Bonnes Villes d'une ou deux lettres (H pour Huy, CO pour Couvin,...). À ce jour, aucun document portant ces marques n'a encore été repéré, ni pour l'argent de poinçon, ni pour l'argent de bavière.

Un troisième règlement, daté du 22 juillet 1776, reviendra sur ces points en précisant bien que l'aigle n'est pas d'usage pour l'argent de bavière (article 7) et que le titre est fixé à 8 deniers (667 millièmes) spécifiant « le tout à deux grains de remède », introduisant donc une tolérance de 2 grains, soit 7 millièmes d'argent pur.

La date de réalisation des branches de candélabres en 1769 n'apporte rien au dossier. En ce qui concerne les réchauds, en revanche, la date du 18 janvier 1773 ouvre de nouvelles perspectives d'interprétation. En effet, à supposer même que ces réchauds aient été présentés au contrôle en 1772, le nouveau règlement qui impose les trois marques pour l'argent de bavière date, lui, du 11 juin de cette année 1772 et aurait donc déjà dû être

⁹ Liège 1991, p. 24-25.

d'application. Voilà donc que ce qui n'était qu'une coupable erreur prend tout à coup les couleurs d'une heureuse prémonition car on peut se demander si le fait de devoir repréciser, en 1774, avec autant d'insistance, une obligation introduite deux ans auparavant à côté de clauses nouvelles, qui n'ont, semble-t-il, jamais vu le moindre début d'application, ne constitue pas une fois de plus la démonstration de la difficulté d'imposer des modifications dans les usages. Un seul exemple ne constitue pas une preuve pour le présent raisonnement, mais il conviendra d'être attentif à l'avenir aux argenteries au titre de bavière datées ou datables de la période comprise entre 1772 et 1774, voire 1776. On remarquera cependant que, sur base de la documentation actuellement disponible, n'a été découverte aucune des lettres A et B (pour 1772 et 1773), ni même C et D (pour 1774 et 1775), de l'alphabet de format réduit propre à l'argent de bavière sous le règne du comte de Velbruck¹⁰. Faut-il donc en déduire que le poinçonnage particulier, constitué des armes du prince, d'une lettre annale et d'un poinçon onomastique d'un format réduit, n'apparaît en réalité qu'en 1774 ou en 1776 ? La question reste ouverte, faute de témoins suffisants.

Transcription du reçu délivré par Beanin

Etat des receus et livré a Monsieur
L'abbé Damas de Vandensteinne par
Jean Francois Beanin orfevre
Le 11 7^{bre} livré 14 rondasses de fer coulé
pour des rechauds pesant 84 livres demi a
2 sous la livre et 5 sous pour le modele de bois
Porte _____ ff 8 – 14 – 0

Le meme jour dito receu 58 onces en vieux
escalins et 29 onces en vielles couronnes faisant
84 onces pour faire deux réchauds

Le 3 9^{bre} dito livré une cuiliere a soupe

¹⁰ L'échantillonnage étant faible, il convient de relativiser cet argument dans la mesure où les lettres G, H et K du même alphabet manquent aussi à l'appel, alors que F et L n'ont été découverts qu'en 1991. Le F étant là, par erreur, attribué au règne de César-Constantin de Hoensbroeck alors que la photo (inversée !) montre bien les armes de Velbruck. Liège 1991, n° 223, p. 237. Pour cette même période, les pièces connues ne montrent pas non plus d'exemple de l'emploi des grandes lettres de l'alphabet de l'argenterie de poinçon associé au petit poinçon onomastique.

a double filer argent de poinçon pesant
9 onces 14 esterlins a ff 4 - 10 l'once
argent porte _____ ff 43 - 13 - 0
façon de la cuiliere _____ ff 5 - 10 - 0

Le 18 janvier 1773 livré deux rechauds
pesant 58 onces 16 esterlins la façon
a ff 1 - 10 l'once porte _____ ff 88 - 10 - 0
pour les boules de bois et manches
et les verins de cuivre des rechauds ff 4 - 0 - 0
le tout porte _____ ff 150 - 4 - 0

me reste encore en mains 28 onces et 4 esterlins d'argent

Receu le contenu j : f : Beanin

**I.B. LE POINÇON DE JEAN FRANÇOIS BEANIN
POUR L'ARGENT DE POINÇON**

Act. Des Recus et livre a Monsieur
L'abbé. Damas De Zandenstenne. par
Jean François Beanin orfèvre.
Le 11^{me} Jan 1742 livré 14 ronds de fer coulé
pour des rechauds pesant 84 livres Demi a.
2 sous la livre. et 5 sous pour le model. de bois
porte _____ ff 8 - 14 - 0
Le meme jour dito Recu. 83 onces en greus
Escalins et 29 onces en petites couronnes faisant
84 onces pour faire deux rechauds
Le 3^{me} Jan ditto livré une cuillère a soupe.
a double filer argent de poinçon pesant
9 onces 14 esterlins a ff 4 - 10 l'once.
argent porte _____ ff 43 - 13 - 0
façon de la cuiliere _____ ff 5 - 10 - 0
Le 18 janvier 1743 livré deux rechauds
pesant 58 onces 16 esterlins la façon.
a ff 1 - 10 l'once. porte _____ ff 88 - 10 - 0
pour les boules de bois et manches ff 4 - 0 - 0
et les verins de cuivre des rechauds ff 4 - 0 - 0
le tout porte _____ ff 150 - 4 - 0
me reste encore en mains 28 onces
et 4 esterlins d'argent
Receu le contenu. j. f. Beanin.

Fig. 4 - Relevé de compte de l'orfèvre Jean François Beanin pour Monsieur l'abbé d'Amay (AÉL, fonds van den Steen, n° 50). Photo Luc Engen.

Comme il a été dit plus haut, le poinçon FB figure sur une terrine et son plateau toujours conservés à Jehay. Les mentions de poids gravées sur lesdites pièces ne permettent pas de les mettre directement en relation de façon évidente et conclusive avec les documents d'archives étudiés au dépôt de Liège. En revanche, un de ces documents montre que les « bouquets » – entendez les fretels – d'un groupe de quatre terrines livrées le 2 novembre 1764, ont fait l'objet d'une pesée séparée dans les comptes produits par Beanin pour la bonne raison que ces éléments étaient en argent dit de poinçon (sans doute pour en diminuer la fragilité) et donc d'un prix de revient à l'once relativement plus élevé que les autres parties. Le démontage du couvercle pour peser le fretel seul et ainsi vérifier une hypothèse a montré en outre que ce dernier portait à sa base, juste à côté du pas de vis, une empreinte parfaite du poinçon FB(1) couronné, habituellement reconnu comme poinçon principal de notre orfèvre pour l'argent à l'aloï dit de poinçon. L'élément conservé a ainsi été pesé et la balance a livré le poids de 658,4 g (sans la vis), ce qui, converti en mesures de l'époque, donne 21 onces et 8 esterlins. Or, le compte, évoqué plus haut,



Fig. 5 - Terrine et son plateau par Jean François Beanin en argent de bavière, château de Jehay. Photo Luc Engen.

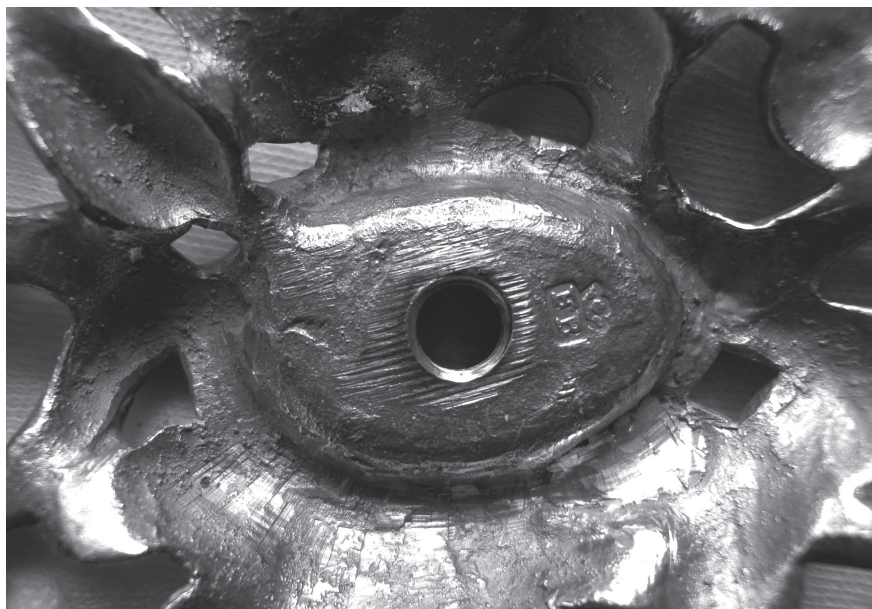


Fig. 6 - Poinçon de Jean François Beanin pour l'argent de poinçon figurant à la base du fretel de la terrine du château de Jehay. Photo Luc Engen.

indique, pour les quatre fretels pesés ensemble en 1764, un total de 86 onces et 4 esterlins, soit un poids moyen d'environ 21 onces et 10 esterlins. Un tel écart de 2 esterlins (environ 3 g) entre le poids pesé et le poids moyen représente moins d'un demi pour cent... Il semble désormais plus que vraisemblable que la terrine conservée à Jehay appartient bien au groupe décrit dans les archives. Dès lors, une nouvelle conclusion s'impose. Comme la première démonstration concernant le poinçon pour l'argent de bavière le laissait déjà entrevoir, les deux poinçons FB appartiennent donc bien au maître orfèvre Jean François Beanin.

Jean François Beanin a succédé comme orfèvre attitré auprès de Lambert-Walthère van den Steen à Jean Baptiste Godenne, un orfèvre dont le nom était inédit à ce jour, si l'on excepte une mention dans le *DIAL (Dictionnaire informatisé des artistes liégeois)* mis en ligne par l'Institut royal du Patrimoine artistique, mais aujourd'hui inaccessible. Ce changement est intervenu à la suite d'un inextricable différend intervenu entre l'orfèvre liégeois et l'abbé van den Steen. L'affaire n'était pas close au décès de ce

dernier en 1778 ; elle a vu son héritier s'en mêler durant quelque temps encore, ce qui a fort heureusement donné lieu à la constitution du volumineux dossier qui sera étudié par ailleurs.

II. DE NOUVEAUX POINÇONS AUX INITIALES I.G.

II.A. UN NOUVEAU POINÇON AUX INITIALES I.G. COURONNÉES : IG(4)

Au cours du dépouillement des documents d'archives de la famille van den Steen, je me suis rapidement rendu compte de la place importante jouée par l'orfèvre Jean Baptiste Godenne. Son nom est associé à plus de la moitié des documents de la farde 49. Ils sont relatifs au différend qui a opposé ce dernier à Lambert-Walthère van den Steen, abbé d'Amay, et à son héritier¹¹. La présence dans les collections du château d'un nombre non négligeable de pièces d'argenterie liégeoise portant un poinçon de maître aux initiales IG couronnées, soit une cafetière, quatre flambeaux, enrichis de branches de candélabres réalisés par Jean François Beanin (voir ci-dessus), un moutardier et un sucrier (ou poivrier) à poudre¹² était interpellante dans la mesure où l'attribution des seuls poinçons du XVIII^e siècle à ces initiales pour les deux titres d'argent l'était de façon consensuelle



Fig. 7 - Poinçon IG(2) attribué à Jean Adrien Grosse figurant sur une cafetière du château de Jehay. Photo Luc Engen.



Fig. 8 - Poinçon IG(4) inédit de Jean Baptiste Godenne figurant sur un flambeau conservé au château de Jehay. Photo Luc Engen.

¹¹ AEL, fonds van den Steen, non inventorié, farde n° 50.

¹² On retrouve dans les documents sucrier et poivrier, mais rien ne permet de les distinguer formellement, ce qui nous avait déjà amené, en 1991, à n'utiliser que l'expression saupoudreuse (Liège 1991, n° 25, p. 88 et suivantes). Il existe peu d'ensembles constitués d'un moutardier et de deux saupoudreuses. Un premier exemple date de 1728-1729 (Liège 1991, n° 69, p. 119) alors qu'un second porte de faux poinçons (Liège 1991, n° 133, p. 170). Dans aucun de ces cas, il n'existe d'élément permettant de différencier un sucrier à poudre d'un poivrier.



Fig. 9 - Poinçons dont celui de Jean Baptiste Godenne figurant sur un moutardier conservé au château de Jehay. Photo Luc Engen.



Fig. 10 - Inscription gravée donnant le poids du moutardier de Jean Baptiste Godenne conservé au château de Jehay. Photo Luc Engen.

à Jean Adrien Grosse. Deux hypothèses étaient donc possibles, soit les deux poinçons en question avaient été mal attribués, soit il existait deux poinçons différents dès lors attribuables, l'un au maître déjà connu, l'autre à ce nouveau venu dans la liste des orfèvres liégeois. Il convenait donc de revoir un maximum de pièces portant les initiales IG couronnées pour voir laquelle des deux hypothèses devait l'emporter... Ce sont encore les pièces de Jehay qui devaient apporter la réponse à cette question. En effet, parmi les pièces signalées ci-dessus, la cafetière porte visiblement un poinçon différent des autres objets. On le retrouve également sur une autre pièce : un réchaud exposé à Liège en 1991 sous le n° 194¹³. La comparaison des photographies ci-avant montre bien les éléments caractéristiques permettant de différencier ces deux poinçons : la présence ou non d'un point séparant les deux lettres, la forme de la couronne surmontant les initiales, celle de la cuvette formant l'encadrement du poinçon et la graphie nettement différente de la lettre G.

Cette découverte, en soi déjà intéressante, ne résolvait pas, en revanche, la question subsidiaire, mais essentielle, de l'attribution à Jean Baptiste Godenne de son poinçon de maître... Certes, le nombre de pièces conservées portant le poinçon avec le point comportait un indice de probabilité intéressant, mais ne constituait pas une preuve. Par bonheur, presque toutes les pièces, sauf justement la cafetière, portent des marques d'appartenance et de pesée. Les premières sont soit les initiales HV¹⁴, soit les initiales L.V. qui sont, à n'en pas douter, celles de Lambert-Walthère van den Steen. On les retrouve également sur les deux réchauds et la terrine réalisés pour ce dernier par Jean François Beanin. Parmi les autres, on note que le moutardier au poinçon I.G (avec un point), nouvellement reconnu, toujours conservé à Jehay, a été pesé et marqué 13 onces et 9 esterlins. Par ailleurs, les poinçons corporatifs – Bavière, 1744, N – le datent de 1758. Or, dans trois comptes récapitulatifs portant sur les années 1758 (-1760), nous trouvons, à la date du 18 juin 1758, que Godenne a livré à l'abbé

¹³ C'est celui qui a été dessiné dans COLMAN 1966, I, p. 285 et II, pl. 7. Il correspond aussi à ceux reproduits en photographie dans J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, 4 t., Liège, 1935-1948 (ci-après : BRASSINNE), t. 1, pl. VI et VII (lu erronément LG à la pl. VII !); voir aussi Liège 1991, p. 30 et ill. 19 et 20, p. 28.

¹⁴ Sur une saupoudreuse de 1759, ce qui exclut comme propriétaire Ambroise-Henri, chanoine de Saint-Martin décédé en 1751, mais correspond mieux à Henri-Jacques (1719-1777), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert. Tous deux étaient frères de Lambert-Walthère. Outre la différence de lettre annale, on remarquera que les fretels sont également différents. En ce qui regarde la cafetière évoquée plus haut, il semble bien qu'elle ne fasse pas partie du fonds initial et qu'elle soit entrée, au cours du XX^e siècle, dans les collections du comte van den Steen à la suite d'un échange.

d'Amay un poivrier, un sucrier et un moutardier. Dans deux comptes, il est spécifié que les trois pièces pèsent ensemble 35 onces et 9 esterlins. Un autre document annexe glissé entre ces trois relevés de comptes signale les poids détaillés de ces trois pièces, à savoir : sucrier 11 onces et 8 esterlins, poivrier 10 onces et 11,5 esterlins et moutardier 13 onces et 9 esterlins, soit le poids marqué sur le moutardier décrit ci-dessus. Force est cependant de constater que Godenne triche un peu dans la mesure où il a, dans ses comptes récapitulatifs, « roulé » son client d'un demi-esterlin de matière (0,77 de nos grammes !), si l'on veut bien considérer que l'addition des trois poids individuels « ne fait que » 35 onces et 8,5 esterlins. Les documents d'archives stipulent également que les trois pièces livrées à cette date sont en argent fin.

S'il fallait apporter un élément supplémentaire à la démonstration, il suffirait de signaler que, parmi les quatre flambeaux du même I.G, trois sont datés 1759 (le quatrième du même type porte les poinçons de la vacance du siège épiscopal de 1763-1764) et que, dans un des trois relevés de comptes, nous trouvons livrés, le 13 janvier 1759, « chandelier et 2 salier 44 - 17 » et, le 7 avril de la même année, « 2 chandelier 34 - 12 ». La pesée effectuée à Jehay a montré que deux de ces flambeaux formant

| | | | | | |
|-------------------|----|----|---------------|------------------|---------|
| un faucier | 18 | 2 | $\frac{1}{2}$ | a 4 ^s | 38-8 |
| le 2 ^d | 15 | 15 | | | 31-8-3 |
| sucrier | 11 | 8 | 1 | | 23 |
| poivrier | 10 | 11 | 2 | | 23-13-2 |
| moutardier | 13 | 9 | | | 30-7 |
| porte corvee | 17 | 2 | $\frac{1}{2}$ | | 42-15 |

Fig. 11 - Document manuscrit de Jean Baptiste Godenne joint à un relevé de compte de l'orfèvre donnant le poids du moutardier (AÉL, fonds van den Steen, n° 50). Photo Luc Engen.

une vraie paire, tant au point de vue de son poinçonnage que des marques anciennes de propriété, pesaient respectivement 516,7 et 531,8 g soit respectivement 16 onces 16 esterlins et 17 onces 6 esterlins donnant au total 34 onces et 2 esterlins. La différence de 10 esterlins (environ 15 g) pourrait provenir des aléas de l'histoire fort mouvementée de l'argenterie des van den Steen qui est abordée ci-après.

Autres pièces à rendre, avec certitude ou non, à Godenne

Un ensemble de trois pièces, réputé comme étant l'œuvre d'un même orfèvre et qui aurait été patiemment réuni entre 1761 et 1775, a fait l'objet de plusieurs notices de catalogue¹⁵. La dernière en date attirait fort opportunément l'attention sur le manque évident d'homogénéité de l'ensemble et reproduisait fort heureusement les douze poinçons portés par les trois pièces. Les auteurs auraient pu pousser leur sagacité jusqu'à constater que les trois poinçons de maître, pourtant publiés côte à côte, présentaient les différences mises en évidence plus haut et donc que celui du plateau de 1761 était différent des deux autres. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit de celui que l'on peut désormais rendre à Godenne !

Dans l'ouvrage publié par de Schaetzen en 1976¹⁶ est présenté, sous le n° 101, un ensemble de six cuillères à café, à l'époque conservé dans la descendance de la famille van den Steen, qui a été réalisé en 1758 par un orfèvre IG. La concordance de ces trois éléments porte à penser que cet IG pourrait bien être Jean Baptiste Godenne. Le commentaire accompagnant la description de ces cuillères évoque la possibilité d'une sous-traitance tant la qualité du travail semble inférieure et indigne de la main de Grosse. Cela constitue un indice de plus allant dans le même sens. N'ayant pu vérifier cette hypothèse, j'ai maintenu ces six cuillères dans la partie IG indéterminé du tableau ci-après.

Éléments biographiques concernant Jean Baptiste Godenne

¹⁵ *Argenterie civile liégeoise des XVII^e et XVIII^e siècles de collections particulières*, Bruxelles, Gand et Liège, 1957 (ci-après Liège 1957), n° 118, 154 et 157 et pl. 23 ; *Art ancien dans le patrimoine privé liégeois*, Liège, Institut Saint-Joseph, 1973, n° 171, p. 96 (pour le plateau) et n° 174, p. 97 (pour la cafetière – lire IG et non IC !) ; 1976, n° 130, p. 225 pour le pot à sucre seul) ; P. BAUDOUIN, P. COLMAN, D. GOETHALS, *Orfèvrerie en Belgique XVI^e - XVII^e - XVIII^e siècle*, Paris-Gembloux, 1988, n° 214, p. 198.

¹⁶ de SCHAETZEN 1976, n° 101, p. 198.

Jean Baptiste Godenne apparaît dans différents documents d'archives publiés ou inédits qui situent son activité entre 1757 et 1770.

Parmi les documents déjà publiés, P. Bertholet signale un Godenne installé chaussée Sainte-Marguerite lors d'une inspection de trente-huit ateliers d'orfèvres réalisée, entre le 13 et le 20 septembre 1758, par les trois gouverneurs du métier (Gilles François Hennes, Denis François Lamotte et Henri Joseph Jenicot) et les deux *rewards* (Vellé, alias Guillaume Gaspard Velez et un orfèvre Grosse qui serait, au vu du titre ici porté, Martin Toussaint plutôt que son frère Jean Adrien, mieux connu dans la littérature spécialisée). Ils étaient accompagnés du notaire Dodémont, auteur du procès-verbal, d'un des secrétaires communaux porteur de la clé magistrale et d'un hallebardier au cas où...¹⁷. Il est contrôlé le mercredi 20 dans l'après-midi sans qu'aucune saisie ne soit opérée à son encontre, contrairement à onze de ses collègues. Notons que Beanin, dont il vient d'être question plus haut, installé rue Saint-Jean-Baptiste, a été contrôlé avec le même résultat négatif le 15 en matinée. Un autre document, publié en note par le même auteur, qualifie Godenne de « député du métier » en date du 1^{er} décembre 1761¹⁸.

Dans un document inédit en rapport avec le contentieux van den Steen non daté, mais rédigé du vivant de l'abbé d'Amay, soit avant 1778¹⁹, Godenne semble en grande difficulté financière et ne plus vivre (exclusivement ?) de son art. Il se dit en effet tenancier d'un café dont il se trouve dans l'impossibilité d'honorer le loyer au sieur Petit, propriétaire de l'établissement. Cette double profession est confirmée par un autre document d'archives daté du 5 février 1770 qui évoque, de manière drolatique, la plainte déposée par Godenne contre un trublion ayant fait du

¹⁷ P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur les orfèvres liégeois et verviétois du XVII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 316.

¹⁸ P. BERTHOLET, *o. c.*, p. 314.

¹⁹ AÉL, fonds van den Steen, non inventorié, farde n° 50.

grabuge dans son établissement, portant même des coups à sa fille présente au moment des faits.

Il ressort de différents documents de nature privée, rédigés devant différents notaires entre 1759 et 1764, que Jean Baptiste Godenne avait pour épouse une certaine Catherine Filot dont la sœur, prénommée Marie Oda ou Ida, avait, elle-même, épousé le marchand d'armes Henry Petitjean.

Sur le plan professionnel, on le voit aussi en 1757, de concert avec ses confrères J.P. Dumets (député), Lambert J. Fabry *rweward*, Mathieu Rongé, Nicolas Sotiaux, N.J. Vivario et G. Berrier le fils, faire enregistrer un recès du métier auprès du notaire P. H. Lefebvre²⁰.

Cette même année, on lit aussi dans une publicité de la *Gazette de Liège*²¹ que « Le Sr GODENNE, Marchand Orfevre, au faux bourg Ste Marguerite à Liege, avertit le public qu'il fait toutes sortes de fiches ordinaires dans le gout moderne & autres garnitures de voitures dorées au feu, dont la dorure se tient infiniment mieux & plus longtems que celle de Paris & à meilleur marché. Il a l'honneur d'en fournir à plusieurs Seigneurs de cette Ville, qui en ont été tres-satisfaits. Le prix est de 12 florins. Il en fait aussi de plus belles de differentes especes & de toutes sortes de gouts, au gré des amateurs. »

II.B. LE(S) POINÇON(S) IG POUR L'ARGENT DE BAVIÈRE : IG(3)...

Un poinçon IG pour l'argent de bavière n'était connu jusqu'à présent que par sa présence sur une sonnette faisant partie d'un remarquable ensemble avec burettes et plateau réalisé par le même maître en argent de poinçon²². En 1990 était encore conservée au château de Jehay une paire de flambeaux inédits sur lesquels avait été repérée et photographiée une marque IG pour l'argent de bavière. Les photographies de travail de piètre qualité faites à l'époque de la prospection pour la grande exposition de Liège montre bien qu'il s'agit du même modèle de flambeaux que les quatre réalisés par Godenne, en argent de poinçon, et décrits ci-dessus. L'un des deux, au moins, porte une inscription partiellement lisible sur sa plinthe : L. V. PESANT 13 ONZE 5 EST... qui ne laisse aucun doute quant à une origine commune. Ils sont repris dans les tableaux qui suivent.

²⁰ AÉL, notaires, P. H. Lefebvre, 30.1.1757 ; P. G. Bovier, 2.10.1759 ; H. Rongier, 25.11.1762 et 15.11.1764 ; D. A. G. Tombeur, 5.2.1770 (mentions relevées par M^{me} Berthe Lhoist-Colman et M. Nestor Mélon).

²¹ *Gazette de Liège*, 11 mai 1757.

²² COLMAN 1966, p. 285 ; voir aussi de SCHAETZEN 1976, n° 126 pour une illustration en couleur mettant en évidence le travail de la dorure décorative.

À défaut d'être en état de réexaminer l'objet, et dans l'hypothèse où Godenne pourrait en être également l'auteur, on ne peut exclure l'éventualité qu'il existerait aussi deux poinçons IG pour l'argent de bavière dont un attribuable à ce dernier.

Dans le tableau récapitulatif ci-dessous est reprise, sous l'année 1769, une paire de flambeaux décrite en 1957 comme portant le poinçon IG non couronné²³ ; serait-ce aussi un poinçon de format réduit pour l'argent de bavière ? On ne peut non plus savoir s'ils correspondent à ceux décrits par Brassinne d'après le catalogue de 1930 sous le n° 1996²⁴.

Ici aussi, revoir tous les objets concernés permettrait d'y voir plus clair.

II.C. LES CANDÉLABRES DE JEHAY : DÉMEMBREMENT ET EMBROUILLAMINI

En 1993, le professeur Pierre Colman, dans un article riche de seize pages et de neuf figures, débrouillait l'histoire de quatre candélabres liégeois du XVIII^e siècle²⁵. Les recherches entreprises à l'occasion du présent article auraient pu déboucher sur un article au titre fort proche. En effet, il existe aujourd'hui au château de Jehay ce prestigieux ensemble de quatre candélabres aux éléments eux aussi dépareillés. Si l'état actuel de la documentation ne permet pas de débrouiller l'enquête de manière conclusive, il est cependant possible de dégager quelques pistes en les rapprochant d'autres flambeaux munis ou non de branches doubles. Le problème du démembrement semble ici plus aisé à poser que de résoudre celui de l'embrouillamini dû à des descriptions incomplètes ou erronées.

Les quatre candélabres actuellement conservés à Jehay

Ils sont constitués d'une « vraie paire » de flambeaux, d'un troisième portant la même date que les deux premiers, mais provenant d'un autre propriétaire au XVIII^e siècle, et enfin d'un quatrième, postérieur d'au moins quatre ans aux trois premiers. Ils portent tous les quatre le poinçon nouvellement donné à Jean Baptiste Godenne (aux lettres IG séparées par

²³ Liège 1957, n° 137, p 37.

²⁴ *Catalogue de l'exposition l'Art de l'Ancien Pays de Liège et des anciens Arts wallons*, Liège, 1930 (ci-après : 1930 dans les tableaux), n° 1996.

²⁵ P. COLMAN, *Contribution aux recherches sur l'argenterie civile liégeoise du XVIII^e siècle : un ensemble de quatre candélabres victime de démembrements et d'embrouillamini*, dans *BIAL*, t. 105, p. 235-250. Mon sous-titre est un clin d'œil à cette référence !

un point = IG(4). Certains portent des inscriptions avec les initiales du propriétaire²⁶ et l'indication de leurs poids.

Description :

- 1-2 J.-Th. de Bavière – 1744 – O – striche (1759)
- 3 J.-Th. de Bavière – 1744 – O – striche (1759)
H V
- 4 Sede Vacante – 1744 – S – striche (1763-64)
L+U . PESANT . 60 ONSE . LA COUPE²⁷

Les quatre branches doubles produites par François Beanin en 1769 en argent de bavière, et évoquées ci-dessus, complètent cet ensemble.

Les éléments de comparaison publiés ou inédit

Il est très tentant de reconnaître les n° 1 et 2 dans l'ensemble de deux dont fait partie un candélabre publié en 1983²⁸ par le baron Oscar de Schaetzen, si ce n'est que notre compétent devancier spécifie alors que leurs branches ne portent pas de poinçon... L'argument perd un peu de sa fiabilité si l'on veut bien remarquer que le même auteur, dans la même notice, se contredit de manière évidente à propos d'autres candélabres pour lesquels il dit la même chose alors que, dans une publication antérieure, il attribue les branches à Guillaume Dengis²⁹. Il précise qu'ils pèsent 520 g chacun. Ces deux candélabres sont donnés comme appartenant à une collection privée, ce qui n'aurait rien de surprenant, si ce sont bien les mêmes, dans la mesure où, à l'époque de la publication, le baron van den Steen était encore en vie et gérait toujours ses collections.

En 1957, Marcel de Schaetzen de Schaetzenhof, le frère du précédent, publiait une fausse paire de flambeaux qui lui appartenait et dont la composition rappelle étrangement l'ensemble de Jehay. Elle est formée de deux pièces du même type portant, toutes les deux, le poinçon onomastique IG (attribué à l'époque où l'on ne connaissait qu'un seul IG actif au

²⁶ L.V. ou L.U. = Lambert-Walthère van den Steen, abbé d'Amay (1702-1778) ; H.V. = Henri-Jacques van den Steen, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert (1719-1777).

²⁷ Soit 1845,18 g.

²⁸ O. de SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises. Deuxième recueil complémentaire*, Liège, 1983, p. 45.

²⁹ de SCHAETZEN 1976, p. 232-233. Une paire de flambeaux de 1780 de Jean François Winand munie de branches au poinçon GD(5).

XVIII^e siècle, identifié comme Jean Adrien Grosse). La première est datée 1759 (1744 – O), la seconde a été contrôlée durant la vacance du siège épiscopal de 1763-1764 (SV – 1744 – S)³⁰. La coïncidence des types et dates ne manque pas d'interpeller et il semble bien que nous ayons affaire à des éléments complémentaires d'un ensemble démembré ayant donc une même origine. On sait en effet que, durant leur émigration, les van den Steen ont été amenés à vendre une part importante de leur argenterie pour faire face aux frais occasionnés par ce séjour à l'étranger. On regrettera qu'à l'époque de l'exposition évoquée ci-dessus, les poids et les mentions gravées n'étaient pas relevés dans les catalogues. La consultation de l'exemplaire personnel annoté par Marcel de Schaetzen de Schaetzenhof n'a fourni aucune information permettant d'aller plus loin.

Lors de la préparation de l'exposition de 1991, une autre paire de flambeaux d'un modèle absolument identique a été présentée comme provenant également de Jehay. Elle n'y est plus conservée. La description, fournie avec des photos de travail de médiocre qualité en ce qui concerne le poinçon, attribuait ces objets au seul poinçon IG pour l'argent de bavière³¹. Une des photographies jointes au dossier livrait également une inscription importante : L . V. PESANT 13 ONZE 5 EST. (soit 407,48 g).

La complémentarité évidente de ces ensembles tant en ce qui concerne la description que les origines amène à formuler l'hypothèse plausible que les membres de la famille van den Steen devaient posséder, au XVIII^e siècle, au moins huit flambeaux de ce type, qu'ils ont été réunis dans le dernier quart du siècle – les deux ecclésiastiques Henri-Jacques et Lambert-Walthère décèdent en 1777 et 1778 – et qu'ils ont été ensuite partagés, comme c'est très souvent le cas, sans tenir compte de l'homogénéité du poinçonnage, mais seulement en fonction du poids du métal mis en œuvre³².

³⁰ Liège 1957, n° 110 et 121, p. 31 et 34.

³¹ Reconnu à l'époque comme celui de Jean Adrien Grosse, mais comme il ne peut être exclu qu'il existe peut-être aussi un deuxième poinçon pour l'argent de bavière attribuable à Jean Baptiste Godenne dont on connaît maintenant les relations commerciales avec l'abbé Lambert-Walthère van den Steen... La photographie ne permet pas de voir s'il s'agit d'un nouveau poinçon, mais elle ne laisse aucun doute sur le fait qu'il s'agisse d'un poinçon de petit format pour l'argent de bavière. En 1957, comme il a été dit plus haut, une paire de flambeaux torsés, mais à base circulaire, sans rapport avec nos ensembles, était réputée porter un poinçon IG non couronné ! Serait-ce aussi un poinçon pour l'argent de bavière ?

³² Une légende, mais Jehay en compte beaucoup depuis les affabulations publiées par le comte Xavier van den Steen au XIX^e siècle, voudrait que les marques sur les objets auraient été faites à l'occasion d'un prêt consenti au prince-évêque, cinquante ans avant leur fabrication, à l'occasion du passage à Liège du tsar Pierre le Grand. Ce dernier, né en 1672 et décédé en 1725, est passé à Liège en 1717 !

Ce modèle de flambeau semble une spécialité de IG. Un autre exemplaire avait déjà été reproduit par Brassinne³³ pour une pièce apparemment isolée qui ne présente aucun argument permettant de la rattacher à notre série. Il est daté 1762 par la présence de l'aigle de 1744 et de la lettre annale R.

II.D. UN DEUXIÈME NOUVEAU POINÇON AUX INITIALES I.G. COURONNÉES : IG(5)

L'hypothèse de travail émise lors des recherches qui ont abouti au chapitre précédent m'a amené à revoir le plus possible de pièces cataloguées sous un poinçon IG. En 1991, influencé par Brassinne qui avait publié un plat semblable³⁴ sous le poinçon IG (jusqu'à présent attribué à Jean Adrien Grosse), je n'avais pas remis en question la lecture de ce dernier et j'ai donné au même orfèvre la paire de plats profonds cataloguée sous le n° 125.

La reproduction d'un seul poinçon, le moins complet et, de plus, réalisée au départ d'un frottis et non d'une macrophotographie, n'a pas permis, à l'époque, de le distinguer de celui d'un réchaud présent à la même exposition³⁵ et bénéficiant, lui, de la photographie d'une empreinte bien nette et complète. C'est cependant la comparaison effectuée sur ces deux éléments qui m'a mis, tout récemment, sur la piste de l'existence d'un deuxième poinçon IG... Disposant maintenant d'une documentation plus étoffée, grâce notamment aux sept pièces conservées dans les collections du château de Jehay, il est permis de constater que les poinçons figurant sur la paire de plats ne correspondent à aucun des deux poinçons IG décrits plus haut. Dès lors, ces pièces n'apparaissent pas dans les deux premiers titres du tableau récapitulatif ci-dessous, mais sont reprises sous un troisième titre IG(5).

En effet, la forme de la couronne ainsi que la position du point de séparation des deux initiales de ce poinçon différent pourraient induire une autre lecture où semblent apparaître, dans un premier temps, les lettres I et C peut-être séparées par un point, ce qui correspondrait au poinçon IC(2) attribué, avec une certaine réserve, à Jacques Antoine Colsoul (1734-après 1765)³⁶. Si c'était le cas, les plats étant de 1754, la plage d'utilisation de ce

³³ BRASSINNE, pl. XCI.

³⁴ BRASSINNE, pl. XC.

³⁵ Liège 1991, n° 194.

³⁶ COLMAN 1966, p. 57. L'hypothèse IC(2) avait été formulée le professeur Colman dans ses notes de lecture (communication orale).

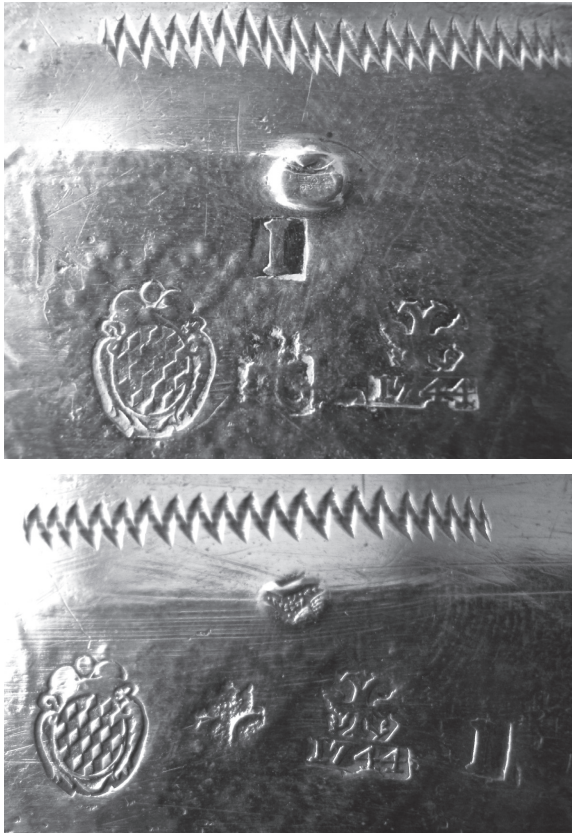


Fig. 12 - Poinçons figurant sur une paire de plats profonds (Liège 1991, n° 125) avec le poinçon de maître nouvellement identifié comme IG(5).
Photos Luc Engen.

poinçon devrait donc être élargie en amont de trois ans, ce qui donnerait la période 1754-1782 qui reste compatible avec l'attribution proposée. On ne pouvait toutefois exclure l'hypothèse d'un troisième poinçon IG contemporain. C'est ce que confirme l'examen attentif d'un poinçon reproduit pour une paire de flambeaux trompettes de la collection Claude Dallemagne aujourd'hui conservée au château de Laarnes. La confrontation des photographies montre suffisamment d'éléments communs permettant d'établir leur identité (forme et épaisseur des lettres, forme de l'encadrement, dessin de la couronne) et permet ainsi de compléter la description et la représentation d'un nouveau poinçon baptisé, selon une suite logique, IG(5).



Fig. 13 - Flambeau trompette (d'une paire) par le maître IG(5) conservé au château de Laarnes, ancienne collection Claude Dallemagne.
Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

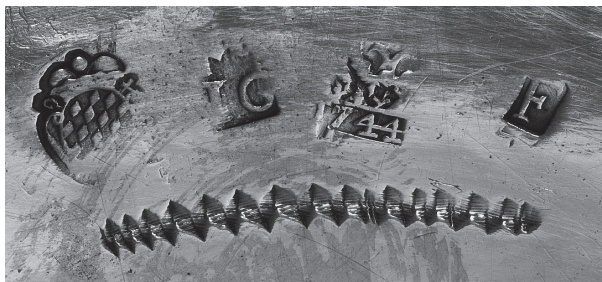


Fig. 14 - Poinçons du flambeau trompette, avec le poinçon de maître IG(5), conservé au château de Laarnes, ancienne collection Claude Dallemagne.
Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

Attribution de ce nouveau poinçon IG(5)

La découverte de l'existence d'un troisième poinçon IG dont la période d'activité actuellement connue le rend contemporain de celui de Godenne, étudié ci-dessus, et de celui attribué traditionnellement à Jean Adrien Grosse, pose le problème de son attribution. Les dates d'utilisation actuellement vérifiées de ces trois poinçons écartent l'hypothèse selon laquelle il pourrait être le deuxième poinçon d'un de ces deux maîtres car, en effet, ces dates se chevauchent.

Parmi les orfèvres dont le nom nous est connu, il n'y a aucun candidat à retenir en dehors du fait que Jean Guillaume Gabriel, maître en 1722, à qui l'on attribue déjà, mais sans autre argument que la compatibilité chronologique, le poinçon GG (utilisé entre 1749-1750 et 1764), pourrait tout aussi bien revendiquer la propriété du nouveau poinçon IG(5). Si c'était le cas, il n'y aurait cependant pas d'autre hypothèse à formuler pour les initiales GG. Le problème reste donc posé jusqu'à ce que de nouvelles découvertes permettent d'éclairer une situation avec un seul nom d'orfèvre plausible pour ces deux poinçons.



Fig. 15 - Dessins des poinçons IG(2), IG(4) et IG(5).

**II.E. CATALOGUE PROVISOIRE DES POINÇONS
IG(2), IG(3), IG(4) ET IG(5)**

IG(2), probablement Jean Adrien Grosse, 1716-1787

| | | | | | |
|----------------|-----------------------|------|---|---------|-------------------------------|
| Cafetière | château de Jehay | 1744 | H | 1752-53 | Bras. |
| Cafetière | Grand Curtius Mx 1725 | 1744 | H | 1752-53 | Bras. (Velbruck sic!) |
| Poignée d'épée | 1976 (88) | 1744 | H | 1752-53 | |
| Cafetière | Grand Curtius 84/37 | 1744 | S | 1763 | |
| Flambeaux (2) | Grand Curtius Mx 1703 | 1764 | E | 1768 | |
| Flambeaux (2) | Grand Curtius Mx 1703 | 1772 | A | 1772 | |
| Cafetière | 1957 (154) | 1772 | B | 1773 | |
| Flambeaux (2) | Brassinne | 1772 | B | 1773 | Bras. III128 ; 1930 (2055) |
| Pot à sucre | 1976 (130) | 1772 | D | 1775 | 1957 (157) |
| Saupoudreuse | Musée de Seneffe | 1772 | D | 1775 | |
| Réchaud | 1991 (194) | 1772 | G | 1778 | |

IG(4), Jean Baptiste Godenne

| | | | | | |
|---------------|-------------------|---------|---|---------|--------------------------|
| Moutardier | château de Jehay | 1744 | N | 1758 | Bras. (drageoir) |
| Saupoudreuse | château de Jehay | 1744 | O | 1759 | |
| Flambeaux (3) | château de Jehay | 1744 | O | 1759 | Bras. (une paire) |
| Flambeaux (2) | coll. privée 1990 | 1744 | R | 1762 | archives de l'auteur (*) |
| Plateau ovale | 1957 (112) | 1744 | Q | 1761 | 1957 pl. 23 |
| Flambeau | château de Jehay | SV 1744 | S | 1763-64 | |

IG(5), non identifié

| | | | | | |
|-------------------------|--------------------|------|---|---------|------------|
| Plats profonds (2) | coll. de l'auteur | 1744 | I | 1749-50 | 1991 (125) |
| Flambeux trompettes (2) | château de Laarnes | 1744 | F | 1754 | |

IG(2), IG(4) ou IG(5)

| | | | | |
|-------------------------------|-----------------------|----------|---------|--------------------------------|
| Calice | coll. privée C. 827 | 1744 D | 1747-48 | |
| Flambeaux (2) | 1957 (88) | 1744 G | 1750-52 | Bras. III 89 ; 1930 (1949) |
| Cafetière | Brassinne | 1744 I | 1754 | |
| Cafetière et pot | Brassinne | 1744 I | 1754 | 1881 (305) ; 1924 (678) |
| Jatte (?) | Brassinne | 1744 I | 1754 | Bras.III110 ; IC ou HG ? |
| Calice | Oleye C.613 | 1744 K | 1755 | 1966 fig. 112 |
| Flambeau | Brassinne | 1744 K | 1755 | en paire avec L |
| Flambeau | Brassinne | 1744 L | 1756 | en paire avec K |
| Cuillères (6) | 1976 (101) | 1744 N | 1758 | à café |
| Flambeau | 1957 (110) | 1744 O | 1759 | en paire avec 1763-64 |
| Candélabres | 1983 (45) | 1744 O | 1759 | = Jehay ? |
| Cafetière | Brassinne | 1744 P | 1760 | |
| Ciboire | Xhendremael | 1744 P | 1760 | répertoires IRPA |
| Cafetière | Brassinne | 1744 Q | 1761 | Bras. IV 207 |
| Flambeaux (2) | Brassinne | 1744 R | 1762 | Bras. III 91 ; 1930 (1976) (*) |
| Saucière | Brassinne | 1744 R | 1762 | |
| Gobelet | 1983 (49) | 1764 B | 1765 | |
| Flambeau | Brassinne | 1764 B | 1765 | 1930 (1998) |
| Cafetière | Brassinne | 1764 E | 1768 | |
| Bouilloire | 1983 (52-53) | 1764 F | 1769 | Bras. ? et 1930 (532) ? |
| Flambeaux (2) | 1957 (137) IG(bav) ? | 1764 F | 1769 | Bras. ? 1930 (1996) ? |
| Cafetière | 1957 (138) | 1764 F | 1769 | |
| Pot à lait | Brassinne | 1764 F | 1769 | Bras. pour LG (sic!) |
| Cafetière | Brassinne | 1764 H | 1771 | |
| Calice | Kilwit C.817 | 1772 A | 1772 | |
| Plateau, burettes et sonnette | 1976 (126) | 1772 A | 1772 | 1966 (754-5) sonnette (bav) |
| Saupoudreuse | coll. privée Verviers | 1772 D | 1775 | archives de l'auteur |
| Couvert | Brassinne | 1772 D ? | 1775 ? | |
| Calice | Herve C. 134 | 1772 G | 1778 | |
| Calice | Donceel C. 80 | 1772 H | 1779 | |
| Fermeoirs | coll. privée | 1772 K | 1781 | BSBL t. 23 p. 254 |
| Flambeaux (2) | Brassinne | 1772 L | 1782 | Bras. III 129 ; 1930 (2031) |
| Cafetière | Brassinne | 1772 M | 1783 | |
| Saucières (2) | 1976 (154) | 1784 B | 1785 | |
| Cuillères (4) | 1976 (89) | ? | ? | |
| Plateau | Brassinne | ? | ? | |

(*) *Il pourrait peut-être s'agir de la même paire.*

IG(3) pour l'argent de bavière

| | | | | |
|-----------|-----------------------|--|-----------|----------------------|
| Sonnette | 1976 (126) ; C. 754 | | 1772 ? | 1966 (754-5) |
| Flambeaux | château de Jehay 1990 | | c.1760-70 | archives de l'auteur |

Les informations ont été reprises de manière condensée pour ne pas alourdir inutilement et rendre plus claire la lecture des tableaux qui reflètent la situation vérifiée par l'auteur au moment du dépôt du manuscrit à l'éditeur³⁷.

III. DU NEUF SUR LE POINÇON GD(8)

Ce poinçon longtemps confondu avec celui de Guillaume Dengis (1734-1814) dont il n'aurait constitué qu'une variante, a été rendu, en 1991, avec probabilité, à Guillaume Drion (1761-1847)³⁸. Peu de documents ont été clairement identifiés comme portant ce poinçon qui se différencie essentiellement de celui de Dengis par la présence, sous les initiales, d'une étoile à six branches qui n'est que trop rarement visible sur les pièces concernées. Ainsi, sur les quatre cuillères à café dont il va être question, une seule porte une marque suffisamment complète et nette pour la rendre identifiable à GD(8) plutôt qu'à GD(6).

Par ailleurs, la graphie des lettres ne semble pas constituer un critère d'attribution décisif mais, en revanche, on aurait pu être plus attentif à la forme de la couronne, celle de Drion étant plus étroite et moins détaillée. L'identification de ce poinçon de maître sur une série de quatre cuillères à café conservées au Grand Curtius³⁹ ne justifierait pas une telle attention si la lecture de l'ensemble du poinçonnage n'apportait au moins un élément nouveau.

³⁷ La deuxième colonne fournit soit la situation actuelle de l'objet, s'il s'agit d'une collection publique, soit la référence de sa publication la plus pertinente. La cinquième colonne complète les informations fournies dans la deuxième tant du point de vue bibliographique que pour fournir des éléments permettant de mieux situer ou différencier l'objet d'un « jumeau » éventuel (Bras. = BRASSINNE 1948 ; C. = COLMAN 1966 ; les expositions sont citées par leur date suivie du numéro de catalogue entre parenthèses ; il en va de même pour les publications d'Oscar de Schaetzen de 1976 et 1983).

³⁸ Liège 1991, GD(6) et GD(8), p. 54.

³⁹ Acquises en 1968 dans un lot assez banal de couverts liégeois, ces quatre pièces (inv. 68/89) n'avaient pas été bien identifiées. Ce n'est qu'à l'occasion des vérifications rendues utiles par la rédaction des notices pour le Grand Curtius que j'ai eu l'occasion de préciser la lecture des poinçons figurant sur l'ensemble.



Fig. 16 - Deux poinçons GD(8) figurant sur des cuillères à café du Grand Curtius à Liège, inv. : 68/89. Photos Luc Engen.

Ces poinçons sont : Hoensbroeck – 1784 – C – striche – GD(8). Ces cuillères ont donc été soumises au contrôle lors de l'année civile 1786. Or, l'ensemble des pièces jusqu'à présent regroupées sous cette marque de maître se situait dans la fourchette chronologique 1791-1794. La date de 1786 allonge ainsi de manière significative la durée attestée d'utilisation de ce poinçon sans cependant remettre en cause l'attribution proposée en 1991 puisque, né en 1761, Drion avait déjà à ce moment atteint l'âge de 25 ans⁴⁰.

IV. À PROPOS D'UN COFFRET ET DE QUELQUES AUTRES PIÈCES DE LAMBERT ENGLEBERT

Si l'on peut se faire une idée relativement précise de l'œuvre du maître liégeois grâce à plus de septante pièces cataloguées, il n'en est pas de même de sa biographie et plus particulièrement de ses origines et de sa naissance. Dans l'état actuel des choses, on admet généralement que notre maître est décédé le 13 janvier 1733 et que, dès lors, si l'on considère qu'il est bien mort à l'âge de 65 ans et inhumé à Liège en l'église Saint-Martin-

⁴⁰ Ce court chapitre qui était à l'origine un article destiné à la *Chronique d'art et d'histoire de l'ancien pays de Liège* a fait l'objet, sous une forme légèrement différente, d'une pré-publication dans la *Newsletter* n° 20, avril 2008, de l'Académie d'histoire de l'orfèvrerie en Belgique.

en-Île, sa date de naissance doit se situer vers 1667⁴¹. Madame Diane de Coune, qui lui a consacré un mémoire de licence à l'Université libre de Bruxelles en 1989⁴², s'était penchée sur le problème. Sur mon conseil, elle avait tenté d'établir un lien entre le constat que le premier objet connu de l'orfèvre (1696-1697) était un ostensor conservé en l'église Saint-Jean-Baptiste de Flémalle-Grande et le fait que, dans le même édifice, figurait une pierre tombale portant le nom de famille Englebert. Il ne ressort pas de son étude que cette piste ait abouti. Une autre piste pourrait peut-être nous mener à Huy d'où proviennent quelques orfèvres « liégeois » contemporains. Certains sont partis comme suite au sac de Huy, en 1689, par les troupes de Sa Majesté Très Chrétienne. On y connaît, par ailleurs, un certain Eustache Englebert qui y exerça le métier de potstainier de 1706, date de sa maîtrise, à 1727, date de la dernière pièce connue⁴³.

IV.A. LE COFFRET CONSERVÉ AU GRAND CURTIUS

Lors de mon premier passage au Musée Curtius (1979-1990), j'avais repéré un coffret en écaille de tortue et argent qui portait sur chacune des deux charnières, en métal précieux, un poinçon aux initiales L et E inscrites dans une cuvette rectangulaire non couronnée. Attention doublement motivée par le fait que ces initiales étaient non seulement les miennes, mais surtout celles d'un orfèvre liégeois bien connu et apprécié : Lambert Englebert.

À l'époque, je ne disposais d'aucune photographie du premier poinçon de cet orfèvre et la comparaison avec le seul dessin reproduit dans la thèse du professeur Colman⁴⁴ ne m'avait pas permis d'aller plus loin. Depuis 1985, pour l'ensemble des centres de production « belges » de l'Ancien Régime, et plus particulièrement depuis 1991 pour la principauté de Liège, les progrès de l'édition ont permis la multiplication de la reproduction des poinçons figurant sur les pièces décrites. Cette « innovation » participe à la constitution d'une base documentaire fiable même si, dans certains cas, il

⁴¹ BRASSINNE, p. 252-253. Notre auteur, pour une fois, émet un doute sur l'identification proposée, mais, semble-t-il, sans réelle raison objective. En effet, il n'y a pas vraiment de contradiction entre le fait que Lambert Englebert décède le 1^{er} janvier 1733, veuf de Marie-Anne Slins, et qu'il ait été une première fois veuf, le 22 mars 1727, d'Anne-Jeanne Ghilsen si l'on veut bien prendre en considération l'hypothèse fort vraisemblable de deux mariages successifs.

⁴² D. de COUNE, *Lambert Englebert (1696-1733) orfèvre liégeois*, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles, 1988-1989.

⁴³ M. LORENZI, *Étains anciens Huy-Liège du XVII^e au XIX^e siècle*, Huy, 1985, p. 23-24.

⁴⁴ COLMAN 1966, p. 62.



Fig. 17 - Coffret en écaille de tortue et monture d'argent par Lambert Englebert.
Liège, Grand Curtius, ancienne collection Bronckart-Grandjean,
inv. : 1893/BG/521. Photo Luc Engen.

convient d'être attentif au fait que, dans certains ouvrages, la même photographie a été utilisée pour différents objets d'un même maître ! Cela n'étant pas le cas pour le catalogue de 1991, j'ai donc pu comparer les poinçons de la boîte de la collection Bronckart-Grandjean⁴⁵ avec la première marque de Lambert Englebert figurant cinq fois sur quatre objets ou ensemble exposés lors de cette manifestation⁴⁶ et j'ai constaté qu'ils présentaient les mêmes graphie et particularités. Tout en regrettant de ne pouvoir dater ce coffret avec plus de précision que la fourchette chronologique fournie par les dates actuellement connues de l'utilisation du premier poinçon de Lambert Englebert, soit entre 1697 et 1708, il est raisonnable de considérer qu'il est bien l'auteur de cette pièce et de la faire figurer dans le catalogue déjà imposant de ce maître.

⁴⁵ Inv. : 1893/BG/521 ; dim.: 26,7 x 18,9 x 10,2 cm.

⁴⁶ Liège 1991, n° 36, p. 94, n° 40, p. 97, n° 45, p. 100 et n° 46, p. 101.



Fig. 18 - Premier poinçon de Lambert Englebert figurant deux fois sur les charnières du coffret du Grand Curtius. Photos Luc Engen.

Dans l'orfèvrerie liégeoise, les coffrets sont rarissimes. On peut cependant rapprocher celui-ci d'un exemple contemporain réalisé tout en argent par Nicolas Lion en 1703-1704 pour la famille de Liverlo⁴⁷.

Œuvre rare d'un orfèvre aussi important, le coffret de Lambert Englebert mériterait d'être exposé en bonne place lorsque le Grand Curtius accordera aux arts décoratifs liégeois du XVIII^e siècle, et plus particulièrement à l'argenterie civile, la place qu'ils ont perdue dans ce nouveau complexe d'exposition.

IV.B. UNE PAIRE DE FLAMBEAUX DE BRUXELLES ?

Dans le mémoire dont il a été question plus haut, Madame de Coune, à la suite d'autres observateurs, s'est étonnée de voir figurer à l'exposition consacrée, en 1979, à l'orfèvrerie au poinçon de Bruxelles, une paire de flambeaux⁴⁸ aux poinçons de cette ville, mais dont le maître non identifié aux initiales L.E. inscrites dans un rectangle semblaient présenter quelque analogie avec le poinçon de notre maître liégeois. La même méthode de comparaison, utilisée pour le coffret ci-dessus, semble bien confirmer cette hypothèse. En revanche, ce qui a échappé jusqu'à présent aux différents observateurs, c'est que la soi-disant lettre décanale M de Bruxelles annoncée et reproduite dans le catalogue ne correspond en rien aux lettres M des objets figurant dans le même catalogue⁴⁹. Il s'agit en effet du côté droit de la lettre annale M du premier alphabet liégeois du règne de Joseph-Clément de Bavière, débuté en 1693, ce qui, si la pièce est bien de fabrication liégeoise, la daterait de 1705-1706. Cette datation paraît compatible avec l'œuvre du maître liégeois et le style en vigueur à cette époque.

Reste le problème de la présence des deux autres poinçons corporatifs de Bruxelles et celui de l'absence des deux autres poinçons liégeois à résoudre...

⁴⁷ O. de SCHAEZTEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises. Recueil complémentaire*, Liège, 1979, p. 22. Joseph-Clément de Bavière, 1693, K, NL ; dim. : 22,5 x 15,8 x 8,3 cm.

⁴⁸ J. VANWITTENBERGH, *Orfèvrerie au poinçon de Bruxelles*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 1979, n^o 102, p. 113.

⁴⁹ *Idem*, n^o 100, p. 111, n^o 101, p. 112 et n^o 103, p. 114.

IV.C. UNE CUEILLÈRE À RAGOÛT AUX ARMES FIRKET

En soi, la pièce publiée ici n'a rien de vraiment exceptionnel ; elle n'est même pas inédite. Elle a, en effet, déjà figuré à deux expositions, mais en « bénéficiant » de descriptions incomplète ou erronée.

En 1957, le baron Marcel de Schaetzen de Schaetzenhof publiait pour la première fois cet objet sans noter la présence d'armoiries⁵⁰ alors que le même ouvrage proposait un plateau plus tardif (1743-1744) aux armes de la même famille⁵¹, bien identifiée cette fois.

En 1980, le baron Oscar de Schaetzen, chargé de la sélection des orfèvreries civiles pour l'exposition consacrée au *Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, avait retenu la même cuillère à ragoût pour la reconstitution d'une table dressée du XVIII^e siècle dont, tout jeune conservateur au Musée Curtius, j'avais suggéré le principe à feu Joseph Philippe.

Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il s'agisse du même objet mais, en 1980, les armes furent mal interprétées. En effet, l'animal sortant du bois a été identifié comme un loup, ce qui avait conduit notre auteur à attribuer la pièce à une hypothétique famille Le Loup⁵².

C'est notre ami Jean-Jacques van Ormelingen⁵³ qui a dénoué l'intrigue héraldique en renvoyant notre attention sur le plus ancien couvert liégeois complet connu que nous avons publié ensemble en 1991⁵⁴ et dont il avait identifié formellement les armoiries comme étant celles de la famille Firket. Pour rappel, il s'agissait d'une fourchette et d'une cuillère du modèle « queue de rat » issues respectivement en 1695-1696 et 1699-1700 de l'atelier du maître RH identifiable avec Renier Haccourt.

La cuillère que nous (re)publions donc mesure 34,8 cm. Elle pèse 185 g. Les armes sont celles de la famille Firket⁵⁵. Elle porte les poinçons du

⁵⁰ Liège 1957, n° 212, p. 59, collection Léonce Waha.

⁵¹ Liège 1957, n° 77, p. 25. Orfèvre Olivier Franckson.

⁵² *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, Liège, 1980, n° 683, p. 273.

⁵³ Communication par courriel en date du 9 juillet 2005.

⁵⁴ Liège 1991, n° 26, p. 88. J'utilise ici la graphie Firket, de préférence à Firquet, en raison de son utilisation systématique dans tous les documents épigraphiques conservés à l'église de Chokier.

⁵⁵ Les armes de cette famille n'ont pas toujours été bien interprétées. Un bon exemple nous est fourni par Abry (n° 1341) qui en a donné la description suivante : « d'argent à un cerf de gueules issant d'une forêt de sinople sur une terrasse de même ». On dispose de suffisamment de témoins pour adopter sans hésitation le point de vue de Jean-Jacques van Ormelingen qui y voit indubitablement une biche.



Fig. 19-20 - Poinçons figurant sur la cuillère à ragoût de Lambert Englebert et armes de la famille Firket. (Liège, coll. privée). Photos Luc Engen.

règne de Georges-Louis de Berghes avec la lettre annale F qui induit la date de 1729-1730. Le maître orfèvre est identifié avec certitude par la présence du second poinçon de Lambert Englebert (1667-1733) apparu en 1711-1712, du moins dans l'état actuel de nos connaissances.

Quel membre de la famille Firket ?

La famille Firket a joué un rôle important à Chokier (aujourd'hui commune de Flémalle-Haute) au début du XVIII^e siècle. Ses armes sont présentes en de nombreux endroits de l'église (Saint-Pierre et) Saint-Marcellin. Le fait qu'il s'agisse d'armes monofamiliales indique que ce sont vraisemblablement celles d'un célibataire et peut-être d'un ecclésiastique. Le couple formé par Henri Firket et Jehenne Halleux est intervenu dans la reconstruction de l'église, comme l'attestent ses armoiries, datées 1706, présentes au-dessus d'un chapiteau, mais il faut

surtout noter que trois Firket se sont succédé comme curés desservant cette paroisse : Lambert Firket, de 1636 à 1675, Hubert Firket, de 1675 à 1733, date où il résigne sa fonction en faveur de Martin Firket qui l'exerce donc de 1733 à 1745. Au vu de ces dates, mais aussi du mécénat si actif d'Hubert, il semble bien que ce soit pour lui que Lambert Englebert a réalisé, en 1729-1730, la cuillère, objet du présent chapitre.

Cuillère à ragoût ?

Depuis le décès d'Oscar de Schaetzen, nos couverts ont beaucoup moins retenu l'attention des chercheurs. Il y a relativement peu de cuillères liégeoises à ragoût identifiées comme telles dans la littérature spécialisée. Notre spécialiste n'a pas établi de critères formels d'identification, mais il a clairement (ré)intitulé les cuillères ne dépassant pas 30 cm comme des « cuillères de service », ne conservant l'appellation « à ragoût » que pour notre pièce (34,8 cm) et pour une seconde, datée 1784, publiée en 1976, mesurant 39,5 cm et pesant 250 g⁵⁶. En revanche, pour une cuillère mesurant 33 cm, mais ne pesant que 15 g, il avait proposé de reconnaître une « cuillère à compote »⁵⁷.

IV.D. LE FAUX PROBLÈME DES « DEUX » OSTENSOIRS DE JENNERET

Un des principaux apports du mémoire, resté inédit, de Madame de Coune⁵⁸ consistait en la découverte d'un document d'archives à la cure de l'église Saint-Martin de Jenneret (commune de Bende). Mon confrère à la Société des Bibliophiles liégeois, le baron de Favereau de Jenneret, m'en ayant procuré copie, je l'ai retranscrit ci-après. De ce document, il ressort que Lambert Englebert a, entre le 26 mai et le 13 août 1710, livré à la mécène locale « Mademoiselle » – lisez Madame – David, un ciboire et un ostensor qui lui seront payés en même temps qu'un sifflet réalisé pour Monsieur, le 26 février 1711.

⁵⁶ de SCHAETZEN 1976, p. 237, orfèvre au poinçon PD(3), 1772, N (1784).

⁵⁷ O. de SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises. Deuxième recueil complémentaire*, Liège, 1983, p. 37. Poinçon de maître IP(2), 1724, Q (1739-1740).

⁵⁸ D. de COUNE, *o. c.*, p. 52-54 et ill. 35.

Transcription du document conservé à Jenneret

Le 18 avril 1710 Receu de Mademoiselle
David 6 ons 12 esterlin d'argent Bruler a
4 frans 10 sous lonces porte 29 frans 14 sous

Le 30 avril 1710 Receu de Mademoiselle
David 2 ons 11 esterlin $\frac{1}{4}$ argent de Bavier
vieux a 3 frans 5 sous lonces porte 8 frans 7 sous $\frac{1}{2}$
et 9 ons 10 esterlin d'argent de poinson
vieux a 4 frans 5 sous lonces porte 40 frans 7 sous $\frac{1}{2}$
et 5 ons 3 esterlin $\frac{3}{4}$ de galon sans Bruler
a 45 sous lonces porte 11 frans 13 sous $\frac{1}{4}$
et 7 esterlin $\frac{3}{4}$ dor a 55 sous lesterlin
porte 21 frans 6 sous $\frac{1}{4}$

Le mesme jour Receu encor 3 ons 5
esterlin de galon sans Bruler a 45 sous
lonces porte 7 frans 6 sous $\frac{1}{4}$

Le 26 may 1710 Receu de Mademoiselle
David une vieille coupe de ciboire
pesante 4 ons 10 esterlin argent de Bavier
vieux a 3 frans 5 sous lonces porte 14 frans 12 sous $\frac{1}{2}$

Le 13 aoust 1710 Receu de Mademoiselle
David 30 escus 120 frans
et 4 ons 2 esterlin $\frac{1}{2}$ de galon sans
sans Bruler a 45 sous lonces porte 9 frans 5 sous $\frac{1}{2}$

somme porte 262 13

Le 26 may 1710 livrer a Mademoiselle
David un Ciboire pesant 21 ons argent
de Bavier a 3 frans 10 sous lonces porte 73 frans 10 sous
pour la fason a 20 sous lonces porte 21 frans
Le 1 juillete 1710 livrer livrer a Monsieur
David un siflet pour 4 frans 10 sous
Le 13 aoust 1710 livrer a Mademoiselle
David une Remonstrance pesante 31 ons
10 esterlin y compris 2 ons 1 esterlin de
cuivre en decompant lesdits 2 ons 1
esterlin Rest a 29 ons 9 esterlin argent
de poinson a 4 frans 10 sous lonces porte 132 frans 10 sous
pour la fason a 35 sous lonces porte 51 frans
pour la dorur 24 frans
pour les 2 cristal 5 frans
pour la Boitte fouree 2 frans 10 sous

somme porte 314 ½

Le 29 aoust 1710 livrer a Mademoiselle
Christiane un estuit pour 11 frans 10 sous
avec la graveur des armes et du chiffre

Le 26 febvrier 1711 Receu 52 frans pour le contenu
Dudit memoire sans y comprendre lestuit

L englebert

Ce qui semblait faire problème à la première « inventeure » du document, c'est que, dans son catalogue, elle signalait comme poinçon de règne Joseph-Clément de Bavière 1696 (sic !) et comme lettre annale O, vraisemblablement influencée par le répertoire en ligne de l'Institut royal du Patrimoine artistique où on lit aussi la lettre O, mais là pour le règne de Jean-Théodore de Bavière ! Corrigeant la flagrante erreur de la prestigieuse institution, elle datait donc l'objet de 1707-1708, ce qui est évidemment impossible pour un ostensor livré le 13 août 1710, ces considérations l'amenaient à émettre l'hypothèse selon laquelle il devait sans doute exister une autre « remonstrance » réalisée deux ans plus tard par le même orfèvre et pour les mêmes donateurs. Il n'est malheureusement plus possible d'examiner la pièce, celle-ci ayant été volée depuis, pour vérifier une

hypothèse qui apparaît cependant comme une évidence : il fallait lire Q et non O ! En effet, les dessins très précis de P. Colman, qui sont nos seules références graphiques⁵⁹, montrent de façon évidente que les lettres O et Q de l'alphabet de 1693 sont inscrites dans un encadrement absolument identique et que, dès lors, il était sans doute difficile, voire impossible, de distinguer la petite queue du Q sur une pièce apparemment suffisamment mal marquée ou usée pour résister à deux lectures attentives. La lettre Q ayant été en usage entre le 25 octobre 1709 et le 24 octobre 1710, on peut considérer le problème résolu. Il n'y a jamais eu qu'un seul ostensor de Lambert Englebert à Jenneret et il date bien de 1710.

Si l'on compare la signature jusqu'ici inédite de Lambert Englebert avec l'ensemble du texte, on peut en déduire que ce dernier est entièrement autographe.

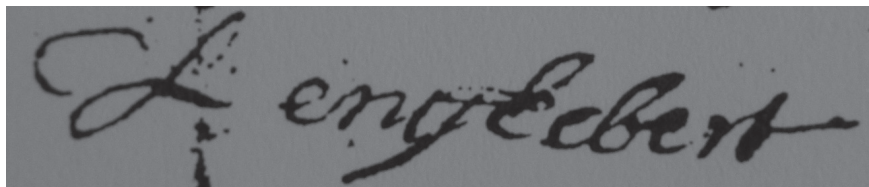


Fig. 21 - Signature de Lambert Englebert. Photo Luc Engen.

IV.E. UN CALICE ARMORIÉ

En 2007 est passé en vente publique à Liège⁶⁰ un calice au premier poinçon de Lambert Englebert, datable de 1702 par les marques : Joseph-Clément de Bavière, aigle 1693, I, striche, LE(I). Il porte par ailleurs les armes Flavaux et Salms que l'on retrouve sur une série de quatre flambeaux réalisés par Bertholet Labeen de Lambermont entre 1696-1697 et 1701-1702⁶¹. Parmi les dix autres calices actuellement connus du maître, c'est incontestablement de ceux de l'église de Theux (1711-1712) et de l'église de Wonck que le nouveau venu est le plus proche. Le second a été réalisé en 1720, soit dix-huit ans plus tard, comme l'indique la lettre annale I et le précise une inscription.

⁵⁹ Seuls deux poinçons présentés comme O sont reproduits en photographies dans le catalogue de 1991 sous les n° 48 et 49.

⁶⁰ Hôtel de ventes mosan S.A., *Importante vente publique cataloguée d'antiquités et d'objets d'art*, Liège, 17 et 18 novembre 2007, n° 38, p. 12.

⁶¹ Liège 1991, n° 29, p. 90.

IV.F. ESSAI DE CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE LAMBERT ENGLEBERT

| | | | | |
|-------------------------|---------------------|-------------|-----------|--------------------|
| Ostensoir | Flémalle-Grande | 1693 C | 1697 | IRPA |
| Ostensoir | Lantin | 1693 F | 1699 | C 162 |
| Calice | Awans Othée | 1693 F | 1699-1700 | IRPA |
| Salière | coll. privée | 1693 F | 1700 | 1957 (16) |
| Salière | coll. privée | 1693 G | 1700-1701 | 1957 (17) |
| Moutardier | coll. privée | 1693 G | 1700-1701 | 1957 (18) |
| Ciboire | Chaineux | 1693 G | 1700-1701 | IRPA |
| Calice | Sorée | 1693 G | 1701 | IRPA |
| Plat rond | Lantin | 1693 H | 1701-1702 | C 11 (p. 271) |
| Flambeaux | Gronsveld | 1693 I | 1702-1703 | C 66 |
| Salière | coll. privée | 1693 I | 1702-1703 | 1976 (185/1) |
| Calice | VP Liège 2007 | 1693 I | 1702-1703 | |
| Ostensoir | Comblain-Fairon | 1693 I ou L | 1702-1705 | IRPA |
| Ostensoir | Petit-Rechain | 1693 L | 1704-1705 | C 623 |
| Encensoir et navette | coll. privée | 1693 L | 1704-1705 | C 918 |
| Jatte | coll. privée | 1693 L | 1704-1705 | 1991 (46) |
| Chocolatière et réchaud | coll. privée | 1693 L | 1704-1705 | 1991 (45) |
| Flambeaux (2) | coll. privée | (1693) M | 1705-1706 | Bxl 1979 (102) |
| Burettes et plateau | Liège St-Jean-l'É. | 1693 N | 1706-1707 | C 353 |
| Couverts (5c+4f) | coll. privée | 1693 N | 1706-1707 | 1976 (p. 139) |
| Calice | coll. privée | 1693 O | 1707-1708 | C 831 |
| Sonnette | coll. privée | 1693 O | 1707-1708 | C 833 |
| Flambeaux (3 de 4) | coll. privée | 1693 O | 1707-1708 | 1976 (p. 141) |
| Coffret | Liège Grand Curtius | LE(1) | 1697-1708 | Inédit |
| Ostensoir | Jenneret | 1693 Q | 1710 | IRPA |
| Calice | Theux | 1711 A | 1711-1712 | C 670 |
| Flambeau | coll. privée | 1711 A | 1711-1712 | Bras. liste |
| Flambeau | coll. privée | 1711 A | 1711-1712 | Bras. liste |
| Flambeaux (2) | coll. privée | 1711 A + C | 1711-1714 | 1991 (50) |
| Ostensoir | Soumagne | 1711 A | 1712 | C 654 |
| Bouilloire | coll. privée | 1711 B | 1712-1713 | 1905 (4011) |
| Couverts (12) | coll. privée | 1711 C | 1713-1714 | 1957 (208) |
| Flambeau | coll. privée | 1711 C | 1713-1714 | DC 33 |
| Flambeau | coll. privée | 1711 C | 1713-1714 | Bras. liste |
| Flambeaux (2) | coll. privée | 1711 C | 1713-1714 | Bras. liste |
| Bassin | coll. privée | 1711 D | 1714-1715 | Bras. Pl. 163 |
| Flambeau | coll. privée | 1711 D | 1714-1715 | Bras. liste |
| Aiguière et bassin | coll. privée | 1711 E | 1715-1716 | Bras. Pl. 36 |
| Aiguière | coll. privée | 1711 E | 1715-1716 | 1991 (57) |
| Ostensoir | On | 1711 G | 1717-1718 | Exp. Bxl 1966 (35) |

| | | | | |
|-------------------------|-----------------------|-------------|-----------|-----------------|
| Aiguière | coll. privée | 1711 G | 1717-1718 | Bras. Pl. 164 |
| Chrismatoires | Villers-le-Peuplier | 1711 G | 1717-1718 | IRPA |
| Burettes | Liège Grand Curtius | 1711 G | 1717-1718 | C 897 |
| Vases (2) | coll. privée | 1711 G | 1717-1718 | 1976 (p. 145) |
| Ostensoir-reliquaire | Lantin | 1711 G | 1717-1718 | C 163 |
| Calice | Mheer (P-B) | 1711 H | 1718-1719 | C 810 |
| Burette | coll. privée | 1711 H | 1718-1719 | DC 45 |
| Plateau | coll. privée | 1711 I | 1719-1720 | C 849 |
| Flambeaux (2) | coll. privée | 1711 I | 1719-1720 | 1957 (41) DC 47 |
| Flambeaux (2) | coll. privée | ? | 1719-1720 | DC 48 |
| Théière | coll. privée | 1711 I | 1719-1720 | 1957 (42) |
| Flambeaux (4) | coll. privée | 1711 I | 1719-1720 | 1957 (40) |
| Calice | Wonck | 1711 I | 1720 | C 744 |
| Drageoir | coll. privée | 1711 K | 1720-1721 | 1976 (184/1) |
| Plateau | coll. privée | 1711 K | 1720-1721 | Bras. liste |
| Aiguière | coll. privée | 1711 K | 1720-1721 | Bras. Pl. 39 |
| Aiguière et bassin | coll. privée | 1711 K | 1720-1721 | Bras. Pl. 38 |
| Aiguière et bassin | coll. privée | 1711 K | 1720-1721 | Bras. liste |
| Calice | Bilstain | 1711 L | 1721-1722 | C. suppl. |
| Jattes liégeoises (2) | coll. privée | 1711 L | 1721-1722 | 1957 (49) |
| Bassin | coll. privée | 1711 L | 1721-1722 | Bras. liste |
| Couverts (7c+8f) | coll. privée | 1711 M | 1722-1723 | 1957 (210) |
| Flambeaux | coll. privée | 1711 M | 1722-1723 | Bras. liste |
| Sucrier | coll. privée | 1711 M | 1722-1723 | Bras. liste |
| Couverts (12 – 1c) | coll. privée | 1724 A | 1724-1725 | 1957 (211) |
| Bougeoir et accessoires | coll. privée | 1723 A+ | 1723-1728 | Bras. Pl. 65 |
| Ciboire | Neerrepn | | 1725 vers | C 612 |
| Calice | Verviers | 1724 B | 1726 | C 717 |
| Plat | coll. privée | 1724 C | 1726-1727 | Bras. liste |
| Mouchettes et tombeau | coll. privée | 1724 D ou G | 1727-1731 | Bras. Pl. 183 |
| Moutardier | coll. privée | 1724 E | 1728-1729 | 1991 (69) |
| Bras de candélabres | coll. privée | 1724 E | 1728-1729 | Bras. liste |
| Cuillère à ragoût | coll. L.E. | 1724 F | 1729-1730 | 1957 (212) |
| Calice | Liège N.-D. des Anges | 1724 F | 1730 | C 500 |
| Calice | Lantin | 1724 ? | 1730 | C 159 |
| Calice | Sart-lez-Spa | 1724 G | 1730-1731 | IRPA |
| Jattes liégeoises (4) | coll. privée | 1724 G | 1730-1731 | Bras. Pl. 66 |
| Bassin | coll. privée | 1724 G | 1730-1731 | Bras. Liste |
| Burettes | coll. privée | 1724 I | 1732-1733 | C 848 |
| Sceau à eau bénite | coll. privée | | | DC 77 |

LES COLSOUL, ORFÈVRES LIÉGEOIS DE PÈRE EN FILS

JACQUES-ANTOINE (1734-1782)

JEAN-CHARLES (1765-1857)

THOMAS-CHARLES-LÉONARD (1799-1861)

par

Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN

Les Colsoul (alias Colsoule, Colsouille, Godsoul) ne sont pas tout à fait des inconnus. Joseph Brassinne leur consacre une notice bizarrement conçue dans laquelle les renseignements exacts se pimentent d'erreurs et de supputations téméraires ; les sources d'archives n'y sont pas citées ; le champ de recherche ne s'étend pas à la carrière de Thomas-Charles-Léonard aux Pays-Bas¹. Là-bas, ses origines restent ignorées et son nom se déforme souvent en Colsoel, sans surprise.

JACQUES-ANTOINE

Jacques-Antoine est baptisé le 29 décembre 1734². Il est qualifié de marchand-joaillier le 19 octobre 1763, lorsqu'il donne en location deux chambres dans la maison où il vit, sur la Batte, à l'enseigne de *Saint Pierre*³. Il est « orfèvre aubergiste » le 18 juin précédent lorsqu'il épouse la soeur du peintre Léonard Defrance, Marie-Agnès⁴. Le 20 janvier 1764, il devient

¹ BRASSINNE, p. 176-178. Voir aussi BREUER, n° 1679.- COLMAN, p. 291.- L. BRENNET-DECKERS, *Le bijou à Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *BIAL*, t. 93, 1981, p. 32, n. 80 (annonce du 6 décembre 1795 = 6 frimaire an IV, seule mention d'un Colsoul dans ce substantiel essai).- *Saur Allgemeines Künstlerlexikon*, t. 20, 1998, p. 399.- *Liège XIX^e*, p. 7 et 22-23, n° 17.- *Répertoire*, n° 13. Table des abréviations à la fin du texte.

² AÉL, *RP*, n° 166, p. 66. Paroisse Saint-Jean-Baptiste. Le père est prénommé Jacques. La mère, Anne Mariotte, est sans doute apparentée au bijoutier du même nom, prénommé Louis (COLMAN, p. 156, n. 290.- BRENNET-DECKERS, *o. c.*, p. 106, n° 27.- B. LHOIST-COLMAN, *Jean-Barthélemy Derode*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 13, n° 271, 1995, p. 409, n. 17).

³ AÉL, Notaire J. D. Leruutte. C'est pour un terme de neuf mois seulement. Serait-ce une sous-location ?

⁴ AÉL, *RP*, n° 149, non paginé.

le locataire de son beau-père, cabaretier, pour la maison du *Lion noir* en Neuvice⁵. Le 30 octobre 1767, il devient celui de l'orfèvre Jacques Leroy pour la maison de *La Couronne*, rue du Stalon, dans la paroisse de la Madeleine⁶.

Il fait faillite en 1768. Il aggrave son cas en tentant de cacher une partie de ses biens chez un orfèvre nommé Lion dont d'autres sources livrent le prénom, Antoine⁷. Le passif se monte à 1385 florins, l'actif à 2475, mais ce sont en partie des biens « gelés ». Dans la procédure acharnée qui s'engage, le propre père de Marie-Agnès est le plus rabique des créanciers. Elle se plaint amèrement de ses procédés, usant de termes savoureux : « il buvoit le brandevin que l'on servoit aux gens ». Les biens sont mis en vente publique au mois de juin ; tout y passe, les vêtements d'enfants comme les outils d'orfèvre⁸. Et Jean-Charles Defrance de faire imprimer un « Avertissement » pour faire savoir que le *Lion noir* est à louer « Ensuite de l'Evasion nocturne, & de la Banqueroute » de sa fille et de son gendre (fig. 1).

Jacques-Antoine refait tant bien que mal sa vie à Spa. Il apparaît à plusieurs reprises dans les comptes de l'église : le 14 novembre 1770, il touche 35 sous « pour avoir refait lagrafe » de la chape ; le 10 décembre 1771, 5 escalins pour avoir « resoudé » un calice et un chandelier ; le 24 novembre 1772, encore 5 escalins pour une cuiller de calice ; le 9 juin 1775, 1 florin et 10 patards pour avoir mis quatre petits crochets à l'encensoir⁹. Travaux d'orfèvre, mais rien que des brouilles. Le 14 juillet 1773, il procède à l'expertise de différentes pièces envoyées à Spa

⁵ FR. DEHOUSSE, M. PACCO ET M. PAUCHEN, *Léonard Defrance : l'œuvre peint*, Liège, 1985, p. 15. L'acte, passé devant le notaire J.-L. De Labye, reste introuvable. Cette maison, Jean-Charles y vivra longtemps, on va le voir.

⁶ P. BERTHOLET, *Documents d'archives sur des orfèvres liégeois et verviétois du XVII^e siècle au début du XIX^e*, dans *BIAL*, t. 104, 1992, p. 312, n. 1. L'épouse de Leroy, Dieudonnée Florkin, porte le même patronyme que la seconde épouse de Jean-Charles Colsoul (*Ibidem*, p. 312, n. 1). Leroy compte parmi les créanciers lors de la faillite dont il va être question.

⁷ Cat. Liège 1991, p. 49 et ci-dessous note 11.

⁸ M. YANS, *Le peintre Léonard Defrance et les sentiments de famille*, dans *Leodium*, t. 36, 1949, p. 24-27. L'épais dossier exploité par Maurice Yans (AÉL, *Échevins de Liège, Procès non classés*, boîte 887, fardes P 259) était réputé introuvable ; il l'est encore, ou plutôt de nouveau ; il avait été retrouvé par Pierre-Marie Gason, qui a photographié l'affiche ici reproduite grâce à sa coutumière obligeance). Si l'on en croit Maurice Yans, qui n'en fournit pas de preuve probante, Léonard aurait excité son père contre sa soeur ; elle lui donnera procuration quinze ans plus tard.

⁹ ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE, *Registre de Spa*, H. V. 9, non paginé. - P. BERTHOLET, *Quatre siècles de vie paroissiale à Spa. 1574-1974*, exposition, Spa, 1974, p. 64. Cette agrafe est un mors dans la terminologie actuelle.

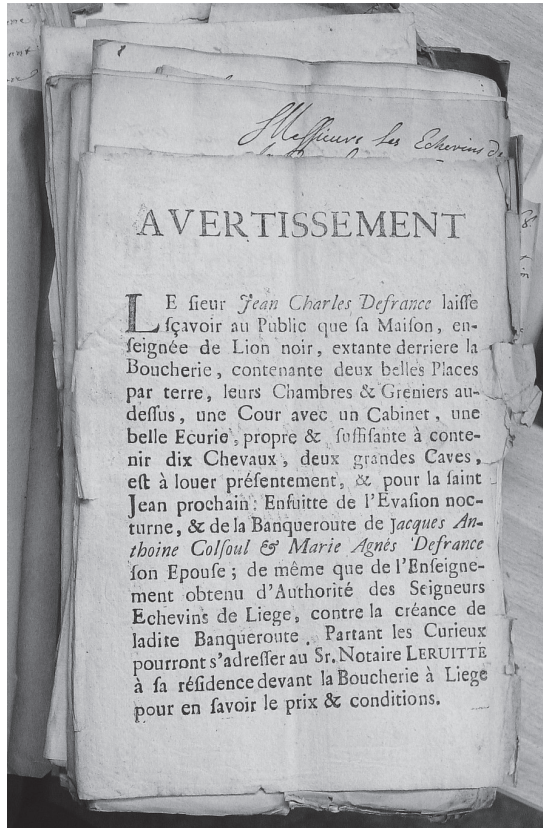


Fig. 1 - « Avertissement » de Jean-Charles Defrance.
ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Échevins de Liège, Procès non classés*,
boîte 887, farde P 259. Photo Pierre-Marie Gason.

par un marchand-orfèvre parisien nommé Cheret ; mal emballées, elles ont subi des dommages ; il opère en compagnie de son complice lors de la faillite, Antoine Lion¹⁰.

Il meurt à Spa le 8 juin 1782, qualifié de joaillier¹¹. Marie-Agnès Defrance lui survivra longtemps. Le 8 août 1783, elle donne procuration à son frère¹².

¹⁰ BERTHOLET, *Documents... o. c.*, p. 312, n. 1.

¹¹ *RP*, 6, p. 392. Ce n'est donc pas lui, mais bien son fils, qui apparaît sous le Régime français (*Bureau*, p. 303, n. 22).

¹² A. BODY, *Les actes notariaux passés à Spa par des étrangers*, dans *BLAL*, t. 20, 1887, p. 157 (« Léopold »).

En l'an VIII, elle est marchande de fil et de filasse à Liège¹³. En l'an XI, elle vend, rue Saint-Séverin, des bijoux et des ouvrages garnis d'or et d'argent, un commerce qui lui donne à peine de quoi vivre¹⁴. Elle meurt en 1826, le 7 novembre, à l'âge de 84 ans¹⁵.

Pour ce qui est du poinçon de Jacques-Antoine, on en est réduit aux hypothèses, les plaques d'insculpation de l'Ancien Régime étant perdues. Faute d'avoir rencontré un poinçon IAC, on lui a attribué celui qui est formé d'un I (comme il est normal pour le J de Jacques) suivi d'un C, séparés par un point et couronnés (fig. 2) ; il a été relevé sur des objets qui s'échelonnent de 1757 à 1782¹⁶, date qui coïncide avec celle de son décès. Mais le véritable titulaire pourrait bien être Jean Charlier, repéré en 1776 et 1784¹⁷.

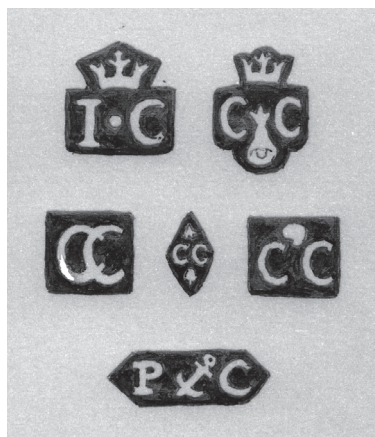


Fig. 2 - Poinçons.
De gauche à droite, en haut :
Jacques-Antoine Colsoul
ou Jean Charlier
et Jean-Charles Colsoul
sous l'Ancien Régime ;
au milieu : Jean-Charles
sous le Régime français,
grand module et petit module,
Jean-Charles
sous le Régime hollandais ;
en bas, Ploem et Colsoul.
M4X. Dessins de P. Colman.

¹³ AÉL, *Patentes*, 333. sans n°.

¹⁴ *Bureau*, p. 321.- AÉL, *Population*, 1802, rue Saint-Séverin, n° 692.

¹⁵ AÉL, *État-civil*.

¹⁶ Cat. Liège 1991, p. 57, IC (2). Quant à la marque IC (1), elle doit être lue PC, au témoignage de M^e Franz Aumann, qui en a relevé une empreinte meilleure.

¹⁷ AÉL, Notaires G. J. Wathour, 26.6.1776 (acte introuvable dans le protocole) et H. P. Dethier, 25.10.1784 (communications du regretté Nestor Mélon). On écartera Joseph Collette, dont la trace se perd dès 1740, et Joseph Cox, repéré en 1759 (B. LHOIST-COLMAN, *Les Dupont, orfèvres à Liège de 1690 à 1819*, dans *BIAL*, t. 106, 1994, p. 186, n. 4).

JEAN-CHARLES, FILS DE JACQUES-ANTOINE

Jean-Charles est tenu sur les fonts de Notre-Dame, le 8 octobre 1765, par son grand-père maternel, dont il reçoit le prénom, selon l'usage¹⁸. Il perd sa première épouse, Thérèse Orval, le 29 juin 1795, et convole avec Aily (alias Ailid)-Charlotte (alias Caroline) Florquin (alias Florkin) dès le 9 janvier suivant¹⁹. En 1788, il prend en location la maison de la *Toison d'or*, sur le Pont d'Île²⁰. En 1792, il vit « rue d'Avroy », au témoignage de la capitation de Saint-Martin en Île²¹. Le 19 août de la même année, il loue, pour un terme renouvelable de trois ans, une maison proche de la grande tour de la cathédrale et de l'hôtel de ville, *Au Temple de la Paix*²². Le 27 novembre 1795, il prend en location une maison « enseignée du château de Stockhem, située sous la Grande Tour », qu'il ne pourra « arrière-louer » sans permission²³. Il est resté longtemps dans ces parages.

En l'an X, il est passé en Neuvices, la « rowe d'ôr » ; il a pris en location *Le Cheval blanc*, numéroté 986 ; il s'y trouve encore en 1814²⁴. Puis il glisse au n° 974, au *Lion noir*, où son épouse mourra en 1830, le 13 octobre²⁵. Il vend cette maison, le 19 janvier 1837 ; il est alors installé rue de la Sirène, au n° 17²⁶. C'est au n° 7 de la rue Lulay des Fèvres, qu'il s'éteint le 28 mai 1857, à un âge canonique : 91 ans passés²⁷.

¹⁸ AÉL, *RP*, n° 35, p. 301.

¹⁹ AÉL, *RP*, n° 200, non paginé.

²⁰ AÉL, Notaire C. N. A. Hauzeur, 24.11.1788 (comm. N. Mélon).

²¹ AÉL, *États*, 1484, f° 114, n° 31.- BREUER, n° 1679.

²² AÉL, Notaire E. D. J. Dewerixhas.

²³ AÉL, Notaire J. J. Haxhe. Sur cette maison, voir Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, 2^e éd., t. 10, Bruxelles, 1977, p. 456, n. 703 et p. 603.

²⁴ AÉL, *Population*, reg. 13, n° 3909, reg. 22, n° 3647, reg. 24, 44 et 52.- Notaire L. Boulanger, 19.10.1809.- *Gazette de Liège*, 11 ventôse an X et 4 septembre 1807.- *Journal de Liège*, 17.2.1814.- *Bureau*, p. 329.

²⁵ AÉL, *Population*, reg. 58, 71 et 99 ; *État-civil*, 9.8 et 1.12.1815, 27.4.1820.- *Gazette de Liège*, 19 avril 1815.- *Journal de la province de Liège*, 27 février 1818.- *Almanach du commerce de Liège... par F. Péry*, 1826-1827, p. 65 et 94.

²⁶ AÉL, *Administration des finances. Hypothèques de Liège. Transcriptions*, reg. 527, art. 2, f° 1 v°-6 v°. Il en était devenu propriétaire pour moitié, en indivision avec son épouse, le 7 mars 1811. Il venait de racheter une rente qui la grevait (AÉL, Notaire G. J. Delbouille, 10.1.1837). Les acquéreurs, François-Joseph Houtain et Catherine-Joseph Jenicot, négociants, appartenaient à des familles qui comptent maints orfèvres.

²⁷ AÉL, *État-civil. Décès*, 1857, n° 1080.- *La Meuse*, 29 mai 1857. On n'ira pas jusqu'à voir en lui un orfèvre « nomade », « possédé du goût du changement » (BRASSINNE, p. 177-178).

Il avait fait paraître dans la presse locale maintes annonces qui donnent habituellement son adresse, souvent de façon vague : « derrière l’Hôtel de Ville » ou « derrière la Maison-Commune »²⁸. Il a « arrêté un morceau de lingot d’argent pesant environ une once » (30 g), dit l’une d’elles, « une cuiller à soupe avec un chiffre », dit une autre²⁹ ; objets présumés volés ; il collabore à cet égard avec les autorités et il en est récompensé³⁰.

Dans ces annonces, il se qualifie d’orfèvre. Les documents d’archives, où il se rencontre fréquemment, dans le Fonds français principalement³¹, font de lui tantôt un orfèvre, tantôt un marchand-orfèvre, tantôt un doreur ; dans un cas, « orfèvre » a été gratté et corrigé en « doreur »³². En l’an VII, il est rangé parmi les orfèvres qui « étalent, mais ne fabriquent point » ; en l’an XI, il est « orfèvre fabricant aiant boutique »³³.

Une pétition adressée le 27 nivôse an VI (16 janvier 1798) « aux citoyens Président et membres de l’administration centrale du département De Lourte » porte sa signature, qui vaut aussi pour Gilles Fabry fils³⁴, et c’est le seul cas. Celles d’une cohorte d’orfèvres l’accompagnent : J.-A. Houtain³⁵, M. Berrijer, G. Berryer père³⁶, P. D. Delincé³⁷, L. J. d’Othée³⁸, H. J. Jenicot³⁹,

²⁸ *Gazette de Liège*, 19 décembre 1792, 14 mars 1794, 21 et 23 octobre, 27 novembre, 6 et 10 décembre 1795, 5 septembre et 23 novembre 1796, 16 janvier et 5 février 1798.- *Courrier du département de l’Ourthe*, 23.10.1795. Voir aussi AÉL, *État-civil. Naissances*, 1799, n° 922.

²⁹ *Gazette de Liège*, 5.9.1796 et 16.1.1798. Une autre encore, du 23.11.1796, est un avis de recherche concernant le protocole du notaire Antoine Borlé pour l’année 1650 ; c’est peu banal.

³⁰ *Bureau*, p. 308.

³¹ AÉL, *FFP*, n° 254 (2) ; n° 703 (27 nivôse et 6 ventôse an VI, 24 vendémiaire, 13 frimaire et 23 ventôse an VII, 19, 20 et 28 avril 1807, 14 mai 1807) ; 703 (1), 24 nivôse an 4.

³² AÉL, *Population*, reg. 22, n° 3647.

³³ AÉL, *FFP*, 703/1.- *Bureau*, p. 325 et 328.

³⁴ *Bureau*, p. 311-312.- *Liège XIX^e*, n° 60.- *Répertoire*, n° 41.

³⁵ Jean-Philippe-Antoine, fils d’Antoine-Sébastien, né en 1759, décédé en 1813 : *Bureau*, p. 304, n. 26.

³⁶ Les Berryer/Berrier/Berrijer/Berruyer/Berwyr forment une vaste tribu : BRASSINNE, p. 151-154. Voir aussi *Bureau*, p. 309-310 et passim.- *Liège XIX^e*, p. 17-19.

³⁷ Pierre-Denis, né en 1743, décédé en 1814 : *Bureau*, p. 303, n. 22, 309, n. 35, 325, 327 et 329.- *Liège XIX^e*, n° 35.- B. LHOIST-COLMAN, *Œuvres dites de Jean Del Cour mises en vente au XIX^e siècle*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 15, n° 321, p. 263-264.- *Répertoire*, n° 25.

³⁸ Laurent-Joseph, baptisé à Saint-Adalbert le 19 mars 1757, décédé le 3 février 1830 : *Bureau*, p. 309, n. 35 et p. 328.

³⁹ Claude-Herman-Joseph, actif de 1793 à 1809 au moins : Notaire L. Boulanger, 20.10.1809.- *Bureau*, p. 320, 325 et 329.- *Liège XIX^e*, n° 83.- *Répertoire*, n° 60.

A. Dupont⁴⁰, J. F. Toussaint⁴¹, Charles Debouny⁴², Mathias Vanham⁴³, Hubert Coune⁴⁴, B. Berrijer fils, Henri Mivion⁴⁵, la veuve Hennet⁴⁶, Bernard Debouny⁴⁷ et G. Drion⁴⁸. Alarmés par la nouvelle loi sur les matières d’or et d’argent, ils demandent un délai pour écouler leurs stocks d’objets en argent de bavière ; leur titre, 8 deniers, soit 667 millièmes, est en effet de loin inférieur au minimum légal, 800 millièmes⁴⁹.

Choisi dans la foulée comme essayeur de l’orfèvrerie, Colsoul déclare forfait, étant peu disposé à se rendre à Paris pour subir l’examen imposé par la loi. Il est remplacé par Gilles Berr(u)yer père, qui va jeter l’éponge dès le 4 janvier 1799⁵⁰. En avril 1807, il pose sa candidature, se qualifiant de « doreur patenté, ancien maître orfèvre » ; il essuie un échec⁵¹.

En l’an VII, le 23 ventôse, il réclame son salaire « pour avoir travaillé 6 jours chez le receveur général à fondre et séparer l’argent du cuivre, pesés et emballés des objets provenant d’églises et de couvents » ; il a

⁴⁰ André-Clément, fils de Joseph-André, né en 1740, décédé en 1819 : *Bureau*, p. 303, n. 22, 321 et 327.- *Liège XIX^e*, n° 55.

⁴¹ Jean-François, actif de 1762 à 1798 au moins : BREUER, n° 1866.

⁴² Né en 1741, décédé en 1810, homonyme de son père : *Bureau*, p. 304, n. 27, 325, 327 et 329.- *Liège XIX^e*, n° 24.- *Répertoire*, n° 21.

⁴³ Né à Saint-Trond, bourgeois de Liège en 1793, décédé le 21 février 1806 : J. ROUHART-CHABOT et É. HÉLIN, *Les admissions à la bourgeoisie de la cité de Liège (1273-1794)*, Liège, 1964, p. 306, n° 2053.- *Bureau*, p. 304, n. 27 et 325.- *Liège XIX^e*, n° 119.

⁴⁴ Baptisé le 1.12.1756, décédé le 28.1.1828 : *Bureau*, p. 322, 327 et 330.- *Liège XIX^e*, n° 18.- *Répertoire*, n° 14.

⁴⁵ Baptisé le 17.8.1773, décédé le 23.11.1828. BREUER, n° 1823.- *Bureau*, p. 325, 327 et 329.- *Liège XIX^e*, n° 95.- *Répertoire*, n° 69.

⁴⁶ Marie-Elisabeth-Joséphine Év(e)rard, née en 1755, veuve de Léonard Hennet, décédée en 1827 : BREUER, n° 1772.- BRASSINNE, p. 287.- *Bureau*, p. 323, 327 et 331.- *Liège XIX^e*, n° 73. Sur Léonard, dont Colsoul déclare le décès le 27 août 1796, voir BRASSINNE, p. 287.- COLMAN, p. 287.- O. de SCHAETZEN et P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, 1976, n° 159, 173 et 187/3.- *Liège XIX^e*, n° 73. Partage de l’héritage de ses parents : AÉL, Notaire J. D. Leruitte, 3.7.1782 (comm. N. Mélon).

⁴⁷ Né en 1744, décédé en 1807 au plus tôt : BREUER, n° 1693.- BRASSINNE, p. 209.- *Bureau*, p. 304, n. 27, 327 et 332.- *Liège XIX^e*, n° 25.- *Répertoire*, n° 22.

⁴⁸ Guillaume, né en 1761, décédé en 1847, orfèvre de premier rang, membre d’une autre puissante tribu : BRASSINNE, p. 228-235 et passim.- *Liège XIX^e*, p. 35-45.- *Répertoire*, n° 34.- Étude en préparation.

⁴⁹ AÉL, *FFP*, 703/1, rép. 7869 (les pétitionnaires convertissent 800 millièmes en 9 deniers 11 grains et demi, alors que nos calculs donnent 9 deniers et 14,4 grains).- Th. GOBERT, *Le bon métier des orfèvres de Liège*, dans *Bulletin de la Société d’art et d’histoire du diocèse de Liège*, t. 23, 1931, p. 84.- *Bureau*, p. 309.

⁵⁰ *Bureau*, p. 309-310. Voir en outre AÉL, Notaire L. Boulanger, 15.8.1814 (testament). À en croire Gobert, docilement suivi par Brassinne, Colsoul aurait refusé de renoncer à son commerce, comme la loi l’y obligeait ; nous n’en avons pas trouvé confirmation. Les émoluments étaient modiques à l’excès.

⁵¹ *Bureau*, p. 297, 309 et 313.

opéré en compagnie de l'orfèvre Robert Hubart ; ils se portent ensemble acquéreurs des 42 livres et demi de cuivre ; les 48 kg d'argent, eux, vont prendre le chemin de l'Hôtel des Monnaies à Paris⁵². En l'an VIII, il paie 29 florins de patente⁵³.

En l'an IV et en l'an V, il est juré au tribunal. Le 13 ventôse an V, il est « juré spécial » au Tribunal correctionnel en compagnie de trois de ses confrères, Toussaint (en Neuvise), Debouny (en Neuvise aussi), et Berrier (sur le Marché). En 1800-1801, il figure dans la liste des notables éligibles. En 1809 et 1810, il compte parmi ceux qui sont appelés par le sort à être jurés au Tribunal⁵⁴. En 1837, 1840 et 1850, il est indicateur du cadastre de la Ville de Liège, expert et « contre expert » de l'État pour la contribution personnelle⁵⁵.

Le 23 vendémiaire de l'an XIV (15 octobre 1805), il déclare la naissance de Charles Jehotte, frère cadet de Louis, qui va devenir un sculpteur réputé⁵⁶. Il compte parmi les témoins lorsque Bernard-Joseph Simonis, joaillier, fait son testament, le 27 septembre 1820⁵⁷.

Au début de sa longue carrière, pendant le premier épisode révolutionnaire, Jean-Charles livre des « clés magistrales » qui sont à peu près certainement

⁵² AÉL, *FFP*, 1910/1.- *Bureau*, p. 299-300 ; voir aussi p. 312, n. 40. Robert Hubart figure dans la Liste des joailliers liégeois du XVIII^e siècle dressée par Lydia Brennet-Deckers (*o. c.*, p. 106, n° 21 ; Jacques Leroy aussi (n° 27).

⁵³ AÉL, *Patentes*, 333, n° 1471.

⁵⁴ AÉL, *FFP*, 271, 1 et 3.

⁵⁵ AÉL, *FFP*, 254 (2), en compagnie de Robert Hubart et du peintre Houff ; *FFP*, 270 (13 et 16) ; *Tribunal correctionnel, Plumitifs de la 1^{ère} Chambre*, A2, f° 59 ; A8, f° 210.- *Bureau*, p. 297, n. 11.

⁵⁶ AÉL, *État-civil. Liège. Naissances*, an 14, f° 17 v°, n° 83. Charles-Mathieu-Victor Jehotte, fils de Léonard, médailleur et graveur de talent, sera un graveur de modeste talent (*Les Jehotte, famille d'artistes de Herstal*, cat. exp., Herstal, 2004, p. 7).

⁵⁷ AÉL, Notaire W. Bertrand.- *Bureau*, p. 298, n. 12.- *Liège XIX^e*, n° 108.- *Répertoire*, n° 80.



Fig. 3 - Seau à eau bénite et goupillon, 1814-1831,
par Jean-Charles Colsohl, argent repoussé et ciselé, h. 35.
Liège, église Sainte-Croix. Copyright IRPA-KIK, Bruxelles.

perdues à jamais⁵⁸ ; la dépense, 70 florins, figure parmi les « Deniers publics dilapidés par les Intrus »⁵⁹. En 1802, il touche 2 florins et 10 patards « pour mieux vaille », c'est-à-dire pour augmenter le titre de l'argent d'un objet ; la nature n'en est pas spécifiée dans les comptes qui le révèlent, ceux de l'église de Spa⁶⁰. En 1812, le 25 juillet, il reçoit 168 francs pour un « beau » calice en argent avec « platine » (patène) et cuiller destinés à l'église Saint-Barthélemy⁶¹, qui ne s'y trouvent plus. En 1820, le 18 décembre, il est payé par le notaire Jacques-Joseph Richard pour un seau d'argent à l'eau bénite et son goupillon acquis par la fabrique de l'église Sainte-Croix⁶². Ces deux pièces, restées dans le trésor de la collégiale liégeoise devenue paroissiale, sont de belle facture et de style néo-classique (fig. 3). Elles portent les poinçons hollandais de 1814-1831, accompagnés du sien, CC dans un carré, avec un différent qui reste à identifier (fig. 2)⁶³. Une ménagère en vermeil passée en vente publique à Paris en 2008 porte les mêmes, jusqu'à preuve du contraire⁶⁴.

⁵⁸ AÉL, *Cité*, 141, f° 13 v°, n° 90, 9 septembre 1790 (le prénom n'est pas précisé, mais aucun doute n'est permis puisque Jacques-Antoine est mort huit ans plus tôt).- S. BORMANS, *Extraits des comptes communaux...*, dans *BIAL*, t. 7, 1865, p. 426.- E. M. O. DOGNÉE, *Les clefs magistrales de la Cité de Liège*, dans *BIAL*, t. 15, 1880, p. 425-427, planche à déplier p. 358-359 (l'auteur a cherché les poinçons de l'orfèvrerie sur des clés de bronze, selon toute apparence ; son exposé manque fort de clarté). Ces clés ouvraient les portes de manière symbolique : elles matérialisaient le pouvoir de violer les domiciles au nom de la Justice, privilège des bourgmestres. Théodore Gobert leur a consacré une très longue note : *Liège à travers les âges*, 2^e éd., t. 1, Bruxelles, 1975, p. 290, n. 171 (p. 290-293). Voir aussi *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*, Liège, 1720, p. 578-579.- *La Meuse*, 17 et 18 juin 1882, p. 2, col. 2 et 28 juin 1882, p. 2, col. 1.- H. HELBIG et M.-L. GRANDJEAN, *Catalogue des collections léguées à la Ville de Liège par Ulysse Capitaine*, t. 3, Liège, 1872, p. 182, n° 2105 et n° 2106.- BERTHOLET, *Documents... o. c.*, p. 305. La confusion règne depuis longtemps à leur sujet : J. PHILIPPE, *Propos sur l'origine controversée du perron liégeois*, dans *Annales du 34^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Verviers, 1951 (1954), p. 28, 30 et 35. Grand merci à Christina Michalska et à Bernard Mélard pour leur aide lors des recherches dans les réserves du « Grand Curtius ».

⁵⁹ *Récapitulation générale des comptes...*, Liège, 1791.- *Observations des bourgmestres...*, Liège, 1791.

⁶⁰ P. BERTHOLET, *Quatre siècles... o. c.*, p. 64.

⁶¹ AÉL, *Cures, Liège. Saint-Barthélemy*, 25, non paginé.

⁶² AÉL, *Fonds des familles, J. J. Richard*, n° 7, f° 91 v°. Deux paiements : 785.80 et 150.60 fr.

⁶³ J. J. BOLLY et D. SOUMERYN-SCHMIT, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Liège. Canton de Liège II*, Bruxelles, 1982, p. 33.

⁶⁴ Vente Sotheby's PF 8003 du 10 avril, n° 22A (9250 □) sur internet.

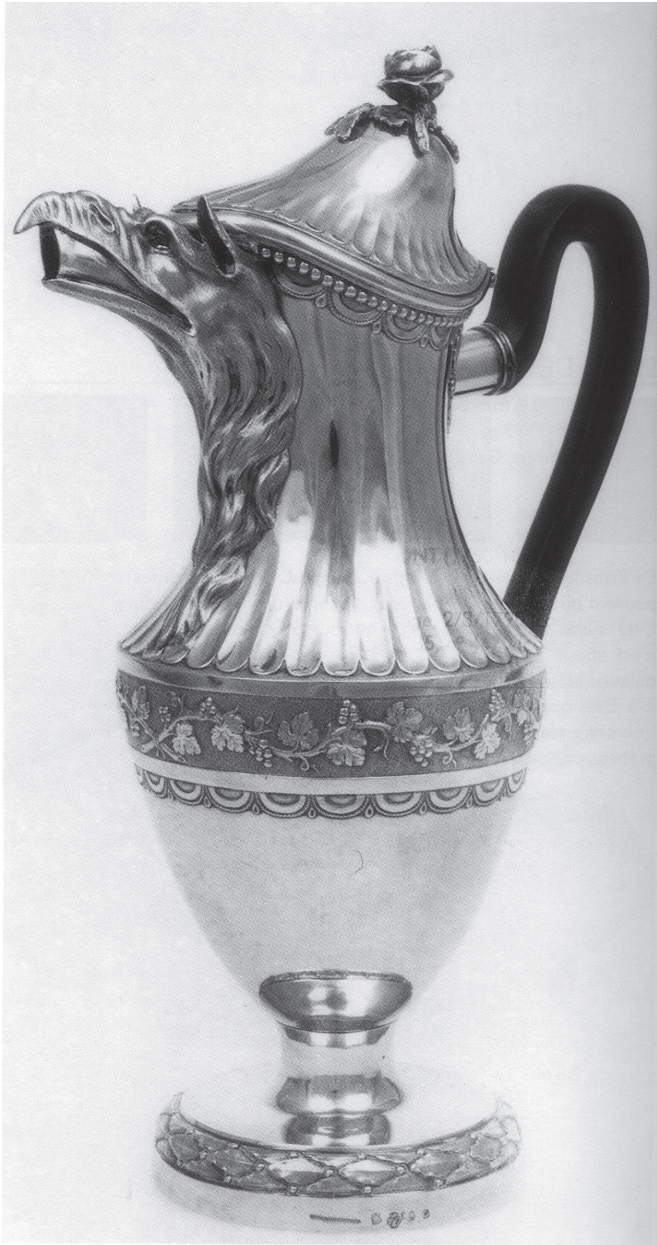


Fig. 4 - Cafetière, 1790, par Jean-Charles Col soul,
argent repoussé et ciselé, h. 35,7.
Collection privée. D'après Cat. Liège 1991, n° 225.

Presque les mêmes sur des plaques de confrérie datées de 1820⁶⁵ ; mais les deux C sont plus petits et sont inscrits dans un losange oblong ; ce n'est pas le poinçon de Charles Colsoul, c'est celui de Charles César⁶⁶.

Colsoul avait utilisé au moins trois autres poinçons, l'un sous les derniers princes-évêques, les deux autres sous l'occupation française.

Guère de doute pour le premier des trois, formé de deux C cantonnant une cloche, sous une couronne à trois fleurons (fig. 2)⁶⁷. Il a été relevé sur une cafetière datée de 1790 par les marques corporatives (fig. 4). De belle qualité, elle n'est pas vraiment harmonieuse : le corps relève pleinement du retour à l'antique ; le bec verseur « ébouriffant » en forme de protomé de griffon s'inscrit plutôt, lui, dans le « retour au grand goût », celui du règne de Louis XIV⁶⁸ ; ce bec est peut-être une pièce coulée en petite série, des années plus tôt, et pas nécessairement par Colsoul. Le même poinçon est frappé sur des salières de 1793 toutes simples, propriété d'un collectionneur.

Aucun doute pour le second. Il figure, au n° 28, sur la plaque d'insculpation mise en service pendant la période révolutionnaire⁶⁹. L'empreinte est difficile à déchiffrer. Abîmée dans sa moitié droite, elle inscrit dans un carré deux C qui se chevauchent légèrement, c'est à peu près certain. Elle est superposée à trois marques en losange sans guère de doute pareilles ; de deux d'entre elles, mises en croix, seules les pointes sont visibles ; de la troisième, décalée, on voit la moitié, ou presque ; on y devine un petit cœur et un arrondi qui doit être le haut d'un C (fig. 2, restitution). Elle est

⁶⁵ BOLLY et SOUMERYN-SCHMIT, *o. c.*, p. 53.- *La Vierge dans l'art liégeois*, cat. exp., Liège, 1980, p. 83, n° 101.- *Oeuvres maîtresses du Musée d'art religieux et d'art mosan*, cat. exp., Liège, 1980, E3 (corriger poinçons « belges »). De la plus grande médiocrité, ces plaques sont de style rococo ; elles reproduisent, à n'en pas douter, un prototype créé vers le milieu du XVIII^e siècle. L'abbé Hendrix les mentionne sans les étudier : *Notre-Dame de Saint-Remy*, Liège, 1925, p. 32.

⁶⁶ *Liège XIX^e*, n° 12.- *Répertoire*, n° 10.

⁶⁷ Cat. Liège 1991, p. 50. Le choix de la cloche reste à expliquer. Charles-Joseph César (1758 - 1825), à qui Brassinne l'attribuait, était en 1791 simple ouvrier (COLMAN, p. 291) ; c'est sous le Régime français qu'il compte parmi les fabricants orfèvres (*Bureau*, p. 300, n. 20, 305, n. 30 et 329).

⁶⁸ P. COLMAN, *Le style rococo dans l'orfèvrerie en Belgique. Commencements et effacement, dans Rocaille. Rococo, (Études sur le XVIII^e siècle)*, t. XVIII, Bruxelles, éd. ULB, 1991, p. 121-130. Commentaires antérieurs : Cat. Liège 1991, n° 225.

⁶⁹ J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA et J. PHILIPPE, *L'argenterie religieuse liégeoise*, Liège, 1964, p. XX, n° 28 ; voir aussi p. XIX.- *Bureau*, p. 318 et 319.- *Liège XIX^e*, p. 22-23, n° 17 et p. 108, n° 28. C'est vraisemblablement Léonard Jehotte qui a fourni la première plaque : P. COLMAN, *Léonard Jehotte (Herstal, 1772 – Maastricht, 1851)*, dans *Actes du colloque « Autour de Bayar / Le Roy »*, J. Toussaint dir., Namur, 2008, p. 248.

accompagnée d'une autre, beaucoup plus petite, à peine déchiffrable, même sous le binoculaire. Dans un losange posé à la verticale, deux C, celui de gauche assez reconnaissable, celui de droite à peine discernable, accompagnés en pointe d'un minuscule ornement qui pourrait être une cloche, ce qui fournirait confirmation de l'attribution du poinçon à la couronne (fig. 2).

Le nom de l'orfèvre, inscrit par lettres frappées une par une à côté des deux poinçons, a été lu « J C O COLSOUL ». La troisième initiale n'est pas un O, mais bien un C en position normale surimposé à un C en position basculée. La plaque fourmille de négligences.

Le nom se retrouve, tout naturellement, dans la « Liste des fabricants Orfèvres qui se sont fait connaître et qui ont fait insculper leur poinçon particulier avec leur nom sur la planche de cuivre du département de l'Ourthe voulu par la loi du 19 brumaire an VI » publiée par Théodore Gobert⁷⁰.

THOMAS-CHARLES-LÉONARD, FILS DE JEAN-CHARLES

Lors de la vente du *Lion noir*, le 19 janvier 1837, Jean-Charles, « ci-devant orfèvre, maintenant expert de l'État », veuf d'Ailid-Charlotte Florkin, est en compagnie de ses trois filles et de l'un de ses quatre fils, lequel a reçu procuration de ses frères. Thomas-Charles-Léonard est le premier nommé des trois⁷¹.

Il était né à Liège, le 6 germinal an VII (26 mars 1799)⁷². En 1808, son père avait tenté d'obtenir pour lui l'inscription gratuite au Lycée de Liège, faisant valoir la modicité de ses ressources et la charge de ses six enfants ; il avait obtenu l'appui du préfet⁷³. Thomas a néanmoins appris le métier paternel, dans la plus pure tradition.

⁷⁰ Th. GOBERT, *Les fabricants orfèvres liégeois à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Leodium*, t. 25, 1932, p. 53, sans mention de la source.

⁷¹ AÉL, *Hypothèques de Liège. Transcriptions*, reg. 527, art. 2, f^o 1 v^o-6 v^o.

⁷² AÉL, *État-civil. Liège. Naissances*, 1799, n^o 922.

⁷³ *Bureau*, p. 308.

En 1818, il demande un passeport en vue de se rendre à Paris « pour y travailler »⁷⁴. Il est domicilié à Amsterdam lorsqu'il épouse une Stavelotaine, Jeanne-Angélique-Victoire Wibin, le 13 juin 1829⁷⁵. Il y est encore le 18 décembre 1836, quand il donne, dans la perspective de la vente de la maison du *Lion noir*, une procuration qui mentionne seulement le second de ses prénoms et le qualifie de bijoutier. Il y vivait déjà le 6 décembre 1824. Il s'était associé avec Guillaume-Louis Ploem, né à Maastricht en 1786. L'association fera florès jusqu'au 19 avril 1838. Elle aura trois adresses successives : Leidsestraat bij de Kerkstraat, au n° 30, puis Bergstraat près du Singel et enfin Keizersgracht, au n° 633. Sans doute est-ce Ploem qui a eu l'audace de choisir Amsterdam pour faire fortune. Il était l'aîné. Son nom vient en premier, au mépris de l'ordre alphabétique, ce qui donne à penser qu'il avait la primauté. Il n'avait pas à franchir la barrière de la langue⁷⁶.

Peut-être les associés étaient-ils entrés en relations par l'entremise du beau-frère de Jean-Charles, François-Joseph Arnould, un orfèvre originaire de Namur qui est installé à Maastricht en 1809⁷⁷. Un autre fil conducteur entre la Meuse et l'Amstel se dessine toutefois : Barthélemy Berryer signe avec Jean-Charles la pétition de 1798, comme on vient de le voir ; il « fait le Commissionnaire à Amsterdam » sous le Régime français ; en 1803, il y arbore raison sociale, « B. Berryer & Cie »⁷⁸.

⁷⁴ AÉL, *Fonds hollandais, Passeports*, 1818, n° 27.

⁷⁵ AÉL, *État-civil. Stavelot. Mariages*, 1829, n° 9. C'est à Amsterdam que naîtront leurs deux fils, Charles-Marie en 1830 et Henri en 1837. Elle était née à Stavelot le 30 janvier 1808 dans une famille de tanneurs. Jean-Charles est présent. L'autorisation des parents du marié a été actée le 5 mai (AÉL, Notaire L. Boulanger). M. Michel Vanderschaeghe, qui a fouillé plus que quiconque le passé de Stavelot, nous a obligeamment fait savoir qu'il est sans information à son sujet.

⁷⁶ M^{me} Gertie van Berge, conservateur des bijoux au Rijksmuseum, a obligeamment facilité nos recherches ; elle nous a transmis copie d'une lettre adressée le 22.2.1990 à M. R. J. Baarsen, directeur a. i. du département Beelhouwkunst en kunstnijverheid du Rijksmuseum, par M. J. A. van Zelm van Eldik, conservateur honoraire du musée de la Chancellerie des Pays-Bas, renvoyant aux archives de la Chancellerie ainsi qu'à l'Algemeen Rijksarchief, Staats Secretarie 1813-1840, 14 avril 1839, inv. n° 4469, mais aussi à un vieux registre du Bureau de garantie d'Amsterdam (n° 11/484). Voir aussi R. J. BAARSEN et G. VAN BERGE, *Juwelen. Jewellery, 1820-1920*, Rijksmuseum Amsterdam, 1990, p. 10-15.

⁷⁷ AÉL, Notaire L. Boulanger, 19.10.1809 ; Arnould donne procuration à Colsoul. À ce moment, Marie-Antoinette/Agnès/Anne, dite Nanette Colsoul n'est plus de ce monde. Le mariage avait été célébré à Saint-Adalbert le 19 décembre 1789 en présence de Jean-Charles (AÉL, *RP*, 85, p. 473). Le couple habitait la même paroisse lors de la capitation de 1791 (BREUER, n° 1643). Voir aussi G. POSKIN et R. STOCKART, *Orfèvres namurois*, Namur, 1982, p. 228.- BRENNET-DECKERS, *o. c.*, p. 103, n° 1.- *Bureau*, p. 323.

⁷⁸ *Bureau*, p. 303 et 327.

Les associés envoient deux bracelets et une monture d'aigrette à l'exposition « Voortbrengselen van de Nederlandsche Volks- en Kunstvljijt » qui s'ouvre à Haarlem en 1825. Ils décrochent une médaille d'argent.

Ploem se marie le 9 janvier 1829. Colsoel est le dernier des quatre témoins. Le premier est un personnage considérable : Joseph Truffino, joaillier de la cour.

Le poinçon des associés montre un P et un C de part et d'autre d'une ancre posée obliquement, dans un champ hexagonal oblong (fig. 2)⁷⁹. Il est en usage de 1824 à 1838. Il a été relevé sur certains des composants de deux superbes parures en fil d'or exposées au Rijksmuseum d'Amsterdam. La plus riche des deux, acquise en 1974, comporte un collier, deux bracelets, deux pendants d'oreille, deux épingles à chapeau, deux boutons de manchettes et une broche, ainsi qu'un pendentif qui peut être fixé au collier ou à la broche⁸⁰ (fig. 5). C'est sur le collier et sur le pendentif que le poinçon se trouve. Les bracelets portent celui de Johan Lorenz Holzapfel (vers 1794-1844). Quant à la moins riche des deux, ce n'est, ou ce n'est plus qu'une « demi-parure » : un collier, deux pendants d'oreille et une montre. Tous les composants portent le poinçon des associés, y compris la monture de la montre, faite à Genève, et le crochet qui permet de la fixer à la ceinture. Une autre « demi-parure » marquée pareillement figure dans les collections de l'Amsterdams Historisch Museum : un collier et deux pendants d'oreille seulement, mais superbement rehaussés d'améthystes (fig. 6)⁸¹.

Leur poinçon a été repéré, en outre, sur le boîtier en or émaillé d'une montre suisse conservée au Rijksmuseum⁸² ainsi que sur des bijoux de différents ordres de chevalerie néerlandais pour lesquels les commandes transitaient par les frères Truffino⁸³.

⁷⁹ *Meestertekens van Nederlandse goud- en zilversmeden*, t. 1, La Haye, 1981, n° 8643.

⁸⁰ *Vers la Modernité. Le XIX^e siècle au pays de Liège*, catalogue de l'exposition, Liège, 2001, p. 105 (corriger « Jean-Charles » en Thomas-Charles-Léonard) et fig. 80.

⁸¹ G. VAN BERGE, *Een gouden parure door G. Ploem en C. Colsoel*, dans *Bulletin van het Rijksmuseum*, t. 23, 1975, p. 67-69.

⁸² Dépôt Koninklijk Oudheidkundige Genootschap. Inv. BK-KOG-2385. Internet.

⁸³ Lettre de M. J. A. van Zelm van Eldik citée ci-dessus.



Fig. 5 - Parure, 1824-1838, par Ploem et Colsoul, Rijksmuseum Amsterdam. Copyright musée.



Fig. 6 - Demi-parure, 1824-1838, par Ploem et Colsoul, Amsterdams Historisch Museum. Copyright musée.

Thomas-Charles-Léonard va mourir inopinément à Moulin du Ruy, près de La Gleize, le 13 juillet 1861⁸⁴.

Le premier des trois Colsoul a subi un désastre financier ; il s'en est mal relevé. Le second, dont les vêtements avaient de ce fait été vendus à l'encan lorsqu'il était un enfant de trois ans, a fini ses jours dans la peau d'un notable ; il a traversé des temps singulièrement troublés, de la fin de l'Ancien Régime au royaume de Belgique en passant par la tourmente

⁸⁴ AÉL, *État-civil. Basse-Bodeux* ; l'acte précise qu'il est rentier et domicilié à Liège, et qu'il a rendu l'âme au domicile d'une certaine Marie Merlin. Le faire-part inséré dans *La Meuse* du 16 annonce que les obsèques seront célébrées le 18 en l'église Saint-Jacques.

révolutionnaire, l'annexion par la France et le Régime hollandais, s'adaptant aux circonstances sans s'encombrer d'états d'âme patriotiques. Le troisième n'a pas craint de s'expatrier pour bâtir une fortune qu'il a consolidée par le mariage.

Ils ont laissé beaucoup de traces dans la presse locale et dans les dossiers administratifs. Ils en ont laissé peu dans les comptes et dans les protocoles de notaires. Aucun contrat portant sur une grosse commande n'a été découvert. Ils étaient avant tout joailliers. Les ouvrages d'eux parvenus jusqu'à nous sont en nombre restreint, on l'a constaté.

Abréviations

- AÉL : ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE.
BIAL : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.
BRASSINNE : J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948.
BREUER : J. BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège. Une Liste de Membres du Métier*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 13, 1935.
Bureau : B. LHOIST-COLMAN, *Le Bureau liégeois de la garantie des matières d'or et d'argent (1798-1814)*, dans *BIAL*, t. 102, 2001-2002, p. 291-333.
Cat. Liège 1991 : Catalogue de l'exposition *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*.
COLMAN : P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966.
FFP : *Fonds Français. Préfecture*.
Liège XIX^e : W. VAN DIEVOET, *Orfèvres de Liège du XIX^e siècle*, Louvain, 2006.
Patentes : *Administration centrale du département de l'Ourthe. Secrétariat. Registres aux patentes de la ville de Liège*.
Population : *Registres de recensement de population de la ville de Liège, an 8 - 1844*.
Répertoire : W. VAN DIEVOET, *Répertoire général des orfèvres et des marques d'orfèvrerie en Belgique*, t. 2, Bruxelles, 2010, p. 197-206.
RP : *Registres paroissiaux*.

IDENTIFICATION DU POINÇON DE L'ORFÈVRE LIÉGEOIS ÉRASME YERNA

par

Luk VAN DE SIJPE et Pierre COLMAN

à Monique Merland,
qui a suivi avec une attention sans faille
la gestation de l'article

Du fait de la perte des plaques d'insculpation, la plupart des poinçons d'orfèvres liégeois restent sans titulaire ou sans titulaire certain, dans l'attente d'une heureuse trouvaille d'archives portant sur des objets venus jusqu'à nous¹. Cette chance trop rare vient de se produire en faveur d'un maître peu connu, Érasme Yerna : il s'identifie avec celui qui a été nommé « maître EV » à titre provisoire.

Les deux objets en cause, un encensoir et sa navette (fig. 1 et 3), sont conservés dans le trésor de l'église de Kleine-Brogel, un village limbourgeois proche de la frontière hollandaise, incorporé à la commune de Peer². Les comptes paroissiaux de 1793 livrent à leur sujet une mention laconique : « pour un encensoir en argent et navette à encens 338 = 3 = 3 ». Un document justificatif joint, ici transcrit en annexe, fournit en revanche d'abondantes informations.

Il est pour l'essentiel de la main d'un orfèvre de Peer, Georges Alexandre. Il porte son nom et son adresse tracés d'une élégante écriture nettement différente ; le papier utilisé est sans doute une enveloppe de récupération. Les mots « komt 184=11=0 », d'une autre écriture encore, ont été écrits,

¹ Catalogue de l'exposition *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*, Liège 1991 (cité ci-après Liège 1991), p. 28.

² M. ORLENT, G. SCHALLEY et L. VAN DE SIJPE, *Sint-Ursulakerk Kleine-Brogel 1908-2008*, Kleine-Brogel, 2008. Grand merci, pour sa parfaite obligeance, à M. Georges Schalley, trésorier de la fabrique d'église. Voir aussi <http://www.erfgoedlimburg.be>.

crojons-nous, par le trésorier de la fabrique d'église. C'est probablement lui aussi qui a noté le nom du fabricant à qui revient cette somme : « yerna orfevre proche du s. Severin ».

Il regorge de termes incompréhensibles pour le profane, d'autant que l'orthographe n'est pas peu malmenée. Le « brûlé » c'est de l'argent récupéré dans les cendres de tissu rehaussé de fils de métal. « La control », c'est le contrôle opéré par le « marqueur » chargé de vérifier l'aloi et d'apposer les poinçons qui le garantissaient. Le « richau », c'est le récipient propre à contenir les braises qui se loge à l'intérieur de l'encensoir, assimilé à un réchaud. Le « couvre », c'est le cuivre. La « rente », c'est, bizarrement nommée, la commission d'Alexandre. Dans les mots « il a abeu », il faut reconnaître une formule encore en usage dans le Limbourg sous la forme « abuis » pour noter une discordance dans les chiffres ; si les comptes de la paroisse portaient $348 = 3 = 3$, les choses seraient claires. La mention « pour le sil(l)eur 2 louis » reste pour nous sibylline.

Tous les autres montants sont en florins (notés « francs »), sous (ou patards) et liards Brabant-Liège. Le métal mis en œuvre est de l'argent « de poinçon », c'est-à-dire à l'un des trois titres officiels, le principal : 10 deniers et 6 grains, 854 millièmes dans le système décimal moderne³. Il se paie 4 florins et 15 sous l'once⁴. Les poids sont en onces (environ 30 g) et en esterlins (1/20^e d'once).

Abstraction faite des 2 louis et de 6 sous de frais de port, la facture se monte à 338 florins, 1 sou et 1 liard. La part du fabricant n'est que de 184 florins et 11 sous.

Jean-Georges Alexandre, fils d'un orfèvre du même nom, est baptisé à Liège, sur les fonts de Notre-Dame, le 23 décembre 1723. Il quitte sa ville natale pour Peer, une des « Bonnes villes » de la principauté. Il y est installé en 1752. Dès le 2 janvier suivant, il y prend pour épouse la fille d'un médecin. Il y sera bourgmestre. Il y mourra le 11 août 1796⁵. En 1793, c'est un notable avancé en âge qui ne travaille très probablement plus de ses mains et sait l'art de profiter de son réseau de relations.

³ Liège 1991, p. 21-22.

⁴ Voir P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966, t. 1, p. 195.

⁵ Liège 1991, p. 53, 159, n° 119, et 268.



Fig. 1 - L'encensoir,
argent repoussé et ciselé,
h. 25,5 cm
(Photo Luk Van de Sijpe).



Fig. 2 - Ses poinçons
(Photo Luk Van de Sijpe).

Érasme Yerna vivait à Liège près de l'église Saint-Séverin, une de celles que la fin de l'Ancien Régime a condamnées, on ne l'ignorait pas⁶. Il n'a pas laissé beaucoup de traces dans les archives⁷. Il épouse Joséphine Lacroix le 16 février 1790. Il a d'elle deux fils, le premier en 1792, le second en 1795. Il meurt avant le 13 frimaire de l'an VII : à cette date, sa veuve, domiciliée « rue Severin », compte parmi les orfèvres « qui étalent et ne fabriquent point ». Le 2 brumaire de l'an XI, elle « vend des Bijoux et ouvrages garnis d'or et d'argent (ce commerce lui fournit à peine de quoi vivre) ». Elle convole le 16 novembre 1803 avec l'orfèvre Jean-François Beijns. Il figure dans le recensement de 1807 ; elle non⁸.

L'encensoir, répertorié dès 1966⁹, est marqué de poinçons lisibles à souhait (fig. 2) : le blason du dernier prince-évêque, François-Antoine de Méan, l'aigle bicéphale surmontant le millésime de 1792, et la lettre annale B, en usage en 1793. Ce sont les trois marques corporatives. Le poinçon de l'orfèvre, quant à lui, a été lu EV par Joseph Brassinne sans remise en cause ultérieure¹⁰. Mal lu, car ce V n'en est pas un ; le bas de la lettre est patté, et non pas pointu, comme il l'est dans les poinçons FIV, GV et NV. Une hampe, même très courte, eût été plus parlante. C'est grâce aux documents écrits que la lecture se rectifie. Quant à l'excroissance rectiligne, à peine visible, qui part de la branche droite, c'est la trace d'une petite faille dans la matrice. On repère aisément la rayure-éprouvette, que les Liégeois nomment la striche.

La navette (« naviculle ») assortie est marquée de même. Sa cuiller, heureusement conservée, ne porte que le poinçon EY et la striche.

Aucun autre objet religieux sorti des mains d'Érasme Yerna n'est connu. Cinq pièces de caractère civil ont été répertoriées par Brassinne : un drageoir de 1780, un porte-huilier de 1788, une louche de 1790, un moutardier et un sucrier de 1793. Aucune pièce de grand prix. Peut-être

⁶ J. BREUER, *Les orfèvres du pays de Liège. Une Liste de Membres du Métier*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 13, 1935, n° 1876.

⁷ ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Fonds des notaires*, S. Yerna, 6.5.1782, 26.7.1792 et 24.7.1793 ; A. Kepenne, 23.1.1787 ; Q. Denis, 22.1 et 22.2.1789 ; S. Descry, 27.2.1791. Communication de Berthe Lhoist-Colman.

⁸ B. LHOIST-COLMAN, *Le Bureau liégeois de la garantie des matières d'or et d'argent (1798-1814)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 102, 2001-2002, p. 321, 328, 329-331 et 332.- W. Van Dievoet, *Orfèvres de Liège du XIX^e siècle*, Louvain, 2006, p. 80, n° 125.

⁹ COLMAN, *o. c.*, p. 211, n° 156.

¹⁰ J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948, p. 372.- Liège 1991, n° 234.



Fig. 3 - La navette, argent repoussé et ciselé, 11,5 x 14 x 8,5 cm
(Photo Luk Van de Sijpe).

faut-il ajouter un porte-huilier qui se trouvait en 1948 dans la collection de Maurice Neys. Ses poinçons, partiellement mal déchiffrables, sont ceux du règne de Constantin de Hoensbroeck, une lettre annale H douteuse et une marque d'orfèvre que Brassinne a lue E tout court et n'a pas pu reproduire, ce qui n'est pas sans inspirer de sérieux doutes¹¹. Plaise au propriétaire actuel de se faire connaître !

Au temps où Yerna était en activité, les orfèvres liégeois avaient un second poinçon, plus petit et plus simple, réservé aux objets en argent de bas aloi, dit « argent de bavière », le titre, 8 deniers, soit 667 millièmes, étant celui de la pièce de monnaie du même nom. La proposition qui a été faite à son sujet en 1991¹² est fragilisée par la découverte. Le coin portait

¹¹ BRASSINNE, *o. c.*, p. 257 et 624.

¹² Liège 1991, p. 68.

bien plus vraisemblablement la lettre E suivie de la lettre V faisant fonction d'Y, sans couronne. Une empreinte s'en rencontrera, espérons-le.

ANNEXE

Recto :

A Monsieur / J : G : Alexandre / orfevre / a peer

tout l'argent poinson / de l'encensoir et / la naviculle avec / sa cullier /
pesse tout ensemble / 44 onces et 9 etrlin
pour la fason tout / ensemble 338 fr 1 - 1
pour le sileur (silleur ?) 2 louis
6 sous pour les port

Verso :

| | |
|--|--------------|
| trente trois onces et 18 esterlins, argent poinson | |
| à 4 frans 15 lonce porte | 161 fr 02 |
| pour la fason | 085 |
| La naviculle avec sa cullier pesse 10 onces | |
| et onze eterlins | 050 fr 2 - 1 |
| Pour la fason | 040 |
| Pour la control | 000 - 15 - 2 |
| Pour le richau de couvre rouge | 000 - 15 |
| Pour le boit de carton | 000 - 08 |
| | <hr/> |
| | 338 f 1 - 1 |
| il a abeu de | 010 - 2 - 2 |
| ce qu il me revien d'argent et du brulé | 18f 10 -1 |
| pour ma rente | 135 |
| il revien a cette orfevre | 184 -11 |
| le tout porte | 338 fr 1 - 1 |
| Yerna orfevre proche du s. Severin | |
| Komt | 184 = 11 = 0 |

NB : Nous n'avons rectifié que les majuscules inopportunes.

ARCHIVES DU ROYAUME À HASSELT, *Cures, Kleine-Brogel*, n° 7 bis.

Mais abordons d'abord le document en lui-même.
Acquis d'une famille de Dijon, on comprendra plus bas pourquoi, il est en assez bon état général et ne devrait nécessiter qu'une légère restauration (déchirures sur le bord gauche).

Mis en dépôt par l'IAL au Grand Curtius sous le n° d'inventaire I/2007/2, le document est actuellement toujours conservé roulé dans son étui d'origine en fer-blanc, avec le grand sceau impérial des titres en cire rouge (12 cm de diamètre) et son double ruban jaune et noir.

Ces lettres patentes sont gravées sur vélin (dimensions : 42 x 59 cm) et rehaussées des émaux des armoiries du titulaire. Il convient notamment de relever la finesse d'exécution du « N » initial de *Napoléon*, rehaussé d'une aigle impériale aux ailes déployées.



Fig. 2 - Cachet de cire aux grandes armes de l'Empire.



Fig. 3 - Cachet de cire à l'effigie de l'empereur Napoléon I^{er}.



Fig. 4 - Lettres patentes (détail).

On trouve en haut à gauche du document les armes du nouveau baron qui sont ainsi décrites dans le texte lui-même : *de gueules au chevron d'or surmonté en chef à dextre de deux étoiles d'argent ; franc quartier des barons évêques à la filière d'or ; pour livrée la couleur de l'écu.*



Fig. 5 - Armes de M^{gr} Lejeas, comme évêque baron d'Empire.

Remarquons que le nom du titulaire est ici écrit *Le Jeas*, en deux mots, et non *Lejeas* comme on le trouve partout ailleurs.

Le document est rehaussé de la grande signature impériale *Napoléon*, précédée de la mention : *Donné en notre Quartier général impérial d'Ebelsberg, le trois mai 1809*. Il a toutefois, sans aucun doute possible, été signé par Napoléon le lendemain, jeudi 4 mai 1809. En effet, en campagne contre l'Autriche depuis une quinzaine de jours, l'empereur rejoint le mercredi 3 mai 1809 les troupes du maréchal Masséna qui s'accrochent très durement à l'armée commandée par le général von Hiller à Ebelsberg, au sud de Linz. La bataille est d'une grande violence et occasionne de très grosses pertes aux deux armées. L'empereur, qui juge ce combat comme parfaitement inutile, est très en colère contre Masséna. Il loge sous tente devant Ebelsberg la nuit du 3 au 4 mai, dictant des ordres jusque trois heures du matin, puis se repose jusqu'au petit jour sur un mauvais lit. Dans l'après-midi du 4 mai, de 14 à 16 heures, il travaille aux affaires civiles avec le secrétaire d'État Hugues Maret, qui n'est autre que le neveu par alliance de l'évêque Lejeas. Ajoutons que le même jour, l'empereur élève Hugues Maret au rang de comte d'Empire. C'est donc à ce moment précis que le document qui nous occupe a été signé par l'empereur, ce dernier quittant en fin de journée Ebelsberg pour Enns, où il loge au château du prince Auersperg.

Plus bas sur le côté gauche du document, on trouve la mention : *Scellé le 19 mai 1809, Le Prince Archichancelier de l'Empire* et la signature *Cambacérès*.

Au dos du document, on trouve les deux annotations manuscrites suivantes : *Transcrit sur les registres du Sénat le 27 mai 1809, le Chancelier du Sénat, de Laplace* (signature) et *Enregistré au Conseil du sceau des titres n° D. f° 201, le baron Dudon* (signature).

Le Grand Curtius conserve un autre document du même type, à savoir la concession par l'empereur, le 6 juin 1811, d'armoiries officielles à la Ville de Liège (n° d'inventaire MAAD D/52/688). Ce document diffère toutefois de celui relatif à Lejeas en ce qu'il est légèrement plus petit (37,5 x 50,7 cm) et par son en-tête qui est nettement plus simple. Probablement trop exposé à la lumière dans le passé, son contenu est plus difficilement lisible.

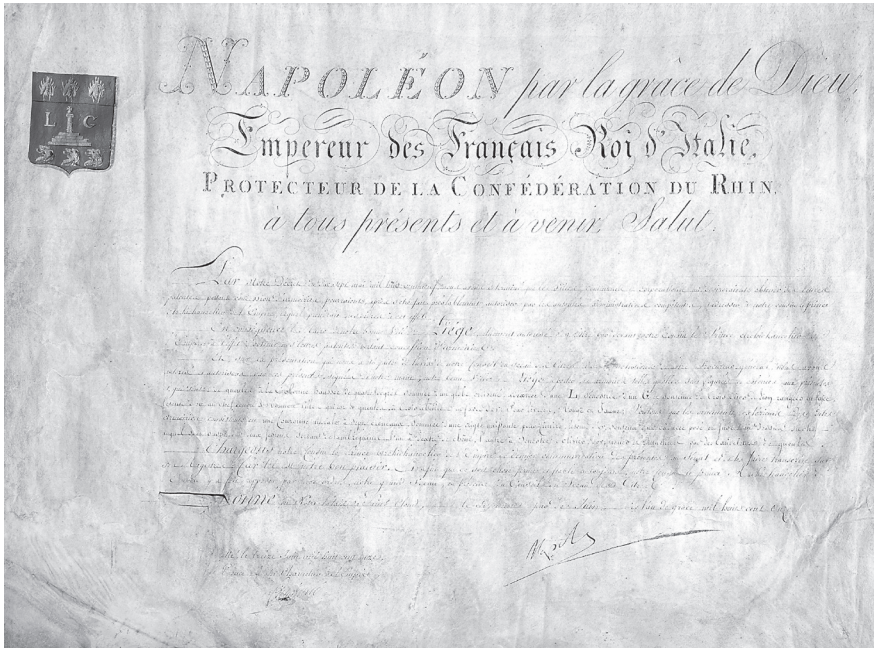


Fig. 6 - Lettres patentes portant concession d'armoiries à la Ville de Liège, Saint-Cloud, 6 juin 1811 (Coll. Ville de Liège, Grand Curtius, n° inv. MAAD D/52/688). Photo Marc Verpoorten.

Faisons maintenant connaissance de l'évêque Lejeas.

François-Antoine Lejeas est né à Paris le 12 juillet 1744. Il est le fils d'Antoine Lejeas, bourgeois de Paris, et de Marie Anne Carpentier. À la fin de ses études, il entre dans l'ordre de Cîteaux, devient prieur de l'ordre dans l'Est de la France, puis dirige une abbaye à Paris. Il se cache pendant les jours les plus noirs de la Terreur.

Paradoxalement pour un prêtre, c'est à la Révolution, et plus exactement à ses conséquences directes que sont le Consulat et le Concordat, que Lejeas doit toute sa carrière ecclésiastique. Comme souvent, c'est par sa famille que s'explique sa rapide ascension à partir de 1803.

En effet, son frère cadet, Martin Lejeas (1748-1831), devient maire de Dijon et député de la Côte d'Or en germinal de l'an X (mars 1802). Il entre ensuite au Sénat en août 1807 et est fait officier de la Légion d'Honneur et comte d'Empire en avril 1808. De plus, sa nièce, Marie-Madeleine Lejeas

(1780-1827), épouse le 21 mai 1801 Hugues Maret, secrétaire d'État sous le Consulat, ministre des Affaires étrangères de 1811 à 1813, comte d'Empire le 4 mai 1809, puis duc de Bassano le 15 août 1809.

On devine donc sans peine les influences qui permirent à François-Antoine Lejeas d'être nommé vicaire général de l'archevêque de Paris le 15 février 1803. En mai 1808, il est élevé par Napoléon au rang de chevalier d'Empire et, en juin de la même année, le Chapitre le désigne comme vicaire-capitulaire et official métropolitain de Paris. À 64 ans, on pourrait penser qu'il est au sommet de sa carrière. Il n'en est cependant rien.

En effet, Lejeas sera ensuite nommé par l'empereur, le 9 février 1809, comme évêque de Liège, poste laissé vacant par la mort de M^{gr} Jean-Évangéliste Zaepffel en octobre 1808. Le 3 mai 1809, Napoléon l'élève au rang de baron d'Empire.

Et c'est là que ses ennuis commencent...

L'affaire de l'évêque Lejeas est tout à fait exemplative du système dynastique appliquée par Napoléon I^{er} à partir de 1806. Cette politique, dans laquelle Jean Tulard voit les prémices de la chute de l'Empire, doit ici être envisagée sous trois de ses aspects :

- le rétablissement de titres de noblesse,
- le divorce d'avec l'impératrice Joséphine et le mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, en vue d'un héritier mâle,
- et la mainmise sur l'Église impériale.

LA NOBLESSE D'EMPIRE

Dès le début du Consulat à vie et plus encore après la proclamation de l'Empire, la question du rétablissement d'une noblesse est envisagée par Napoléon. Beaucoup d'anciens révolutionnaires, comme Fouché par exemple, et de nombreux militaires issus des armées de la République, étaient opposés à cette opération, craignant de voir les nobles émigrés revenir ainsi au premier plan dans la société impériale.

Dès le décret du 30 mars 1806, le processus est cependant devenu irrévocable par l'attribution aux membres de la famille impériale du titre de prince.

Le 1^{er} mars 1808, Napoléon rétablit les anciens titres nobiliaires, à l'exception de vicomte et marquis. Le système, tout napoléonien, attribuait de façon quasi-automatique un titre au titulaire d'une fonction officielle

importante. Ainsi, par exemple, tous les ministres, sénateurs et archevêques étaient faits comte après leur nomination. De même, les premiers présidents des Cour de Cassation et Cour des Comptes, ainsi que les évêques, recevaient le titre de baron.

Lorsque Lejeas, déjà anobli comme chevalier d'Empire en mai 1808, reçoit ses nouvelles lettres patentes fin mai 1809, lui conférant le titre de baron, ce n'est donc qu'en vertu du décret impérial du 9 février 1809 le désignant comme nouvel évêque de Liège, où il succède ainsi à M^{er}Zaepffel.

Ce rétablissement de la noblesse a bien entendu entraîné le retour à la concession d'armoiries à chaque titulaire. En l'occurrence, les armes de François-Antoine Lejeas portent en 1808 comme chevalier, *de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent* ; au pal de gueules brochant et chargé du signe des chevaliers légionnaires et, en 1809 comme baron, les mêmes armes au *franc-quartier des barons évêques*, comme nous l'avons vu plus haut.

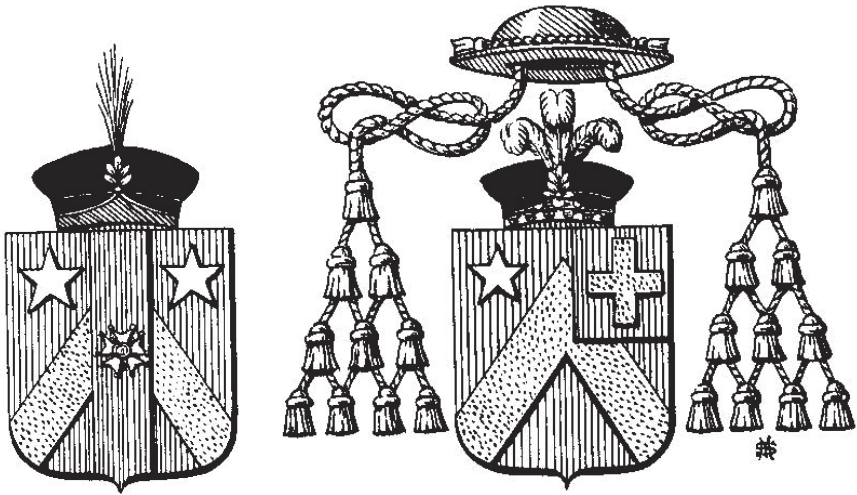


Fig. 7 - Armoiries conférées à Lejeas, comme chevalier en 1808 et comme baron en 1809 (il manque une étoile en chef à dextre) (d'après PURAYE (Jean), *Liège sous l'Empire. Souvenirs et portraits*, Bruxelles, Éditions des Artistes, 1954, pl. X).

Les droits féodaux ayant été abrogés et la notion d'égalité ayant été proclamée en 1789, la noblesse d'Empire ne correspondait à aucun territoire particulier en France et ne conférait aucun privilège particulier, notamment en matière fiscale. Le titre était en général octroyé *in personae* et n'était donc en principe pas héréditaire, sauf en cas de constitution d'un « majorat », capital (composé de biens immobiliers, d'actions ou de rentes) lié au titre et transmissible avec lui. Remarquons que Lejeas, dès sa nomination comme chevalier en mai 1808, avait autorisation de transmission du titre à l'un de ses neveux, ce qui est confirmé par les présentes lettres patentes de baron.

Le recensement des titulaires de ces nouveaux titres établit clairement que ce sont essentiellement les militaires et les hauts fonctionnaires (y compris les ecclésiastiques) qui constituent l'essentiel du recrutement de cette noblesse d'Empire. La bourgeoisie commerçante, financière, industrielle et les titulaires de professions libérales ne sont concernés que de façon marginale. Erreur stratégique de l'empereur qui se coupe ainsi de la classe sociale qui, en brumaire de l'an VIII, lui avait donné le pouvoir et l'avait hissé au sommet de l'État. Ce sont ceux-là mêmes qui, déçus de l'évolution du régime impérial, l'abandonneront aux mauvais jours d'avril 1814 et de juin 1815.

LE DIVORCE D'AVEC JOSÉPHINE DE BEAUHARNAIS ET LE MARIAGE AVEC L'ARCHIDUCHESSE MARIE-LOUISE D'AUTRICHE

Après sa victoire décisive sur les Autrichiens à Wagram en juillet 1809, Napoléon impose aux vaincus, par le Traité de Vienne du 14 octobre 1809, des conditions très rigoureuses tant sur le plan territorial que financier.

L'empereur veut à tout prix profiter de cette situation favorable pour stabiliser son régime et le renforcer par rapport aux autres grandes cours d'Europe. Pour cela, il devient indispensable de se remarier avec une princesse d'une des grandes familles régnantes et en avoir un héritier mâle. Dans ce cadre, un mariage religieux s'avère bien entendu indispensable. Il faut donc d'abord non seulement répudier l'impératrice Joséphine, mais surtout obtenir l'annulation du mariage religieux qui unit l'empereur à son épouse depuis le 1^{er} décembre 1804, veille du sacre.

Les choses ne traînent pas ! Le 15 décembre 1809, le divorce « par consentement mutuel » de Napoléon et de Joséphine est prononcé aux Tuileries en présence de la famille impériale, des princes de l'Empire et des grands officiers de la Couronne.

Le 22 décembre 1809, la machine gouvernementale se met en branle et Cambacérès, archichancelier de l'Empire, convoque le ministre des Cultes, le célèbre juriste Bigot de Préameneu (1747-1825), et plusieurs ecclésiastiques dont François-Antoine Lejeas qui, à ce moment, n'a toujours pas pris ses fonctions d'évêque à Liège et assure encore sa charge de vicaire capitulaire et official métropolitain de Paris. Un seul point à l'ordre du jour : l'annulation du mariage religieux de l'empereur par une décision de l'Officialité !

Lejeas, conscient de l'importance capitale du bon dénouement de cette affaire pour l'empereur, agit en fidèle et zélé partisan du régime impérial. En moins de trois semaines, il réussit la performance de faire réunir toutes les pièces nécessaires (dépositions des témoins, conclusions du promoteur de l'Officialité...) et convoquer le Tribunal de l'Officialité qui, après quelques séances d'audition, lui permet de conclure à la nullité du mariage religieux de Leurs Majestés Impériales. L'acte devient public par sa parution au Moniteur du 14 janvier 1810.

La voie est libre pour la jeune archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, fille de l'empereur François I^{er}...

Beaucoup de catholiques français n'approuvent pas cette annulation du mariage religieux de l'empereur, opérée en dehors des formes normales et de façon aussi sommaire. En outre, à la grande fureur de Napoléon, treize des cardinaux romains présents à Paris s'abstiennent de paraître lors de son mariage religieux avec Marie-Louise.

Jean Puraye ajoute que le rôle important de Lejeas dans cette affaire d'annulation ne devait pas lui faciliter son installation en tant qu'évêque de Liège.

LA MAINMISE DE NAPOLÉON SUR L'ÉGLISE IMPÉRIALE

On sait que le Concordat de 1801 donne au chef de l'État (le premier consul, puis l'empereur) le privilège de nommer les évêques. Toutefois, le pape garde le droit d'investiture canonique des prélats.

Mais en 1809 la situation n'est plus tout à fait celle de 1801.

D'une part, l'Église française est quasi réduite au rôle d'agent du gouvernement (par exemple, le seul catéchisme enseigné dans tout l'Empire précise que les devoirs de tout bon catholique comprennent *l'amour, le respect, l'obéissance, et la fidélité à l'égard de l'empereur; le service militaire et les tributs ordonnés pour la défense de l'Empire* !) et d'autre part les nécessités de la guerre amènent Napoléon à ordonner dès janvier 1808 l'occupation militaire de Rome et des États pontificaux, et de décréter leur réunion à l'Empire au printemps 1809.

Pie VII n'hésite pas et en réaction prend une bulle d'excommunication contre *les usurpateurs, fauteurs, conseillers, adhérents, exécutants de cette violation sacrilège*. Cet anathème concerne donc en premier chef l'empereur lui-même !

Le pape est alors fait prisonnier et assigné à résidence à Savone en juillet 1809 ; il y restera jusqu'en juin 1812. Il sera ensuite transféré au palais de Fontainebleau.

Un bras de fer entre les deux hommes s'engage donc et la réplique pontificale est simple mais extrêmement efficace : en vertu des dispositions du Concordat, le pape refuse l'investiture canonique aux évêques nommés par l'empereur aux évêchés vacants. Outre les aspects politiques, ceci ne va évidemment pas sans poser des problèmes pratiques que Napoléon croit pouvoir résoudre en faisant conférer par les chapitres aux évêques concernés le titre et l'autorité de vicaire-général capitulaire, chargé de l'administration des diocèses.

C'est dans ce cadre, pour le moins défavorable, que Lejeas se prépare à prendre ses nouvelles fonctions. Tout avait pourtant bien commencé. Le 28 février 1809, Lejeas avait notifié sa nomination à la commission administrative du Séminaire et le 6 mars le Chapitre cathédral adressait ses félicitations au nouvel évêque. Mais dès juin 1809, il apparaît que Lejeas est une des premières victimes collatérales du conflit entre le pape et l'empereur. Le Chapitre de Liège, à l'unanimité, décide en effet que, contrairement aux instructions impériales, le droit canon ne lui permet pas

de remplacer le vicaire général en place, Henri Henrard, par François-Antoine Lejeas. Et il réitère sa décision en septembre 1809.

Napoléon ordonne alors aux évêques nommés par lui de se rendre dans leur diocèse et d'en prendre les commandes. Lejeas annonce son arrivée aux préfets des deux départements qui composent à cette époque le diocèse de Liège, l'Ourthe et la Meuse inférieure.

Après quelques péripéties et sur pression du ministre des Cultes, Lejeas est finalement accepté du bout des lèvres par le Chapitre fin octobre 1810 et obtient seul la signature des actes du diocèse.

Le 24 octobre 1810, il s'installe à Liège dans l'ancien hôtel des ducs de Montmorency, rue des Prémontrés, hôtel qui avait abrité M^{gr} Zaepfell jusqu'à son décès et, avant la Révolution, le marquis de Sainte-Croix, ambassadeur de Louis XVI auprès du prince-évêque de Liège. C'est là que le comte d'Artois, futur Charles X, fut reçu en 1784, à son retour des eaux de Spa, lors d'une fête restée fameuse. Aujourd'hui démoli, on n'en voit plus qu'un très beau portail du XVIII^e siècle, malheureusement muré, juste à côté de l'entrée de l'église du Grand Séminaire.

Il convient de constater que Lejeas prend d'emblée sa tâche canonique très à cœur. Dès mai 1809, il s'inquiète auprès du ministre des Cultes de ce que le Chapitre de Liège n'est toujours pas pourvu de statuts. Plus tard, il se trouve à l'initiative du rétablissement du Tribunal de l'Official, supprimé par la Révolution, avec trois titulaires, l'official, un procureur fiscal et un avocat fiscal. Durant les quatre années de son épiscopat à Liège, ce tribunal fonctionne sans soulever la moindre opposition de l'autorité civile. Mais, comme on l'a vu, Lejeas connaissait parfaitement cette institution de droit canon.

Par ailleurs, il remplit sans problème toutes ses obligations officielles. Ainsi, par exemple, lorsqu'il siége en juillet 1813 avec le baron de Micoud d'Umons (1753-1817), préfet du département, le procureur impérial Guynemer, le maire de Liège, Bailly, et l'ingénieur en chef des mines, Blavier, à la commission administrative de la Caisse de prévoyance des ouvriers houilleurs du département.

Commence alors une longue période de résistance passive du clergé liégeois envers « l'évêque nommé », « le préfet violet », à qui la sentence papale interdit de participer d'aucune façon à l'administration de son propre diocèse et, à travers lui, à l'empereur lui-même. Ainsi en janvier 1811, Lejeas déplore-t-il auprès du ministre des Cultes, Bigot de Preameneu, que certains prêtres refusent de faire chanter les prières publiques pour le souverain, au motif que *Sa majesté étant excommuniée, on ne peut prier pour elle publiquement, [...] que prier pour Sa Majesté ce serait demander à Dieu la prospérité de celui qui tient le Souverain pontife dans les liens, certains prêtres ajoutant qu'ils ne veulent ni prier pour l'Empereur, ni pour l'Impératrice regardant le mariage de Leurs Majestés comme nul en face de l'Église, par conséquent vivant en concubinage.*

L'absence de consécration épiscopale devait d'ailleurs empêcher Lejeas, avec sept autres « évêques nommés », de participer au Concile national convoqué en juin 1811 sous la présidence du cardinal Fesch, oncle de Napoléon. Mais, contrairement aux vœux de l'empereur, ce concile ne put résoudre le problème de l'investiture canonique, se déclarant incompétent. Plusieurs évêques, notamment M^{gr} Hirn (1751-1819), évêque de Tournai, et M^{gr} de Broglie (1766-1821), évêque de Gand, furent d'ailleurs arrêtés à l'issue du concile et mis en résidence surveillée comme opposants déclarés aux desseins impériaux.

À force d'intimidation, l'empereur arrive en janvier 1813 à arracher au pape un concordat dont la clause principale était relative à l'institution canonique des évêques. Et là, Lejeas joue vraiment de malchance. Le pape finit en effet par signer la lettre d'institution le concernant, mais la formule employée n'est pas jugée conforme par le ministre des Cultes et le dossier reste bloqué au Conseil d'État. Il n'en sortira jamais.

Ensuite, c'est l'engrenage des défaites impériales sur les champs de bataille d'Allemagne et de France. Ayant quitté Liège avec le préfet et l'armée fin janvier 1814 lors de l'invasion par les troupes russes et prussiennes, Lejeas se retrouve à Paris où le pouvoir change de mains après l'abdication de Napoléon et le retour de Louis XVIII.

Dès la mi-juillet 1814, il écrit au pape pour récupérer son évêché en fonction de la bulle d'institution apostolique dont il a finalement pu prendre

possession. Le Saint-Siège lui fait croire alors que le dossier va être soigneusement examiné et Lejeas réitère sa demande en septembre 1814. Dans les faits, la cause est entendue et son sort est scellé dès ce moment, suite à des contacts directs entre le Chapitre de Liège, qui ne souhaite pas son retour, et la curie romaine. Relevons en outre que le Saint-Siège a les mains libres à cette époque pour régler cette affaire, car le Congrès de Vienne n'a pas encore décidé qui du roi de Prusse ou du roi des Pays-Bas aurait la souveraineté politique sur l'ancienne principauté de Liège. Le retour sur le trône de saint Lambert de l'ancien prince-évêque de Méan est même envisagé, car vivement souhaité par le Chapitre de Liège, mais comme on le sait, celui-ci sera finalement désigné comme archevêque de Malines.

Malgré l'intervention en sa faveur du vicaire capitulaire de Paris, Paul d'Astros, opposant notoire à Napoléon, Lejeas n'obtient rien du Saint-Siège qui ne lui pardonne pas ses affinités bonapartistes.

Ironie du sort, c'est en Belgique qu'il doit s'exiler en 1815, comme beaucoup d'autres dignitaires impériaux et d'anciens révolutionnaires régicides, notamment pour pouvoir bénéficier d'une pension de 6.000 francs que le gouvernement des Pays-Bas lui a finalement octroyée en compensation de la perte de son évêché.

François Antoine Lejeas meurt à Bruxelles le 16 avril 1827 dans la paroisse Notre-Dame des Victoires au Sablon. Il est enterré au cimetière d'Évere, où il repose sous une dalle en carré sur pointe portant l'inscription suivante :

À la mémoire de
M^{gr} François Antoine Lejeas
Évêque de Liège
Chevalier de la Légion d'honneur
Né à Paris le 12 juillet 1744
Mort à Bruxelles le 16 avril 1827
R.I.P.



Fig. 8 - Dalle funéraire de M^{gr} Lejeas au cimetière d'Évere.

En terminant ce petit article, qu'il me soit permis d'exprimer un étonnement et un souhait.

Dans le cadre de cette recherche, c'est en vain que j'ai tenté de localiser un portrait de M^{gr} Lejeas. On ne trouve en effet nulle part, pas même à la résidence épiscopale qui recèle cependant une très belle galerie de portraits des successeurs de saint Lambert, d'effigie que ce soit en gravure, en dessin ou en peinture, de celui qui fut pourtant bel et bien évêque de Liège. Comme si le pauvre prélat n'avait tout simplement jamais existé. Personnage gênant pour une Église ultramontaine ?

Enfin, je forme ici le vœu de voir cet important document illustrant une page trop peu connue de l'histoire de Liège, acquis par l'IAL pour le Grand Curtius, restauré et présenté dans la salle « Empire » du musée. Il y a sa place.

BIBLIOGRAPHIE

CHAPPIN Marcel (s.j.), *Pie VII et les Pays-Bas. Tensions religieuses et tolérance civile. 1814-1817*, Roma, Pontificia Universitas Gregoriana Editrice, 1984, (Miscellanea Historiae Pontificiae, 49), p. 52, 84 et 129-132.

GOBERT Théodore, *Liège à travers les âges, Les Rues de Liège*, Bruxelles, Culture et Civilisation, 1977, t. VIII, p. 507 et t. IX, p. 606-607.

GRÉGOIRE Louis, *Le « divorce » de Napoléon et de l'impératrice Joséphine. Étude du dossier canonique*, Paris, Letouzey et Ané, 1957, (Bibliothèque de la Faculté de droit canonique de Paris).

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés par le Diocèse de Liège depuis le Concordat de 1801 jusqu'à 1830, Liège, Dessain, 1851, t. I, p. XIV-XVIII.

MILLARD Albert (chanoine), *M^{sr} Fr.-J. Hirn (1751-1819), premier évêque concordataire du diocèse de Tournai. Un épiscopat difficile !*, Tournai, Archives du Chapitre cathédral et Louvain-La-Neuve, Université catholique de Louvain, 2002.

MINKE Alfred, *Un prélat concordataire dans les départements réunis : M^{sr} Zaepffel, évêque de Liège (1802-1808)*, Louvain-la-Neuve, 1985, (Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^{ème} série, fasc. 27), p. 230 et 402.

PURAYE Jean, *Liège sous l'Empire, Souvenirs et Portraits*, Bruxelles, Éditions des Artistes, 1954, p. 85-98 et pl. X.

RÉVÉREND A. (vicomte), *Armorial du Premier Empire*, Paris, Champion, 1974, t. II, p. 93.

TULARD Jean, *Napoléon, ou le mythe du sauveur*, Paris, Fayard, 2008, (Hachette Littérature, Coll. Pluriel), p. 323-334 et 359-370.

TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1999, p. 1063.

TULARD Jean et GARROS Louis, *Itinéraire de Napoléon au jour le jour. 1769- 1821*, Paris, Club « Le Grand Livre du Mois », 2002, p. 385.

MEMBRES EFFECTIFS DE L'I.A.L.

Clemens BAYER, Constantin CHARIOT, Ann CHEVALIER,
Nicole CLOESEN, Emmanuel CLOSSET, Pierre COLMAN,
Frédéric DE BARSY, Jean-Marie DEGBOMONT,
Albert DE HEMRICOURT DE GRUNNE, Jean-Pierre DELVILLE,
Bruno DEMOULIN, Claude DESAMA, Henry D'OTREPPE DE BOUVETTE,
Jean-Patrick DUCHESNE, Bruno DUMONT, Luc ENGEN, Xavier FOLVILLE,
Richard FORGEUR, Pierre-Marie GASON, Philippe GEORGE,
Soo Yang GEUZAINÉ, Pierre GILISSEN, Isabelle GILLES, Étienne HÉLIN,
Patrick HOFFSUMMER, Daniel JOZIC, Pierre-Yves KAIRIS,
Jean-Louis KUPPER, Albert LEMEUNIER, Jean-Marc LÉOTARD,
Daniel LESAGE, Maurizio LORENZI, Julien MAQUET, Lucien MARTINOT,
Monique MERLAND, Juliette NOËL, Marcel OTTE, Pierre PAQUET,
Mathieu PIAVAUX, Jean-Luc SCHÜTZ, Jacques STIENNON,
Marguerite ULRIX-CLOSSET, Benoît VAN DEN BOSSCHE, Pierre VELDEN,
Isabelle VERHOEVEN, Anne WARNOTTE, Gaëtane WARZÉE,
Alexis WILKIN, Jacques WILLEMS

TABLEAU DU BUREAU DE L'I.A.L.

| | |
|---------------------------|--|
| Président d'Honneur | LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE |
| Vice-Présidents d'Honneur | LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE |

Bureau de la Société pour les années 2011-2012

| | |
|--------------------------------|---|
| <i>Président</i> | Pierre-Marie GASON |
| <i>Vice-Président</i> | Daniel JOZIC |
| <i>Secrétaire</i> | Maurice LORENZI |
| <i>Secrétaire adjointe</i> | Isabelle VERHOEVEN |
| <i>Trésorier</i> | Alexis WILKIN |
| <i>Trésorière adjointe</i> | Monique MERLAND |
| <i>Conservateur</i> | Luc ENGEN |
| <i>Conservateurs adjoints</i> | Pierre COLMAN Frédéric DE BARSY Richard FORGEUR Soo Yang GEUZAINÉ Jean-Luc SCHÜTZ |
| <i>Bibliothécaire</i> | Monique MERLAND |
| <i>Bibliothécaire adjointe</i> | Nicole CLOESEN |

Conseil

Clemens BAYER, Ann CHEVALIER, Emmanuel CLOSSET,
Jean-Patrick DUCHESNE, Bruno DUMONT, Philippe GEORGE,
Pierre GILISSEN, Jean-Louis KUPPER, Jean-Marc LÉOTARD,
Daniel LESAGE, Julien MAQUET, Mathieu PIAVAUX,
Marguerite ULRIX-CLOSSET, Pierre VELDEN, Anne WARNOTTE

Commission de vérification des collections

| | |
|---------------------|-----------------|
| <i>Président</i> | Pierre GILISSEN |
| <i>Conservateur</i> | Luc ENGEN |

Ann CHEVALIER, Pierre COLMAN, Pierre-Marie GASON,
Maurice LORENZI, Monique MERLAND, Marguerite ULRIX-CLOSSET

Commission des publications

| | |
|-------------------|-----------------|
| <i>Directrice</i> | Monique MERLAND |
|-------------------|-----------------|

Pierre COLMAN, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Pierre GILISSEN,
Daniel JOZIC, Pierre VELDEN

TABLE DES AUTEURS

| | |
|--|-----|
| COLMAN Pierre et LHOIST-COLMAN Berthe, « <i>La Bataille d'Anghiari</i> » de <i>Simon Cognoulle</i> | 351 |
| COLMAN Pierre et LHOIST-COLMAN Berthe, <i>Les Colsoul, orfèvres liégeois de père en fils : Jacques-Antoine (1734-1782), Jean-Charles (1765-1857), Thomas-Charles-Léonard (1799-1861)</i> | 395 |
| ENGEN Luc, <i>De quelques orfèvres et poinçons liégeois du XVIII^e siècle</i> | 355 |
| GILISSEN Pierre, <i>François-Antoine Lejeas (1744-1827), introuvable et malchanceux évêque de Liège</i> | 419 |
| HANUT Frédéric, SCHÜTZ Jean-Luc et ANSLIN Jean-Noël, <i>Nouvelle interprétation chronologique du mobilier céramique et de la verrerie du « Magasin » de Braives (province de Liège) : un ensemble exceptionnel d'une surprenante diversité</i> | 5 |
| LANGER Angie, <i>La chasse au haut Moyen Âge dans l'espace carolingien</i> | 215 |
| RAMACIOTTI William et KAIRIS Pierre-Yves, <i>Un tableau d'Englebert Fisen peint pour Lambert de Liverloo : Hercule et Omphale</i> | 309 |
| TOMSIN Philippe, <i>Examen de l'éventualité d'une relation entre l'exploitation intensive des forêts et la fréquence des crues de la Meuse durant l'Ancien Régime</i> | 247 |
| VAN DE SUIPE Luk et COLMAN Pierre, <i>Identification du poinçon de l'orfèvre liégeois Érasme Yerna</i> | 413 |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| <i>Nouvelle interprétation chronologique du mobilier céramique et de la verrerie du « Magasin » de Braives (province de Liège) : un ensemble exceptionnel d'une surprenante diversité</i> , par Frédéric HANUT, Jean-Luc SCHÜTZ et Jean-Noël ANSLIN | 5 |
| <i>La chasse au haut Moyen Âge dans l'espace carolingien</i> , par Angie LANGER | 215 |
| <i>Examen de l'éventualité d'une relation entre l'exploitation intensive des forêts et la fréquence des crues de la Meuse durant l'Ancien Régime</i> , par Philippe TOMSIN | 247 |
| <i>Un tableau d'Englebert Fisen peint pour Lambert de Liverloo : Hercule et Omphale</i> , par William RAMACIOTTI et Pierre-Yves KAIRIS | 309 |
| <i>« La Bataille d'Anghiari » de Simon Cognouille</i> , par Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN | 351 |
| <i>De quelques orfèvres et poinçons liégeois du XVIII^e siècle</i> , par Luc ENGEN . | 355 |
| <i>Les Colsoul, orfèvres liégeois de père en fils : Jacques-Antoine (1734-1782), Jean-Charles (1765-1857), Thomas-Charles-Léonard (1799-1861)</i> , par Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN | 395 |
| <i>Identification du poinçon de l'orfèvre liégeois Érasme Yerna</i> , par Luk VAN DE SUIPE et Pierre COLMAN | 413 |
| <i>François-Antoine Lejeas (1744-1827), introuvable et malchanceux évêque de Liège</i> , par Pierre GILISSEN | 419 |

Achévé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Chauveheid - Stavelot
Mai 2011